

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Trentième séance – Samedi 13 décembre 2014, à 8 h

**Présidence de M. Olivier Baud, président**

La séance est ouverte à 8 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Sylvain Clavel, Pierre Rumo et M<sup>me</sup> Alexandra Rys.*

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *M<sup>me</sup> Esther Alder*, vice-présidente, *M. Rémy Pagani*, *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno* et *M. Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 2 décembre 2014, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle du Grand Conseil pour samedi 13 décembre, à 8 h, 10 h, 13 h 30, 16 h 15 et 20 h, pour lundi 15 décembre, à 17 h et 20 h 30, et pour mardi 16 décembre 2014, à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h et 8 h.

## 1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** Nous saluons la présence, dans le bureau à côté de la salle des pas perdus, des personnes qui feront les calculs nécessaires au fur et à mesure de nos discussions sur le projet de budget 2015: M<sup>me</sup> Nathalie Bohler, directrice du département des finances et du logement, M. Philippe Krebs, son adjoint, M<sup>me</sup> Sophie Heurtault Malherbe, directrice financière, M<sup>me</sup> Hanan Van Gilst, contrôlease de gestion, M<sup>me</sup> Sylvie Fontaine, adjointe de direction, M. François Pasteur, M<sup>mes</sup> Carmen Moor et Geneviève Froidevaux, collaborateurs administratifs à la Direction financière.

Les membres du Conseil municipal sont priés de déposer rapidement leurs amendements auprès de M<sup>me</sup> Marie-Christine Cabussat, cheffe du Service du secrétariat du Conseil municipal.

J'attire votre attention sur le fait qu'il n'est pas possible de déposer de nouveaux objets lors de cette session extraordinaire et que nous ne pouvons traiter que ceux qui figurent à l'ordre du jour.

A 9 h 30, une pause café-croissant sera offerte à la buvette. Les membres du Conseil municipal peuvent utiliser leurs bons dès maintenant.

## 3. Pétitions.

**Le président.** Nous avons reçu la pétition:

- P-332, «SOS immeuble en danger au 16, Grand-Rue, 1204 Genève».

Cette pétition est renvoyée sans discussion à la commission des pétitions.

#### **4. Rapport général de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2015 (PR-1092 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport général de M. Alfonso Gomez.**

##### **Préambule**

Sous la présidence de M<sup>me</sup> Vera Figurek, les travaux budgétaires ont débuté le 9 septembre 2014 et se sont achevés par le refus de la commission des finances lors de sa séance du 12 novembre 2014.

Le Service du secrétariat du Conseil municipal, dirigé par M<sup>me</sup> Marie-Christine Cabussat, ainsi que l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs, ont prêté leur concours au bon déroulement des travaux qui ont permis l'élaboration du présent rapport; qu'ils en soient remerciés.

Les notes de séances ont été prises par M. Marc Morel que le rapporteur remercie pour la précision et la qualité de son travail.

Les conseillères municipales et conseillers municipaux ont également pu bénéficier des conseils de M<sup>me</sup> Sophie Heurtault-Malherbe, directrice financière du département des finances et du logement, tout au long des travaux budgétaires de la commission; qu'elle en soit remerciée.

Les conseillères et conseillers administratifs, avec leurs collaboratrices et collaborateurs, ont également été auditionnés dans le cadre de l'étude du projet de budget respectif de leur département. Qu'ils soient remerciés pour leurs contributions et, en particulier, pour leurs réponses orales et écrites aux différentes questions posées par les commissaires.

##### **Table des matières**

1. Introduction	2888
2. Rappel des principaux chiffres du budget déposé	2890
3. Evolution des charges et des revenus	2892
4. Investissement et autofinancement du projet de budget 2015	2918
5. Présentations, auditions et rapports des commissions spécialisées	2925
5.1 Département des autorités	2925
5.2 Département des finances et du logement	2938
5.3 Département des constructions et de l'aménagement	2949

---

<sup>1</sup> Projet de budget, 652. Commissions, 719.

5.4 Département de la culture et du sport	2968
5.5 Département de l'environnement urbain et de la sécurité	3039
5.6 Département de la cohésion sociale et de la solidarité	3068
6. Projet de budget 2015 amendé	3104
7. Débats, amendements et vote final	3156
7.1 Débat et prise de position des groupes	3156
7.2 Vote des amendements de la commission des finances	3162
7.3 Vote du projet de budget 2015 amendé	3162
8. Déclaration du rapporteur général	3166
<i>Annexes au rapport général</i>	

### Composition de la commission des finances

#### *Présidence*

Vera Figurek (EàG)

<i>Membres</i>	<i>Groupe</i>	<i>Membres</i>	<i>Groupe</i>
Simon Brandt	(LR)	Jacques Pagan	(UDC)
Laurence Fehlmann Rielle	(S)	Marc-André Rudaz	(UDC)
Pierre Gauthier	(EàG)	Vincent Schaller	(LR)
Adrien Genecand	(LR)	Daniel Sormanni	(MCG)
Alfonso Gomez	(Ve)	Virginie Studemann	(S)
Claude Jeanneret	(MCG)	Martine Sumi	(S)
Jean-Charles Lathion	(DC)	Marie-Pierre Theubet	(Ve)

### 1. Introduction

Ce projet de budget 2015 est le dernier de la législature 2011-2015. 2015 étant une année électorale, il est fort possible que cela ait influencé les débats et les prises de position sur ce budget.

Comme en 2012, 2013 et 2014, le débat budgétaire est marqué par les discours autour du contexte économique difficile et incertain. Il est toutefois important de relever que malgré une situation économique internationale instable, le Canton de Genève a baissé les impôts en 2011 et diminué ainsi les recettes fiscales. Par ailleurs, nous pouvons également rappeler la situation de la croissance de notre région en comparaison de la situation suisse et, surtout, européenne ces cinq dernières années.

Année	Croissance PIB		Croissance PIB
	Canton Genève	Suisse	Zone EU27
2010	3,0%	3,0%	2,0%
2011	2,0%	1,8%	1,6%
2012	1,1%	1,0%	-0,4%
2013	2,2%	1,9%	0,1%
2014 (estimations)	2,1%	1,9%	1,3%

L'enviable situation économique et la croissance de notre région qui font de cette dernière un véritable «tigre» économique en Europe ont pour corollaire un accroissement de la population et un renforcement du rôle de notre Ville de Genève en tant que «ville centre», devenant un pôle d'attraction pour un bassin important de presque 950 000 habitant-e-s avec ses besoins en infrastructures, en logements, en transports publics, dans les domaines du social, de la culture, du sport, de la sécurité et de toutes les prestations publiques indispensables au bien-être de la population.

Paradoxalement, la croissance économique fait apparaître un accroissement des inégalités et une paupérisation d'une partie de nos concitoyens. Le nombre de dossiers traités par l'Hospice général entre 2004 et 2013 est passé de 5793 à 10 842, soit une augmentation de près de 87%.

L'étude du Centre d'analyse des inégalités territoriales (CATI) a déterminé 71 sous-secteurs sur notre Canton cumulant de quatre à six indicateurs de pauvreté: 44 de ces secteurs se situent en Ville de Genève.

En 2012, 60 000 personnes ont bénéficié de prestations sociales au sens large à Genève. Près de la moitié des bénéficiaires habitent en Ville de Genève.

La Ville de Genève a un double rôle à jouer dans cette situation complexe: tout d'abord, elle est un acteur économique majeur et contribue à favoriser le développement d'un tissu économique diversifié et durable, la création d'entreprises et d'emplois de qualité et peut investir dans l'économie locale. D'autre part, elle assume un rôle de protection des plus faibles en garantissant des prestations sociales et une qualité de vie pour chacune et chacun.

L'étude et le vote du budget d'une municipalité est l'acte politique le plus important de l'année. Ainsi, lorsqu'on examine les dépenses de la Ville, il faut se demander en fonction et au service de quelle politique elle les réalise.

Le Conseil administratif a déposé un projet de budget 2015 équilibré qui permet à la Ville de Genève de respecter ses engagements comme l'augmentation de 190 places de crèches, les moyens nécessaires au nouveau Musée d'ethnographie (ci-après MEG) et à la Salle de l'Alhambra, l'aménagement de nouveaux espaces verts (parc Hentsch) et 26 nouveaux postes d'agents de la police municipale notamment.

## 2. Rappel des principaux chiffres du budget déposé

*Présentation à la commission des finances du 27 août 2014 par M<sup>me</sup> Salerno, conseillère administrative en charge du département des finances et du logement, accompagnée de ses collaboratrices et collaborateurs*

M<sup>me</sup> Salerno informe sur les priorités du Conseil administratif s'agissant du projet de budget pour l'exercice 2015.

Tout d'abord, la Ville de Genève se veut une ville attentive aux besoins des familles. Concrètement, cela se décline dans le projet de budget par une augmentation à hauteur de 2 800 000 francs, avec la création de 194 nouvelles places de crèche.

De plus, le GIAP bénéficie d'un financement supplémentaire de l'ordre de 1 100 000 francs pour l'animation parascolaire.

Le Service de la petite enfance se voit doté de 1,6 poste ETP, notamment en lien avec la création des nouvelles places de crèche.

Il a en outre été décidé de renforcer le nettoyage d'une dizaine de préaux, pour un coût avoisinant les 200 000 francs. Pour rappel, depuis 2012, près de 300 places ont été créées dans les institutions de la petite enfance de la Ville de Genève.

La deuxième priorité politique du Conseil administratif réside dans le positionnement de Genève comme ville de culture.

M<sup>me</sup> Salerno mentionne l'ouverture de l'Alhambra. La subvention nominale à cette institution augmente conséquemment à hauteur de 246 000 francs. Le budget de fonctionnement dévolu au MEG se voit également augmenté à concurrence de 190 000 francs. Dans les deux budgets précédents, le Conseil municipal avait consenti à augmenter la dotation en termes de personnel pour le MEG. Elle rappelle à cet égard que la surface du nouveau MEG est trois fois supérieure à celle de l'ancien MEG. Elle rappelle en outre que la Ville de Genève est propriétaire de quatorze musées.

La troisième politique privilégiée par le Conseil administratif consiste à faire de Genève une ville plus sûre.

Ce sont ainsi 26 postes d'APM qui sont créés. La somme de 1 300 000 francs est requise afin de financer les écoles de formation dès le premier septembre 2015. Quatre postes d'aspirants au SIS sont aussi ouverts.

Cependant, ces postes sont certes créés budgétairement, mais compensés par les départs d'anciens sapeurs-pompiers. Demeure toutefois la période de formation, qui nécessite la création de quatre postes d'aspirants en 2015, ce qui entraîne un coût s'élevant à 325 000 francs.

M<sup>me</sup> Salerno met en exergue que la quatrième priorité du Conseil administratif réside dans la volonté d'avoir une ville plus verte.

Il s'agit principalement de la création du Parc Hentsch en 2015, à hauteur de 472 000 francs. Le SEVE est également doté de trois postes de jardiniers supplémentaires ainsi que de deux postes d'ouvriers supplémentaires. Au total, la Ville de Genève possède désormais 34 parcs.

Le Conseil administratif souhaite finalement maintenir l'application des mécanismes salariaux.

L'augmentation concerne les annuités (env. 5 300 000 francs), les allocations familiales (env. 1 600 000 francs) ainsi que les cessations d'activité (env. 500 000 francs).

M<sup>me</sup> Salerno argue que les charges sont maîtrisées. En 2014 et 2015, celles-ci augmentent d'approximativement 1,5%.

Elle ajoute que le Conseil administratif a opéré une coupe linéaire sur les lignes 31, à hauteur d'1%.

Il est au surplus procédé à une augmentation du gel des postes vacants, c'est-à-dire la période pendant laquelle le recrutement s'opère, ce qui permet de réaliser une économie sur les charges de personnel. Jusqu'à présent, ledit gel s'élevait à 11 000 000 de francs. Une période d'environ un semestre s'écoulait entre l'ouverture d'un poste, d'une part, et l'engagement de la personne, d'autre part. Le gel des postes vacants est passé de 11 000 000 de francs à 13 000 000 de francs, ce qui signifie 2 000 000 de francs d'économies, via un allongement des procédures de deux mois. Une telle mesure était nécessaire pour maintenir l'équilibre budgétaire.

M<sup>me</sup> Salerno se félicite finalement de l'économie qui a été réalisée sur la dette depuis 2007.

Ladite économie se monte à 286 000 000 de francs, soit une réduction de la dette de la Ville de Genève qui atteint 15,5%.

La réduction touche également les intérêts de la dette. Entre 2007 et 2014, ceux-ci ont diminué à concurrence de 37 600 000 de francs, soit une diminution de 60,5% des intérêts de la dette.

En conclusion, le projet de budget pour l'exercice 2015 se révèle équilibré à ce stade, étant rappelé que certains groupes ont conditionné l'entrée en matière concernant l'étude du budget à l'équilibre de ce dernier. Elle affirme que le projet de budget ainsi présenté correspond aux objectifs du Conseil administratif tels que définis dans la feuille de route de 2011, d'une part, et aux besoins des habitants-e-s de la Ville de Genève, d'autre part.

### 3. Evolution des charges et des revenus.

Le niveau des revenus des biens se situe à 1139,3 millions de francs, soit une progression de 1,5%. Les impôts se situent à hauteur de 887 millions de francs soit une hausse de 2,8 millions de francs, prévisions de l'administration fiscale cantonale de juillet 2014.

Le niveau des charges nettes se situe à 1139,3 millions de francs. Le montant des charges se décompose entre 1054,8 millions de charges nets (hors imputations internes) et 84,5 millions de francs pour les amortissements

Les charges de personnel enregistrent une progression de 7,4 millions soit 1,6% en comparaison avec le budget 2014 liée aux mécanismes salariaux, soit + 4 millions de francs et aux 42 nouveaux postes.

En comparaison avec le budget avec le budget 2014, les charges de biens, services et marchandises s'inscrivent en baisse de 1,7 million de francs, soit de 0,8%.

Les intérêts passifs de la dette sont eux aussi en diminution de 3,8%, soit 1 million de francs. Au moment où les perspectives conjoncturelles sont difficiles, la charge de la dette continue de diminuer pour s'établir à un taux moyen proche de 1.5%.

Les amortissements sont en hausse de 3,5 millions soit 4,4%.

Les contributions à d'autres collectivités sont en progression de 700 000 francs, soit 2%. Cette hausse s'explique par la progression de la masse salariale des travailleur-euse-s en provenance des communes frontalières. L'augmentation s'explique principalement par la hausse des recettes fiscales et par l'accroissement de la participation au groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (conséquence de l'introduction de l'école le mercredi matin).

Les dédommagements à des collectivités publiques sont également en hausse de 1,8 million de francs, soit de 3,6%.

En ce qui concerne les subventions monétaires, l'augmentation est de 3,7 millions de francs soit 1,5%. Relevons que la variation la plus notable concerne les nouvelles places d'accueil pour la petite enfance pour 2,8 millions.

Si on les analyse par département, on remarque que le 62 % des subventions sont accordées dans le département de la cohésion et de la solidarité (dont 42 % sont consacrés à la petite enfance) et 32% dans le département de la culture et du sport. Les autres domaines s'avèrent marginaux.

# PROJET DE BUDGET 2015

# priorités politiques du CA

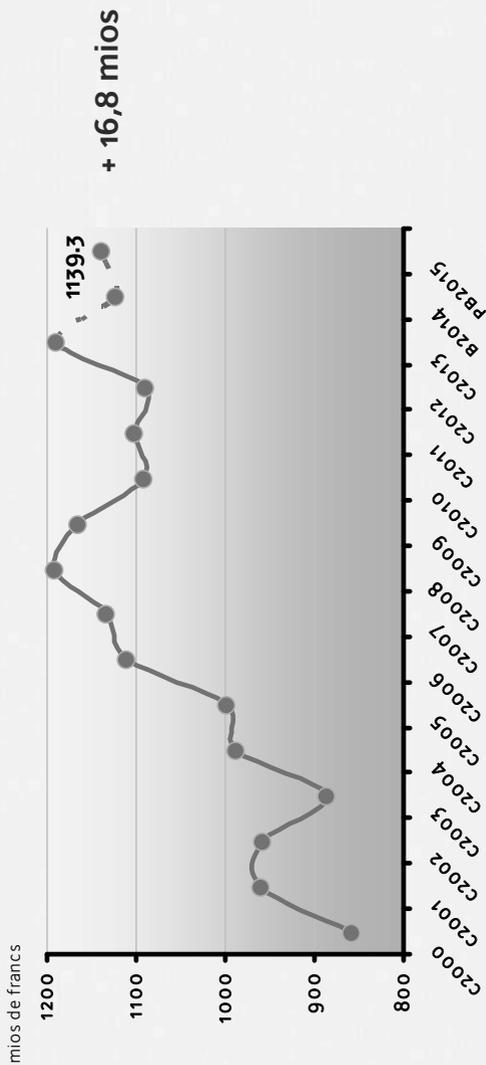
- une ville attentive aux besoins des familles
- une ville de culture
- une ville plus sûre
- une ville verte
- un employeur exemplaire

# résultats prévisionnels

en mios	comptes 2013	budget 2014	PB 2015
revenus nets	1'189.6	1'122.3	1'139.3
charges nettes	1'224.8	1'122.2	1'139.3
<b>résultats</b>	<b>- 35.2</b>	<b>+ 0.1</b>	<b>+ 0.0</b>

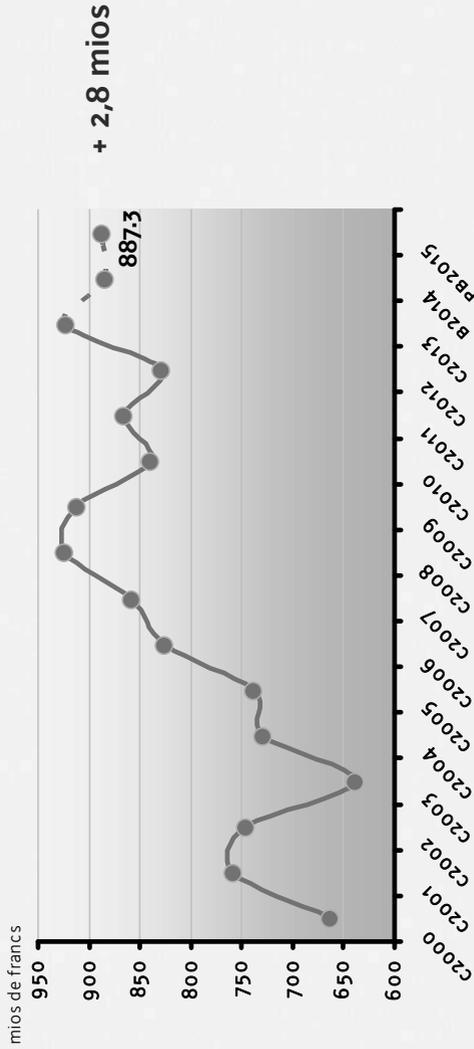
les revenus progressent de 1,5%  
les charges sont également en augmentation de 1,5%  
le projet de budget est équilibré

# revenus nets



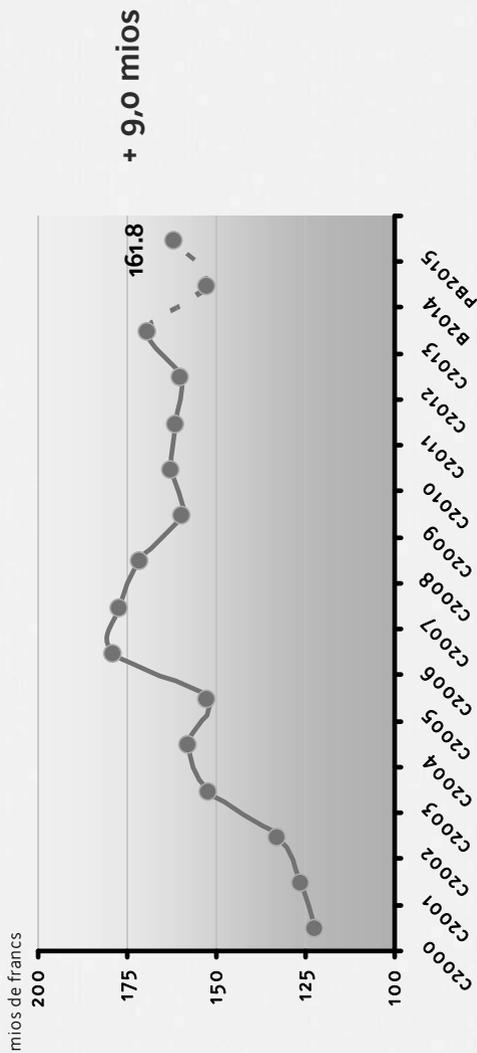
- prévisions communiquées par le canton
- stabilité des revenus nets depuis 2010

# impôts



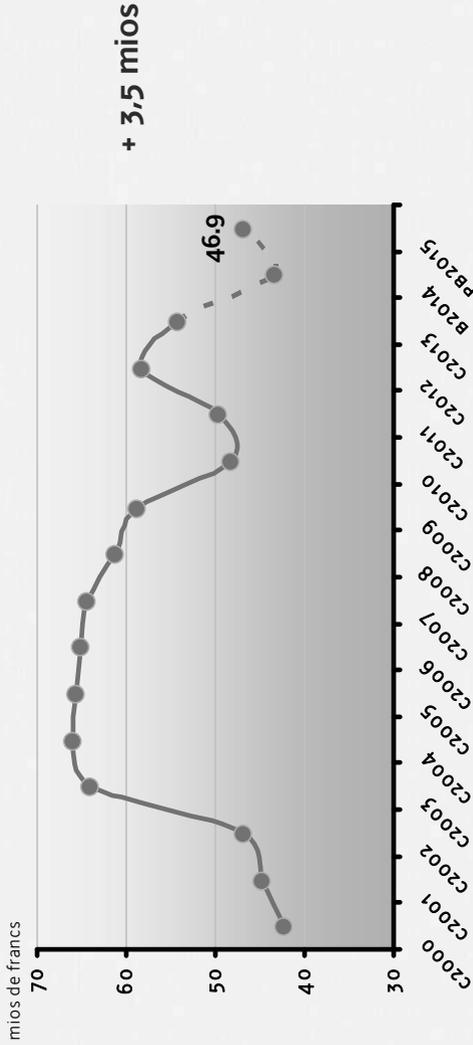
- prévisions PP et PM DF de juillet 2014
- révision des prévisions DF en octobre 2014
- taxe professionnelle pour 2015 : 120 mios

# revenus des biens



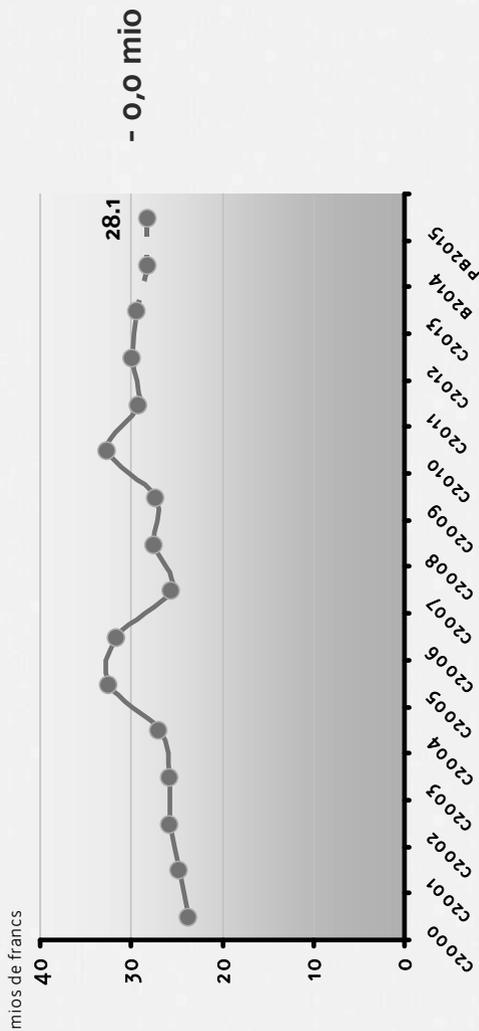
- fonds assainissement des eaux usées +4,4 mios
- rentes et loyers +1,8 mio
- dividendes ATMB +1,5 mio

# revenus divers



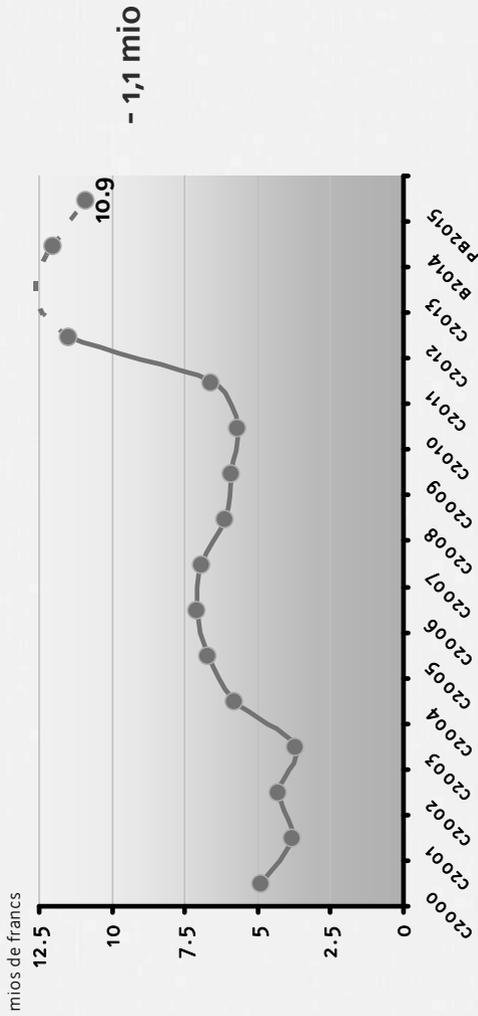
- remboursements assurance + 1,4 mio
- revenus des amendes + 0,7 mio
- revenus SPF + 0,7 mio

# dédom. collectivités publiques



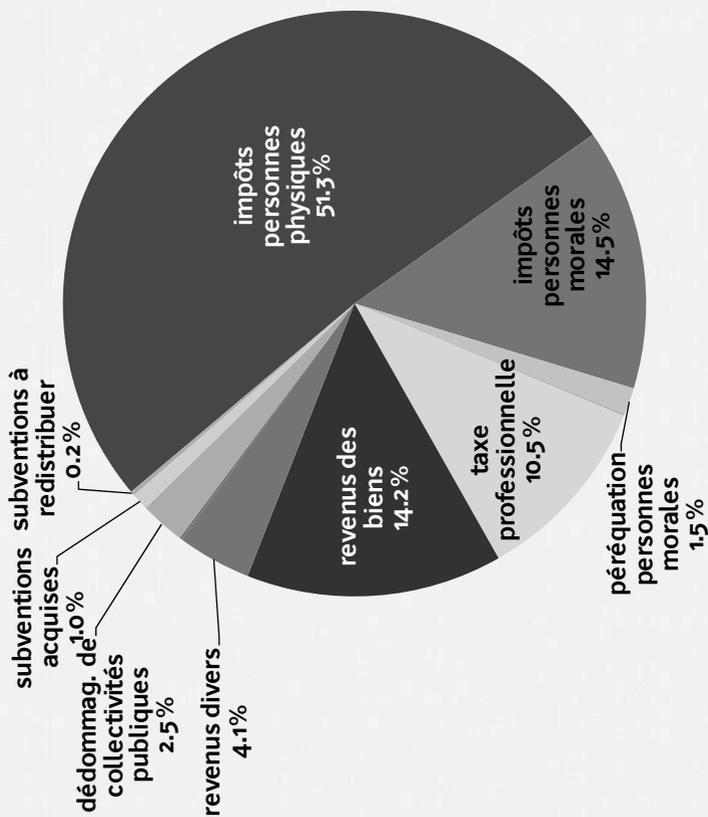
- participations des communes au SIS
- « frais de routes – frais de police »
- participations des communes au bibliobus

# subventions acquises

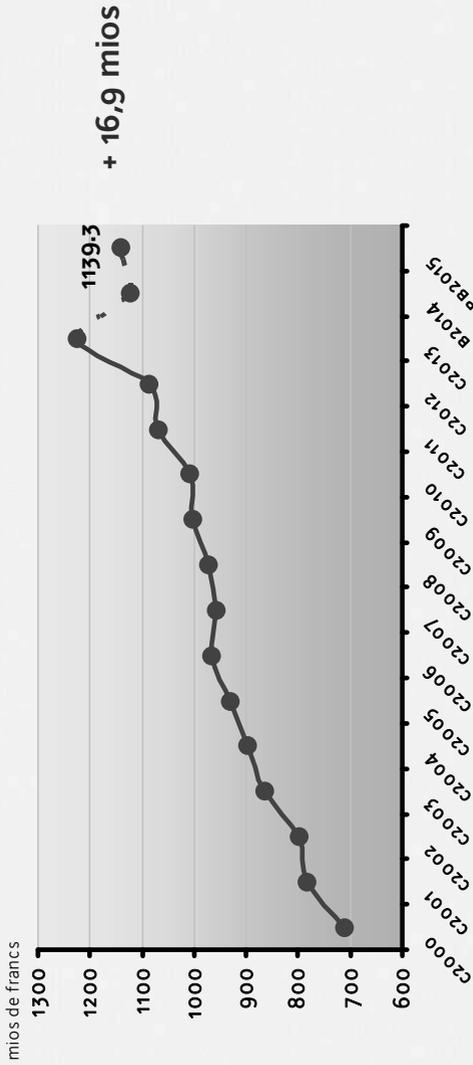


- subvention cantonale routes + 2,0 mios
- transfert comptable subvention FI GTG – 2,5 mios

# revenus nets par nature comptable

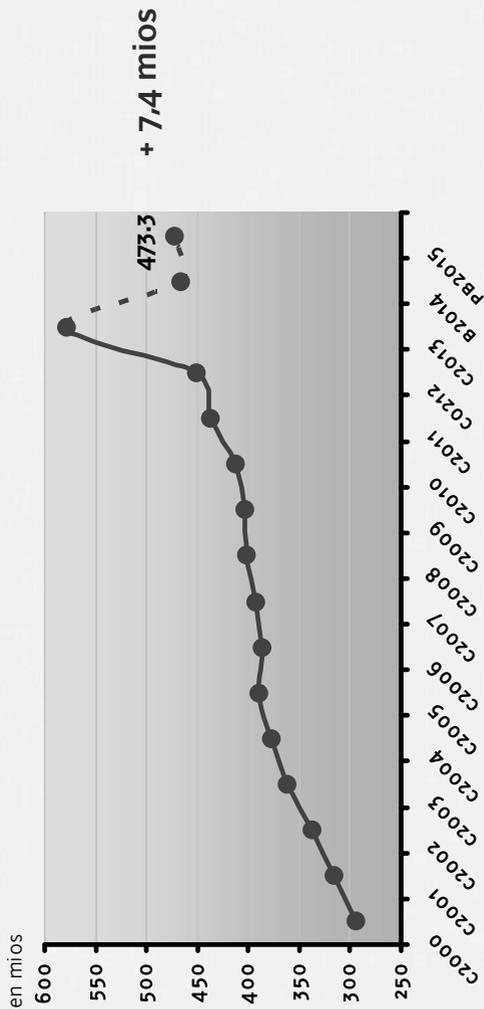


# charges nettes



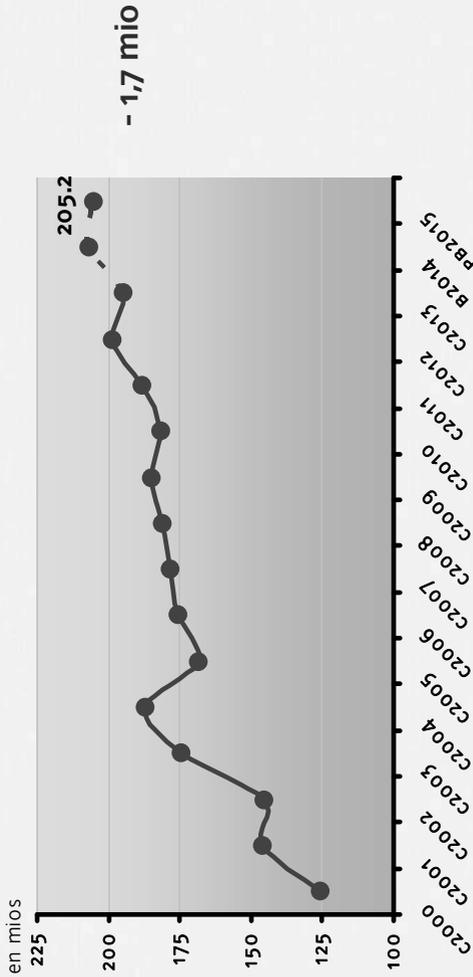
- charges nettes en hausse de 16,9 mios par rapport au budget 2014

# personnel



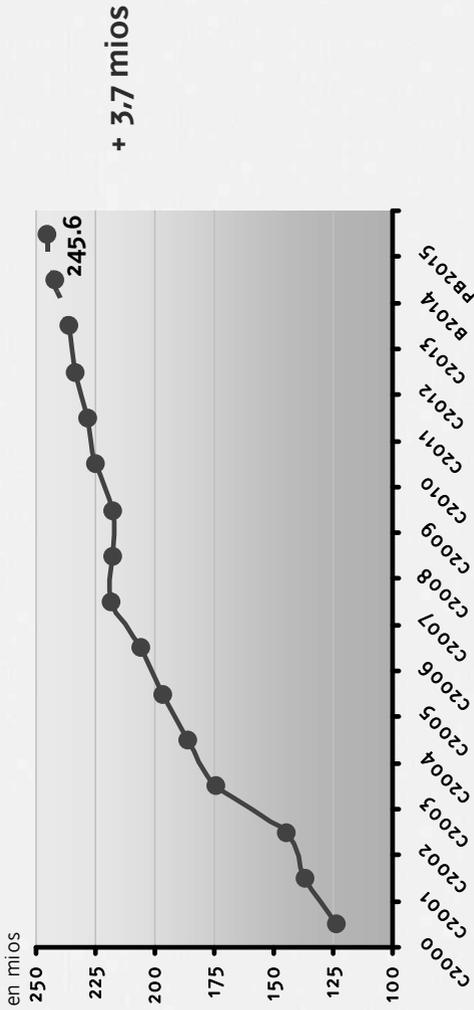
- annuités et postes créés en 2014 +5,3 mios
- 42,1 nouveaux postes de travail +2,4 mios
- cotisation allocations familiales +1,6 mio
- cessation d'activité SIS +0,5 mio
- augmentation gel postes vacants - 2,0 mios

# biens, serv. et marchandises



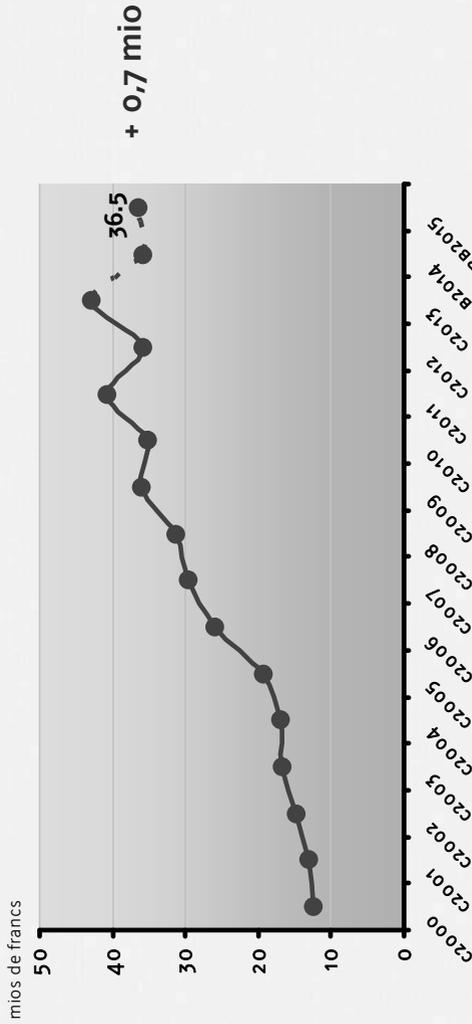
- entretien des routes +1,0 mio
- frais d'incinération cheneviers - 1,1 mio
- réduction linéaire 1% - 1,1 mio
- entretien des bâtiments - 2,0 mios

# subventions accordées



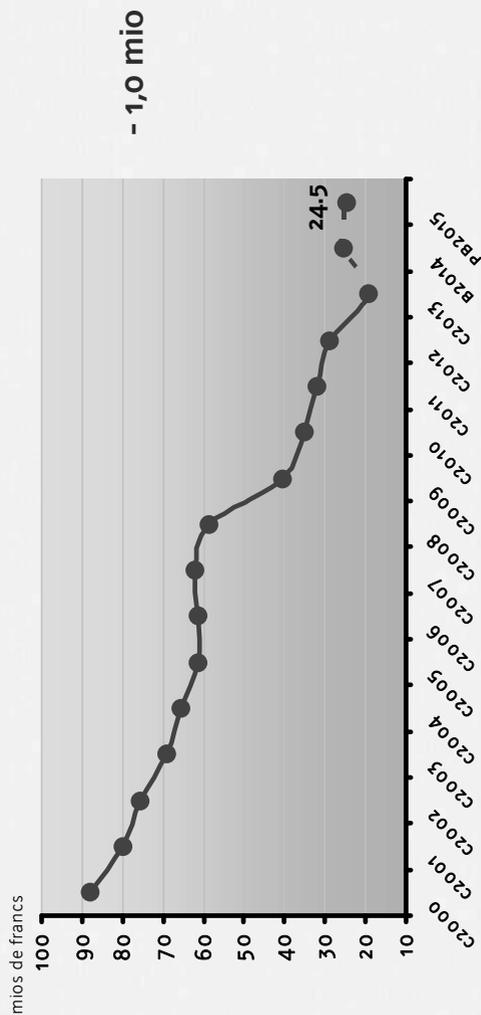
- petite enfance + 4,3 mios
- gratuités + 1,1 mio
- transfert comptable FI GTG - 2,5 mios

# contributions autres collectivités



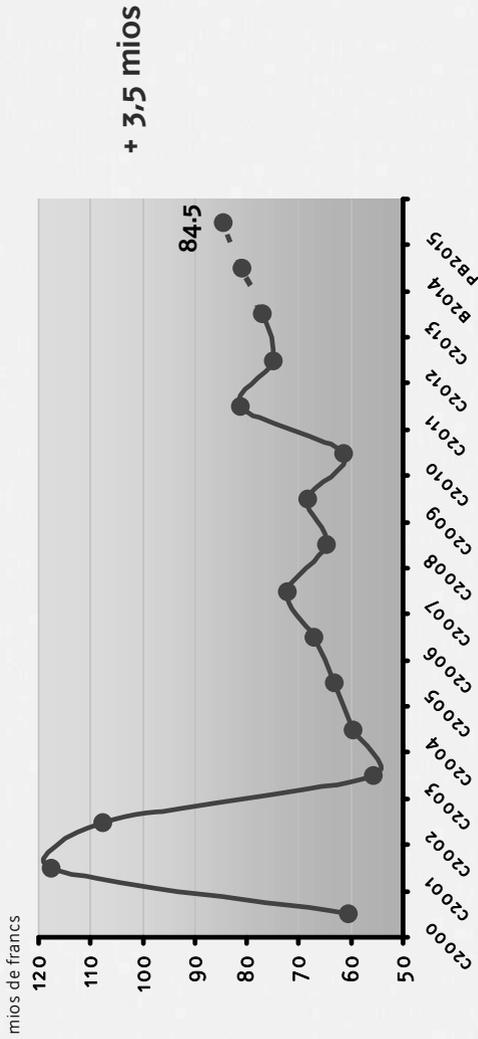
- nouvelle péréquation intercommunale - 0,5 mio
- compensation aux comm. frontalières + 1,2 mio

# intérêts passifs



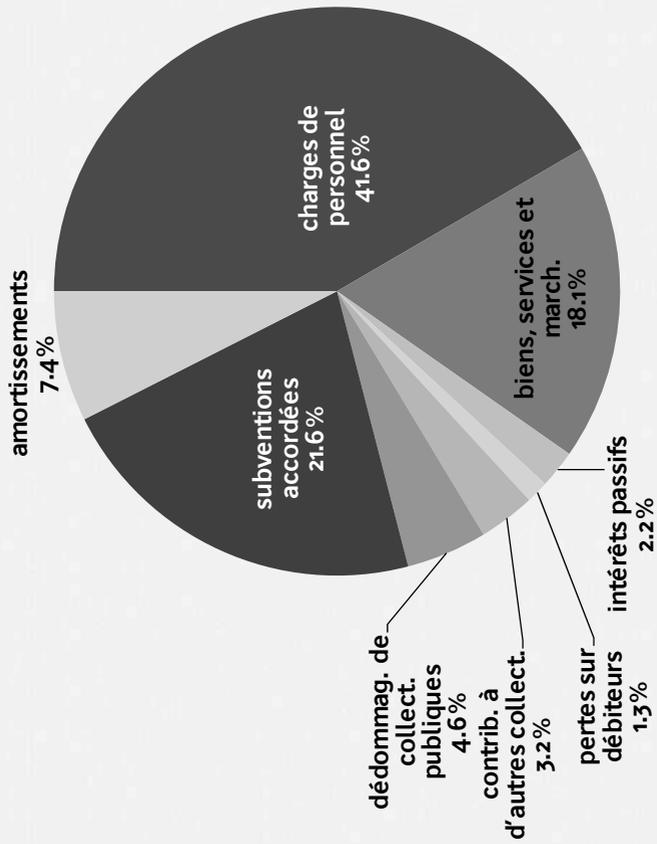
- la stratégie de gestion de la dette (30% de taux variable) permet de faire diminuer les intérêts dans un contexte d'augmentation de l'endettement

# amortissements

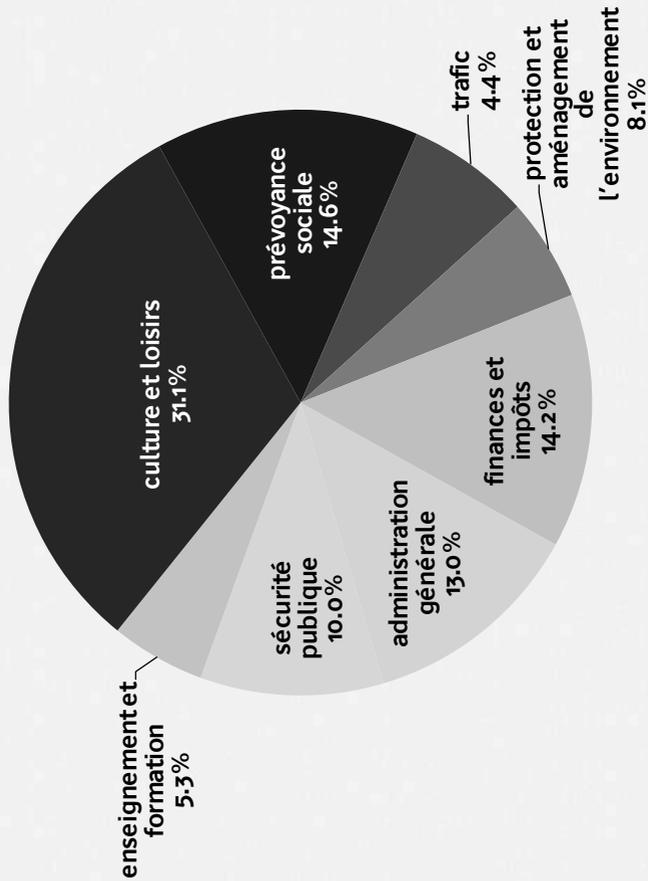


- hausse des amortissements induite par le niveau des investissements

# charges nettes (nature)



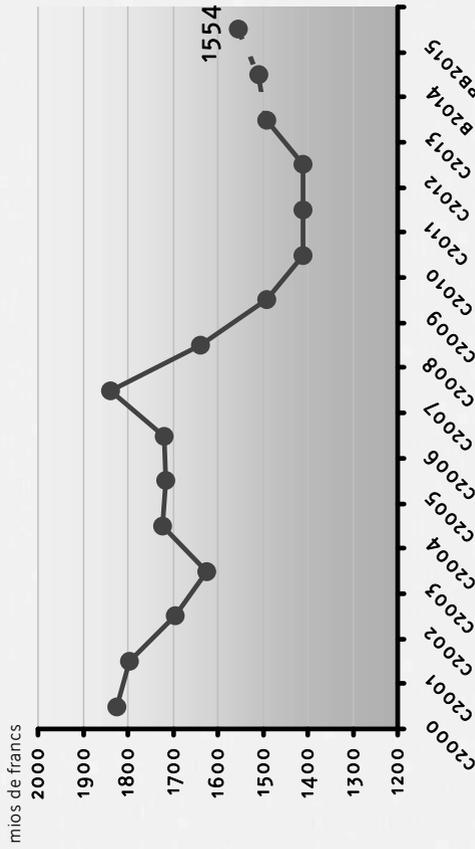
# charges selon politiques publiques



# investissements et autofinancement

- enveloppe annuelle des investissements 130,0 mios
- autofinancement 84,6 mios
- insuffisance de financement 45,4 mios
- taux d'autofinancement 65,1%

# dette prévisionnelle



- Le niveau prévisionnel de la dette est estimé à 1'554 mios à fin 2015

# gestion financière

en mios	2007	PB 2015	évolution
dette	1'840	1'554	- 15,5%
intérêts	62,1	24,5	-60,5%

## en résumé

revenus nets	1'139,3 mios
charges nettes	1'139,3 mios
résultat	+ 0,0 mio
investissements	130,0 mios
amortissements	84,5 mios
insuffisance de financement	45,4 mios
dette prévisionnelle (fin 2015)	1'554 mios



## Communiqué de presse 27 août 2014

### Un projet de budget 2015 équilibré et adapté aux besoins de la population

En définissant les priorités de son projet de budget 2015, qui s'inscrivent dans son programme de législation, le Conseil administratif (CA) de la Ville de Genève a souhaité répondre aux attentes légitimes des Genevoises et des Genevois. Sandrine Salerno, Conseillère administrative en charge des finances, explique que « dans un contexte conjoncturel incertain, le CA a dû trouver un juste équilibre entre la maîtrise des charges et des dépenses essentielles à la qualité de vie dans la commune. » Elle souhaite également rappeler l'importance de pouvoir disposer d'une assiette fiscale suffisante ; ce n'est en effet que par le biais de l'impôt que la Ville de Genève est en mesure de couvrir les dépenses d'intérêt général et de proposer à l'ensemble de la population des prestations de qualité telles que des installations sportives, des crèches ou une police de proximité.

#### Une Ville attentive aux besoins des familles

Cette année encore, la famille reste au cœur des préoccupations du Conseil administratif (CA). Conscient des difficultés rencontrées par de nombreux parents pour faire garder leurs jeunes enfants, il propose une augmentation de la subvention destinée à financer 194 nouvelles places (+2.8 mio) dans les institutions de la petite enfance (IPE). Depuis 2012, près de 300 places en IPE ont été créées. Pour permettre au Service de la petite enfance de faire face à une importante charge de travail, le CA soutient également la création de 1.6 poste en ETP au sein de ce service (+183'000.- Frs). Par ailleurs, notamment en lien avec l'école le mercredi matin, le CA propose d'accroître la participation de la Ville de Genève au financement du Groupe intercommunal pour l'animation parascolaire (+1.1 mio). Enfin, pour lutter contre les incivilités dans les préaux, le CA souhaite renforcer le nettoyage d'une dizaine d'entre eux, jugés très problématiques (+200'000.- Frs).

#### Une Ville de culture

Afin de faire bénéficier habitant-e-s et hôtes de passage d'une offre culturelle riche et variée, la Ville de Genève investit dans des institutions participant au rayonnement de la Cité. Après d'importants travaux de rénovation, l'Alhambra rouvrira ses portes au printemps 2015. Pour permettre au public de fréquenter cette salle de spectacle toute l'année et répondre à l'augmentation des surfaces exploitées, le CA propose d'accroître la subvention nominale de l'Alhambra ainsi que le budget destiné aux frais de nettoyage et d'entretien (+246'000.- Frs). Parallèlement, en vue de l'inauguration en octobre 2014 du nouveau Musée d'ethnographie de Genève, le CA soutient l'augmentation du budget de fonctionnement de cette institution (+190'000.- Frs) afin de pouvoir offrir au public un programme complet d'exposition et de médiation culturelle. Cette augmentation, tout comme les postes supplémentaires votés lors des précédents budgets (11,5 ETP), est raisonnable au regard du triplement des surfaces d'exposition du musée.

#### Une Ville verte

Réputée pour ces nombreux espaces verts de qualité, la Ville de Genève compte actuellement près de 35 parcs sur son territoire. Dès avril 2015, les Genevois-e-s pourront profiter d'un nouvel espace vert, grâce à l'ouverture du parc Gustave et Léonard Hentsch

dans le quartier des Charmilles. Avec ses 27'000 mètres carrés de surfaces vertes et ses 231 arbres, ce parc engendrera une augmentation significative de travail pour le Service des espaces verts et pour le service Voirie-Ville propre. Le CA propose donc la création de 3 postes de jardinier-ère-s et de 2 postes d'ouvrier-ère-s (+472'000.- Frs) afin d'assumer les prestations d'entretien de ce nouveau lieu.

#### **Une Ville plus sûre**

Afin d'atteindre l'objectif de constituer un corps de 200 agent-e-s de police municipale (APM) et de doubler ainsi l'effectif de 2010, le CA souhaite intégrer 26 nouveaux postes d'APM dès le 1<sup>er</sup> septembre 2015 (+1.3 mio). Par ailleurs, pour assurer des effectifs constants dans les sections d'intervention des sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières, il convient d'ouvrir 4 postes d'aspirant-e-s en 2015 (+325'000.- Frs) qui pourront remplacer les professionnel-le-s dont les départs sont planifiés en 2017.

#### **Un employeur exemplaire**

En 2015, le CA entend maintenir les mécanismes salariaux ainsi que les prestations sociales dont bénéficie son personnel. Par leur professionnalisme et leur investissement, les collaborateurs et collaboratrices municipaux sont en effet à la source des progrès réalisés par la Ville de Genève. C'est grâce à elles et eux que les prestations publiques sont assurées avec efficacité.

Au final, le projet de budget 2015 est équilibré (+31'964.- Frs), l'augmentation des charges est maîtrisée (+1.5%) et les investissements (130 mios) sont autofinancés à hauteur de 65%. Les nouvelles dépenses sont possibles grâce à l'excellente gestion financière de la Ville. Rappelons que la dette municipale a baissé de 286 mios depuis 2007 et que le taux d'intérêt de cette dette est le plus faible des grandes villes suisses. Par ailleurs, le CA a réduit de 1% les lignes destinées aux mandataires externes (-1.1 mio) et augmenté le gel des postes vacants (-2.0 mios), prolongeant ainsi la durée des procédures d'engagement à 8 mois.

Cette bonne gestion financière permet à la Ville de Genève de présenter des projets de budget équilibrés depuis plusieurs années.

#### *Contact presse:*

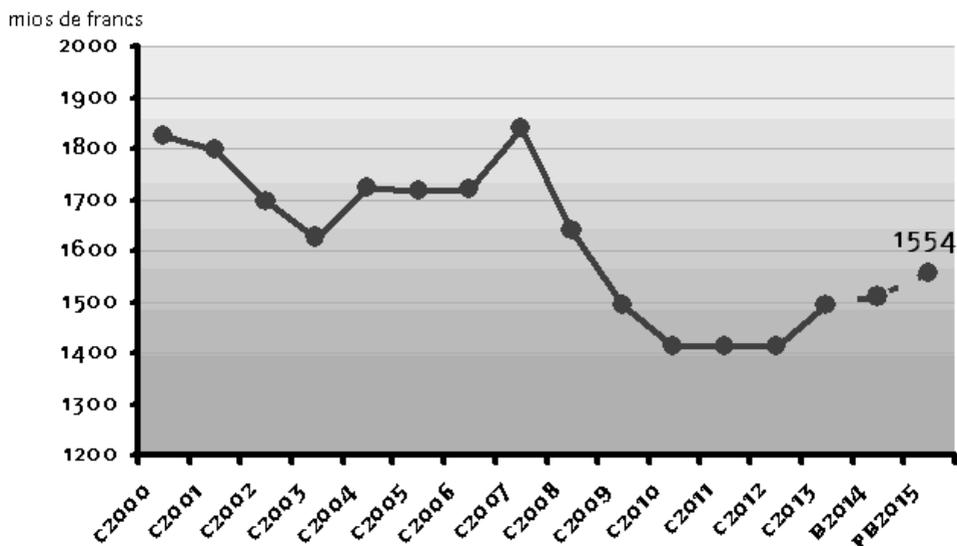
Valentina Wenger-Andreoli  
Collaboratrice personnelle  
Département des finances et du logement  
Tel.: 022 418 22 35 ou 079 508 24 34

#### 4. Investissement et autofinancement du projet de budget 2015

Concernant l'investissement, l'enveloppe annuelle prévue par le Conseil administratif s'élève à 130 000 000 de francs, avec un autofinancement de 84,6 millions de francs.

On arrive à une insuffisance de financement de 45,4 millions de francs, ce qui correspond à un taux d'autofinancement de 65,1 %.

Cela induit un endettement prévisionnel à la fin de 2014 d'approximativement 1 554 000 000 de francs.



*Questions des commissaires sur les principaux chiffres du budget déposé et réponses de M<sup>me</sup> Salerno et M. Krebs*

Un commissaire aimerait savoir où se trouvent les revenus des SIG. La Ville de Genève en est en effet actionnaire à hauteur de 30%. Des dividendes devraient donc être logiquement distribués à cette dernière.

M. Krebs informe qu'un dividende équivalent à 5% du capital est effectivement perçu. La ville perçoit en outre des SIG une redevance pour l'utilisation du domaine public. Hormis ces deux sources de revenus, aucune autre n'est prévue. Cela apparaît dans les revenus des biens s'agissant du dividende et dans les revenus divers s'agissant de la redevance d'utilisation du domaine public.

Le commissaire s'inquiète de l'impact de l'augmentation des rentes et des loyers pour les locataires de la GIM. Il pense particulièrement aux familles modestes.

M<sup>me</sup> Salerno garantit que l'impact pour les locataires de la GIM s'avère nul puisque les loyers sont calculés selon le taux d'effort, respectivement d'occupation, desdits locataires. Les prévisions budgétaires sont dépourvues de toute influence sur les loyers dont les locataires s'acquittent.

Le même commissaire s'interroge quant aux raisons qui justifient cette augmentation.

M. Krebs explique que des ajustements ont été effectués au niveau du budget en fonction de la réalité observée aux comptes. Cela ne procède aucunement d'une volonté de faire augmenter les revenus. Il s'agit simplement d'une vision consécutive à une situation.

M<sup>me</sup> Salerno évoque notamment les sommes perçues par les parkings.

M. Krebs précise que, concernant le parking du Mont-Blanc, la Ville de Genève se voit rétrocéder 30% du montant perçu par l'Etat de Genève au titre de la rente de superficie. La somme ainsi perçue par la ville avoisine 900 000 francs.

Un commissaire revient sur la création des 26 postes d'APM. Il note que les travaux dans le cadre de la CSDOMIC ont mis en exergue qu'il s'avère extrêmement compliqué pour le département de l'environnement urbain et de la sécurité de respecter cet engagement en raison des difficultés liées au recrutement. Il suggère donc au Conseil administratif de procéder à un rééquilibrage puisque le SEVE souffre d'un manque chronique de personnel.

M<sup>me</sup> Salerno rétorque que l'arbitrage politique du Conseil administratif diverge de la proposition formulée par le commissaire. L'objectif du Conseil administratif consistant à atteindre le nombre de 200 APM en 2015, au demeu-

rant validé par le Conseil municipal, a été maintenu. Il s'agit d'une question qu'il sied d'analyser dans le cadre de la commission. Il convient en effet d'opérer une distinction entre l'objectif politique, d'une part, et la capacité du service à recruter, former et garder les aspirants, d'autre part.

Le commissaire interpelle M<sup>me</sup> Salerno relativement aux modalités de la diminution liée au gel des postes vacants.

M<sup>me</sup> Salerno répond qu'il s'agit d'une économie de charges résultant de l'allongement de la période entre l'ouverture d'un poste et l'engagement y relatif. Une période d'environ six mois permettait de réaliser une économie de l'ordre de 11 000 000 de francs. L'augmentation de ce temps de carence, au cours duquel le service concerné dispose d'un nombre restreint de collaboratrices et collaborateurs, à hauteur de deux mois, permet d'économiser 2 000 000 de francs supplémentaires, pour une économie totale s'élevant donc à 13 000 000 de francs. Cette mesure participe grandement au maintien de l'équilibre budgétaire.

Un commissaire, à la lecture de la page 12 du support visuel, souhaiterait bénéficier de plus amples explications concernant le motif exact de l'augmentation de la cotisation allocations familiales à hauteur de 1 600 000 francs.

M. Krebs met en lumière que le Grand Conseil a voté une loi qui fait passer le taux de cotisation d'1,9% à 2,3%. Il en découle une augmentation des charges sociales, respectivement du taux de cotisation. Cela représente 1 600 000 francs. Il s'agit de la masse salariale imposable, soit 0,14% d'augmentation.

Le commissaire, en relation avec les subventions accordées, demande à quoi est liée l'augmentation des gratuités à concurrence de 1 100 000 francs.

M. Krebs indique que les gratuités concernent la mise à disposition de locaux au profit d'une association. Pour rendre compte de cette mise à disposition gratuite, une subvention va être accordée qui correspond au montant du loyer. On est donc en présence d'une double écriture, sachant que les deux écritures s'annulent.

Le commissaire aimerait savoir s'il convient de parler de «culture et sports» ou plutôt de «culture et loisirs».

M. Krebs allègue que la Confédération considère que les sports relèvent des loisirs. La formulation «culture et loisirs» constitue par conséquent l'appellation officielle.

Un commissaire aimerait connaître le montant lié à la participation des communes au SIS. De plus, elle souhaiterait bénéficier d'une première explication au sujet de ce mécanisme.

M<sup>me</sup> Salerno explique que le SIS opère dans l'ensemble du Canton. 58% des interventions concernent le territoire de la Ville de Genève tandis que 42% des

interventions ont lieu sur le territoire des autres communes du Canton, à l'extérieur de la Ville donc. Une facture est adressée aux autres communes. Un écart important existe néanmoins.

En effet, les autres communes ne paient que 31% des coûts de facturation du SIS qu'elles occasionnent. L'enjeu financier réside précisément dans le niveau de facturation, lequel est le même depuis 2008. Or, celui-ci ne correspond pas au travail effectivement accompli par le SIS. Au vu de ce qui précède, elle invite les commissaires à soulever la question du niveau de facturation auprès de M. Barazzone.

Un commissaire constate une stabilité des revenus nets depuis 2010. Il s'interroge sur l'éventuelle prise en compte de la réforme fiscale des entreprises.

M<sup>me</sup> Salerno soutient que la réforme de l'imposition des entreprises n'est pas prise en compte dans la mesure où il s'agit d'un projet qui n'a pas encore été voté. Le projet va entrer en consultation dans les Chambres à la fin de l'été. Elle précise que ladite réforme n'a aucun impact sur l'exercice 2015. Même dans l'hypothèse où la mise en œuvre de ce dispositif serait effectivement validée, l'entrée en vigueur n'interviendra pas avant plusieurs années. Il s'agit néanmoins d'un sujet de préoccupation et d'attention de la part du département, nonobstant l'absence d'impact budgétaire sur l'année 2015.

Le commissaire remarque que les augmentations pour 2015 ont vocation à être pérennes. Il redoute des conséquences néfastes sur les exercices suivants, étant entendu qu'il s'avère impossible de revenir en arrière.

M<sup>me</sup> Salerno affirme qu'il relève de la politique fiction d'imaginer aujourd'hui le sort et la portée des propositions fédérales et leurs déclinaisons cantonales.

Un commissaire partage son étonnement s'agissant de l'absence d'augmentation des dépenses pour le fonctionnement des abris PC. Il se réfère aux propos de M<sup>me</sup> Alder faisant état d'une situation à flux tendu. Il redoute qu'un dépassement dans les comptes soit d'ores et déjà envisagé.

M<sup>me</sup> Salerno signale qu'il n'y a pas eu d'arbitrage politique sur cet aspect. Il convient de poser la question à M<sup>me</sup> Alder, qui a la volonté politique d'ouvrir les abris PC toute l'année. Cependant, ce projet n'a pas été validé par le Conseil administratif à ce stade, ni même discuté dans le cadre des arbitrages.

Une commissaire, observe une baisse à concurrence de 2 000 000 de francs concernant l'entretien des bâtiments. Or, les bâtiments de la Ville sont réputés être mal entretenus. Par ailleurs, elle interroge M<sup>me</sup> Salerno sur les choix douloureux qui ont dû être consentis afin de maintenir l'équilibre budgétaire.

M<sup>me</sup> Salerno certifie que des choix douloureux ont été opérés. Elle cite notamment la coupe linéaire à hauteur d'1% sur les groupes 31 et l'augmentation du

gel des postes vacants. Tous les magistrats ont de surcroît fait des arbitrages dans leur département.

De plus, on a renoncé à inclure certaines prestations dans le projet de budget déposé. Elle rappelle que le Conseil administratif viendra devant la commission avec les nouvelles estimations fiscales cantonales et le projet de budget amendé par le Conseil administratif au tout début du mois de novembre. On jouira en outre d'une vision plus fine concernant le revenu des entreprises. Il s'avère fort probable que des ajustements aient lieu sur plusieurs secteurs. En ce qui a trait à l'entretien des bâtiments, il s'agit justement de l'un des secteurs susceptible de voir son budget augmenter. L'année précédente, le Conseil municipal avait voté 5 000 000 de francs supplémentaires pour le département des constructions et de l'aménagement. Cependant, aucun poste supplémentaire n'a été voté. Or, suivre les chantiers requiert forcément du personnel qualifié. Il s'agit de l'un des premiers arbitrages qui sera reconsidéré selon les recettes fiscales finalement obtenues.

Une commissaire aimerait bénéficier de plus amples explications s'agissant des modalités de calcul de la nouvelle péréquation intercommunale.

M<sup>me</sup> Salerno explique qu'il existe un dispositif légal. Il s'agit du même système de péréquation depuis six ans, même si l'on parle de «nouvelle» péréquation. Elle avait négocié cette modification législative avec M. Krebs en 2010. La Ville de Genève, qui assure des prestations de ville-centre, doit participer à l'effort intercommunal sans être toutefois pénalisée. La Ville de Genève est actuellement peu contributrice dans ce dispositif, dans une situation de quasi équilibre. Les communes les plus riches, à l'image de Vandœuvres, Coligny ou Genthod, donnent aux plus pauvres, étant entendu que les situations évoluent. Elle cite l'exemple de Vernier, dont la situation s'est sensiblement améliorée, et qui touche conséquemment moins en vertu de la péréquation. L'enjeu de la péréquation pour la Ville de Genève consiste à déterminer s'il sied d'être traitée comme les autres communes, ou alors s'il s'avère préférable de sortir du dispositif, comme cela est le cas à Zurich. L'option a été retenue de traiter la Ville comme les autres communes. La problématique du rôle de ville-centre joué par Genève sera discutée notamment dans le cadre du groupe animé par M. Longchamp sur la question de la répartition des charges et des compétences entre le Canton et les communes.

Un commissaire constate que le Conseil administratif a écrit au Conseil d'Etat à ce sujet sur la base d'un pré-rapport. Il aimerait que cette première prise de position soit communiquée aux commissaires.

M<sup>me</sup> Salerno indique qu'il s'agit d'un courrier adressé avant la reddition du pré-rapport. Le groupe de travail réunit aujourd'hui le Conseil d'Etat et l'ACG. Elle représente la Ville de Genève au sein de la délégation de l'ACG, étant rap-

pelé qu'elle est vice-présidente de l'ACG. Dans le groupe de techniciens siège notamment M. Krebs.

Certes M. Krebs et elle-même représentent la Ville, mais ils ont été choisis pour leurs compétences. Par ce courrier, la Ville de Genève sollicitait notamment une discussion tripartite, c'est-à-dire Canton / Ville / ACG, comme cela était d'ailleurs le cas auparavant. Une place particulière doit en effet être réservée à la Ville eu égard à sa taille, ses compétences et les politiques que celle-ci porte pour l'ensemble de la région genevoise. La deuxième demande du Conseil administratif portait sur la méthode, soit notamment le cadre et les modalités de travail, en amont de la communication des résultats du pré-rapport. Le Conseil administratif a été saisi de ce pré-rapport, lequel est disponible en ligne. Les réunions avec le Conseil d'Etat à propos de cet enjeu débutent. Les questions de méthode ne sont présentement pas encore complètement résolues.

Le commissaire demande si le Conseil municipal sera un jour associé à ces travaux.

M<sup>me</sup> Salerno répond par l'affirmative. Elle est favorable à tenir le Conseil municipal informé.

Le commissaire indique que le devoir d'information relève d'ailleurs d'une obligation constitutionnelle.

M<sup>me</sup> Salerno précise que les travaux ont à peine commencé. Seule une réunion du comité de pilotage politique a pour l'instant eu lieu, au mois de juin 2014. La prochaine séance est prévue pour la mi-octobre. Elle se déclare toutefois disposée à présenter ces travaux devant la commission si les commissaires le souhaitent.

*Note du rapporteur: entre-temps la commission des finances a été longuement informée lors de sa séance du mercredi 19 novembre par M<sup>me</sup> Salerno et M. Kanaan et le plénum du Conseil municipal a pu bénéficier de larges explications lors de sa séance extraordinaire du lundi 24 novembre 2014.*

Le commissaire voudrait savoir si les documents remis aux journalistes dans le cadre de la conférence de presse se trouvent déjà sur le site internet de la Ville, à l'attention du grand public. Il s'interroge donc sur la portée de la diffusion.

M<sup>me</sup> Salerno met en exergue que la diffusion aura lieu après la conférence de presse, le jour même en fin de journée donc.

Le même commissaire à la lecture du communiqué de presse, ne relève rien d'extraordinaire. Tout semble suivre son cours tranquillement. Alors pourtant que la précarité augmente et que la population vieillit, aucune augmentation du budget dévolu au secteur social n'est prévue. Il s'étonne en outre que tant d'attention soit portée sur les crèches.

M<sup>me</sup> Salerno met en exergue que la Ville œuvre dans ses domaines de compétence. Les compétences des communes en matière d'action sociale sont subsidiaires, en complément de l'Etat, qui les assume, via notamment l'Hospice général. On observe des effets de débordement parce que les dispositifs légaux, notamment fédéraux, amoindrissent les prestations sociales. Cela pèse sur les cantons et les communes. Un exemple flagrant est celui de la diminution des indemnités chômage. La petite enfance relève à l'inverse du champ de compétences de la Ville. Il s'agit d'une politique publique municipale. Il est donc logique que les places de crèche augmentent. Concernant l'action sociale, les augmentations se verront au niveau cantonal.

Elle admet qu'il n'existe pas de changement fondamental, ce qui se justifie aisément par le fait que le Conseil administratif respecte la feuille de route qu'il a établie en début de législature.

Elle se félicite au demeurant que la politique menée s'inscrive en conformité avec les engagements qui avaient été pris en début de législature.

Un commissaire soulève une question d'ordre technique concernant l'augmentation des loyers et des rentes. Il souhaite savoir si le chiffre avancé résulte de la poursuite des contrats de bail en cours ou si, à l'inverse, on postule que certains loyers et rentes pourraient être augmentés à l'avenir, notamment dans le courant de l'année 2015.

M. Krebs informe que 900 000 francs proviennent de la situation du parking du Mont-Blanc. Sinon, le revenu avoisine 80 000 000 de francs. Sur la base de la situation connue actuellement, il y a effectivement une augmentation consécutive à des ajustements par rapport à la situation qui est apparue aux comptes 2013. Il assure qu'il n'y a pas de nouveaux contrats, ni de modification de ceux existants. Il n'y a aucune volonté de changer les baux.

M<sup>me</sup> Böhler garantit l'absence de lien avec les loyers des locataires de la GIM. Il s'agit des parkings. On a procédé à des ajustements par rapport à la réalité. On s'est basé sur un estimatif et on a affiné les résultats.

Le commissaire interpelle M<sup>me</sup> Salerno sur le contenu du premier paragraphe du communiqué de presse. Il peine en effet à comprendre comment, en supprimant le parascolaire pendant une demi-journée le mercredi matin puisque les enfants seront à l'école, les besoins augmentent dans le parascolaire.

M<sup>me</sup> Salerno rétorque que l'on a au contraire introduit le parascolaire le mercredi. Au niveau du GIAP, du personnel va chercher les enfants dans la cour de récréation pour les amener au restaurant scolaire, étant précisé que ledit restaurant est parfois situé en dehors de l'école. Il faut en outre surveiller le repas, puis ramener les enfants à l'école. Reste encore une demi-heure de pause durant laquelle les enfants sont sous surveillance avant que les maître-sse-s n'arrivent.

Le second facteur d'augmentation des coûts réside dans l'ouverture de certains restaurants scolaires pour répondre à la demande. Elle précise qu'il s'agit d'une ouverture modérée, tous les restaurants scolaires n'étant pas ouverts le mercredi midi. Les montants sont appelés à évoluer.

Un commissaire concernant l'intérêt passif, aimerait que soit fourni le montant absolu gagné plutôt que le pourcentage de diminution depuis 2000.

M. Krebs signale que, en 2000, les montants sont proches de 90 000 000 de francs. En 2007, on passe à 61 000 000 de francs. Pour 2015, le montant projeté est de 24 500 000 francs. La réduction d'intérêts entre 2007 et 2015 s'élève donc à environ 36 500 000 francs.

## **5. Présentations, auditions et rapports des commissions spécialisées**

Le travail de la commission des finances s'est déroulé en deux temps. De septembre à mi-octobre la commission a travaillé en parallèle avec les commissions spécialisées, qui ont présenté peu ou pas d'amendements.

Conscients que les chiffres à disposition n'étaient qu'une photographie du budget à fin juin, les commissaires ont donc analysé ce projet avec une attention prudente.

### **5.1 Département des autorités**

*Séance du mardi 9 septembre 2014*

La présidente accueille M. Sami Kanaan, Maire de la Ville de Genève, accompagné de M. Jacques Moret, directeur général de l'administration municipale, et M. Alain Schweri, chef du service de l'administration centrale, ainsi que de M<sup>me</sup> Sophie Heurtault-Malherbe, directrice financière.

Après avoir partagé ses interrogations quant à la seule présence de M. Schweri pour accompagner M. Moret, à l'exclusion notamment de M. Chrétien et de M<sup>me</sup> Cabussat, elle suggère de commencer par la présentation générale du département des autorités avant de poursuivre avec les questions des commissaires à l'endroit des représentants de ce dernier afférentes à ladite présentation. S'ensuivront l'examen du projet de budget pour l'exercice 2015 à la lecture du document le présentant par politique publique, puis à l'aune de celui qui le décline par service. Elle cède la parole à M. Kanaan en vue de la présentation générale du département des autorités.

M. Kanaan déclare à titre liminaire que le projet de budget se caractérise par sa stabilité. A l'instar des autres départements, le département des autorités a subi

la coupe linéaire sur les lignes 31, étant précisé que ladite coupe s'applique de manière globale. Il mentionne en outre l'existence de transferts neutres qui sont opérés pour des raisons purement techniques.

En sa qualité de Maire, il a érigé en priorité l'enjeu difficile des frontières. Un bilan circonstancié sera dressé à cet égard. Il se félicite par ailleurs du succès qu'a rencontré la Fête du 1<sup>er</sup> août. Le parc La Grange s'est avéré représenter un lieu totalement adéquat, notamment concernant le programme familial de l'après-midi. De plus, il salue le fait qu'aient été servies des spécialités de la région à cette occasion. Il estime que le bilan de cette manifestation se révèle extrêmement positif.

S'agissant de la Fête du Réveillon, il a été procédé à un appel à contributions décentralisé, dans l'optique d'organiser une fête du 31 décembre par quartier. Il s'agit d'un choix délibéré. Quatre quartiers sont ainsi concernés, dont il s'engage à transmettre la liste définitive par écrit aux commissaires. Il informe également les commissaires de la tenue en date du 9 octobre 2014 de la première conférence du cycle de conférences-débats autour de la notion de frontière à repenser comme une couture plutôt qu'une coupure. M. Cornelio Sommaruga fera notamment partie des conférenciers invités. Il fait part de son enthousiasme en ce qui concerne cet événement. Il considère en effet essentiel de débattre sur des sujets en lien avec le territoire et la diversité genevoise. Il cite encore l'exposition «vis-à-vis». A la suite de l'appel qui avait été lancé, dix photographes amateurs ont été retenus pour faire des photos de leur quartier, accompagnés d'un professionnel. De plus amples informations seront prochainement communiquées aux commissaires à ce sujet par voie électronique.

Un commissaire s'étonne que, à trois mois des festivités du 31 décembre, le Maire annonce quatre manifestations sans savoir précisément dans quels quartiers celles-ci auront lieu. Il juge cela inquiétant. Il estime en outre qu'il s'agit d'une fête rassembleuse et il doute par conséquent de la pertinence d'organiser une fête décentralisée.

M. Kanaan explique qu'il a rétabli la réception du 1<sup>er</sup> août, laquelle a rencontré un immense succès auprès de la Genève internationale. Il met en exergue que la Ville de Genève s'est vue félicitée pour son implication et sa contribution en faveur de la Genève internationale. Au sujet de la fête du 31 décembre, il n'admet pas que le fait qu'il ne soit pas en mesure de communiquer les quatre quartiers retenus soit interprété comme un manque de sérieux. En effet, il ne peut pas forcément se souvenir de tout par cœur. Un trou de mémoire peut survenir. Il rappelle que l'organisation d'un botellón géant sur la plaine de Plainpalais où les personnes apportent leurs propres boissons avait entraîné la gronde des exploitants de bars. Or, il considère souhaitable que la fête soit gratuite. Il argue de surcroît que de nombreuses fêtes de grande ampleur sont organisées. Le périmètre

d'un quartier présente l'avantage non négligeable de favoriser le lien social. De telles fêtes sont au surplus moins anonymes que de grandes fêtes. L'idée intéressante d'organiser des fêtes de quartier financées par la Ville avec son soutien logistique découle d'un appel qui a été lancé. L'avenir dira si cette initiative se soldera pas un succès ou non.

M. Kanaan se souvient que les quatre quartiers concernés par la Fête du 31 décembre sont les suivants : Champel, Sécheron, Vieuxseux-Concorde et Jonction.

Un commissaire observe qu'aucun de ces quartiers ne se situe en plein centre-ville.

Un autre commissaire aimerait connaître l'identité des intermédiaires pour organiser cette manifestation.

M. Kanaan répond que les réseaux existants ont été sollicités pour tisser le lien avec les quartiers. Il mentionne «la Ville est à vous», les unités d'action communautaire ainsi que le service de la jeunesse.

Une commissaire rappelle que le Conseil municipal avait voté un budget de 200 000 francs pour la Fête du 31 décembre. Elle souhaite savoir si ce montant demeure effectivement celui dévolu à l'organisation de cet événement, en dépit de son changement de nature. M. Moret confirme cela.

M. Kanaan soutient que c'est effectivement cette enveloppe qui a été mobilisée en vue de l'organisation des quatre fêtes de quartier.

A l'issue de ces prolégomènes, M. Kanaan passe la parole à M. Moret qui signale tout d'abord que M. Schweri l'accompagne en sa qualité d'administrateur du département des autorités. C'est en effet sous le contrôle de M. Schweri que le budget est élaboré. Il convie les autres chefs de service dans le cadre de l'examen des comptes puisqu'il s'agit alors de fournir des explications relatives à l'activité desdits services au cours de l'année qui s'est écoulée.

M. Moret affirme que le budget est simple, principalement en raison de la constance qui le caractérise. Seule une diminution globale du groupe 31 à concurrence de 1% est à relever. Il mentionne en outre une augmentation de l'ordre de 125 000 francs concernant la participation de la Ville de Genève à l'exposition Milan. Il convient aussi de signaler que les coûts liés aux frais de garde pour les enfants des conseillères municipales et des conseillers municipaux ont augmenté de 10 000 francs. Hormis ces éléments, les seuls changements qui ont été effectués l'ont été aux fins d'amélioration de la transparence. Il se déclare enfin disposé à répondre aux questions des commissaires.

M. Kanaan met en exergue que l'augmentation pour l'exposition Milan s'est avérée moindre que prévue. Il rappelle à ce propos qu'un crédit extraordi-

naire avait été voté en 2013<sup>1</sup>, dont la dernière tranche portait sur un montant de 375 000 francs. En sus des 200 000 francs, la somme complémentaire de 175 000 francs venait donc s'ajouter. La somme s'est toutefois vue rabotée à concurrence de 50 000 francs par rapport au vote initial. Il reste donc la somme de 325 000 francs. Conformément aux textes votés à l'époque, il reviendra avec ses services devant la commission. Il écrira d'ailleurs prochainement à la présidente à ce propos. Il est convaincu qu'il s'avère possible de rattraper les 50 000 francs.

La présidente demande à M. Schweri s'il souhaite compléter la présentation. Celui-ci répond par la négative. Il précise qu'il se tient volontiers à la disposition des commissaires pour répondre à leurs questions.

La présidente ouvre le tour des questions.

Un commissaire souhaite poser deux questions qu'il sied de relayer à M<sup>me</sup> Salerno. Cependant, ces questions concernent le département des autorités et la politique générale de la Ville de Genève relative au personnel. Il se demande en premier lieu si les nombreuses absences dont souffre le Service du secrétariat du Conseil municipal ont des incidences sur le budget du département des autorités. Il informe ensuite être souvent sollicité par des employé-e-s de la Ville de Genève qui y ont commencé leur carrière à 40 ou 50 ans et qui lui font part de leurs préoccupations car ils sont acculés au chômage en raison de la retraite imposée à 62 ans en Ville de Genève. Il rappelle à cet égard que son groupe avait à l'époque présenté une motion visant à améliorer la situation de ces personnes, notamment en instaurant une plus grande flexibilité s'agissant des modalités de départ à la retraite. Il constate néanmoins à regret que rien n'a été fait. Il juge qu'il ne faut pas attendre sept ans passivement. Il interpelle donc le maire à ce sujet.

M. Kanaan affirme avoir rencontré les membres du bureau du Conseil municipal lors d'une séance qui a eu lieu le 30 juin 2014. Le but de la démarche ne consiste aucunement à s'immiscer dans les situations personnelles. Il sied en revanche de s'assurer du bon fonctionnement du service du Conseil municipal. Il a été décidé que M. Moret est la personne de contact en cas de problème. Un tableau des suppléances a été distribué, lequel sera mis à jour à brève échéance. En ce qui a trait aux situations individuelles, le conseil administratif est fortement impliqué dans ce dossier, au moyen des outils règlementaires dont celui-ci dispose.

M. Moret certifie que les absences dont souffre le Service du secrétariat du Conseil municipal n'entraînent aucun impact budgétaire. En effet, on dispose

---

<sup>1</sup> PR-1022 – Proposition du Conseil administratif du 29 avril 2013 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire extraordinaire pour 2013 pour un montant de 50 000 francs destiné au financement de la participation de la Ville de Genève à l'Exposition universelle de Milan. – et PR-1021 – Résolution du Conseil municipal soutenant, dans le cadre de la participation de la Ville de Genève à l'Exposition universelle de Milan en 2015, le principe d'inscrire au projet de budget 2014, sur les lignes du Conseil administratif, un crédit budgétaire pour un montant de 200 000 francs et d'inscrire au projet de budget 2015, sur les lignes du Conseil administratif, un crédit budgétaire pour un montant de 375 000 francs. Les deux PR ont été votés le 24 juin 2013 par le Conseil municipal.

d'un budget suffisant concernant des postes d'auxiliaires. Il conviendra par contre de se pencher sur les comptes pour l'exercice 2014 afin d'apprécier un éventuel impact, étant rappelé que le projet de budget 2015 n'est nullement affecté par la situation qui prévaut.

M. Kanaan indique que M<sup>me</sup> Salerno précisera les éléments en lien avec la politique générale de Ville de Genève en termes de ressources humaines. Cependant, il souligne d'ores et déjà qu'un travail remarquable a été accompli en la matière. D'importants chantiers ont été conduits, à l'image de celui lié aux indemnités. Il rappelle ensuite qu'une motion est dépourvue d'effet direct, d'une part, et que les modifications réglementaires relèvent de la compétence du Conseil municipal, d'autre part. Il insiste sur le fait que, à court terme, aucun problème n'est à déplorer, au vu des mesures transitoires en vigueur pour les retraité-e-s. Il admet toutefois que des problèmes risquent de survenir s'agissant des personnes plus jeunes, si l'âge de la retraite est maintenu à 62 ans dans les statuts.

Un commissaire revient sur la question soulevée par son préopinant au sujet des ressources humaines du Service du secrétariat du Conseil municipal. Il se déclare en effet insatisfait de la réponse qui y a été apportée. Il aimerait par conséquent être dûment renseigné sur l'effectif actif actuel au sein de ce service.

M. Moret signale qu'une démission est intervenue. Le poste a vocation à être pourvu. On compte sinon quatre arrêts-maladie. Des suppléances sont organisées à l'intérieur du service. M<sup>me</sup> Gonzalez est remplacée par deux postes, respectivement à 70% et 30%.

Un commissaire regrette le manque de clarté du tableau des suppléances qui a été communiqué. Il met en évidence qu'il s'agit d'une question sérieuse, arguant que le Conseil administratif est responsable de la santé du personnel. Il craint des problèmes de santé sérieux eu égard à la durée prolongée des absences. Il incite à prendre des décisions sur la santé des personnes. Il estime en effet que l'absence de cinq personnes s'avère manifestement disproportionnée.

M. Kanaan répond qu'il est recouru à des remplacements temporaires. Il s'agit de conserver les postes. Il saisit l'occasion pour féliciter et remercier les nouveaux collaborateurs du Service du secrétariat du Conseil municipal, qui se sont vite adaptés et qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour assurer le bon fonctionnement du service. Il atteste que des mesures ont été prises. En effet, l'ensemble des outils et mesures existants est activement mobilisé.

Une commissaire, en sa qualité de membre du Bureau, souhaite, sans trahir le secret lié à sa fonction, remercier l'administration et le département des autorités pour la grande transparence dans ce dossier. Elle indique avoir reçu lors de la dernière séance du Bureau un organigramme clair, qu'elle propose de transmettre aux commissaires. Elle observe que le service fonctionne de manière satisfaisante, ce qui est de nature à apaiser le bureau.

La présidente prend acte de l'absence d'impact financier des multiples absences dont souffre le Service du secrétariat du Conseil municipal. Cependant, elle indique que son groupe est particulièrement inquiet de la situation qui prévaut. Durant l'été, seules deux personnes étaient présentes, correspondant à 1,10 poste ETP, pour assurer le bon fonctionnement du service, étant précisé que M. Morel n'avait pas travaillé au sein du secrétariat avant de «dépanner» ce dernier et que M<sup>me</sup> Pont est nouvelle dans le service. Au vu de ce qui précède, il ne saurait être nié que les personnes susmentionnées ont dû faire face à une charge de travail extrêmement conséquente, même à considérer que la période estivale est effectivement plus calme. Elle demande si une compensation en vacances ou sous une autre forme est envisagée au bénéfice de ces collaborateurs. De plus, elle met en exergue la longue durée des remplacements ainsi que le gel des postes à repourvoir. En tant que résidente de la commission, elle a pu constater que M<sup>me</sup> Cabussat, pourtant arrêtée pour cause de maladie puis en vacances, et M. Morel, dont les taux d'activité respectifs ont de fait dépassé un équivalent temps plein, ont dû gérer, avec succès, énormément de tâches concomitantes.

M. Moret signale que de nombreux membres du personnel prennent des vacances pendant l'été, de sorte que l'effectif s'avère de toute façon réduit durant la période estivale. Il indique qu'un tableau des suppléances, clair, a été élaboré. Il soutient que M<sup>me</sup> Cabussat a le droit de prendre ses congés. Il met ensuite en lumière que les personnes sont engagées en temporaire. Par conséquent, il n'y a pas d'augmentation budgétaire. Il maintient donc qu'il n'existe aucune conséquence financière sur le budget 2015. En revanche, un léger impact sera peut-être à noter lors de l'examen des comptes 2014. Il allègue au surplus qu'une organisation a été mise en place à l'interne. Par exemple, la comptabilité du Service du secrétariat du Conseil municipal a été assurée par l'administration centrale.

M. Kanaan espère que cette crise sera résolue rapidement. D'où l'absence de prise en compte de cette dernière dans le cadre de l'élaboration du projet de budget pour l'exercice 2015.

Un commissaire se déclare satisfait par les explications apportées par M. Kanaan et M. Moret. Il considère qu'il sied en conséquence d'avancer dans l'étude du budget.

Une commissaire explique qu'un employeur est couvert par son assurance en cas d'arrêts-maladie. Il n'y a donc pas de supplément au niveau des comptes. Un bon employeur doit en effet selon elle nécessairement être assuré. Par ailleurs, elle indique que le Service du secrétariat du Conseil municipal a donné entière satisfaction durant cette période de crise. Aucun écueil n'est à déplorer, hormis la non-reddition du procès-verbal de la commission du règlement du 11 juin, sachant que cela est dû à la disparition du procès-verbaliste, que les collaborateurs du service ont essayé de joindre à de multiples reprises sans succès. Elle rejoint le commissaire préopinant quant à la nécessité d'avancer dans l'étude du projet de budget.

M. Moret informe que la Ville de Genève est auto-assurée.

M. Kanaan précise que les personnes sont toutefois payées intégralement. Des études sont régulièrement conduites afin de déterminer s'il s'avérerait effectivement plus rentable de contracter une police d'assurance couvrant les frais liés aux arrêts-maladie. Dans la mesure où les primes auraient au demeurant été très élevées, l'économie réalisée se serait au final révélée marginale. Être assuré en externe ne représente ainsi pas forcément la solution la plus intéressante pour la Ville de Genève.

Une commissaire se déclare choquée par l'option retenue par la Ville de Genève en tant qu'employeur.

Un commissaire s'interroge par ailleurs quant à l'efficacité de la gestion des ressources humaines en Ville de Genève. Il souligne à cet égard que les absences qui frappent le Service du secrétariat du Conseil municipal concernent d'ores et déjà une période s'étendant sur un semestre. Il réfute donc qu'il s'agisse simplement d'un problème rencontré lors de la période estivale. Au vu de l'absence de réaction de la direction des ressources humaines, il souhaite savoir si le Conseil administratif porte un regard critique sur la gestion des ressources humaines en Ville de Genève.

M. Kanaan signale enfin que le Conseil administratif se réunit presque tous les mercredis pour discuter des ressources humaines. Cependant, s'agissant du détail relatif à l'avancement des différents chantiers, il y a lieu d'en référer à M<sup>me</sup> Salerno.

Une commissaire se demande ensuite si le montant de l'ordre de 15 000 000 de francs qui rentre et ressort de façon neutre correspond aux frais de police, respectivement de route. Elle estime pour sa part que ces domaines relèvent davantage du département de l'environnement urbain et de la sécurité. En ce qui a trait à la ligne afférente à la Berne fédérale et au trafic, elle voudrait savoir s'il s'agit concrètement de l'entretien des routes, étant précisé que cette matière relève de son point de vue du département des constructions et de l'aménagement.

M. Moret remercie la commissaire pour les remerciements qu'elle lui a adressés. Concernant les frais de police et les frais de route, il explique que cela résulte d'un choix historique, dont il ne se satisfait pas forcément non plus. Un accord a été conclu entre le Conseil d'Etat, d'une part, et le Conseil administratif, d'autre part. Les frais de police incombent au Canton. Il ne s'agit par conséquent pas du département de M. Barazzone. Il rappelle que le détail y relatif est systématiquement présenté dans le cadre de l'examen des comptes, comme un commissaire en exprime d'ailleurs le souhait. A titre personnel, il appelle de ses vœux la disparition de ce procédé comptable.

Une commissaire demande si le détail lié à la somme de 15 000 000 de francs sera accessible aux commissaires. M. Moret répond par l'affirmative, précisant que cela sera le cas dans le cadre de l'examen de comptes.

La même commissaire, revenant sur la problématique des frais de police, remarque que, nonobstant l'absence de rattachement au département de l'environnement urbain et de la sécurité, le montant doit être réaffecté au domaine de la sécurité. Elle demande donc si tel est effectivement le cas. M<sup>me</sup> Heurtault-Malherbe confirme que tel est effectivement le cas.

Un commissaire met en avant que la négociation du statut du personnel relève de la responsabilité du Conseil administratif. Il rappelle ensuite que le Conseil municipal a voté la recapitalisation de la CAP assortie de certaines conditions. Il aimerait entendre M. Kanaan sur le respect des exigences imposées par le Conseil municipal, notamment s'agissant du relèvement de l'âge de la retraite.

M. Kanaan indique qu'un projet de délibération a été déposé. Il convient toutefois de vérifier cette information auprès de M<sup>me</sup> Salerno avant de la confirmer. M. Moret met en exergue que le Conseil municipal a demandé le passage de l'âge de la retraite de 62 à 64 ans. M<sup>me</sup> Salerno est en effet apte à donner le détail puisque c'est elle qui a négocié avec les partenaires sociaux.

Un commissaire se déclare insatisfait par les éléments de réponse apportés par M. Kanaan et M. Moret. Concrètement, le Conseil administratif n'a pas déposé auprès du Conseil municipal une proposition pour faire passer l'âge de la retraite de 62 à 64 ans. Or, la proposition amendée a été votée au mois de janvier 2013. Il regrette vivement que le Conseil administratif ne respecte pas la volonté du Conseil municipal, soit de relever l'âge de la retraite à 64 ans.

M. Kanaan indique que M<sup>me</sup> Salerno est davantage apte à répondre à cette question puisque c'est elle qui conduit les négociations avec les partenaires sociaux. Il annonce toutefois déjà qu'une facture exorbitante, inacceptable, aurait alors pesé sur la Ville de Genève. M<sup>me</sup> Salerno fournira de plus amples explications à ce propos.

Une commissaire demande que, dans le cadre de l'examen ligne par ligne, l'attention des commissaires soit attirée sur les choix concernant la coupe linéaire à hauteur de 1% appliquée au groupe 31. Elle souhaite en outre savoir sous quelle ligne apparaît la publication «Vivre à Genève».

M. Moret rétorque que le montant global lié à la publication Vivre à Genève est réparti dans de nombreux comptes différents.

Une commissaire aimerait que le récapitulatif y relatif soit transmis aux commissaires. M. Moret accueille favorablement la requête de la commissaire. La même commissaire demande également s'il a été procédé à des études d'impact du lectorat. Dans l'affirmative, elle souhaiterait en connaître les résultats. M. Moret déclare qu'il s'agit précisément d'une réflexion qui est menée dans le cadre de la refonte. En ce qui a trait à la coupe linéaire concernant le groupe 31, il propose de donner le détail par écrit.

Une commissaire se demande si les événements organisés avec M. Kanaan, Maire, relèvent du département des autorités ou du département de la culture et du sport.

M. Moret répond que s'il s'agit de réceptions pour des clubs de sport, cela relève du budget du département des autorités.

M. Kanaan souligne qu'une demande est soumise au Conseil administratif in corpore. La validation par ce dernier s'avère en effet requise. Il ajoute que c'est le service des relations extérieures qui organise de tels événements.

Une commissaire aimerait savoir ce qu'il en est s'agissant des inaugurations. M. Kanaan prend l'exemple du MEG. La partie liée à la réception relève du budget du département des autorités, étant entendu qu'une décision du Conseil administratif a été prise dans ce sens. Il consent que les domaines de la culture et du sport sont plutôt générateurs de ce genre de frais.

La même commissaire réplique sa question concernant les frais liés aux voyages et aux représentations à l'extérieur. M. Moret répond que la pratique se révèle strictement identique. Le département de la culture et du sport ne prendra en charge les frais que si l'événement est spécifique audit département. Il illustre ses propos à l'exemple d'un directeur de musée qui devrait voyager.

La commissaire s'interroge encore relativement au cas d'un collaborateur qui serait amené à se déplacer. M. Moret affirme que c'est le département de tutelle qui assumerait les frais y relatifs.

La présidente clôt les questions générales. Elle poursuit avec l'étude du document présentant le projet de budget pour l'exercice 2015 par politique publique.

Une commissaire, à la lecture de la page 55 du document «Projet de budget 2015 par politique publique», aimerait bénéficier d'informations plus détaillées au sujet des procédures d'accueil de nouveaux collaborateurs au sein du département des autorités.

M. Moret explique qu'un-e responsable des ressources humaines départemental-e accueille dorénavant les nouvelles collaboratrices et les nouveaux collaborateurs.

Une commissaire voudrait savoir si le système de contrôle interne pour le département des autorités est semblable à celui utilisé dans les autres départements.

M. Moret se félicite que, après un travail de longue haleine, le système de contrôle interne soit le même dans tous les départements. Il précise que le Conseil administratif a décidé de mettre en place un système de contrôle interne pour l'ensemble des départements. Cette entreprise sera achevée dans le courant de

l'année 2015. L'idée consiste à harmoniser, mais le calendrier varie selon les départements, notamment en fonction de leur taille respective. Le département des autorités, en raison de sa taille réduite, est très en avance.

Cette même commissaire s'interroge en outre quant à un éventuel accompagnement par des consultants spécialisés dans le cadre de ce processus.

M. Moret signale que le Conseil administratif a institué dans chaque département une personne qui est responsable de mettre en place le système de contrôle interne. De plus, il existe au niveau de la Ville un groupe de responsables, lequel est coordonné par le contrôleur des risques qui dépend du département des finances et du logement. Il ajoute que le département des autorités, qui s'était déjà attelé à revoir l'ensemble des règlements, est en train de revoir toutes les directives. Il s'agit de l'objectif n° 2 de la page 55 du document budget par politique publique. Comme pour les règlements, ce travail prendra environ cinq années. Il s'agit en effet d'un travail de très longue haleine, spécifique au département des autorités. Il espère en avoir terminé avec la révision des directives dans un délai de deux ans.

Une commissaire questionne la pertinence de l'emplacement de l'objectif du département des autorités consistant à améliorer l'information et la communication des habitants, sachant qu'il s'agit d'un objectif à visée externe, contrairement aux autres objectifs, lesquels s'avèrent essentiellement internes.

M. Moret confirme qu'il s'agit effectivement de l'emplacement approprié. Il s'agit d'ailleurs davantage d'un objectif du Conseil administratif. Il argue qu'une telle approche pourrait parfaitement être retenue.

Un commissaire aimerait bénéficier de plus amples informations au sujet de la supervision au niveau du Contrôle financier. Il s'interroge notamment relativement au rôle d'audit interne, spécialement en raison de l'absence de changement de dénomination dudit service. Il souhaite savoir si la supervision de ce service relève du département des finances et du logement ou du département des autorités.

M. Moret met en lumière que le département des autorités a la responsabilité administrative sur le Contrôle financier. Hormis ce lien administratif, le service est totalement indépendant. Concernant l'appellation du service, il explique qu'il s'avère impossible de la modifier. M<sup>me</sup> Salerno a d'ailleurs clairement et fermement indiqué que le Conseil administratif ne changerait pas le nom de ce service.

M. Kanaan précise que le Conseil administratif suit cette question collectivement.

Le même commissaire est en outre interpellé par la légèreté des rapports émis par le Contrôle financier. Il voudrait que leur contenu soit davantage substantiel à l'avenir.

M. Moret invite les commissaires à attendre l'année suivante avant d'émettre un jugement car il s'agit d'une année de transition.

Une commissaire, en lien avec les groupes 31, relève une diminution de l'ordre de 10 000 francs sur les gommes et crayons tandis que le groupe 02 connaît pour sa part une augmentation de 10 000 francs. Elle se demande s'il s'agit de compensations.

M. Moret allègue que le document par politique publique se révèle peu lisible à ce sujet. Il sied selon lui de revenir sur cette question lors de l'étude du document présentant le projet de budget par service, par cellule votée.

La présidente débute l'examen du document présentant le projet de budget par service.

Un commissaire s'interroge quant à la présentation du projet de budget. Il observe qu'il y a des «trous» dans la numérotation. Il se demande donc s'il existe également des «trous» dans le projet de budget.

M. Schweri indique que les centres de coût ont été déterminés une fois pour toutes. Les transferts de service d'un département à l'autre incluent lesdits centres de coût. La logique n'est dès lors plus respectée au niveau du centre de coût. Il cite l'exemple du Service de l'état civil, qui a quitté, avec son centre de coût, le département des autorités pour rejoindre le département de la cohésion sociale et de la jeunesse.

Une commissaire, à la lecture de la page 24, souhaiterait connaître les raisons qui justifient la diminution à concurrence de 16 700 francs concernant la rubrique 310.

M. Moret explique qu'il s'agit d'un ajustement. Le budget a été réduit en fonction des comptes.

Une commissaire aimerait savoir à quoi cela correspond.

M. Moret signale qu'il s'agit d'abonnements à des journaux, de frais d'agences publicitaires, d'informations officielles, d'achat de livres, de revues et de périodiques ainsi que de fournitures de bureau. Il se réfère à la page 6 du budget à six positions.

La même commissaire demande quelles sont les publications qui sont produites.

M. Moret rétorque que ce ne sont pas les publications de la Ville de Genève qui sont visées ici. La commissaire insiste et demande donc quelles publications sont produites par la Ville de Genève. Elle se demande en outre à quels types de dépenses correspond la ligne 318.

M. Moret met en exergue que la Ville de Genève publie essentiellement «Vivre à Genève» et le «VG Magazine».

Un commissaire, en lien avec la page 24, concernant la ligne 310, note que les montants ne sont pas du tout alignés sur les comptes.

M. Moret explique à nouveau que la différence est principalement due à des alignements par rapport aux comptes. Il cite les lignes 310530 et 310560, qui ont connu une baisse de 7500 francs, respectivement de 9500 francs. L'alignement ne concerne donc que ces deux postes.

Un commissaire souhaite savoir où se trouve la somme dévolue à l'organisation de la Fête du 31 décembre. Il rappelle que lorsque son groupe avait déposé sa motion en vue de l'organisation de la Fête en vieille-ville, le montant envisagé était de 150 000 francs. Il redoute en effet que le coût total pour les quatre manifestations n'excède le montant de 200 000 francs initialement voté.

M. Kanaan assure que le montant total ne dépasse pas l'enveloppe initiale de 200 000 francs.

M<sup>me</sup> Heurtault-Malherbe renvoie les commissaires à la page 3 du budget à six positions, particulièrement à la nature 318610 intitulée organisation et production d'événements. Le budget total y relatif s'élève à 325 000 francs. 200 000 francs sont consacrés à la fête du 31 décembre. Les 125 000 francs restants sont dédiés aux festivités du 1<sup>er</sup> août.

Un commissaire souhaite que soit communiquée aux commissaires la liste exhaustive des publications de la Ville de Genève, y inclus leur année de création et leur coût annuel respectif.

M. Moret indique que toutes les publications dépendent de la CMAI. Seuls «Vivre à Genève» et le «VG Magazine» dépendent du département des autorités. Il s'engage à transmettre les informations demandées s'agissant de ces deux publications.

Un commissaire, relativement à la page 25, demande si les frais juridiques ne concernent que le département des autorités ou si, au contraire, ceux-ci concernent l'ensemble des départements. Il aimerait en outre être renseigné plus en détail sur ce que recouvrent ces frais juridiques.

M. Moret explique que la majeure partie de ces frais est liée au contentieux du personnel ainsi qu'aux affaires du Conseil administratif in corpore.

M. Kanaan ajoute qu'il y a beaucoup de contentieux. Il s'agit malheureusement d'une tendance sociétale.

M. Moret complète sa réponse. Il précise que le service juridique regroupe deux unités, à savoir le service juridique stricto sensu, d'une part, et le secrétariat

du Conseil administratif, d'autre part. La somme de 2 000 000 de francs concerne les deux unités.

Un commissaire exige de recevoir la liste des contentieux que la Ville de Genève mène, notamment s'agissant d'affaires politiques, ainsi que le coût exact y afférent. Il songe par exemple à la rue de la Servette.

M. Moret met en évidence la distinction qu'il convient d'opérer entre les comptes, d'une part, et le budget, d'autre part. Il explique qu'aucune hausse n'est projetée. Il ne s'agit que de l'application des mécanismes salariaux.

Un commissaire annonce qu'il reviendra au moment des comptes. Il souhaiterait toutefois jouir d'une vision au jour le jour de l'activité du service juridique. M. Moret déclare que, comme chaque année, le détail sera fourni aux commissaires.

La réponse a été envoyée par écrit avec la teneur suivante: «Comme expliqué chaque année, le service juridique ne peut malheureusement pas donner suite à cette demande pour des raisons de confidentialité. En revanche nous pouvons vous indiquer que le service juridique a traité 194 affaires de contentieux en 2013.»

Un commissaire demande qui traite des recours en matière de constructions.

M. Moret informe qu'il existe des entités juridiques dans les différents départements pour les affaires très spécialisés. Le département des constructions et de l'aménagement dispose de juristes spécialisés dans le droit des constructions et de l'aménagement.

M. Kanaan précise qu'il convient de distinguer entre le contentieux, qui relève essentiellement du service juridique, d'une part, et le traitement juridique, qui dépend souvent de la direction du département de tutelle, d'autre part.

Une commissaire, en lien avec la page 25 du projet de budget 2015 par service, concernant la ligne 318, signale qu'elle a consulté le budget à six positions mais qu'elle ne trouve pas les informations idoines.

M<sup>me</sup> Heurtault-Malherbe propose de fournir des explications détaillées dans le cadre d'un échange pendant la pause-repas. Elle attire toutefois d'ores et déjà l'attention des commissaires sur le fait que le projet de budget est présenté, et sub-séquentement voté, par politique publique. Le détail des chiffres est donc donné par politique publique, même si la brochure par service présente effectivement le projet de budget en fonction de l'organisation administrative.

La commissaire met en doute la qualité du document par politique publique. En effet, les commissaires travaillent davantage avec le document par service.

Partant, elle appelle de ses vœux la fourniture d'un budget à six positions basé sur le document présentant le projet de budget par service. Elle ajoute que la présentation par politique publique soulève des problèmes, principalement en lien avec les catégories retenues. La classification fédérale implique effectivement parfois une discrépance entre les objets et les prestations municipales. Elle souligne que d'autres communes se réservent une marge de manœuvre plus large s'agissant de cette catégorisation.

M. Kanaan signale que le respect de la nomenclature fédérale ne revêt pas de caractère obligatoire. Cependant, dans un souci de compréhension entre les communes, il s'avère souhaitable d'y recourir. Il existe de surcroît une certaine marge de manœuvre concernant les modalités d'attribution aux politiques publiques. Il souligne enfin que la Ville de Genève est encore en période de rodage en ce qui a trait au classement analytique des activités.

Un commissaire, à la lecture de la page 28, constate une augmentation de 10 000 francs concernant les frais de garde. Il souhaite savoir à combien s'élève cette ligne au total. M. Moret répond que la ligne atteint 20 000 francs. M. Kanaan attire l'attention des commissaires sur le fait que cette ligne a donc doublé.

Un commissaire s'interroge au sujet des raisons qui motivent l'octroi d'une subvention à la CGAS, nonobstant le faible montant de celle-ci. M. Schweri explique qu'il s'agit d'une subvention de fonctionnement en vue de favoriser le dialogue social avec les partenaires sociaux.

La présidente remercie M. Kanaan, M. Moret et M. Schweri ainsi que M<sup>me</sup> Heurtault-Malherbe.

## 5.2 Département des finances et du logement

*Séance du mardi 9 septembre 2014*

La présidente accueille M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative en charge du département des finances et du logement, accompagnée de M<sup>mes</sup> Nathalie Böhler, directrice du département des finances et du logement, Sophie Heurtault-Malherbe, directrice financière, Valentina Wenger, collaboratrice personnelle, Dalcinda Garrido, directrice des ressources humaines, Chiara Barberis, cheffe du service de l'Agenda 21 – Ville durable, Sylvie Bietenhader, cheffe de la gérance immobilière municipale, Pascale Schubert, cheffe du service de la taxe professionnelle communale, ainsi que de MM. Philippe Krebs, directeur adjoint du département des finances et du logement, et Dominique Madon, directeur des systèmes d'information et de communication.

La présidente commence par l'examen page par page du document présentant le projet de budget par politique publique.

Une commissaire, en lien avec la page 65, demande à combien s'élève le soutien à la Genève internationale, spécialement celui afférent à la rénovation du Palais des Nations.

M<sup>me</sup> Salerno répond que cet élément est actuellement en discussion. Elle reviendra devant la commission lorsque le montant aura été arrêté.

Un commissaire, à la lecture de la page 65, voudrait être renseigné sur ce qu'est le Portail RH.

M<sup>me</sup> Garrido indique qu'il s'agit du nouvel outil de gestion des ressources humaines qui est mis en place progressivement dans les différents services. Celui-ci permet aux responsables de gérer les demandes de vacances ou les pointages par exemple. Le personnel inscrit ses demandes d'absences aux fins de validation, et peut consulter les heures qu'il a effectuées ainsi que son solde d'heures, ses fiches de salaire ou encore son état de présence par exemple. On en est actuellement au deuxième module, lequel a trait à la gestion du temps. Le premier module, désormais achevé, portait sur l'engagement. Il s'agissait de traiter informatiquement les demandes de la mise au concours jusqu'à l'engagement de la personne.

Le même commissaire se demande en outre comment se règlent les problèmes qui surviennent dans les différents services. Il pense notamment aux problèmes qui affectent la Bibliothèque de Genève. Il invite à mener une réflexion à ce sujet.

M<sup>me</sup> Garrido signale qu'il existe l'unité psychologie au travail, laquelle fonctionne suivant une base purement volontaire. Les psychologues du travail traitent la souffrance des collaboratrices et des collaborateurs de manière confidentielle. Lorsque l'intéressé-e consent à lever le sceau de la confidentialité, alors le supérieur hiérarchique ou la direction du département concerné est contacté.

Le commissaire se demande s'il est possible d'établir le nombre de personnes qui ont recouru aux psychologues du travail par service. Il souhaite également savoir si les Autorités sont interpellées.

M<sup>me</sup> Garrido confirme que le nombre de personnes ayant eu recours aux psychologues du travail dans chaque service est connu. Cependant, elle insiste sur le respect de la confidentialité. Les autorités ne sont donc interpellées que si l'intéressé-e donne expressément son consentement.

Un commissaire se penche sur les priorités et les perspectives. Il s'étonne de l'absence dans le projet de budget pour l'exercice 2015 d'éléments liés à la taxation unique des entreprises, sachant que la Ville de Genève est justement accusée de manquer d'anticipation à cet égard. Partant, il aimerait que soit communiqué aux commissaires l'agenda du Conseil administratif y relatif, pour autant qu'il en existe un. Par ailleurs, s'agissant de la répartition des charges entre la Ville de

Genève, d'une part, et le Canton, d'autre part, il s'interroge quant aux modalités du transfert de charges.

M<sup>me</sup> Salerno rétorque que la Ville de Genève anticipe largement les problèmes concernant la taxation unique des entreprises. Elle rappelle qu'elle est d'ailleurs venue devant la commission à ce propos à réitérées reprises. Elle précise qu'il s'agit de chantiers cantonaux, respectivement fédéraux. La Ville de Genève appartient à l'Union des villes suisses. Un suivi au niveau fédéral est assuré. Elle attire en outre l'attention sur le fait que la Ville de Genève est la collectivité publique suisse qui suit le dossier RIE III depuis le début. La Ville se distingue de surcroît par sa forte activité au sein de l'Union des villes suisses, avec notamment Zurich, Berne et Bâle. Elle met en exergue une difficulté inhérente à la configuration qui prévaut, à savoir que la Ville de Genève ne représente pas un interlocuteur du point de vue de l'Administration fédérale, laquelle dialogue exclusivement avec le Canton. A force de persévérance, certains documents ont toutefois pu être obtenus. De plus, elle indique que des discussions ont eu lieu avec M. Dal Busco au sujet des répercussions de la réforme RIE III sur les finances de la Ville de Genève. Bien que ce dossier échappe en grande partie à la Ville en raison de sa nature fédérale, celle-ci a néanmoins systématiquement communiqué ses positions par écrit. Elle mentionne aussi des discussions bilatérales avec M. Longchamp. Elle informe que le document de la Confédération pourra être présenté à la commission dans le courant de l'automne. Elle souligne avoir proposé à cette dernière d'être auditionnée sur RIE III, sans qu'aucune suite n'y soit donnée. Elle affirme qu'il s'agit d'un dossier que la Ville connaît bien. Elle tient à cet égard à féliciter M. Hiler pour sa transparence sur l'état d'avancement du dossier. Elle argue encore que le Conseil administratif ne souscrit pas à la proposition du Conseil d'Etat sur la fiscalité à 13%. Le Conseil administratif in corpore et elle-même ont d'ailleurs clairement exprimé leur refus par voie de presse. Elle signale qu'elle représente la Ville de Genève au sein des groupes de travail institués par le Canton depuis sept ans, avec un suivi parfaitement satisfaisant. En sa qualité de vice-présidente de l'Association des communes genevoises (ci-après ACG), elle siège au Bureau et au Comité. M. Krebs siège quant à lui dans le comité opérationnel, sur délégation de l'ACG. Elle certifie que la Ville de Genève se montre particulièrement impliquée dans le suivi de ce dossier. En ce qui concerne les transferts de charges, un seul figure au projet de budget pour l'exercice 2015. Il s'agit de l'état civil. Celui-ci est néanmoins compensé. Il n'existe pas de transferts de charges du Canton aux communes, mais des modifications législatives majeures sont intervenues. Elle cite à titre illustratif la LACI. Lorsqu'une prestation diminue, il s'ensuit une augmentation pour la Ville de Genève. Le Canton ne souhaite toutefois plus transférer les charges sans transférer les compétences.

Un commissaire, concernant les ressources humaines, relève que l'un des indicateurs du dysfonctionnement d'un service réside dans le taux d'absentéisme.

Il souhaiterait connaître le seuil à partir duquel la DRH intervient. Il se demande en effet pourquoi on n'intervient pas plus tôt. De plus, il s'interroge quant aux moyens qui sont effectivement déployés.

M<sup>me</sup> Garrido explique que des projets sont mis en place. L'un d'entre eux ambitionne précisément de garder le contact avec la personne en cas d'absence. Il s'agit de faciliter le suivi et le remplacement. Les directions doivent désormais s'approprier ce projet. Elle attire toutefois l'attention sur le fait qu'il incombe au responsable RH du département concerné de prendre les mesures adéquates, étant rappelé que ce rôle n'appartient pas à la DRH centralisée. Elle précise que la mise en œuvre du projet susmentionné n'est pas encore terminée. Celui-ci est actif dans les départements des finances et du logement, de la culture et du sport et de l'environnement urbain et de la sécurité, tandis qu'il ne l'est pas encore dans les départements des autorités, de la construction et de l'aménagement et enfin de la cohésion sociale et de la jeunesse. Le déploiement est en cours.

M<sup>me</sup> Salerno ajoute que la DRH en Ville de Genève ne constitue pas une DRH forte qui applique la politique RH en Ville. Le Conseil administratif n'appelle au demeurant pas de ses vœux l'existence d'une DRH centralisée forte. L'option de la décentralisation a au contraire été retenue, c'est-à-dire avec un pilotage de la DRH, mais des actions conduites au niveau des services. La DRH n'impose pas. Cela n'est en effet pas la philosophie de la Ville de Genève. L'organigramme détaillé sera transmis aux commissaires. Elle met en lumière que la DRH est essentiellement occupée par les affaires courantes, soit le recrutement ou les assurances par exemple. La politique RH est pour sa part mise en œuvre de manière décentralisée. Elle rappelle en outre que la DRH existe depuis 2007. Avant sa création, il existait un Office du personnel. La renégociation des Statuts a aidé à mener cette réforme. Cependant, elle admet que l'on se situe pour l'instant à mi-chemin de ce que devrait idéalement être une DRH en Ville de Genève.

Un commissaire observe que l'ACG rétrocède une partie des frais liés à l'activité du SIS à la Ville de Genève. Il se demande si les montants y relatifs sont correctement estimés ou si, à l'inverse, la Ville se trouve déficitaire à cet égard. Il s'interroge relativement aux moyens qui existent pour sortir de cette difficulté. Il regrette de ne pas avoir pu identifier les données chiffrées y afférentes dans le cadre de l'examen devant la CSDOMIC.

M<sup>me</sup> Salerno met en exergue que, depuis 2008, la participation des communes au SIS, lequel travaille pour l'ensemble du Canton, n'a pas augmenté. Il s'agit d'un sujet de préoccupation majeur. En effet, 42% des interventions ont lieu hors du périmètre de la Ville de Genève tandis que la réaffectation atteint seulement 31%. Le différentiel se révèle indubitablement trop important. Elle indique que les autres communes allèguent que le SIS mène des opérations inutiles. Elle considère qu'il convient de fournir une comptabilité analytique aux communes

afin que celles-ci puissent apprécier exactement la nature et l'ampleur du travail accompli par le SIS. Il sied au surplus de montrer ce que fait le SIS par rapport aux sapeurs-pompiers volontaires, lesquels exercent une pression politique sur leur exécutif communal respectif. Elle est convaincue qu'une marge de négociation existe. Elle signale que l'Assemblée générale de l'ACG aura lieu le 17 septembre prochain. Il appartient à M. Barazzone de mener les négociations avec succès dans ce contexte. Elle soulève enfin la problématique de la gouvernance du SIS. En effet, les communes exigent l'instauration d'une structure intergouvernementale qui leur permettrait de prendre part au processus décisionnel. A défaut, elles se montrent réticentes à payer davantage.

Un commissaire, à la lecture de la page 64, s'interroge sur la nature de la publication annuelle à laquelle il est fait référence.

M<sup>me</sup> Salerno répond que, à l'instar d'autres villes, la Ville de Genève publie chaque année une brochure tout public à l'attention de l'ensemble des contribuables.

Un commissaire se déclare interpellé par l'absence du relèvement de l'âge de la retraite parmi les objectifs poursuivis. Il aimerait par conséquent connaître les raisons qui motivent cette absence. Il souhaiterait également entendre M<sup>me</sup> Salerno sur la mise en œuvre de cette réforme, notamment s'agissant des dérogations, et les conséquences de celle-ci.

M<sup>me</sup> Salerno explique que les personnes qui relèvent de l'article 38, alinéa 2, du Statut ont le droit de travailler jusqu'à l'âge de la retraite AVS. Une dérogation leur est automatiquement accordée. Dans le cas contraire, un refus est systématiquement opposé, sans exception. Il arrive néanmoins qu'une période de deux ou trois mois soit octroyée pour laisser le temps au service concerné de s'organiser. Aujourd'hui, l'âge de la retraite statutaire demeure fixé à 62 ans. C'est le plan de prévoyance de la CAP concernant le deuxième pilier qui a changé. Elle rappelle que ce changement a été voté à l'unanimité. Le problème qui se pose en l'occurrence réside dans le fait que de nombreux / – euses employé-e-s souhaitent prolonger leur activité jusqu'à l'âge de la retraite AVS, ce qui leur est refusé. Elle argue que le relèvement de l'âge de la retraite est actuellement en négociation avec les partenaires sociaux. Aucune proposition ne sera soumise au Conseil municipal tant qu'un accord n'aura pas été trouvé. Elle souligne à cet égard que la PR y relative pose comme condition non pas le relèvement de l'âge de la retraite mais le dépôt d'une PR, ce qui a été fait. Elle met en évidence que le Conseil municipal s'avère compétent s'agissant de modifier le Statut, à l'exclusion du Conseil administratif. Elle déclare qu'elle ne compte aucunement proposer le relèvement de l'âge de la retraite. Elle assure que les personnes n'ont rien perdu. Au contraire, elles sont plutôt gagnantes.

Un commissaire souhaiterait connaître la liste des «tâches à débordement». Elle voudrait savoir s'il existe un état des lieux des flux des prestations délivrées

par la Ville de Genève qui profitent à d'autres communes. Dans l'affirmative, elle aimerait que celui-ci soit communiqué aux commissaires.

M<sup>me</sup> Salerno signale qu'il n'existe malheureusement pas d'état des lieux ni de calcul des flux à la hauteur de ce qu'il faudrait en vue de négocier avec le Canton et les communes. Elle salue à cet égard le travail accompli par M. Kanaan, qui est le premier magistrat à avoir œuvré en ce sens. Un mandat a été confié à Ecoplan, qui a produit des analyses pour les plus grandes villes suisses. Les résultats sont idéalement attendus pour le début de l'année 2015.

La même commissaire voudrait que soient donnés des exemples archétypaux de «tâches à débordement».

M<sup>me</sup> Salerno cite la politique de la culture et du sport ainsi que le SIS. De plus, elle argue que la Ville de Genève n'aurait par exemple pas besoin d'un service Voirie Ville propre d'une telle ampleur si celui-ci ne travaillait que pour les 195 000 habitant-e-s que compte la Ville de Genève. Il en va de même s'agissant de l'entretien des parcs ou encore de la police municipale. Il sied selon elle d'apprécier l'augmentation de la population au niveau cantonal, voire de l'agglomération. Elle estime qu'une étude par politique publique s'avérerait opportune dans cette perspective.

La commissaire partage son sentiment selon lequel les missions de la police municipale tendent à évoluer. Elle se demande en conséquence si le cahier des charges des APM a subi des modifications. Elle se réfère notamment aux besoins en termes de formation de ce corps. Elle voudrait en outre connaître le nombre de personnes employées par rapport aux objectifs énoncés ainsi que leur fonction. Elle demande enfin si la police municipale reste une police de proximité.

M<sup>me</sup> Salerno invite à poser la question à M. Barazzone pour des raisons de compétence.

La commissaire prend l'exemple du quartier des Pâquis. Elle a pu dresser le constat du renforcement de la police cantonale au détriment d'une police de proximité. Elle souhaiterait ainsi savoir si le budget alloué aux APM pourrait être affecté ailleurs au sein du même département.

M<sup>me</sup> Salerno confirme que cette possibilité demeure réservée. Il sied dans ce cas de tenir la commission dûment informée. Cependant, elle n'y est pas favorable. En effet, le Conseil municipal comme le chef de service exprimeraient très vraisemblablement leur mécontentement.

Un commissaire informe que M. Kanaan a déjà procédé de la sorte. Revenant sur la réponse apportée à la question soulevée par un des commissaires en lien avec le Statut du personnel et le relèvement de l'âge de la retraite, il rappelle que son groupe a déposé huit ans auparavant une motion relative à la retraite flexible, laquelle avait d'ailleurs été accueillie très favorablement. Aucune suite

n'y a pourtant été donnée et il regrette le maintien du statu quo à cet égard. Il souhaite par conséquent savoir si le Conseil municipal, en tant qu'assemblée délibérative, devrait demander une révision de l'article 38 du Statut en vue d'améliorer la situation des personnes qui rejoignent l'Administration municipale après l'âge de 35 ou 40 ans.

M<sup>me</sup> Salerno soutient que les personnes qui ne bénéficient que d'une petite rente tombent sous le coup de l'article 38 du Statut du personnel. En ce qui a trait à la flexibilisation, elle négocie justement avec les partenaires sociaux à ce sujet. Elle reconnaît toutefois qu'un nombre significatif d'employé-e-s demandent effectivement à travailler plus longtemps. Elle résume finalement la répartition des rôles entre le Conseil municipal, d'une part, et le Conseil administratif, soit pour ce dernier elle-même en l'occurrence, d'autre part, comme suit : le second propose tandis que le premier dispose.

Une commissaire comprend que les négociations soient en cours. Cependant, il convient de tenir les élu-e-s informé-e-s de l'état des négociations. Elle note au demeurant que la période transitoire a précisément vocation à s'achever. Il sied donc d'anticiper.

M<sup>me</sup> Salerno indique que des réunions ont lieu toutes les trois semaines, le jeudi matin, avec les partenaires sociaux. De nombreux chantiers sont discutés, comme par exemple celui afférent à la pénibilité. Cela requiert du temps.

Un commissaire relève que la création de 25 postes d'APM annuelle est prévue pour doubler les effectifs en 2015, avec un total de 200 APM. Or, malgré l'ouverture de postes, il se révèle difficile de recruter à la hauteur des objectifs, lesquels ne sont pas atteints. Cela est de nature à gonfler artificiellement les charges budgétaires. Il aimerait ainsi entendre M<sup>me</sup> Salerno à ce sujet.

M<sup>me</sup> Salerno répond que ce choix procède d'une volonté politique. Elle précise que les postes ne sont chiffrés que depuis le mois de septembre.

Une commissaire, en lien avec le service de l'Agenda 21 – Ville durable, s'étonne de constater que les engagements d'Aalborg ne figurent pas dans les objectifs alors qu'ils comptent parmi les perspectives. Elle souhaiterait connaître les motifs qui justifient cette absence, qu'elle considère étrange. Concernant la GIM, elle soulève le problème de la banque de données commune. Elle s'inquiète en effet des problèmes d'éthique s'agissant de certaines pratiques.

M<sup>me</sup> Salerno indique qu'il s'agit précisément du premier objectif.

M<sup>me</sup> Bientenhader explique que la base commune à laquelle il est fait référence constitue une base commune de demandeurs. Le but consiste à ne pas avoir à remplir plusieurs dossiers. A cette fin, on centralise. Cela est toutefois totalement indépendant de la question de l'attribution, laquelle demeure à l'entière

liberté de l'instance gérante. Elle informe que M<sup>me</sup> Böhler et elle-même ont rencontré les fondations immobilières de droit public qui recourent déjà aux bases communes afin de bénéficier de leur retour empirique. Elle consent toutefois que le projet SIDLO représente un peu l'arlésienne. De nombreuses difficultés ont été rencontrées qui ont dû être surmontées. Le report est également dû au changement récent de la loi cantonale sur le revenu déterminant unifié (ci-après RDU). Elle ajoute qu'une feuille de calcul sera fournie aux instances gérantes, étant précisé qu'il convient de garder à l'esprit la nécessité de rentrer dans le RDU. Elle se prononce en faveur d'un mode de calcul identique, mettant en exergue que cela n'a aucune incidence sur l'attribution. Il s'agit uniquement d'uniformiser la saisie.

M<sup>me</sup> Böhler signale que la Ville de Genève devra savoir comment extraire les demandes de cette base commune. On se penche actuellement sur cette problématique. Elle affirme que la saisie uniformisée facilitera les démarches pour les demandeurs, tout en allégeant le travail de l'Administration.

Une commissaire aimerait être renseignée plus en détail sur le calendrier y relatif.

M<sup>me</sup> Bietenhader met en lumière que cela fait dix ans que l'on pense à cette base de données. La prochaine étape consiste à faire le point avec les fondations immobilières de droit public afin d'apprécier l'ampleur du travail à accomplir. Les résultats des tests auxquels procède l'Office cantonal sur le calcul du RDU devraient ensuite être communiqués. S'ensuivra l'étape du développement informatique. Elle appelle de ses vœux l'achèvement de ce projet pour 2015.

Un commissaire souhaiterait s'assurer que les informations ne seront pas transmises à Office cantonal de la population et des migrations.

M<sup>me</sup> Bietenhader se déclare surprise par les craintes exprimées par le commissaire. En effet, il existe des règles strictes s'agissant de la protection des données. L'objectif consiste simplement à éviter de multiplier les saisies lors du dépôt d'une demande. Il s'agit de réaliser une économie en termes de travail et de procédure. Elle informe à cet égard que 80% des personnes déposent concomitamment un dossier à la GIM, à l'Office cantonal du logement et dans les fondations immobilières de droit public.

Un commissaire aimerait savoir si la Ville de Genève informe la commission du logement du Conseil municipal. Il affirme que le Conseil municipal est très intéressé par cette problématique. Le manque de communication le choque. Il incite vivement à résoudre les problèmes ensemble.

M<sup>me</sup> Salerno répond par l'affirmative. Elle souligne qu'il s'agit précisément du sens du projet SIDLO, duquel la commission du logement est informée.

Un commissaire, en lien avec la CMAI, voudrait que soit transmise aux commissaires la liste de toutes les publications externes de la Ville de Genève, précisant le coût y relatif ainsi que leur année de création.

M<sup>me</sup> Salerno accepte volontiers de transmettre la liste des publications gérées par la CMAI (Cf. annexe 2). Elle précise toutefois qu'il existe de nombreuses autres publications.

M<sup>me</sup> Heurtault-Malherbe confirme qu'il n'existe que peu de publications régulières. A titre d'exemple, elle cite le rapport d'activités du jardin botanique.

Une commissaire remarque que le budget dévolu à l'intégration professionnelle des femmes migrantes a été amputé de 40 000 francs. Elle aimerait entendre M<sup>me</sup> Salerno sur les raisons qui président à cette diminution.

M<sup>me</sup> Salerno explique qu'il s'agissait de locaux qui étaient mis à disposition en gratuité et qui ont été valorisés monétairement. L'apparente disparition s'explique par le transfert dans un autre département. Elle précise que M<sup>me</sup> Alder a besoin de locaux en raison de l'introduction de l'école le mercredi.

Un commissaire souhaite savoir si la masse globale attribuée à l'aide au développement a diminué.

M<sup>me</sup> Salerno répond par la négative. Il y a un revenu en moins et une charge en moins.

M. Krebs signale qu'il y a également 1 000 000 de francs supplémentaires de gratuités. Cependant, les gratuités ne sont pas prises en compte dans le calcul du taux de 0,7%.

Le commissaire s'inquiète d'observer un creux alors que l'objectif de 0,7% devra être atteint en 2018.

M<sup>me</sup> Salerno salue le bel effort qui a été fourni sur la présente législature afin d'atteindre l'objectif de 0.7%. Deux postes supplémentaires ont été créés. Elle met en avant que les crèches constituent davantage une priorité. Elle indique en outre se montrer un peu réticente s'agissant des nombres «magiques». Elle attire également l'attention sur le fait que la Ville de Genève apporte des contributions indirectes à la solidarité internationale. Elle pense notamment aux événements que le Palais Eynard accueille.

Une commissaire signale s'être rendu compte que beaucoup d'associations qui ont dû quitter des locaux en raison de l'introduction de l'école le mercredi matin ont trouvé accueil dans des bâtiments scolaires cantonaux.

M<sup>me</sup> Salerno invite à aborder cette question avec M<sup>me</sup> Alder.

Un commissaire se demande à quoi correspond la nouvelle subvention attribuée au Centre 1000 d'écoute contre le racisme.

M<sup>me</sup> Barberis répond que la création de cette cellule d'écoute pour les victimes de racisme découle d'une recommandation internationale. La stratégie adoptée par le Canton a consisté à créer un centre indépendant, ce qui constitue d'ailleurs l'alternative préconisée par la recommandation internationale. Le budget de fonctionnement de cette structure nouvellement instituée s'élève à 124 000 francs, dont 74 000 francs sont pris en charge par le Bureau de l'intégration des étrangers. La Ville de Genève a été sollicitée pour apporter son soutien au fonctionnement. Elle précise que cette structure vise à accueillir les victimes de racisme, d'une part, ainsi qu'à recenser le nombre de cas, d'autre part.

Le commissaire note que la question se révèle par conséquent politique. Il constate en effet que la Ville de Genève paie. Or, le coût devrait entièrement peser sur les finances du Canton. Partant, il considère qu'il s'agit in fine d'un transfert de charges.

M<sup>me</sup> Salerno rétorque qu'il s'agit d'un centre indépendant, lequel est financé par les pouvoirs publics. Elle argue que le soutien apporté par la Ville de Genève fait sens eu égard au nombre de ressortissants étrangers présents sur son territoire ainsi que les influences étrangères qui la caractérisent. Genève est une ville multiculturelle, ce qui constitue à ses yeux une valeur ajoutée.

Un commissaire, relativement à la page 79, aimerait bénéficier de plus amples explications concernant la rubrique «Au cœur des grottes».

M<sup>me</sup> Bietenhader indique qu'il s'agit d'une petite maison à Mestrezat ainsi que de locaux sis à la rue de l'Industrie. Il s'agit donc en l'occurrence de subventions en nature. Elle précise que Riant-Parc a seulement été annoncé.

M<sup>me</sup> Salerno met en évidence qu'il s'agit d'un crédit extraordinaire. Celui-ci n'aura toutefois d'impact qu'en 2016.

Une commissaire se demande à quoi correspond la diminution de l'ordre de 75 000 francs s'agissant des subventions indirectes aux locataires.

M<sup>me</sup> Böhler informe qu'il s'agissait de loyers accordés à un tarif inférieur aux loyers LDTR. Cette ligne disparaîtra en 2015.

M<sup>me</sup> Bietenhader rappelle que la décision avait été prise sous l'égide de M. Ferazzino. La Ville de Genève fixait arbitrairement des loyers plus bas que le Canton. Cette pratique a désormais été abandonnée.

M<sup>me</sup> Salerno précise que, sans l'accord avec l'ASLOCA, les recours au Tribunal fédéral auraient continué.

Un commissaire souhaite connaître les modalités pour défaire ledit accord.

M<sup>me</sup> Salerno affirme que l'accord a été conclu pour une durée indéterminée.

Il ne saurait donc être défait. Elle met en exergue que les locataires actuels ne sont aucunement préterités. En contrepartie, on a pu commencer les travaux de rénovation.

La présidente passe à l'examen du document présentant le projet de budget 2015 par service.

Un commissaire, à la lecture de la page 36, note un écart de 62 257 francs s'agissant de l'entretien d'immeubles par des tiers. Il se demande à quoi cet écart correspond.

M<sup>me</sup> Bietenhader répond qu'il s'agit de garder la possibilité de remplacer un-e employé-e malade ou en vacances. Cela concerne des situations ponctuelles. Il y a eu un contexte particulier. En revanche, il n'y a pas d'externalisation. Elle précise que la somme de 18 000 000 de francs se réfère aux travaux et non pas au nettoyage.

Une commissaire, relativement à la page 37, concernant la ligne 331, remarque un écart qui avoisine les 500 000 francs. Elle souhaiterait bénéficier d'informations sur les raisons qui justifient cet écart considérable.

M<sup>me</sup> Böhler indique que cet écart est notamment lié au Fort-Barreau et à la rénovation de la Villa Freundler. On observe effectivement un montant additionnel à concurrence de 450 000 francs en amortissements sur le PA.

Une commissaire, à la lecture de la page 42, s'interroge quant aux motifs qui expliquent l'écart concernant «la Ville est à vous».

M<sup>me</sup> Heurtault-Malherbe explique qu'il s'agit de l'application des mécanismes salariaux.

M<sup>me</sup> Böhler signale que 110 000 francs d'augmentation sont compensés par une diminution qui touche le service de l'Agenda 21 – Ville durable. Deux postes d'auxiliaires ont été prêtés aux fins d'organisation et de coordination.

Une commissaire doute de la pertinence de la rubrique «la Ville est à vous», qu'elle juge trop vaste et générale.

M<sup>me</sup> Salerno allègue que les comités de bénévoles ont exprimé leur sentiment selon lequel trop peu de moyens seraient alloués. Elle admet néanmoins qu'il convient effectivement de réfléchir sur l'évolution de cette manifestation. Il sied d'après elle de poser la question au futur Conseil administratif. Elle pense en effet qu'il y a lieu de clarifier les rôles des différents acteurs de «la Ville est à vous».

La commissaire signale que l'équivalent onésien est très sympathique. Cependant, la présentation d'une facture d'électricité est exigée afin de prouver son rattachement à la Ville d'Onex. De nombreux professionnels et puciers viennent.

M<sup>me</sup> Salerno met en exergue que l'intérêt majeur réside dans le renforcement du lien social entre les habitant-e-s du quartier concerné. Il ne s'agit nullement de promouvoir les vide-greniers.

Une commissaire, concernant la taxe professionnelle, constate qu'une légère augmentation des revenus est prévue. Elle se demande sur quoi se base ladite augmentation. Elle voudrait savoir si les informations dévoilées pendant l'été relatives au fort ralentissement de l'économie genevoise ont été prises en compte.

M<sup>me</sup> Salerno argue que le ralentissement de la conjoncture économique n'a été dévoilé qu'une semaine auparavant. Dès lors, ils n'ont logiquement pas été pris en compte. On sera davantage renseigné à cet égard lors de la publication des nouveaux chiffres par le Canton à la mi-octobre. Elle précise que, aux comptes pour l'exercice 2013, la taxe atteignait presque la somme de 126 000 000 de francs tandis que, pour le projet de budget 2015, le montant projeté s'élève seulement à 118 000 000 de francs.

Un commissaire aimerait savoir pourquoi une seule ligne est consacrée aux subventions aux institutions privées et à la promotion de l'égalité.

M<sup>me</sup> Barberis répond que le Pôle diversité n'était pas encore développé à l'époque. D'où le regroupement. En travaillant par pôle, on améliore la cohérence.

La présidente, après s'être assurée qu'aucun commissaire ne souhaite plus poser de questions, remercie M<sup>me</sup> Salerno et ses collaboratrices et collaborateurs pour les réponses apportées à la commission, puis elle les libère.

### **5.3 Département des constructions et de l'aménagement**

*Séance du 14 octobre 2014*

La présidente accueille ensuite M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M<sup>mes</sup> Isabelle Charollais, codirectrice, et Sophie Heurtault-Malherbe, directrice financière, ainsi que de M. Claude-Alain Macherel, codirecteur. Elle salue la présence de M. Guy Dossan, président de la CTC, et de M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio, en qualité de rapporteuse de la CTC sur la PR-1092. Elle donne immédiatement la parole à M. Dossan.

M. Dossan indique que la discussion a été courte devant la CTC. Peu de questions ont été soulevées. Les groupes de droite se sont abstenus dans l'attente des nouvelles estimations fiscales cantonales tandis que les groupes de gauche ont voté le budget. Il n'y a néanmoins pas eu d'annonces, ni de propositions d'amendements. Il cède la parole à M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio.

M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio réaffirme les problèmes liés à la pertinence de l'outil à disposition pour étudier le projet de budget ainsi qu'à sa compréhension. Elle se déclare insatisfaite de la qualité du débat, caractérisé par sa pauvreté. Elle signale que M. Pagani a rappelé des points principaux en lien avec son département. Il s'agit d'un petit département en termes de fonctionnement mais très important en termes d'investissements. Les chantiers qui ont principalement occupés la CTC ont été rappelés. Elle cite notamment le MEG ou l'Alhambra. Les discussions ont aussi porté sur la rénovation du patrimoine bâti, ainsi que sur la méthode stratus. Le rapport y relatif s'avère particulièrement intéressant pour la commission car celui-ci se base sur les données 2013. Elle met en exergue que la CTC a relevé que M. Pagani a annoncé en séance plénière les prix obtenus par la Ville de Genève pour s'être distinguée concernant des projets d'architecture ou d'aménagement. Cela montre que la Ville est active. Cette dernière peut se féliciter d'abriter des réalisations de grande qualité. Les efforts sont en outre poursuivis en vue de booster les plans localisés de quartier (ci-après PLQ) qui n'ont pas encore fait l'objet de réalisations, notamment en collaboration avec des acteurs privés pour implanter des logements d'utilité publique, dont du logement HBM, conformément aux prescriptions du plan directeur communal. Ont aussi été évoqués le développement du projet CEVA ainsi que la PR-1081 relative à la promenade Chamonix-Jolliet. Des questions davantage politiques ont porté sur les projets pour lesquels la Ville de Genève émet un préavis négatif. Elle mentionne entre autres le projet de surélévation concernant le boulevard Carl-Vogt. Il a été vérifié, notamment sur le plan juridique, si les préavis émis par la Ville étaient suivis. La réponse du département à cet égard s'est révélée satisfaisante. Par manque de temps, elle ne développera toutefois pas ces aspects. Il a également été fait référence aux travaux menés par la Ville de Genève quand cette dernière fait son usage communal pour développer des PLQ. La question des modalités de coopération avec le DALE, lequel se décompose désormais en secteurs, a en outre été soulevée. Les procédures se voient en effet ralenties en raison de la multiplication des interlocuteurs cantonaux. M. Pagani a argué qu'il n'y avait pas lieu de se prononcer sur l'organisation du DALE.

M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio signale qu'un commissaire a souhaité être renseigné sur l'acceptation du projet de loi cantonal dit «Zacharias», lequel vise à transformer des bureaux en logements. Le référendum est en cours. M. Pagani a répondu qu'il agirait le moment venu. Cependant, la loi actuelle permet d'ores et déjà de transformer des bureaux en logements. Les questions se sont révélées davantage politiques sur ces objets. Le subventionnement alloué à l'association de l'art sacré a en outre fait l'objet de questions. M. Macherel a fourni des explications convaincantes sur les travaux du Seujet, notamment concernant l'écluse. La question a encore été abordée de la problématique de la décontamination du site d'Artamis, notamment s'agissant des coûts y relatifs pour la Ville de Genève.

M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio conclut en mettant en évidence qu'il n'y a pas eu de grands débats entre les commissaires. Les groupes de gauche ont accepté le projet de budget tandis que les groupes de droite se sont abstenus en attendant la publication des dernières estimations fiscales cantonales. Elle se tient à la disposition des commissaires aux finances pour répondre à leurs questions.

La présidente remercie M. Dossan et M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio, puis elle passe la parole à M. Pagani.

M. Pagani rappelle à titre liminaire que son département n'est certes pas important en termes de fonctionnement, mais que celui-ci se révèle très important en termes d'investissements. La jauge des 130 000 000 de francs a été tenue. Il considère que réaliser de tels investissements constitue la meilleure manière de transformer l'argent des contribuables. Il restera en effet des crèches et des écoles pour les enfants notamment. Depuis sept ans, ce sont plus de 700 places de crèches qui ont été créées. Si on poursuit cet effort pendant quatre ans, la demande sera enfin satisfaite. L'expression de ce besoin remonte à plus de quinze ans.

M. Pagani dresse un état des lieux des chantiers. Il cite notamment Chandieu ou l'extension de la salle de gymnastique des Croupettes. Il indique que les travaux ont commencé sur Chateaubriand. Il invite en outre les commissaires à se rendre au 10, rue de Lissignol, où des travaux exceptionnels ont été accomplis. Il reste encore deux bâtiments à Saint-Gervais. Il se félicite d'être parvenu à remonter l'ensemble des immeubles au-dessus du seuil de 0,5, même s'il regrette vivement que certains demeurent en deçà. Il pense notamment à Cité-Jonction. Il faudra s'atteler à rénover ces 350 logements rapidement en raison des graves problèmes d'énergie et de vétusté dont ceux-ci souffrent.

M. Pagani indique que chaque cadre a ses avantages et ses inconvénients. En l'occurrence, les documents favorisent la transparence et la synthèse, au détriment peut-être de détails sur les pratiques professionnelles des départements, des services et des employés. Il fait part de sa joie de collaborer avec M<sup>me</sup> Charollais et M. Macherel, qui sont des codirecteurs très efficaces. A son arrivée à la tête du département, la somme dédiée aux investissements n'atteignait que 66 000 000 de francs. Il est très heureux que ce montant s'élève désormais à 130 000 000 de francs, même si ce n'est jamais suffisant. On a fait rentrer de l'argent dans les caisses, notamment par l'intermédiaire de fonds. Il cite le Fonds énergie des collectivités publiques. Il adresse ses remerciements les plus chaleureux à M<sup>me</sup> Charollais et à M. Macherel, ainsi qu'aux quelque 250 collaboratrices et collaborateurs du département.

M. Pagani exprime un regret, à savoir ne pas réussir à construire autant de logements que l'on pourrait. Il rappelle que, deux ou trois années auparavant,

il avait demandé deux ou trois postes afin de booster les projets entre le PLQ et l'autorisation de construire. Le besoin de ces postes se fait cruellement ressentir. Par exemple, derrière l'Alhambra, il serait parfaitement possible de valoriser un terrain. En effet, cela représente une charge de travail trop conséquente pour une fondation comme la FVGLS ou une coopérative. Si la Ville de Genève était partie prenante, alors une telle entreprise serait rendue possible. Au terme de ces prolégomènes, il se déclare disposé à répondre aux questions des commissaires.

La présidente ouvre le tour des questions.

Un commissaire relève le nombre élevé de projets. Il s'étonne toutefois de que rien n'apparaisse dans les pages par politique publique. Les missions, priorités et perspectives se révèlent en effet extrêmement générales. Dans ces conditions, il lui semble logique que peu de questions aient été posées par la CTC. Les pages susmentionnées pourraient parfaitement être utilisées telles quelles pour la décennie à venir. Il a l'impression que ces pages renferment un contenu purement théorique qui ne présente qu'un intérêt très modéré.

M. Pagani rétorque qu'il fait ce qu'on lui demande de faire. Ces pages ont justement vocation à exprimer les politiques publiques de manière générale. Il existe d'ailleurs le ligne par ligne en plus. Il affirme aux commissaires qu'ils constateront que le département remplit les objectifs du plan directeur communal, voire les dépasse.

Un commissaire rappelle que lors des débats devant la CTC et la commission avait été évoquée une fiche technique montrant les incidences financières des objets votés. Il aimerait être renseigné sur l'état d'avancement de ladite fiche.

M. Pagani garantit que cette fiche est d'ores et déjà incluse dans chaque PR.

M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio confirme.

Le commissaire rétorque que la forme que revêt cette fiche ne satisfait pas aux exigences préalablement formulées par les commissaires.

M. Pagani soutient que le contenu de cette fiche n'est pas lacunaire. Il rappelle par ailleurs que le budget de son département correspond essentiellement à des investissements. On dénombre très peu de frais de fonctionnement supplémentaires.

Un commissaire aurait souhaité que soient produites des informations relatives au dossier sur l'éveil culturel ou encore au transfert de la Villa Calandrini, qui concerne le département des constructions et de l'aménagement.

M. Pagani rétorque que ce projet dépend des départements respectifs de M. Kanaan et de M<sup>me</sup> Alder. Il convient dès lors d'adresser cette question à ceux-ci. Il ajoute que rien ne figure dans le PFI s'agissant des travaux de la Madeleine.

Le commissaire s'interroge quant à la prise de mesures. Il se réfère à des discussions qui ont eu lieu dans le cadre de la CTC. Il soulève notamment la question des logements créés.

M. Pagani assure que le département travaille sur les recours possibles. On récolte pour l'instant toutes les informations possibles. Il s'engage à apporter une réponse écrite concernant les logements créés et à revenir avec les chiffres exacts.

Un commissaire revient sur la problématique de l'entretien des bâtiments. Dans le projet de budget, le montant y relatif se voit diminué de près de 2 000 000 de francs. Il considère que cela ne va pas dans le bon sens. Le budget devrait en effet au moins être maintenu. Il souhaite par ailleurs que soit transmise aux commissaires la liste des investissements prévus pour l'exercice 2015, c'est-à-dire les chantiers démarrés, ceux qui sont en cours, ainsi que ceux qui seront achevés dans le courant de l'exercice 2015, à l'image d'ailleurs de la pratique à l'œuvre concernant le budget de l'Etat. Il indique ensuite ne pas particulièrement affectionner le PFI, même s'il concède que cet outil est légèrement mieux façonné qu'auparavant. Cependant, ce plan d'intention demeure comparable à un annuaire téléphonique et présente un intérêt extrêmement limité. Il s'intéresse en outre au rôle que joue la Ville de Genève en tant que facilitateur pour l'acte de construire. De plus, il s'étonne grandement de la poursuite des débats autour de la convention en lien avec les frais de police, laquelle se révèle dépassée et inique. La Cour des comptes a d'ailleurs clairement constaté son illégalité. L'Etat n'a donc pas le droit de facturer des frais de police à la Ville. Une telle pratique est manifestement illégale. Il demande par conséquent où en est M. Pagani dans le traitement de ce dossier et souhaiterait l'entendre à ce sujet. Il manifeste à ce propos son intention de supprimer la ligne y afférente.

M. Pagani répond que de nombreux projets seront démarrés, en cours ou achevés en 2015. Il cite à titre illustratif Chandieu, qui est en pleine construction. Une part significative du budget total y relatif à hauteur de 59 000 000 de francs sera dépensée en 2015. Entre 2015 et 2016, 13 000 000 de francs seront dépensés pour Chandieu et 10 000 000 de francs pour le groupe scolaire notamment. La facture pour 2015-2016 s'élèvera à 138 000 000 de francs. En 2017-2018, les dépenses devraient atteindre 53 616 000 francs. Il insiste sur le fait que l'on dépense de l'argent pour tous les chantiers qui sont ouverts. Il argue en outre que le département tient un journal trimestriel aux fins de suivi des factures, presque en temps réel donc. Il précise néanmoins qu'un tel journal est difficile à établir car, pour des raisons fiscales, des entreprises facturent au mois de janvier. Il ajoute que l'on est confronté à un simple problème de contingence. M. Mermillod tient une comptabilité. On a un tableau de bord qui établit qu'on reste à 130 000 000 de francs en réel. Il est en outre d'accord avec Mark Muller sur le paiement par tranches de 2 000 000 de francs de la somme de 8 000 000 de francs. Il existe un rapport de force avec l'Etat. La Ville de Genève n'ayant pas de routes cantonales,

la rétrocession s'impose. Il se réjouit d'avoir réussi à ponctionner 8 000 000 de francs. La somme ne dépassait avant pas 1 300 000 francs. Il allègue que la Cour des comptes a indiqué que l'accord était insatisfaisant et que l'Etat devait travailler avec la Ville de Genève pour ponctionner davantage la Confédération. Le Canton doit de l'argent à la Ville. La Cour des comptes a placé le Conseil d'Etat dans une situation délicate. La Ville a d'ailleurs menacé ce dernier d'aller aux poursuites.

Un commissaire réplique que la Cour des comptes a fait son travail. Partant, elle n'attend plus rien. C'est au Conseil administratif d'agir, en collaboration avec le Conseil d'Etat. Il établit un parallèle avec la problématique de la ristourne sur les droits des carburants. Il met enfin en lumière que le rapport de la Cour des comptes est exécutoire.

M. Macherel apporte des éléments de réponse complémentaires. Il explique que la Cour des comptes a effectué un audit concernant l'Etat et non la Ville, portant sur la ristourne sur les droits des carburants, mais pas sur la convention. La Cour des comptes s'est toutefois penchée sur cette dernière dans ce cadre. La Ville de Genève est fondée à recevoir un certain montant en vertu de l'article 20 LRoutes. Il souligne néanmoins qu'il s'agit d'une recommandation émise par la Cour des comptes. Il ne s'agit donc aucunement d'une injonction. La Cour des comptes a simplement invité l'Etat et la Ville à renégocier cet aspect de la convention. Si l'on supprime la somme de 15 000 000 de francs inscrite dans le budget de la Ville au titre de frais de police, l'Etat fera de même avec le même montant inscrit dans son budget concernant les frais d'entretien des routes d'importance cantonale situées sur le territoire municipal. Il s'agit en effet de deux écritures en miroir. En réalité, l'entretien des routes et les frais de police engendrent respectivement 23 000 000 de francs et 15 000 000 de francs, si l'on tient compte des 8 000 000 de francs venus s'ajouter suite à l'avenant à la convention. Il s'avère préférable de conserver ces sommes plutôt que d'encourir le risque de ne plus percevoir que 8 000 000 de francs, ce qui sera probablement le cas si la Ville supprime la ligne afférente aux frais de police, à hauteur de 15 000 000 de francs. Pro memoria, la Ville ayant déjà par deux fois tenté de dénoncer la convention, l'Etat a effectivement immédiatement procédé à l'identique.

M. Pagani relève que le Conseil d'Etat a convoqué la Cour des comptes sur cette question, afin d'exprimer son mécontentement. Il n'est ainsi pas certain que la Cour des comptes réitère ces recommandations. Il s'agit d'une problématique particulièrement sensible.

Une commissaire note que, dans la rubrique consacrée aux perspectives, des mutations de l'espace public liées aux travaux du CEVA sont évoquées, notamment concernant les quartiers de Champel et des Eaux-Vives. Elle rappelle que le Conseil municipal avait voté un crédit d'aménagement parallèle pour l'hôpital.

Eu égard au retard concernant le chantier du CEVA, elle se demande la suite qui sera accordée à ce crédit d'aménagement en 2015.

M. Pagani répond que la coordination est menée dans une grande structure Etat / Ville à la suite de l'émergence de l'hôpital à Champel.

M<sup>me</sup> Charollais revient sur la question des espaces publics. Elle signale qu'il s'agit de finitions. Les études continuent mais les réalisations n'auront vraisemblablement pas lieu en 2015. Elle met en exergue que le Conseil municipal a été saisi d'une proposition concernant Viollier. Cela avance en parallèle au chantier du CEVA, étant entendu que le retard de celui-ci n'a pas d'incidence majeure. Il sera en outre plus aisé d'avancer avec la synchronisation. Elle ajoute que le retard est lié à la mise en œuvre des infrastructures à l'intérieur des tunnels. On pourra livrer de manière anticipée. Cela représente presque un avantage au final. En effet, on dispose par conséquent de plus de temps pour la finition des espaces publics avant la mise en service.

La commissaire remarque, concernant les priorités et perspectives, qu'il est fait mention de l'entretien de trois à cinq objets administratifs. Elle aimerait savoir quels sont les objets ainsi visés.

M. Macherel indique que la réponse figure dans le PFI.

M. Pagani cite par exemple le café de l'Hôtel-de-Ville. En l'absence de la prise de mesures, le service de l'hygiène aurait procédé à la fermeture de l'établissement pour le mois de janvier 2015.

M. Macherel assure qu'une réponse détaillée sera communiquée par écrit. (Cf. annexe 12)

Une commissaire, en lien avec la page 86, observe que l'objectif est poursuivi de respecter les engagements en termes d'émission de CO<sub>2</sub>. Elle se demande pourquoi l'on se base sur les données de 2005, alors que l'on est en 2014.

M. Macherel répond que des contrats ont été conclus avec la Confédération sur la taxe CO<sub>2</sub>. Il s'agit des chiffres qui figurent dans la convention. La Ville de Genève perçoit des ristournes en fonction de la diminution de la consommation. On se basera sur les données de 2005 tant que la convention s'applique.

La commissaire, revenant sur le rééquilibrage ambitionné de l'espace public par une politique active d'extension des zones piétonnes, interroge M. Pagani sur les places qui seront aménagées.

M. Pagani rétorque que quinze rues ont été fermées à la circulation dans le quartier des Pâquis. Il cite en outre la mise en place de bornes rétractables en Ville ainsi que la rénovation du square Chantepoulet.

M. Macherel annonce qu'une réponse écrite sera apportée à ce propos. (Cf. annexe 12)

Un commissaire revient sur la question soulevée par un commissaire en lien avec l'entretien des immeubles. La ligne y relative se révèle en effet manifestement insuffisante par rapport au ratio d'1%. La diminution de la ligne à concurrence de 2 000 000 de francs constitue selon lui une erreur. C'est pourtant bien ici que les besoins en termes d'entretien existent. Il incite en outre à éviter les crédits d'investissement qui vont doubler. Deux postes sont nécessaires à cette fin. Il aurait fallu les imposer au Conseil administratif.

M. Pagani déclare que le patrimoine administratif est évalué à 2 300 000 000 de francs. Un pourcent de cette valeur serait nécessaire pour l'entretien du patrimoine. On est encore loin du compte, sachant au surplus que la demande augmente chaque année. Il a procédé à des arbitrages en vue de limiter les sommes sorties de la caisse au titre de l'entretien du patrimoine. Des efforts considérables sont consentis afin de maintenir un budget à l'équilibre. Il affirme également avoir demandé les postes pour booster la création de logements, d'une part, et pour l'isolation des logements privés, d'autre part. Lesdits postes lui ont toutefois été refusés.

M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio souligne que, dans le cadre des travaux de la CTC, la possibilité d'engager deux personnes pour accompagner les projets a été examinée. La CTC a majoritairement estimé que cette proposition était intéressante, mais celle-ci a néanmoins été abandonnée.

M. Pagani ajoute que si une proposition est formulée dans ce sens, il la soutiendra volontiers.

Un commissaire constate que de nombreuses places de parking ont été supprimées à cause des travaux du CEVA. Or, la loi cantonale idoine impose le remplacement de chaque place supprimée. Il aimerait donc être renseigné à ce sujet.

M<sup>me</sup> Charollais répond qu'il existe un parking souterrain dans le quartier des Eaux-Vives. Il n'y a toutefois effectivement rien de prévu à Champel.

Le même commissaire note en outre que, en 2018, il faudra s'être conformé aux mesures fédérales relatives aux nuisances sonores. Il se demande si cet objectif pourra effectivement être atteint dans les délais.

M. Pagani opère une distinction entre valeur d'alarme, d'une part, et valeur limite, d'autre part. On descend sous la valeur alarme, mais il faudra aller sous la valeur limite. Il pense notamment à la rue de l'Ecole-de-Médecine. Il faudra indemniser les propriétaires privés. Une indemnisation est toutefois envisageable puisque la DGM ne permet pas à la Ville de bien faire son travail. Sinon, la cir-

culatation devrait être fermée, ce qui n'est guère envisageable. Des dispenses ont été demandées. Cependant, les riverains ont exprimé leur mécontentement. Ils estiment en effet que la Ville et le Canton doivent faire en sorte que l'on se situe en deçà de la valeur limite. A ce propos, il tient à démentir avec la plus grande fermeté avoir incité à faire les recours.

Le commissaire, à la lecture de la page 86, souhaite s'assurer qu'il s'agit effectivement de la valeur cible par année s'agissant des zones piétonnes.

M. Pagani répond que le rythme est de trois par an. Pour 200 rues piétonnes, il convient donc de diviser 200 par 3, soit 66 ans pour arriver à 200 rues.

Un commissaire réagit au sujet de la réponse qui a été apportée à un commissaire sur le budget d'entretien et de rénovation. Il argue que le budget n'est en réalité pas équilibré puisque l'on projette d'ores et déjà d'aller en dépassement.

M. Pagani infirme. Il certifie que l'on va entretenir pour un montant donné, lequel ne sera pas dépassé si les rentrées fiscales ne le permettent pas. Il renvoie à la proposition limitant le budget d'investissements à 110 000 000 de francs. Dans ce cadre, il a œuvré en faveur du maintien de l'équilibre budgétaire.

Le commissaire dénonce avec force l'attitude malhonnête du Conseil administratif qui consisterait à baisser artificiellement le budget.

Un commissaire demande à M. Pagani si ce dernier assume son budget. Il demande notamment à ce que lui soit confirmé le montant de la dette.

M. Pagani signale que la dette s'élève à 1 400 000 000 de francs.

Le commissaire explique que le taux de vétusté atteignant 29%, il y aurait une dette cachée de l'ordre de 690 000 000 de francs. De plus, malgré le discours tenu par M. Pagani, la Ville de Genève ne dispose pas de fonds de rénovation, contrairement à des acteurs privés. Il s'avère donc logique de considérer qu'il s'agit de la dette cachée de la Ville.

M. Macherel aborde l'évaluation du patrimoine financier. Il explique que l'indice pondéré moyen de stratus s'élève à 0,7. Cela équivaut à environ 30% de taux de dégradation. Un jour ou l'autre, il faudra nécessairement investir des sommes importantes pour remettre ce patrimoine à jour. L'objectif à court terme consiste toutefois à ne pas s'y atteler dans l'immédiat. A cause des prescriptions de la loi sur l'administration des communes, il s'avère impossible de continuer à recourir à des fonds. Contracter des emprunts sera par conséquent fatalement incontournable. La remise en état doit être conduite intelligemment, en gardant un état de dégradation qui reste acceptable. Il n'existe au demeurant aucun intérêt à ne posséder que des bâtiments neufs.

M. Pagani met en évidence que, suivant un tel raisonnement erroné, on pourrait considérer que la revalorisation de la CAP constitue une dette cachée. Or, tel n'est manifestement pas le cas.

Le commissaire aimerait bénéficier de plus amples informations concernant l'aggravation moyenne sur la dernière décennie en termes d'indice stratus.

M. Macherel admet que l'on tend vers la dégradation sur la dernière décennie. L'analyse suivante a été effectuée: ce n'est pas le nombre de bâtiments qui compte, mais l'état général du parc. Les interventions ont porté sur des petits objets très dégradés, étant précisé que les gros objets comptent davantage dans la moyenne pondérée. Il assure que la dégradation va pouvoir être stabilisée. Il considère que la marge est acceptable, rien qu'avec les petits bâtiments.

Le même commissaire s'interroge relativement aux modalités d'articulation avec le budget d'entretien.

M. Macherel signale que l'entretien, plus lourd, suppose l'évacuation préalable des locataires. Il existe également du non planifié. Seule une moitié relève du planifié. Il est procédé à des analyses, avec des échéances sur cinq à dix ans.

La présidente, après s'être assurée qu'aucun commissaire ne souhaite plus poser de questions, clôt le tour des questions et remercie M. Pagani et ses collaborateurs.

## **Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner le projet de budget 2015 du département des constructions et de l'aménagement.**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio.**

La commission des travaux et des constructions s'est réunie le 24 septembre 2014 et le 1<sup>er</sup> octobre 2014, sous la présidence de M. Guy Dossan, pour étudier le projet de budget 2015 par politique publique et le projet de budget 2015 par service du département des constructions et de l'aménagement renvoyés en commission des finances et en commissions spécialisées, dont la commission des travaux et des constructions, le 8 septembre 2014 par le Conseil municipal. Que M. Jorge Gajardo Muñoz, qui a assuré la prise de notes de ces séances, soit remercié pour sa précieuse collaboration.

### **Préambule**

La commission des travaux et des constructions a décidé de procéder à l'étude du budget 2015 par un examen page par page des deux documents qui le constituent, à savoir le projet de budget 2015 par politique publique et le projet de budget 2015 par service.

En termes de méthode de travail, l'examen a porté plus particulièrement:

- sur le chapitre 2 du projet de budget 2015 par politique publique consacré au projet de budget des départements, plus particulièrement sur la section 2.3. «Constructions et aménagement» (pages 83-97);
- sur les comptes de fonctionnement, plus particulièrement sur la partie consacrée au département des constructions (pages 47-52), tels que figurant dans le document consacré au projet de budget 2015 par service;
- sur le détail des subventions (prestations en nature non comprises) pour les constructions et aménagement (pages 94-95), tel que figurant dans le document consacré au projet de budget 2015 par service;
- sur le détail des subventions relatives à des prestations en nature pour les constructions et aménagement (page 112), tel que figurant dans le document consacré au projet de budget 2015 par service;
- et enfin sur les investissements et amortissements du document consacré au projet de budget 2015 par service.

**Séance du 24 septembre 2014**

M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio est désignée rapporteuse pour l'étude de la proposition PR-1092 portant sur le département des constructions et de l'aménagement.

*Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, ainsi que de M. Claude-Alain Macherel et de M<sup>me</sup> Isabelle Charollais, respectivement codirecteur et codirectrice du département des constructions et de l'aménagement*

*Projet de budget 2015 – introduction et questions générales*

M. Pagani rappelle en préambule que le département des constructions et de l'aménagement est un petit département du point de vue de son budget de fonctionnement, mais en revanche important du point de vue de son budget d'investissements, afin que la Ville de Genève soit embellie et puisse garantir un service public de qualité. Le bilan du travail conduit par le département témoigne de son travail considérable en regard de la liste des projets importants, comme ceux du Musée d'ethnographie de Genève (MEG) et de l'Alhambra; d'autres chantiers, dont certains qui poursuivent la pose de revêtement phonoabsorbant sur les routes, doivent ouvrir au cours du prochain exercice budgétaire. Il faut également relever l'effort en matière d'entretien des 350 bâtiments locatifs, allant des immeubles de rapport à ceux de Saint-Gervais, tout comme de celui de fond des immeubles. Il s'agit d'accorder une attention aux immeubles situés au-dessous de la barre des 0,5 selon la méthode Stratus. Un travail considérable est conduit par la Direction du patrimoine bâti (DPBA) qui a réuni les services d'architecture et des bâtiments, et dont l'activité a pris un rythme de croisière. L'accent est mis sur une approche transversale. Le département est ainsi passé de sept services à cinq, aujourd'hui en pleine possession de leur cahier des charges respectif.

M. Pagani et M<sup>me</sup> Charollais signalent enfin que la Ville de Genève a été distinguée à trois reprises au cours de l'année. L'immeuble du 7, rue du Cendrier a obtenu la Distinction romande d'architecture; c'est la politique sociale du logement qui est ainsi récompensée, tout comme celle qui donne toute sa place aux concours et à la qualité architecturale. Ainsi, l'extension de l'herbier des Conservatoire et Jardin botaniques y a été nommée et le Musée d'ethnographie de Genève a obtenu le prix Bilan de l'immobilier. La console rénovée sera d'ailleurs bientôt inaugurée. Un mieux-être est apporté à la population, ce dont on ne peut que se féliciter.

M. Pagani relève encore que Cendrier 7 est un immeuble de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) dont les conditions du plan financier ont été fixées par la municipalité. Cette opération a permis d'offrir des logements bon marché, à 3600 francs la pièce par an, dans un quartier proche des Bergues.

*Projet de budget 2015 par politique publique*

*Chapitre 1 Présentation générale «Ville de Genève», 1.3. Projet de budget par politique publique, pp. 28-40*

Il n'y a aucune question des commissaires.

*Chapitre 1 Présentation générale «Ville de Genève», 1.4. Services compétents, Direction du patrimoine bâti, p. 43*

Il n'y a aucune question des commissaires.

*Projet de budget par département, 2.3. Constructions et aménagement, 2.3.1. Organigramme, p. 83*

Il n'y a aucune question des commissaires.

*Projet de budget par département, 2.3. Constructions et aménagement, 2.3.2. Mission, p. 84*

Il n'y a aucune question des commissaires.

*Projet de budget par département, 2.3. Constructions et aménagement, 2.3.3. Priorités et perspectives, p. 85*

Une commissaire s'interroge sur le type de logements qui seront construits par année, puisqu'il est fait mention de «360 nouveaux logements, dont au moins 100 logements à caractère social». M. Pagani rappelle qu'il y a des plans localisés de quartier (PLQ) soumis au Conseil municipal pour 4000 logements d'ici à 2020, sans compter les projets du secteur Praille-Acacias-Vernets (PAV). De son côté, il a écrit à des propriétaires de parcelles dont les PLQ sont en force depuis au moins cinq ans, les mettant en demeure de les réaliser. Par ailleurs, la Ville de Genève octroie des droits de superficie à la FVGLS, à des coopératives dont la Coopérative de l'habitat associatif (CODHA) sur le site d'Artamis, ou la Ciguë pour son projet à la place des Volontaires, ainsi qu'à d'autres fondations. Avec ces leviers, la Ville agit pour permettre la création de logements sociaux. Sur le site dit d'Artamis, le PLQ du Carré Vert permettra de créer des habitations bon marché (HBM) à 3600 francs la pièce par an, et des logements coopératifs dont les prix varient de 3600 à 5800 francs la pièce par an. Il rappelle que l'objectif des 360/100 est inscrit dans le plan directeur communal. M. Pagani confirme que les 100 logements mentionnés sont bien des HBM grâce à la subvention cantonale au loyer.

Un autre commissaire souhaiterait des précisions sur les mutations des espaces publics sur le parcours du chemin de fer Cornavin – Eaux-Vives – Anne-

masse (CEVA). M. Pagani souligne que plusieurs groupes de travail se penchent sur les émergences qui concernent la Ville de Genève et rappelle qu'un concours sur les espaces publics des gares CEVA des Eaux-Vives et de Champel-Hôpital a été remporté par un bureau genevois. Il mentionne la PR-1081 du Conseil administratif du 14 mai 2014 qui porte sur la future promenade Chamonix-Viollier du nouveau quartier de la gare CEVA des Eaux-Vives. Par ailleurs, des mandats ont été lancés pour étudier les plans de circulation sur la place de Montbrillant, au-dessus de la gare souterraine de Cornavin. Il espère d'ailleurs que cette option sera retenue à la fin de cette année. Le but est d'éviter, dans le bas du quartier des Grottes, les problèmes de cohabitation entre les différentes mobilités que l'on connaît à la place de Cornavin. Il souligne que la Ville ne dispose que d'un straptontin dans le groupe de pilotage CEVA.

Un troisième commissaire souhaiterait disposer d'un décompte qui distingue, depuis que M. Pagani est en charge du département, les réalisations de logements par des promoteurs privés, d'une part, et par la Ville (FVGLS et droits de superficie compris), d'autre part. Il demande également, appuyé par un autre commissaire, la liste des préavis négatifs émis pour des projets de logements. Sur une suggestion de M. Pagani, cette liste comportera entre autres le projet du 37, rue de la Servette et les projets de surélévation sur le boulevard Carl-Vogt. En complément, une commissaire souhaite connaître les jugements rendus, lorsqu'il y en a eu, comme dans le cas récent du 37, rue de la Servette.

M. Macherel prévient qu'il faudra du temps pour produire les réponses aux questions posées sur la répartition privés/public dans la construction de logements. Le cas échéant, il répondra lors de l'audition de la commission des travaux et des constructions par la commission des finances et la rapporteuse en prend acte.

*Projet de budget par département, 2.3. Constructions et aménagement, 2.3.4. Objectifs, p. 86*

Une commissaire note que la Ville de Genève entend initier de nouveaux PLQ, ce dont elle se réjouit, mais se demande comment la municipalité, principale protagoniste de ces projets, va négocier avec le Canton, qui emploie des chefs de projets pour travailler précisément sur des secteurs du territoire communal. M. Pagani répond que le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) a procédé à une réorganisation des services de l'Office de l'urbanisme après les élections cantonales de l'automne 2013. Il y a maintenant une répartition par secteur géographique qui pose beaucoup de problèmes, aussi bien aux interlocuteurs de l'Etat qu'aux collaborateurs eux-mêmes. La Ville ne peut que faire avec cela. Fort heureusement, l'actuelle directrice du Service d'urbanisme a travaillé au sein de l'administration cantonale et fait bénéficier la Ville de sa connaissance du

fonctionnement cantonal et de ses acteurs, ce qui permet de faire avancer les PLQ sur le territoire de la Ville de Genève. M<sup>me</sup> Charollais confirme que la réorganisation cantonale passant du système par instrument au système par secteur a eu pour effet de multiplier les interlocuteurs de la Ville de Genève, ce qui engendre des démarches diverses et des lenteurs. En ce qui concerne les éventuels doublons, M<sup>me</sup> Charollais estime que la coordination entre la Ville et l'Etat est quand même assez bonne, malgré les problèmes mentionnés. Cette même commissaire demande si le magistrat a eu l'occasion de discuter de ces problèmes avec le conseiller d'Etat en charge du DALE. M. Pagani estime délicat d'aborder ces problèmes avec les responsables cantonaux; de son côté, il n'apprécierait pas qu'un conseiller d'Etat se mêle de juger du fonctionnement des services municipaux.

Un commissaire relève que l'un des objectifs de la Ville de Genève est de «créer des logements pour améliorer le ratio logements-emplois». Il souhaiterait savoir comment le magistrat concilie cette exigence avec son opposition aux projets de logement. M. Pagani confirme que, à Genève, le ratio logements-emplois est bien en défaveur du logement, mais certains projets de logements sont lancés dans des quartiers déjà très denses, comme la Jonction ou les Pâquis, ce qui pose des problèmes certains, car les infrastructures, telles que les crèches, les écoles et les équipements de la voirie, s'avèrent insuffisants pour servir une population plus nombreuse. Il existe un rapport entre la surdensification et le sentiment de sécurité et d'insécurité. L'indice de 1/1 est à viser pour diminuer le nombre de déplacements. Ce même commissaire ne comprend pas la cohérence du discours sur la densification de la Jonction et la construction autorisée par le département d'un nouveau quartier. M. Pagani fait observer que l'éco-quartier du Carré Vert prend place sur une ancienne friche industrielle qui se prête parfaitement bien à l'édification d'un nouveau quartier. La structure de ce même quartier illustre d'ailleurs son propos précédent, car la construction des 300 nouveaux logements dans l'écoquartier s'accompagne de l'édification d'une série d'équipements collectifs. Par contre, la surélévation des immeubles de l'Hospice général au boulevard Carl-Vogt est trop dense.

Ce même commissaire demande à M. Pagani s'il envisage d'appliquer la future loi qui permet de transformer des bureaux en logements. M. Pagani rappelle les cas de logements devenus des bureaux au prix de 5000 francs le mètre carré. Si le but des propriétaires est de transformer ces locaux en logements en les louant au même prix que les bureaux, alors il ne voit pas pourquoi il favoriserait ce genre d'opération. Par contre, il s'estime d'accord de transformer des bureaux en logements si on applique des loyers conformes à la loi sur les démolitions, transformations et rénovations des maisons d'habitation (mesures de soutien en faveur des locataires et de l'emploi) (LDTR) avec un contrôle de 5 ans, ainsi qu'a opéré la Ville de Genève, au Perron par exemple. Ce même commissaire souhaiterait encore savoir si M. Pagani va utiliser cette loi pour transformer en logements

des bureaux municipaux vacants ou la combattre. M. Pagani attendra que cette loi entre en force pour se déterminer au sujet de son application; quant à la combattre, cette question est hors sujet dans le cadre de cette audition sur le projet de budget. Cette réponse ne satisfait pas le commissaire en question qui tient à le faire savoir.

*Projet de budget par département, 2.3. Constructions et aménagement, 2.3.7. Projet de budget de fonctionnement, p. 88*

Un commissaire souhaiterait connaître la raison d'une forte variation de la ligne 30/309 «Autres charges de personnel» dans l'administration générale du département. M. Macherel répond qu'il s'agit de frais de formation qui sont ensuite détaillés dans les comptes 309 des services.

Un second commissaire demande pourquoi la ligne 31/312 «Eau, énergie, combustible» a connu une explosion momentanée dans le budget 2014, pour retrouver en 2015 à peu près le niveau de 2013. M. Macherel renvoie à la page 45 du projet de budget 2015 consacrée aux services compétents en matière d'énergie et explique que le budget des fluides est estimé d'une année à l'autre en tenant compte d'un prix moyen saisonnier. Il prévient que le budget de l'électricité n'a pas été adapté à la hausse annoncée par les Services industriels de Genève (SIG), car l'entreprise n'a pas encore été en mesure d'adapter les 1200 contrats d'électricité de la Ville. Les tarifs pour gros consommateur interviendront la 1ère quinzaine d'octobre et de nouveaux arbitrages seront nécessaires.

Ce même commissaire souhaiterait connaître la raison de l'écart de 5 millions de francs sur la ligne 31/314 «Entretien des immeubles par des tiers». M. Macherel rappelle qu'en 2013, un accord avec le Conseil municipal sur le budget 2014 avait permis d'ajouter 5 millions de francs au budget d'entretien des immeubles. Il était alors passé de 32 millions à 37 millions de francs. Cette somme a été inscrite temporairement sur le compte du DPBA, mais elle est désormais répartie dans l'ensemble des services municipaux concernés.

Un commissaire prend alors note de la bonne gestion des charges.

*Projet de budget par département, 2.3. Constructions et aménagement, 2.3.7. Projet de budget de fonctionnement, pp. 89-93*

Il n'y a aucune question des commissaires.

*Projet de budget par département, 2.3. Constructions et aménagement, 2.3.8. Commentaires sur les écarts, p. 94*

Il n'y a aucune question des commissaires.

*Projet de budget par département, 2.3. Constructions et aménagement, 2.3.9. Ressources humaines, p. 95*

Il n'y a aucune question des commissaires.

*Projet de budget par département, 2.3. Constructions et aménagement, 2.3.10. Subventions, p. 96, 2.3.11 Subventions monétaires et 2.3.12. Gratuités, p. 97*

Il n'y a aucune question des commissaires.

*Projet de budget 2015 par service*

*Projet de budget 2015 – Constructions et aménagement, Comptes de fonctionnement, pp. 47-52*

Il n'y a aucune question des commissaires.

*Projet de budget 2015 – Constructions et aménagement, Subventions accordées, 2001000 Direction des constructions et de l'aménagement, 365 Association pour la promotion de l'art sacré, p. 94*

Un commissaire demande pourquoi l'Association pour la promotion de l'art sacré (APAS) touche une subvention du département. M. Pagani répond que celle-ci est gérée par le conseiller en patrimoine du département.

La rapporteuse relève que des questions concernant l'APAS reviennent régulièrement. Comme mentionné dans le rapport PR-980 A pour le budget 2013 qu'elle a rédigé, «l'APAS bénéficie d'une subvention pour l'aider à faire fonctionner l'association. Active dans la promotion de l'art du vitrail, tant religieux que civil, elle a participé activement à l'organisation de l'édition 2003 des Journées européennes du patrimoine dont le thème était «Verre et vitrail». L'APAS a également promu la publication «Emotion(s) en lumière, le vitrail à Genève», éditée en 2008 et qui constitue, de fait, l'Inventaire de vitraux du canton de Genève. Cette publication a été soutenue par la Ville, dont les immeubles comprennent de nombreux vitraux. Enfin, l'APAS entretient des liens étroits avec diverses paroisses, notamment protestantes, afin de proposer l'installation de vitraux lors de travaux de restauration. Elle a joué un rôle significatif dans le cadre de la restauration du Temple de Saint-Gervais. Elle entretient également des liens étroits avec le Centre suisse de recherches sur le vitrail et les arts du verre de Romont. L'APAS est liée, par son activité, au Musée d'Art et d'Histoire et aux divers spécialistes et artistes actifs dans le domaine de l'art du vitrail.»

*Projet de budget 2015 – Constructions et aménagement, Subventions accordées, 2601000 Aménagement urbain et mobilité, 364 Société d'économie mixte, p. 94*

Un commissaire s'étonne que la Ville de Genève ne prévoio pas d'augmenter sa participation aux Noctambus, alors qu'une amélioration de ce service est prévue pour la fin de l'année en cours. M. Pagani répond que la Ville a décidé de ne pas augmenter la ligne dévolue aux Noctambus en attendant de recevoir des réponses à des questions posées par la municipalité.

*Projet de budget 2015 – Constructions et aménagement, Subventions accordées, 2602000 Génie civil, 361 et 364 Ecluse du Seujet, p. 95*

Un commissaire souhaite avoir une explication au sujet de la subvention à l'écluse du Seujet. M. Macherel explique que lorsque le barrage du Seujet a été construit, il y a eu un accord entre le Canton, la Ville de Genève et les SIG sur une répartition des investissements et des coûts de maintenance. Depuis lors, le Service du génie civil (GCI) recevait des factures du Canton dont il s'acquittait en puisant dans le compte GCI 314, ce qui n'est pas conforme, car le compte 314 est dévolu au patrimoine de la Ville de Genève. A la suite du vote d'une demande de crédit où cette anomalie a été mise en évidence, la Ville a aussi vu que certains éléments n'avaient pas à figurer dans les factures, raison pour laquelle elle a entrepris de négocier avec les partenaires. S'il n'est pas possible de revenir entièrement sur les accords passés, la Ville de Genève a néanmoins décidé de signer un avenant au contrat qui permet de diviser par deux les coûts de maintenance et d'exploitation, et de fixer une somme forfaitaire. En faisant figurer ces montants dans les subventions, une meilleure transparence est ainsi assurée. Les subventions contribuent, d'une part, aux frais de manœuvre de l'écluse et, d'autre part, à l'entretien courant. M. Macherel fait observer que l'écluse est utilisée par la société Swissboat qui assure des services touristiques sur le Rhône. S'il fallait investir des sommes plus conséquentes qui sortent du montant qui figure dans le compte des subventions, le Conseil municipal serait saisi d'une demande de crédit, ce qui sera le cas prochainement. A ce moment-là, il sera possible de discuter sur la loi des années 1980 qui règle la répartition, et notamment le rôle de la Ville. Ce même commissaire prévient que le Conseil municipal pourrait être tenté de biffer cette subvention, ce qui amènerait la Ville de Genève à dénoncer la convention avec le Canton et les SIG. A son avis, la Ville doit payer seulement la passerelle.

*Projet de budget 2015 – Constructions et aménagement, Détail des subventions relatives à des prestations en nature, p. 112*

Il n'y a aucune question des commissaires.

*Projet de budget 2015 – Investissements – amortissements, pp. 135-150*

Au sujet de la répartition des coûts de la dépollution supplémentaire sur le chantier de l'écoquartier Carré Vert, un commissaire souhaiterait faire le point et savoir si la construction du dépôt des biens patrimoniaux est repoussée. M. Pagani rappelle que le coût de la dépollution du périmètre décidé par le Service de géologie, sols et déchets (GESDEC) était de 70 à 80 millions de francs. La Ville de Genève a recouru contre les limites du périmètre jugées insuffisantes, mais la justice a alors donné raison au Canton de Genève. De nouvelles poches de pollution ont ensuite été découvertes, ce qui a entraîné une extension du domaine de dépollution, des mesures de confinement et des surcoûts. Du point de vue de la Ville de Genève, la clé de répartition des coûts de la dépollution devrait permettre de régler le financement de ce surcoût, mais le GESDEC refuse de payer en inter-prétant à sa manière la clé en question. Malheureusement, le litige risque d'être difficile parce que le Canton n'est pas de bonne foi et, en plus, n'a plus d'argent. Au sujet du planning, M<sup>me</sup> Charollais confirme que les travaux se déroulent sur le site suivant le calendrier fixé. Le dépôt des biens patrimoniaux est toujours prévu pour le milieu de l'année 2017.

Ce même commissaire souhaiterait savoir comment seront rédigées les soumissions pour les entreprises de l'immeuble de la CODHA une fois que le dépôt sera terminé, en sachant que l'entreprise travaillant sur le premier chantier sera déjà sur place. M<sup>me</sup> Charollais se renseignera. A la demande de ce même commissaire, M<sup>me</sup> Charollais explique que les réseaux de collecteurs des bâtiments de l'écoquartier sont compris dans les lots des bâtiments; par contre, les collecteurs généraux du site n'ont pas encore été adjudés. Elle confirme que les réseaux seront posés après que les trous de la dépollution auront été remblayés.

Un second commissaire se demande comment s'articulent les propositions PR-88 en page 144 et PR-121 en page 146 qui toutes deux concernent les voies CFF à Saint-Jean. M<sup>me</sup> Charollais et M. Macherel répondent que la proposition PR-88 est probablement un complément de la proposition PR-121.

Ce même commissaire souhaiterait disposer d'un tableau répartissant les investissements par quartier depuis une dizaine d'années. M. Macherel verra si ce tableau est réalisable facilement, étant donné qu'il n'existe pas de suivi spécifique.

*Discussion de la commission*

Tant les socialistes que les Verts, ainsi qu'Ensemble à gauche, sont satisfaits de ce projet de budget 2015 portant sur le département des constructions et de l'aménagement et le voteront. Le groupe démocrate-chrétien préfère s'abstenir en attendant une vision globale sur budget, tout comme celui du Mouve-

ment citoyens genevois, se réservant le droit de faire des amendements. Le Parti libéral-radical fera de même, dans l'attente de plus amples connaissances sur l'assiette fiscale, tout comme l'Union démocratique du centre.

Le projet de budget 2015 du département des constructions et de l'aménagement est accepté par 7 oui (2 EàG, 3 S, 2 Ve) et 7 abstentions (2 UDC, 1 MCG, 1 DC, 3 LR).

#### **5.4 Département de la culture et du sport**

*Séance du 15 octobre 2014*

La présidente accueille M. Sami Kanaan, Maire, en charge du département de la culture et du sport, accompagné de M<sup>mes</sup> Carine Bachmann, directrice dudit département, Martine Koelliker, directrice adjointe, Sybille Bonvin, cheffe du service des sports, Virginie Keller, cheffe du service culturel, et Sophie Heurtault-Malherbe, directrice financière, ainsi que de M. Gianni Dose, responsable du contrôle interne et de gestion. Elle salue la présence de MM. Sylvain Thévoz, président de la CARTS, et Marc-André Rudaz, président de la CS, ainsi que de M<sup>me</sup> Natacha Buffet, remplaçante de la rapporteuse de la CARTS sur la PR-1092. Elle procède ensuite à tour de table, puis elle donne la parole à M. Rudaz.

M. Rudaz excuse tout d'abord M<sup>me</sup> Kraft-Babel, rapporteuse de la CS sur le projet de budget pour l'exercice 2015, qui est absente. Il s'exprimera donc également en son nom. Il regrette que, pour des raisons informatiques, le rapport n'ait pas pu parvenir aux commissaires plus en avance.

M. Rudaz signale que la CS s'est réuni le 18 septembre en vue de l'audition de M. Kanaan et de ses collaboratrices. A cette occasion, un plan directeur du sport a été présenté, lequel sera transmis à la commission. Les équipes du département ont conduit une étude pour chaque centre sportif afin de déterminer qui en étaient les utilisateurs. L'ambition consiste à évaluer les besoins et les nécessités pour répartir de manière optimale les salles, par rapport à leur utilisation.

M. Rudaz met en exergue que le budget se révèle presque équivalent à celui de l'année précédente. Le mélange opéré entre culture et sport rend difficile une distinction précise entre les budgets respectifs dévolus à ces deux domaines. Cependant, on n'observe pas d'augmentation importante des charges concernant le domaine du sport. Il y a lieu de relever la somme de 183 000 francs qui correspond aux postes demandés à Belle-Idée. Eu égard au peu de changements affectant le budget, il n'entend pas épiloguer.

M. Rudaz expose les prises de position des divers groupes. Le MCG et l'UDC ont accepté le budget. Le PLR a pour sa part préféré ne pas prendre position à ce stade. Le PDC a relevé l'intérêt d'avoir un plan directeur. Les Socialistes ont

salué le fait que les membres de la CS soient unis autour de la problématique du sport. Ils soutiendront le budget présenté. EàG a accepté le projet de budget. Les Verts ont déploré le manque de perspective au vu du dynamisme du domaine du sport. Ils accepteront toutefois ce budget. Il souligne que le MCG, si celui-ci n'a pas formulé d'amendements, a déclaré se réserver la possibilité d'en déposer au moment du budget final, notamment dans le cadre de la commission.

La présidente remercie M. Rudaz, puis elle cède la parole à M<sup>me</sup> Buffet pour la présentation du rapport de la CARTS sur la PR-1092.

M<sup>me</sup> Buffet indique que le budget du département s'élève à 306 000 000 de francs.

L'augmentation de charges atteint 9 700 000 francs. Environ 9 000 000 de francs concernent des augmentations dans le domaine des ressources humaines, notamment l'application des mécanismes salariaux, les assurances sociales et les indemnités. Les recettes connaissent une augmentation de l'ordre de 800 000 francs. Elle mentionne en outre la coupe linéaire qui est appliquée sur la ligne 31. Le différentiel s'élève à 656 534 francs, ce qui correspond à une augmentation de l'ordre de 0,67%.

M<sup>me</sup> Buffet, à propos de la politique générale, met en lumière les principaux axes poursuivis par le département dans le domaine de la culture. L'ouverture prochaine de l'Alhambra nécessitera un complément financier, lequel s'avèrera d'ailleurs encore plus élevé en 2016. Elle cite aussi le MEG, dont l'inauguration est prévue dans les jours à venir.

S'agissant des écarts budgétaires, il convient d'évoquer l'assainissement de la Bibliothèque de la Cité ainsi que les coûts liés à la cérémonie de remise du prix de la culture. Elle souligne que, selon les nouvelles estimations fiscales cantonales, les personnes employées en EdS seront progressivement engagées. Elle cite les neuf postes d'EdS au sein des bibliothèques municipales. Un transfert sur la ligne 30 sera opéré, sous réserve d'acceptation préalable par le Conseil municipal. De plus, elle note que la subvention pour le service administratif et technique de l'Alhambra a été gelée.

M<sup>me</sup> Buffet se penche sur les frais de fonctionnement, lesquels connaissent une augmentation car des projets mis en place sont en cours. La principale diminution, à concurrence de 190 000 francs, concerne le MEG. En effet, les arbitrages ont amené à limiter les horaires d'ouverture et les activités de médiation de la bibliothèque dudit musée. Des arbitrages ont également touché le subventionnement octroyé aux associations. Ce sont ainsi des demandes de subventions à hauteur de 6 500 000 francs qui ont été refusées.

M<sup>me</sup> Buffet explique que deux employés du Conservatoire et jardin botaniques ont vu leur taux d'activité augmenter. Par ailleurs, 71% des postes sont engagés,

19 sont en cours de recrutement tandis que 20% sont en cours de transformation. La CARTS s'est particulièrement intéressée à cette dernière catégorie, ainsi qu'à la politique d'engagement des EdS. Elle met en évidence qu'il n'y a pas de nouveaux postes pour le MEG.

M<sup>me</sup> Buffet relate les positions des différents groupes. L'UDC, le PLR, le MCG et le PDC ont refusé l'amendement visant l'augmentation du groupe 301 pour la régularisation de neuf personnes employées en EdS. Une recommandation a été émise en vue de demander des informations sur les bénéficiaires de la ligne consacrée à la musique ancienne. EàG, les Verts et les Socialistes ont accepté le projet de budget tandis que celui-ci a été refusé par le PDC, le PLR, le MCG et l'UDC. De manière générale, les groupes de droite se sont abstenus sur le projet de budget dans l'attente des dernières estimations fiscales cantonales. S'est notamment posée la question de la nature des arbitrages qui seraient effectués si le budget devait être revu à la baisse. La principale préoccupation a résidé dans la régularisation des EdS. Les autres groupes ont salué des décisions, notamment s'agissant de la poursuite de projets, qu'il sied de soutenir à plus long terme. Les groupes de gauche ont tous accepté le projet de budget. Elle passe la parole à M. Thévoz.

M. Thévoz remercie en premier lieu M<sup>me</sup> Buffet de prendre le relai de M<sup>me</sup> Kraft Babel.

Il précise que la somme de 306 000 000 de francs correspond au budget du département, et non pas à celui dévolu au seul domaine culturel. Il attire l'attention sur le fait que la majorité de la CARTS a accepté le projet de budget, étant entendu que deux membres, à savoir un UDC et un MCG, étaient absents. Les commissaires ont exprimé la volonté de respecter ce budget, équilibré, ainsi que le travail qui a été accompli. La proposition d'augmenter la ligne 301 aux fins de régularisation des EdS se veut davantage politique. Il s'agit toutefois d'une note d'intention. La CARTS incite à ne pas défaire ce qu'elle a fait.

M. Thévoz et M<sup>me</sup> Buffet se déclarent disposés à répondre aux questions des commissaires.

La présidente remercie M. Thévoz et M<sup>me</sup> Buffet. Elle donne ensuite la parole à M. Kanaan.

M. Kanaan remercie la commission de l'accueillir avec ses équipes pour présenter le budget de son département. Il indique en guise de préambule qu'une grande partie du travail accompli par le département ne se traduit pas par des dépenses. On travaille sur des axes avec des effets à long terme. Il s'agit d'investissements. Il songe notamment au Grand-Théâtre ou au Pavillon de la danse. Si de tels projets n'ont pas d'impact budgétaire en 2015, ceux-ci occupent néanmoins le département politiquement et opérationnellement. Il ajoute qu'un travail d'inventaire des besoins en matière d'équipements sportifs est mené, sachant que le sous-investissement en la matière au cours des dernières années a conduit à un déficit tant qualitatif que quantitatif. On travaille en outre à ressources constantes,

mais en faisant davantage collaborer les personnes. Il cite notamment Urban Geneva ou la Nuit des Musées. De telles manifestations maximisent les compétences et les ressources. Il salue également la mise en place de la Conférence des musées, laquelle regroupe tous les musées, y compris le musée du SIS. De même, dans le domaine théâtral, toutes les scènes sont mobilisées pour la Fête du Théâtre dont la prochaine édition aura lieu les 1 et 2 novembre. Il se félicite que tout ce travail s'effectue à budget constant.

M. Kanaan met en exergue qu'un important travail est accompli en termes de rayonnement. Il s'agit de soutenir les artistes et les sportifs genevois à l'étranger. Cela s'effectue aussi à budget constant. Il évoque également la mise en place du projet relève élite.

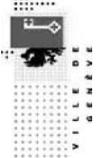
Il souligne que les domaines de la culture et du sport sont des domaines de partenariat. Il a d'ailleurs beaucoup travaillé sur les partenariats entre collectivités publiques. Par exemple, le projet «relève élite» réunit le Canton, la Ville et l'ACG.

M. Kanaan met en exergue que les arbitrages qui ont été opérés dans le cadre de l'élaboration du projet de budget se sont avérés sévères pour tous les départements, dans un souci de maintenir l'équilibre. Le Conseil administratif s'était fixé cet objectif. Certains projets ont été abandonnés tandis que d'autres ont été mis en suspens, dans l'attente des dernières estimations fiscales cantonales. Le Conseil administratif terminera les arbitrages dans la dernière semaine du mois d'octobre et les présentera à la commission en date du 4 novembre. Il attire l'attention sur le fait que le budget est équilibré. Revenant sur la coupe linéaire appliquée sur le groupe 31, il rappelle qu'une coupe à hauteur de 3% avait déjà été faite trois ans auparavant. Concernant le département, il explique que ces coupes ne concernent pas l'achat de gommes ou de crayons, mais la tenue d'événements comme la fête de la musique. A tout le moins, cela induit de renoncer à une scène.

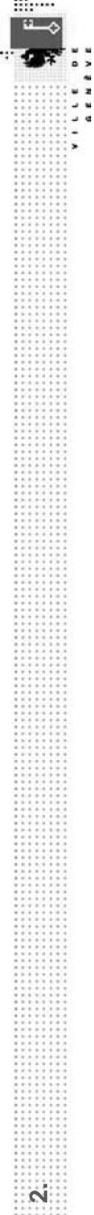
L'augmentation des charges du département, à concurrence de 9 700 000 francs, découle essentiellement de l'ensemble des comptes compétents ainsi que de l'application des mécanismes salariaux. Il met en lumière que le département se révèle spécialement actif en matière d'entretien des installations. La CS avait eu l'occasion de visiter celles-ci. La qualité était désastreuse. Par conséquent, l'enveloppe dédiée à l'entretien des installations sportives et culturelles a été augmentée. La véritable augmentation, en lien avec la création de nouveaux postes au service du sport, n'excède pas 1 000 000 de francs. Sinon, il ne s'agit en substance que de l'application des mécanismes salariaux et des amortissements.

A l'issue de ces prolégomènes, M. Kanaan cède la parole à M<sup>me</sup> Bachmann pour le détail chiffré.

M<sup>me</sup> Bachmann expose le projet de budget du département à l'aide d'un support visuel revêtant la forme d'une présentation powerpoint, dont une version papier est distribuée aux commissaires.



**PR-1092** **Projet de budget de**  
**la Ville de Genève pour l'exercice 2015**  
**Département de la culture et du sport**  
**Commission des finances**  
**Conseil municipal**  
**15 octobre 2014**



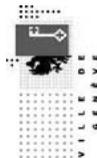
2

PR-1092: PB 2015

## DÉPARTEMENT DE LA CULTURE ET DU SPORT

Déroulement

1. Projet de budget 2015 DCS et variation par rapport au B 2014
2. Demandes du DCS au PB 2015
3. Demandes en attente d'arbitrage CA au PB 2015



3.

PR-1092: PB 2015

## DÉPARTEMENT DE LA CULTURE ET DU SPORT

### 1. Projet de budget 2015 du DCS : charges de fonctionnement (3)

Charges de Fonctionnement	Projet de budget 2015	Budget 2014	Ecart	Variation en % chapitres
30 - Charges de personnel	151'038'143	147'897'885	3'140'257	2.1%
31 - Autres charges (biens, services et marchandises)	49'895'226	48'258'558	1'636'668	3.4%
36 - Subventions (en francs en nature)	81'631'647	79'643'196	1'988'451	2.5%
33 - Amortissements	20'064'854	17'011'579	3'053'275	17.9%
<b>Total net des charges de fonctionnement</b>	<b>302'629'870</b>	<b>292'811'218</b>	<b>9'818'652</b>	<b>3.4%</b>
39 - Imputations internes	3'943'591	4'007'892	-64'301	-1.6%
<b>Total brut des charges de fonctionnement</b>	<b>306'573'461</b>	<b>296'819'110</b>	<b>9'754'351</b>	<b>3.3%</b>

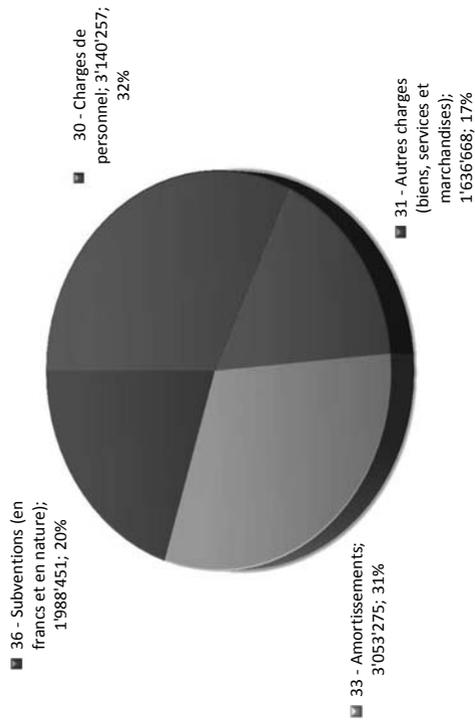


4.

## PR-1092: PB 2015

# DÉPARTEMENT DE LA CULTURE ET DU SPORT

### 1. Projet de budget 2015 du DCS : répartition des écarts par chapitre comptable (3)





5.

PR-1092: PB 2015

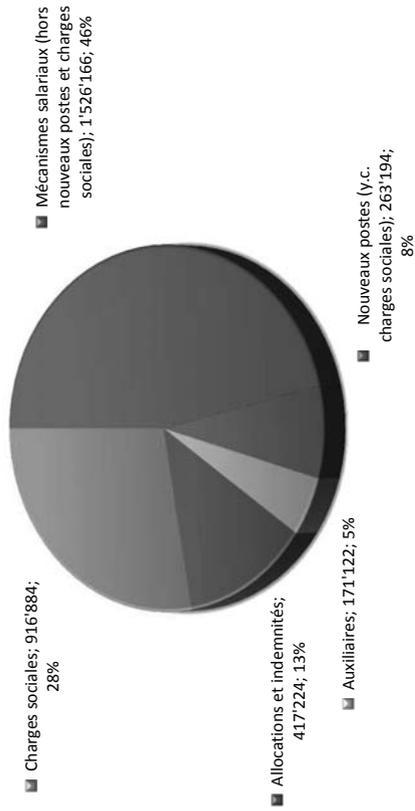
**DÉPARTEMENT DE LA CULTURE ET DU SPORT****1. Projet de budget 2015 du DCS : charges de personnel (30)**

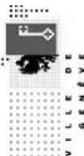
Charges de Fonctionnement	Projet de budget 2015	Budget 2014	Ecart
Charges de personnel	151'038'143	147'897'885	3'140'257
- Salaires employés (hors nouveaux postes et charges sociales)	104'360'786	102'834'620	1'526'166
- <i>Nouveaux postes (y.c. charges sociales)</i>	263'194		263'194
- Auxiliaires	4'090'660	3'919'538	171'122
- Allocations et indemnités	13'711'219	13'293'995	417'224
- Charges sociales	28'766'616	27'849'732	916'884



## PR-1092: PB 2015 DÉPARTEMENT DE LA CULTURE ET DU SPORT

### 1. Charges de personnel : répartition des écarts (30)

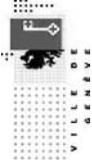




## PR-1092: PB 2015 DÉPARTEMENT DE LA CULTURE ET DU SPORT

### 1. Projet de budget 2015 du DCS : biens, services et marchandises (31)

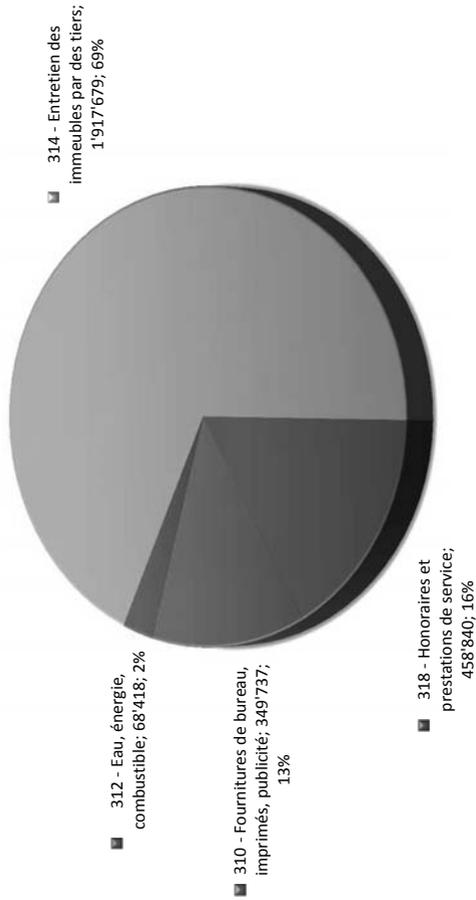
Groupe de comptes	Désignation des groupe de comptes	Projet de budget 2015	Budget 2014	Ecart
<b>310</b>	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	5'862'338	5'512'601	349'737
<b>311</b>	Mobilier, machines, véhicules et matériel	1'935'128	2'328'228	-393'100
<b>312</b>	Eau, énergie, combustible	6'127'155	6'058'737	68'418
<b>313</b>	Achats de fournitures et autres marchandises	3'687'022	3'890'944	-203'922
<b>314</b>	Entretien des immeubles et autres tiers	10'246'119	8'328'440	1'917'679
<b>315</b>	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	2'365'354	2'448'896	-83'542
<b>316</b>	Loyers, fermages et redevance d'utilisation	2'698'867	3'008'890	-310'023
<b>317</b>	Dédommagements	542'311	558'220	-15'909
<b>318</b>	Honoraires et prestations de service	14'299'002	13'840'162	458'840
<b>319</b>	Frais divers	129'750	136'550	-6'800
<b>Total général</b>		<b>47'893'046</b>	<b>46'111'668</b>	<b>1'781'378</b>



8.

## PR-1092: PB 2015 DÉPARTEMENT DE LA CULTURE ET DU SPORT

### 1. Biens, services et marchandises : répartition des écarts positifs (31)



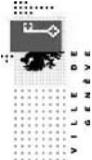


9.

## PR-1092: PB 2015 DÉPARTEMENT DE LA CULTURE ET DU SPORT

### 1. Projet de budget 2015 du DCS : subventions (36)

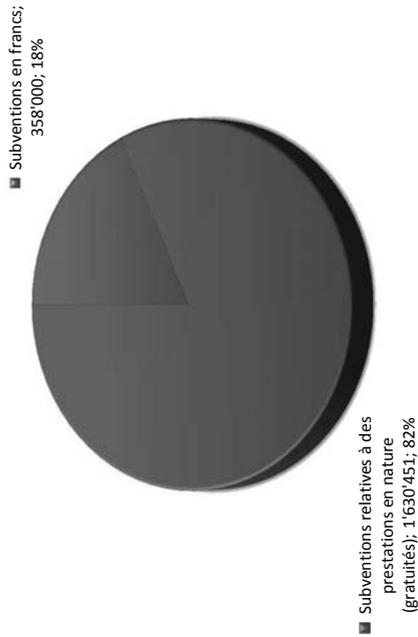
Charges de Fonctionnement	Projet de budget 2015	Budget 2014	Ecart
Subventions (en francs et en natures)	81'631'647	79'643'196	1'988'451
- Subventions en francs	67'336'777	66'978'777	358'000
- Subventions relatives à des prestations en nature (gratuités)	14'294'870	12'664'419	1'630'451



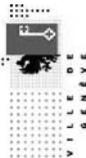
10.

## PR-1092: PB 2015 DÉPARTEMENT DE LA CULTURE ET DU SPORT

### 1. Subventions : répartition des écarts (36)



11.



## PR-1092: PB 2015 DÉPARTEMENT DE LA CULTURE ET DU SPORT

### 2. Demandes au PB 2015 en francs

DESCRIPTION	MONTANT
Ouverture de l'Alhambra, Salle des musiques actuelles	+ 246'000.-
Ouverture du nouveau Musée d'ethnographie	+ 190'000.-
Augmentation de l'espace public à la Cité	+ 60'000.-
Prix Culture et Société de la Ville de Genève	+ 250'000.-
Concours de Genève: augmentation de la subvention	+ 20'000.-
Augmentation du temps de travail 60% - CJB	+ 80'528.-
Recettes externes: Canton de Genève et Ville de Paris	- 80'528.-
Transfert des Fourches → Mirany (Bell-Idée) : 2 Nouveaux Postes de Gardien-ne-s d'installation	+ 182'666.-
Parking des Vernets (Neutre)	+ 120'000.-
Nouvelles recettes: Parking des Vernets	- 120'000.-
Coupe linéaire de la ligne 31 pour le DCS	- 292'032.-
<b>Total des variations acceptées par le CA (DCS):</b>	<b>+ 656'634.-</b>
<b>Variation globale des charges de fonctionnement au PB 2015</b>	<b>+ 9'754'351.-</b>
Pourcentage des demandes par rapport à la variation globale des charges de fonctionnement (%)	6.7

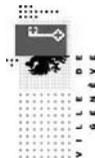
12.

PR-1092: PB 2015

## DÉPARTEMENT DE LA CULTURE ET DU SPORT

3. Demandes en attente d'arbitrage CA au PB 2015 :

DESCRIPTION	TOTAL
A. Sortie définitive du système des personnes en emploi de solidarité des Bibliothèques municipales	CHF 537'632.-
B. Ouverture de l'Alhambra, Salle des Musiques actuelles (augmentation des taux d'activités du personnel de la salle)	CHF 83'342.-
C. Augmentation du Fonds général de soutien aux musiques: actuelles, classiques, contemporaines et populaire	CHF 100'000.-
<b>TOTAL</b>	<b>CHF 720'974.-</b>



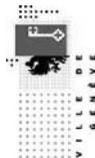
13.

PR-1092: PB 2015

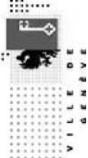
**DÉPARTEMENT DE LA CULTURE ET DU SPORT****A. Emplois de solidarité****Décision du Conseil administratif du 13 juin 2012:**

Sortie progressive et socialement responsable du système des personnes en EdS employées dans le cadre des missions et prestations municipales.

- A compétences égales, traitement prioritaire des candidatures des personnes en EdS
- Mise en place d'un programme de formation individualisé
- En cas de départ d'une personne en EdS, autorisation du CA de le remplacer par un auxiliaire ou de la sécurité privée (à la place du recrutement d'une nouvelle personne en EdS)



14.



**PR-1092: PB 2015**  
**DÉPARTEMENT DE LA CULTURE ET DU SPORT**

**A. Emplois de solidarité (suite)**

INSTITUTION	ÉTAT MAI 2012	ÉTAT SEPTEMBRE 2013	ÉTAT SEPTEMBRE 2014	DEMANDES PB 2015
Ariana	4 personnes	2 personnes	0	-
MHN	3 personnes	2 personnes	2 personnes	-
MEG	2 personnes	2 personnes	0	-
MAH	14 personnes	13 personnes	9 personnes	-
BMU	13 personnes	10 personnes	9 personnes	9 postes (= 8.5 ETP)
BGE	4 personnes	3 personnes	1 personne	-
<b>TOTAL</b>	<b>40 personnes</b>	<b>32 personnes</b>	<b>21 personnes</b>	<b>9 postes</b>
<b>SOLDE</b>				<b>12 personnes</b>

15.

PR-1092: PB 2015

**DÉPARTEMENT DE LA CULTURE ET DU SPORT****B. Réouverture de l'Alhambra, Salle des musiques actuelles****Ancienne salle**

- **450 places**
- Avant-corps du bâtiment: mixte bureau + public
- Manque de place pour locaux techniques, loges, dépôts et administration
- Infrastructure de la salle vétuste

**• Environ 100 soirées par an**

- Gestion de la salle par le SAT

**• Equipe:**

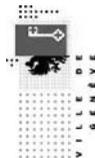
- Technique : 3.8 ETP
- Accueil : 1.4 ETP
- Administration : 0.4 ETP

**Nouvelle salle**

- **750 places**
- Avant-corps du bâtiment dédié au public
- Annexe construite derrière la scène pour: locaux techniques, loges, dépôts et administration
- Plancher mécanisé intégré qui permet une utilisation modulable de la salle
- Passerelle technique suspendue

**• Objectifs: minimum 125 soirées pour la 1<sup>ère</sup> année et progression pour la suite**

- Coordination agenda culturel, personnel de salle, articulation avec le café-restaurant sur mandat de 4 ans renouvelable (cf: SEF)
- Equipe:
  - Technique : 4.0 ETP
  - Accueil : 2.0 ETP
  - Administration : 0.5 ETP



M. Kanaan remercie M<sup>me</sup> Bachmann pour son exposé détaillé et les explications qu'elle a fournies. Il se tient à la disposition des commissaires pour répondre à leurs questions.

La présidente ouvre le tour des questions.

Une commissaire remarque une augmentation conséquente de la ligne afférente à l'entretien d'immeubles par des tiers concernant le département. Cela fait écho chez elle à la discussion qui a eu lieu avec M. Pagani sur la diminution de l'ordre de 2 000 000 de francs de la ligne consacrée à l'entretien du patrimoine bâti. Or, à la lecture de la page 16 du document qui présente le projet de budget par service, il apparaît que la ligne 314 connaît une diminution à concurrence de 960 000 francs. Elle interpelle donc M<sup>me</sup> Heurtault-Malherbe au sujet de cet apparent différentiel.

M<sup>me</sup> Heurtault-Malherbe explique que l'augmentation globale ne reflète pas l'augmentation par département. L'entretien des immeubles constitue un compte compétent qui est géré par M. Pagani. Cependant, les budgets sont répartis dans les différents départements. L'augmentation de la ligne 314 s'agissant du département n'est par conséquent aucunement antinomique par rapport à la diminution globale du budget en la matière.

La commissaire souligne que le problème réside dans la différence concernant le budget total.

Elle aimerait savoir laquelle des sommes, entre 2 000 000 de francs et 960 000 francs, correspond à la réalité.

M<sup>me</sup> Heurtault-Malherbe invite la commissaire à se référer aux comptes compétents dans le document présentant le projet de budget par politique publique. L'exemple de la GIM est révélateur à cet égard.

Un commissaire, réagissant à la page 10 du support visuel, constate que le montant lié aux gratuits s'élève à 1 600 000 francs. Il aimerait connaître le détail des bénéficiaires de ces gratuits.

M. Kanaan répond qu'il s'agit de la somme des pages chamois du document projet de budget 2015 par service. Le commissaire prend bonne note de la réponse de M. Kanaan.

Un commissaire note que l'organigramme qui figure à la page 99 du document par politique publique ne fait pas état de la Conférence des directeurs de musées. Il observe aussi que l'on s'attarde sur les bibliothèques. Il s'interroge quant aux modalités d'articulation entre les personnes.

M. Kanaan argue que la Conférence des directeurs de musées ne figure pas dans l'organigramme car celle-ci réunit les cinq directions des musées de la Ville

de Genève ainsi que celles des divers musées privés. Il ne s'agit donc pas d'un organe de la Ville de Genève. Il vante en outre les mérites de la Bibliothèque de Genève (ci-après la BGe), laquelle est un lieu calme particulièrement apprécié par les étudiants. Plus généralement, les bibliothèques sont des lieux très appréciés dans les quartiers, en sus de constituer des lieux d'intégration fondamentaux. De plus, il souligne que la BGe gère un patrimoine genevois exceptionnel. Il pense notamment au dépôt légal. Cette vocation patrimoniale érige cette institution en véritable musée documentaire. Il évoque le centre d'iconographie, qu'il qualifie de merveilleux. Il ajoute enfin que les bibliothèques municipales travaillent en étroite collaboration avec les autres bibliothèques, au premier rang desquelles les bibliothèques universitaires.

Le commissaire demande si le directeur de la BGe répond directement de M. Kanaan, qui répond par l'affirmative.

Un commissaire interroge M. Kanaan concernant les employés de la BGe.

M. Kanaan considère qu'il sied de décroisonner cette maison, l'ouvrir au public et valoriser le patrimoine. Une réunion s'est tenue le 30 septembre avec le personnel et les syndicats. Il juge de surcroît essentiel de travailler ensemble de manière interactive. Il concède qu'il y ait probablement eu des problèmes d'accompagnement dans le changement. En effet, 35 personnes, surtout des bibliothécaires, ont déposé une pétition. Le principal grief concerne le changement d'horaire. Un processus de consultation a été lancé. Cette mesure commence à déployer ses effets.

Les changements ont effectivement généré des tensions. D'autres mesures d'accompagnement ont été lancées.

Le commissaire relève une augmentation de l'ordre de 60 000 francs concernant la Bibliothèque de la Cité. Or, les horaires d'ouverture se voient restreints. Il se demande si cela est temporaire, notamment à cause des travaux.

M. Kanaan confirme que cela est effectivement dû à l'ouverture du chantier. Seul le quatrième étage, qui abrite les périodiques, reste ouvert. On a en parallèle augmenté Servette et Eaux-Vives. Le lieu d'exposition a été converti en laboratoire-Cité, sur le numérique. Cela connaît un franc succès. Cependant, il admet que l'offre s'avère effectivement réduite à la Bibliothèque de la Cité.

Un commissaire, à la lecture de la page 6 du support visuel, s'interroge quant au statut des auxiliaires.

M<sup>me</sup> Bachmann explique qu'il s'agit d'employés engagés pour une durée déterminée. Il s'agit de personnel temporaire. Leur engagement sous ce statut ne peut excéder trois ans, éventuellement quatre ans si le Conseil administratif

accorde une dérogation extraordinaire. Cette limite est inscrite dans les Statuts du personnel.

Le commissaire, relativement à la page 8 du support visuel, à propos des honoraires et prestations de service, constate un transfert à un organisme culturel. Il souhaiterait connaître la durée de ces contrats.

M. Kanaan indique que la durée des contrats est variable. Dans tous les cas, demeure réservée la possibilité de les résilier.

Un commissaire aimerait connaître les statistiques en ce qui a trait au nombre de civilistes qui travaillent au département.

M<sup>me</sup> Bachmann signale que l'on compte une vingtaine de civilistes au sein du département. Elle apportera toutefois une réponse plus précise par écrit. (Réponse dans l'annexe 5)

Un commissaire se plaint du nombre trop élevé de documents qui sont remis en vue de l'étude du projet de budget. Il voudrait savoir les chiffres avancés figurent d'ores et déjà dans les autres documents ou si, au contraire, ceux-ci sont de nature à les modifier.

M. Kanaan assure que les chiffres ne modifient nullement les autres documents. Il s'agit simplement de faciliter la compréhension des commissaires.

M<sup>me</sup> Bachmann précise qu'il s'agit également de permettre des analyses plus fines. Cependant, elle atteste qu'il n'y a pas de changements concernant les chiffres.

Un commissaire demande enfin quels sont les postes et les missions des civilistes.

M. Kanaan s'engage à répondre par écrit. (Cf. annexe 5)

La présidente passe à l'étude du document présentant le projet de budget par politique publique.

Un commissaire, relativement à la page 100, remarque que la notion de Grand Genève est récurrente. Il se demande quels sont les impacts budgétaires de l'avènement de cette notion.

M. Kanaan répond qu'il s'agit de collaborations, sur les budgets respectifs. Seule une ligne à hauteur de 100 000 francs est dédiée à la conduite de projets régionaux. Celle-ci a été demandée l'année précédente. Il explique qu'un petit montant a un effet levier qui permet d'obtenir les fonds européens. Il ajoute que le Festival de la Bâtie a ainsi par exemple pu s'étendre aux communes limitrophes d'Annemasse et de Saint-Julien-en-Genevois.

M<sup>me</sup> Keller précise que, lorsque l'on établit des collaborations avec d'autres institutions, les artistes peuvent jouer ailleurs dans la région. Cela permet d'allonger la durée de l'emploi des artistes. Il s'agit donc d'opérations où tous les acteurs sont gagnants.

Le commissaire appelle de ses vœux la production d'un document qui présenterait l'intérêt du Grand Genève.

M. Kanaan salue l'idée du commissaire. On essaie de soutenir les initiatives qui viennent de part et d'autre. La culture et le sport sont des domaines qui tissent des liens. Par exemple, les enfants qui jouent ensemble représentent un véritable lien pour l'avenir.

Le même commissaire voudrait savoir si des retombées positives sont perceptibles dans le projet de budget.

M. Kanaan rétorque que le Grand Genève est indubitablement une réalité.

M<sup>me</sup> Keller, renvoyant aux projets financés par les fonds européens, signale que deux projets sont en cours. L'un concerne le théâtre Am Stram Gram et Château-Rouge tandis que l'autre profite au Théâtre Saint-Gervais, en lien avec la Ville d'Annecy. Des rentrées financières profitent aux projets, conséquemment à l'emploi des personnes.

Un commissaire, en lien avec le sport, rappelle qu'une résolution a été déposée concernant le Stade de Genève, duquel la Ville de Genève est partenaire. On s'est toujours battus pour que ce stade soit aussi utilisé en fonction des accords de Karlsruhe en vue de la mise en commun d'infrastructures, c'est-à-dire également pour les clubs du Grand Genève. Il demande pourquoi, politiquement, on n'incite pas à s'orienter dans cette direction.

M. Kanaan affirme que ce stade ne coûte plus rien à la Ville de Genève. Cette dernière s'en est bien sortie, grâce à l'échange de terrains et d'installations. En ce qui a trait à Evian-Thonon-Gaillard, l'UEFA a posé un veto absolu. Il dénonce d'ailleurs le poids trop important de l'UEFA.

M<sup>me</sup> Bonvin précise qu'une demande a été formulée pour qu'Evian-Thonon-Genève joue à Genève, sans pour autant être intégré au championnat de football suisse. M. Platini (UEFA) a toujours refusé cette possibilité. Le Rugby Servette Club est lui intégré au championnat français de rugby. Il pourrait se retrouver en top 14 rapidement. En effet, dans ce sport, il est possible de sauter les ligues en cas de promotion. Il s'agit d'une particularité propre à ce sport. Ceci amènerait peut-être du monde au stade.

Un commissaire soulève la question de l'impact budgétaire.

M<sup>me</sup> Bonvin signale que le contrat de gestion du stade est dévolu au Servette FC, sachant que le club de rugby dépend du même président. Le club doit donc assumer l'entretien en vertu d'obligations contractuelles.

Une commissaire réagit sur le renforcement des partenariats avec des acteurs privés. Elle est interpellée par la référence qui est faite à la transparence et à l'éthique. En effet, elle pense à la multinationale du tabac qui finance des fondations culturelles. Elle appelle à prêter une attention toute particulière à ces aspects, étant entendu que la Ville de Genève représente la bailleresse principale de ces fondations.

M. Kanaan répond qu'il existe un cadre légal strict en la matière. Seule la publicité pour le tabac et l'alcool fort est expressément interdite. Il souligne que la multinationale évoquée par la commissaire constitue l'un des plus grands employeurs à Genève. Le logo est apposé en bas de page. 90% des personnes ne comprennent d'ailleurs pas ce à quoi il renvoie.

Il concède toutefois qu'il s'agit effectivement d'un débat de fond. En France par exemple, une telle pratique serait clairement prohibée. Il soutient en outre que la multinationale ne demande quasiment aucune contrepartie, excepté parfois de mettre un petit logo en bas des affiches. Aucune demande en vue de l'organisation de soirées n'a par exemple été déposée. Il argue que même la multinationale en question estime que le logo est trop grand. Il croyait qu'il existait d'autres exemples en Suisse. Tel n'est néanmoins pas le cas. Cependant, cela rend la problématique encore plus passionnante. Il alerte en outre sur les difficultés liées aux critères d'exclusion. Un travail est mené, qui s'étendra en 2015. Il cite par exemple le problème de la boisson énergisante Redbull, laquelle contient énormément de caféine.

M<sup>me</sup> Bonvin ajoute que les publicités pour certains alcools sont possibles. En ce qui concerne le hockey par exemple, il y a massivement de la publicité pour la bière (selon législation en vigueur).

Un commissaire s'interroge relativement à l'avenir des bibliothèques. Il se réfère notamment à RERO, qui prévoit une interopérabilité avec les grandes bibliothèques genevoises, à l'image de Carouge.

M<sup>me</sup> Bachmann met en exergue que RERO est en plein chamboulement. Ce réseau ne représente assurément pas l'avenir. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Canton de Vaud ne paiera plus la somme de 1 700 000 francs. On recherche des solutions avec l'Université de Genève et les hautes écoles notamment en vue de faire évoluer le système, sachant qu'il est déjà tard.

RERO deviendra RERO II ou une solution alternative sera retenue. Ce n'est clairement pas le moment de penser à une extension. Elle mentionne finalement le problème du scientifique, qui doit être dûment représenté.

Le commissaire revient sur la thématique du développement des partenariats avec des acteurs privés. Le rapport de la CARTS ne se révèle pas très éloquent à cet égard. Il aimerait bénéficier de plus amples explications s'agissant des impacts sur le budget. Il note en outre qu'un groupe de passionnés de musique a fait une promesse de don à hauteur de 100 000 000 de francs en vue de la construction d'une salle philharmonique. Il estime qu'il s'agit d'un beau projet, surtout que la Ville de Genève est passionnée de musique. M. Kanaan confirme que des pistes doivent être explorées. Il convient notamment de connaître le budget de fonctionnement. De plus, il serait souhaitable de trouver un accord avec le Canton, en se fondant sur les dispositions de la loi cantonale sur la culture. La concrétisation de ce projet n'interviendra pas avant quelques années.

Un commissaire demande s'il sied de parler d'économie créative ou créatrice.

M. Kanaan explique que les deux notions coexistent. La nuance n'est pas anodine. L'économie créative renvoie à un effet de communication. Il songe notamment au design ou à l'art numérique. Le concept est discuté à Zurich et à Bâle. L'économie créatrice fait davantage référence à la mise en réseau. Il s'agit d'une aide au démarrage qui ne revêt toutefois pas la forme d'une subvention. Les journées de l'économie créatrice auront lieu les 13 et 14 novembre, en partenariat avec notamment la HEAD, la HETS et l'Hépia.

Le commissaire, en lien avec la page 102, s'interroge sur la signification concrète de la stratégie globale de soutien, en parallèle avec l'économie créatrice.

M. Kanaan indique que cela est à titre expérimental. Il s'agit de défricher.

Le commissaire aimerait que soit communiquée la liste de l'ensemble des métiers de l'art.

M. Kanaan réplique que le département y travaille actuellement.

Un commissaire, à la lecture des pages 100 et 101, félicite M. Kanaan pour la présentation satisfaisante des objectifs, priorités et perspectives, contrairement au département des constructions et de l'aménagement. Il appelle néanmoins de ses vœux une présentation commune.

M. Kanaan remercie le commissaire. Il transmettra la remarque à M. Pagani.

Un commissaire pose une question relative au développement du partenariat avec des acteurs privés. A la lecture du rapport de la CARTS, il semble notamment qu'il y ait un lien avec la plateforme de coopération pour le tourisme. Il aimerait en savoir davantage à ce sujet. Il pense notamment à la préoccupation liée aux nuisances sonores nocturnes dans certains quartiers. Il s'inquiète par conséquent que la Ville de Genève conclue une coopération en vue d'augmenter le tourisme de transhumance dans celle-ci.

M. Kanaan rétorque que Genève diffère sensiblement d'une station balnéaire festive comme Ibiza par exemple. On attire des touristes désireux de découvrir la culture, notamment des retraités ou futurs retraités. Le public n'est donc aucunement des jeunes qui consomment de l'alcool excessivement. Il mentionne Guide du Routard «Genève, Ville d'art et de culture», étant précisé que le guide a choisi Genève. Il se félicite en outre que l'ouverture du MEG résonne dans toute l'Europe. Genève, place financière et Ville internationale, est désormais également une Ville de culture. Il annonce aussi une amélioration de la signalétique.

Un commissaire, relativement à la page 105, demande ce que fait la Ville de Genève pour lutter contre l'analphabétisme. Il souhaite notamment savoir si une collaboration est nouée avec le Canton afin de lutter contre ce fléau.

M. Kanaan explique que l'illettrisme, soit le fait de savoir lire l'alphabet mais de se trouver dans l'incapacité de comprendre des documents administratifs par exemple, constitue un grave problème. Au surplus, les personnes qui en souffrent ont tendance à la dissimuler car elles ont honte. Les bibliothèques sont des lieux propices à la détection de tels problèmes. On s'inquiétera par exemple d'une personne qui lit des livres destinés aux enfants. Sinon, il invite à adresser cette question à M<sup>me</sup> Alder pour des raisons de compétences.

Une commissaire signale que le département de M<sup>me</sup> Alder soutient de nombreuses associations dont l'une des tâches principales consiste à lutter contre l'illettrisme, voire l'analphabétisme. La Ville de Genève se montre extrêmement active en la matière.

Un commissaire note que le département se réjouit de l'entrée du Canton concernant le subventionnement du Grand Théâtre. Il voudrait savoir comment cela se concrétise en 2015.

M. Kanaan répond que cela apparaîtra dans les comptes de la Fondation du Grand Théâtre. A priori, la somme de 1 000 000 de francs sera versée en 2015. 2 000 000 de francs sont attendus en 2016, sous réserve du vote du Grand Conseil en ce sens.

M<sup>me</sup> Bachmann allègue qu'aucun déficit n'est prévu en 2015. On espère que l'entrée en matière du Canton permettra de compenser la garantie de déficit demandée par le Grand Théâtre. On nourrit l'espoir que cette opération soit opérée sans augmentation budgétaire pour la Ville.

M. Kanaan précise que cela affectera l'exercice 2016.

Le commissaire demande où se situe le pavillon pour le Grand Théâtre.

M. Kanaan informe que ledit pavillon sera installé en dessous de la Place des Nations, sous la boucle du tramway.

La présidente passe à l'étude du document qui présente le projet de budget par service.

Un commissaire, concernant la page 62, s'intéresse au domaine des musées. Il aimerait être renseigné sur les raisons qui justifient la diminution importante des recettes s'agissant du MAH, du Conservatoire et jardin botaniques ainsi que du MHN. Il n'y a pourtant pas moins d'expositions.

M<sup>me</sup> Bachmann met en lumière que, en ce qui a trait aux recettes des musées, on essaie de se montrer très prudent au niveau du budget. Il conviendrait de procéder à une évaluation à l'aune des comptes pour l'exercice 2014. Il n'y a pas forcément de diminution des recettes au final. Il appartient au chef de service de ne pas se montrer trop optimiste. Une bonne surprise est toujours plus agréable que l'inverse. Il s'agit finalement plutôt de planchers. L'examen se révèle pertinent de comptes à comptes, et non pas au moment de l'élaboration du budget. Il existe des années extraordinaires où des mécènes donnent des sommes considérables.

Une commissaire se remémore une discussion qui a eu lieu l'année précédente sur l'autonomie du Musée de l'Ariana et les difficultés y relatives. Elle voudrait savoir si la situation a pu être réglée. Dans l'affirmative, elle souhaite être renseignée sur les modalités de règlement de cette problématique.

M. Kanaan met en avant que l'autonomie fonctionne bien, même si l'équilibre demeure fragile. Un administrateur serait nécessaire pour décharger la direction et renforcer les activités de médiation et de promotion. Il considère que l'autonomie s'est finalement avérée représenter un choix opportun. Chaque année, la direction du Musée sollicite un ou deux postes supplémentaires auprès de M. Kanaan, qui ne peut y donner suite.

M<sup>me</sup> Bachmann souligne que le succès est dû à l'effort extraordinaire fourni par une personne et ses équipes. Elle attire l'attention sur le fait que le Musée de l'Ariana est de plus en plus connu au niveau international comme référence dans la céramique et le verre. Un poste d'administrateur constitue selon elle un minimum.

Un commissaire observe que le directeur de la BGe est encore en période d'essai. Il aimerait savoir si les incidents graves qui ont affecté cette institution seront pris en compte dans le cadre de son évaluation.

M. Kanaan déclare que le directeur bénéficie de sa pleine confiance. S'agissant des deux cas particuliers, ce dernier a reconnu avoir employé un ton inadéquat et s'en est d'ailleurs excusé devant le personnel. Il s'agissait d'un concours de circonstances malheureux. Sinon, le travail accompli par le directeur donne entière

satisfaction. Il ajoute que la mise en œuvre des changements doit être davantage accompagnée. Cela ne remet toutefois aucunement en cause la confiance placée dans le directeur de la BGe.

M<sup>me</sup> Bachmann argue que le métier de bibliothécaire connaît une forte évolution, laquelle est parfaitement indépendante des compétences du directeur. Cette évolution du métier le dépasse un peu. Il s'avère systématiquement compliqué de faire évoluer les pratiques. On va travailler sur l'évolution du métier. Par exemple, concernant le numérique, il y a lieu d'améliorer l'orientation et le conseil au public. Des mesures de soutien sont en outre mises en place pour permettre aux collaborateurs de s'exprimer. La relation avec la commission du personnel a été renforcée pour accompagner cette période de manière optimale.

Un commissaire, à la lecture d'un article paru dans *Le Courrier*, voudrait être renseigné sur l'action de l'unité psychologie au travail.

M. Kanaan répond qu'il a également pris connaissance de ces informations à la lecture de l'article du *Courrier*. En cas de problème, un employé peut librement s'adresser à l'unité psychologie au travail. Ces entretiens sont confidentiels, sauf si le collaborateur en décide librement autrement. On avise avec la personne concernée sur les moyens d'action qu'il convient ou non de déployer. Il a demandé un état des lieux à la DRH. Deux ou trois collaborateurs de la BGe avaient un sérieux problème. Ces incidents ont été purgés dans le cadre d'un entretien avec le directeur. Les autres membres du personnel de la BGe se contentaient d'afficher leur soutien à leurs collègues.

Un commissaire rappelle que le Conseil municipal avait refusé un crédit pour augmenter la capacité de stockage de la BGe. Il aimerait savoir comment cette institution gère ce problème. Il exprime ses craintes quant à l'avenir.

M. Kanaan confirme qu'il s'agit effectivement d'un problème. A cela s'ajoute la problématique du nécessaire assainissement du bâtiment. Il convient en outre de réaliser un projet qui soit davantage intégré aux Bastions. Il existe une forte volonté de travailler avec le Canton. Il se réfère à cet égard à la déclaration conjointe avec le Conseil d'Etat sur la politique culturelle.

M<sup>me</sup> Koelliker met en exergue les difficultés liées à la mise en œuvre. En ce qui a trait au problème de stockage immédiat, elle indique que l'inauguration du Carré Vert va offrir une petite soupape. Dans l'intervalle, une solution doit être trouvée. Cela dépend aussi du Canton et de l'Université de Genève. Une solution commune pourrait en effet être préconisée.

M<sup>me</sup> Bachmann signale que le dépôt légal, qui constitue une obligation, rend la situation de Genève spécifique. A Soleure par exemple, plusieurs collectivités publiques se sont unies pour construire en périphérie. Une telle solution implique

le transport des livres pour le prêt. Cependant, il sied de l'étudier attentivement. Sinon, l'idée d'un trou sous le site des Bastions a été envisagée, mais cette alternative a toutefois été écartée. Elle informe que, dès 2018, il n'y aura plus de place pour stocker les œuvres. En conséquence, trouver une solution rapidement s'impose.

M. Kanaan précise qu'une solution en coopération avec l'Université de Genève serait souhaitable.

Un commissaire, en lien avec la page 95, s'interroge sur la nature des autres tâches culturelles. Il redoute que cela soit laissé à la discrétion du chef de service.

M. Kanaan répond qu'il s'agit simplement d'un plan comptable. L'accès à la culture relève de la politique culturelle. On gère les mesures tarifaires de sorte à favoriser l'accès à la culture. Il évoque notamment les chéquiers sport ou encore l'accès pour les personnes à mobilité réduite. On paie la différence sur ce budget.

Un commissaire s'étonne que le rapport de la CARTS fasse état d'un lien entre les conventions de subventionnement, d'une part, et les fonds généraux, d'autre part. En effet, il lui semble que l'on recourt aux fonds généraux précisément en l'absence de convention. Si une convention est conclue, alors cela vient sur une ligne. Il aimerait que ces éléments de compréhension lui soient confirmés ou, à l'inverse, infirmés.

M. Kanaan signale qu'il s'agit d'une question légitime. Il cède la parole à M<sup>me</sup> Keller.

M<sup>me</sup> Keller explique que des conventions peuvent être conclues pour des associations ou Fondations au bénéfice d'une ligne nominale (comme l'OSR ou la FAD) ou pour des compagnies ou manifestations qui émargent aux Fonds généraux. Les conventions existent depuis douze ans et sont également un outil utilisé par la Confédération, d'autres villes et cantons. Il n'y a pas forcément de ligne budgétaire pour chaque convention car les conventions sont conclues pour une durée déterminée, généralement de trois ou quatre ans. Lesdites conventions font souvent partie d'accords avec d'autres partenaires. Cela permet de renouveler ou pas, et d'évaluer avec les partenaires. Il existe une marge de manœuvre sur les partenariats. Il convient en outre de faire preuve de souplesse dans le traitement des compagnies, sachant que certaines sont plus fragiles que l'OSR par exemple. Les informations relatives au renouvellement sont publiées sur le site internet et, partant, accessibles aux commissaires.

Un commissaire, relativement à la page 95, s'inquiète que seule la somme de 160 000 francs soit dédiée au Prix culture et société.

M. Kanaan indique qu'il ne s'agit que d'une partie du financement. Il s'agit des prix proprement dits. Le reste est ventilé ailleurs.

Un commissaire souhaite savoir à quelle ligne se trouve l'éveil culturel.

M. Kanaan met en exergue que la ligne y afférente dépend du département de la cohésion sociale et de la jeunesse. M<sup>me</sup> Alder et ses services travaillent en étroite collaboration avec le département de la culture et du sport. Cependant, d'un point de vue budgétaire, la ligne dépend du département de M<sup>me</sup> Alder. Il salue le résultat auquel on est parvenu.

Un commissaire s'intéresse au Théâtre de l'Usine. Il rappelle que de nombreuses pétitions ont été déposées. Une médiation entre l'Usine et les habitants du quartier a été mise en place. Il aimerait connaître l'état d'avancement de la convention tripartite entre la Ville, l'Etat et l'Usine.

M. Kanaan annonce que les nombreuses actions de médiation qui ont été conduites ont porté leurs fruits. Le crédit voté par le Conseil municipal en vue de l'insonorisation du bâtiment s'est avéré fortement salutaire. Il ne s'agit pas d'une mesure anodine. Subsiste néanmoins le problème de l'encombrement de la place et de ses alentours. Il impute la sur-fréquentation de l'Usine au manque d'autres lieux similaires. L'Usine ne pouvant pas accueillir tout le monde, des mini fêtes sauvages s'organisent sur la place avec des sonos portatives. M<sup>me</sup> Alder et M. Barazzone montent un projet en vue de résoudre ce problème, d'un point de vue social et sécuritaire. Il ajoute que la Convention entre la Ville et l'Usine est en cours de renouvellement. Il reconnaît par ailleurs l'existence d'un réel problème. Le débat sur la vie nocturne suscite de vives réactions. Il considère que multiplier les lieux s'avère nécessaire. Il convient de respecter les règles du jeu, notamment via une répartition géographique plus équitable. Il précise enfin que l'Usine attire un public en provenance de toute la région.

M<sup>me</sup> Keller met en exergue que cette problématique est également partagée par des villes comme Lausanne ou Fribourg.

Un commissaire, à la lecture de la page 97, aimerait connaître la nature de l'association Contrechamps, à laquelle une subvention est accordée.

M<sup>me</sup> Keller répond qu'il s'agit d'une association qui s'occupe de promouvoir la musique classique d'aujourd'hui. Il s'agit de promouvoir les artistes vivants des XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles. Une collaboration existe avec le Conservatoire populaire. Cette association, antérieurement hébergée dans la salle Patiño, est désormais nomade. Celle-ci travaille beaucoup aux studios Ansermet. De plus, des musiciennes et des musiciens tournent. Cette association possède un site internet. Elle va toutefois faire parvenir un programme aux commissaires.

Un commissaire, en lien avec la page 97, relève qu'une discussion a eu lieu dans le cadre de la CARTS concernant les difficultés du département à obtenir les comptes et les rapports des associations qui composent les lignes musique

ancienne, d'une part, et chorales classiques, d'autre part. Au vu de ce qui précède, elle soulève la question de la pertinence du placement de ces sommes dans les fonds généraux.

M<sup>me</sup> Keller indique que ce travail est mené dans les domaines du théâtre et de la danse. La Ville s'est dotée d'un nouveau conseiller culturel pour la musique depuis deux ans. Elle affirme que l'on a les comptes et les rapports d'activités. A défaut, aucune subvention ne saurait être versée. Une demande en bonne et due forme doit systématiquement être déposée. Il n'y a plus d'automatisme. M. Jacques Ménétreay effectue un travail de fond exceptionnel, notamment en développant les collaborations avec les chorales et les fanfares, lesquels sont des acteurs qu'il sied de valoriser. L'idée a de surcroît émergé de rassembler l'ensemble sous un fonds général de musique populaire. Ceci équivaudrait à une sorte de mise en concurrence. Cela sera concrétisé dans le prochain budget.

Un commissaire demande s'il existe une remise en cause des institutions chargées d'histoire. Il aimerait particulièrement savoir si des subventions sont refusées. Dans l'affirmative, il voudrait savoir lesquelles. Il pense notamment à la Fanfare du Loup, laquelle a correspondu à une certaine phase d'histoire. Il se demande ce qu'il en est actuellement.

M. Kanaan certifie que des subventions sont refusées. Lorsqu'il s'agit d'une ligne nominative, les bénéficiaires lésés ont tendance à se plaindre auprès des élus. Cela s'avère difficile à gérer dans la pratique. Il garantit en outre que toutes les associations subventionnées remplissent une fonction déterminée, et distincte.

M<sup>me</sup> Keller souligne que Genève se caractérise par l'intensité de son activité culturelle. Toutes les formes d'art connaissent généralement un grand succès. L'expérience a démontré que la suppression d'une ligne nominative peut s'avérer problématique. Elle songe notamment aux Montreurs d'images. S'agissant des fonds généraux, elle rend les commissaires attentifs sur l'exemple du Fonds général musique. Sur 120 demandes, cinquante projets ont été retenus. Elle rappelle finalement que la Ville de Genève fait la culture du Canton, voire de la région.

Un commissaire constate que le directeur de la compagnie a été nommé à Lausanne. Il prendra ses fonctions en 2015. Elle s'inquiète donc de l'avenir de la compagnie.

M. Kanaan se réjouit que le directeur ait reçu un prix. L'avenir de la Compagnie est évidemment à repenser dans ce contexte. On ne saurait ignorer ce départ. Le directeur a toutefois d'ores et déjà annoncé de nombreux projets avec Genève.

M<sup>me</sup> Keller informe que des discussions ont lieu avec Pro Helvetia et le Canton. La Convention prendra fin au premier juin 2015, date de l'entrée en fonction du directeur à Lausanne. Les trois partenaires se sont déclarés ouverts à mener des

projets avec Genève. Cependant, il n'y a pas encore de projets concrets puisque l'on demeure dans l'expectative concernant le financement.

Un commissaire souhaite connaître les modalités de répartition de la subvention à hauteur de 300 000 francs accordée au Théâtre Pitoëff. Il lui semble en effet que ce théâtre est dépourvu de directeur.

M. Kanaan explique que, pendant les travaux de l'Alhambra, la rocade a été utilisée en remplacement. Les locaux seront mis à disposition d'une compagnie pendant deux ou trois ans. Cependant, il faut coexister avec la vie de la salle communale. La liberté est donc loin d'être totale pour gérer le lieu et faire ses productions.

Un commissaire demande s'il n'existe pas un problème avec la Compagnie 1602 concernant ces locaux.

M. Kanaan informe que la Ville de Genève s'acquitte du loyer de cette compagnie auprès du Canton. Au final, cela revient à subventionner le Canton.

Une commissaire, observant que la Ville de Genève subventionne un club d'athlétisme, aimerait savoir de quel club il s'agit.

M<sup>me</sup> Bonvin signale qu'il s'agit de plusieurs clubs, y compris le Stade de Genève. Elle précise qu'il existe d'autres clubs dans le cadre de la formation des juniors.

Un commissaire demande ce qu'est le twirling.

M<sup>me</sup> Bonvin explique qu'il s'agit en résumé de «jeter» un bâton de majorette en l'air et de le rattraper (mouvement de gymnastique, jonglage, etc.).

Un commissaire relativement à la page 100, aimerait être renseigné sur les modalités de contrôle de l'actualité et de la nécessité des subventions qui sont accordées.

M<sup>me</sup> Bonvin indique que, depuis deux ans, on a revu les procédures. La Ville ne paie que sur la base des projets qui sont présentés. Les bénéficiaires ont été avertis de la diminution, sachant que celle-ci ne revêt pas forcément un caractère définitif. Si un bon projet est présenté, alors celui-ci est soutenu. De nombreux contacts sont noués avec le terrain. L'argent n'est en aucun donné à l'aveugle.

Une commissaire souhaiterait connaître la différence entre les boules ferrées, d'une part, et la pétanque, d'autre part.

M<sup>me</sup> Bonvin indique que la principale différence réside dans la taille de la boule. Le terrain diffère également. La pétanque est pratiquée sur des gravillons tandis que les boules ferrées se pratiquent sur un terrain en sable fin, ce qui permet une meilleure glisse.

Une commissaire, à la lecture de la page 101, s'interroge relativement aux modalités de ventilation de la subvention octroyée à Genève Futur Hockey ordinaire.

M<sup>me</sup> Bonvin met en évidence que la demande pour l'élite est séparée de la formation. Il existe désormais une enveloppe dévolue au soutien à la relève.

Un commissaire voudrait entendre M. Kanaan à propos du fait qu'un club dont la structure est une SA recevait des fonds d'Etat.

M. Kanaan répond que Genève Futur Hockey est une association. Le club exerce un contrôle trop intrusif. Cependant, on note une amélioration même si l'implication de M. Quénnec lui rend difficile de lâcher prise. Une lettre conjointe avec M<sup>me</sup> Emery-Torracinta lui a été adressée pour lui signifier qu'un contrôle moins intrusif constituait une condition au renouvellement de la convention. Il indique en outre que la pluralité des Magistrats concernés, c'est-à-dire ses homologues des communes des Trois-Chêne et de Meyrin, complexifie les discussions. Chacun est animé par une philosophie distincte.

Le commissaire demande qu'on lui confirme que la révision de la structure constituait une condition sine qua non.

M. Kanaan confirme cette information. Il précise que le club ne jouit dorénavant plus d'un droit de veto.

M<sup>me</sup> Bonvin ajoute que la convention prendra fin en 2016. Aujourd'hui, il existe un mur hermétique entre l'association, d'une part, et la SA, d'autre part. La Cour des comptes a vérifié cela. Elle assure que, à l'heure actuelle, aucune subvention n'est versée à une SA. De plus, un salarié d'une association ne peut pas travailler dans une SA, alors que l'inverse est toléré.

Une commissaire, à la lecture de la page 114, demande quels locaux occupent désormais les Marionnettes de Genève.

M. Kanaan indique qu'ils restent dans les mêmes locaux. Ce bâtiment appartient à l'Etat.

Ce dernier l'avait mis à disposition de la Ville de Genève aux fins de rénovation et de mise à disposition de la FAD pour le Théâtre de Poche et les Marionnettes de Genève. Au vu de l'échéance, la Ville a proposé au Canton de mettre directement à disposition deux tiers des locaux.

Un commissaire demande pourquoi la subvention de 15 000 francs au profit de Georges Robert Concerts Jazz a été supprimée.

M<sup>me</sup> Keller répond que la suppression est due à la cessation des activités. La subvention correspondait à la mise à disposition. On a changé de programmateur puisque celui-ci avait arrêté pour la scène Ella Fitzgerald.

La présidente, à la lecture de la page 115, demande si Voix-de-Fête bénéficie d'une autre subvention en sus de la mise à disposition des locaux.

M<sup>me</sup> Keller met en lumière que cette association a une ligne dans le Fonds musique. Il s'agit de la gratuité du Palladium. C'est pourquoi ces montants s'ajoutent à leur subvention. Elle invite les commissaires à se référer à la page 97 pour constater que le montant y relatif s'élève à 144 300 francs. L'augmentation de la subvention avait été proposée l'année précédente, mais un refus avait été opposé. Elle précise que l'on se trouve en présence d'une convention conjointe avec le Canton et la Commune de Carouge.

Un commissaire voudrait connaître les motifs qui justifient que deux lignes soient consacrées à l'Harmonie Big-Band des Eaux-Vives.

M<sup>me</sup> Koelliker signale que le service des écoles a donné son accord pour qu'il n'y ait plus qu'une seule ligne. Cette anomalie sera donc rectifiée.

Une commissaire informe que le centre d'édition contemporain a déménagé à la rue des Rois.

M<sup>me</sup> Koelliker confirme. Cette erreur va être corrigée.

Un commissaire demande si la fin de la gratuité pour la patinoire est remise en cause par le retard dans la construction de la nouvelle patinoire, lequel est dû au Canton.

M. Kanaan répond que la gratuité est accordée indépendamment de la nouvelle patinoire, depuis la crise de 2010 et jusqu'à ce que la situation s'améliore. Comme l'équilibre a été atteint, on facture la somme de 310 000 francs depuis cette année. Il regrette par ailleurs que le projet de nouvelle patinoire connaisse un tel retard. On parle même de 2018. Le Genève Servette Hockey Club devra encore se servir de la patinoire des Vernets. Le club se montre en outre réticent à payer. Cependant, Vidéotron lui a déjà été offert. Le club doit payer. La somme correspondant à ce que la Ville accepte de prendre à sa charge sera déduite du premier loyer.

Une commissaire, concernant la page 157, s'interroge quant au sort qui a été réservé aux trois postes de l'unité de sécurité préventive.

M. Kanaan assure que ces postes existent toujours.

M<sup>me</sup> Bachmann précise que l'unité de sécurité préventive compte cinq employés ainsi que trois auxiliaires qu'il a été possible d'engager en vue d'étendre le périmètre d'action de ladite unité au service des routes. Il existe un réel besoin s'agissant des manifestations. Il s'agit surtout de faire de la prévention auprès des jeunes qui commettent des bêtises à la piscine ou dans les vestiaires.

M<sup>me</sup> Bachmann rend attentifs les commissaires sur les problèmes liés à la qualité d'auxiliaires de ces trois postes. Elle affirme que le département est très

satisfait de ces collaborateurs et qu'il souhaiterait les conserver au-delà de la limite de trois ans.

M. Kanaan signale que l'unité de sécurité préventive effectue un travail vital. En effet, son action permet d'éviter de dramatiser les situations ou de faire intervenir les forces de police. Si les cinq employés se consacraient initialement davantage à la culture, une réorganisation a eu lieu et ces derniers s'occupent de plus en plus du sport. Il informe que l'unité a par exemple fait beaucoup de bien au Grütli.

M<sup>me</sup> Bonvin ajoute que les membres de l'unité de sécurité préventive déploient essentiellement leur action sur les sites des Vernets, de Varembe et du Bout-du-Monde.

La présidente, après s'être assurée que les commissaires ont posé toutes les questions qu'ils souhaitaient, remercie M. Kanaan et ses collaborateurs.

## **Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner le projet de budget 2015 du département de la culture et du sport, pour le volet culture.**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel.**

La proposition PR-1092 a été renvoyée en commission spécialisée en date du 8 septembre 2014. Elle a été étudiée lors des séances du 22 septembre et du 6 octobre 2014 sous la présidence de M. Sylvain Thévoz. Les notes de séances ont été prises par M. Daniel Zaugg, que nous remercions pour son travail.

### **Séance du 22 septembre 2014**

*Audition de M. Sami Kanaan, maire chargé du département de la culture et du sport, accompagné de M. Gianni Dose, responsable du contrôle interne et gestion, M<sup>me</sup> Carinne Bachmann, directrice, M<sup>me</sup> Martine Koelliker, directrice adjointe, et M<sup>me</sup> Virginie Keller, cheffe de service*

#### *Chiffres globaux*

Le projet de budget 2015 du département de la culture et du sport (DCS) s'élève à environ 306 millions de francs. Ce chiffre regroupe les charges et les revenus de fonctionnement avec une augmentation de 9,7 millions de francs de charges par rapport au budget de l'année précédente. Au niveau des revenus, il faut savoir que le département prévoit environ 800 000 francs de recettes en plus.

En ce qui concerne les charges, on peut distinguer des augmentations dans les quatre domaines du département que sont le domaine art et culture, le domaine des musées, le domaine des bibliothèques et le domaine du sport. L'ensemble des demandes, qui vont avoir un impact sur le projet de budget 2015, cumule à 948 666 francs.

Les deux nouveaux postes du département ne sont pas attribués à la culture mais au sport.

Côté Conseil administratif, le département a décidé d'effectuer une coupe linéaire de 1% sur le groupe 31 afin d'équilibrer le budget. La somme qui a été coupée au sein du département s'élève alors à 292 032 francs. Le différentiel entre les demandes avec impact et ces coupes donne un montant de 656 634 francs. Ce chiffre correspond à une hausse de 0,67% par rapport au budget de l'année 2014. Sur les 9,7 millions de francs d'écart global avec le précédent budget, on comprend qu'environ 9 millions de francs concernent des augmentations dans le domaine des ressources humaines (mécanismes salariaux,

assurances sociales, indemnités, etc.) et des imputations dans les services compé- tentes (amortissements, entretiens par les tiers, etc.)

#### *Evolution du nombre des postes*

En ce qui concerne les postes, on note que le projet de budget 2015 englobe 1052,7 emplois à temps plein. Ce chiffre ne représente pas le nombre total de postes, mais le cumul des emplois à 100% du DCS. Bien que le domaine de la culture n'ait pas créé de nouveaux postes, on remarque que le taux d'activité progresse de 0,6% pour les Conservatoire et Jardin botaniques (CJB). Deux collaborateurs ont, en effet, accepté d'augmenter temporairement leur taux d'activité pour pouvoir gérer de nouveaux projets. Cette hausse du taux d'activité n'a heureusement pas d'impact financier car elle est compensée par des recettes.

#### *Postes vacants*

En ce qui concerne l'évolution des postes vacants au 31 décembre 2013, le point de situation du premier semestre 2014 montre que 71% des postes ont été engagés, 19% sont en cours de recrutement et 10% sont en cours de transformation. Comme ce dernier pourcentage représente une réorganisation des fonctions dans les services, le département ne compte plus de postes réellement vacants.

M. Kanaan présente les variations du projet de budget 2015 dans le domaine de la culture.

Il faut savoir que les changements fondés sur une décision politique concernent principalement deux éléments.

L'ouverture de trois infrastructures culturelles et une opération quadriennale. En ce qui concerne le premier point, on observe que les demandes budgétaires pour l'Alhambra représentent la suite de la subvention votée l'année dernière. Ce complément financier permettra d'ouvrir la gestion déléguée de la salle suite à un appel à candidature. L'association choisie par le département s'occupera de gérer l'animation et coordonnera la programmation. Le Service administratif et technique de la Ville se chargera, quant à lui, de veiller au bon fonctionnement technique de la salle. La salle de spectacle ouvrira au mois de juin 2015 en marge de la Fête de la musique, raison pour laquelle l'appel d'offres doit s'effectuer tout prochainement. L'édifice va connaître des changements conséquents puisque l'Alhambra va passer de 450 à 750 places et les locaux techniques vont subir quelques modifications visant à favoriser l'accueil du public. Sachant que les musiques actuelles ne disposent pas d'une salle importante à Genève, la réouverture de l'Alhambra se concentrera sur ce domaine en prévoyant environ 125 soirées en 2015. Les années suivantes pourront voir ce chiffre augmenter à 150 si le projet fonctionne bien.

*Variations de budget liées à la réouverture du Musée d'ethnographie (MEG)*

Il faut souligner que les dernières tranches d'augmentation prévues dans le budget sont moins importantes que le montant estimé dans le cadre des arbitrages du Conseil administratif. Cet espace culturel sera nettement plus important qu'auparavant puisque la surface de la structure sera trois fois plus grande que l'ancien bâtiment. Ces nouvelles proportions permettront une plus grande polyvalence des salles pour les expositions et l'ancienne bibliothèque deviendra une bibliothèque-médiathèque dotée de tout un équipement multimédia. L'importance du projet induit une augmentation du personnel et c'est ce qui explique pourquoi les places de travail passeront de 12 à 50.

*Bibliothèque de la Cité*

Le crédit pour l'assainissement de la bibliothèque de la Cité, qui est à l'étude de la commission, est quant à lui plus modeste que les précédents. Le crédit dévolu à la rénovation de la bibliothèque permettra de libérer les espaces pour le public, de développer l'usage du numérique et de regrouper les deux discothèques de la Ville autour d'un pôle musical central. On peut ajouter que l'équipe scientifique de la bibliothèque travaillera dans des locaux situés à Frontenex durant la durée des travaux. L'idée de déplacer les collaborateurs dans l'ancienne discothèque de Vieusseux a donc été abandonnée suite à la demande des riverains.

*Prix Culture et société de la Ville de Genève*

La dernière variation financière du projet de budget 2015 se rapporte au Prix culture et société de la Ville de Genève. Le budget de ce prix reconnaissant l'apport de personnalités du monde scientifique et culturel au rayonnement de Genève a, en effet, été diminué par rapport aux éditions précédentes. Les mesures d'économie se rapportent à la cérémonie des lauréats, à la liste des prix et à leur montant.

Certains sujets sont en attente en fonction des arbitrages complémentaires qui auront lieu au mois d'octobre suite à la mise à jour des recettes fiscales. En ce qui concerne le département de la culture et du sport, il existe trois sujets en suspens:

- le premier concerne le programme de désengagement social et progressif du système des emplois de solidarité (EdS). Il est, en effet, important de mettre fin à ce système qui n'avait pas vocation à se pérenniser lorsque l'on sait que la plupart de ces personnes travaillent depuis des années dans l'administration municipale pour un salaire moindre. Aujourd'hui, le principal enjeu est de réduire les EdS qui se trouvent dans les bibliothèques municipales;
- le second sujet en suspens se rapporte à la subvention liée au service administratif et technique de l'Alhambra;

- enfin, la dernière demande en suspens concerne le domaine des musiques actuelles qui représente le volet le moins valorisé du département.

#### *Evolution des postes emplois de solidarité (EdS)*

M<sup>me</sup> Bachmann confirme que le Conseil administratif a décidé au mois de juin 2012 une sortie progressive et socialement responsable du système des EdS travaillant en Ville de Genève. Il faut savoir que la majorité des EdS se trouvent dans le département de la culture et du sport. Le magistrat précédent avait décidé d'engager une quarantaine de ces postes pour pallier le manque d'effectif fixe dans la surveillance des Musées. La problématique des EdS ne représente pas un surplus puisqu'ils accomplissent des missions pérennes de l'administration. Étant donné la situation déficitaire actuelle, la mise en place d'un plan de désengagement progressif consiste donc à donner une chance aux EdS chaque fois qu'un poste se libère. Ainsi, la politique du département consiste à valoriser ce que la Ville possède déjà en favorisant les candidatures EdS en cas d'ouverture de postes à compétences égales. Il est clair que cette démarche prendra un certain temps puisqu'il faut attendre des démissions ou des départs à la retraite pour pouvoir recruter des EdS.

En ce qui concerne le volet de la responsabilité sociale, la Ville s'engage à offrir une formation individualisée pour que chaque EdS retrouve un emploi sur le marché du travail. Il faut savoir que le premier programme lancé par le Canton n'a pas connu le succès escompté pour les EdS du département puisque ces derniers souhaitent rester au sein de la municipalité. Un second programme vient d'être lancé avec le concours du fonds chômage pour permettre aux EdS d'effectuer un bilan individualisé de leurs compétences et de s'engager ensuite dans des formations certifiantes dans la reprise d'un emploi. Lors du départ d'un EdS, le Conseil administratif a laissé à ses services le choix de recruter des auxiliaires ou de remplacer le poste par de la sécurité privée comme c'est le cas pour le Musée d'art et d'histoire (MAH). Si l'on regarde l'évolution de l'effectif, on constate que, au mois de mai 2012, 40 personnes travaillaient en temps qu'EdS au sein de l'institution (13 personnes au BMU, 14 personnes au MAH et 13 personnes réparties dans les autres musées). Aujourd'hui, il reste 21 collaborateurs travaillant en EdS et on peut noter que le musée de l'Ariana est sorti de ce système. Parmi les deux derniers postes de surveillants au MEG, un EdS passera en tant que fixe et l'autre partira à la retraite d'ici la fin de l'année 2014. Les 9 postes EdS travaillant au BMU se trouvent en ce moment dans l'arbitrage du Conseil administratif. Si le Conseil administratif puis le Conseil municipal approuvent ces postes, le DCS ne comportera plus que 12 postes EdS.

#### *Questions des commissaires*

Un commissaire demande si la salle de l'Alhambra sera disponible pour des soirées privées.

M<sup>me</sup> Keller révèle que le Service culturel finalise en ce moment le règlement de gestion de l'Alhambra avec l'appui du Service administratif et technique. Ce travail de rédaction prend en compte la demande du Conseil municipal de rendre la salle accessible aux différents acteurs culturels des musiques actuelles de Genève. Les possibilités de location de l'Alhambra s'adresseront aux associations, aux entreprises privées et aux particuliers avec une gradation de prix suivant le type de demandeurs. Étant donné l'importance de l'attente qui existe par rapport à cette salle, il est important de préciser que les festivals de musique vont demeurer prioritaires dans la location de la salle comme cela a été demandé par le Conseil municipal.

Sur les 125 soirées qui seront organisées chaque année, le calendrier prévoit d'octroyer 120 soirées aux associations culturelles de musiques actuelles. Ce choix politique n'exclut toutefois pas la possibilité de louer la salle à d'autres partenaires en dehors de cet agenda. Cela dit, la gestion de l'Alhambra est contrainte par des questions de sécurité et de nettoyage. Les équipes du Service administratif et technique sont mandatées pour la supervision des 125 soirées prévues dans le calendrier. Il est donc important d'évaluer les coûts de location de la salle pour une soirée privée.

Un commissaire souhaiterait comprendre les changements de coûts mis en place pour la prochaine édition du Prix culture et société de la Ville de Genève. On note, en effet, une baisse de 20 000 francs au niveau du montant attribué aux lauréats et une augmentation générale de 20 000 francs en ce qui concerne l'organisation de la cérémonie.

M. Kanaan explique que les soirées qui vont être instaurées les mois qui suivront la cérémonie offriront la possibilité de valoriser l'œuvre des candidats récompensés. Ainsi, les coûts de la cérémonie augmentent en faveur des cycles de conférences qui vont être organisés à destination de la population.

Ce même commissaire s'étonne de la décision de diminuer le montant du prix attribué aux lauréats sachant que cette somme représente souvent une aide très appréciée par ceux-ci dans la poursuite de leur travail et que la valeur du prix diminue de moitié, ce qui revient à lui donner la même montant qu'il y a trente ans!

M. Kanaan comprend la remarque car il s'agit là d'un choix que l'on peut discuter, encore faut-il assortir la discussion des budgets nécessaires.

Un commissaire observe que le projet de budget 2015 n'inclut pas la sortie définitive des derniers EdS qui se trouvent dans les bibliothèques municipales. Néanmoins, si le Conseil municipal décide de concrétiser les engagements du Conseil administratif de 2012, il serait intéressant de savoir où seront intégrés ces employés dans le budget.

M. Kanaan répond que le Conseil administratif pourrait intégrer ces postes dans les groupes 30 si l'évolution des recettes le permet. Il est important de préciser que le processus de régularisation ne concerne pas le projet de rénovation du MAH car l'institution gardera son personnel existant sans demander la création de nouveaux postes de surveillants.

Ce même commissaire voudrait avoir des précisions sur le poste en EdS au sein de la Bibliothèque de Genève (BGE).

M<sup>me</sup> Bachmann lui répond que ce poste est dédié à l'accueil. On peut ajouter qu'un des EdS restants au Muséum d'histoire naturelle pourra être régularisé à la fin de l'année. La situation la plus critique concerne les neuf personnes travaillant au MAH sachant que ce chantier majeur ne proposera pas de création de nouveaux postes. La formation qui leur est offerte par l'association Certis devrait apporter des solutions car ce programme individualisé connaît un taux de réinsertion important.

Une commissaire aimerait savoir si les augmentations de dépenses annoncées vont perdurer dans les prochains budgets de fonctionnement.

M. Kanaan confirme qu'il s'agit là d'augmentations durables sauf en ce qui concerne les CJB, qui connaissent des hausses de coûts temporaires relatives à un projet d'exception. Les Prix culture et société de la Ville de Genève vont devenir, pour leur part, quinquennaux et ils réapparaîtront dans le projet de budget 2020.

M<sup>me</sup> Keller ajoute encore que les demandes financières relatives au projet de rénovation de l'Alhambra seront plus importantes en 2016. Comme le chantier a pris du retard, des économies de postes ont été effectuées pour l'année 2015.

Cette même commissaire souhaiterait savoir pourquoi l'augmentation de coûts due aux postes de nettoyage et d'accueil n'apparaît pas aux services compétents.

M. Kanaan explique que la vie quotidienne de la salle sera gérée par le Service administratif et technique du département comme c'est le cas pour l'ensemble des scènes culturelles de la Ville. Les services compétents interviennent, quant à eux, pour effectuer des travaux de rénovation ou des entretiens momentanés.

M<sup>me</sup> Keller précise que la salle de l'Alhambra va bénéficier d'une gestion déléguée autonome appuyée par un service technique du département. L'équipe de gestion disposera d'un budget pour engager des postes de sécurité et de nettoyage.

Un commissaire regrette que les arbitrages du Conseil administratif dans le domaine de la culture ne portent que sur la régularisation du personnel. Les demandes en attente ne concernent, en effet, pas des propositions propres à de la

culture réelle. Ceci étant dit, le département devrait également prévoir un canevas de possibilités au cas où l'évolution des recettes venait à diminuer.

M. Kanaan tient à rappeler que la sortie des EdS est progressive. La formation proposée aux personnes concernées a permis au département d'obtenir un taux de réinsertion de 50% au niveau cantonal. En ce qui concerne la remarque sur l'évolution des recettes, il est clair que le Conseil administratif devra prendre des mesures d'économie si la situation économique de la Ville venait à empirer.

Une commissaire aimerait connaître les éléments qui ont été modifiés dans le projet du MEG pour arriver à une diminution de 190 000 francs sur les coûts initiaux.

M<sup>me</sup> Bachmann relève que trois éléments vont être affectés par cette baisse. Le premier concerne le passage de deux à une ouverture tardive du MEG par mois. Les activités de médiation vont également être revues à la baisse. Enfin, il semble que la bibliothèque du musée ne puisse pas être ouverte le samedi. Ce dernier élément est à rediscuter sachant que l'idée de départ était d'optimiser l'accès de la bibliothèque au public.

M. Kanaan précise que l'ouverture de la bibliothèque le samedi est un élément prioritaire, raison pour laquelle les économies pourraient être imposées sur les expositions.

Cette même commissaire demande si l'élaboration du règlement de l'Alhambra prend en compte les vœux des futurs utilisateurs du bar.

M. Kanaan insiste sur le fait que le département va respecter le règlement émis par le Conseil municipal en ce qui concerne la gestion de la salle et du bar de l'Alhambra. Un des enjeux de l'élaboration du cahier des charges est de garantir l'existence autonome du café-restaurant tout en maintenant une coordination saine avec la programmation.

M<sup>me</sup> Koelliker ajoute que le gérant du café-restaurant devra soumettre ses animations propres à la validation de la coordination. L'idéal serait de lier ces activités à la programmation de la salle de spectacle. Il est important de prévenir les éventuelles nuisances qui pourraient être engendrées par les animations du café-restaurant.

Une commissaire aimerait connaître les éléments auxquels le département a renoncé pour arriver à son équilibre budgétaire?

M. Kanaan explique que le département a reçu au départ pour 6,5 millions de francs de requêtes des services et institutions.

Les requêtes qui ont survécu ont connu pour la plupart des diminutions à l'instar du MEG et de l'Alhambra. Dans les institutions muséales, les marges de

manœuvre des expositions sont extrêmement serrées malgré le succès qu'ont pu connaître des expositions comme celle des oiseaux au Muséum d'histoire naturelle.

M<sup>me</sup> Bachmann ajoute que le Musée de l'Ariana a dû renoncer au financement de son espace didactique sur la céramique. Cette situation n'a pas empêché la directrice de l'institution de faire appel à des mécènes privés.

On peut relever également que le DCS est le seul département qui ne possède pas de juristes, ce qui pose des problèmes pour prévenir des contentieux relatifs à la gestion du patrimoine et aux contrats qui peuvent être établis avec les artistes.

Un commissaire souhaiterait avoir une idée du nombre et de l'avenir des postes concernés par la fermeture de la discothèque de Vieuxseux.

M. Kanaan propose de répondre à cette question par écrit.

Ce même commissaire s'étonne du montant dévolu à la sortie du système des EdS. La régularisation de 8,5 postes d'environ 100 000 francs ne peut pas coûter aussi peu d'argent.

M<sup>me</sup> Bachmann confirme ces propos. En réalité, le montant de 537 632 francs inscrit dans le document ne prend pas en compte le montant qui figure sur la ligne consacrée aux intérimaires. La somme qui figure dans le document correspond aux coûts supplémentaires pour régulariser les EdS.

Une commissaire souhaiterait avoir des précisions sur le programme de formation individualisée qui sera offert aux personnes qui sortiront du système des EdS. D'autre part, il serait utile de connaître les institutions qui vont régulariser leurs EdS au sein de leurs équipes de travail.

M<sup>me</sup> Bachmann propose d'envoyer le programme de formation apporté aux EdS par écrit.

M. Kanaan déclare que le MEG est sur le point de terminer la régularisation de ses EdS. Les Bibliothèques municipales vont également intégrer leurs collaborateurs EdS étant donné leur utilité au système. Le cas du MAH est différent car le département ne va pas créer de nouveaux postes d'huissiers et surveillants pour le futur chantier.

*Projet de budget 2015 par politique publique*

*Page 100*

Une commissaire demande ce qu'il en est de l'entrée du Canton dans le financement du Grand Théâtre. Il serait aussi intéressant d'avoir des informations sur

la collaboration entre les communes du Grand Genève. Enfin, des précisions sur les assises transfrontalières de la culture seraient bienvenues.

M. Kanaan lui répond que les engagements du Canton sur la mise en œuvre de la loi sur la culture sont tenus à ce stade. Le Conseil d'Etat a intégré le cofinancement du Grand Théâtre dans son budget 2015 à une hauteur de 1 million de francs. Cette somme passera à 1,5 million en 2016 et elle s'élèvera à 2 millions en 2017. Le projet de loi sur l'investissement du Canton dans le budget du Grand Théâtre devrait être déposé avant la fin de l'année. Sous réserve du Grand Conseil, cette contribution permettrait de combler le déficit culturel pour les frais artistiques du Grand Théâtre. En ce qui concerne la collaboration entre les communes de l'ensemble du Grand Genève, on peut relever que l'Association des communes genevoises se réunit tous les deux mois pour discuter des différents projets culturels du Canton. Ces réunions permettent par la même occasion d'établir des préavis pour les projets du fonds intercommunal. Pour terminer avec les assises transfrontalières de la culture, on peut relever que le département a adopté le principe d'un échange avec les acteurs culturels sur la réalité de l'offre culturelle à travers les frontières.

Un commissaire voudrait connaître les raisons du report du dépôt de crédit pour le pavillon de la danse en 2016.

M. Kanaan répond que les études menées par les architectes mandatés par le Conseil administratif sont en cours. A ce stade, le crédit devrait être déposé au Conseil municipal en automne 2015.

Un commissaire aimerait comprendre pourquoi la synergie annoncée entre le département et la Fondation pour le tourisme n'apparaît pas dans le document?

M. Kanaan relève que le Département est sur le point de signer une plateforme de coopération avec la Fondation pour le tourisme. Ce projet de collaboration fera donc partie du rapport de gestion 2014. Alors que la Ville de Genève a été élue meilleure destination de week-end en Europe, l'idée du partenariat est d'améliorer l'accueil des personnes qui peuvent rester plusieurs mois dans la cité.

*Page 101*

Une commissaire souhaiterait avoir des informations sur le comité consultatif mandaté pour assurer un regard externe sur la pratique des partenariats privés.

M. Kanaan annonce que le département a élaboré un projet de charte indiquant certaines règles de base à suivre au sujet des partenariats privés. Parmi celles-ci, on peut relever la primauté du service public, la transparence des accords et le respect des intérêts dudit service public. Le comité consultatif devra être consti-

tué de personnalités indépendantes dans le but d'apporter un contrôle externe sur le respect de ces principes.

Cette même commissaire désirerait avoir des détails sur la valorisation de l'économie créative.

M. Kanaan informe que le concept d'économie créative est né de l'idée que le domaine de la culture possède aussi une valeur sociale et économique. Cette démarche a permis de mettre en évidence les principaux besoins des acteurs culturels, à savoir essentiellement la demande de locaux à un prix abordable. La stratégie de soutien à ce secteur économique permettra également de faire un bilan sur les éditions des Journées européennes des métiers d'art.

Un commissaire aimerait savoir si la valorisation de l'économie créative induit une implication financière de la Ville à certaines activités artistiques.

M. Kanaan estime que cette démarche ne devrait pas impliquer de nouvelles subventions régulières. En revanche, il existe un véritable enjeu au niveau du financement de locaux à prix abordables. Il est possible que le département puisse anticiper la mise en place d'ateliers dans certains projets de construction (Praille-Acacias-Vernets, Artamis).

Une commissaire aimerait avoir des informations sur les étapes de numérisation des bibliothèques municipales.

M. Kanaan lui rappelle que la stratégie de numérisation des bibliothèques a démarré avec les crédits votés durant la dernière législature pour la rétroconversion des catalogues. Aujourd'hui, le principal enjeu du projet réside dans la numérisation du patrimoine genevois proprement dit. Malgré le travail de sélection des documents, la sauvegarde des collections patrimoniales va demander des crédits très importants au plan financier d'investissement (PFI). En ce qui concerne la vie numérique actuelle, on peut relever l'inauguration du Labo Cité qui permettra de rendre accessible des bases de données contemporaines à l'ensemble de la population.

Une commissaire s'interroge sur l'apport de partenaires privés. Il serait intéressant de savoir si certains acteurs privés sont déjà pressentis pour des collaborations culturelles.

M. Kanaan précise que la collaboration avec des partenaires privés est déjà une réalité dans les faits puisque le département bénéficie du soutien de mécènes et de donateurs. La plupart des musées genevois sont en relation avec des fondations qui appuient financièrement leur exposition. D'un point de vue juridique, le mécène apporte un soutien financier ou matériel à une action ou activité d'intérêt général sans contrepartie. Certains souhaitent même ne pas être cités. En revanche, le sponsor est un organisme qui soutient une action d'intérêt géné-

ral, non pas dans un but philanthropique comme pour le mécénat, mais à des fins commerciales.

Cette même commissaire demande si la Ville de Genève a établi des liens avec d'autres collectivités publiques pour créer une politique de numérisation plus large au niveau de la Suisse.

M<sup>me</sup> Bachmann explique que le département a mené des recherches dans toute la Suisse (Fribourg, Lausanne et Zurich) pour étudier les différentes démarches de numérisation des bibliothèques. Il est évident que la Ville de Genève va numériser les documents qui n'existent pas ailleurs afin d'éviter les doublons. D'autre part, le département a décidé de prioriser deux éléments, à savoir la documentation autour de la région genevoise et le patrimoine ancien qui risque de disparaître avec l'épreuve du temps, le tout pour un montant d'environ 10 millions de francs.

Un commissaire aimerait connaître ce que le Conseil administratif a prévu au cas où le Grand Conseil refuserait le dépôt de crédit relatif au projet de rénovation de la Nouvelle Comédie. Il serait également intéressant de savoir si les magistrats du Conseil administratif sont en synergie pour coordonner le projet de création d'un nouveau centre sportif dans la future gare CEVA (liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse) aux Eaux-Vives.

M. Kanaan estime que la présence du crédit de la Nouvelle Comédie dans le PFI du Canton est un signal positif.

En ce qui concerne la création du centre sportif à la gare des Eaux-Vives, le Conseil administratif avance de manière concertée puisque le projet demande l'investissement de tous les départements.

Ce même commissaire demande à quelle date pourraient débiter les travaux de rénovation de la Nouvelle Comédie si le Canton vote le crédit.

M. Kanaan précise que le projet de la Nouvelle Comédie comprend une gestion de chantier extrêmement complexe. La date optimale se situe à la fin de l'année 2015 sachant que cette ouverture est liée au calendrier des travaux de la gare. Si la Ville manque cette opportunité, il faudra attendre le début de la mise en service du CEVA d'ici la fin 2019.

Ce même commissaire demande si le Conseil administratif a envisagé d'informer les riverains de la zone CEVA sur le calendrier des travaux.

M. Kanaan s'engage à relayer cette question à M. Pagani. Il est clair que la municipalité devra informer régulièrement les habitants de l'avancée des travaux.

Une commissaire remarque que les conclusions du rapport des états généraux sur la politique de la nuit ne figurent pas dans le document.

M. Kanaan explique que les états généraux avaient constaté qu'il n'était pas possible de proposer de solution émanant d'un seul acteur. Comme les collaborateurs en charge de l'aspect sécuritaire et répression se trouvent dans la gestion de l'urgence, il paraît difficile d'initier une logique à long terme. Cela dit, le département va quand même relancer les autres magistrats autour de la création d'une plate-forme de service public autour de la nuit. On peut ajouter que la recherche de locaux adéquats constitue un enjeu de cette réflexion.

Un commissaire demande si l'amélioration de l'accessibilité aux prestations culturelles et sportives concerne aussi les handicapés.

M. Kanaan confirme ce propos. L'extension du chéquier culturel inclut les chômeurs et les personnes en situation de handicap.

*Page 104 – groupe 312*

Un commissaire demande des explications sur les 6949% d'augmentation de frais.

M. Kanaan propose de répondre à cette question par écrit.

*Page 105 – groupe 308*

Un commissaire aimerait comprendre sur quelle base le département calcule les montants dévolus au personnel intérimaire.

M<sup>me</sup> Bachmann explique que cette ligne se voit imputée des salaires payés aux EdS. Les changements de montant suivant les années correspondent donc à la diminution progressive du nombre d'EdS.

Ce commissaire voudrait saisir comment le projet de budget 2015 annonce a une différence de 154 919 francs.

M<sup>me</sup> Bachmann relève que le budget 2014 a opéré des projections. Les chiffres ayant été annoncés en mars 2013, il n'était pas possible de prévoir les départs non planifiés de personnes travaillant en EdS. Ainsi, le montant des comptes 2013 est plus bas que les prédictions du budget 2014.

Ce commissaire aimerait encore savoir si le département engage du personnel intérimaire pour remplacer des fonctionnaires.

M<sup>me</sup> Bachmann lui rétorque que les auxiliaires sont les seuls contrats en Ville de Genève qui peuvent remplacer des personnes en absence maladie. Ces collaborateurs se trouvent à la ligne de traitement du personnel fixe et auxiliaire.

Un commissaire profite des pages dédiées à la culture et aux loisirs pour demander des précisions sur l'évolution des fêtes de quartier en terme budgétaire.

Il serait intéressant de connaître le nombre de ces fêtes ainsi que les coûts de leur subventionnement.

M. Kanaan précise que l'organisation et le subventionnement de ces fêtes ne découlent pas forcément d'une source unique. En général, les initiatives qui émanent de maisons de quartiers ont leur propre budget. En l'occurrence, des compléments de la Ville proviendraient du département de M<sup>me</sup> Alder. En ce qui concerne La Ville est à vous, on peut relever que cette manifestation a lieu chaque année. Pour de plus amples informations, la commission pourrait s'adresser au département de M. Barazzone, qui dispose d'un inventaire des manifestations autorisées sur le domaine public.

M<sup>me</sup> Keller confirme que le DCS ne subventionne pas d'animation de quartier. Cela dit, il peut participer à une fête de quartier par le biais du financement des cachets d'artistes invités.

*Page 105 – ligne 366*

Une commissaire demande des informations sur les modifications prévues pour les conventions de subventionnement.

M. Kanaan remarque que les subventions accordées à un groupe d'artistes apparaissent dans le groupe 365. Les subventions octroyées à des artistes individuels figurent, quant à eux, au groupe 366. Comme la forme d'organisation des artistes peut varier dans le temps, il peut y avoir des variations d'année en année. Quoiqu'il en soit, la budgétisation s'équilibre au bilan figurant dans les pages de subvention.

*Page 106 – groupe 461*

Une commissaire demande des précisions relatives à l'ajustement du Canton concernant la dîme du livre de la Bibliothèque de Genève.

M<sup>me</sup> Koelliker explique qu'il s'agit du dépôt légal de la Bibliothèque de Genève (BGE). Il faut savoir que le Canton verse un montant à la bibliothèque pour assurer cette prestation qui correspond à la conservation de tous les documents paraissant à Genève.

M<sup>me</sup> Bachmann ajoute que le Canton a délégué cette prestation à la Ville étant donné que la BGE est une institution municipale. Il est possible d'envoyer le calcul du montant de ce versement à la commission.

*Groupe 427*

Un commissaire s'interroge sur le fait que le montant de 36 522 francs représente un écart de 0%.

M. Kanaan lui indique que ce pourcentage représente un arrondi étant donné que la différence de 36 522 francs ne représente même pas 1%.

*Groupe 429*

Un commissaire demande des explications sur l'augmentation du pourcentage concernant les autres revenus.

M. Dose explique que ces recettes ont été réajustées suite à l'ouverture du MEG.

*Page 109*

Un commissaire demande des précisions sur les postes qui avaient été votés pour le MEG durant la période des travaux.

M<sup>me</sup> Bachmann note que le Conseil municipal avait voté 11,5 postes pour la réouverture du MEG en 2015. Il s'agit de 6 postes d'accueil et surveillance, de 2 postes de médiation, de 2 postes de sécurité et d'un poste de bibliothécaire. Le département s'engage à envoyer à la commission le tableau de tous les éléments prévus pour la réouverture du MEG.

*Projet de budget 2015 par services*

*Page 61*

Un commissaire tient à faire part, à titre personnel, de son étonnement en ce qui concerne la mise en scène des dernières représentations offertes par le Grand Théâtre. Les connotations érotiques présentes dans l'organisation théâtrale des dernières œuvres proposées ont choqué bon nombre de spectateurs amateurs d'opéra. De telles séquences ne méritent pas d'être subventionnées par la municipalité.

M. Kanaan en prend bonne note.

*Page 62 – groupe 318*

Un commissaire aimerait comprendre les raisons de l'augmentation des coûts qui figure au groupe 318.

M. Dose indique qu'il s'agit de transfert en nature comptable pour le fonctionnement des CJB. Il faut savoir que cette augmentation est reportée au groupe de comptes 316.

*Groupe 434*

Un commissaire observe un montant de 152 528 francs alors que la collaboration entre la Ville de Paris et le Canton de Genève sont censés apporter 82 000 francs de revenus.

M. Dose lui explique que les 82 000 francs concernent l'augmentation du taux d'activité et l'ajout des auxiliaires.

M<sup>me</sup> Bachmann précise que le département des finances a demandé au DCS de créer des fiches d'arbitrage en ce qui concerne les charges de personnel. Dans le groupe 30 du document, ces charges de personnel sont compensées par des charges. En réalité, la Ville de Paris verse un montant plus élevé que 80 000 francs.

*Page 64 – groupe 434*

Un commissaire aimerait avoir des informations sur l'augmentation de 300 000 francs de revenus pour le MEG.

M<sup>me</sup> Bachmann relève que cette somme correspond à la remise de dons qui ne figuraient pas dans les comptes 2013 étant donné que le musée était fermé à cette époque. Le montant de 300 000 francs correspond à une prévision des apports du mécénat et du sponsoring.

*Page 67*

Un commissaire voudrait savoir où figurent les deux postes de travail introduits en 2012 pour les missions InterroGE.

M<sup>me</sup> Bachmann lui répond que ces postes se trouvent au groupe de comptes 301 de la page 67.

*Page 68 – groupe 438*

Un commissaire souhaite des explications sur la diminution de 700 000 francs concernant les prestations du personnel pour les investissements.

M. Dose lui explique que cette baisse correspond à la rétroconversion des comptes 2013. Comme il est difficile d'estimer le coût des charges avec exactitude, la somme de 700 000 francs a été enlevée pour être imputée aux comptes.

*Page 96*

Un commissaire voudrait savoir comment s'effectue le financement de l'organisation des Quartz entre Zurich et Genève.

M. Kanaan lui répond que le Canton de Genève, la Ville de Genève et la Ville de Zurich se sont réunis autour d'une association pour simplifier la gestion comptable de cette cérémonie. Ces partenaires versent chaque année le même montant pour l'élaboration de cet événement qui a lieu à Zurich et à Genève de façon alternée.

Un commissaire aimerait connaître les implications de l'ajournement de la participation financière du Canton pour la Fondation romande pour le cinéma (Cinéforum).

M. Kanaan note que cet ajournement n'aura aucune conséquence pour la fondation. Il faut savoir qu'un compromis a été voté la semaine passée au Grand Conseil en ce qui concerne le subventionnement de Cinéforum. Cette année, la participation financière s'élève à 2 millions de francs, 1,8 million sera attribué en 2015 et 2 millions en 2016 sachant que la différence sera apportée par la Loterie romande.

Une commissaire demande, en page 96, s'il existe un fonds de soutien aux tournées extérieures des troupes artistiques.

M. Kanaan regrette que ce fonds ne puisse pas encore être augmenté cette année pour des raisons d'arbitrage budgétaire.

M<sup>me</sup> Keller ajoute que le budget de 430 000 francs dévolus aux échanges et tournées regroupe tous les domaines artistiques. Le DCS reste donc attentif dans l'équilibre de ce budget afin que l'ensemble des arts de la scène puissent être représentés et soutenus.

*Page 97*

Un commissaire souhaiterait savoir ce qu'il est advenu de la subvention de 20 600 francs pour la Communauté israéliite de Genève.

M<sup>me</sup> Keller soulève que cette subvention n'est pas encore supprimée. Il faut savoir que le DCS souhaite établir des conventions avec tous les bénéficiaires de subvention régulière. Ce travail permettra de placer ces subventions dans les fonds généraux.

Un commissaire voudrait savoir où apparaît la subvention de 220 000 francs dévolue à l'association Tambour battant. Selon des articles de presse du 18 juillet, le département a décidé de suspendre cette subvention suite à une enquête menée par le Contrôle financier.

M. Kanaan lui rétorque que cette subvention se trouve dans le fonds général musique et dans le fonds pluridisciplinaire.

M<sup>me</sup> Keller ajoute que les nouveaux festivals émergent en général dans les fonds généraux. Il est, en effet, préférable de laisser ces projets faire leur preuve avant de créer une ligne supplémentaire au budget. Les festivals qui couvrent plusieurs domaines culturels sont comptabilisés dans les fonds généraux adéquats.

En ce qui concerne le festival Tambour battant, cet événement est pris dans le fonds pluridisciplinaire puisqu'il couvre des concerts, de la danse et du stylisme.

M. Kanaan ajoute que le département ne souhaite pas faire apparaître explicitement des festivals de moyenne importance. En ce qui concerne le cas particulier de Tambour battant, il a été appuyé cette année par le Contrôle financier pour approfondir l'examen de l'administration financière de l'association. Les problèmes de surendettement et la gestion approximative de certains postes de dépenses ont alors amené le département à suspendre la subvention. L'association a été amenée à présenter un plan d'assainissement pour prouver sa capacité à rembourser ses dettes et à assurer la suite du festival.

Un commissaire aimerait avoir des informations sur le suivi du festival Voix de fêtes, qui a connu de graves problèmes financiers avec, entre autre, un dépassement de 100 000 francs.

M. Kanaan explique que l'association Voix de fêtes a été obligée de diminuer le nombre de jours de son festival pour régler le paiement de ses factures.

M<sup>me</sup> Keller confirme que le festival Voix de fêtes a dû régler ses dettes suite au plan d'assainissement imposé par le département. Il faut bien comprendre qu'aucune subvention n'est accordée tant que les charges sociales ne sont pas payées. Comme la situation est assainie, la convention qui lie Voix de fêtes avec les autorités carougeoises et le Canton de Genève est en passe d'être à nouveau signée.

Un commissaire désirerait comprendre les raisons de l'ajout de 20 000 francs au subventionnement du Concours de musique.

M. Kanaan remarque que ce concours prime les meilleurs éléments dans la relève de la musique classique. En réalité, ce montant était déjà effectif l'année passée sachant que la Ville vient en appui au Canton dans cette subvention.

*Page 98*

Un commissaire voudrait avoir des explications sur l'apport de 15 000 francs aux bourses médiateurs culturels.

M<sup>me</sup> Keller lui explique qu'il s'agit d'un équilibrage entre les groupes 365 et 366. Les bourses médiateurs culturels qui concernent le domaine de l'art contem-

porain consistent à mettre le public en relation avec une œuvre par le biais de diverses activités pédagogiques.

*Page 112*

Un commissaire aimerait connaître la position du magistrat sur la mise à disposition d'importants locaux à la Fondation images et société.

M. Kanaan lui explique que cet appui ne représente qu'une prestation en nature. Il faut savoir que la mise à disposition de locaux à des associations n'est possible que si la Gérance immobilière municipale (GIM) n'a pas réussi à louer ces espaces à des buts commerciaux. Ce n'est que lorsque les tarifs commerciaux de la gérance n'ont pas trouvé preneur que les demandes associatives en suspens peuvent être examinées.

M<sup>me</sup> Koelliker ajoute que cette location devra s'arrêter au gré de l'avancement du chantier des Minoteries.

*Page 114*

Un commissaire aimerait comprendre comment s'effectue l'estimation du mètre carré quand on compare le montant de la subvention pour l'Usine avec celui du MAH.

M. Kanaan lui rappelle que l'Usine est un bâtiment de la Ville de Genève mis à l'entière disposition d'un tiers. L'utilisation par un tiers est facturée à un loyer nominal et comptable qui n'est évidemment pas encaissé par la Ville. En ce qui concerne le MAH, la plus grande partie du bâtiment n'est pas mise à la disposition d'un tiers. Le montant qui figure à ces pages ne concerne pas la gestion du personnel de la Ville.

Un commissaire s'étonne du montant de 150 000 francs de locaux accordés au théâtre des Montreurs d'Images.

M. Kanaan lui rappelle que le département de la culture et du sport a déjà supprimé la subvention monétaire de cette association. En ce qui concerne les locaux, il s'agit d'un compromis établi avec la GIM puisque le département n'a jamais signé cette gratuité.

M<sup>me</sup> Keller ajoute que ces mises à disposition ne dépendent pas du DCS mais de la GIM.

*Page 115*

Un commissaire remarque que l'école de musique La Lyre figure dans les locaux alors qu'elle a été dissoute il y a vingt ans.

M. Kanaan relaiera l'information auprès du Service des écoles.

*Page 116*

Un commissaire demande des informations sur l'augmentation du montant dédié au Centre d'édition contemporaine.

M. Kanaan lui explique que le Centre d'édition contemporaine a déménagé à la rue de Rois afin de pouvoir disposer de locaux plus grands. Les anciens locaux à la rue Saint-Léger ont été remis à neuf en prévision d'un nouveau locataire. Si la GIM n'arrive pas à louer les locaux à un commercial, le Conseil administratif pourra entrer en matière sur les demandes non monétaires.

Un commissaire aimerait savoir si la directrice du Centre d'édition contemporaine reçoit toujours un montant de 110 000 francs de salaire.

M. Kanaan vérifiera ce propos auprès de l'association.

*Page 119*

Un commissaire demande où se trouvent les agents de médiation et de sécurité votés pour la BGE.

M<sup>me</sup> Bachmann lui indique que l'institution dispose de cinq postes fixes. Les postes d'auxiliaires sont maintenus chaque fois que le financement le permet.

**Séance du 6 octobre 2014**

*Discussion et prises de position sur le projet de budget 2015*

Un commissaire annonce que l'Union démocratique du centre s'abstiendra de voter le projet de budget 2015 en attendant les premières estimations fiscales qui devraient bientôt être communiquées à la commission des finances.

Un commissaire déclare que le Parti socialiste approuvera le projet de budget 2015. Il regrette néanmoins que le budget de la culture soit contraint de se restreindre en fonction d'un certain nombre de dogmes comme celui de l'équilibre budgétaire. Ces principes ne permettent pas de dégager certaines priorités et freinent le respect de plusieurs engagements pris lors des années précédentes. On constate que les arbitrages du Conseil administratif empêchent pour l'instant le département de la culture et du sport de tenir ses engagements concernant la sortie progressive du système des EdS. Si l'on s'en tient au projet de budget actuel, les employés de la Ville engagés dans ce système vont avoir de la peine à être régularisés en 2015. Il apparaît alors légitime de recommander au Conseil admi-

nistratif d'accorder la couverture financière nécessaire pour la titularisation des EdS embauchés dans les institutions culturelles municipales.

La deuxième proposition du Parti socialiste serait de geler la subvention accordée à la ligne musique ancienne en attendant l'envoi d'un rapport d'activités et d'une remise de comptes crédibles de la part des associations concernées. La subvention pourrait être réactivée une fois que les bénéficiaires de cette ligne auraient confirmé leur utilité publique dans le domaine de la culture.

Une commissaire précise que cette subvention se trouve à la page 97 du document intitulé *Projet de budget 2015 par services*. Cette subvention s'élève à 154 600 francs.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien annonce qu'il s'abstiendra de voter le projet de budget 2015, préférant attendre les chiffres définitifs concernant les rentrées fiscales. D'autre part, il est regrettable de constater que le département n'a pas modifié l'octroi de subventions à certaines associations qui ne remplissaient pas les conditions requises. Le projet de budget 2015 ne propose pas non plus d'établir certaines priorités, mais il se contente de reconduire à l'identique le budget de l'année précédente. Le Parti démocrate-chrétien s'interroge également sur l'utilité des prestations *nice to have* comme celles des bibliothèques municipales.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois s'étonne de voir que le projet de budget 2015 ne propose ni augmentation, ni diminution de subventions mais se contente d'effectuer des transferts de postes. Le magistrat ne démontre aucune volonté d'influer un changement dans sa politique budgétaire et au final le projet de cette année apparaît comme un simple copier-coller du budget précédent. Concernant les propositions du Parti socialiste, le Mouvement citoyens genevois ne soutiendra pas la suspension de la ligne musique ancienne, ni la titularisation des EdS du département de la culture et du sport au niveau de la commission. L'appui du Mouvement citoyens genevois pourrait se manifester néanmoins lors des débats en plénière au mois de décembre 2014. Enfin, il semble que le département devrait contrôler plus en détail le travail effectué par les bénéficiaires de ses subventions. Il est possible, en effet, que le fonctionnement de certaines associations ne corresponde pas aux normes en Ville de Genève. La commission a pu constater que certaines subventions ne servaient pas à rétribuer les artistes, mais contribuaient au fonctionnement de l'association. Il est dérangeant de savoir que les membres de certaines associations reçoivent des salaires exorbitants avec l'argent de ces subventions. Pour toutes ces raisons, le Mouvement citoyens genevois s'abstiendra de voter le projet de budget 2015.

Une commissaire déclare que le Parti libéral-radical s'abstiendra également de voter le projet de budget 2015 pour deux raisons principales. Tout d'abord, il

est regrettable que le département de la culture et du sport n'ait pas profité des équilibres du Conseil administratif pour anticiper la hausse de son budget en vue des frais de fonctionnement qui vont forcément augmenter avec la réalisation de certains projets. On constate en ce sens que le département a préféré conserver certains automatismes au lieu de faire des choix. Ensuite, il aurait été préférable de connaître les priorités et les réadaptations du budget dans le cadre d'une révision des chiffres à la baisse de la part du Canton.

Une commissaire affirme que le groupe des Verts acceptera le projet de budget 2015. Il faut comprendre que l'équilibre du budget a été possible grâce au maintien des acquis. En ce qui concerne les associations qui ne respecteraient pas les normes de subventionnement, la commission peut tout à fait demander au Conseil administratif un point de situation sur leur fonctionnement. Il ne faut pas oublier, d'autre part, que le département a renoncé à plus de 6 millions de francs de demandes supplémentaires. L'équilibre du budget a demandé certains sacrifices comme en témoignent la diminution des expositions au MEG et des ouvertures de l'Alhambra. Ces choix sont regrettables car le département devrait donner à ces institutions les moyens de démarrer leur programme convenablement. Quant à la sortie du système des EdS, le département semble remplir ses engagements puisqu'il a déjà réussi à titulariser une vingtaine de ces employés en l'espace de deux ans. Nonobstant, le département doit maintenant attendre les estimations du Conseil administratif pour pouvoir régulariser neuf employés. Enfin, il est regrettable que le fonds des musiques actuelles ait subi des coupes budgétaires étant donné l'importance de ce domaine culturel.

Une commissaire tient à répondre aux propos de son collègue sur le projet de budget. La constance du projet confirme une gestion responsable qui tient à maintenir une continuité dans la politique du département. Elle ajoute que les préten- dus doutes émis sur la gestion de certaines associations restent sans fondements faute de preuves à l'appui. De plus, la commission peut très bien s'autosaisir de dossiers qu'elle juge problématiques afin d'apporter des éclaircissements en ce qui concerne la légitimité de certains subventionnements. Quant au discours d'une commissaire relatif à l'augmentation des frais de fonctionnement, il ne faudrait pas oublier que le Parti libéral-radical a demandé le lancement de certains projets avant l'heure. Enfin, on ne peut laisser dire que le magistrat n'a effectué aucun choix politique sachant que le département a pu démontrer que ce n'était pas le cas lors de la dernière séance.

Un commissaire présente ses deux propositions. Le premier amendement concerne la page 67 du projet de budget par services. Il s'agit d'augmenter le groupe 301 de l'équivalent nécessaire à la titularisation des neuf EdS travaillant au BMU. Quant à la recommandation, elle demande au Conseil administratif d'apporter des informations sur les rapports d'activités et les remises de comptes des bénéficiaires de la ligne musique ancienne avant le vote du budget.

Un commissaire indique que le Parti libéral-radical refusera cet amendement. Il serait dommage que le département de la culture profite d'une amélioration pour titulariser neuf postes. Cela fait plus de vingt ans que le département régularise des employés à chaque budget. Quant à la recommandation relative à la ligne musique ancienne, son groupe s'abstiendra.

Une commissaire annonce que le groupe d'Ensemble à gauche votera le projet de budget 2015 en appuyant l'amendement du Parti socialiste. La recommandation est également bienvenue sachant qu'il serait intéressant d'avoir des informations supplémentaires sur le fonds général théâtre.

Un commissaire tient à préciser que ses propos ne sont pas sans fondements. En effet, la commission a pu apprendre de la part du magistrat que le salaire de la directrice du Centre d'édition contemporaine s'élevait à 122 391 francs pour un subventionnement de 150 000 francs.

Une commissaire se rappelle qu'une partie des fonds de cette organisation provenaient de l'extérieur. Comme la Ville n'est que l'un des bailleurs, on ne peut affirmer que la plupart de la subvention part dans les salaires. D'autre part, il est inapproprié de faire une généralité de ce cas.

Un commissaire propose de lire les propos du magistrat: «Il faut comprendre que les associations peuvent avoir des postes salariés comme c'est le cas pour d'autres acteurs culturels.» Il n'est pas normal que les subventions de certaines associations soient insérées dans leur budget de fonctionnement. Quand on subventionne une association, les montants doivent aller directement aux artistes.

Un commissaire tient à rappeler que le Grand Théâtre distingue les frais de fonctionnement des frais artistiques. Comme la Fondation du Grand Théâtre autofinance son activité, la subvention de la Ville sert à garantir le fonctionnement de l'institution. La logique de cette démarche s'applique à l'ensemble des associations subventionnées par la municipalité.

Un commissaire estime la remarque de son collègue du Mouvement citoyens genevois légitime dans la mesure où l'association subventionnée détermine le salaire de ces collaborateurs. On pourrait alors imaginer d'uniformiser le pourcentage de la subvention accordée aux salaires.

### *Votes*

Le président soumet au vote le premier amendement formulé comme suit: «Augmenter le groupe 301 de l'équivalent nécessaire à l'absorption de neuf EdS.» Cet amendement est accepté par 7 oui (2 EàG, 3 S, 2 Ve) contre 6 non (1 DC, 3 LR, 1 UDC, 1 MCG).

Le président soumet ensuite la recommandation qui suit: «Demander avant le budget une explication du Conseil administratif sur la ligne musique ancienne.» Cette recommandation est acceptée par 7 oui (2 EàG, 3 S, 2 Ve) et 6 abstentions (1 DC, 3 LR, 1 UDC, 1 MCG).

Le président met finalement au vote le projet de budget 2015 amendé, qui est accepté par 7 oui (2 EàG, 3 S, 2 Ve) et 6 abstentions (1 DC, 3 LR, 1 UDC, 1 MCG).

#### *Annexes*

- Compléments demandés lors de l'audition du 22 septembre 2014
- Autres annexes à consulter sur le site internet:
  1. Programme spécifique de mise à niveau professionnel à l'intention du personnel EdS du département de la culture et du sport
  2. Brochure remise aux participants du programme
  3. Loi instituant le dépôt légal (LIDL)
  4. Règlement d'application de la loi instituant le dépôt légal (RIDL)
  5. Présentation Powerpoint du 11 mars 2013 relative au MEG
  6. Comptes pour l'année 2013 du Centre d'édition contemporaine

DÉPARTEMENT  
DE LA CULTURE ET DU SPORT  
LA DIRECTION



PAR COURRIEL

Aux membres de la Commission des arts et  
de la culture

Genève, le 30 septembre 2014

Objet

**PB – 2015 : Compléments demandés lors de l'audition du 22 septembre 2014**

La Directrice  
Carine Bachmann  
[carine.bachmann@ville-ge.ch](mailto:carine.bachmann@ville-ge.ch)

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,

Comme convenu lors de l'audition du Département de la culture et du sport du 22 septembre dernier, relative au projet de budget 2015, je reviens vers vous avec les éléments demandés.

**1. Postes de travail situés à la discothèque de Vieusseux (BMU) :**

Pour assurer la gestion de la collection et les 22 heures hebdomadaires d'ouverture au public, la discothèque de Vieusseux s'appuyait, avant déménagement, sur 8 collaboratrices, occupant 4.6 ETP.

La discothèque des Minoteries compte quant à elle 8 collaboratrices (4.1 ETP) et assure 23 heures hebdomadaires d'ouverture au public.

Le futur pôle Musique de la Cité permettra d'élargir l'accès au public à 43 heures d'ouverture par semaine et de réunir le personnel et les collections des deux discothèques en un lieu central.

Le personnel, à qui il sera par ailleurs demandé de prendre en compte les évolutions technologiques et les développements numériques afin de mettre en place de nouveaux partenariats et des actions de médiations culturelles, devra ainsi non seulement assurer des horaires d'ouverture élargis, mais aussi gérer une plus vaste collection.

**2. Programme de formation des personnes en Emploi de solidarité (EDS) :**

Vous trouverez en **Annexe 1 et 2**, le Programme spécifique de mise à niveau professionnel à l'intention du personnel EdS du Département de la Culture et du Sport de la Ville de Genève, ainsi que la brochure remise aux participant-e-s du programme.

PB – 2015 : Compléments demandés lors de l'audition du 22 septembre 2014

**3. PB 2015, par politique publique: p. 104 : explication de l'écart de 6949% (groupe 312) et explication de la situation pour les groupes 30, 31, 33 et 39 :**

Ces écarts entre compte et budget sont un correctif faisant suite à l'introduction des classifications fonctionnelles des communes genevoises. En effet, le groupe de nature comptable 312 (Eau, énergie, combustible), ainsi que la Direction du Département de la culture et du sport avaient été classés, par erreur, dans la classification fonctionnelle 30 "Encouragement à la culture". Lors du processus budgétaire 2015, ils ont été transférés dans la classe "Administration" 0, chapitre 05 "Administration générale ».

**4. PB 2015, par politique publique : p. 106 : explication de l'écart de -41% sur la dîme du livre (groupe 461- subventions acquises – cantons) et transmettre la loi cantonale sur le dépôt légal :**

Cette subvention est restituée à la BGE proportionnellement à l'enregistrement des inscriptions universitaires. Suite à l'acceptation par le peuple, en votation populaire le 9 février dernier, de l'initiative fédérale « Contre l'immigration de masse », l'Université de Genève nous a transmis une prévision de baisse conséquente d'inscriptions pour l'année académique 2014-2015. Par conséquent, cette estimation a conduit à une révision des prévisions de cette subvention pour la BGE.

Par ailleurs, vous trouverez en **Annexes 3 et 4**, la loi cantonale et le règlement d'application de la loi instituant le dépôt légal.

**5. PB 2015, par politique publique : Avoirs à vue (p. 108) :**

Les "Avoirs à vue" du chapitre 40 "Revenus des biens" correspondent aux intérêts actifs sur les comptes courants et dépôts à vue (chèques postaux, banques et comptes de dépôt).

Les intérêts portent sur les :

- Comptes bancaires courants
- Intérêts CCP
- Intérêts sur compte de dépôt auprès de l'Etat

**6. Musée d'ethnographie: besoins présentés pour la réouverture :**

Je vous prie de trouver en **Annexe 5**, la présentation powerpoint du 11 mars 2013, réalisée à la CARTS dans le cadre de l'étude de la PR-1014. Vous y trouverez, notamment, le nombre de postes et le budget total nécessaires pour la réouverture, à la page 37 et suivantes.

**7. Masse salariale du Centre d'Édition Contemporaine :**

Concernant le Centre d'Édition Contemporaine, je vous prie de trouver en **Annexe 6** les comptes pour l'année 2013. Comme vous pourrez le voir, la masse salariale, non-détaillée, représentait CHF 122'391.- , sur un total de charges de CHF 495'144.-. Aussi, le soutien financier de la Ville de Genève a été de CHF 150'000.- pour l'année 2013 et destiné au financement de l'ensemble des frais de fonctionnement. Ainsi, il convient de relever que le Centre bénéficie d'autres recettes qui participent également au financement de fonctionnement, dont les frais relatifs au personnel.

**8. Mise à disposition de locaux pour l'Ecole de Musique La Lyre (PB 2015 par service, page 115) :**

Bien que sa présidence ait changé, cette Ecole de Musique est toujours active. Il est probable qu'il y ait eu confusion avec la société chorale "La Lyre" qui elle a disparu il y a quelques années. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter leur site web: <http://www.lalyre.ch/index.html>.

SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2014 (matin)  
Budget 2015

PB – 2015 : Compléments demandés lors de l'audition du 22 septembre 2014

**9. Mise à disposition de locaux pour l'Harmonie Big Band des Eaux-Vives (PB 2015 par service, page 115):**

L'Harmonie Big Band des Eaux-Vives dispose de locaux pour 118 m2, situés dans l'école des Eaux-Vives. La mention aux budgets/comptes sur deux lignes distinctes s'explique par le fait que l'un des locaux était partiellement partagé entre plusieurs tiers à l'époque; cette pratique a perduré. Néanmoins, le Service des écoles a reconnu que cette distinction n'a plus lieu d'être et apportera donc la modification nécessaire au budget 2015, soit une ligne unique pour les 118 m2 totaux.

En vous remerciant pour l'attention portée à ces réponses, et restant à votre disposition pour toute question complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, à l'expression de mes salutations les meilleures.



Carine Bachmann

*Annexes mentionnées*

## **Rapport de la commission des sports chargée d'examiner le projet de budget 2015 du département de la culture et du sport, pour le volet sport.**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel.**

La proposition PR-1092 a été renvoyée à la commission spécialisée lors de la séance plénière du Conseil municipal du 8 septembre 2014. Elle a été étudiée lors de la séance du 18 septembre 2014 sous la présidence de M. Marc-André Rudaz. Les notes de séances ont été prises par M. Andrew Curtis, que nous remercions de son travail.

### **Séance du 18 septembre 2014**

*Audition de M. Sami Kanaan, maire chargé du département de la culture et du sport (DCS), et de ses collaboratrices: M<sup>mes</sup> Carine Bachmann, directrice, Martine Koelliker, directrice adjointe, et Sybille Bowin, cheffe du Service des sports*

A l'aide d'une présentation Powerpoint, M. Kanaan et ses collaborateurs présentent le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2015 du DCS (dans le domaine du sport). (Voir annexe.)

En plus des sujets liés au projet de budget, ce document aborde également des points plus généraux liés au sport aux points «manifestations sportives» et «équipements sportifs». Pour conclure, M. Kanaan et ses collaborateurs évoqueront le plan directeur du sport du DCS. Ce document a été transmis aux membres de la commission des sports en début de séance.

Le président propose à présent aux membres de la commission de poser leurs questions concernant cette présentation.

### *Questions concernant la présentation Powerpoint*

Un commissaire remarque que sa demande concernant une présentation séparée entre le budget de la culture et celui du sport n'a pas été prise en compte. Il affirme que cela permettrait une meilleure lisibilité des points intéressants à la commission des sports.

M. Kanaan lui répond que cette séparation est compliquée. En effet, la présentation des budgets de la ville de Genève respecte un schéma partagé par l'ensemble des collectivités publiques en Suisse (ce qui représente l'avantage de faciliter les comparaisons). Il est donc difficile de s'en défaire. Il ajoute que la présentation des budgets de la culture et du sport de manière séparée pourrait

créer l'impression que ces deux domaines forment deux départements distincts alors que ce n'est pas le cas. Il est donc intéressant de présenter le budget du département dans sa globalité avant de passer au domaine qui intéresse la commission des sports.

M<sup>me</sup> Bachmann abonde dans ce sens et ajoute que l'objectif était de montrer la place que prenait le domaine du sport au sein du département.

Un commissaire aimerait des explications supplémentaires concernant l'écart, mentionné à la page 5, des charges (6 323 575 francs) au niveau des charges et revenus des services compétents (hors RH).

M. Kanaan lui répond que cet écart des charges est dû à plusieurs éléments, par exemple les mécanismes salariaux et les amortissements. Il est difficile de pouvoir faire quelque chose concernant ces deux éléments. Un troisième élément important est à trouver au niveau de l'entretien. En effet, les installations sportives doivent être entretenues régulièrement afin d'en assurer le bon fonctionnement et cela coûte cher. Il ajoute que la part du budget dévoué à l'entretien est en augmentation, ce qui en soi est une bonne nouvelle. Il termine en affirmant qu'un dernier élément majeur causant cet écart des charges est au niveau des imputations en matière d'énergie. Il cite à titre d'exemple le centre sportif des Vernets, qui est un des plus gros consommateur d'énergie de la ville! En effet, la facture s'aggrave d'année en année, cela étant causé par la dégradation du matériel.

M<sup>me</sup> Bachmann ajoute que la part de l'écart des charges due à des choix politiques ne représente que 10% de l'écart total. Elle dit aussi que l'augmentation due à l'entretien des installations est causée principalement par des travaux effectués par des entreprises tierces.

Ce même commissaire aimerait des informations supplémentaires (notamment chiffrées) concernant les projets de plans financiers d'investissements (PFI) évoqués dans les pages 24 à 26 de la présentation Powerpoint.

M. Kanaan ne peut pas donner d'informations chiffrées sur ces PFI pour l'instant. En effet, il a été convenu de ne pas donner d'estimation de budget d'investissement «à la louche» pour des projets n'ayant pas encore été étudiés en profondeur. En effet, il est plus pertinent d'attendre une étude complète avant de donner une estimation chiffrée d'un projet d'investissement, dans la mesure où cela évite de créer des tensions politiques autour d'une estimation qui pourrait se révéler erronée.

Un commissaire aimerait savoir si la campagne contre l'homophobie dans le sport reste toujours un objectif politique pour l'année 2015.

Il aimerait également savoir si le département envisage de créer un système de réservation de plages horaires dans les enceintes sportives via internet.

M. Kanaan répond que la lutte contre l'homophobie reste un objectif du département pour l'année à venir. Cela s'inscrit «dans les gènes» du département. Il termine en insistant sur le rôle crucial qu'ont à jouer les sportifs eux-mêmes dans la lutte contre l'homophobie.

Concernant la deuxième question, il concède que la Municipalité a un grand retard dans ce domaine et qu'il faut y remédier. Un autre problème important est que la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) a comme priorité de servir les besoins internes de l'administration. Les interfaces des usagers, tel que les systèmes de réservations, n'ont donc pas reçues les moyens nécessaires afin d'être à jour. Il termine en soulignant qu'un important travail sera entrepris dans ce sens, en collaboration avec M. Madon et son équipe de la DSIC.

Un commissaire aimerait connaître la nature des partenariats entre la municipalité et des entreprises privés dans le cadre de projets liés au sport.

M. Kanaan lui répond que le cadre de ces partenariats est variable. Cela peut prendre la forme de sponsoring (comme dans le cadre de Festigloss, prévu pour l'année prochaine) ou encore d'un partenariat dans l'organisation. Pour ce dernier type de partenariat, l'entreprise privée est responsable de la logistique de la manifestation avec l'appui de la municipalité (c'était par exemple le cas lors du dernier Marathon de Genève).

Une commissaire demande de manière très globale si c'était une bonne idée de rassembler les départements de la culture et du sport au sein d'un seul département. Elle aimerait également savoir s'il ne serait pas judicieux de combiner culture, sport et jeunesse au sein d'un même département, comme le font un grand nombre de collectivités publiques. Elle aimerait également savoir si les investissements passés du DCS dans le domaine du sport ont été couronnés de succès en termes de résultats sportifs.

M. Kanaan affirme qu'il existe des similitudes entre la culture et le sport. En effet, les gens ne s'adressent pas au département pour un besoin vital mais pour un loisir, ce qui crée une relation particulière entre le département et les gens s'y adressant.

Il ajoute avec beaucoup de satisfaction que le sport genevois «cartonne» au niveau suisse et international.

Un commissaire aimerait des informations supplémentaires concernant le nouveau centre sportif des Eaux-Vives. Il aimerait également savoir si ce projet est toujours prévu à l'horizon 2025 ou s'il y a des chances d'avoir une évolution.

M. Kanaan répond que le département a planché sur un projet prévoyant également du logement et une crèche. Il ne peut cependant pas donner d'infor-

mations supplémentaires concernant l'évolution de ce projet (une étude précise n'ayant pas encore été achevée). Il affirme cependant que son département travaillera aussi vite que possible afin de mettre en route ce projet.

Ce même commissaire aimerait savoir s'il est prévu de tracer les lignes au sol du nouveau centre sportif à partir de lampes LED.

M<sup>me</sup> Bonvin répond que cette technologie présente des limites. En effet, les lampes LED sont couvertes d'une couche épaisse de verre résultant à des lignes qui ne sont pas droites. Les sportifs ne sont en général pas très convaincus par cette nouvelle technologie, dans la mesure où ils perdent leurs repères sur le terrain et que cette technologie n'est pas homologuée au niveau international.

Ce même commissaire aimerait savoir si le DCS a prévu de couvrir le plongeur des dix mètres à la piscine des Vernets.

M<sup>me</sup> Bonvin lui répond que ce projet est en cours d'étude. Elle affirme cependant que ce projet est extrêmement difficile à réaliser dans la configuration actuelle des choses, mais que tout est entrepris pour que ce projet soit concrétisé.

Un commissaire remarque que les écoles de sports d'été (qu'il estime être une bonne initiative) ne sont pas mentionnées dans les objectifs politiques du DCS. Il trouve cela surprenant dans la mesure où ces écoles se sont très rapidement retrouvées complètes et se demande s'il n'y a pas quelque chose à entreprendre afin d'augmenter le nombre de places disponibles.

M. Kanaan lui répond que le département n'arrive malheureusement pas à suivre la demande en fonction du budget alloué à ces écoles de sports d'été. Il en va de même pour les écoles de sports dédiés aux seniors.

### *Questions concernant le projet de budget 2015 par politique publique*

#### *Page 101*

Un commissaire aimerait de plus amples informations concernant le cadre de référence qui sera mis en place par le DCS dès 2015 (paragraphe «renforcer les partenariats privés»). Il se demande également pourquoi il est nécessaire d'avoir un regard externe sur la chose à l'aide d'un comité consultatif.

M. Kanaan répond que le cadre de référence est fait à partir d'une charte qui détermine des règles et des valeurs en matière de partenariats public/privé (par exemple en matière de transparence du partenariat). Le comité consultatif quant à lui n'est pas une obligation légale, mais permet d'avoir un regard indépendant sur les différentes pratiques en matière de partenariats public/privé.

*Page 102*

Un commissaire aimerait comprendre pour quelle raison le plan d'optimisation n'est pas considéré comme une valeur minimale dans l'objectif «optimiser l'utilisation des installations sportives de la ville de Genève, en tenant compte des résultats de la PR-971».

M<sup>me</sup> Bachmann concède qu'il est très difficile de travailler avec les valeurs cibles des objectifs du DCS. Elle explique que ces valeurs cibles sont l'expression des priorités politiques qu'il faut quantifier. Dans ce cas, seule l'analyse des données relatives à l'usage des infrastructures sportives peut être garantie (valeur minimale) mais le département fera son maximum pour effectuer le plan d'optimisation.

*Questions concernant le projet de budget 2015 par service*

*Page 69, ligne 316*

Un commissaire aimerait des explications concernant l'écart de 45 000 francs entre le budget 2014 et les charges du projet de budget 2015.

M. Kanaan promet une réponse par écrit à ce sujet.

*Ligne 366*

Un commissaire aimerait comprendre la cause de l'augmentation de 130 000 francs entre le budget 2014 et les charges du projet de budget 2015.

M. Kanaan explique que cette augmentation est essentiellement due à un «transit» de fonds.

*Page 101*

Le président évoque le Triathlon international de Genève et se demande pourquoi les subventions accordées à cet événement n'ont pas augmentées dans le projet de budget 2015. Il lui semble pourtant que des championnats d'Europe avaient été prévus.

M<sup>me</sup> Bonvin lui répond que les championnats d'Europe de triathlon, qui sont un événement ponctuel, ne sont pas pris en compte dans le calcul des subventions accordées au Triathlon international de Genève. Elle souligne pour terminer que ces championnats ne coûteront que très peu d'argent à la Ville, cette dernière accordant surtout des subventions en nature.

*Page 102*

Un commissaire aimerait des explications concernant les fonds-soutien à la relève et les fonds-promotion de la relève. Il constate un transfert des charges entre ces deux subventions mais qu'il «manque» 22 000 francs. Il souhaiterait également un détail des subventions accordées aux fonds-soutien à la relève.

M<sup>me</sup> Bonvin lui répond que le transfert des subventions n'a pas eu lieu seulement entre ces fonds et cite notamment l'augmentation de subventions accordées aux fonds-soutien à la relève. Elle ajoute que les subventions accordées sont détaillées lors de la présentation des comptes chaque fin d'année. Elle ne peut donc que promettre un détail prévisionnel, étant donné que tous les accords de subventions ne sont pas encore finalisés.

M. Kanaan abonde dans ce sens et ajoute que le détail des subventions accordées à la «relève-élite» est en revanche déjà connu et qu'il peut donc le transmettre.

Ce même commissaire affirme que certains sportifs ne savent pas qu'ils peuvent demander des subventions au DCS et se demande donc s'il n'y a pas matière à communiquer à ce sujet.

M<sup>me</sup> Bonvin lui répond que son département a beaucoup communiqué à ce sujet; il en a résulté une augmentation des demandes de subventions. Afin d'illustrer l'augmentation de l'investissement de la Ville en matière de sport, elle cite Team Genève, un accord entre le Canton de Genève, la Ville de Genève et l'Association des communes genevoises concernant un soutien financier aux sportifs des prochains jeux olympiques et paralympiques.

Ce même commissaire se demande encore si la Ville de Genève restera le principal acteur en matière de subventions pour les sportifs ou si le Canton et les communes s'investiront davantage à l'avenir.

M. Kanaan remarque que les communes s'investissent beaucoup dans le sport quotidien et que le Canton investit également une certaine somme dans le cadre du sport, comme avec le sport-étude.

Un commissaire souhaite des explications concernant la suppression des subventions accordées aux fonds-soutien aux sports des aînés.

M<sup>me</sup> Bonvin lui répond que cette rubrique a été supprimée mais que le sport des aînés est toujours subventionné grâce aux fonds-soutien aux publics spécifiques (ainsi que le sport handicap).

Un commissaire remarque que les subventions accordées sont globalement stables. Il trouve cela étonnant dans la mesure où le sport est quelque chose de dynamique, les besoins financiers pouvant donc fortement varier d'une année à l'autre.

M. Kanaan concède que cette manière de procéder n'est pas la plus optimale et qu'il faudrait tendre vers du cas par cas. Il ajoute que M<sup>me</sup> Bonvin garde un contact régulier avec un certain nombre de clubs sportifs afin de mieux évaluer leurs besoins financiers.

*Page 119*

Un commissaire évoque le billard des Allières. Il demande si les locaux fraîchement récupérés seront utilisés par une association sportive.

M. Kanaan lui répond que ces locaux seront utilisés par le parascolaire, ces locaux ne seront donc pas dévoués au sport. Il estime cependant qu'un grand nombre de locaux pourraient être partagés, ce qui pourrait créer de «nouveaux» espaces dédiés au sport.

*Page 121*

Un commissaire aimerait des explications concernant l'augmentation des prestations en nature prévue dans le budget 2015 dans le cadre de la mise à disposition des locaux de la piscine des Vernets.

M<sup>me</sup> Bonvin lui répond qu'il ne s'agit pas d'une augmentation réelle des prestations en nature. Cette augmentation comptable est due à une réévaluation du montant de la gratuité accordée.

M<sup>me</sup> Bachmann confirme et rajoute que cette estimation pour le budget 2015 tente d'être plus proche de la réalité.

*Page 160*

Un commissaire aimerait connaître les qualifications ainsi que les salaires des futurs gardien-ne-s d'installation.

M<sup>me</sup> Bonvin lui répond que le DCS fera appel à une main d'œuvre qualifiée (à partir de mars 2015) et que cette dernière fera partie de la classe D sur l'échelle des salaires.

Le président remercie les intervenants pour leurs réponses.

*Tour de table*

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois estime que ce budget est satisfaisant et ne s'y opposera pas.

Un représentant de l'Union démocratique du centre se joint au point de vue du Mouvement citoyens genevois.

Un représentant du Parti libéral-radical ne prendra pas position à ce stade.

Le représentant du Parti démocrate-chrétien affirme qu'il est intéressant de présenter un plan directeur du sport jusque-là absent, mais déplore le manque de priorités et de choix. Il ne formulera cependant pas d'opposition à ce projet de budget.

Une représentante socialiste affirme que, en règle générale, la commission des sports est unie autour de la problématique du sport. Elle ajoute que M. Kanaan œuvre beaucoup en faveur du sport. Le Parti socialiste soutiendra donc ce budget.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois ajoute que son groupe ne proposera pas d'amendements à ce stade, mais se réserve le droit d'en proposer au moment du budget final, en particulier dans le cadre de la commission des finances.

Un commissaire d'Ensemble à gauche soutient ce projet de budget au nom de son parti et estime que le sport a toute sa place dans la cité de Calvin.

Un représentant des Verts estime que ce projet de budget manque de perspective par rapport au monde dynamique que forme le domaine du sport. Son groupe ne proposera cependant pas d'amendements pour le moment.

Le président met au vote la proposition PR-1092 concernant le projet de budget 2015 pour le Service des sports, qui est acceptée par 9 oui (2 EàG, 1 Ve, 3 S, 2 UDC, 1 MCG) et 4 abstentions (3 LR, 1 DC).

- Annexes:*
- Compléments demandés lors de l'audition du 18 septembre 2014
  - Présentation Powerpoint (à consulter sur le site internet)

DÉPARTEMENT  
DE LA CULTURE ET DU SPORT  
**LA DIRECTION**



VILLE DE  
GENÈVE

**PAR COURRIEL**

**Aux membres de la Commission des sports**

Genève, le 26 septembre 2014

**Objet**

**PB – 2015 : Compléments demandés lors de l'audition du 18 septembre 2014**

**La Directrice**

Carine Bachmann  
[carine.bachmann@ville-ge.ch](mailto:carine.bachmann@ville-ge.ch)

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,

Comme convenu lors de l'audition du Département de la culture et du sport du 18 septembre dernier, relative au projet de budget 2015, je reviens vers vous avec les éléments demandés.

**1. Document budget par service, page 69, nature 316 : explication de l'écart de CHF 45'000 francs entre le PB 2015 et le budget 2014 :**

Cet écart correspond :

- Pour CHF 40'000.- au rattrapage de la location de la salle omnisports de l'école de culture générale Henry-Dunant, suite à un accord négocié avec le Canton, propriétaire du lieu.
- Pour CHF 5'000.- à la location d'autres équipements et divers.

**2. Document budget par service, page 102, Fonds soutien à la relève : dépenses prévisionnelles connues à ce jour :**

A ce jour, les dépenses prévisionnelles connues concernent le Plan de soutien à la Relève sportive, auquel participent financièrement, la Ville et le Canton de Genève, ainsi que l'Association des Communes Genevoises. Ce plan prévoit un financement sur 2 ans, 2014-2015, dont les montants figurent dans les conventions signées, et répartit le financement pour la Ville de Genève de la manière suivante :

Hockey sur Glace - GFH	CHF 500'000.-
Football - GEF	CHF 130'000.-
Basketball M – CPE	CHF 9'000.-
Basketball F - Hope	CHF 16'000.-
Volleyball - AGVe	CHF 15'000.-
Réserve	CHF 35'000.-
Sports individuels	CHF 34'000.-

**Total Ville de Genève CHF 739'000.-**

PB – 2015 : Compléments demandés lors de l'audition du 18 septembre 2014

Espérant que ces éléments répondent à vos demandes et restant à votre disposition pour toute question complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, à l'expression de mes salutations les meilleures.



Carine Bachmann

## 5.5 Département de l'environnement urbain et de la sécurité

### **Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner le projet de budget 2015 du département de l'environnement urbain et de la sécurité.**

#### **Rapport de M<sup>me</sup> Natacha Buffet.**

La commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication s'est réunie les 18 et 25 septembre 2014, sous la présidence de M. Pascal Spuhler, pour étudier le projet de budget 2015 par politique publique et le projet de budget 2015 par service du département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS), renvoyés en commission des finances et en commissions spécialisées, dont la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, le 8 septembre 2014 par le Conseil municipal. Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Danaé Frangoulis.

#### **Séance du 18 septembre 2014**

*Audition de M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS), accompagné de M<sup>me</sup> Simone Irmingier, directrice du département, et de M. Rémy Bertossa, responsable du contrôle interne et gestion*

#### **Priorités du Conseil administratif**

##### *Agents de la police municipale (APM)*

En ce qui concerne la sécurité, il n'y a pas de relâche dans les efforts, mais toujours une volonté affichée d'atteindre le nombre de 200 agents de police municipale.

174 postes d'APM ont été votés et 156 agents sont actuellement sur le terrain. Dès janvier 2015, de nouveaux agents seront donc formés sur les postes déjà votés et les postes qui devraient être votés. En septembre 2015 aura lieu une deuxième formation et le chiffre de 200 APM sur le terrain pourra ainsi être atteint.

Le magistrat rappelle les tâches des APM, qui sont les suivantes: police de proximité, soit un volet préventif, et une présence sur le terrain couplée au volet répressif qui sera lui-même renforcé par le nombre d'agents qui augmentera et qui pourra ainsi lutter davantage contre les petites incivilités. Il conseille de relire

le rapport d'activités de la police municipale. Le bilan est en constante évolution et les nouveautés les concernant sont nombreuses.

L'ouverture du nouveau poste des Acacias amène le nombre de postes à six. Le Conseil administratif souhaite voir s'ouvrir aussi un septième poste à Champel et, à terme, encore un huitième.

Le nombre de 200 APM a été décidé en fonction du fait que les études démontrent que le ratio d'un policier pour 1000 habitants est bon. Ce chiffre permet d'assurer qu'il y a assez de monde pour couvrir chaque secteur. Il faut que le lien entre les APM et la population perdure et, pour cela, il faut que les agents connaissent bien leur secteur. Le chiffre n'est donc pas hasardeux, il est rationnel.

#### *Service des espaces verts (SEVE)*

En ce qui concerne le SEVE, le magistrat indique que les représentants syndicaux ont revendiqué de 30 à 35 postes supplémentaires. Le chef de service a fait une étude et, sans surface supplémentaire à entretenir et compte tenu de la mécanisation des processus, le service ne requiert pour l'instant pas de postes supplémentaires.

Il ajoute que les heures dites «supplémentaires» n'en sont en réalité pas. Il n'y en a donc pas. En réalité, ce sont des heures effectuées hors des horaires de bureaux. Ces heures sont ainsi récupérées à la même hauteur par l'employé en temps libre.

Le parc Hensch aux Charmilles a été cédé à la Ville et sera ouvert en mars 2015. Il nécessite cinq postes supplémentaires pour l'entretien horticole et le nettoyage de ce dernier.

#### *Service d'incendie et de secours (SIS)*

Le magistrat parle des quatre nouveaux postes de pompiers aux SIS qui n'en sont pas en tant que tels, car il faut que les pompiers soient formés avant que ceux qui prennent leur retraite partent. La formation dure dix-huit mois, ce qui explique le «doublon» de postes. Ils seront ensuite, au bout de deux ans, supprimés comptablement.

#### *Constat dressé par M. Bertossa des principaux écarts avec le budget 2014*

Un peu moins de 4 millions d'augmentation des charges correspondent à une augmentation du personnel.

La ligne «Biens et services» a augmenté de 2%. Dans ce montant, 1,2 million de francs sont constitués d'imputations affectées par la Direction du patrimoine bâti, qui a revu son budget à la hausse en raison de la budgetisation des coûts fondée sur les observations faites il y a un an ou plus. C'est donc le résultat d'imputations de l'extérieur. Cette charge est toutefois compensée par les budgets d'incinérations qui ont diminué.

Les amortissements diminuent de 800 000 francs, car ce sont là des véhicules déjà amortis.

La ligne «Dédommagements aux collectivités publiques» ne connaît pas de changements majeurs. Elle concerne principalement les coûts d'utilisation de la protection civile versés à l'Etat. Ce sont des gratuités accordées et compensées dans les revenus.

La ligne «Imputations» concerne les coûts imputés au SEVE, à la police municipale et d'autres, dans le cas où ils seraient amenés à travailler pour d'autres services.

La ligne «Revenus» a beaucoup augmenté en raison du fait que le département a réajusté le budget de la redevance SGA (Société générale d'affichage) et qu'il a donc été revu à la hausse. Il y a aussi eu une augmentation des revenus liée à l'utilisation accrue du domaine public par les terrasses et les chantiers. A cela s'ajoute une forte augmentation des amendes correspondant à 700 000 francs supplémentaires par rapport à 2014.

La ligne «Autres postes de revenus» comprend le dédommagement qui concerne le remboursement pour la formation de miliciens à la protection civile, ce qui rend l'opération neutre.

Dans la ligne «Biens et services, logistique et manifestations», 130 000 francs supplémentaires sont demandés pour l'entretien des bancs. Une proposition est actuellement à l'étude et permettrait d'éviter une nouvelle proposition dans dix ans.

Les 220 000 francs supplémentaires demandés dans la ligne «Budget et matériel du SIS» servent à l'achat de nouveau matériel nécessaire. On commence par le matériel le plus important et la suite sera envisagée selon l'importance de ce matériel au quotidien.

### *Questions des commissaires*

Un commissaire rappelle que le budget est chaque année l'occasion d'un débat politique. Il s'attendait donc à des explications quant au concept feu sur la Ville et le Canton, car cette question a été beaucoup travaillée en commission. Il lui semble qu'il n'existe pas de réel concept feu et que la volonté originelle,

qui était celle d'une caserne principale sur la rive droite, était absolument nécessaire. Il se demande ce qu'il se passe maintenant. De nombreuses pistes ont été envisagées, mais les commissaires ne savent plus rien du dossier. La question du concept global cantonal de protection et de sauvetage est amenée dans le projet de budget 2015 est elle aussi trop imprécise. Il se demande enfin ce qu'il est advenu de la question de créer une fondation intercommunale.

Le magistrat répond que la question était de savoir ce vers quoi l'on souhaitait tendre. Il est clair qu'il manquait un concept global et les moyens pour répondre aux besoins posés en terme de rapidité d'intervention.

Les normes imposées dans le domaine ne répondent, pour l'heure, pas à un concept cantonal. La Ville réclame ce concept cantonal, car elle souhaite absolument savoir quel est le temps admissible ainsi que les normes à appliquer en fonction du risque. La Ville suit actuellement le standard de sécurité dressé par l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCP-PAM), qui cartographie tous les lieux à risques du canton, notamment industriels, et qui indique les temps d'intervention maximums admissibles.

De tout ceci doit découler une organisation qui mette en lien les professionnels et les volontaires. En janvier 2014, un travail sur la définition du standard de sécurité en Ville de Genève a été effectué par l'OCPPAM, le SIS et les représentants des pompiers volontaires. Le concept opérationnel cantonal qui en découle sera présenté fin octobre 2014 devant l'Association des communes genevoises. Cela répondra à la question du «quoi».

Il faudra ensuite répondre à la question du «comment». Le dialogue a été établi avec tous les magistrats cantonaux et les réflexions semblent désormais mener à une multitude de petites casernes. Le résultat de ces travaux sera livré au printemps 2015.

«Qui paie?» sera la troisième question à laquelle il faudra répondre. La mutualisation devrait être un moyen de résoudre cette problématique. Les communes sont en effet enclines à travailler davantage avec la Ville.

La fondation intercommunale sera elle présente pour répondre à la question du «comment».

Le même commissaire souhaite donc savoir s'il y aura des coûts liés à cette question en 2015, ce à quoi le magistrat répond non.

Le même commissaire regrette tout de même la quantité de travail abattu sur cette question en lien avec le peu de résultats obtenus.

Le magistrat confirme que l'ensemble du travail a été retenu, que les professionnels ont fait un bon travail, mais que ce dernier n'a jamais été reconnu et qu'il a donc fallu tout repenser depuis la base.

Le même commissaire demande si une réflexion est menée pour savoir si certaines interventions pourraient être externalisées ou rendues payantes.

Le magistrat répond que les interventions sont déjà payantes, car les fausses alarmes, par exemple, sont déjà facturées. Ce qui pose problème, c'est la simultanéité d'événements situés d'un bout à l'autre du canton. Ce sont aujourd'hui les interventions qui doivent absolument être priorisées.

Un commissaire revient sur les difficultés rencontrées par les pompiers lors d'interventions simultanées après 21 h.

Le magistrat rappelle que sept postes supplémentaires ont été votés l'année dernière et que cela a fait une grosse différence.

Le même commissaire regrette que les commissaires n'aient pas vu l'ombre d'un nouveau concept opérationnel, alors qu'ils ont beaucoup travaillé dessus. Il rappelle que les communes rétrocèdent environ 32% des coûts d'intervention à la Ville, alors que ce sont environ 42% de l'ensemble des interventions qui se font dans les communes autres que la Ville, ce qui équivaut à environ 10% de pertes. Ceci équivaut à plusieurs millions. Ces millions devraient, selon lui, servir à éviter les difficultés dont le magistrat parlait plus tôt et ne pas avoir à attendre l'arrivée du nouveau concept opérationnel.

Le magistrat précise que les communes n'ont pas été consultées depuis 2008 quant aux décisions à prendre en matière de SIS. Il affirme aussi que la Ville va désormais être plus ferme et demander aux autres communes de payer plus. Il faudrait éviter que les communes, au lieu de rétrocéder les sommes justes au SIS, achètent chacune de leur côté un matériel des plus coûteux. Les visions politiques s'affrontent sur cette question et la perte de pouvoir fait peur. Les communes se braquent donc et ont de la peine à entrer dans ce concept. Ce sont donc surtout des questions de principe qui justifient le refus des communes de participer davantage financièrement et non pas des raisons rationnelles.

Le but de la Ville est que le concept opérationnel cantonal soit prêt en juin 2015 afin de mieux approcher les communes.

Le même commissaire s'interroge sur l'entretien des bâtiments du SIS.

Le magistrat précise que les bâtiments du SIS manquent en effet d'entretien, mais que ce dernier ne dépend pas du département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS). M<sup>me</sup> Irminger ajoute qu'une procédure a été instaurée pour que la Direction du patrimoine bâti constate chaque année quels travaux sont nécessaires et puisse les planifier en fonction du budget et des ressources humaines disponibles. Les travaux courants sont actuellement pris sur le budget d'entretien et les rénovations passent par des proposition auprès du Conseil administratif.

Une commissaire revient sur le nombre d'APM par habitant et souhaiterait savoir où l'on peut trouver ce ratio par écrit.

Le magistrat répond qu'il ne se retrouve pas par écrit, mais que c'est la Ville de Genève et son taux de criminalité qui définit le nombre, pas une étude.

La même commissaire voit une contradiction entre les tâches de la police de proximité et les nouvelles tâches qui leur sont assignées. Plus de temps sera en effet passé à des tâches administratives et donc moins de temps dans la rue.

Le magistrat corrige cette affirmation. Les APM perdaient jusqu'ici beaucoup de temps, car ils ne pouvaient pas suivre l'ensemble d'un processus et perdaient énormément de temps lors des tâches dépendant du Canton. Les nouvelles tâches n'ont ainsi pas été assignées aux APM par le Canton, mais bien réclamées par les communes. C'est aussi une question de revalorisation de la fonction. Les nouvelles compétences sont nécessaires, car elles assurent la proximité. L'ensemble des agents actuellement sur le terrain a été formé à ces nouvelles compétences et il sera bientôt possible de dresser un bilan. Les agents souhaitent être encore davantage formés et obtenir un brevet fédéral de policier. Ils ne désirent plus disposer d'une arme à feu.

La même commissaire souhaite savoir si les postes votés en 2014 ont tous été occupés.

Le magistrat rappelle que le chiffre de 200 était déployé sur cinq ans. Trois procédures en ont ainsi été mises en place: en premier, la création des postes qui dépend uniquement de la Ville; en deuxième, la procédure de recrutement qui dépend aussi du Canton qui doit valider les recrutements; la troisième, qui est celle de la formation et qui nécessite aussi une validation par le Canton. Ces éléments ralentissent bien entendu les choses et créent parfois un décalage entre les postes souhaités et les postes concrétisés. Compte tenu des 26 nouveaux postes inscrits au projet de budget 2015, l'objectif de 200 agents sur le terrain devrait tout de même être atteint à fin 2015.

La même commissaire s'interroge sur l'approche basée sur la biodiversité, qu'elle salue, mais dont elle s'inquiète de savoir si elle sera locale.

Le magistrat répond qu'il a fait de la biodiversité l'un de ses objectifs prioritaires. Les plantes du plan Urbanature seront donc l'année prochaine toutes indigènes. Il détaille ensuite toutes les mesures qui ont été prises par son département pour veiller à la sauvegarde de la biodiversité et le travail avec Pro Natura.

Un commissaire évoque les charges supplémentaires liées aux APM et aimerait connaître la nécessité de deux postes de police supplémentaires. Il rappelle en outre que les actions des APM doivent être mieux connues et que leur présence sur le terrain doit être plus visible.

Le magistrat répond que c'est l'une des solutions envisagées, mais que rien n'est encore absolument arrêté, mais que les deux postes supplémentaires pourraient se trouver à Champel et au Petit-Saconnex. Les postes de police mobile constitueraient ainsi une bonne transition. Il sait que la communication sur les actions des APM doit être renforcée.

Un commissaire s'interroge sur l'opportunité de placer l'un des éventuels nouveaux postes de police au sein même de la future gare de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA).

Le magistrat répond que cela ne sera pas faisable en raison du fait que tous les locaux ont déjà été attribués.

Un commissaire revient sur la question de cinq nouveaux postes au sein du SEVE et se demande s'ils se justifient pleinement ou si des employés du SEVE pourraient être réaffectés à l'entretien et au nettoyage du parc Hentsch.

Le magistrat répond que les employés peuvent ponctuellement couvrir des tâches supplémentaires, mais que ces postes se justifient pleinement et rappelle que l'effectif actuel permet l'entretien, mais aussi que le statut du personnel handicapé fortement les employés, car certains ont été engagés pour des tâches très précises. Ils ne peuvent donc en faire d'autres en cas d'accident, mais ce sont donc les autres qui doivent les assumer et qui se trouvent donc surchargés. La nouvelle surface de 22 000 m<sup>2</sup> à entretenir et à nettoyer ne peut donc pas être couverte par les employés actuels.

Le magistrat ajoute que, d'après les nombreux contacts qu'il a eus avec la commission du personnel, il a pu constater que cette dernière n'était que très peu liée aux représentants syndicaux. Il rappelle aussi que les principales revendications du personnel du SEVE se rapportaient au matériel qui ne leur permettait pas de travailler dans de bonnes conditions. Le DEUS s'est engagé à trouver des moyens de régler cette question et a notamment doté le personnel de nouveaux véhicules électriques. Cela a permis de pallier l'urgence, mais le besoin en véhicules supplémentaires demeure et c'est ce qui explique le dépôt d'une nouvelle proposition. La lutte syndicale s'est greffée sur ces réflexions. Il explique que 23 postes ont été transférés du SEVE au Service Voirie – Ville propre (VVP), en simultanéité avec le transfert de certaines surfaces, ce qui n'est généralement pas mentionné par les représentants syndicaux.

Un commissaire se demande, au vu du recrutement parfois difficile des APM, combien de postes ont été pourvus en 2014. Il s'interroge aussi sur le fait de savoir s'il est donc vraiment bon de bloquer 26 postes, alors qu'ils ne seront sans doute pas pourvus dans leur ensemble et alors que le SEVE manque d'effectifs. Les déplacements du personnel du SEVE semblent aussi désormais être plus nombreux depuis que le SEVE a été centralisé et les friches sembleraient être un bon moyen de ne pas se préoccuper de certaines parcelles.

Le magistrat rappelle que ces 26 postes d'APM sont pleinement justifiés, car les besoins ont été clairement démontrés sur le terrain. Il rappelle que deux écoles de formation auront cours en 2015. L'année prochaine de formation répondra ainsi à une augmentation de postes à repourvoir. La campagne de recrutement sera elle aussi une nouvelle fois très battante. Il affirme n'avoir reçu aucune plainte quant à l'entretien des espaces verts et précise qu'il ne s'agit pas de friches, mais bien d'entretien différencié. Ce dernier vise à distinguer les lieux qui nécessitent un entretien permanent de ceux qui peuvent se permettre d'être plus «rustiques» selon leur emplacement dans la ville. Le SEVE traverse actuellement une période de mutation.

M<sup>me</sup> Irmingier précise que les déplacements dépendent de la gestion du travail. Les locaux n'ont pas changé de place, ce sont toutes les petites surfaces qui ont été transférées au VVP pour nettoyage. Ce ne sont donc plus des parcelles qui doivent être visitées par les jardiniers du SEVE tous les jours. L'entretien horticole de ces parcelles est désormais hebdomadaire. La logique veut que ce soit désormais le personnel du VVP qui se rend quotidiennement sur ces parcelles, ce qui a nécessité un transfert d'une partie des locaux du SEVE au VVP. Le SEVE a peut-être perdu en confort dans l'absolu, mais son personnel ne doit pas se déplacer tous les jours, alors qu'il devait le faire avant, puisqu'il était encore en charge des espaces précités.

Une commissaire s'interroge sur les coûts de formation des APM et les possibles synergies de cette dernière avec celle de la police cantonale, sur les conditions d'admission à cette dernière ainsi que sur les éventuelles différences d'équipement d'APM selon la commune.

M. Bertossa répond que les coûts de la formation s'élèvent à 8000 francs par aspirant. Ces coûts s'ajoutent aux charges du personnel et c'est surtout l'équipement, au prix de 10 000 francs, qui coûte cher. M<sup>me</sup> Irmingier indique que la formation est autonome, car il ne s'agit pas d'une police armée, mais qu'elle connaît quelques collaborations avec la police cantonale, en rapport avec la loi sur la circulation routière (LCR) par exemple. La collaboration entre communes et Canton est étroite dans le cas de l'évaluation des aspirants APM et dans celui des centres de formations. Le magistrat et M<sup>me</sup> Irmingier concèdent que les exigences sont toujours plus élevées pour la formation des APM. L'examen portant sur les aptitudes pourrait même être renforcé, l'âge des APM tiré vers le bas, mais il faut tout de même faire attention au fait que les APM doivent être proches de la population et, pour ce faire, lui ressembler. Le magistrat précise enfin que l'équipement ne change pas d'une commune à l'autre, si ce n'est la couleur de ce dernier.

La même commissaire s'interroge sur la question de maîtriser une deuxième langue afin de permettre aux APM d'être réellement proches de la population.

Le magistrat précise qu'il n'y a pas d'exigence, mais que les APM maîtrisent pour la plupart déjà une seconde langue. L'idéal étant d'avoir des connaisseurs de certaines langues selon certains quartiers, même si les APM sont censés ne pas rester trop longtemps dans le même poste.

Un commissaire s'interroge sur la possibilité de modifier la loi pour cibler les incivilités majeures et d'en retirer plus d'argent en les combattant, et sur le bien-fondé d'affecter sans cesse les APM à de nouveaux quartiers alors que la population est vieillissante et peine à s'adapter rapidement aux changements.

Le magistrat précise que les APM restent tout de même cinq ans dans le même poste, ce qui permet aux gens de se familiariser à eux. La loi ne peut être modifiée que par le Grand Conseil, mais le DEUS peut tout de même fixer des priorités. Elles sont actuellement portées sur le renforcement de l'ilotage, la lutte contre la petite délinquance, la lutte contre les chauffards et la lutte contre les nuisances sonores.

#### *Etude du projet de budget par politique publique*

##### *Page 126*

Un commissaire considère que les indicateurs ne sont pas très parlants et qu'ils comprennent un certain nombre de règlements. Est-ce donc ce qui va être fait en 2015?

Ce sont en réalité des objectifs qui devraient être formulés en phrases. Il faut comprendre dans ces cas que, pour pouvoir atteindre le niveau de propreté voulu, il faudra passer par des modifications réglementaires qui auront lieu en 2015.

Le même commissaire souhaite que ces règlements soient transmis aux commissaires, savoir si ces objectifs sont tous nouveaux et si les objectifs 2014 ont tous été atteints.

Les objectifs sont pluriannuels et donc difficilement définissables sur l'année. Il est difficile d'être précis dans ce cadre.

Un commissaire demande si les modifications réglementaires porteront uniquement sur la gestion des déchets.

Le magistrat répond qu'elles porteront sur plusieurs sujets. Pour ce qui est des poubelles, l'accent sera mis sur l'acquisition et le placement de ces dernières en zones protégées.

##### *Page 127*

Un commissaire s'étonne du petit nombre d'arbres plantés.

Ce nombre correspond aux sites complets sur lesquels sont plantés des arbres et non pas au nombre d'arbres plantés.

*Etude du projet de budget par service*

*Page 74*

Un commissaire recherche où se trouve la rétrocession des communes aux SIS.

M. Bertossa répond qu'elle se trouve à la page 74, ligne 452, qui comprend la participation des communes à l'école latine, et qu'elle s'élève à 11 millions sur le budget feu et sauvetage. Le magistrat précise qu'il n'y pas de ligne précise pour cette rétrocession, car elle est dispersée dans plusieurs lignes. Elle s'élève au total à environ 33 millions de francs.

Le même commissaire juge bon que le différentiel soit réduit en fonction de la réalité.

Le magistrat pense que c'est une bonne idée, mais qu'il n'est pas temps d'envenimer les choses dans le cadre des négociations avec les communes sur ce sujet.

*Page 142*

Le même commissaire se demande où lire les amortissements quant aux véhicules nouveaux et anciens.

M. Bertossa indique que l'on ne peut lire que ce qui est projeté et non pas les variations.

Un commissaire s'interroge sur le devenir des anciens véhicules.

M<sup>me</sup> Irmingier indique qu'il existe une directive qui cadre leur usage. Quand ils sont jugés trop polluants, ils sont déconstruits; les autres sont mis en vente ou cédés selon les cas de figure, comme lorsque c'est demandé par des associations ou collectivités. Cette question est tranchée par la Délégation à la coopération.

*Page 158*

Un commissaire constate que 206 postes sont inscrits pour le SEVE au sein du projet de budget 2015, alors qu'il y en avait 208 en 2014, et s'étonne de cette diminution alors que trois postes ont été ajoutés.

M<sup>me</sup> Irmingier explique que les variations par disponible budgétaire peuvent résulter de changements des taux d'activités et des réadaptations d'activités. Il y

a aussi certainement un décalage dans la comptabilisation des transferts entre le SEVE et le VVP.

### **Séance du 25 septembre 2014**

#### *Discussion et vote sur le projet de budget du DEUS*

Une commissaire socialiste constate que les questions posées sont toujours les mêmes et les réponses aussi, à savoir insuffisantes. Elle revient sur la question du SIS et regrette le fait que le travail n'ait pas été fait. Les réponses accordées aux questions posées sur le SEVE ne sont pas non plus construites ni satisfaisantes. Le chiffre de 200 agents n'est pas clair non plus. Elle ne parvient non plus toujours pas à savoir à quoi le concept de «proximité» correspond exactement. Le groupe socialiste s'abstiendra donc lors du vote de ce projet de budget.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien s'étonne de ces propos et rappelle que des réponses claires et précises ont été données lors de l'audition du magistrat et de ses services. Elle salue l'accent mis sur la sécurité et constate la maîtrise des charges. Les 26 nouveaux postes d'APM seront pourvus en 2015, ce qui permettra de poursuivre l'effort consenti en matière de sécurité, de remplir au mieux les objectifs fixés en ce qui concerne la délinquance de rue et les incivilités, la lutte contre les nuisances sonores et contre les infractions à la LCR et, enfin, de renforcer la présence policière sur le territoire de la Ville de Genève. Elle ajoute que cela permettra aussi d'atteindre la moyenne nationale, car ce retard doit être rattrapé, surtout que Genève a un milieu urbain, et est l'un des cantons les plus criminogènes de Suisse. L'extension des horaires, l'augmentation des compétences de la police municipale réclamée par les communes et l'augmentation des postes de police sur le territoire de la Ville sont autant de combats dans lesquels son groupe s'est engagé. C'est pourquoi le Parti démocrate-chrétien est déterminé à ce qu'ils se concrétisent et perdurent. Le Parti démocrate-chrétien votera ce projet de budget sans réserve.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre revient sur deux points cités précédemment et présente la position de son groupe. Il s'étonne du fait que M. Barazzone ait donné d'autres explications pour justifier le chiffre de 200 APM. Voici deux ans, constat avait en effet été dressé que les effectifs de la police municipale étaient insuffisants. En se basant sur les un pour mille de la population, cela donnait le nombre théorique d'APM qu'il faudrait avoir, soit 200 agents en Ville de Genève. Cela avait été adopté et la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC) avait fait des efforts pour tendre vers ce chiffre. La question du SIS n'est pas claire, cela est vrai. La question de la caserne principale a été éludée, alors que les options proposées semblaient intéressantes. Il relève le fait que deux interven-

tions simultanées ne sont pas sûres. Il relève le fait que la situation décrite il y a deux ans, qui était fort délicate, n'a pas avancé du tout. Ce dossier reste très évasif et cela se reflète dans le projet de budget 2015.

Un commissaire d'Ensemble à gauche rappelle que le chiffre de 200 a été pris en fonction d'une décision lors du budget 2010. Son groupe se positionne encore une fois sur ses positions passées. Il rappelle que les postes ne peuvent jamais être remplis par problème de recrutement. Les postes votés pour 2015 devraient pouvoir être utilisés en 2016. Cette année, sur 19 postes votés, 16 sont occupés. Les problèmes structurels au SEVE sont nombreux. Manque chronique de personnel, manque de dialogue; il évoque des problèmes de menace qui empêcheraient le personnel de se manifester. Les preuves qui démontrent le sous-effectif sont nombreuses. Ce budget est inacceptable. Il est toutefois irréaliste de ne pas accepter le budget. Il souhaiterait agiter la sonnette d'alarme et rappeler pourquoi les gens ont été élus. Il est donc possible qu'Ensemble à gauche s'abstienne pour marquer sa colère par rapport à un fonctionnement politique insatisfaisant.

Une commissaire du groupe des Verts dit que son groupe votera le budget. Les Verts acceptent la gestion des APM avec une réserve tout de même quant à l'efficacité de ces derniers qu'ils souhaiteraient voir confirmée, sans doute par le biais d'un audit. Ils suivront aussi l'affaire de l'état du SEVE de près et regrettent les liens qui ont manqué entre le magistrat et le SEVE.

Plusieurs commissaires reviennent sur les affirmations du commissaire d'Ensemble à gauche et souhaitent recevoir les documents de menace et les preuves dont il a parlé.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien s'étonne encore de ces affirmations puisqu'il a été prouvé par le chef du service M. Oertli qu'il n'y avait pas d'heures supplémentaires et suggère de l'auditionner dans le cadre du budget.

Le président dit que la proposition est bienvenue, mais que le calendrier doit être respecté jusqu'au vote du budget et que cela ne laisse pas le temps à la commission de procéder à des auditions. La présentation en commission des finances aura ainsi lieu le 1<sup>er</sup> octobre. Libre aux commissaires de creuser les questions en dehors du budget.

Une commissaire du Parti libéral-radical souhaite que, suite à la transmission des documents précités par le commissaire d'Ensemble à gauche, soit rédigée une motion au Conseil municipal et que ce dernier puisse ainsi décider de se saisir de la question. Elle suggère une motion urgente de la commission dans son ensemble pour qu'elle se renvoie l'objet.

Une autre commissaire du Parti libéral-radical revient sur les différents aspects mentionnés ici. Tout d'abord de nombreuses questions ont été posées sur

le nombre d'APM, mais les réponses lui semblent toutes satisfaisantes. Il n'est en effet pas logique, de la part de certains groupes, d'affirmer que la sécurité est prioritaire mais qu'il y a trop de postes. Elle pense qu'il est de toute manière bon que les postes existent, même s'ils ne parviennent pas à être immédiatement tous repourvus. La question des pompiers reste la plus difficile à régler parce que des travaux de longue haleine ont échoué et échappent désormais un peu à la commission. Ce n'est pas forcément de la mauvaise foi, mais il est clair que des réponses sont nécessaires, notamment sur les options concernant le manque de casernes. Elle rappelle que l'objectif à présent est d'instaurer plusieurs petites casernes, et le besoin de réponses est clair, la stratégie doit être découverte. Pour le SEVE, elle s'étonne que, à part les textes déposés en urgence au Conseil municipal, il n'y ait jamais eu aucun texte qui soit arrivé à la CSDOMIC pour pouvoir poser sérieusement la question de la gestion du personnel. Elle est méfiante quant à d'éventuelles menaces proférées face au personnel du SEVE. Tant que rien n'est révélé et que l'on demeure donc sans objet, il est ainsi difficile de juger les rapports entre le personnel et les gestionnaires du service.

Le président s'exprime pour le Mouvement citoyens genevois. Comme la préopinante du Parti libéral-radical, il trouve mieux de demander plus et d'avoir moins, plutôt que d'enlever des postes. Concernant le SIS, il estime que tout a été dit par le commissaire de l'Union démocratique du centre dont il approuve les propos. Il regrette ainsi que l'ensemble du travail sur ConvergenceS n'ait abouti à rien. La création de la fondation intercommunale aurait au minimum été la bienvenue. Concernant ConvergenceS, il rappelle que des réserves avaient été émises par son groupe lors du vote du texte en plénière. Le Mouvement citoyens genevois va tout de même accepter le projet de budget.

#### *Vote sur le projet de budget du DEUS*

Le projet de budget 2015 du DEUS est accepté par 6 oui (2 MCG, 1 DC, 1 Ve, 2 S) et 7 abstentions (3 LR, 2 EàG, 1 UDC, 1 S).

#### *Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2014 (sous la présidence de M. Gauthier)*

Le président accueille M. Spuhler, président de la CSDOMIC, et M<sup>me</sup> Buffet, rapporteuse sur le projet de budget pour l'exercice 2015 pour la CSDOMIC. Il donne immédiatement la parole à cette dernière.

M<sup>me</sup> Buffet s'assure de la réception de son rapport par les commissaires le lundi précédent le jour de la tenue de la présente séance. Elle indique que trois points centraux ont particulièrement été développés, en lien avec les travaux de la CSDOMIC. Concernant les APM, la question a été soulevée du fondement du nombre de 200 APM. Il a été allégué que ce nombre a été calculé par rapport

aux besoins de la population. Il s'agit du bon ratio à respecter pour que les APM puissent remplir à satisfaction les tâches qui leur sont assignées. Le SEVE a aussi été largement abordé. Des clarifications ont été apportées sur les heures supplémentaires qui n'en sont en réalité pas. La question des tâches et parcelles transférées du SEVE au VVP a également été posée. Il s'agit de changements de locaux, d'une part, et du nombre de visites hebdomadaires sur les parcelles, d'autre part. Les commissaires ont en outre posé de nombreuses questions sur le projet ConvergenceS, lequel n'a pas avancé comme ils l'auraient souhaité. Le concept feu sera précisé en juin 2015. Il sera dès lors plus simple d'approcher l'ACG. A l'issue de ce bref aperçu, elle se propose de répondre aux questions des commissaires.

M. Spuhler remercie M<sup>me</sup> Buffet pour l'excellent résumé de son excellent rapport. Il précise que le projet ConvergenceS préoccupe la CSDOMIC depuis longtemps. A l'heure actuelle, l'ensemble du projet est plus ou moins tombé à l'eau, hormis en ce qui concerne la fondation intercommunale.

Le président ouvre le tour des questions.

Une commissaire remercie M<sup>me</sup> Buffet pour le rapport qu'elle a rédigé. Elle relève l'intérêt que présente la connaissance des problématiques qui ont été approfondies devant la CSDOMIC. S'agissant du SEVE, elle se demande si la CSDOMIC a eu l'occasion d'auditionner représentants du personnel et du syndicat.

M. Spuhler répond qu'il s'est avéré impossible d'auditionner qui que cela soit excepté les magistrats, pour des raisons techniques liées à l'organisation des travaux et au calendrier de la CSDOMIC.

M<sup>me</sup> Studemann souhaite savoir d'où vient le ratio qui veut que la Ville de Genève compte 200 APM. Elle voudrait spécialement savoir si celui-ci découle d'une étude particulière.

M<sup>me</sup> Buffet indique qu'il ne s'agit pas d'une question d'étude. C'est le chef de service qui a articulé un chiffre par rapport au nombre d'habitants. Un parallèle a été établi avec d'autres villes suisses.

Une commissaire met en exergue que la répartition des compétences entre la commune et le Canton varie pour chaque commune.

M. Spuhler rétorque que cette question n'a pas été posée. Il signale que les explications du Magistrat à ce sujet se sont avérées vagues.

La commissaire demande également s'il a été procédé à une analyse des conséquences des modifications des tâches des APM. Elle inscrit sa question en lien avec le rôle de police de proximité.

M<sup>me</sup> Buffet met en lumière que des craintes se sont exprimées sur le fait que les APM soient davantage occupés par des tâches administratives que par le travail

de terrain. Cependant, il apparaît que les APM auront dorénavant moins de tâches administratives à assumer. Les nouvelles tâches confiées aux APM n'entrent nullement en contradiction avec le rôle d'une police de proximité.

M. Spuhler ajoute que les nouvelles tâches dévolues à la police municipale n'empêchent aucunement le travail de proximité, bien au contraire. Il considère souhaitable d'agir contre les délits mineurs pour apaiser la vie de quartier.

La commissaire demande quel est le calendrier pour le SIS.

M<sup>me</sup> Buffet signale que le calendrier concernant la fondation intercommunale demeure encore vague. En effet, il convient d'attendre les résultats concernant le concept feu, soit le mois de juin 2015.

M. Spuhler, relativement au SIS, souligne que les quatre postes supplémentaires sont des postes tampons pour former les nouveaux pompiers. Il s'agit donc de la formation des aspirants.

Une commissaire s'étonne d'entendre parler du projet ConvergenceS si ce dernier est effectivement mort et enterré. Elle demandera des compléments d'information à M. Barazzone.

M. Spuhler rappelle que l'un des piliers du projet résidait dans la construction d'une caserne à la Halle 7 ou, à défaut, ailleurs. Le besoin existe toujours. Il faut effectivement une caserne principale qui couvre la rive droite. Plusieurs possibilités sont à l'étude, en suspens. L'idée de la fusion est, quant à elle, oubliée.

Le président remercie M. Spuhler et M<sup>me</sup> Buffet pour les éclaircissements qu'ils ont donnés.

Le président accueille M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif en charge du département de l'environnement urbain et de la sécurité (ci-après DEUS), accompagné de M<sup>mes</sup> Simone Irminger, directrice dudit département, et Sophie Heurtault-Malherbe, directrice financière, ainsi que de M. Rémy Bertossa, responsable du contrôle interne et gestion auprès de la direction du DEUS.

Il excuse M<sup>me</sup> Figurek, présidente de la commission, qui est souffrante. Après avoir indiqué que les commissaires ont entendu le président de la CSDOMIC ainsi que la rapporteuse de cette commission spécialisée sur la PR-1092, il donne la parole à M. Barazzone.

M. Barazzone présente une introduction générale sur le projet de budget. Au-delà des chiffres, il mentionne trois points forts de la politique qui est menée et qui va l'être, à savoir la sécurité au sens large, la politique de végétalisation de la Ville de Genève ainsi que, finalement, la propreté.

M. Barazzone commence par décliner les ambitions en termes de sécurité. Il rappelle à titre liminaire que la police municipale est incarnée par des hommes et des femmes. L'augmentation des effectifs est poursuivie. En effet, si l'on souhaite une police de proximité, il sied d'assurer une présence dans la rue, ce qui implique forcément d'accroître la densité d'APM par quartier. D'où l'objectif de législature de 200 APM. Le chiffre de 200 résulte d'un parallèle avec d'autres villes ainsi que de l'ambition d'avoir un APM pour 1000 habitants. Il admet néanmoins qu'il ne s'agit pas du meilleur des critères. On part plutôt en réalité du terrain pour bâtir l'organisation. Or, le terrain est découpé en six secteurs. L'objectif consiste à atteindre un découpage en huit secteurs, de moindre taille. Il s'agit de s'assurer que les agents connaissent le secteur et qu'ils soient visibles. Le chiffre de 200 correspond à 25 APM par secteur, sachant que la répartition ne se veut pas exacte. Il souligne en outre l'importante évolution qu'a connue la police municipale au cours des derniers mois. Il évoque notamment la décision du Grand Conseil d'attribuer aux APM de nouvelles compétences en matière de détention de produits stupéfiants et de délinquance de rue, d'une part, ainsi que de nouvelles compétences judiciaires qui permettent d'appréhender des contrevenants et de traiter les dossiers du début jusqu'à la fin, d'autre part. Il mentionne également les nouvelles compétences en matière de LCR, pour sanctionner les comportements dangereux sur la route. En termes de budget, il convient de former les agents, nouveaux comme déjà en place. La formation continue s'impose afin d'assurer l'efficacité du travail. L'objectif réside dans l'achèvement de la formation de l'ensemble du corps d'ici la fin de l'année 2015. Dès lors, les APM pourront mettre en œuvre toutes les compétences qui leur sont attribuées par la loi. Parmi les objectifs du Conseil administratif dans le domaine de la sécurité, on peut citer la lutte contre la délinquance, la lutte contre les chauffards ainsi que la lutte contre les nuisances sonores. La politique de la sécurité s'incarne par des bâtiments de postes de police dans les quartiers. On en compte actuellement six. Un nouveau poste, particulièrement grand, a été ouvert aux Acacias. Ce poste permet d'accueillir les agents, le public et les associations de quartier, en sus d'abriter des violons aux fins de privation de liberté pour une durée maximale de trois heures. Il ambitionne la création de deux postes de police supplémentaires, soit l'un à Champel, quartier pour l'instant desservi par le poste des Eaux-Vives, et l'autre au Petit-Sacconex. Il fait part des difficultés pour trouver une arcade à Champel. Le CEVA va peut-être aider. Une solution est en cours s'agissant du Petit-Sacconex, étant précisé que ce quartier s'avère très excentré par rapport au poste des Charmilles, dont il dépend pourtant présentement. Au vu de ce qui précède, 26 postes d'APM supplémentaires se révèlent nécessaires. Il signale qu'il existe également des postes vacants, notamment en lien avec le timing entre la Ville et le Canton en termes de formation. Il informe à cet égard que deux sessions de formation, d'une durée de sept mois chacune, sont prévues en 2015. Une école permettra de former 15 APM tandis que la seconde permettra d'en former une trentaine, voire davantage. Il précise qu'une école a déjà pu accueillir jusqu'à

43 agents. Il considère par ailleurs que le budget du SIS n'appelle pas de commentaire particulier. En effet, le Conseil municipal a voté sept postes l'année précédente, lesquels se sont avérés représenter une grande aide. Il songe notamment aux permanences à la prison de Champ-Dollon ainsi qu'à la dépollution du site d'Avully. Pour l'exercice 2015, quatre postes supplémentaires sont demandés. Il s'agit toutefois de faux postes. En effet, quatre départs à la retraite doivent être remplacés par des sapeurs-pompiers formés. Une fois que les aspirants auront été dûment formés, ils prendront la place des sapeurs-pompiers qui partent à la retraite. De plus, il met en exergue que, après l'échec du projet ConvergenceS, le travail a continué. Certes la fusion a été abandonnée, mais les problématiques liées à la présence d'une caserne sur la rive droite ainsi qu'au temps d'intervention demeurent largement d'actualité. Les standards de sécurité, qui relèvent de la compétence du Canton, doivent être révisés. Il se félicite que la Ville de Genève ait œuvré en faveur de l'élaboration du concept cantonal de sécurité. Il cite notamment un groupe de travail composé de représentants de l'OCPAM, de la Ville de Genève et de sapeurs-pompiers. Il ajoute que, grâce à la cartographie des risques, on identifie les moyens nécessaires pour les sapeurs-pompiers professionnels, respectivement volontaires. M. Maudet présentera cela bientôt, et il rapportera à la CSDOMIC à ce sujet. Il s'agit d'un travail de fond essentiel, bien que celui-ci ne soit pas spectaculaire.

M. Barazzone poursuit avec le deuxième volet, soit la végétalisation de la Ville de Genève. Il s'agit de l'entretien et de l'embellissement des parcs. Une stratégie est en outre développée en matière de biodiversité. Par exemple, il convient que le SEVE n'utilise pas de produits phytosanitaires. Une stratégie de végétalisation est également pensée en dehors des parcs. On vise une arborisation forte de l'espace public, en collaboration avec les associations de quartier. Il s'agit dans un premier temps d'analyser le sous-sol pour déterminer où planter. Puis un calendrier sera élaboré à cet effet. Il se réjouit que 200 arbres aient été plantés depuis son arrivée à la tête du DEUS, étant entendu que l'on va continuer à planter. Il songe particulièrement aux quartiers des Eaux-Vives, respectivement des Pâquis. Il mentionne en outre le projet Urbanature, lequel constitue un programme qui s'étend sur la durée, avec plusieurs partenaires comme par exemple l'Hépia ou Pro Natura, sachant au surplus que le Canton est impliqué. En vue de végétaliser la Ville de Genève, des projets saisonniers sont aussi menés, à l'instar de la végétalisation des rues basses. En sus de ces divers projets, l'ambition est poursuivie de réaménager de petits espaces de quartier de manière pérenne. Le programme y relatif est financé à plus de deux tiers par des fonds privés. Cependant, il est recouru au savoir-faire des artisans du SEVE. Il argue ensuite que cinq postes supplémentaires sont requis, en lien avec les nouvelles surfaces dont il faut s'occuper. Il cite notamment le parc Hentsch. Il s'agit de deux postes d'ouvriers et de trois postes d'horticulteurs. Il précise que c'est le chef de service qui a défini les besoins.

M. Barazzone aborde enfin le troisième volet, c'est-à-dire la propreté. Il met en évidence la création de la brigade anti-tags. Des employé-e-s ont été spécialisé-e-s à cette fin. Plus de 3'500 tags ont été effacés. Cette entreprise va continuer. Une politique de sanction a en outre été déployée. Cependant, le règlement idoine exige de surprendre les auteurs en flagrant délit, ce qui s'avère extrêmement compliqué. Il signale encore que l'on procède à l'ouverture des sacs poubelle des personnes qui ne les sortent pas le jour prévu à cet effet. A aussi été introduit l'engagement de femmes à Voirie Ville Propre. Quatre femmes ont ainsi été engagées, en sus des quatre déjà embauchées l'année précédente. Parmi les femmes nouvellement engagées, il y a notamment la numéro 2 de l'unité nettoie-ment. Il assure que la présence d'une femme à cette fonction est très bien acceptée et que la collaboration avec les équipes s'avère fructueuse.

M. Barazzone conclut en mettant en lumière que la politique du DEUS s'inscrit dans la continuité de celle mise à l'œuvre l'année précédente. Il se déclare enfin disposé à répondre aux questions des commissaires.

Le président remercie M. Barazzone pour cette présentation. Il ouvre ensuite le tour des questions.

Une commissaire s'étonne des difficultés en termes de recrutement concernant les APM. Elle soulève la question du quota de femmes.

M. Barazzone indique qu'autant de femmes que d'hommes ont été recrutés cette année. Il souligne que plus les postes sont élevés, plus les compétences requises sont pointues. Il précise que ce n'est pas tant le recrutement qui est compliqué mais de réussir à garder au sein du corps tous les APM formés par la Ville de Genève. Les «pertes» représentent toutefois un mal nécessaire. Outre les agents qui préfèrent au final rejoindre une autre commune, des personnes risquent de rater les examens, cantonaux. Il s'agit néanmoins d'un enjeu, mais pas d'un risque fondamental.

La commissaire se demande si la visibilité des APM passe aussi par l'extension des horaires de ce corps.

M. Barazzone explique que le rattachement très local des agents s'avère nécessaire pour que ces derniers puissent être aisément identifiés. Un important travail de communication est mené, notamment s'agissant de la répartition des compétences entre la police municipale et la police cantonale. En ce qui a trait aux horaires, il informe que ceux-ci sont adaptés depuis le premier janvier 2014. Les APM, qui travaillaient antérieurement tous les jours jusqu'à minuit voient leur horaire étendu jusqu'à trois heures du matin les jeudis, vendredis et samedis soirs. Plus le nombre d'APM est élevé, mieux c'est. On a travaillé suivant deux axes, à savoir le ratio concernant la densité, d'une part, et l'étendue de l'horaire, d'autre part.

Une commissaire, au sujet de la politique de végétalisation, aimerait être renseignée sur l'origine des fonds privés.

M. Barazzone met en lumière que c'est une fondation bien connue qui a financé les équipements, à l'exclusion du travail quotidien. Une entreprise sociale et solidaire, Réalise, a été engagée, et financée, pour arroser à quatre heures du matin. Sinon, c'est l'expertise du SEVE à laquelle il est recouru. Procter & Gamble a apporté un soutien à concurrence de 50 000 francs. Hormis cette exception, l'ensemble des fonds privés provient de fondations.

Une commissaire, concernant la sécurité, rappelle que son groupe avait à l'époque interpellé M. Maudet au sujet du montage financier suivant lequel la Ville de Genève assumait l'ensemble des coûts. Elle s'interroge donc sur le coût entraîné par le projet ConvergenceS, lequel a été abandonné. Elle voudrait particulièrement savoir si les autres communes ont été sollicitées pour apporter une contribution financière. Mettant en exergue que l'étude a un coût, elle peine à comprendre les raisons qui justifieraient que la Ville de Genève en prenne l'intégralité à sa charge. Elle souhaiterait enfin bénéficier d'explications relativement aux futures modalités d'organisation.

M. Barazzone répond qu'il y a plusieurs thématiques. Il indique que la participation actuelle des communes au budget du SIS s'élève à 31% alors pourtant que ce service déploie 42% de son activité en dehors du territoire de la Ville de Genève. Il a mentionné cet état de fait problématique à l'ACG, avec M<sup>me</sup> Salerno. Il leur a toutefois été rétorqué que la participation au financement pourrait être revue à la hausse à la condition sine qua non que la participation au processus décisionnel soit instaurée. Il informe en outre que l'étude concernant le projet ConvergenceS a coûté entre 700 000 francs et 800 000 francs. Le reste a été financé par l'aéroport, c'est-à-dire le Canton. Lorsqu'il a perçu la réticence de l'aéroport en août 2013, il a immédiatement ordonné l'arrêt des travaux. Il affirme qu'il n'existe aucun fondement juridique qui permettrait de réclamer une prise en charge partielle par les autres communes, étant rappelé de surcroît qu'elles se sont montrées relativement peu enthousiastes vis-à-vis de ce projet. Il soutient que tout n'est pas perdu s'agissant des résultats de l'étude qui a été conduite. De plus, il dément l'affirmation selon laquelle la Ville ferait tout. Il signale que l'OCPAM a dressé une cartographie de l'ensemble des risques sur le territoire cantonal. Avant, on manquait de données. L'objectif consiste à définir un risque considéré comme acceptable en termes de sécurité.

La commissaire aimerait que soient communiqués par écrit les montants qui ont été versés par la Ville, respectivement par le Canton, au titre du projet ConvergenceS.

M. Barazzone accueille favorablement cette requête.

*Note du rapporteur: Nous avons reçu la réponse suivante du département: «Dans la phase d'étude, il a été prévu que le financement soit réparti de moitié entre la Ville de Genève et Genève Aéroport. Pour la Ville les dépenses d'investissements (PR-933) concernant l'étude de l'implantation d'une caserne dans la Halle 7 s'élevaient à 793 464,50 francs. Par un courrier du 26 septembre 2013, adressé à M. Rémy Pagani, M. Guillaume Barazzone a demandé que l'étude soit stoppée, ceci en l'absence d'une décision de Genève Aéroport quant à la poursuite du projet de fusion.»*

La même commissaire, revenant sur le différentiel entre la participation des communes et l'importance de l'activité du SIS en dehors du territoire de la Ville de Genève, se demande pourquoi le coût juste n'est pas facturé.

M. Barazzone invoque l'absence de base légale. Il ajoute que la demande des communes visant la codécision se révèle légitime. Il souligne que les mécanismes salariaux qui s'appliquent en Ville de Genève posent problème aux autres communes. Il alerte finalement quant au risque encouru d'un point de vue juridique en cas de facturation d'une intervention feu.

La commissaire signale que la facture globale pourrait augmenter.

M. Barazzone indique que le taux de participation des autres communes est vraisemblablement inférieur à 31% puisque les montants nets versés par celles-ci demeurent stables, tandis que les coûts du SIS augmentent. La volonté de la Ville de combler au moins cette différence a été clairement affichée, mais un refus ferme a été opposé. Il explique également que les magistrats des autres communes subissent une pression politique de la part de leurs sapeurs-pompiers volontaires.

La commissaire déclare que la Ville de Genève n'a pas à porter le souci du Canton.

M. Barazzone rétorque que cela implique que le SIS quitte la Ville ou, à défaut, d'accepter que les autres communes participent au processus décisionnel.

Un commissaire aborde la problématique des absences non planifiées, surtout en lien avec les APM. Il dresse en effet le constat que le taux y relatif concernant le DEUS est passé de 7,3% en 2008 à 8,2% en 2013. S'agissant des APM, ce taux culmine à 9%. Cela représente près de 20 postes ETP. Or, il note que les APM de la Ville de Genève sont extrêmement bien rémunérés. Il se demande comment améliorer la situation regrettable qui prévaut. Il interroge en outre les personnes auditionnées sur la source présumée de ce malaise.

M<sup>me</sup> Irminger met en avant qu'il s'agit d'un corps particulièrement exposé l'absentéisme, pour cause de maladie ou d'accident. En effet, ils travaillent en extérieur, indifféremment des conditions météorologiques. Elle souligne que des

absences de longue durée liées à des maladies graves plombent les statistiques. En effet, le droit au traitement est de deux ans en cas d'absence. Elle illustre ses propos à l'exemple d'un APM victime d'un accident de moto et qui se trouve désormais à l'AI. De plus, le climat de travail influe sur l'absentéisme. Certains membres du corps, spécialement les plus anciens, sont mécontents des évolutions qu'a connues ledit corps, notamment en lien avec l'attribution des nouvelles compétences. Ils ne partagent pas la vision de la police municipale qui est développée.

M. Barazzone déclare ne pas se satisfaire de cette situation. Il précise que la moyenne d'âge des APM est basse, située entre 25 et 35 ans, sachant que ce sont davantage les agents les plus âgés qui se montrent réticents au changement. Il estime que la moyenne d'âge basse de ce corps est de nature à faire diminuer les statistiques. Il signale que les causes des absences non planifiées, comme les réponses qu'il convient d'y apporter, sont multiples et variées.

M<sup>me</sup> Irmingier décrit la procédure en cas d'absence non planifiée. Chaque échelon hiérarchique doit être impliqué. Un entretien de retour a systématiquement lieu après une telle absence, dont le degré de formalisme et la durée varient en fonction de la durée de l'absence. Si un-e employé-e cumule quatre absences sur les douze derniers mois, alors un entretien de bilan est organisé, en présence du chef de service.

M. Barazzone ajoute qu'il existe parfois des problèmes de management qui doivent être résolus.

Le commissaire revient ensuite sur l'entretien des immeubles. A la lecture du rapport rédigé par M<sup>me</sup> Buffet, il appert que l'entretien des casernes se révèle mauvais. Il se demande donc comment il est possible de diminuer de 2 000 000 de francs le budget dévolu aux frais d'entretien des immeubles.

M. Barazzone rétorque qu'il sied d'adresser cette question à M. Pagani.

Le même commissaire formule une remarque relative à la visibilité des APM. Il considère en effet que les APM seraient davantage connus si la loi cantonale les autorisait à effectuer des visites domiciliaires.

M. Barazzone que la police municipale doit s'occuper de la vie dans les quartiers, du domaine public et des halls d'immeubles.

Un commissaire cite un autre commissaire, selon lequel l'absence de coupes budgétaires signifie l'absence de vision. Il interroge donc M. Barazzone sur les économies que ce dernier a réalisées dans le budget de son département.

M. Barazzone répond qu'il présente le budget du Conseil administratif. Il juge que ledit budget s'avère conforme aux besoins. Il met en exergue que le DEUS assume des tâches régaliennes, difficilement compressibles en termes bud-

gétaires. Il explique en outre que, en vue de réduire les coûts liés à la propreté à hauteur de 30%, il conviendrait d'externaliser ce domaine. Or, il s'oppose à une telle alternative.

Le commissaire demande quelles seraient les conséquences concrètes en termes de sécurité dans l'hypothèse d'un refus des postes d'APM sollicités.

M. Barazzone rétorque qu'un tel refus freinerait la sécurité à Genève. Cela équivaudrait à reporter le renforcement de la sécurité.

Le commissaire aimerait également savoir si la cartographie des risques évoquée par M. Barazzone dans le cadre de son introduction générale est publique et, le cas échéant, s'il est possible de la communiquer aux commissaires. De plus, il s'interroge quant à l'existence d'une telle cartographie pour les APM. Il juge en effet qu'un tel exercice se révèle nécessaire.

M. Barazzone indique ne plus se souvenir si la cartographie des risques est publique ou non. Si elle l'est, il consent volontiers à la transmettre aux commissaires. S'agissant des APM, il allègue que la meilleure cartographie qui existe réside dans les statistiques sur les crimes et les délits qui sont commis en Ville de Genève. Le nombre d'infractions commises à un endroit donné constitue en effet d'après lui le meilleur des indicateurs. Il se félicite que des infractions diminuent Ville de Genève plus que dans d'autres communes. Il existe aussi d'autres indicateurs, sociaux et de prévention. Il se réfère notamment aux séances multipartites sur les problèmes de quartier.

*Note du rapporteur: Nous avons reçu la réponse suivante du département: Cartographie des risques de l'OCPAM: Ce document est réservé à l'usage exclusif des organes de la protection de la population. L'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM) ne nous autorise donc pas à le communiquer.*

Un commissaire se demande encore si le financement privé pour Urbana-ture est limité dans le temps. Dans l'affirmative, il voudrait connaître la date d'échéance de la participation financière privée.

M. Barazzone met en lumière qu'il s'agit d'un financement privé sur trois ans. Il s'agit d'un grand succès. Il salue les partenariats privé / public.

Un commissaire, en lien avec les postes vacants, souhaiterait finalement être renseignée quant au nombre d'APM à la fin de l'année.

M. Barazzone avance le chiffre de 9 APM.

Une commissaire soulève la question de la fréquence des réunions de quartier mentionnées par M. Barazzone.

M. Barazzone répond qu'aucune fréquence n'est imposée. La périodicité des séances dépend des besoins. Le rythme est toutefois souvent mensuel.

La commissaire s'interroge sur la relation qui unit lesdites séances, d'une part, et les contrats de quartier, d'autre part.

M. Barazzone signale qu'il n'existe pas de lien direct. Cependant, les APM du quartier concerné sont présents quand il y a un contrat de quartier, sachant que celui-ci va plus loin que les réunions multipartites qui traitent des problèmes de quartier. Il existe donc un lien indirect, via des recoupements.

Une commissaire revient sur la cartographie concernant les crimes et délits. Elle demande si celle-ci existe.

M. Barazzone indique qu'il s'agit du rapport de la police cantonale, lequel est accessible en ligne.

La commissaire si ledit rapport fait l'objet d'une lecture conjointe comparative avec la carte des secteurs de la Ville de Genève.

M. Barazzone répond par la négative. Tel n'est en effet pas le cas pour l'instant. Il insiste néanmoins sur le fait que c'est l'expérience des agents qui agissent sur le terrain qui conduit ou non à renforcer la présence dans un quartier déterminé. L'ambition consiste à concentrer les forces là où un besoin s'exprime.

La commissaire souhaite en outre savoir s'il a été procédé à une évaluation du temps requis pour accomplir les nouvelles tâches assignées aux APM.

M. Barazzone souligne tout d'abord que, individuellement, un agent n'effectue pas davantage d'heures. C'est la nature du travail qui change, étant précisé que l'on a redéfini les priorités. Par exemple, il a été décidé de moins contrôler le stationnement afin de se consacrer davantage à la LCR sous l'angle de la sécurité routière.

Une commissaire juge que M. Barazzone nourrit une vision réductrice et péjorative du travail accompli par les APM. Ces derniers ne se contentent en effet pas d'agir en matière de stationnement. Avant, les APM étaient davantage présents pour assurer le lien avec les commerçants et les habitants. Les personnes se plaignent d'ailleurs de la présence réduite des APM dans leur quartier.

M. Barazzone certifie qu'aucun glissement n'est opéré. Les APM sont en nombre suffisant pour faire de la prévention et sanctionner. Jamais autant de prévention et de visites à des commerçants n'ont été effectuées. De plus, les séances multipartites se sont vues multipliées. Cependant, il concède qu'il y a certains retours critiques des commerçants. Il pense notamment à ceux de la rue de l'Ecole-de-Médecine. Il informe que la tendance appelée de ses vœux par le Conseil administratif consiste à sanctionner davantage.

Une commissaire voudrait bénéficier de plus amples explications s'agissant du fondement qui a présidé à la détermination du ratio d'un APM pour 1000 habitants. Elle souligne à cet égard les différences importantes qui existent en matière de répartition des tâches entre le Canton, d'une part, et chaque commune, d'autre part.

M. Barazzone concède que le ratio ne se fonde pas sur une quelconque étude scientifique. Des comparaisons ont été opérées avec d'autres villes similaires. Selon lui, le critère fondamental réside dans le nombre d'agents requis par secteur. Le chiffre de 200 correspond à une moyenne de 25 APM par secteur, sachant que le nombre d'APM est susceptible de varier d'un secteur à l'autre, selon les besoins. Avec 200 APM, il estime que la densité sera suffisamment élevée. Il rappelle que tous les membres du corps ne travaillent pas concomitamment. Il convient au surplus de garantir la présence d'un nombre suffisant d'agents en cas d'arrêts-maladie par exemple.

Une commissaire voudrait que soit donné un exemple de planification s'agissant de la répartition par secteur.

M. Barazzone répond que les APM sont affectés à un secteur déterminé pour quelques années. Puis un tournus a lieu dans chaque secteur.

Un commissaire réagit au sujet de la formation des APM. Il déplore que certaines recrues, une fois formées et prêtes à entrer en fonction, soient aspirées par d'autres communes. Il aimerait savoir si cette pratique détestable perdure. Par ailleurs, il estime pour sa part que la politique qui est menée concernant les APM est bonne. Il voudrait en outre que soient communiqués aux commissaires des données chiffrées sur la législature, tant pour les APM que pour le SIS. Il voit en effet seulement les postes qui s'ajoutent et non pas ceux qui s'enlèvent. Il juge donc que de telles données seraient de nature à rassurer certain-e-s élu-e-s sur l'articulation des postes. En ce qui a trait aux frais d'incinération, il constate que le projet de budget sous revue est inférieur aux montants requis à ce titre en 2013 et 2014. Il souhaiterait être renseigné sur l'état de l'augmentation des tarifs d'incinération. Il se demande enfin si la population fournit des efforts en matière de recyclage.

M. Barazzone signale que, sur le dernier semestre, on observe une diminution du tonnage. Cependant, de nombreux critères sont à considérer. A titre illustratif, l'importance des précipitations influe significativement sur le poids des feuilles mortes. Il s'efforce de coller le plus possible à la réalité. Il accepte de fournir deux tableaux exposant des données chiffrées. Il faut juste laisser le temps à ses services de les élaborer. S'agissant du «vol» d'APM, il assure que cela ne concerne qu'un ou deux agents. De plus, la Ville de Genève «vole» elle aussi des agents formés aux autres communes.

M. Bertossa indique que le prix du tonnage a augmenté, passant de 268 francs à 278 francs. Cependant, le tonnage a diminué.

Un commissaire, prenant acte du fait que le SEVE a planté 200 arbres, demande combien d'arbres ont été abattus.

M. Barazzone assure que, en net, on a planté plus d'arbres que l'on en a abattu.

Une commissaire demande ce à quoi M. Barazzone a renoncé pour atteindre l'équilibre budgétaire.

M. Barazzone déclare avoir renoncé à de nombreux projets. Par exemple, concernant le LOM, on a renoncé à des moyens généraux pourtant importants qui, s'ils ne sont pas impressionnants, s'avèrent cruciaux pour délivrer les prestations à satisfaction. Il signale à ce propos que des fonds privés vont être recherchés.

La commissaire, relève qu'il existe une gestion différenciée à propos du SEVE. Lorsque celle-ci sera établie, elle craint que le SEVE ne soit pas suffisamment doté et subisse une surcharge de travail.

M. Barazzone rétorque qu'aucun employé du SEVE n'a d'heures supplémentaires. Certains ont des heures supplémentaires, mais il s'agit simplement d'heures travaillées en dehors des horaires de travail classiques. A l'instar de la majorité des villes européennes, une gestion différenciée a été mise en place, selon le lieu. La problématique se pose de la gestion du changement de l'activité pour certains employés. Cela fonctionne si les employés ont adhéré à la cartographie. Cette entreprise prendra deux ans.

La même commissaire relève que le rapport produit par M<sup>me</sup> Buffet fait état de l'aboutissement du concept feu de l'Etat à la fin du mois d'octobre 2014.

M. Barazzone signale qu'il s'agit de la date d'achèvement de la première étape. Le concept feu devrait être finalisé pour le mois de juin 2015.

La commissaire se réfère à la nécessité invoquée de garder les APM formés. Elle aimerait connaître les explications y relatives.

M. Barazzone répond qu'il est ici fait référence à la possibilité d'échec aux examens. Le test en matière de self-défense n'est pas toujours réussi. Il invite toutefois à relativiser concernant le taux d'échec, sachant que cela ne touche qu'une ou deux personnes de temps en temps seulement. Il n'existe pas de différence majeure entre les communes du Canton en termes de rémunération. Cependant, la Ville de Genève se situe dans la moyenne inférieure.

Un commissaire aimerait bénéficier de plus amples explications s'agissant de l'objectif de végétalisation d'espaces résiduels.

M. Barazzone renvoie à la notion de pocket parks. Il s'agit d'inclure un peu de verdure dans des endroits massivement bétonnés.

Le commissaire se demande si cet objectif s'inscrit en lien avec les nouvelles places récemment créées, à l'image de Saint-Gervais, du parc de la Villa Freundler ou encore de l'espace situé devant le MEG, qu'il juge personnellement trop bétonné.

M. Barazzone explique que le programme Urbanature n'a pas vocation à reprendre les nouvelles places. Il s'agit de se soucier des petites places oubliées.

Le commissaire note que certains APM ont mal supporté le changement concernant les tâches qui leur sont assignées. Il rappelle que, dans le contexte de la Fondation des parkings, les agents sont passés à l'unité de marché. Il souhaiterait que cette information lui soit confirmée ou, au contraire, infirmée.

M. Barazzone signale que certains agents ont été formés et conséquemment intégrés à la police municipale. Des efforts considérables sont fournis pour que les agents les plus anciens se sentent en phase avec les évolutions sociétales et les changements qui affectent leur cahier des charges.

Un commissaire constate que parmi les objectifs du département figurent la végétalisation et des projets temporaires. Il s'interroge relativement à la nature desdits projets.

M. Barazzone répond que les projets saisonniers sont souvent repris de l'année précédente. En revanche, il existe des nouveautés en ce qui concerne les projets d'aménagement durable. Il attire l'attention des commissaires sur le fait que le DEUS ne dispose pas de ressources financières suffisantes pour doubler les projets chaque année.

Le président passe à l'étude du document présentant le projet de budget pour l'exercice 2015 par politique publique.

Une commissaire demande à bénéficier de plus amples explications au sujet du plan directeur des poubelles qui doit être rédigé.

M. Barazzone répond que l'objectif ainsi poursuivi consiste à cartographier afin de déterminer les endroits auxquels il s'avère nécessaire de mettre une poubelle.

Une commissaire souhaite savoir si cela inclut les poubelles de tri.

M. Barazzone déclare y avoir renoncé en raison de la mauvaise qualité du tri qui serait opéré.

Une commissaire, concernant la convention locale de sécurité, demande suivant quel rythme sont redéfinis les objectifs. Elle aimerait en outre savoir si de nouveaux contrats seront conclus en 2015.

M. Barazzone annonce que les mêmes conventions ont été retenues. Le bilan y afférent sera dressé en collaboration avec le Canton à la fin de l'année.

Un commissaire remarque que le Règlement sur les déchets doit être révisé. Il aimerait être renseigné plus en détail à ce sujet.

M. Barazzone argue qu'il s'agit d'obliger les propriétaires à avoir des conteneurs en plastique afin de limiter les odeurs tout en facilitant le travail des employés municipaux.

Un commissaire, relativement à la page 128, observe une augmentation de l'ordre de 77% entre 2014 et 2015 s'agissant de la ligne 318. Il se demande si cette augmentation correspond à un transfert de compte à compte.

M. Bertossa signale que l'explication y relative se trouve à la page 138. Il s'agit des illuminations de Noël.

Un commissaire, en lien avec la page 130, demande si les subventions accordées concernent les mêmes subventionnés.

M. Barazzone allègue que les montants en présence sont infimes.

M. Bertossa précise que le détail y relatif figure à la page 141. Il mentionne notamment une augmentation à hauteur de CHF 10'000 concernant les frais de location de signaux routiers.

Une commissaire, sur la page 130, relève une augmentation des revenus s'agissant de la ligne. Elle s'interroge quant aux modalités pour budgéter cela.

M. Barazzone répond qu'il s'agit d'une nouvelle budgétisation relative à la TVA. Cela n'était antérieurement pas budgétisé. L'augmentation est liée aux revenus sur la TVA.

M<sup>me</sup> Heurtault-Malherbe explique que dans le cadre de l'assujettissement à la TVA, il convient d'émettre des factures avec le taux réel de 8%. Or, la Ville de Genève est imposée suivant un taux forfaitaire. La somme sous examen procède du différentiel entre le montant collecté, d'une part, et le montant effectivement reversé à la Confédération, d'autre part. Il s'agit de revenus réguliers qu'il s'avère parfaitement possible de budgétiser.

Une commissaire souhaite savoir où est affecté le financement privé.

M. Barazzone cite l'exemple d'Urbanature. La Fondation paie directement la facture, de sorte que cela n'apparaît pas dans les comptes de la Ville de Genève.

Un commissaire souhaite savoir où se trouve la contribution des communes au SIS.

M. Bertossa se réfère à la page 131, ligne 452. De plus, un poste découle d'une erreur de 2014.

Une commissaire, à la lecture de la page 131, observe une différence significative entre les comptes et le budget s'agissant de la ligne 319.

M<sup>me</sup> Heurtault-Malherbe indique qu'il s'agit d'une indemnité qui a été payée aux comptes 2013 et qui n'est par conséquent pas budgétisée.

Une commissaire évoque les efforts qui ont été consentis sur les groupes 31. Elle s'étonne ainsi de constater une augmentation de l'ordre de 95 000 francs. Elle se demande si ladite augmentation résulte de l'augmentation des charges combustibles. Par ailleurs, elle est interpellée par la diminution de la ligne 314 afférente à l'entretien d'immeubles par des tiers, alors pourtant que le parc immobilier de la Ville de Genève se trouve en piteux état et requiert indubitablement d'être entretenu.

M. Barazzone répond qu'il s'agit de comptes compétents.

Une commissaire, concernant la page 132, relève un écart considérable entre les comptes et le budget. Elle souhaiterait en connaître les raisons. Elle se demande au surplus à quoi correspond cette ligne.

M. Bertossa signale qu'il s'agit de l'utilisation du centre de formation pour la protection civile, lequel se trouve à Bernex. Le coût dépend du nombre de personnes que la Ville y envoie.

Une commissaire voudrait que soit transmis le calcul global, même en masse, donné au Canton.

M. Barazzone souligne les difficultés qui entourent un tel mode de calcul. Il accueille toutefois favorablement la requête.

*Note du rapporteur: Nous avons reçu la réponse suivante du département:*

*«Versé aux communes 71 439 francs pour le CIDEDEC (Centre intercommunal des déchets carnés); versé au Canton 337 306 francs: 42 190 francs pour l'utilisation du centre d'instruction de Bernex, 295 116 francs pour la rétrocession de 10% des redevances perçues pour l'affichage SGA (art. 25 alinéa 3 de la LPR); reçu des communes 10 749 999 francs de participation aux coûts de fonctionnement du SIS; reçu du Canton 1 681 252 francs, 1 464 099 francs au titre de participation financière légale des assurances privées aux frais de lutte contre les incendies (art. 35 LPSSP), 217 153 francs au titre de participation aux frais de formation de la milice de PCi et des travaux effectués pour la maintenance des constructions PCi.»*

Une commissaire souhaiterait savoir où figurent les comptes compétents dans le projet de budget sous revue.

M<sup>me</sup> Heurtault-Malherbe met en exergue que les données relatives aux comptes compétents figurent à la page 41 du document présentant le projet de budget 2015 par politique publique, en sus de se trouver dans le document qui le présente par service.

Une commissaire, en lien avec la page 134, intervient au sujet de la ligne 318 consacrée aux honoraires et prestations de service. Elle se demande en effet si, de manière générale, des arbitrages ont d'ores et déjà eu lieu sur les lignes 318. Elle met en évidence qu'il s'agit d'une proposition habituelle de la droite. Elle aimerait donc savoir ce que M. Barazzone pourrait éventuellement supprimer.

M. Barazzone répond qu'il ne pourrait pas enlever grand-chose. Les montants sont en effet alloués pour délivrer des prestations de service public. On ferait en conséquence moins de projets.

Le président poursuit avec l'examen du document qui présente le projet de budget par service.

Une commissaire, à la lecture de la page 75, demande si le DEUS jouit d'une projection s'agissant de l'augmentation des amendes.

M. Barazzone informe que le Conseil administratif a justement fait une étude en la matière.

Un commissaire se demande s'il existe un lien avec les comptes supplémentaires.

M. Barazzone répond par la négative.

Un commissaire peine à comprendre les prestations en nature. Il souhaite savoir ce à quoi cela correspond.

M. Barazzone signale qu'il s'agit de la monétisation virtuelle et comptable des gratuités que l'on accorde. Le Règlement permet en effet les gratuités, excepté concernant les activités commerciales. Par exemple, une vente de mimosas organisée par la Croix-Rouge bénéficie de la gratuité.

Le commissaire demande également quels événements sont couverts par la ligne 409 000 afférente au LOM.

M. Barazzone met en lumière qu'il s'agit de l'ensemble des manifestations en Ville de Genève, comme par exemple la course de l'Escalade.

Un commissaire voudrait savoir si le budget à six positions contient une liste des institutions privées.

M. Barazzone répond que tel n'est pas le cas.

Une commissaire demande donc à ce que soit communiquée aux commissaires la liste des bénéficiaires des gratuités. Elle se réfère au montant de 874 000 francs.

M<sup>me</sup> Irminger précise qu'une telle liste serait extrêmement longue.

Une commissaire, si elle salue la présence du document qui présente le projet de budget par politique publique, estime toutefois inopportun que le budget à six positions soit établi par politique publique. Elle appelle de ses vœux que celui-ci soit élaboré par service à l'avenir.

M<sup>me</sup> Heurtault-Malherbe signale que, a priori, le budget à six positions par service a été adressé aux commissaires par voie électronique.

Le président remercie MM. Barazzone et Bertossa ainsi que M<sup>mes</sup> Irminger et Heurtault-Malherbe, puis il les libère.

## 5.6 Département de la cohésion sociale et de la solidarité

*Séance du 14 octobre 2014*

La présidente accueille M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la jeunesse, accompagnée de M<sup>mes</sup> Laure Da Broi, cheffe du Service de l'état civil, Sandra Capeder, cheffe du Service de la petite enfance, Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles et institutions pour la petite enfance, Francine Koch, directrice adjointe du département, et Sophie Heurtault-Malherbe, directrice financière, ainsi que de MM. Frédéric Vallat, directeur du département, Sébastien Blat, responsable de l'unité vie associative, Alexandre Breda, chef du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire, Claudio Deuel, chef du Service de la jeunesse, Philippe Borcard, responsable du Contrôle interne et gestion, Philipp Schroft, chef du Service social.

Elle salue la présence de M<sup>mes</sup> Anne Moratti, présidente de la CCSJ, et Nicole Valiquer Grecuccio, rapporteuse de la CCSJ sur la PR-1092.

M<sup>me</sup> Moratti indique que la CCSJ a étudié le budget du département de la cohésion sociale et de la jeunesse au cours de deux séances consécutives. La première a eu lieu en présence de M<sup>me</sup> Alder et de ses services tandis que la seconde, organisée à une semaine d'intervalle afin de laisser aux différents groupes le temps de discuter, était dédiée aux prises de position et aux propositions d'amendements pour améliorer les prestations du département. Aucun groupe de droite

n'a proposé d'amendement. Tous les amendements émanaient en effet des partis de gauche. Elle renvoie à cet égard les commissaires à la page 13 du rapport de la CCSJ sur la PR sous examen.

M<sup>me</sup> Moratti explique que certains postes étaient nécessaires mais que ceux-ci n'ont pas été ajoutés en raison d'un arbitrage en défaveur de ces postes, pourtant utiles et demandés de longue date. Elle évoque notamment les postes pour les écoles ainsi qu'un poste de travailleur social hors murs pour le service de la jeunesse. Elle signale que l'association Le Trialogue a bénéficié d'une subvention supplémentaire à concurrence de 25 000 francs. Cette association connaît en effet des difficultés depuis plusieurs années à cause de la complexification de la législation afférente au travail et au chômage. Il s'avère nécessaire de renforcer cette association afin qu'elle puisse faire face à la charge de travail. Elle met en exergue qu'il s'agit du seul amendement au bénéfice d'une association, étant rappelé que Le Trialogue a sollicité la CCSJ à deux ou trois reprises ces dernières années. Les préoccupations concernant cette association dépassent les clivages entre la droite et la gauche.

M<sup>me</sup> Moratti estime par ailleurs que l'organisation des travaux liés à l'étude du projet de budget pour l'exercice 2015 devant la CCSJ s'est révélée correcte. Elle juge impératif de tenir deux séances distinctes afin que les commissaires puissent poser leurs questions et réfléchir à des propositions d'amendements. Cependant, ladite procédure a suscité des problèmes s'agissant de la reddition des notes de séances, lesquelles ont effectivement été livrées tardivement, ce qui a contraint la rapporteuse à rédiger son rapport dans l'urgence. Elle passe la parole à M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio.

M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio abonde dans le sens de M<sup>me</sup> Moratti. Au vu de son expérience à la CTC également, elle est de l'avis que deux séances sont requises pour étudier le projet de budget convenablement. Elle regrette que des problèmes d'ordre technique liés à un enregistrement défectueux aient amené à ce que les notes de séances soient tronquées, alors qu'elle a au surplus manqué la deuxième séance de la CCSJ consacrée à l'étude du projet de budget. De plus, les commissaires n'avaient pas encore approuvé les notes de séance. Son rapport reflète toutefois parfaitement l'esprit et la synthèse des débats. Elle indique que, à la suite de la présentation de M<sup>me</sup> Alder, les commissaires ont posé des questions générales qui ont largement occupé la première séance. Elle note à ce propos que les commissions spécialisées ont un problème avec le fait de travailler avec le document par politique publique. Seul le document par service appelle des questions et des commentaires. Les subventions soulèvent de nombreuses questions tandis que les données chiffrées sont laissées de côté. Elle considère par conséquent que le travail accompli par les commissions spécialisées n'est pas forcément très probant quant à celui portant sur le document par politique publique.

M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio relate que l'introduction de M<sup>me</sup> Alder sur les domaines pour lesquels des augmentations étaient réclamées s'est révélée éclairante quant aux priorités affichées. Il s'agit principalement du service des écoles et institutions pour la petite enfance ainsi que du Service de l'état civil. M<sup>me</sup> Alder a su démontrer en quoi les demandes étaient nécessaires et participaient à répondre aux besoins sociaux et aux priorités du Conseil administratif. Le département a souhaité maintenir un budget équilibré. Des compensations internes ont ainsi été trouvées, essentiellement via les subventions ponctuelles. Selon elle, ce choix fort mérite d'être souligné. Il est en outre intéressant d'observer que les budgets sociaux augmentent légèrement plus vite que le budget global de la Ville de Genève. Il s'agit d'un signe que la population concernée augmente et que les besoins en termes de prestations de la Ville augmentent. Ces prestations iront en augmentant, de pair avec l'augmentation de la précarité.

M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio met en évidence que trois domaines connaissent des augmentations importantes. Elle cite tout d'abord le Service des écoles et institutions pour la petite enfance. Il s'agit à cet égard principalement de l'application des mécanismes salariaux, laquelle découle d'une obligation contractuelle. A cela s'ajoute néanmoins la volonté de jouir de subventions en vue du financement de places de crèches additionnelles. Ce service répond de surcroît aux besoins croissants concernant le périscolaire et le parascolaire. Elle songe notamment aux conséquences de l'introduction de l'école primaire le mercredi matin. Une partie de l'augmentation est due au nettoyage des préaux, lesquels sont davantage sollicités, y compris le soir.

M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio signale, en ce qui a trait au Service de l'état civil, que la Ville de Genève, à l'instar des autres communes, s'est vu attribuer de nouvelles compétences dans le cadre des procédures de naturalisation. Pour assumer ces tâches, deux postes supplémentaires sont requis. M<sup>me</sup> Alder a également indiqué que le montant relatif aux prestations complémentaires AVS / AI serait discuté dans le contexte des arbitrages du Conseil administratif, étant entendu que, au moment de l'élaboration du projet de budget, le vote en plénière y relatif n'avait pas encore eu lieu.

M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio met en lumière que l'entretien des préaux et des écoles nécessite la création de trois postes. Trois postes supplémentaires seraient encore requis, mais ils ne figurent pas dans le projet de budget 2015. En effet, ceux-ci seront peut-être obtenus selon les ressources à disposition au vu des dernières estimations fiscales cantonales. La création de ces postes s'inscrit dans une réflexion sur les tâches d'entretien des écoles et des préaux. Elle pense notamment à la refonte du cahier des charges des concierges. De plus, l'introduction de l'école le mercredi matin implique une prise en charge qui engendre un poids supplémentaire, lequel n'est d'ailleurs pas encore stabilisé. Le département ne pouvait pas figer les besoins au moment de son audition par la CCSJ. Un point

de situation sera effectué à la fin du mois d'octobre. Un arbitrage pourra ensuite intervenir. Cela répond à des objectifs de politique sociale et aux objectifs du Conseil administratif. Les arbitrages du Conseil administratif seront présentés à la commission en temps voulu.

M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio indique que plusieurs questions générales ont été soulevées. Celles-ci sont regroupées par thématique dans le rapport. S'agissant des mesures d'économie, des déclarations de principe ont été prononcées, saluant la volonté avérée de maîtriser le budget, mais regrettant toutefois l'absence de diminution des charges du département. M<sup>me</sup> Alder a bien défendu la politique sociale et a relevé les problèmes de plus en plus nombreux des collaborateurs au quotidien en lien avec l'augmentation de la précarité. Si M<sup>me</sup> Alder s'est déclarée prête à diminuer certains coûts, cette dernière a néanmoins refusé d'affecter des prestations nécessaires qui correspondent à des besoins fondamentaux des ayants droit. Un autre axe de travail consiste à faire davantage avec les mêmes moyens. Il a été demandé aux services de faire face à de nouveaux besoins qui ont émergé, sans toutefois leur octroyer de nouveaux moyens. Elle attire aussi l'attention sur les impacts financiers des décisions prises par le Grand Conseil, à l'image de la suppression du remboursement des subsides de l'assurance maladie. Elle alerte en outre quant au problème, notamment juridique, du revenu déterminant unifié. Se pose également la question des priorités pour garantir des prestations de qualité. Elle mentionne à ce sujet la problématique de l'articulation des travailleurs sociaux hors murs vis-à-vis du département de l'environnement urbain et de la sécurité. Elle cite encore la problématique de l'accueil familial de jour. En ce qui concerne les allocations sociales ponctuelles, le département a confirmé que des projets seront abandonnés. Il y a une véritable volonté de clarifier ce type de lignes.

M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio expose ensuite la teneur des discussions afférentes aux amendements. Les Verts ont formulé un amendement à hauteur de 400 000 francs en vue de créer les six postes de responsables de bâtiments scolaires requis, au lieu des trois seulement budgétisés. Le groupe EàG a pour sa part proposé un amendement à concurrence de 100 000 francs pour permettre aux travailleurs sociaux hors murs de travailler davantage. Elle informe que ces deux amendements ont été acceptés par la majorité de la CCSJ, sachant que le MCG s'est abstenu et que les partis de droite les ont quant à eux refusés. Des recommandations ont en outre été émises. Elle évoque l'invitation faite de calculer la différence résultant de la ventilation des subventions ponctuelles, afin de pouvoir finalement accorder davantage de ce type de subventions. Elle ajoute que les écoles auront besoin de leurs locaux le mercredi matin. Partant, des associations vont devoir quitter ces locaux. Il faudra dès lors intégrer le montant du loyer dans la subvention. EàG a enfin déposé un amendement pour la création d'un demi-poste supplémentaire pour Le Trialogue, lequel a été accepté, avec abstention du MCG et refus des partis de droite.

M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio décline les prises de position des différents groupes. L'UDC s'est abstenu, en se réservant sur la position générale sur le budget. Ce groupe s'est dit satisfait des priorités, même s'il déplore l'absence de diminution des charges. Les Socialistes ont voté ce budget, mais ils ont précisé qu'ils soutenaient la création des postes supplémentaires, notamment s'agissant du Trialogue. EàG s'est déclaré inquiet relativement au constat que l'on fait plus à moyens constants. Il sied d'après ce groupe d'augmenter le niveau des subventions ponctuelles. EàG entend en outre chiffrer la rémunération des accompagnantes familiales, que celui-ci estime trop basse. Les Verts ont affiché leur soutien à la création de postes, mais ils ont indiqué qu'ils ne voteraient pas un budget déficitaire. Des coupes devront être consenties ailleurs. Le PDC s'oppose au projet de budget du département. En effet, si ce groupe salue le travail accompli par ce département et ses collaborateurs, il nourrit le désagréable sentiment que le budget équilibré dissimule des surprises désagréables. Le PLR s'est abstenu, soulignant qu'il ne fallait pas infantiliser la population. Les ayants droit ne doivent pas devenir des assistés. Ce groupe a émis de vives critiques à l'encontre de la politique sociale, soulignant néanmoins que les choix liés à la petite enfance étaient satisfaisants. Au final, le budget a été accepté par EàG, les Verts, les socialistes et le MCG. Se sont abstenus le PDC et le PLR, tandis que l'UDC l'a refusé.

La présidente remercie M<sup>mes</sup> Moratti et Valiquer Grecuccio. Elle précise que les coûts liés aux postes requis au service de l'état civil seront couverts par le Canton. Il s'agit en conséquence d'une opération neutre d'un point de vue comptable. Cependant, l'impact existe effectivement pour les personnes qui déposent leur demande de naturalisation. La commission s'interroge donc sur la nature de la base légale qui permet au Canton d'imposer une telle contrainte aux communes, étant entendu qu'un Règlement n'est pas une loi.

M<sup>me</sup> Alder remercie au nom du département M<sup>mes</sup> Moratti et Valiquer Grecuccio. Le rapport reflète parfaitement les travaux en lien avec l'audition du département devant la CCSJ. Elle déclare se tenir à la disposition des commissaires pour répondre à leurs questions.

La présidente ouvre le tour des questions.

Un commissaire remarque qu'il faudrait s'intéresser aux raisons des problèmes qui existent en Ville de Genève. Le seul problème ne réside en effet pas dans l'augmentation démographique. Il invite donc à traiter les sources des problèmes.

M<sup>me</sup> Alder indique qu'il est possible de mieux expliciter les problématiques qui émergent au niveau de la politique communale. Par exemple, un rapport met clairement en exergue la paupérisation importante des retraités. Le problème de l'accès au marché de l'emploi par les jeunes et le manque de perspectives ressort

également. La situation des familles est en outre de plus en plus difficile. Avoir des enfants entraîne certes du bonheur, mais aussi des charges élevées, surtout à Genève. Elle argue que l'action sociale de la Ville s'inscrit en complémentarité de la politique cantonale, respectivement fédérale. La Ville ne possède pas les clés pour résoudre seule les problèmes. Il s'agit d'appuyer la population dans la mesure du possible. Sinon, le climat social sera assurément péjoré, ce qu'elle ne souhaite aucunement. Il sied selon elle de défendre les plus précaires.

Un commissaire se réfère au rapport rédigé par M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio, dont il salue la qualité. Il note en guise de préambule que la politique générale du département rejoint les objectifs de son groupe. Il remarque toutefois un problème, à savoir l'absence dans le projet de budget pour l'exercice 2015 de l'augmentation dédiée aux prestations complémentaires AVS / AI. Un montant de l'ordre de 1 060 000 francs sera nécessaire pour ajuster le budget du service social. En conséquence, il redoute des demandes complémentaires en cours d'exercice, comme cela a déjà été le cas en 2014. Il appelle à éviter les tâches stériles. Il convient en outre de gérer la politique sociale dans le cadre d'une enveloppe déterminée. Il demande donc à être renseigné sur les modalités envisagées de rééquilibrage entre prestations.

M<sup>me</sup> Alder rétorque que la somme liée aux prestations complémentaires AVS / AI ne pouvait pas être intégrée en amont du débat au Conseil municipal. Cette somme devra néanmoins effectivement être intégrée au budget 2015. Elle souligne la forte péjoration des prestations complémentaires cantonales. La paupérisation des rentiers AVS / AI est de surcroît démontrée par une étude très sérieuse. Elle considère qu'il convient d'aider les personnes âgées. Elle met en évidence l'impact de l'absence de cotisations régulières pendant la vie active en termes de niveau des retraites, lesquelles peuvent se révéler insignifiantes.

M. Vallat précise qu'il s'avère extrêmement difficile d'estimer le nombre potentiel de retraités ou d'invalides. Les estimations du service social à cet égard sont basées sur l'expérience. En cas d'augmentation massive du nombre de personnes dans le besoin, il faudra effectivement revenir devant le Conseil municipal.

Un commissaire s'étonne des lacunes patentes en termes de prévision. Il rappelle que l'OCSTAT existe. Etre à la tête du département suppose d'après lui d'être capable de dresser des prévisions.

M<sup>me</sup> Alder signale qu'il n'existe pas d'indicateurs suffisamment fiables pour connaître le parcours des retraités. Cependant, elle certifie qu'il est possible de connaître le nombre de retraités.

M. Schroft se penche sur la méthodologie des projections. Il met en avant que les prestations de la Ville s'inscrivent en complément des prestations cantonales

et fédérales. Partant, le premier indicateur réside dans les projections cantonales, lesquelles ne s'avèrent toutefois pas forcément très fiables. L'évolution des prestations délivrées par la Ville de Genève dépend donc de facteurs externes. De plus, il explique que les aînés se montrent peu enclins à demander de l'aide. Sur le territoire de la Ville de Genève, seules 55% des personnes au bénéfice de prestations cantonales ont sollicité l'aide de la Ville. Potentiellement, 45% d'ayants droit supplémentaires pourraient se manifester.

M<sup>me</sup> Alder met en exergue que, dix années auparavant, la ligne budgétaire s'élevait à 14 000 000 de francs. Ainsi, même si une légère augmentation est à noter pour l'exercice 2015, la ligne demeure bien inférieure à la situation antérieure.

Une commissaire interpelle la rapporteuse de la CCSJ au sujet du montant des amendements, de l'ordre de 1 500 000 francs. Rappelant l'obligation de compensation, elle se demande en effet si des débats ont eu lieu à ce propos devant la CCSJ et si des calculs ont été opérés dans ce sens ou si, à l'inverse, les membres de la CCSJ ont estimé qu'il incombait à la commission d'effectuer ce travail. Elle souhaite en outre savoir si les compensations sont limitées uniquement au département ou si elles peuvent aussi s'opérer ailleurs.

M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio indique que tous les groupes n'ont pas abordé la problématique de la compensation. Certains ont rappelé que la commission pouvait s'acquitter de cette tâche, d'une part, et que les compensations pouvaient se répercuter sur d'autres départements, d'autre part.

M<sup>me</sup> Moratti précise que cela était en fait plus complexe. Lorsque M<sup>me</sup> Alder a été auditionnée par la CCSJ, elle a indiqué qu'elle se réunissait avec le reste du Conseil administratif en novembre, avec les nouvelles estimations fiscales cantonales. L'idée consistait à montrer au Conseil administratif que, si des efforts devaient être fournis, le secteur social devrait notamment en bénéficier. Elle rappelle que la commission connaît le budget dans son intégralité. De plus, le processus budgétaire se caractérise par son caractère évolutif, jusqu'au vote du budget.

Un commissaire relève que 900 000 francs doivent en tout cas d'ores et déjà être compensés.

M<sup>me</sup> Moratti insiste sur le fait qu'il s'agit d'un processus. La CCSJ a indiqué là où elle estimait que des besoins s'exprimaient. Il faudra voir si le budget permet de répondre à ces besoins.

Une commissaire accepte que l'on attende le vote en plénière concernant la somme de 900 000 francs. Elle peine toutefois à comprendre pourquoi une proposition pour 2015 n'a pas été formulée.

M<sup>me</sup> Alder rappelle que le Conseil administratif va se réunir, avec les nouvelles estimations fiscales cantonales. Des propositions seront soumises relativement aux nouveaux arbitrages qu'il convient d'effectuer. Il s'avère logique que si la majorité du Conseil municipal décide de soutenir les rentiers AVS / AI, cela sera fait en 2015.

Un commissaire revient sur l'amendement concernant les postes de responsables de bâtiments scolaires. Elle aimerait que lui soit précisé si la demande concerne effectivement une augmentation de trois postes.

M<sup>me</sup> Alder rappelle que, en 2013, six postes ont été demandés pour 2014. Le Conseil administratif avait décidé que cela se ferait en deux temps, soit trois postes en 2014, puis trois demandés en 2015. Eu égard à la nécessité de maintenir l'équilibre budgétaire, le Conseil administratif a refusé ces trois postes.

M<sup>me</sup> Widmer indique qu'il s'agit d'un immense processus qui a démarré trois années auparavant. La volonté consiste à accroître la présence du personnel de la Ville de Genève dans les préaux et les écoles en vue notamment de lutter contre les incivilités et d'améliorer l'entretien. D'où l'extension des horaires. En l'état actuel, un surveillant ne peut pas s'acquitter à satisfaction de ces tâches en raison des horaires de travail et du contenu de son cahier des charges. Il sied donc de procéder au redéploiement du personnel. Le cahier des charges a été révisé. Le dispositif de personnel envisagé, qui présente de nombreux avantages, requiert six postes supplémentaires. Elle précise que tous les postes ne sont pas repourvus, notamment en lien avec l'évolution du cahier des charges du personnel. Il a été recouru à des privés. Il sera dès lors possible de réintégrer du personnel de la Ville de Genève.

La commissaire demande à quelle ligne correspond l'externalisation.

M<sup>me</sup> Alder s'engage à apporter une réponse par écrit. (Cf. annexe 4).

M<sup>me</sup> Widmer ajoute que l'on est parti des huit secteurs de la Ville de Genève. Un responsable de secteur gèrerait les équipes des écoles dudit secteur. En vue de l'élaboration d'une planification, les responsables de secteur s'avèrent nécessaires puisqu'ils représentent le seul interlocuteur pour les partenaires de quartier. Elle estime fondamental de créer des postes.

La commissaire voudrait connaître la ligne et le montant y relatif. Elle demande en outre quelles sont les économies réalisées avec ces trois postes. En ce qui a trait à l'amendement portant sur les travailleurs sociaux hors murs, elle s'interroge quant au besoin en la matière. Elle souhaiterait au surplus que le coût y afférent soit évalué.

M<sup>me</sup> Widmer signale que l'on utilise actuellement environ 1 000 000 de francs au titre de l'externalisation, ce qui équivaut à la compensation de 14.5 postes ETP.

M<sup>me</sup> Alder, en lien avec les travailleurs sociaux hors murs, relève que l'organisation doit être cohérente pour que les services puissent intervenir correctement. Les travailleurs sociaux hors murs sont attribués à chacun des secteurs de la Ville. Il manque actuellement au moins un poste de travailleur social hors mur pour faire face aux besoins des quartiers.

M. Deuel met en lumière qu'il y a eu quatre années sans aucune augmentation, excepté un collaborateur affecté directement au quartier du Sécheron. Il s'agit d'un animateur jeunesse. Sinon, on compte 8.3 postes pour l'ensemble de la Ville de Genève. Il note en outre que ce corps travaille suivant des horaires irréguliers, de 8h à 22h. Il s'avère presque impossible d'assurer une présence sur tout le territoire de la Ville. Il atteste de la véracité et de l'importance du besoin. Il faut en effet intervenir partout, et sur toutes les thématiques. Même avec ce poste additionnel, on manquera toujours de forces.

Une commissaire insiste sur sa volonté de bénéficier de données chiffrées.

M. Deuel répond qu'il s'agit d'un poste en classe 14, ce qui correspond à un traitement annuel de l'ordre de 95 000 francs pour un taux d'activité de 80%.

Un commissaire pose une question dans le prolongement de celle de sa préopinante. Après avoir entendu le discours sur la paupérisation des personnes âgées, il s'étonne en effet de constater que la ligne y relative stagne à hauteur de 10 400 000 francs. Il considère qu'un tel calcul est impossible. Il convient en outre de relever que le règlement idoine attribue potentiellement la prestation à 45% de bénéficiaires en plus. La somme de 18 000 000 de francs serait ainsi requise pour répondre au bassin des ayants droit. De son point de vue, le département fait preuve d'équilibrisme. Il estime à tout le moins à 1 000 000 de francs le déficit.

M<sup>me</sup> Alder indique que les chiffres corrigés seront communiqués dans le cadre de la séance du 4 novembre.

Un commissaire revient sur la problématique des prestations complémentaires AVS / AI. Les comptes affichent 10 060 000 francs à cet égard. Il aurait au moins fallu reporter cette donnée. S'il consent que l'évaluation soit difficile, il se demande tout de même pourquoi les chiffres des comptes 2013 n'ont pas été utilisés. De plus, si le nombre de personnes en difficulté augmente, il peine à comprendre comment le montant peut s'avérer inférieur à celui qui figure aux comptes pour l'exercice 2013. Par ailleurs, il s'interroge sur la forme que revêt l'information délivrée à la population concernant les prestations complémentaires ainsi que sur le coût y relatif. Il aimerait que l'Etat fournisse la liste des bénéficiaires.

M<sup>me</sup> Alder répond que le montant correspondant aux ayants droit potentiel n'a jamais figuré. Le Règlement donne droit à la prestation, mais il n'y a aucune

automaticité. Il faut demander la prestation. D'où l'importance de l'information.

M. Schroft affirme que la Magistrat avait demandé une campagne d'information, laquelle a déployé ses effets. Donner un chiffre reviendrait toutefois à mentir. Il existe une proportion que l'on ne maîtrise pas. Il convient de composer avec cet état de fait.

Le commissaire indique qu'il souhaiterait bénéficier de données précises, éventuellement d'une liste.

M. Vallat donne l'exemple de la ligne dévolue à l'allocation de rentrée scolaire, soulignant qu'il s'agit d'une erreur de plume, laquelle sera rectifiée au moment des arbitrages. Cette erreur n'a toutefois aucune incidence sur le total de la ligne 366, sauf pour les prestations complémentaires AVS / AI.

M. Schroft cite l'article 9 LAVS à teneur duquel le Canton et la Ville prennent en charge solidairement les arriérés. Le retard accumulé par l'Office cantonal engendre donc un coût pour la Ville. Dans la mesure où il ne s'agit pas de flux continu, la hausse ne peut être budgétée.

M<sup>me</sup> Alder explique que la campagne s'est révélée modeste. Des explications ont été fournies aux partenaires, et des petites affichettes ont été placardées, par exemple chez Caritas, au Centre social protestant ou encore dans les Points info-services. Elle précise que Caritas et le Centre social protestant ont alerté sur la méconnaissance des ayants droit. Il est légitime que ces personnes soient dûment informées. Cela relève même d'un devoir de son point de vue.

Un commissaire demande si l'Etat déduit les prestations municipales de celles que celui-ci verse aux bénéficiaires.

M<sup>me</sup> Alder répond que le revenu déterminant unifié intègre les aides sociales. Juridiquement, le département se penche sur cette question. Certes le Canton souhaitait intégrer toutes les prestations, comme par exemple celles de l'Hospice général, mais celui-ci ne pensait vraisemblablement pas aux prestations accessoires.

Un commissaire remarque que l'on a proposé 26 postes d'APM tandis que le nombre de travailleurs sociaux hors murs stagne. Il demande si cela procède d'une volonté politique de délaissier la prévention au profit de la répression. Il aimerait que lui soit produite une analyse politique de ce déséquilibre.

M<sup>me</sup> Alder rappelle que le Conseil administratif poursuit trois grandes priorités, à savoir la sécurité, la petite enfance et l'enfance, ainsi qu'une Ville plus verte. Les personnes expriment un sentiment d'insécurité. Le renforcement de la présence policière participe à renforcer le sentiment de sécurité. Le vivre ensemble se décline toutefois également au niveau de la prévention. Des lacunes en termes

de prévention se répercutent nécessairement ailleurs. Elle déplore la tendance qui veut que le budget de la sécurité dépasse celui dédié à l'éducation. Cela étant, il s'agit d'un constat avec lequel il sied de composer.

Un commissaire, souhaite savoir si les 200 000 francs en lien avec l'entretien des préaux équivaut à des postes d'EdS. De plus, il s'étonne que le transfert de personnel du SEVE à VVP ne soit pas de nature à résoudre les problèmes de nettoyage des préaux.

M<sup>me</sup> Alder souligne la pertinence de la question soulevée par le commissaire. Elle argue toutefois que les préaux des écoles constituent une spécificité. Il est difficile pour les employés de VVP de prendre cela en charge.

M<sup>me</sup> Widmer ajoute que ce sont des entreprises sociales et solidaires qui effectuent majoritairement le nettoyage. La somme de 200 000 francs équivaut au nettoyage pendant le weekend. Elle souligne que les préaux sont parfois le seul lieu de loisirs dans certains quartiers. Il s'avère difficile pour des entreprises sociales et solidaires de travailler le weekend. En cas d'impossibilité, on recourt alors à des entreprises privées. VVP nettoie le mercredi, en complément, mais ce service ne saurait prendre davantage à sa charge.

Un commissaire met en exergue qu'il s'agit en l'occurrence d'un problème de nature politique. La question se pose en effet ainsi de la pertinence d'utiliser du sous-prolétariat au lieu de recourir au service public. Préférer les entreprises sociales et solidaires au service public procède indubitablement d'un choix politique.

M<sup>me</sup> Widmer assure que les entreprises sociales et solidaires auxquelles il est fait référence n'emploient pas d'EdS. Un recensement a été opéré. Il s'agit de détenus.

La présidente débute l'examen du document présentant le projet de budget par politique publique.

Une commissaire prend acte du transfert de compétences du Canton au profit des communes s'agissant de l'état civil, plus particulièrement en matière d'authentification et de légalisation de divers papiers officiels. Elle souhaiterait tout d'abord s'assurer que deux postes supplémentaires s'avèreront effectivement suffisants pour assumer ces compétences nouvellement dévolues à la ville de Genève. Elle demande en outre quelle est la base légale sur laquelle le Canton se fonde pour se décharger ainsi sur les communes.

M<sup>me</sup> Alder indique que des discussions ont lieu entre le conseiller d'Etat et l'ACG. Le Comité a accepté ce transfert de charges. Les communes n'ont néanmoins pas saisi les enjeux financiers. Par exemple, pour un candidat à la naturalisation, il s'avère incontournable d'authentifier tous les documents.

M<sup>me</sup> Da Broi ajoute que la Confédération impose de saisir dans le registre fédéral toutes les données de la Ville de Genève. Elle signale que cette activité a été freinée, sachant que les délais impartis, trop exigeants, ne sauraient en aucun cas être tenus. Un report a été demandé. Le service a fait face du mieux qu'il a pu, afin de répondre à la demande. Le Canton avait évalué approximativement cinq personnes par jour. Au mois d'octobre, on en comptait dix par jour. Cependant, il s'agit de remplir des obligations légales. Par conséquent, le service ne peut pas freiner l'ensemble de son activité.

Une commissaire se demande si l'obligation d'embaucher est susceptible d'être reportée.

M<sup>me</sup> Da Broi indique que, au niveau budgétaire, le Canton a transféré aux communes la possibilité de percevoir des émoluments qui correspondent à ceux qui étaient auparavant payés au Canton. Cela vise à couvrir les deux postes. Cependant, concernant l'authentification des documents, depuis le premier septembre, il convient d'actionner le Canton, qui renvoie à la commune d'origine. Or, tout document émanant d'un pays non membre de la Convention de La Haye doit être authentifié. Cela peut coûter entre 300 francs et 1000 francs. Avant, le Canton ne faisait pas cela. C'est là que réside le problème.

Une commissaire relève que le Canton donne son accord pour la perception d'émoluments. Cependant, la demande de naturalisation peut commencer après. Elle craint que les personnes ne doivent par conséquent payer une somme au Canton ainsi qu'à la Ville.

M<sup>me</sup> Da Broi rétorque que tel était déjà le cas auparavant.

Un commissaire signale avoir lu le dixième PFI. A la lecture de celui-ci, il semble difficile d'élaborer une planification des dépenses d'investissement plus loin que l'année suivante. Il note que le Conseil administratif déclare ne pas être engagé par le PFI, lequel reste une planification d'intention. Or, le budget constitue une autorisation de dépenser. Afin d'éviter la survenance de tout écueil, il serait opportun de prévoir un montant au titre de réserve. Il ne s'agirait pas d'une autorisation de dépenser, mais l'attention du Conseil municipal serait attirée sur le fait qu'il s'agit d'un thème volatile susceptible d'évoluer. Il sied de mentionner le risque, même si celui-ci ne se réalise finalement pas. Cela s'inscrit dans l'optique d'améliorer la transparence.

M. Vallat met en lumière que lorsque l'on établit un budget, on se base sur des hypothèses. Il souligne les difficultés liées aux prestations sociales en termes de projections.

Un commissaire affirme que ces documents avec des données chiffrées précises sont dénués de sens.

Un autre commissaire rappelle que le constat a pu être dressé que les prestations concernant les points info-services représentaient vingt heures par semaine pour les deux points alors opérationnels, soit dix heures par point info-services. M<sup>me</sup> Alder a insisté sur le découpage de la Ville en secteurs pour justifier la nécessité d'instaurer deux points info-services supplémentaires. Il ne se satisfait pas de cet argumentaire. Il s'agit en effet d'évaluer le succès de ces points info-services sans attendre. Il souhaite donc que lui soient communiqués des chiffres pour 2014 s'agissant des deux points info-services en activité. Parallèlement, il demande quelle est la ligne du budget qu'il convient de modifier dans l'hypothèse où le bilan du succès des points info-services ne donnerait pas satisfaction.

M<sup>me</sup> Alder rappelle que les points info-services ont vocation à informer les personnes s'agissant de problématiques administratives. Le Conseil administratif a accepté d'implanter quatre points info-services pour couvrir les différents secteurs. Il s'agit d'améliorer l'accessibilité à tous les citoyens de la Ville de Genève. On travaille de manière transversale entre la ville, le Canton et les partenaires. Elle rappelle que M. Guy Olivier Second était en faveur d'un guichet unique. Eu égard à la complexification du système, il y a lieu de pouvoir l'aborder de façon généraliste. Des efforts ont été fournis afin de se calquer sur les besoins des personnes plutôt que sur la routine administrative. A coût constant, on a absorbé une nouvelle prestation de manière très satisfaisante. Il s'agissait d'ailleurs d'une condition posée par le Conseil administratif en vue du déploiement de ces points info-services. Elle signale qu'un rapport intermédiaire a d'ores et déjà été produit.

M. Schroft précise que ledit rapport est disponible si les commissaires souhaitent en prendre connaissance. Concernant les horaires d'ouverture, une nouvelle prestation a été assumée à personnel constant. Il remercie à cet égard les collaborateurs qui se sont particulièrement investis. A effectif constant, cela induit forcément des horaires partiels, mais l'ouverture a été continue sur l'ensemble de la Ville de Genève. On compte environ 2100 sollicitations pour lesquelles les personnes ne trouvent pas de réponse ailleurs. La Ville de Genève joue un rôle primordial dans le domaine de l'action sociale de proximité, pour que les personnes puissent faire valoir leurs droits.

M<sup>me</sup> Alder ajoute que des demandes concernent aussi le bénévolat ainsi que l'accueil péri et parascolaire. Il faut faire de la prévention sociale pour éviter que des personnes ne plongent dans la détresse. Remonter la pente se révèle extrêmement difficile. Elle invite les commissaires à assister à l'inauguration du troisième point info-services.

Le commissaire insiste pour obtenir des données chiffrées et des indicateurs sur les points info-services, d'une part, et connaître la ligne budgétaire y relative, d'autre part.

M<sup>me</sup> Alder accueille favorablement la requête du commissaire (Cf. annexe 4)

Un commissaire, relativement à la page 139, note la volonté de renforcer l'action en faveur des personnes en grande précarité. Il s'étonne de l'absence d'impact budgétaire à cette fin. Il existe selon lui un réel besoin, notamment s'agissant de l'augmentation de la capacité d'accueil durant la période hivernale.

M<sup>me</sup> Alder soutient qu'il n'appartient pas à la Ville de Genève de porter tous les problèmes de précarité. Elle a d'ailleurs pris langue avec M. Poggia pour aborder ensemble l'ACG en vue de faire face à la problématique des personnes sans-abri domiciliées en Ville de Genève.

La présidente remercie M<sup>me</sup> Alder et ses collaborateurs, puis elle les libère.

**Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le projet de budget 2015 du département de la cohésion sociale et de la solidarité.****Rapport de M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio.**

La commission de la cohésion sociale et de la jeunesse s'est réunie le 25 septembre 2014 et le 2 octobre 2014, sous la présidence de M<sup>me</sup> Anne Moratti, pour étudier cette proposition renvoyée en commission des finances et en commissions spécialisées, dont la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, le 8 septembre 2014 par le Conseil municipal. Que M. Arnaud Van Schilt, qui a assuré la prise de notes de ces séances, soit remercié pour sa collaboration.

**Préambule**

La commission de la cohésion sociale et de la jeunesse a décidé de procéder à l'étude du budget par un examen page par page des deux documents qui le constituent, à savoir le projet de budget 2015 par politique publique et le projet de budget 2015 par service.

En termes de méthode de travail, l'examen a porté plus particulièrement:

- sur le chapitre 2 du projet de budget 2015 par politique publique consacré au projet de budget des départements, plus particulièrement sur la section 2.6. «Cohésion sociale et solidarité» (pages 145-174);
- sur les comptes de fonctionnement, plus particulièrement sur la partie consacrée au département de la cohésion sociale et de la solidarité (pages 81-88), tel que figurant dans le document consacré au projet de budget 2015 par service;
- sur le détail des subventions (prestations en nature non comprises) pour la cohésion sociale et la solidarité (pages 103-107), tel que figurant dans le document consacré au projet de budget 2015 par service;
- sur le détail des subventions relatives à des prestations en nature pour la cohésion sociale et la solidarité (pages 122-131), tel que figurant dans le document consacré au projet de budget 2015 par service;
- et enfin sur les investissements et amortissements du document consacré au projet de budget 2015 par service.

### Séance du 25 septembre 2014

M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio est désignée rapporteuse pour l'étude de la proposition PR-1092 portant sur le département de la cohésion sociale et de la solidarité.

*Audition de M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative chargée du département de la cohésion sociale et de la solidarité, ainsi que de M. Frédéric Vallat, directeur du département de la cohésion sociale et de la solidarité, M<sup>me</sup> Francine Koch, directrice adjointe, M. Alexandre Breda, chef du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire, M<sup>me</sup> Sandra Capeder, cheffe du Service de la petite enfance, M<sup>me</sup> Laure Da Broi, cheffe du Service de l'état civil, M. Claudio Deuel, chef du Service de la jeunesse, M. Philipp Schroft, chef du Service social, M<sup>me</sup> Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, M. Sébastien Blat, collaborateur scientifique, et M. Philippe Borcard, responsable du contrôle interne et gestion du département*

#### *Projet de budget 2015 – introduction et questions générales*

M<sup>me</sup> Alder souligne que le budget 2015 s'inscrit dans un contexte budgétaire difficile, raison pour laquelle il a été demandé aux services du département de travailler avec une économie de moyens. Les recettes de la Ville de Genève devraient malgré tout augmenter de plus de 16 millions de francs en 2015. Il est rappelé que le Conseil administratif a décidé de consacrer cette légère marge de manœuvre sur les trois axes importants que sont la sécurité avec le renforcement des effectifs de la police municipale, la création de places de crèches dans les institutions de la petite enfance et l'accueil parascolaire et périscolaire des enfants des écoles primaires.

Le projet de budget du département de la cohésion sociale et de la solidarité prévoit donc une croissance de 2,2% par rapport à 2014. Il faut relever que les budgets sociaux augmentent un peu plus vite que le budget de la Ville dans son ensemble, puisque la croissance totale du budget de celle-ci est proche de 1,4%. Le budget du département de la cohésion sociale et de la solidarité augmente quant à lui au total de 5,6 millions de francs.

Cette augmentation concerne particulièrement le Service de la petite enfance avec 4,5 millions de francs, dont 1 475 000 francs pour financer les mécanismes salariaux du personnel des institutions de la petite enfance et 2 830 000 francs pour les subventions aux institutions de la petite enfance permettant de compléter le financement de nouvelles places. Ainsi, mentionnons celles créées en 2014, soit la crèche de la Cité universitaire, à Champel avec 60 places, la crèche Le Gazouillis et l'extension de la crèche du Lac avec 76 places au total. A ces places s'ajouteront celles créées dans le courant 2015, soit celle en partenariat avec JTI et celles de Chateaubriand et d'Ella Maillart, représentant 180 places au total. Le coût financier sera partiellement compensé par la fermeture provisoire de la

crèche des Minoteries (70 places). Il ne faut pas oublier également les 50 places qu'il est prévu de créer dans les structures existantes et les 20 places liées la structure de coordination des mamans de jour.

M<sup>me</sup> Alder précise que son département a essayé de voir, institution après institution, les possibilités d'augmenter les capacités d'accueil, ce qui évite d'investir sur de nouvelles infrastructures. Un effort important est accordé au soutien à la parentalité. Ce qui se traduit par des besoins supplémentaires et le renforcement du Service de la petite enfance, avec 1,6 poste supplémentaire.

Quant à la politique de l'enfance, c'est le Service des écoles et institutions pour l'enfance qui voit son budget augmenter de 1,1 million de francs pour faire face à l'augmentation des effectifs du parascolaire, notamment le mercredi midi, et assurer sa contribution au GIAP. Une somme de 200 000 francs sera affectée à l'amélioration du nettoyage des préaux et des places de jeu.

La troisième augmentation significative concerne le Service de l'état civil. Suite à l'attribution de nouvelles compétences aux communes dans le cadre des procédures de naturalisation, il a été nécessaire de renforcer le service avec la création de deux postes supplémentaires. La charge qui en découle pour la Ville est compensée par de nouveaux revenus pour un montant sensiblement identique de 210 000 francs.

M<sup>me</sup> Alder relève que le budget des autres services et de la direction reste stable, les augmentations de dépenses rendues nécessaires par les circonstances ayant fait l'objet de compensations.

Ainsi, concernant les montants dédiés aux subventions, au vu de l'augmentation des lignes pour certaines associations, le département a diminué les enveloppes des subventions ponctuelles pour compenser ces augmentations de subventions nominatives pour sept associations. De ce fait, l'incidence sur l'équilibre budgétaire est toutefois nulle.

Enfin, le volume lié aux gratuités accordées est globalement en diminution.

M<sup>me</sup> Alder attire également l'attention sur trois sujets qui pourrait amener le Conseil administratif à procéder à des arbitrages ultimes au mois de novembre.

En premier lieu, le projet de budget 2015 ne prévoit pas d'augmentation du budget dédié aux prestations complémentaires AVS/AI. Le nombre de bénéficiaires de ces prestations est en augmentation. Une demande de crédit supplémentaire a été déposée devant le Conseil municipal, sur laquelle celui-ci doit encore se prononcer. Ces montants n'ont donc pas été intégrés au budget. Si le Conseil municipal approuve ce projet de délibération concernant le budget 2014, un montant proche de 1 060 000 francs émergerait encore du budget 2015 pour ajuster le projet de budget 2015 du service social.

Un autre point concerne la réorganisation de l'entretien des écoles primaires. L'année passée, le Conseil municipal a octroyé trois postes supplémentaires au Service des écoles et institutions pour l'enfance et il était prévu trois autres postes pour 2015. Ces trois autres postes ne figurent pas dans le projet de budget soumis. Le Conseil administratif a en effet demandé au Service des écoles et institutions pour l'enfance de revoir sa copie avec des ressources réduites et statuera fin octobre sur les moyens alloués à cette réorganisation.

Le troisième point concerne le financement du mercredi midi. Des montants ont été budgétés pour faire face à la prise en charge des enfants inscrits dans les restaurants scolaires du mercredi midi et le département a convenu avec le Conseil administratif de faire un point de situation à fin octobre pour évaluer si les montants inscrits seront suffisants.

Concernant les recettes du département, M<sup>me</sup> Alder relève qu'elles sont stables avec 19,8 millions de francs, voire en légère augmentation par rapport à 2014.

M<sup>me</sup> Alder fait remarquer en conclusion que ce projet de budget 2015 est pertinent, car il est clair dans ses priorités, et raisonnable si l'on considère l'évolution limitée des dépenses. Les choix opérés par le Conseil administratif reposent sur la volonté de privilégier les trois axes suivants qui répondent à trois politiques publiques:

- la demande de places en crèche est affirmée comme une priorité nationale pour répondre aux attentes des familles, comme l'a rappelé le Conseil national;
- l'accueil à la journée continue des enfants a été plébiscité par la population en 2010 et il appartient donc à la Ville de faire face à l'augmentation continue du nombre des enfants inscrits au parascolaire. La réouverture des écoles primaires le mercredi matin a également occasionné des frais supplémentaires significatifs. La Ville de Genève doit ainsi prendre ses responsabilités pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions;
- enfin, les besoins sociaux restent importants en ville de Genève. Si la population s'accroît de 1% par an environ, le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale au sens large est en constante augmentation depuis 2009.

#### *Questions générales de la commission*

Plusieurs questions ont été soulevées et des thématiques abordées. Le présent rapport rend compte de certaines d'entre elles et ne prétend pas à l'exhaustivité. Elles sont regroupées par thème selon les interventions des commissaires concernés et des réponses apportées par le département de la cohésion sociale et de la solidarité. Elles témoignent des préoccupations diverses des membres de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

*Mesures d'économie*

Une commissaire note de la présentation du département de la cohésion sociale et de la solidarité qu'il a été demandé aux collaborateurs de travailler avec une économie de moyens, tout en mentionnant en parallèle une liste d'augmentation des dépenses. Elle s'interroge donc sur les mesures prises pour faire des économies sur les charges du département et sur les efforts structurels envisagés pour anticiper les années difficiles à venir en 2018-2019.

M<sup>me</sup> Alder souligne qu'en effet, au niveau des recettes fiscales, le Conseil administratif s'attend à des jours plus gris. Concernant les efforts demandés, il s'agit d'abord d'absorber de nouvelles prestations, notamment avec les points info-services. Aujourd'hui, la Ville possède deux points info-services qui accompagnent les habitants pour toutes les questions liées à la vie quotidienne. Deux nouveaux points info-services seront ouverts aux Pâquis et aux Eaux-Vives; il s'agit là de nouvelles prestations.

Elle tient à souligner encore une fois que l'enveloppe des subventions n'a, elle, pas augmenté. Certaines subventions nominatives, vu les prestations assumées, ont vu leur enveloppe respective augmenter, en contrepartie d'une diminution des aides ponctuelles. Bon nombre d'associations font recours à la Ville et malheureusement, celle-ci ne peut répondre favorablement qu'à une partie d'entre elles.

Elle évoque la situation du service de la jeunesse dont les travailleurs sociaux hors murs déploient des efforts considérables. Leur nombre n'augmente pas, alors même que leurs interventions se multiplient et leur charge de travail s'accroît. Pourtant, chacun à son niveau a fait des efforts importants pour absorber une charge de travail supplémentaire, tout en sachant que le champ ne peut être couvert aujourd'hui. D'autres situations dans d'autres services pourraient être développées; des priorités sont dégagées, mais les besoins sont là.

Cette même commissaire constate qu'il y a eu un effort pour absorber les nouvelles charges, mais elle aurait aimé qu'il y ait un effort pour faire des économies et aller plus loin: faire un travail sur une baisse des charges.

Une autre commissaire revient sur la problématique de la diminution des charges, s'interroge dès lors sur l'ouverture de deux nouveaux points info-services et demande, dans cette perspective, si une étude a été menée quant à l'efficacité de l'ouverture des deux premiers.

M<sup>me</sup> Alder souligne que le Conseil administratif a choisi d'ouvrir quatre points info-services, car cela correspond aux huit secteurs délimités en Ville de Genève qui va dans le sens d'une égalité d'accès en fonction des lieux d'habitation. Une évaluation sera faite en 2016. Elle rappelle qu'initialement la demande était d'implanter quatre points info-services pour uniformiser un guichet unique.

La population est très demandeuse de ce genre d'informations, ce qui lui permet de savoir comment avoir accès aux différentes prestations. Concernant l'augmentation de la population en Ville, aujourd'hui les services absorbent un volume bien plus important d'habitants que par le passé. Il y a 10 000 nouveaux habitants par an. La charge de travail supplémentaire des collaborateurs-trices est réelle.

Un commissaire souhaiterait connaître les économies que le département engagerait en priorité si telle devait être la demande. M<sup>me</sup> Alder affirme clairement que de manière globale, les politiques sociales ne devraient pas être les premières impactées s'il y avait des économies à faire, car on touche au cœur de la vie des personnes. Certes, le département pourrait par exemple couper la croisière des aînés, qui représente quelques dizaine de milliers de francs. Mais c'est parfois la seule sortie de ces aînés sur l'année. Certes, s'il n'y a plus de fonds, le département redimensionnera et fera autrement. Les pistes d'économie sont aussi de mutualiser tous les espaces, ce que des entreprises privées ont expérimenté. De même, on peut réaliser des économies importantes qui n'auront pas un impact sur les prestations, mais un impact financier, car on décide de travailler autrement. Quand on parle de la petite enfance, on est aujourd'hui dans une complexification importante. On pourrait s'imaginer qu'il y ait un fichier qui apparait une fois que l'enfant naît, et que ce fichier suive l'enfant pendant toute sa croissance; ensuite, que cet enfant soit inscrit dans une institution de la petite enfance ou dans une école, qu'il suive un cours ou autre, l'administration utilisera ces mêmes données centralisées. On aurait une économie d'échelle administrative incroyable. Il est possible de chercher encore non comment faire des économies sur les prestations sociales elles-mêmes, mais sur le fait de voir comment les délivrer autrement à moindre coût.

Ce même commissaire reprend la problématique des économies et souligne un point qui pourrait paraître anecdotique, mais qui n'est pas sans effet. Les habitants ont eu le plaisir de recevoir de la Ville de Genève un bon nombre de publications. Sans remettre en cause la qualité éditoriale, il se pose la question de la pléthore de documents imprimés. Il demande également quelle est la rubrique concernée dans le projet de budget pour ce type de dépense. Les montants concernés peuvent sembler assez faibles, sauf si on les additionne. Il demande quelle politique la Ville entend mener sur ces publications à terme. On pourrait penser à faire cela de manière électronique.

La question est pertinente, souligne M<sup>me</sup> Alder, qui informe que les conseillers municipaux vont recevoir une newsletter du département. Il n'en demeure pas moins que si certains se débrouillent bien avec les nouveaux médias, une bonne partie de la population ne les maîtrise pas. Pour des prestations sociales et des services de la municipalité, il est important de déployer de multiples brochures. Concernant les rapports d'activité, puisqu'ils s'adressent aux conseillers municipaux, la Ville peut le faire par voie électronique, quand bien même certains

réclament des documents papier. Toutefois, ces publications restent modestes et tirées en peu d'exemplaires. Concernant les brochures de quartier, il s'agit d'une vingtaine de milliers de francs, mais la Ville n'effectue pas ces tirages chaque mois. M. Vallat complète en précisant que, dans une publication, il y a plusieurs éléments: la conception graphique, qui se compte en quelques milliers de francs, que l'on retrouve sous la rubrique «prestation de services», en 310 pour les imprimés, puis sous 318 pour les frais postaux.

*Faire plus avec les mêmes moyens*

Une deuxième commissaire s'interroge sur le fait que la Ville doit faire plus avec les mêmes moyens, ce qui la préoccupe en regard de la santé du personnel qu'il faut également préserver. Elle demande donc comment la Ville s'y prend pour proposer plus, puisque l'école le mercredi matin fait forcément qu'on doit faire plus.

M<sup>me</sup> Alder rappelle que l'introduction du mercredi matin a significativement déplacé toutes les associations qui étaient dans les locaux des écoles le mercredi matin, et proposer une autre organisation. M<sup>me</sup> Widmer souligne que son service a pu anticiper, car c'était un processus connu à l'avance. Diverses mesures ont été prises: patrouille scolaire, travail de rationalisation, dont celle de la disposition des salles, réorganisation du domaine d'exploitation logistique pour faire travailler différemment les employés dans les bâtiments, avec un personnel en place de manière continue. Une collaboration intense avec les associations est en cours. Très clairement, il y a une demande et elles ont envie d'y répondre. Pour le mercredi midi, les chiffres bougent encore beaucoup. Le mercredi midi est en effet peu stable, car les familles ont été énormément désorganisées par l'introduction du mercredi matin; ainsi les grands vont à l'école, mais pas les petits.

Lorsque des employés sont malades, en congé maternité ou en vacances, il est plus difficile encore de gérer l'ensemble des situations vu l'accroissement des besoins sociaux et des demandes des citoyen-ne-s, sans compter l'attribution de nouvelles tâches aux communes par le Canton. Le travail est plus conséquent et des efforts sont menés à tous les niveaux de l'action déployée par le département de la cohésion sociale et de la solidarité. M<sup>me</sup> Alder remercie à cet égard les chef-fe-s de service, qui ne sont pas là pour faire des dépenses simplement pour en faire, et qui prennent beaucoup sur eux. La Ville n'est en effet pas en train de vouloir maintenir ce qui existe absolument, mais vise à réorienter son action et ses prestations pour répondre aux besoins actuels, évalués par des experts.

Une autre commissaire s'inquiète du fait que le Conseil d'Etat élabore un budget qui s'attaque aux plus précaires. Comment dès lors évaluer l'augmentation des personnes précarisées qui devront faire appel ensuite à la Ville de Genève si le Grand Conseil va dans le même sens que le Conseil d'Etat?

M<sup>me</sup> Alder constate qu'en effet la politique du Conseil d'Etat va amener des diminutions des prestations d'assistance, mais qu'aujourd'hui le département n'est pas en mesure d'évaluer l'impact sur les demandes d'allocation sociales ponctuelles, mais se montre plus qu'attentif à cette problématique.

M. Schroft confirme que la suppression des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance maladie va diminuer le revenu disponible de certaines familles. La coupe de 50% dans le supplément d'intégration de l'aide sociale annoncé par le Conseil d'Etat en juin 2014, passant ainsi de 300 francs à 150 francs, aura elle aussi un impact sur les budgets des ménages les plus précaires. Ce qui ne sera pas sans incidences sur les prestations du service social de la Ville de Genève.

Le département de la cohésion sociale et de la solidarité relève par ailleurs que toutes les structures (hébergements, accueils de jour, etc.) sont sur-sollicitées. Ce phénomène concerne même les clubs sociaux. M. Schroft précise que la Ville a délivré 111 000 repas et petits déjeuners en 2013. Elle optimise ses infrastructures et ressources humaines à coût constant pour fournir une prestation qui est crescendo.

Une autre commissaire s'inquiète de la nouvelle loi qui vient d'être votée par le Grand Conseil sur le revenu déterminant unique (RDU), où l'on voit que plus aucune prestation n'est exclue, y compris celle versée de fait par la Ville par extension. Etant admis que le principe de 1 franc de prestation est 1 franc de travail, même si cette commissaire pense que ce n'est pas tout à fait la même chose. Elle ne sait pas si cette loi va donner lieu à un règlement d'application, mais elle voudrait savoir comment se positionne le département étant donné que la Ville de Genève délivre des prestations complémentaires importantes.

M<sup>me</sup> Alder confirme que certains n'ont pas réalisé les enjeux de cette loi discutée au Grand Conseil, quant aux conséquences sur les personnes qui bénéficient des prestations sociales. Le département de la cohésion sociale et de la solidarité se penche du point de vue juridique sur ce que pourraient être les répercussions de cette nouvelle loi. Quant à la question de savoir si des contacts avec d'autres communes qui pourraient se retrouver dans les mêmes interrogations que la Ville de Genève ont déjà été pris, il est répondu que ces mêmes communes n'ont pas été informées et que tout le monde a été pris par l'effet de surprise.

*Quelles priorités et quels moyens pour garantir une politique sociale et des prestations de qualité à la population?*

Cette même commissaire s'interroge sur la priorité accordée à la sécurité. Si elle comprend le principe d'une augmentation de la police municipale, elle relève que la sécurité passe également par d'autres types de présence dans les quartiers

dont font partie les travailleurs sociaux hors murs par exemple. Selon elle, la commission pourrait être amenée à défendre des priorités au niveau du social, selon les besoins dont le département dispose, et à les soutenir.

Pour M<sup>me</sup> Alder, il est évident, exception faite des arbitrages de novembre, que la question d'un travailleur social hors mur supplémentaire est toujours d'actualité. Les maisons de quartier sont également très demandeuses d'enveloppes supplémentaires pour mener à bien leurs activités. Les enveloppes ponctuelles sont impactées, car elles sont diminuées au profit d'augmentation sur certaines lignes, comme pour le Cœur des grottes. Pour les associations qui conduisent de petits projets dont l'impact est très fort dans la vie des quartiers et pour toutes les catégories d'habitants, ces politiques publiques sont freinées, car il n'est pas possible au vu des montants de ces enveloppes ponctuelles de soutenir l'ensemble de ces projets.

M. Deuel complète et rappelle que son équipe est composée de onze personnes pour 8,5 postes, ce qui est très peu pour répondre aux problématiques qui se posent sur l'ensemble du territoire de la Ville de Genève. Les demandes d'intervention de la part de citoyen-ne-s de la Ville sont nombreuses. Il donne l'exemple du cas d'une dame qui habite au boulevard du Pont-d'Arve. Depuis peu, il y a un nouveau parc derrière chez elle, et tous les soirs, une trentaine de jeunes y font la fête. Pour réduire les nuisances, le Service de la jeunesse peut envoyer quelqu'un une fois par semaine, deux heures, pour aller voir les jeunes et leur parler. Mais une demande comme celle-ci signifie qu'il est nécessaire de mener un travail de fond avec ces jeunes – instaurer la confiance, raisonner, trouver des locaux, etc. Or, avec 8,5 postes, c'est difficile. Pour les maisons de quartier, le même constat s'impose. Ainsi, la Maison de quartier de Plainpalais doit réduire de fait ses prestations, ne pouvant pas ouvrir autant qu'elle le voudrait la Villa Freundler. Là aussi le besoin de plus de subventions se fait ressentir.

M<sup>me</sup> Alder fait part de l'expérience récente qu'elle vient de vivre avec M. Paganì lors d'une assemblée dans le quartier de Sécheron. Les habitants y ont déploré le manque de soutien pour une certaine jeunesse. Ils plébiscitent un éducateur de rue pour être avec ces jeunes et pour lesquels ce n'est pas uniquement une tâche de police. Les jeunes sont demandeurs de lieux dans lesquels ils ne peuvent pas être laissés tous seuls non plus. L'économie de moyens se manifeste quant à ce type de demandes auxquelles la Ville ne peut pas répondre.

Une commissaire revient quant à elle sur la problématique de la prévention et demande si le département de la cohésion sociale et de la solidarité s'est posé la question de la collaboration avec le département de l'environnement urbain et de la sécurité dirigé par M. Barazzone. La Ville devrait selon elle réfléchir à accentuer le travail social de la police municipale qui manque, toujours selon elle, de formations continues.

M<sup>me</sup> Alder répond qu'il y a collaboration, mais insiste sur le fait que la police est là pour une action de police. Se manifeste depuis quelques années une volonté de renforcer cette police municipale. Toutefois, la police est là pour faire un travail de police, même si c'est dans la proximité. Les travailleurs sociaux ont un autre rôle à jouer. Elle-même se méfie clairement de la confusion des rôles. Toute intervention devrait se dérouler en trois phases: une action préventive par les travailleurs sociaux, ensuite il revient à la police municipale d'agir, enfin à la police cantonale en dernier recours.

#### *Accueil familial de jour*

Une commissaire rappelle que M<sup>me</sup> Alder avait expliqué que le coût de la place en crèche traditionnelle ou familiale était le même. Concernant l'accueil familial de jour, elle demande si le coût sera le même. M<sup>me</sup> Alder répond par l'affirmative, précisant que celui-ci est de 18 000 francs la place. Elle rappelle que l'objectif est vraiment de professionnaliser les accueillantes familiales. La structure de coordination est donc bienvenue. A la question de savoir si la facturation aux parents se fait par l'accueil familial, il est répondu que la structure gère tous les aspects administratifs et fonctionne comme employeur des accueillantes familiales de jour. Le prix de pension est pondéré en fonction du revenu des parents.

Une autre commissaire revient sur la question de la professionnalisation. Elle a elle-même téléphoné à Pro Juventute pour savoir si elle pouvait suivre la formation, et voir comment on allait l'évaluer pour recevoir des enfants chez elle. Il lui a été répondu qu'elle ne pourrait recevoir plus de deux enfants les deux premières années, pour un montant de 16 francs de l'heure. Elle demande si la Ville a pensé à combler le manque à gagner pour ces femmes, relevant qu'une personne en EdS, comme les Mary Poppins, est mieux payée qu'une accueillante à domicile.

M<sup>me</sup> Alder souligne que la différence entre les Mary Poppins et les accueillantes familiales de jour est que les premières vont au domicile des parents et sont en EdS, effectivement, pour un salaire minimum de 3500 francs. Les accueillantes familiales de jour ont vu quant à elles leur statut s'améliorer. Elles sont aujourd'hui soumises à toutes les assurances sociales. Une accueillante peut faire partie d'une structure de coordination ou être indépendante. Une maman de jour indépendante est ensuite libre de demander le salaire horaire qu'elle souhaite.

M<sup>me</sup> Capeder ajoute que le fait de devoir garder deux enfants pendant deux ans dépend du Canton et du Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ). Cela fait partie du processus d'agrégation des mamans de jour. Celles-ci sont évaluées pendant les deux premières années pour voir si l'agrément peut leur être donné définitivement ensuite. Donc il n'y a que deux enfants d'abord, puis plus ensuite, selon les différents paramètres pris en compte. Les structures de coordination vont permettre un premier pas vers un statut de

salarié-e. La voie vers la professionnalisation est encore longue. On ne peut pas s'improviser professionnel-le. Certaines personnes se voient d'ailleurs retirer leur agrément. Ce mode de garde doit donc être accompagné et surveillé, notamment pour garantir aux parents que les personnes concernées sont aptes à garder leurs enfants.

Cette même commissaire explique qu'elle aurait voulu entendre si, en fin de compte, la conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité prend la mesure de ce que gagnent ces femmes et de ce qu'une municipalité de gauche devrait faire pour garantir un salaire correct. En regard d'une personne en EdS, on se situe à 1000 francs de différence salariale.

#### *Réorganisation des postes de responsables des bâtiments scolaires*

Une commissaire s'interroge sur la réorganisation de ce secteur et sur le peu d'ouverture de postes, ainsi que sur la problématique des appartements de fonction qui ne seraient pas loués.

M<sup>me</sup> Widmer précise que, de façon très synthétique, on a un certain nombre de responsables de bâtiments scolaires qui avaient des missions obsolètes. Notamment un horaire particulier, car ils étaient présents de manière discontinuée dans la journée. Or, les écoles sont ouvertes très tard et manquent de personnel, ce qui a notamment entraîné des problèmes d'incivilités. La Ville a donc redéployé plus clairement le personnel pour une ouverture de 7 h à 19 h. Le Service des écoles et institutions pour l'enfance a redonné la tâche de nettoyage des préaux et a voulu professionnaliser beaucoup plus le métier du nettoyage également. Par ailleurs, les concierges interviennent désormais dans les conseils d'établissement des écoles. Ce n'est évidemment pas simple de passer du nettoyage à la représentation devant des parents d'élèves qui peuvent avoir une certaine exigence.

Le Service des écoles et institutions pour l'enfance a souhaité améliorer la réponse qualitative de la Ville dans ces établissements. D'où la réorganisation en huit secteurs. Celle-ci permet de renforcer la présence, la qualité technique du nettoyage, celle de la représentation du personnel et l'ouverture plus large des locaux. Pour ce faire, la Ville a eu besoin de six postes, car depuis la première réorganisation le service concerné est en sous-effectif. C'est la raison pour laquelle il a fait évaluer par une société de nettoyage externe la quantité de personnel nécessaire par mètre carré. Dans l'intervalle, le service a bloqué les recrutements de postes vacants pour recruter par la suite de nouvelles personnes sur de nouvelles missions et horaires. Il s'agit d'engager les gens sur des bases plus saines. C'est dans ce contexte renouvelé que la Ville entend recruter et l'ensemble des postes seront ainsi repourvus selon ce nouveau cahier des charges. Le Service des écoles et institutions pour l'enfance utilisera toujours des sociétés de nettoyage privées, mais à plus faible taux. Concernant les logements de fonction,

deux sont vides car ils ne sont pas utilisables et sont quasi invivables. M<sup>me</sup> Widmer précise encore à cette commissaire, qui s'interroge sur le fait que les responsables de bâtiments doivent être présents de 7 h à 19 h dans les bâtiments scolaires, qu'ils ne seront bien sûr pas sur place pendant tout ce temps-là. C'est un redéploiement entre les auxiliaires d'entretien et les autres.

#### *Périscolaire et parascolaire*

Une commissaire relève qu'il est question d'augmenter les animations pour les enfants et de faire des ateliers sportifs. Elle demande quel en est le coût et comment c'est organisé en lien ou non avec le département de la culture et du sport.

M<sup>me</sup> Alder souligne qu'il s'agit d'un renforcement de l'activité parascolaire, notamment en lien avec le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), ce qui était déjà le cas dans les écoles en réseau d'enseignement prioritaire (REP). M<sup>me</sup> Widmer précise que 29 écoles sont désormais concernées. Un travail est conduit essentiellement avec le tissu associatif. Des associations vivent grâce aux salles que les écoles leur proposent. Ce n'est pas forcément les mêmes associations que pour la culture et le sport. Le Service des écoles et institutions pour l'enfance a fait appel au tissu associatif pour voir quelles associations voulaient monter des ateliers. De nombreuses propositions ont émergé et 900 classes d'atelier ont pu s'ouvrir pour cette seule année, proposant des activités très diversifiées et rencontrant un énorme succès. Le GIAP gère l'ensemble.

M<sup>me</sup> Alder ajoute que certaines associations sont rémunérées pour leurs prestations. La Ville se rend compte que passablement d'enfants n'ont pas accès à une éducation musicale ou artistique. Ce sont donc plutôt des ateliers découvertes qui peuvent susciter une envie pour aller plus loin. Du point de vue éducatif, c'est une bonne formule.

#### *Prestations complémentaires AVS/AI*

Cette même commissaire revient sur les prestations complémentaires. Elle estime que le département n'a pas tiré les leçons de sa mauvaise appréciation faite dans le budget 2014 pour prévoir les sommes nécessaires, et va se retrouver dans la même situation en 2015, avec un budget équilibré au départ, mais au final avec un dépassement au mois de mars.

M<sup>me</sup> Alder quant à elle rappelle que le Conseil administratif est dans l'attente du vote du Conseil municipal et qu'il a donc reporté cette fiche d'arbitrage pour le montant en question en novembre, comme mentionné dans son introduction.

Un échange suit; pour cette commissaire, il n'en reste pas moins qu'il est plus que problématique de discuter d'un projet de budget, où dans les faits, il manque quasiment un million; pour la magistrate en charge du département, la décision du Conseil municipal attendue sous peu est une condition préalable avant toute modification de ce projet de budget, tout en rappelant que son élaboration date d'avril.

*Procédures de naturalisation et nouvelles tâches du Service de l'état civil*

A la demande d'une commissaire, M<sup>me</sup> Da Broi explique que le processus de naturalisation a été revu sur deux aspects par le Canton. Pour l'écourter, la demande est faite aux communes de procéder à une phase d'enquête plus courte. Ensuite, il y a la deuxième étape, qui est la saisie des données des candidats dans le registre de l'état civil. Cette phase-là était jusqu'ici assumée par le Canton, qui s'en est déchargé pour la donner aux communes. Cela implique pour la Ville de Genève de saisir plus de 2800 personnes par an, sans avoir les moyens de le faire. M<sup>me</sup> Alder mentionne qu'avant le processus faisait en sorte qu'il n'était pas nécessaire d'avoir l'authentification par les autorités légitimées à le faire. Aujourd'hui, la Ville est amenée à faire ce contrôle, ce qui a un impact sur la charge de travail. M<sup>me</sup> Da Broi explique en effet qu'aujourd'hui, pour qu'un étranger soit saisi dans le registre de l'état civil, il doit prouver toutes ses données par des documents. La convention internationale de La Haye sur l'authentification des documents supprime l'authentification pour les pays signataires; pour tous les pays non signataires de cette convention, il faut, quand la Ville reçoit ces documents, les envoyer pour les faire authentifier sur place via une valise diplomatique et auprès de la représentation suisse. Le temps pour que ces personnes soient saisies dans le registre de l'état civil est rallongé. Une fois la saisie effectuée, les personnes concernées reçoivent un document et peuvent démarrer leur procédure de naturalisation. Le Canton a imposé cette phase d'authentification des documents. Cela amène des avances de frais de plusieurs milliers de francs. Tant que ce n'est pas saisi, il n'y a pas de document, et tant qu'il n'y a pas de document, la procédure de naturalisation ne peut pas commencer.

*Projet de budget 2015 par politique publique*

*Chapitre 1 Présentation générale «Ville de Genève», 1.3. Projet de budget par politique publique, pp. 28-40*

Il n'y a aucune question des commissaires.

*Projet de budget par département, 2.6. Cohésion sociale et solidarité, 2.6.1. Organigramme, p. 145*

Il n'y a aucune question des commissaires.

*Projet de budget par département, 2.6. Cohésion sociale et solidarité, 2.6.2. Mission, p. 146*

Il n'y a aucune question des commissaires.

*Projet de budget par département, 2.6. Cohésion sociale et solidarité, 2.6.3. Priorités et perspectives, p. 147*

Il n'y a aucune question des commissaires.

*Projet de budget par département, 2.6. Cohésion sociale et solidarité, 2.6.4. Objectifs, p. 148*

Une commissaire demande une précision quant à l'objectif visant à «renforcer les prestations pour les personnes précarisées» dont «le dispositif d'urgence en matière d'hébergement». M. Schroft mentionne que l'unité de logement temporaire du service social compte quatre collaborateurs qui suivent des personnes qui étaient sans domicile régulier. On leur offre la possibilité de disposer d'un logement, mis à disposition par le service social et par la Gérance immobilière municipale (GIM). Ce sont des logements en attente d'être rénovés. Ces personnes sont suivies socialement, notamment sur le fait de pouvoir gérer un appartement et payer un loyer, et d'avoir un comportement raisonnable par rapport aux voisins, ce qui permet de favoriser un retour au logement régulier.

*Projet de budget par département, 2.6. Cohésion sociale et solidarité, 2.6.5. Charges par service et 2.6.6. Revenus par service, p. 149*

Il n'y a aucune question des commissaires.

*Projet de budget par département, 2.6. Cohésion sociale et solidarité, 2.6.7. Projet de budget de fonctionnement, pp. 150-153*

Il n'y a aucune question des commissaires.

*Projet de budget par département, 2.6. Cohésion sociale et solidarité, 2.6.7. Projet de budget de fonctionnement, p. 154*

Une commissaire s'interroge sur la ligne 314, où il est précisé que l'entretien des immeubles par des tiers montre un écart généré de 93%. Elle se demande si, dans le souci de faire des économies, le fait de fermer les préaux la nuit de 22 h à 7 h dans certaines écoles a été évalué. M<sup>me</sup> Widmer montre que la question des préaux n'est en effet pas simple à gérer, car il y a beaucoup de vie dans ces derniers.

Les problématiques nocturnes sont variées en fonction des saisons et des problématiques sociales. Il n'existe donc pas de réponse uniforme appropriée. La Ville de Genève a conclu à la fermeture d'un certain nombre de préaux pour se concentrer sur ceux qui ne fermeraient pas. Ainsi, la Ville ferme déjà ceux qui peuvent l'être avec des grilles. Les heures de fermeture ont aussi été changées: les préaux sont fermés à 20 h 30, car à 22 h les déprédations ont déjà eu lieu. Malheureusement, les préaux qui coûtent le plus cher sont ceux qui sont fermés, car cela n'empêche pas les gens de passer. Elle signale notamment celui des Eaux-Vives, qui a subi une vague de vandalisme. Le département n'a donc pas une seule réponse à donner et ne pourra pas réduire les coûts. Il n'en demeure pas moins qu'au bout du compte il faut que les préaux soient propres pour les enfants le matin.

*Projet de budget par département, 2.6. Cohésion sociale et solidarité, 2.6.7. Projet de budget de fonctionnement, pp. 155-159*

Il n'y a aucune question des commissaires.

*Projet de budget par département, 2.6. Cohésion sociale et solidarité, 2.6.8. Commentaires sur les écarts, pp. 160-161*

Il n'y a aucune question des commissaires.

*Projet de budget par département, 2.6. Cohésion sociale et solidarité, 2.6.9. Ressources humaines, p. 162*

Il n'y a aucune question des commissaires.

*Projet de budget par département, 2.6. Cohésion sociale et solidarité, 2.6.10. Subventions, p. 165, 2.6.11 Subventions monétaires, pp. 164-167*

Il n'y a aucune question des commissaires.

*Projet de budget par département, 2.6. Cohésion sociale et solidarité, 2.6.12. Gratuités, pp. 168-174*

Une commissaire remarque pour les lignes 365 que des subventions ne figurent plus au projet de budget 2015. M<sup>me</sup> Alder remarque qu'effectivement des gratuités disparaissent. Ainsi, Maison Kultura a trouvé des locaux plus adaptés et doit s'acquitter d'un loyer que l'on retrouve dans le montant de la subvention.

Une autre commissaire a le même type de question quant à la situation du Mouvement populaire des familles qui bénéficiait d'une gratuité de 16 426 francs,

en étant dans les locaux d'une école, comme le voit en page 174. L'association doit certainement quitter l'école pour la fin de l'année et la transformation de cette gratuité en une subvention supplémentaire n'a pas eu lieu encore à ce jour. M<sup>me</sup> Alder souligne qu'un certain nombre de locaux scolaires ont été mis à disposition d'associations. En raison d'aménagements et de besoins supplémentaires, la Ville a dû mettre fin aux contrats de prêt à usage de ces associations. Le département reste attentif aux solutions qui peuvent être proposées, mais ce n'est pas facile. M<sup>me</sup> Widmer rappelle qu'il y a une pression énorme sur les locaux qui doivent aller en priorité pour les besoins scolaires.

*Projet de budget 2015 par service*

*Projet de budget 2015 – Cohésion sociale et solidarité, Comptes de fonctionnement, pp. 81-88*

Il n'y a aucune question des commissaires.

*Projet de budget 2015 – Cohésion sociale et solidarité, Subventions accordées, 5001000 Direction cohésion sociale et solidarité, 365 Institutions privées, pp. 103-105*

Une commissaire remarque qu'il y a différentes rubriques qui disparaissent et de nouvelles qui apparaissent. Elle imagine qu'elles ont changé de nom, mais elle aimerait comprendre la logique.

M<sup>me</sup> Alder mentionne qu'effectivement le département de la cohésion sociale et de la solidarité a ventilé différemment les «Actions sociales ponctuelles», les «Activités enfance et jeunesse», et les «Activités socio-culturelles et activités physiques dans les quartiers». Ces montants réapparaissent sous de nouvelles appellations, comme «Loisirs et activités ludiques», «Education et information», «Cohésion sociale et solidarité», etc. C'est plus explicite quant à l'affectation de ces différentes allocations ponctuelles. Les montants ont un peu diminué. Les subventions nominatives ont elles augmenté pour l'association Aspasie, l'association Le Caré et pour la Fondation Au cœur des Grottes, ainsi que pour les associations Café Cornavin et Maison Kultura. Cette dernière doit désormais payé un loyer, comme vu précédemment. Aspasie développe un projet contre la traite d'êtres humains. L'École des parents voit sa subvention augmenter, tout comme l'Association des Unions Chrétiennes. Initié en effet par les Unions Chrétiennes de Genève, le concept de Villa Yoyo, déjà présent dans d'autres communes, s'est implanté dans le quartier Europe Charmilles en raison de sa faible dotation en places d'accueil pour les enfants le mercredi. La stratégie a été, comme présenté dans la partie consacrée au projet de budget par politique publique, de développer ces subventions par le biais d'une diminution des subventions ponctuelles accordées jusqu'alors.

Une commissaire estime que cette pratique revient à déshabiller Paul pour habiller Jean, en renforçant certaines structures pour en appauvrir d'autres, ce qu'elle déplore. M<sup>me</sup> Alder relève au contraire qu'il s'agit de soutenir certaines politiques publiques existantes, d'en conforter d'autres, voire d'en initier de nouvelles pour répondre à des besoins sociaux. Elle ne pense pas qu'il faille opposer les politiques publiques. Le département de la cohésion sociale et de la solidarité doit répondre au plus urgent, sans mettre en péril le besoin de certaines associations. Elle rappelle toutefois que le choix a été de ne pas augmenter encore l'enveloppe des subventions au vu des contraintes budgétaires et des priorités à affronter; ces dernières se sont donc opérées au détriment des enveloppes ponctuelles. M<sup>me</sup> Alder fait également remarquer suite à une intervention d'une commissaire que la plateforme des aînés n'a pas fait état de besoins jusqu'à ce jour.

Concernant l'association Boîte à boulots (BAB), M. Deuel explique que celle-ci donne des petits boulots à tout un chacun. Ce n'est pas limité dans le temps, mais ça l'est par l'offre et la demande. Actuellement, le rapport est de 1000 demandes pour 500 petits boulots. Ce sont des petits boulots d'un maximum de quarante heures. L'antenne BAB s'adresse à tous les jeunes domiciliés sur le canton de Genève à la recherche d'un emploi ponctuel ou de courte durée ne réclamant ni compétence ni certification particulière. Par contre, les antennes Vers l'intégration et l'autonomie (VIA) s'adressent à des jeunes personnes en difficulté dans leur parcours de formation/intégration professionnelle, ayant quitté l'école ou abandonné tout projet de formation et domiciliées en Ville de Genève. Il s'agit d'insertion sociale de jeunes gens entre 15 et 25 ans qui sont désocialisés. VIA a été créée il y a quatre ans, et la Boîte à boulots, il y a douze ans. Une évaluation a été conduite par la Haute école de travail social (HETS).

M<sup>me</sup> Alder rappelle que les associations ont pour la plupart un site internet sur lequel les comptes sont publiés.

Un commissaire salue de manière générale l'effort de lisibilité du département. M. Blat souligne d'ailleurs que la liste de toutes les subventions ponctuelles se trouve dans le rapport d'activité 2013.

*Projet de budget 2015 – Cohésion sociale et solidarité, Subventions accordées, 5002000 Service de la petite enfance, pp. 105-106*

Il n'y a aucune question des commissaires.

*Projet de budget 2015 – Cohésion sociale et solidarité, Subventions accordées, 5003000 Ecoles et institutions pour l'enfance, 365 Institutions privées, p. 106*

Un commissaire s'interroge sur la ligne 365 Restaurants scolaires. Il imagine qu'il y a un effet de ventilation, car on passe de 833 000 francs aux comptes 2013

à 994 000 francs pour le projet de budget 2015. Au niveau de la participation de la Ville de Genève aux repas impayés en ligne 366, par contre, on reste à une participation de 100 000 francs alors que l'on constate que les repas impayés augmentent de manière presque extrême, avec un montant de plus de 328 000 francs aux comptes 2013.

M<sup>me</sup> Widmer souligne que les impayés des restaurants scolaires sont une réelle difficulté. Se pose la problématique d'une facturation centralisée des différents restaurants, avec une politique tarifaire différente pour pouvoir suivre les personnes qui ne peuvent pas payer et celle qui ne payent pas. C'est un gros chantier du service, car le problème est d'importance. M<sup>me</sup> Alder ajoute qu'un enfant dont les parents ne pourraient pas payer, comme la loi le précise, ne peut être exclu.

*Projet de budget 2015 – Cohésion sociale et solidarité, Subventions accordées, 5007000 Direction social, 366 Personnes physiques, p. 106*

Une commissaire s'interroge sur les «Allocations sociales ponctuelles». Chaque année cette ligne lui pose problème. Elle l'assimile à un énorme fourre-tout. A la lecture détaillée de la liste en 2012, elle avait manifesté sa surprise que des associations comme Carrefour-Rue, qui touchaient déjà des subventions, touchaient encore des aides ponctuelles. Elle demande si le département ne devrait pas resserrer les choses pour éviter que des associations ne soient subventionnées par plusieurs départements. M<sup>me</sup> Alder répond que les efforts vont dans ce sens.

Cette même commissaire demande pour Pro Natura si ce n'est pas l'Agenda 21 qui devrait s'en occuper. M<sup>me</sup> Alder souligne que cette association a développé un gros projet nécessitant un appui ponctuel. Il s'agit d'un projet qui va se réaliser sur les anciennes granges de Malval. Pro Natura va y installer un espace didactique pour les enfants et y développer des activités. A la base, c'était une ferme quasi à l'abandon et les projets parascolaires intéressaient la Ville en permettant aux enfants de retrouver un contact avec la nature. Mais encore une fois, il s'agit d'un projet ponctuel.

Cette même commissaire demande encore dans le cas de Pro Vélo par exemple, qui touche des subventions de la Ville et probablement du canton, pourquoi il est nécessaire d'octroyer un montant de 15 000 francs. M<sup>me</sup> Alder répond que c'est parce que personne ne donne suffisamment pour que les projets puissent aboutir. Mais de plus en plus, le département va resserrer les choses pour être plus efficient.

Concernant l'«Allocation rentrée scolaire» en ligne 366, une commissaire est surprise qu'on ait une allocation rentrée scolaire d'un montant de 420 000 francs puisque ce montant est de près de 600 000 francs aux comptes 2013. M. Vallat répond qu'il y a une imprécision. Dans le budget 2015, le montant 2014 a été

repris. Mais du point de vue économique, ce sera sans incidence, car les allocations aux familles sont dans un montant déclinant. Le département aurait dû être cohérent en baissant le montant dédié aux allocations sociales, et en augmentant le montant des allocations de rentrée scolaire. Il s'agit plus d'une erreur de présentation que d'un choix budgétaire. Ce qui importe, c'est le montant total de la ligne 366.

*Projet de budget 2015 – Cohésion sociale et solidarité, Subventions accordées, 5008000 Service de la jeunesse, 365 Institutions privées, p. 107*

Une commissaire s'interroge sur la baisse du montant pour les centres de loisirs. M<sup>me</sup> Alder mentionne que le rééquilibrage a bien eu lieu puisque la ligne 361 de la FASe (Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle) augmente.

*Projet de budget 2015 – Cohésion sociale et solidarité, Détail des subventions relatives à des prestations en nature, pp. 122-131*

Il n'y a aucune question des commissaires.

*Projet de budget 2015 – Investissements – amortissements, pp. 135-150*

Il n'y a aucune question des commissaires.

### *Question complémentaire*

Une commissaire s'interroge sur la complémentarité entre la politique sociale menée par M<sup>me</sup> Alder et celle pratiquée de manière indirecte par M<sup>me</sup> Salerno. Elle tient à ce que la rapporteuse reprenne les termes de sa question qu'elle reformule par courriel, à savoir: «L'aide sociale accordée par le département de M<sup>me</sup> Salerno se monte à 11 521 704 francs (p. 71 – Politique publique) et celle accordée par celui de M<sup>me</sup> Alder à 44 176 290 francs (p. 156). Aussi bien dans le document «par politique publique» que dans le document «par service» (cf. p. 41), on lit que le département de M<sup>me</sup> Salerno accorde des subventions à des institutions qui s'occupent du social. Certaines associations toucheraient-elles des subventions à la fois du département de M<sup>me</sup> Alder et du département de M<sup>me</sup> Salerno? Pourquoi n'est-ce pas M<sup>me</sup> Alder qui gère tout ce qui touche au social? Se trouve-t-on avec le département de M<sup>me</sup> Salerno face à un Service social bis?»

La présidente de la commission a relevé que cette question porte sur un autre département et que celle-ci doit être posée dans une autre commission. La rapporteuse intervient et dit que sur ce point, c'est tout simplement parce qu'on a un budget par politique publique et donc une ventilation par politique publique.

C'est sous aide sociale parce que dans le département des finances et du logement interviennent les aides au logement et le travail des personnes qui gèrent ces dossiers. Cela n'a rien à voir avec le département de la cohésion sociale et de la solidarité. Encore une fois, ce document est une ventilation par politique publique.

### **Séance du 2 octobre 2014**

La rapporteuse entend résumer au plus court les amendements proposés par les différents commissaires, car les notes n'ont fait l'objet d'aucune approbation et des parties n'étaient pas audibles pour le rapporteur.

*Amendement des Verts – Comptes de fonctionnement Rubrique 5003000 Ecoles et institutions pour l'enfance – ligne 301 Traitements du personnel: 400 000 francs*

Cette augmentation correspond à trois postes de responsables de bâtiments scolaires pour 2015 et renvoie au point consacré à la Réorganisation des postes de responsables des bâtiments scolaires tel qu'exposé précédemment. Des commissaires s'étonnent de cette proposition alors même que le département concerné n'a pas formulé de demande explicite en ce sens, ce que conteste une commissaire à l'origine de cet amendement.

Cet amendement est accepté par 6 oui (2 EàG, 2 S, 2 Ve) contre 5 non (1 DC, 2 LR, 2 UDC) et 1 abstention (MCG).

*Amendement d'Ensemble à gauche – Comptes de fonctionnement Rubrique 5008000 Service de la jeunesse – ligne 301 Traitements du personnel: 100 000 francs*

Cette augmentation vise à donner plus de moyens, en termes de postes, au Service de la jeunesse pour la présence et la prévention parmi les jeunes. Cette création de poste a un certain coût, mais qui entraîne d'autres types d'économie par la suite. Ne connaissant pas exactement le montant nécessaire en terme de charge du personnel, cette commissaire articule le montant de 100 000 francs.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien relève qu'elle ne conteste pas les besoins avérés du service, mais qu'elle ne peut entrer en matière sur le fait d'augmenter le budget ainsi et de le rendre déficitaire. Elle est suivie dans ce raisonnement par le Parti libéral-radical.

Une commissaire des Verts rappelle qu'elle ne votera pas un budget global déficitaire, mais qu'il s'agit, pour la commission, de donner un signal en termes de politique sociale et que des compensations pourront être trouvées sur l'ensemble des départements en commission des finances. Il est également pos-

sible de renoncer, au final, à des amendements s'il ne se dégage aucune solution en termes d'autres recettes.

Cet amendement est accepté par 6 oui (2 EàG, 2 S, 2 Ve), contre 5 non (1 DC, 2 LR, 2 UDC) et 1 abstention (MCG).

*Recommandation d'Ensemble à gauche visant à affecter un montant à des projets ponctuels et délimités en tenant compte de la suppression au budget 2015 des lignes sous 365 Rubrique 5001000 Direction cohésion sociale et solidarité «Actions sociales ponctuelles», «Activités enfance et jeunesse» et «Activités socio-culturelles et activités physiques ludiques» et de la création de nouvelles lignes toujours sous cette même rubrique «Loisirs et activités ludiques», «Éducation et information», «Cohésion sociale et solidarité», «Participation citoyenne» et «Vie associative», notamment*

Cette recommandation n'est pas chiffrée avec précision par Ensemble à gauche et il est décidé de la finaliser avec l'appui du département pour la proposer en commission des finances.

Ce point ne peut faire l'objet d'un vote en l'état.

*Recommandation socialiste visant à accorder un montant supplémentaire à la subvention du Mouvement populaire des familles Rubrique 5001000 Direction cohésion sociale et solidarité ligne 365 Institutions privées, correspondant au montant du loyer que l'association devra assumer à la fin de l'octroi de la gratuité ou à accorder à cette même association une nouvelle gratuité ailleurs pour lui permettre de poursuivre ses activités*

Ce point ne peut faire l'objet d'un vote en l'état.

*Amendement d'Ensemble à gauche visant à accorder un montant supplémentaire à la subvention de l'association Le Trialogue Rubrique 5001000 Direction cohésion sociale et solidarité ligne 365 Institutions privées: 25 000 francs*

Cet amendement vise à répondre à une demande de l'association Le Trialogue correspondant à un demi-poste de juriste.

L'ensemble des commissaires relève la qualité du travail conduit par Le Trialogue, mais pour certain-e-s, il ne peut être donné suite à ce type de demande au vu de l'ensemble du budget du département et de la Ville. Cette augmentation pose également la question de l'égalité de traitement avec les autres associations.

Cet amendement est accepté par 6 oui (2 EàG, 2 S, 2 Ve) contre 5 non (1 DC, 2 LR, 2 UDC) et 1 abstention (MCG).

*Prises de position*

Le Parti libéral-radical s'abstient quant au vote du projet de budget 2015 et se réserve la possibilité de formuler certains amendements lorsque le projet de budget sera réactualisé avec des estimations fiscales plus précises.

Le Parti démocrate-chrétien réserve également sa position finale sur le projet de budget 2015 et s'abstient donc. Il est pourtant satisfait de certaines priorités données à la petite enfance, tout en regrettant toutefois qu'il n'y ait pas eu d'efforts entrepris en vue de la diminution des charges.

Le Parti socialiste est satisfait quant aux positions exprimées par la magistrate en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité. Il regrette toutefois qu'il n'y ait pas plus d'efforts en faveur de la petite enfance. Il soutient la création de postes supplémentaires pour le Service des écoles et institutions pour l'enfance, pour le Service de la jeunesse et pour l'association Le Trialogue. Des arbitrages ont dû être opérés, mais ils ne correspondent pas aux besoins de la population. Le Parti socialiste reste optimiste et espère des recettes supplémentaires pour répondre aux besoins du Service des écoles et institutions pour l'enfance, du Service de la jeunesse et des associations qui aident les personnes au chômage.

Le groupe Ensemble à gauche émet la préoccupation que des employés soient amenés à faire toujours plus avec moins de moyens. Il est primordial que la Ville de Genève puisse répondre de la manière la plus juste aux situations de précarité. Il y a des allocations et des prestations sociales qui sont un droit qui doit être préservé. Le montant des subventions ponctuelles doit être sauvegardé et sera chiffré. Le groupe entend également chiffrer la rémunération des accueillantes familiales qui est bien trop basse.

Le groupe des Verts relève que de nombreux efforts ont été fournis par le département de la cohésion sociale et de la solidarité, mais que le groupe entend soutenir les amendements votés par la majorité de la commission, car il ne soutient pas forcément les arbitrages opérés. Il n'en demeure pas moins que les Verts votent toujours des budgets équilibrés et espèrent donc que, pour les amendements votés, des recettes arriveront en novembre ou que des coupes seront effectuées dans d'autres départements.

L'Union démocratique du centre n'entre pas en matière sur ce projet de budget, non en raison de la qualité du travail fourni par le département de M<sup>me</sup> Alder et ses collaborateurs, mais plus par le sentiment qu'on a fabriqué un budget équilibré pour le faire passer et qu'il y aura une mauvaise surprise plus tard. Il est très désagréable de faire le constat qu'il appartient chaque fois aux commissaires d'essayer de démontrer que le budget est justifié. L'Union démocratique du centre groupe aimerait avoir l'assurance que les chiffres, et en particulier les opérations projetées, sont conformes à ce qu'il est possible de faire.

Le Parti libéral-radical ajoute que lorsque l'on entend que les prestations sont un droit, le Parti libéral-radical a l'impression qu'on est dans une demande perpétuelle pour que l'Etat prenne en main chacun, qu'on infantilise la population, comme si celle-ci ne pouvait pas se renseigner elle-même. On va relancer des gens qui ont droit à des prestations, comme si on allait les culpabiliser s'ils ne voulaient pas devenir des assistés de l'Etat. Quant aux choix qui sont faits dans le domaine de la petite enfance, le Parti libéral-radical les applaudit et est d'accord, mais il subsiste beaucoup de flou au sujet de certaines subventions concernant des associations qui reçoivent les mêmes subventions année après année. Des associations qui suivent les mêmes objectifs doivent aujourd'hui être fédérées.

Le projet de budget 2015 du département de la cohésion sociale et de la solidarité est accepté par 8 oui (2 EàG, 2 S, 2 Ve, 2 MCG) contre 2 non (UDC) et 3 abstentions (1 DC et 2 LR).

## **6. Projet de budget 2015 amendé**

*Séance du mardi 4 novembre 2014*

La présidente accueille M. Sami Kanaan, Maire, en charge du département de la culture et du sport, M<sup>mes</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative en charge du département des finances et du logement, Esther Alder, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la jeunesse, MM. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement, et Guillaume Barazzone, conseiller administratif en charge du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagnés de M<sup>mes</sup> Nathalie Böhler, directrice du département des finances et du logement, Valentina Wenger, collaboratrice personnelle, et Sophie Heurtault-Malherbe, directrice financière, ainsi que de M. Philippe Krebs, directeur adjoint du département des finances et du logement. Elle donne immédiatement la parole à M<sup>me</sup> Salerno en vue de l'introduction.

M<sup>me</sup> Salerno présente avec M. Krebs le projet de budget pour l'exercice 2015 tel qu'amendé par le Conseil administratif à l'aune des dernières estimations fiscales à l'aide d'un support visuel revêtant la forme d'une présentation power-point.

# PROJET DE BUDGET 2015 version amendé

## **priorités politiques du CA**

- une ville attentive aux besoins des familles
- une ville de culture
- une ville plus sûre
- une ville verte
- un employeur exemplaire

## **PB 2015 déposé**

- 194 nouvelles places de crèches
- nouveau musée d'ethnographie
- réouverture Alhambra
- nouveau parc Hentsch
- 26 nouveaux postes d'APM

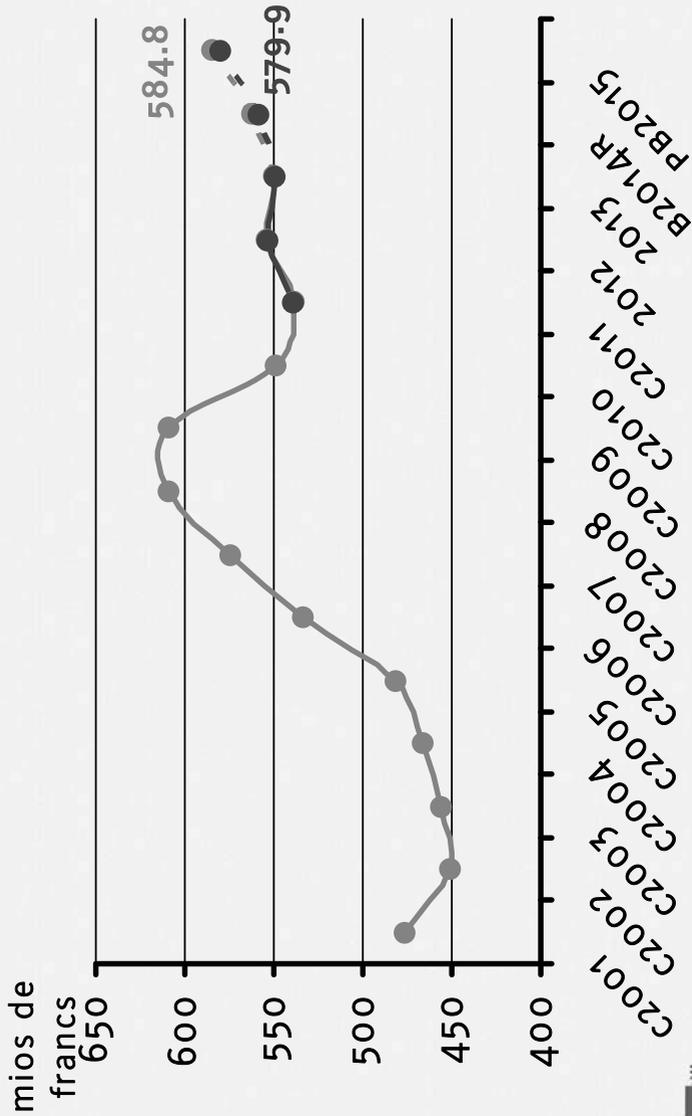
# PB 2015 déposé en résumé

revenus nets	1'139,3	mios
charges nettes	1'139,3	mios
résultat	+ 0,0	mios
investissements	130,0	mios
amortissements	84,5	mios
insuffisance de financement	45,4	mios

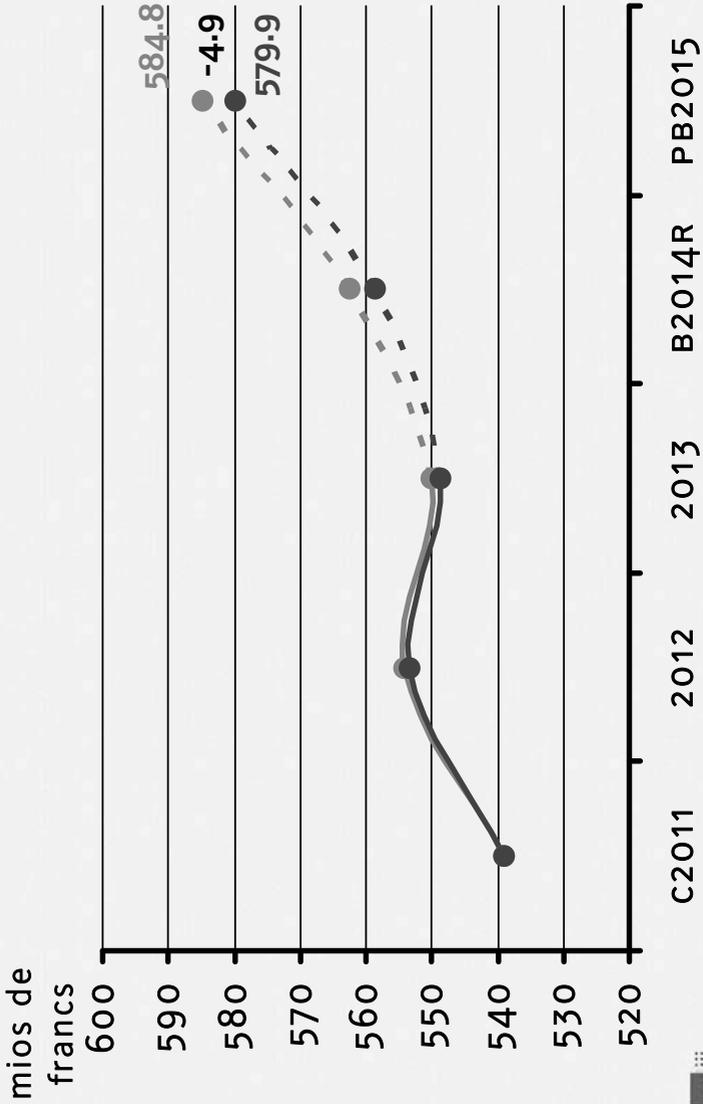
# prévisions du GPE

	juin 2014	septembre 2014
PIB CH 2014	+ 2,0%	+ 1,8%
PIB CH 2015	+ 2,2%	+ 2,1%
PIB GE 2014	+ 2,5%	+ 2,3%
PIB GE 2015	+ 2,5%	+ 2,3%

# impôts PP PB2015 amendé (octobre)



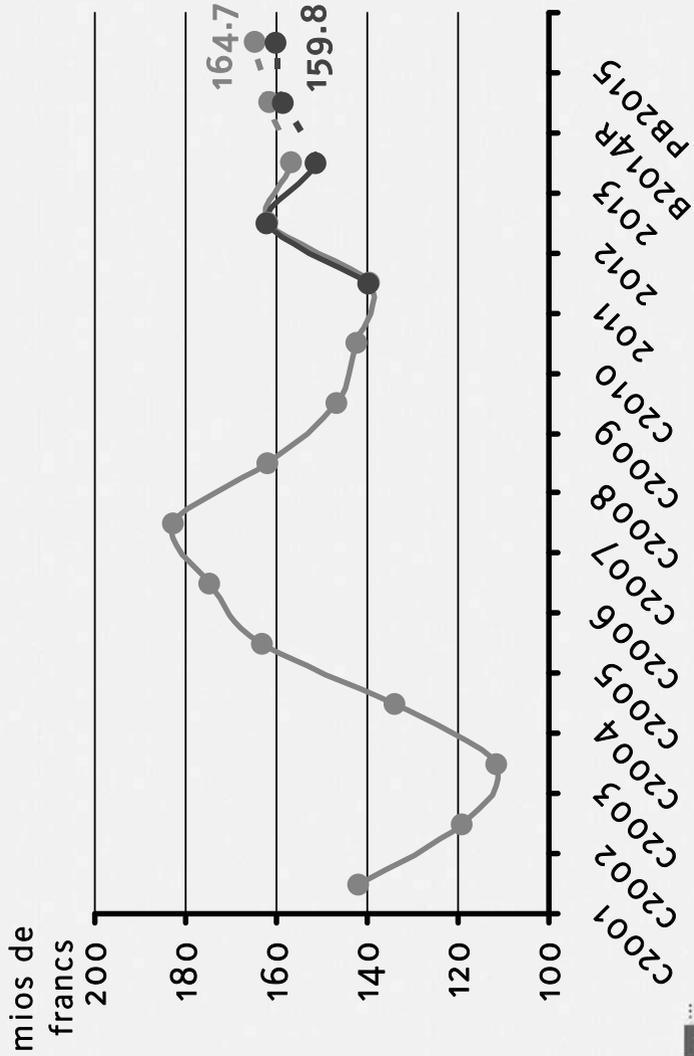
# impôts PP PB2015 amendé (octobre)



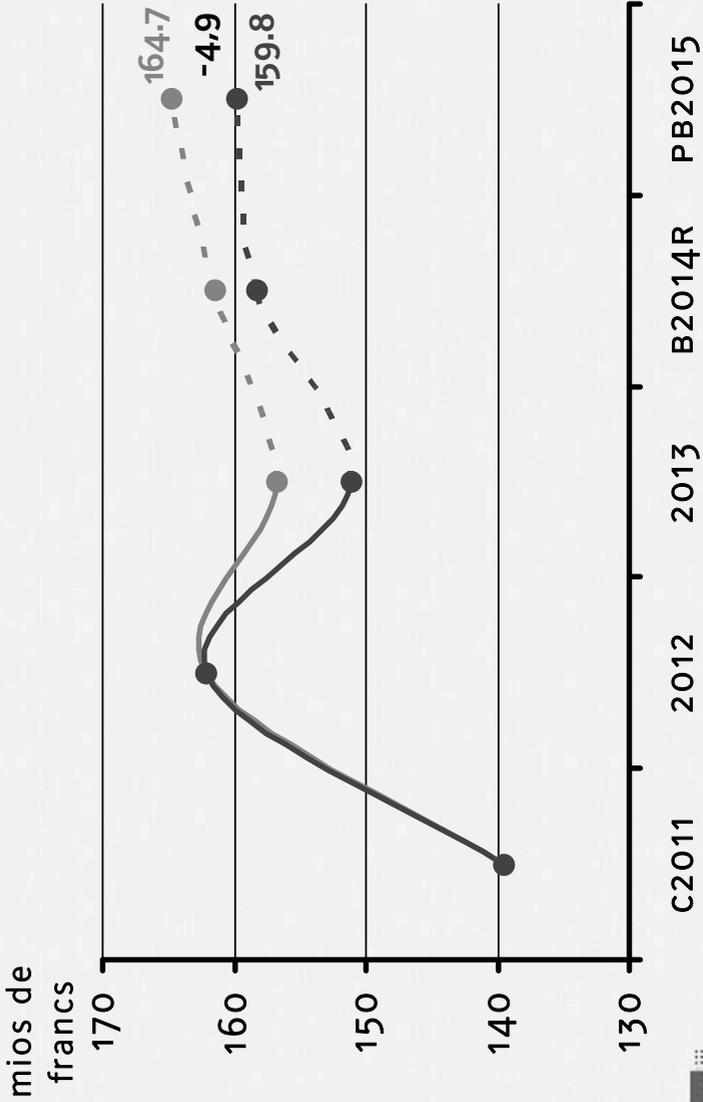
# nouvelles prévisions fiscales PP

• impôts « personnes physiques » IBO	- 3'156'900
• impôts « personnes physiques » IS+IPC	- 1'744'100
<b>total « personnes physiques »</b>	<b>- 4'901'000</b>

# impôts PM PB2015 amendé (octobre)



# impôts PM PB2015 amendé (octobre)



# nouvelles prévisions fiscales PM

• impôts « personnes morales »	- 4'943'000
• fonds de péréquation PM	+ 3'263'000
<b>total «personnes morales»</b>	<b>- 1'680'000</b>

## nouvelles prévisions fiscales

• impôts « personnes physiques » IBO	- 3'156'900
• impôts « personnes physiques » IS+IPC	- 1'744'100
• impôts « personnes morales »	- 4'943'000
• frais de perception centimes additionnels	- 295'320
• fonds de péréquation PM	+ 3'263'000
<b>total</b>	<b>- 6'285'680</b>

# autorités

- rectification coupes 31 SCM + 7'720
- ajustement cotisation ACG + 80'000

# département 1

- hausse du nombre d'apprenti-e-s (83 à 91) + 279'734

# département 2

- nouvelle vélostation montbrillant + 30'000

# département 3

- régularisation 5 ETP EDS BMU + 297'576

3,5 ETP seront régularisés en 2015

# département 4

- ajustement revenus domaine public + 6'050'876

## département 5

- création 3 ETP RBS + 336'228
- GIAP + 400'000
- subventions aides sociales + 1'015'000
- subvention «au cœur des grottes» + 90'000



# récapitulation

résultat PB2015 déposé	+ 31'963
• prévisions fiscales	- 6'285'680
• nouveaux ajustements	+ 7'949'988
• nouveaux arbitrages	- 1'682'576
résultat PB2015 amendé	+ 13'695

# PB 2015 amendé en résumé

revenus nets	1'141,8	mios
charges nettes	1'141,8	mios
résultat	+ 0,0	mios
investissements	130,0	mios
amortissements	84,5	mios
insuffisance de financement	45,5	mios

M<sup>me</sup> Salerno se félicite de l'augmentation du nombre d'apprentis en Ville de Genève. On est passé de 83 places en 2014 à 91 en 2015. L'objectif du Conseil administratif consiste à dépasser les cent apprentis. Les charges y relatives sont récupérées par les frais de formation à la DRH, lesquels concernent l'ensemble du personnel de la Ville. Cette dernière est désireuse de soutenir l'engagement d'apprentis, notamment car une grande diversité de places peut être offerte par une telle collectivité publique.

M. Kanaan explique comment ont été compensés les coûts liés à la régularisation de cinq postes de personnes employées en EdS. Les autres postes ETP seront en outre régularisés progressivement en 2015 et en 2016. Il affirme que la régularisation procède d'un choix politique. Pour mémoire, il informe qu'il reste encore vingt personnes employées en EdS, principalement à la BMU et au MAH. Il précise que le MAH compte neuf EdS, sur 8,5 postes. Ces personnes effectuent un travail logistique essentiel et reconnu. 6,5 postes sont consacrés à l'équipement des documents reçus tandis que les deux autres sont dédiés à la circulation entre les différentes bibliothèques. Il rappelle que l'arbitrage relatif aux EdS a été laissé en suspens. Pour régulariser les 8,5 postes, il a fallu temporiser. La demande concerne ainsi cinq postes. Pour une personne, une solution alternative va pouvoir être trouvée. Pour les autres, il sera recouru à une régularisation progressive, notamment en profitant des départs à la retraite et en utilisant aux mieux les disponibles budgétaires. Il indique par ailleurs que les recettes effectives du département de la culture et du sport peuvent s'avérer sensiblement supérieures aux projections, notamment car il se révèle impossible de contrôler l'importance des recettes en provenance de mécènes. Il a été procédé à un ajustement pour le MAH ainsi que pour la BMU. Cela permet de compenser la création des cinq postes. De plus, il met en exergue que le montant de 297 000 francs ne couvre pas l'intégralité du coût desdits postes. En effet, il s'agit de la différence après soustraction des sommes payées aux entreprises employant les EdS. Une économie à hauteur de 103 000 francs est réalisée par ce biais.

M. Barazzone met en exergue qu'une modification du règlement sur les taxes d'utilisation du domaine public votée le 24 octobre dernier entraîne une hausse des tarifs assez conséquente, étant précisé que ceux-ci n'avaient pas augmenté depuis 1988. Avant, un tarif unique à hauteur de 13 francs était appliqué. Divers tarifs sont désormais appliqués. Pour les chantiers, l'importance de la taxe dépend de la durée de l'utilisation du domaine public.

En ce qui a trait aux chantiers de longue durée, l'augmentation atteint près de 400%. L'idée sibylline consiste à diminuer l'emprise des chantiers en Ville de Genève. On peut légitimement prévoir une augmentation des recettes puisque la nouvelle est entrée en vigueur le 28 octobre. Il précise que le calcul a été opéré en considérant la diminution très probable des chantiers de longue durée. Il donne la parole à M<sup>me</sup> Heurtault-Malherbe pour qu'elle apporte un élément de compréhension supplémentaire.

M<sup>me</sup> Heurtault-Malherbe indique qu'une compensation a été omise. Celle-ci s'avère toutefois neutre sur le résultat. Il s'agit d'un transfert du groupe 30 au groupe 31 concernant le nouveau poste de police municipale de quartier du Petit-Saconnex. Elle apportera la version corrigée lors de la prochaine séance de la commission.

M. Pagani souligne que la vélostation constitue la seule augmentation demandée. Il explique à ce propos que les CFF sont en train de construire une seconde vélostation, de moindre importance, à Montbrillant. Toute l'infrastructure est assurée par les CFF, mais ceux-ci refusent d'en assumer la gestion, laquelle a donc logiquement été confiée à la Fondation des parkings, à l'instar de la première vélostation. Cette dernière n'entend néanmoins pas prendre en charge le déficit. Par conséquent, c'est la Ville de Genève qui le prend en charge. La prise en charge de ce déficit justifie l'augmentation sollicitée.

M<sup>me</sup> Alder met en lumière que la création de trois postes de responsables de bâtiments scolaires vient en déduction de mandats confiés à des tiers. En ce qui a trait au GIAP, elle souligne que la Ville de Genève est l'une des seules communes à proposer le restaurant scolaire le mercredi midi. Elle signale par ailleurs qu'il a été procédé à une compensation au sein du département concernant les subventions aides sociales. Enfin, la subvention accordée au «Cœur des grottes» a été augmentée pour pérenniser le dispositif d'accueil d'urgence sociale dans les deux locaux sis à la rue de l'Industrie, et non pas à Riant-Parc au demeurant. Elle se tient à la disposition des commissaires pour répondre à leurs éventuelles questions.

La présidente ouvre le tour des questions.

Un commissaire considère qu'il s'agit globalement d'un joli tour de passe-passe. Malgré la diminution des recettes, la somme de 6 000 000 de francs a pu être dégagée pour compenser. Il aimerait donc bénéficier d'explications à cet égard. Il souhaiterait également que lui soient fournies de plus amples précisions relativement à l'augmentation de 400% des tarifs liés à l'utilisation du domaine public. Il se déclare en outre dubitatif quant au mécanisme de péréquation financière. Il s'interroge sur l'origine du montant de 3 000 000 de francs. Il voudrait enfin savoir où se trouve la diminution du budget de la Fondation Trajets.

M. Barazzone répond que le Conseil d'Etat a pris la décision le 24 octobre, avec entrée en vigueur du nouveau règlement lors de sa publication dans la feuille d'avis officielle, soit le 28 octobre. Le Conseil administratif a appris la nouvelle via le communiqué de presse du Conseil d'Etat. Pour les terrasses, l'augmentation oscille plutôt entre 20% et 30%, selon les périodes de l'année. L'augmentation massive des tarifs à hauteur de 400% ne concerne que les chantiers de longue durée. Un effet dissuasif est recherché. Il sied d'éviter des chantiers de durée excessivement longue, et l'augmentation aura un impact certain sur des chantiers à l'image de ceux dans les rues basses.

M. Krebs précise que le domaine public relève du patrimoine administratif car on ne peut pas le vendre.

M<sup>me</sup> Heurtault-Malherbe met en exergue que le calcul a été opéré en fonction de l'ajustement des tarifs.

M. Krebs répond s'agissant du mécanisme de péréquation financière. Le Fonds fonctionne avec un prélèvement de 20% dans toutes les communes. 5% des fonds sont dédiés aux communes les plus pauvres et 5% aux communes pauvres et très pauvres. Le reste est réparti entre les différentes communes. L'augmentation de l'imposition des personnes morales induit une augmentation du montant à répartir, lequel s'élève à 20 700 000 de francs. Il attire l'attention sur le fait qu'il n'existe aucun lien avec les chiffres de 2013.

M<sup>me</sup> Alder indique que la Ville de Genève soutient depuis de nombreuses années la réinsertion et l'intégration professionnelles pour les personnes handicapées. Les prestations de blanchisserie destinées aux rentiers AVS / AI de la Ville de Genève sont délivrées par la Fondation Trajets. Le financement s'effectue par une indemnité versée à ladite fondation, en sus de la mise à disposition des locaux. Elle met en exergue que la Ville entretient d'excellentes relations avec la Fondation Trajets. Elle précise que l'intégralité de la somme ne sera peut-être pas nécessaire. Une partie de celle-ci pourra donc potentiellement être dédiée à la modernisation. Un entretien a eu lieu récemment avec le directeur, qui s'est déclaré favorable à la proposition formulée par la Ville.

Un commissaire rappelle que M. Tornare avait supprimé l'aide à la Fondation Trajets à cause de problèmes de vétusté des installations. Au vu des propos tenus par M<sup>me</sup> Alder, il aimerait s'assurer que la modernisation a bien été effectuée et que les problèmes ont été résolus.

M<sup>me</sup> Alder confirme. Elle ajoute que les installations se révèlent désormais davantage performantes. Elle cite notamment le système d'étiquetage. Elle se félicite que des marges de bénéfices aient pu être dégagées.

Un commissaire revient sur la problématique de la régularisation des EdS. Il voudrait être renseigné sur les critères qui président à la décision de régulariser telle personne plutôt qu'une autre.

M. Kanaan signale que la décision du Conseil administratif date du mois de juin 2012. Il était clairement mentionné que l'on ne garantit pas d'emplois en Ville de Genève, mais de fournir de réels efforts en vue de la régularisation. Les personnes employées en EdS représentent une force de travail supplémentaire. Il convient donc de s'organiser quand on procède à leur régularisation. On souhaite régulariser toutes les personnes en EdS aux bibliothèques municipales, sauf une personne, puisqu'une solution alternative pourra être trouvée. Il n'existe pas de critère particulier, même si l'ancienneté est prise en compte.

Le commissaire aimerait que M. Kanaan lui confirme que les 2,5 postes seront régularisés ultérieurement.

M. Kanaan confirme cela. Il a été procédé à des ajustements au franc près. On a raboté dans la mesure du possible. Il s'engage à trouver des solutions sur une période plus longue.

Le même commissaire souhaiterait que soient communiqués les montants moyen, respectivement médian de ce que rapportent les contribuables à la Ville.

M<sup>me</sup> Salerno oppose le secret fiscal.

M. Krebs assure que l'on ne possède pas les informations personne par personne.

Un commissaire voudrait connaître les impacts concrets sur le terrain la diminution à concurrence de 200 000 francs concernant les contrats de conciergerie et nettoyage. Il pose la même question s'agissant de la diminution du subventionnement afférent aux crèches, garderies, jardins d'enfants et activités liées.

M<sup>me</sup> Alder argue que l'on fait aujourd'hui appel à des entreprises privées. On a réalisé des économies en engageant du personnel Ville de Genève. En ce qui a trait aux crèches, elle explique qu'une trentaine de places sera proposée à la vente à des entreprises privées qui développent une politique de soutien à la parentalité de leurs employé-e-s. On démarche actuellement les entreprises afin de déterminer les possibilités de partenariat.

Un commissaire, en lien avec l'augmentation des revenus liés à l'utilisation du domaine public, demande si la Ville de Genève a effectué une prévision de ce qu'il faudra augmenter dans les gratuités.

M. Barazzone indique que les chantiers d'utilité publique sont exonérés par le règlement. Ils n'émargent donc pas aux comptes.

Un commissaire aimerait que des documents écrits soient transmis concernant les augmentations de revenus les plus importantes, notamment s'agissant de l'OFAS et du Fonds intercommunal. Il souhaiterait en outre connaître les bases légales qui fondent le subventionnement de la Confédération.

M<sup>me</sup> Alder signale que cela fait suite à la décision prise au Conseil National relative au financement de places pour la petite enfance en Suisse. Une enveloppe de l'ordre de 130 000 000 de francs a été débloquée à cette fin. On peut raisonnablement escompter des recettes, étant entendu que l'OFAS va traiter diverses demandes de la Ville de Genève. Van Ersch, Germaine-Dupraz et Pâquis Prieuré (première tranche d'âge) vont présenter des places tandis que Beau-Soleil et Pâquis-Prieuré (deuxième tranche d'âge) vont augmenter leur capacité d'accueil. Soit de nouveaux endroits seront créés, soit il sera procédé à des extensions. On

peut ainsi escompter une recette à hauteur de 950 000 francs, sachant que ces montants ne pouvaient pas être budgétisés avant.

M. Barazzone précise que la loi-cadre a été votée au National en date du 10 septembre 2014.

Un commissaire se demande comment on est arrivé au montant de 6 000 000 de francs.

M. Barazzone propose d'envoyer les projections. Il relève un élément positif: l'augmentation des tarifs affectant les chantiers de longue durée va significativement diminuer leur nombre (annexe 6).

Un commissaire, en lien avec les trois postes de responsables de bâtiments scolaires qui sont demandés, aimerait savoir si les chefs de secteur sont déjà présents ou s'il faut encore les prévoir en plus.

M<sup>me</sup> Alder répond que trois postes ont été acceptés en 2014. Ces trois postes sont actuellement en phase de recrutement. Six postes avaient à l'époque été demandés dans le cadre de la réorganisation. Elle souligne que la réorganisation ne peut pas se faire partiellement.

Le commissaire s'inquiète du sort des responsables de la rive droite et de la rive gauche.

M<sup>me</sup> Alder garantit qu'ils seront intégrés.

Le même commissaire, mettant en lumière que le détail des subventions monétaires par politique publique devrait regrouper l'ensemble des subventions, s'étonne de l'absence de la subvention allouée à la Maison Kultura.

M<sup>me</sup> Salerno indique que le détail des subventions monétaires par politique publique regroupe effectivement l'ensemble des subventions, à l'exclusion des gratuits. Elle renvoie le commissaire à la page 6, la subvention figure sous la rubrique encouragement à la culture. La subvention s'élève à 45 000 francs.

M<sup>me</sup> Alder informe que la Maison Kultura a déménagé.

Un commissaire demande des explications au sujet des nouveautés qu'il observe à la lecture du détail des subventions monétaires. Il pense notamment à l'éducation et à la formation. Il aimerait qu'on lui confirme que ce sont désormais des fonds généraux.

M<sup>me</sup> Heurtault-Malherbe répond que les enveloppes ont été réorganisées sur le même modèle qu'au Département de la culture et du sport. Quatre lignes ont ainsi été supprimées, à savoir celles liées aux activités enfance et jeunesse (478 000 francs), aux actions sociales ponctuelles (408 000 francs), aux activités

socioculturelles et activités physiques ludiques (210 000 francs) ainsi qu'à la vie dans les quartiers (277 200 francs). Il en résulte un léger écart, lequel est compensé. Globalement, il s'agit d'une opération neutre.

Un commissaire, relativement au détail des subventions monétaires par politique publique, demande si certaines desdites subventions ont été supprimées.

M<sup>me</sup> Salerno répond par l'affirmative. Tel est effectivement le cas si l'on se trouve sur 2015. Certaines subventions n'existaient pas avant, comme par exemple le Centre d'écoute pour les victimes de racisme.

Le commissaire pose la question concernant plus précisément le Fonds de soutien sport handicap et s'agissant du soutien au sport des aînés.

M. Kanaan met en évidence qu'il a été procédé à une réorganisation d'une partie des fonds généraux car les personnes handicapées ne souhaitent pas être stigmatisées. Il s'agit d'opérations neutres. La même chose en ce qui concerne le soutien au sport des aînés.

Le commissaire, à la lecture de la page 6, se demande où se trouvent Black Movie, Ciné Transat et la Villa Dutoit.

M. Kanaan signale qu'ils ont été transférés dans la rubrique «autres loisirs», laquelle se situe juste en dessous.

Un commissaire, concernant la page 2 du détail des subventions monétaires par politique publique, demande à quoi correspondent les diverses rubriques liées à l'accès à la culture.

M. Kanaan informe que la rubrique dédiée à l'accès à la culture comprend des tarifs réduits pour divers publics, comme les jeunes, les handicapés ou les seniors. Le théâtre et les concerts sont les domaines où l'on accorde le plus de tarifs spéciaux. Il existe aussi des tarifs réduits pour des catégories artistiques qui ne relèvent pas des arts de la scène. Il assure qu'aucun changement fondamental n'affecte ces lignes.

Le commissaire demande ce que recouvre l'enveloppe de 276 000 francs dédiée aux activités culturelles et scientifiques et voudrait savoir sur quoi est basé ce montant.

M. Kanaan répond qu'il s'agit d'une enveloppe générale dédiée au financement d'activités ponctuelles. On évite en effet de faire du régulier. Cela correspond en somme à une sorte d'aide au démarrage ou de soutien à des projets particuliers. Le détail y relatif apparaît aux comptes.

M. Kanaan met en lumière que ces montants se révèlent stables depuis plusieurs années. Il peut parfois s'agir de montants très peu élevés. Il cite l'exemple

d'une exposition qui a eu lieu au Musée de l'Ariana deux ans auparavant pour laquelle la Ville de Genève a apporté une petite aide complémentaire car le musée ne disposait pas des fonds requis. Cela a par exemple permis de porter Genève au Brésil et en France.

Un commissaire, en réaction à la réponse de M. Krebs sur la péréquation, se montre dubitatif quant au fait que le Fonds soit davantage doté si l'on encaisse moins.

M. Krebs indique que les comptes pour l'exercice 2013 font état de recettes à hauteur de 196 000 000 de francs concernant les recettes des personnes morales, notamment en raison du rattrapage des années précédentes. Des effets de décalage sont possibles. D'où un montant plus important au bénéfice du fonds. On a récupéré du 2012 en 2013. Cela va se voir en 2015.

Le commissaire constate que l'on se situe en 2013 finalement sensiblement en dessous des projections. Il voudrait conséquemment que soit communiquée la liste des encaissements à ce jour.

M. Krebs relativise l'ampleur de la baisse, laquelle s'avère relativement légère et non dramatique. Pour 2013, tous les montants ne sont pas encore rentrés concernant les déclarations d'impôts car de nombreuses entreprises envoient la leur tardivement, surtout pour des raisons fiscales. Le montant passe de 151 000 000 de francs à 158 000 000 de francs en 2014. On projette 160 000 000 de francs en 2015. En effet, une enquête réalisée auprès des entreprises démontre leur optimisme pour l'exercice 2014. Il précise que c'est la Confédération qui avance ces chiffres. La Ville de Genève se contente de les reprendre.

Le commissaire insiste pour avoir les encaissements à ce jour pour 2014.

M. Krebs réplique que l'envoi des déclarations fiscales s'effectue au mois de mars, étant entendu de surcroît que de nombreuses entreprises demandent des délais supplémentaires. Par conséquent, l'administration fiscale ne connaît rien, hormis les acomptes qui ont d'ores et déjà été versés.

M<sup>me</sup> Böhler ajoute que, au début de l'année, les entreprises se basent sur le budget pour l'exercice précédent. Puis a lieu un forecast aux fins de réajustement. Les déclarations ne parviennent qu'en toute fin d'année.

Un commissaire remarque que le boni équivaut à CHF 37.5 par jour de dépenses d'incertitude possibles pour que le budget ne devienne pas déficitaire. Selon lui, le projet de budget n'est donc équilibré que sur le papier. Partant, il souhaite que le Conseil administratif s'engage respecter le budget établi.

M<sup>me</sup> Salerno répond que, en cas de demande de crédit extraordinaire, une économie équivalente doit nécessairement être réalisée. Si elle conçoit le calcul

opéré par le commissaire dans une perspective politique, elle doute grandement de sa pertinence d'un point de vue arithmétique. Elle ajoute que le budget représente une prévision du Conseil administratif. Des changements sont susceptibles d'intervenir en cours d'exercice. Elle souligne à cet égard l'importance du niveau de recettes fiscales ainsi que la capacité des services à maîtriser leurs charges. La survenance d'impondérables n'est toutefois pas à exclure en 2015. De plus, elle allègue que le budget constitue une autorisation de dépenser, et non pas une obligation de dépenser.

Une commissaire demande à quoi est due la diminution à concurrence de 200 000 francs concernant le centre d'art contemporain.

M. Kanaan explique que le centre d'art contemporain connaît une situation financière telle que la Ville de Genève subventionne plus de 80% de son budget annuel. Si le travail du centre est reconnu, il s'avère néanmoins que son action concerne davantage la scène internationale que locale. La direction du centre a parfaitement compris la motivation de la coupe. Il argue en outre que le nouveau Président du centre est Pierre-Simon Keller. Il est convaincu que cette personnalité reconnue pourra aisément développer des partenariats. La somme de 200 000 francs va être allouée au FMAC, en vue du soutien à la résurrection de l'exposition pour la scène locale de l'art contemporain de Genève, l'ancienne «Manifestation d'art contemporain», dont la dernière édition a eu lieu en 2011. Il s'agit d'un transfert neutre, lequel s'inscrit dans la volonté de recentrer la priorité sur l'action locale.

Un commissaire, concernant la page 35 du projet de budget 2015 par service dans sa version non amendée par le Conseil administratif, aimerait que lui soient fournies des explications sur la ligne afférente au dédommagement de tiers concernant la direction financière. Il se demande en outre à quoi est due la diminution en ce qui a trait à l'imposition. De manière plus générale, il aimerait bénéficier de plus amples informations pour 2014.

M<sup>me</sup> Salerno soutient qu'il est impossible de répondre s'agissant des rentrées fiscales pour l'exercice 2014. Certaines entreprises facturent l'année fiscale suivante, ce qui engendre des difficultés. Cela ne peut toutefois pas être déclaré en séance plénière. Il se révèle irréalisable de maîtriser le niveau des groupes 31, ni les modalités de facturation des entreprises. Si les comptes se révèlent équilibrés, cela signifie qu'une économie a été réalisée sur les charges de la Ville de Genève puisque la tendance en matière de fiscalité ne s'avère pas favorable.

M<sup>me</sup> Heurtault-Malherbe précise que les dédommagements de tiers concernent les dédommagements d'assurance. Le processus y relatif a été modifié, mais pas le budget. La facture est dorénavant directement payée, sauf en cas de litige. Le budget a par conséquent été adapté.

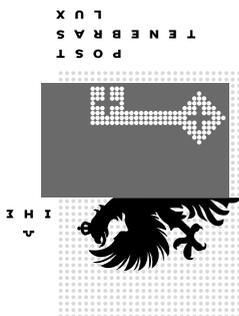
M. Krebs met en lumière que l'imposition à la source connaît une baisse relativement importante, notamment à la suite de l'arrêt du Tribunal fédéral sur la déduction des frais des frontaliers imposés à la source. A cela s'ajoute le cas des ressortissants suisses établis en France qui se font imposer au barème ordinaire pour faire valoir des déductions.

Le commissaire rétorque que l'imposition suivant le barème ordinaire connaît également une baisse.

M<sup>me</sup> Salerno invoque le ralentissement de l'activité économique. Il y a un tassement s'agissant de l'imposition des personnes physiques. L'arrêt rendu par le Tribunal fédéral s'inscrit dans ce contexte. Elle indique que les décisions prises par les chambres fédérales vont avoir un impact sur les rentrées fiscales à Genève.

La présidente remercie M<sup>mes</sup> Salerno, Alder, Böhler, Wenger et Heurtault-Malherbe ainsi que MM. Kanaan, Pagani, Barazzone et Krebs.

4 novembre 2014



**V I L L E D E**  
**G E N È V E**  
DÉPARTEMENT DES FINANCES  
ET DU LOGEMENT

# projet de budget 2015 amendé

remis à la commission des finances

**Modifications apportées par le Conseil administratif au PB 2015 déposé  
et remises à la commission des finances**

		Page
1	Présentation générale Projet de budget 2015 déposé	2
1.1	Présentation générale Projet de budget 2015 amendé par le CA	3
2	Récapitulatif des modifications par département	4
2.1	Liste des modifications impactant tous les départements	5
3	Détail des modifications par département	6 à 9
4	Structure des revenus de fonctionnement par nature (comparaison PB 2015 amendé par CA - Budget 2014)	10
4.1	Structure des revenus de fonctionnement par nature (comparaison PB 2015 amendé par CA - déposé)	11
5	Structure des charges de fonctionnement par nature (comparaison PB 2015 amendé par CA - Budget 2014)	12
5.1	Structure des charges de fonctionnement par nature (comparaison PB 2015 amendé par CA - déposé)	13
6	Récap. des subventions par départ., prestations en nature comprises (comparaison PB 2015 amendé par CA - Budget 2014)	14
6.1	Récap. des subventions par départ., prestations en nature comprises (comparaison PB 2015 amendé par CA - déposé)	15
6.2	Récap. des subventions par départ., prestations en nature non comprises (comparaison PB 2015 amendé par CA - Budget 2014)	16
6.3	Récap. des subventions par départ., prestations en nature non comprises (comparaison PB 2015 amendé par CA - déposé)	17
7	Modifications des subventions détaillées, prestations en nature non comprises	18
7.1	Modifications des subventions détaillées relatives à des prestations en nature	19
8	Ressources humaines	20
8.1	Demandes de nouveaux postes	21

Tableau N° 1

## Présentation générale PB 2015 déposé

Comptes 2013		Budget 2014		Compte administratif		PB 2015 déposé	
CHF		CHF		CHF		CHF	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Fonctionnement	Revenus	Charges	Revenus
1'147'949'162.15	1'189'610'559.32	1'041'307'190	1'122'437'169	Revenus	1'139'271'850	1'054'709'569	1'139'271'850
76'850'007.01		80'986'157		Charges	84'530'317	84'530'317	
<b>1'224'799'169.16</b>	<b>1'189'610'559.32</b>	<b>1'122'293'347</b>	<b>1'122'437'169</b>	Amortissements			
32'884'665.74	32'884'665.74	37'168'173	37'168'173	Total net des charges et revenus			
<b>1'257'683'834.90</b>	<b>1'222'495'225.06</b>	<b>1'159'461'520</b>	<b>1'159'605'342</b>	Imputations internes			
35'188'609.84 *		143'822		Total brut des charges et revenus			
<b>1'257'683'834.90</b>	<b>1'257'683'834.90</b>	<b>1'159'605'342</b>	<b>1'159'605'342</b>	Excédent de revenus (*Charges)		31'964	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Investissements	Dépenses	Recettes	
108'122'268.49	20'211'652.47	100'000'000	100'000'000	Investissements du patrimoine administratif	100'000'000	100'000'000	
15'111'864.01	2'959'642.35	30'000'000	30'000'000	Investissements du patrimoine financier	30'000'000	30'000'000	
<b>123'234'132.50</b>	<b>123'234'132.50</b>	<b>130'000'000</b>	<b>130'000'000</b>	Investissements nets	<b>130'000'000</b>	<b>130'000'000</b>	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	<b>Financement des investissements</b>			
87'910'616.02		100'000'000	100'000'000	Investissements nets du patrimoine administratif			
12'152'221.66		30'000'000	30'000'000	Investissements nets du patrimoine financier			
	73'354'455.90		77'506'791	Amortissements du patrimoine administratif			79'731'587
	3'495'551.11		3'479'366	Amortissements du patrimoine financier			4'798'730
	-35'188'609.84		143'822	Excédent de revenus de fonctionnement			31'964
	41'661'397.17		81'129'979	Autofinancement			84'562'281
	7'169'81.80			Préfinancement sur patrimoine administratif			
	42'378'378.97		81'129'979	Total financement des investissements			84'562'281
	57'684'458.71		48'870'021	Insuffisance de financement			45'437'719
<b>100'062'837.68</b>	<b>100'062'837.68</b>	<b>130'000'000</b>	<b>130'000'000</b>				<b>130'000'000</b>
				<b>Variation de fortune</b>			
				Augmentation du patrimoine administratif			20'268'413
	138'391'78.32		22'493'209	Augmentation du patrimoine financier			25'201'270
	8'656'670.55		26'520'634	Insuffisance de financement			-45'437'719
	-57'684'458.71		-48'870'021	Augmentation de la fortune (*Diminution)			
	143'822		143'822			31'964	
<b>-35'188'609.84 *</b>	<b>-35'188'609.84</b>	<b>143'822</b>	<b>143'822</b>			<b>31'964</b>	<b>31'964</b>

En tenant compte des résultats des budgets 2014 et 2015, la fortune au 31 décembre 2015 est estimée à CHF 951'377'021



Tableau N° 2

**Projet de budget 2015 amendé par le CA**  
**Tableau récapitulatif des modifications**

Projet de budget déposé	CHF Charges	CHF Revenus
	<b>1'176'170'398</b>	<b>1'176'202'362</b>
Autorités	30'920	0
Finances et logement	-295'320	-6'581'000
Constructions et aménagement	30'000	0
Culture et sport	297'576	297'576
Environnement urbain et sécurité	250'000	6'300'876
Cohésion sociale et solidarité	1'081'800	1'424'000
Divers ajustements *	1'048'219	983'475
<b>Totaux</b> Projet de budget 2015 amendé par le CA	<b>1'178'613'594</b>	<b>1'178'627'289</b>
<b>Excédent de revenus</b> PB 2015 amendé par le CA	<b>13'695</b>	

\* voir détail tableau N° 2.1

Tableau N° 2.1

**Projet de budget 2015 amendé par le CA**  
**Liste des modifications impactant tous les départements**

	CHF Charges	CHF Revenus
<b>Divers ajustements</b>	<b>1'048'219</b>	<b>983'475</b>
Ajustement technique DRH	64'744	0
Imputations internes	-98'572	-98'572
Diverses gratuités	1'082'047	1'082'047

## PROJET DE BUDGET 2015 - MODIFICATIONS APPORTEES PAR LE CA

Tableau N° 3

Dpt	PP	Libellé PP	Groupe	Modifications		Libellé
				CHF	Prov.	
Modifications n'impactant pas le résultat global						
Département des autorités						
A	02	Conseil administratif, maire et adjoint	318	-20'000	SE	Ajustement "prestations pour services divers"
A	05	Administration générale	319	80'000	SE	Augmentation cotisation ACG
A	05	Administration générale	319	-10'000	SE	Ajustement diverses cotisations
A	54	Institutions pour la jeunesse	365	23'200	SE	Transfert du Dpt 5 de la subvention "Coordination accueil et renseignements (CAR)"
A	65	Traffic régional	361	-50'000	SE	Diminution subvention "Compagnie générale de navigation sur le lac Léman"
A	XX	Divers PPP	31X	7'720	SE	Ajustement chapitre 31
				<b>30'920</b>		<b>Augmentation des charges</b>
				<b>0</b>		<b>Augmentation des revenus</b>
Département des finances et du logement						
1	05	Administration générale	301	268'734	SE	Adaptation des salaires liée à la hausse du nombre d'apprentis
1	05	Administration générale	309	-279'734	SE	Diminution des frais de formation
1	05	Administration générale	31X	61'000	SE	Divers ajustements chapitre 31
1	58	Aide sociale	31X	-25'000	SE	Divers ajustements chapitre 31
1	78	Autres tâches de protection de l'env.	31X	-25'000	SE	Divers ajustements chapitre 31
1	90	Impôts	351	-295'320	SE	Diminution des frais de perception (PP+PM)
1	90	Impôts	400	-4'901'000	SE	Ajustement des prévisions fiscales PP
1	90	Impôts	401	-4'943'000	SE	Ajustement des prévisions fiscales PM
1	90	Impôts	408	3'263'000	SE	Ajustement du fonds de péréquation des personnes morales
				<b>-295'320</b>		<b>Diminution des charges</b>
				<b>-6'581'000</b>		<b>Diminution des revenus</b>

Tableau N° 3

PROJET DE BUDGET 2015 - MODIFICATIONS APPORTEES PAR LE CA

Dpt	PP	Libellé PP	Groupes	Modifications CHF	Prov.	Libellé
Modifications n'impactant pas le résultat global						
Département des constructions et de l'aménagement						
2	05	Administration générale	3XX	-1'487'517	SE	Réajustement du budget du Génie civil en raison d'une nouvelle structure administr.
2	62	Routes communales	3XX	-66'625	SE	Réajustement du budget du Génie civil en raison d'une nouvelle structure administr.
2	71	Approv. en eau, prot. et corr. des eaux	3XX	1'554'142	SE	Réajustement du budget du Génie civil en raison d'une nouvelle structure administr.
2	76	Autres tâches de protection de l'env.	366	30'000	SE	Nouvelle vélocitation dans le quartier de Montribrillant
				<b>30'000</b>		<b>Augmentation des charges</b>
				<b>0</b>		<b>Augmentation des revenus</b>
Département de la culture						
3	30	Encouragement à la culture	30X	297'576	SE	Régularisation des personnes en emploi de solidarité (+5 ETP BMU)
3	30	Encouragement à la culture	365/469	-170'000	SE	Trif. grpes. 365 et 469 aux grps. 375 et 472 subv. redistribuées FI (Prom. culturelle)
3	30	Encouragement à la culture	375/472	170'000	SE	Trif. grpes. 365 et 469 aux grps. 375 et 472 subv. redistribuées FI (Prom. culturelle)
3	30	Encouragement à la culture	435	147'576	SE	Ajustement diverses ventes (BMU - Ariana)
3	30	Encouragement à la culture	439	150'000	SE	Budgétisation revenus des partenariats (expositions MAH)
				<b>297'576</b>		<b>Augmentation des charges</b>
				<b>297'576</b>		<b>Augmentation des revenus</b>
Département de l'environnement urbain et de la sécurité						
4	05	Administration générale	313	100'000	SE	Augmentation entretien du mobilier urbain (LOM)
4	10	Protection juridique	427	6'050'876	SE	Augmentation tarifs d'utilisation du domaine public, (taxes chantiers +5.6 mios)
4	33	Parcs et promenades	318	150'000	SE	Entretien diverses places (SEVE)
4	72	Traitement des déchets	435	250'000	SE	Augmentation prix de rétribution du papier (VVP)
				<b>250'000</b>		<b>Augmentation des charges</b>
				<b>6'300'876</b>		<b>Augmentation des revenus</b>

Tableau N° 3

## PROJET DE BUDGET 2015 - MODIFICATIONS APPORTEES PAR LE CA

Dpt	PP	Libellé PP	Groupe	Modifications CHF	Libellé	Modifications n'impactant pas le résultat global
<b>Département de l'environnement urbain et de la sécurité</b>						
4	05	Administration générale	313	100'000	Augmentation entretien du mobilier urbain (LOM)	
4	10	Protection juridique	427	6'050'876	Augmentation tarifs d'utilisation du domaine public, (taxes chantiers +5.6 mios)	
4	11	Sécurité municipale	306	-110'000	Ajustement frais de vêtements professionnels	
4	11	Sécurité municipale	309	-160'000	Ajustement frais de cours formation interne	
4	11	Sécurité municipale	316	120'000	Ajustement location de bâtiments à usage administratif	
4	33	Parcs et promenades	318	150'000	Entretien diverses places (SEVE)	
4	62	Routes communales	314	150'000	Ajustement entretien des voies et routes	
4	72	Traitement des déchets	435	250'000	Augmentation prix de rétribution du papier (VVP)	
				<b>250'000</b>	<b>Augmentation des charges</b>	
				<b>6'300'876</b>	<b>Augmentation des revenus</b>	

SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2014 (matin)  
Budget 2015

3143

Tableau N° 3

PROJET DE BUDGET 2015 - MODIFICATIONS APPORTEES PAR LE CA

Dpt	PP	Libellé PP	Groupes	Modifications CHF	Prov.	Libellé
Modifications n'impactant pas le résultat global						
<b>Département de la cohésion sociale et de la solidarité</b>						
5	21	Ecoles publiques	30X	336'228	SE	Réorganisation entretien des bâtiments scolaires (+3 ETP)
5	21	Ecoles publiques	308	-136'228	SE	Diminution personnel intérimaire
5	21	Ecoles publiques	314	-200'000	SE	Diminution des contrats de conciergerie et de nettoyage
5	21	Ecoles publiques	352	400'000	SE	Financement prestation du GIAP (mercredi midi)
5	54	Institutions pour la jeunesse	365	-23'200	SE	Transfert au Dpt A de la subvention "Coordination accueil et renseignements (CAR)"
5	54	Institutions pour la jeunesse	365	-250'000	SE	Diminution subvention "Crèches, garderies, jardins d'enfants et activités liées"
5	54	Institutions pour la jeunesse	460	369'000	SE	Ajustement revenus OFAS
5	54	Institutions pour la jeunesse	469	855'000	SE	Ajustement revenus fonds intercommunal (Petite enfance)
5	58	Aide sociale	365	-60'000	SE	Voir tableau détaillé N° 7
5	58	Aide sociale	366	1'015'000	SE	Ajustement de subventions (Social) - voir tableau détaillé N°7
5	74	Cimetières et crématoires	427	50'000	SE	Ajustement recettes perçues par l'Unité de logement temporaire (Social)
5	74	Cimetières et crématoires	434	-100'000	SE	Ajustement revenus incinération
5	74	Cimetières et crématoires	435	150'000	SE	Ajustement refacturation fournitures diverses
5	74	Cimetières et crématoires	439	100'000	SE	Ajustement revenus TVA
				<b>1'081'800</b>	<b>Augmentation des charges</b>	
				<b>1'424'000</b>	<b>Augmentation des revenus</b>	

## Structure des revenus de fonctionnement par nature (chapitre)

Tableau N° 4

(comparaison entre PB 2015 amendé par le CA et Budget 2014)

Chapitre	Désignation des natures	PB 2015 amendé par le CA KCHF	%	Budget 2014 KCHF	%	Comptes 2013 KCHF	%	Ecart PB amendé - B 2014 KCHF	%
40	Impôts	880'762.0	77.1	884'558.3	78.8	921'773.8	77.5	-37'96.3	-0.4
42	Revenus des biens	1'686'77.5	14.8	1'528'26.5	13.6	1'694'62.9	14.2	1'5851.0	10.4
43	Revenus divers	47'900.3	4.2	43'342.8	3.9	54'211.0	4.6	4'557.5	10.5
44	Parts et contributions	1'615.0	0.1	1'450.0	0.1	1'783.6	0.1	165.0	11.4
45	Dédommagements de collectivités publiques	28'111.1	2.5	28'166.4	2.5	29'313.1	2.5	-55.3	-0.2
46	Subventions acquises	11'979.5	1.1	12'018.1	1.1	12'628.0	1.1	-38.6	-0.3
47	Subventions à redistribuer	2'750.0	0.2	75.0	0.0	133.6	0.0	2'675.0	>100
48	Prélèvements sur les financements spéciaux	0.0	0.0	0.0	0.0	304.5	0.0	0.0	-
	<b>Total revenus nets</b>	<b>1'141'795.4</b>	<b>100.0</b>	<b>1'122'437.1</b>	<b>100.0</b>	<b>1'189'610.5</b>	<b>100.0</b>	<b>19'358.3</b>	<b>1.7</b>
49	Imputations internes	36'831.9		37'168.2		32'884.7		-336.3	-0.9
	<b>Total revenus bruts</b>	<b>1'178'627.3</b>		<b>1'159'605.3</b>		<b>1'222'495.2</b>		<b>19'022.0</b>	<b>1.6</b>

Répartition du chapitre 40:

Impôts personnes physiques	579'915.0	592'312.0	579'894.9	-12'397.0
Impôts personnes morales	159'784.0	156'899.0	196'178.4	2'885.0
Péréquation personnes morales	20'763.0	17'047.3	19'382.8	3'715.7
Impôts s/chiens	300.0	300.0	328.9	0.0
Take professionnelle	120'000.0	118'000.0	125'988.8	2'000.0
	<b>880'762.0</b>	<b>884'558.3</b>	<b>921'773.8</b>	<b>-37'96.3</b>

**Structure des revenus de fonctionnement par nature (chapitre)**  
(comparaison entre PB 2015 amendé par le CA et PB 2015 déposé)

Tableau N° 4.1

Chapitre	Désignation des natures	PB 2015 amendé par le CA		PB 2015 déposé		Budget 2014		Ecart	
		kCHF	%	kCHF	%	kCHF	%	PB amendé - déposé kCHF	%
40	Impôts	880'762.0	77.1	887'343.0	77.9	884'558.3	78.8	-6'581.0	-0.7
42	Revenus des biens	168'677.5	14.8	161'806.6	14.2	152'826.5	13.6	6'870.9	4.2
43	Revenus divers	47'900.3	4.2	46'890.7	4.1	43'342.8	3.9	1'009.6	2.2
44	Parts et contributions	1'615.0	0.1	1'615.0	0.1	1'450.0	0.1	0.0	0.0
45	Dédommagements de collectivités publiques	28'111.1	2.5	28'111.1	2.5	28'166.4	2.5	0.0	0.0
46	Subventions acquises	11'979.5	1.1	10'925.5	1.0	12'018.1	1.1	1'054.0	9.6
47	Subventions à redistribuer	27'500.0	0.2	2'580.0	0.2	75.0	0.0	170.0	6.6
48	Prélèvements sur les financements spéciaux	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-
	<b>Total revenus nets</b>	<b>1'141'795.4</b>	<b>100.0</b>	<b>1'139'271.9</b>	<b>100.0</b>	<b>1'122'437.1</b>	<b>100.0</b>	<b>2'523.5</b>	<b>0.2</b>
49	Imputations internes	36'831.9		36'930.5		37'168.2		-98.6	-0.3
	<b>Total revenus bruts</b>	<b>1'178'627.3</b>		<b>1'176'202.4</b>		<b>1'159'605.3</b>		<b>2'424.9</b>	<b>0.2</b>

Répartition du chapitre 40:

Impôts personnes physiques	579'915.0	58'4816.0	592'312.0	-4'901.0
Impôts personnes morales	159'794.0	16'4727.0	156'899.0	-4'943.0
Péréquation personnes morales	207'630.0	17'500.0	17'047.3	3'263.0
Impôts s/chiens	300.0	300.0	300.0	0.0
Taxe professionnelle	120'000.0	120'000.0	118'000.0	0.0
	<b>880'762.0</b>	<b>88'7343.0</b>	<b>884'558.3</b>	<b>-6'581.0</b>

## Structure des charges de fonctionnement par nature (chapitre)

Tableau N° 5

(comparaison entre PB 2015 amendé par le CA et Budget 2014)

Chapitre	Désignation des natures	PB 2015 amendé par le CA		Budget 2014		Comptes 2013		Ecart PB amendé - B 2014	
		kCHF	%	kCHF	%	kCHF	%	kCHF	%
30	Charges du personnel	473'858.7	41.5	465'933.8	41.5	579'181.2	47.3	7'924.9	1.7
31	Biens, services et marchandises	205'330.2	18.0	206'951.6	18.4	194'870.9	15.9	-1'621.4	-0.8
32	Intérêts passifs	24'535.7	2.1	25'501.4	2.3	19'260.9	1.6	-965.7	-3.8
33	Pertes sur débiteurs	14'509.0	1.3	14'512.0	1.3	24'933.3	2.0	-3.0	0.0
34	Contribution à d'autres collectivités	36'510.4	3.2	35'801.7	3.2	42'901.0	3.5	708.7	2.0
35	Dédommagements à des collectivités publiques	52'510.7	4.6	50'589.5	4.5	50'767.1	4.1	1'941.2	3.8
36	Subventions accordées	247'246.7	21.7	241'962.1	21.6	235'864.6	19.3	5'284.6	2.2
37	Subventions redistribuées	2'750.0	0.2	75.0	0.0	133.6	0.0	2'675.0	>100
38	Attributions à des financements spéciaux	0.0	0.0	0.0	0.0	36.5	0.0	0.0	-
	<b>Sous-total</b>	<b>1'057'251.4</b>	<b>92.6</b>	<b>1'041'307.1</b>	<b>92.8</b>	<b>1'147'949.1</b>	<b>93.7</b>	<b>15'944.3</b>	<b>1.5</b>
33	Amortissements	84'530.3	7.4	80'986.2	7.2	76'850.0	6.3	3'544.1	4.4
	<b>Total charges nettes</b>	<b>1'141'781.7</b>	<b>100.0</b>	<b>1'122'293.3</b>	<b>100.0</b>	<b>1'224'799.1</b>	<b>100.0</b>	<b>19'488.4</b>	<b>1.7</b>
39	Imputations internes	36'831.9		37'168.2		32'884.7		-336.3	-0.9
	<b>Total charges brutes</b>	<b>1'178'613.6</b>		<b>1'159'461.5</b>		<b>1'257'683.8</b>		<b>19'152.1</b>	<b>1.7</b>

**Structure des charges de fonctionnement par nature (chapitre)**

Tableau N° 5.1

(comparaison entre PB 2015 amendé par le CA et PB 2015 déposé)

Chapitre	Désignation des natures	PB 2015 amendé par le CA		PB 2015 déposé		Budget 2014		Ecart	
		KCHF	%	KCHF	%	KCHF	%	PB amendé - déposé KCHF	%
30	Charges du personnel	473858.7	41.5	473307.3	41.5	465933.8	41.5	551.4	0.1
31	Biens, services et marchandises	205330.2	18.0	205211.5	18.0	206951.6	18.4	118.7	0.1
32	Intérêts passifs	24535.7	2.1	24535.7	2.2	25501.4	2.3	0.0	0.0
33	Pertes sur débiteurs	14509.0	1.3	14509.0	1.3	14512.0	1.3	0.0	0.0
34	Contribution à d'autres collectivités	36510.4	3.2	36510.4	3.2	35801.7	3.2	0.0	0.0
35	Dédommagements à des collectivités publiques	52510.7	4.6	52406.1	4.6	50569.5	4.5	104.6	0.2
36	Subventions accordées	247246.7	21.7	245649.6	21.6	241962.1	21.6	1597.1	0.7
37	Subventions redistribuées	2750.0	0.2	2580.0	0.2	75.0	0.0	170.0	6.6
38	Attributions à des financements spéciaux	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-
	<b>Sous-total</b>	<b>1'057'251.4</b>	<b>92.6</b>	<b>1'054'709.6</b>	<b>92.6</b>	<b>1'041'307.1</b>	<b>92.8</b>	<b>2'541.8</b>	<b>0.2</b>
33	Amortissements	84'530.3	7.4	84'530.3	7.4	80'986.2	7.2	0.0	0.0
	<b>Total charges nettes</b>	<b>1'141'781.7</b>	<b>100.0</b>	<b>1'139'239.9</b>	<b>100.0</b>	<b>1'122'293.3</b>	<b>100.0</b>	<b>2'541.8</b>	<b>0.2</b>
39	Imputations internes	36'831.9		36'930.5		37'168.2		-98.6	-0.3
	<b>Total charges brutes</b>	<b>1'178'613.6</b>		<b>1'176'170.4</b>		<b>1'159'461.5</b>		<b>2'443.2</b>	<b>0.2</b>

## Récapitulation des subventions par département, prestations en nature comprises

(comparaison entre PB 2015 amendé par le CA et Budget 2014)

Départements	Projet de budget 2015 amendé kCHF	Budget 2014 kCHF	Comptes 2013 kCHF	Ecart PB amendé - B 2014 kCHF	%
<b>Totaux des subventions accordées</b>	<b>247'246.7</b>	<b>241'962.1</b>	<b>235'864.6</b>	<b>5'284.6</b>	<b>2.2</b>
A Autorités	1'948.7	1'717.4	1'880.1	231.3	13.5
1 Finances et logement	16'431.8	16'319.7	12'590.1	1'112.2	0.7
2 Constructions et aménagement	1'637.5	1'538.4	1'529.7	99.1	6.4
3 Culture et sport	78'969.2	79'643.2	81'374.1	-674.0	-0.8
4 Environnement urbain et sécurité	7'027.5	6'620.4	8'299.4	407.1	6.1
5 Cohésion sociale et solidarité	141'231.9	136'123.0	130'191.1	5'108.9	3.8

Tableau N° 6.1

## Récapitulation des subventions par département, prestations en nature comprises

(comparaison entre PB 2015 amendé par le CA et PB 2015 déposé)

Départements	Projet de budget 2015 amendé kCHF	Projet de budget 2015 déposé kCHF	Budget 2014 kCHF	Ecart PB amendé - déposé kCHF	Ecart PB amendé - déposé %
<b>Totaux des subventions accordées</b>	<b>247'246.7</b>	<b>245'649.6</b>	<b>241'962.1</b>	<b>1'597.1</b>	<b>0.7</b>
A Autorités	1'948.7	1'975.5	1'717.4	-26.8	-1.4
1 Finances et logement	16'431.8	16'194.5	16'319.7	237.4	1.5
2 Constructions et aménagement	1'637.5	1'607.5	1'538.4	30.0	1.9
3 Culture et sport	78'969.2	79'131.6	79'643.2	-162.5	-0.2
4 Environnement urbain et sécurité	7'027.5	6'711.1	6'620.4	316.5	4.7
5 Cohésion sociale et solidarité	141'231.9	140'029.4	136'123.0	1'202.5	0.9

**Récapitulation des subventions par département, prestations en nature non comprises**

(comparaison entre PB 2015 amendé par le CA et Budget 2014)

Départements	Projet de budget 2015 amendé KCHF	Budget 2014 KCHF	Comptes 2013 KCHF	Ecart PB amendé - B 2014 KCHF	%
<b>Totaux des subventions accordées</b>	<b>206'245.2</b>	<b>203'135.2</b>	<b>192'891.6</b>	<b>3'110.0</b>	<b>1.5</b>
A Autorités	1'224.8	996.6	1'155.9	228.2	22.9
1 Finances et logement	11'156.4	11'106.4	7'161.8	50.0	0.5
2 Constructions et aménagement	1'505.4	1'478.4	1'454.8	27.0	1.8
3 Culture et sport	64'666.8	66'978.8	66'597.6	-2'312.0	-3.5
4 Environnement urbain et sécurité	169.3	154.3	300.7	15.0	9.7
5 Cohésion sociale et solidarité	127'522.5	122'420.7	116'220.7	5'101.8	4.2

Tableau N° 6.3  
**Récapitulation des subventions par département, prestations en nature non comprises**  
(comparaison entre PB 2015 amendé par le CA et PB 2015 déposé)

Départements	Projet de budget 2015 amendé kCHF	Projet de budget 2015 déposé kCHF	Budget 2014 kCHF	Ecart PB amendé - déposé kCHF	Ecart PB amendé - déposé %
<b>Totaux des subventions accordées</b>	<b>206'245.2</b>	<b>205'730.2</b>	<b>203'135.2</b>	<b>515.0</b>	<b>0.3</b>
A Autorités	1'224.8	1'251.6	996.6	-26.8	-2.1
1 Finances et logement	11'156.4	11'156.4	11'106.4	0.0	-
2 Constructions et aménagement	1'505.4	1'475.4	1'478.4	30.0	2.0
3 Culture et sport	64'666.8	64'836.8	66'978.8	-170.0	-0.3
4 Environnement urbain et sécurité	169.3	169.3	154.3	0.0	-
5 Cohésion sociale et solidarité	127'522.5	126'840.7	122'420.7	681.8	0.5

Tableau N° 7

### Modifications des subventions détaillées

prestations en nature non comprises

				Modifications n'impactant pas le résultat global			
Dpt	p.p.	libellé p.p.	groupe	PB déposé CHF	Modifications CHF	PB amendé CA CHF	Désignation
A	54	Institutions pour la jeunesse	365	0	232'000	232'000	Coordination accueil et renseignements (CAR) - transfert du Dpt 5
A	65	Trafic régional	361	309'300	-50'000	259'300	Diminution subvention CGN
2	78	Autres tâches de protection de l'enf.	366	0	30'000	30'000	Vélostation - Monbrillant (nouvelle subvention)
3	30	Encouragement à la culture	365	608'000	-170'000	638'000	Accès à la culture trf. du grpe 365 au grpe 375 (subv. à redistribuer FI)
3	30	Encouragement à la culture	365	1'309'800	-200'000	1'109'800	Centre d'art contemporain trf. partiel à Soutien aux manifestations
3	30	Encouragement à la culture	365	10'300	-10'300	0	Stargazer (cessation d'activité) trf. à Soutien aux manifestations
3	30	Encouragement à la culture	365	100'000	210'300	310'300	Soutien aux manifestations trf. du Ctre d'art contemporain et de Stargazer
5	54	Institutions pour la jeunesse	365	23'200	-23'200	0	Coordination accueil et renseignements (CAR) transfert au Dpt A
5	54	Institutions pour la jeunesse	365	87'907'346	-250'000	87'657'346	Diminution Crèches, garderies, jardins d'enfants et activités liées
5	58	Aide sociale	365	410'800	90'000	500'800	Augmentation Fondation "Au Cœur des Grottes"
5	58	Aide sociale	365	550'000	-150'000	400'000	Diminution Fondation Trajets - buanderie
5	58	Aide sociale	366	10'004'000	966'000	10'970'000	Ajustement Prestations sociales municipales
5	58	Aide sociale	366	380'000	-95'000	285'000	Ajustement Allocations sociales
5	58	Aide sociale	366	420'000	180'000	600'000	Ajustement Allocations de rentrée scolaire
5	58	Aide sociale	366	385'000	-166'000	219'000	Ajustement Allocations sociales ponctuelles
5	58	Aide sociale	366	125'000	175'000	300'000	Ajustement AVS paiement des cotisations
5	58	Aide sociale	366	450'000	-45'000	405'000	Ajustement Espace aînés
<b>TOTAUX</b>				<b>103'192'746</b>	<b>515'000</b>	<b>103'707'746</b>	

Tableau N° 7.1

**Modifications des subventions détaillées**  
relatives à des prestations en nature

		Modifications n'impactant pas le résultat global					
Dpt	p.p.	libellé p.p.	groupe	PB déposé CHF	Modifications CHF	PB amendé CA CHF	Désignation
1	54	Institutions pour la jeunesse	365	368 895	211 105	580 000	Gratuités - Auberge de jeunesse - Rothschild 30 - ajustement
1	58	Aide sociale	365	0	26 261	26 261	Gratuités - Frères de nos Frères - ajustement
3	30	Encouragement à la culture	365	0	7 548	7 548	Gratuités - Atelier artiste ZIC - Châtelaine 43 - nouvelle
4	14	Incendie et Secours	365	0	83 633	83 633	Gratuités - Association du Musée SIS - nouvelle
4	16	Protection civile	365	0	4 348	4 348	Gratuités - Association Gymnasia Genevensis - nouvelle
4	16	Protection civile	365	0	228 470	228 470	Gratuités - Fondation l'Abri - nouvelle
5	30	Encouragement à la culture	365	24 416	-15 832	8 584	Gratuités - Association de musiciens Cent Villages - ajustement
5	35	Autres loisirs	365	2 400	-2 400	0	Gratuités - Ludobus - 2 places parking - suppression
5	54	Institutions pour la jeunesse	365	279 732	-432	279 300	Gratuités - Secteur St-Gervais - EVE Du Seujet - ajustement
5	54	Institutions pour la jeunesse	365	12 547	-6 004	6 543	Gratuités - Assoc. des rest. scolaires Champel - ajustement
5	58	Aide sociale	365	0	7 052	7 052	Gratuités - Mouvement Populaire des Familles - ajustement
5	58	Aide sociale	365	4 356	-4 356	0	Gratuités - Carrefour Rue - Etuves 15 - suppression
5	58	Aide sociale	365	0	6 776	6 776	Gratuités - Assoc. Journées du cœur - ajustement
5	58	Aide sociale	365	0	48 000	48 000	Gratuités - Maison de la naissance La Rosealie - ajustement
5	58	Aide sociale	365	0	412 087	412 087	Gratuités - EMS Résidence Fort-Barreau - ajustement
5	58	Aide sociale	365	0	3 791	3 791	Gratuités - Espoir pour les enfants de Tchernobyl - nouvelle
5	58	Aide sociale	365	0	72 000	72 000	Gratuités - Fond. Au Cœur des Grottes - Riant-Parc 21 - nouvelle
<b>TOTAUX</b>				<b>692 346</b>	<b>1 062 047</b>	<b>1 774 383</b>	

## Ressources humaines

Départements	Politiques publiques	Libellés politiques publiques	fixes					auxiliaires			
			301180 (ETP)	Transferts	Extrait CA	Variation par DB	amendé par PB 2015	CA	amendé par PB 2015	B 2014	301190 (CHF)
Autorités	05	Administration générale	77.5	-	-	0.4	77.9	830'095	830'095	-	-
Finances et logement			77.5	-	-	0.4	77.9	830'095	830'095	-	-
	05	Administration générale	371.0	-	-	1.2	372.9	1'624'481	1'624'481	-	-
	08	Immeubles du patrimoine administratif (non ventilables)	218.5	-	0.7	-0.6	218.6	937'263	937'263	-	-
	35	Autres loisirs	16.8	-	4.2	-	21.0	202'000	202'000	-	-
	58	Aide sociale	1.7	-	-	-	2.0	7'000	7'000	-	-
	78	Autres tâches de protection de l'environnement	9.2	-	1.0	-	2.7	333'700	333'700	-	-
	95	Immeubles du patrimoine financier	122.8	-	-1.0	0.1	8.3	403'700	403'700	-	-
				-	-4.2	-1.7	120.3	263'298	263'298	-	-
Constructions et aménagement			241.0	0.9	-0.5	0.8	242.2	856'000	856'000	-	-
	05	Administration générale	115.7	0.9	2.5	-0.7	119.8	471'000	471'000	-	-
	30	Encouragement à la culture	4.5	-	-	-	4.5	50'500	50'500	-	-
	62	Routes communales	56.3	-	2.0	-1.0	59.3	54'500	54'500	-	-
	71	Approv. en eau, protection et correction des eaux	26.0	-	-5.0	-	20.0	100'000	100'000	-	-
	78	Autres tâches de protection de l'environnement	8.3	-	-	-0.1	8.2	100'000	100'000	-	-
	79	Aménagement du territoire	30.2	-	0.2	0.2	30.4	180'000	180'000	-	-
Culture et sport			1'046.3	7.6	0.5	3.8	1'058.2	4'073'931	3'919'538	-	-
	05	Administration générale	20.5	-	-	1.8	22.3	454'376	413'648	-	-
	30	Encouragement à la culture	855.3	5.6	0.5	-	863.2	2'587'528	2'474'163	-	-
	34	Sports	170.6	2.0	-	0.2	172.8	1'031'727	1'031'727	-	-
Environnement urbain et sécurité			1'190.1	35.0	-	1.0	-2.6	1'233.5	1'545'000	1'590'000	-45'000
	05	Administration générale	70.0	-	-1.5	-	68.7	360'000	325'000	-	35'000
	11	Sécurité municipale	273.2	26.0	-	-1.2	298.0	600'000	80'000	-	-20'000
	14	Incendie et secours	286.0	4.0	1.0	-0.7	270.3	140'000	140'000	-	-
	16	Protection civile	15.8	-	-	-1.0	14.8	-	-	-	-
	30	Encouragement à la culture	22.0	-	0.5	-	21.5	225'000	200'000	-	25'000
	33	Parks et promenades	208.7	3.0	-	-1.0	206.0	180'000	180'000	-	-
	62	Routes communales	2.0	-	-1.0	-	3.0	4.0	170'000	-	-170'000
	72	Traitement des déchets	334.4	-	1.0	-	4.8	340.2	410'000	665'000	-255'000
Cohésion sociale et solidarité			364.7	6.6	-	1.3	372.6	1'912'655	1'912'655	-	-
	05	Administration générale	14.8	-	1.0	-0.2	15.6	361'795	361'795	-	-
	10	Protection juridique	23.3	2.0	-	1.7	27.0	156'610	156'610	-	-
	21	Ecoles publiques	142.8	3.0	-5.4	0.1	140.5	134'950	134'950	-	-
	35	Autres loisirs	7.5	-	-0.1	-	7.3	11'320	11'320	-	-
	54	Institutions pour la jeunesse	51.4	1.6	5.4	-	59.2	227'085	227'085	-	-
	58	Aide sociale	72.1	-	-0.9	-	71.4	949'195	949'195	-	-
	74	Cimetiers et crématoires	52.8	-	-	-1.2	51.6	71'700	71'700	-	-
Totaux			3'290.6	50.1	-	1.7	4.9	3'347.3	10'841'862	10'732'769	-109'093
P.M. Administration de la caisse de retraite (CAP)			-	-	-	-	-	-	-	-	-

Ne sont pas comprises dans le rubrique 301180 les charges sociales estimées à 22.86%.

DB: Disponible Budgetaire

ETP: Equivalent temps plein

Tableau N° 8.1

**Demandes de nouveaux postes au projet de budget 2015**

		Constructions et aménagement		CHF
26020000	Direction du génie civil	05	Administration générale	63'413
20070000	Direction constructions et aménagement	05	Administration générale	21'423
	<b>Nombre de nouveaux postes demandés</b>	<b>0.9</b>	<b>Montant y.c. charges sociales</b>	<b>84'836</b>
<b>Culture et sport</b>				
34010000	Service des sports	34	Sports	182'666
32010000	Conservatoire et jardin botanique	30	Encouragement à la culture	14'218
32010000	Conservatoire et jardin botanique	30	Encouragement à la culture	37'874
32010000	Conservatoire et jardin botanique	30	Encouragement à la culture	28'436
33010000	Bibliothèques municipales	30	Encouragement à la culture	428'460
	<b>Nombre de nouveaux postes demandés</b>	<b>7.6</b>	<b>Montant y.c. charges sociales</b>	<b>691'654</b>
<b>Environnement urbain et sécurité</b>				
40070000	Sécurité et espace publics	11	Sécurité municipale	87'4190
40033000	SIS - Sapeurs-pompiers professionnels	14	Incendie et secours	304'989
40100002	Unité nettoiement des voiries	62	Routes communales	169'886
40110000	Espaces verts et environnement	33	Parcs et promenades	302'604
	<b>Nombre de nouveaux postes demandés</b>	<b>35.0</b>	<b>Montant y.c. charges sociales</b>	<b>1'651'671</b>
<b>Cohésion sociale et solidarité</b>				
50020000	Service de la petite enfance	54	Institutions pour la jeunesse	113'745
50020000	Service de la petite enfance	54	Institutions pour la jeunesse	69'580
50050000	Etat civil	10	Protection juridique	211'376
50030100	Logistique et conciergerie - Ecole	21	Ecoles publiques	336'228
	<b>Nombre de nouveaux postes demandés</b>	<b>6.6</b>	<b>Montant y.c. charges sociales</b>	<b>730'929</b>
	<b>Total postes</b>	<b>50.1</b>	<b>Montant total</b>	<b>3'159'089</b>

## 7. Débats, amendements et vote final

*Séance du 12 novembre 2014*

La présidente accueille M<sup>me</sup> Sophie Heurtault-Malherbe, directrice financière, accompagnée de M<sup>mes</sup> Sylvie Fontaine, adjointe de direction auprès de la direction financière, et Hanan Van Gilst, responsable de l'unité planification et analyse auprès de la direction financière, ainsi que M. Philippe Krebs, directeur adjoint du département des finances et du logement.

### 7.1 Débat et prise de position des groupes

La présidente demande aux commissaires s'ils souhaitent présenter des amendements.

Un commissaire indique que son groupe, le Parti libéral-radical, ne désire pas déposer d'amendement. Il tient toutefois à revenir sur la question de l'augmentation des taxes d'utilisation du domaine public. Il observe en effet que l'essentiel de ladite augmentation résulte de l'augmentation des tarifs pour les chantiers de longue durée, laquelle s'élève à 200%, voire 400% dans certains cas. Au surplus, il doute de la légalité de la mesure. En effet, le Grand Conseil aurait dû être à tout le moins consulté. Le Conseil d'Etat a tout de même procédé à une augmentation massive. Dans l'hypothèse où cette mesure serait malgré tout légale, il est exclu que le nouveau tarif s'applique à tous les chantiers en cours ou qui ont déjà obtenu une autorisation, ce qui est le cas de la majorité des chantiers qui courront sur l'année 2015. Par conséquent, il doute de la consistance de la somme alléguée de l'ordre de 6 000 000 de francs. Il estime en outre qu'il s'agit d'un nouvel impôt déguisé. De plus, concernant le département de la cohésion sociale et de la jeunesse, il note que la tranche à concurrence de 850 000 francs existait déjà. Elle pouvait dès lors être calculée l'été précédent.

Un commissaire conteste la pertinence du point de vue de ce commissaire. Il ne s'agit en effet pas d'actes d'indiscipline mais de l'utilisation du domaine public. Or, les entreprises doivent forcément utiliser le domaine public pour mener à bien certains projets. Il ne s'agit au surplus pas d'une simple projection ou d'une règle de trois. L'incidence de l'augmentation des tarifs sur le nombre de chantiers de longue durée est dûment prise en compte. De plus, tous les budgets sont par nature des projections. De toute façon, on parle en l'occurrence d'une infime part du budget. Par conséquent, il s'avère manifestement inadéquat d'invoquer une mauvaise gestion, même dans l'hypothèse où cette projection serait effectivement erronée. Le refus du Mouvement citoyens genevois de voter le budget procède à ses yeux uniquement d'une posture politique. Il considère donc peu honnête de motiver ce refus par de supposées mauvaises prévisions du département de l'environnement urbain et de la sécurité.

Un commissaire est d'accord avec son préopinant. Il rappelle l'époque où les agents municipaux mettaient les procès-verbaux. Au fil des années, on a atteint une somme de l'ordre de 25 000 000 de francs aux comptes, que l'on ne pouvait pas budgéter. La situation est ici comparable. On connaît une augmentation soudaine alors que la somme était auparavant relativement basse. Il argue en outre que les entrepreneurs refuseront de payer une augmentation de 400%. Les entreprises feront en sorte d'accélérer les chantiers. Ce sont donc des revenus purement aléatoires. Il n'admet pas que le budget puisse être équilibré par ce biais. Il s'agit d'un tour de passe-passe. Il tient à exprimer son mécontentement quant au départ prématuré de la majorité des magistrats lors de l'audition du Conseil administratif in corpore qui s'est tenue le 4 novembre. Il juge que l'on s'est moqué de la commission. Il estime en outre que M<sup>me</sup> Salerno s'est adressé à lui avec mépris. Il conclut en affirmant avec fermeté qu'il n'est pas sérieux d'équilibrer un budget avec des recettes aléatoires. Depuis 2011, le Conseil administratif ne tient selon lui pas compte des réalités économiques et légales. Il dénonce le fait que le budget soit encore en augmentation, avec des augmentations de personnel. Le groupe du Mouvement citoyens genevois ne votera pas ce budget. Cependant, il ne souhaite présenter aucun amendement pour l'instant. Son groupe se réserve pour la séance plénière qui aura lieu le samedi 13 décembre 2014.

Un commissaire affirme qu'il ne s'agit pas d'une question de mauvaise volonté. Il considère que M<sup>me</sup> Salerno a pris la commission de haut dans le cadre de la présentation du projet de budget amendé, pour cacher une situation embarrassante. Le projet de budget 2015 fait en effet état pour la première fois d'une baisse d'impôts de l'ordre de 4 000 000 de francs, ce qui est significatif. Pour rappel, dans le cadre budgétaire, les impôts augmentaient régulièrement entre 10 000 000 de francs et 20 000 000 de francs chaque année. M<sup>me</sup> Salerno n'a évoqué ce tournant préoccupant que très brièvement. Or, il convient d'en tenir dûment compte. Il est en outre stupéfait par l'augmentation projetée des revenus des biens, à hauteur de 16 000 000 de francs, d'une part, et des revenus divers, à hauteur de 5 000 000 de francs, d'autre part, étant entendu que lesdits revenus n'ont jamais augmenté, voire qu'ils ont baissé de manière considérable par le passé. Il juge qu'il s'agit d'une astuce comptable. Il alerte quant au risque d'augmentation des impôts pour le contribuable.

Un autre commissaire rejoint les deux premiers commissaires. Il doute également de la véracité de la concrétisation de ce projet de budget avec les chiffres avancés. Il rappelle que les magistrats se trouvent en période électorale et qu'ils dépensent donc généreusement. Il considère qu'il sied de revoir la copie en vue de proposer un budget significativement à la baisse. Il n'est en effet pas aussi optimiste que M<sup>me</sup> Salerno. Il redoute que l'on coure à la catastrophe. Il ne présentera pas d'amendements en commission puisque ceux-ci ont été divulgués à la presse l'année précédente.

Un commissaire souhaite apporter un complément. Il se rappelle comment les budgets de cette législature ont été votés. Son groupe s'est toujours montré très constructif. Il y a même une année où le MCG a voté avec le budget avec les socialistes et les verts, alors que tous les autres groupes le refusaient. Malheureusement, on est confronté chaque année depuis quatre exercices à des dépenses supplémentaires et à des créations de postes, alors que le contexte se péjore. Depuis 2011, le MCG appelle pourtant au maintien. Il convient de prendre acte de la péjoration du contexte économique et d'adapter le dispositif en conséquence, ce que le Conseil administratif ne fait de toute évidence pas. Il regrette en outre la multiplication des fonds, notamment dans les domaines culturel et social, au lieu de lignes affectées. Les magistrats jouissent ainsi d'une trop large marge de manœuvre. Il attire également l'attention sur le fait que les investissements ne sont pas autofinancés à hauteur de 45 500 000 francs. Par conséquent, la dette de la Ville de Genève augmente irrémédiablement. En continuant à ce rythme, on reviendra rapidement à 1 800 000 000 de francs de dette. La solution réside soit dans la diminution des charges de fonctionnement, soit dans la diminution des dépenses d'investissement. Il invite à se montrer raisonnable, étant rappelé de surcroît que la proposition de nouvelle répartition des tâches entre les communes, d'une part, et l'Etat, d'autre part, risque d'engendrer des conséquences désastreuses pour la Ville de Genève. Il juge que le Conseil administratif manque de raison. Un projet de budget comme celui qui est soumis se révèle inacceptable.

Une commissaire indique avoir trouvé l'argumentaire développé par un commissaire très astucieux (*note du rapporteur: augmentation annuel des revenus des impôts*), bien que celui-ci soit complètement erroné. En effet, aucune diminution des recettes n'est prévue s'agissant de l'imposition des personnes physiques comme morales, mais une diminution de l'augmentation prévue. Par rapport aux exercices précédents, la courbe s'avère donc ascendante, ce dont elle se réjouit. En revanche, elle regrette que des baisses d'impôts aient été votées, ce qui place la Ville dans une situation difficile. Elle invite à faire concorder les besoins croissants de la population et les nombreuses demandes qui émanent de l'ensemble des groupes avec les moyens alloués.

Un commissaire fait remarquer que la Ville de Genève ne se pilote pas comme une voiture téléguidée. Au contraire, l'inertie prévaut. Il indique qu'une solution existe. Il pense à l'abolition des forfaits fiscaux, mesure qui œuvre d'ailleurs en faveur de l'équité fiscale républicaine.

Une commissaire souhaite formuler quelques remarques. Elle se déclare en effet stupéfaite par certaines déclarations de ses pairs. Elle ne conçoit pas que les chiffres du Conseil d'Etat concernant les futures taxes soient mis en doute alors que la droite est largement majoritaire au niveau cantonal. Elle encourage donc ses collègues de droite à travailler avec leurs relais. De plus, revenant sur l'intervention de la commissaire précédente, elle note que les diminutions d'impôts ont

indubitablement porté atteinte aux communes. Elle affirme en outre que le projet de budget amendé pour l'exercice 2015 est équilibré. Elle ne conçoit pas que l'on insulte l'administration. Il sied de faire preuve de cohérence, et de ne pas feindre de défendre les petits commerçants. Elle estime pour sa part que la Ville de Genève fait l'objet d'une gestion sérieuse.

Un commissaire soutient que les impôts passent de 887 000 000 de francs à 881 000 000 de francs. De plus, l'augmentation à concurrence de 1 000 000 de francs concernant les revenus divers constitue en réalité une nouvelle augmentation de taxe. En ce qui concerne l'augmentation des taxes d'utilisation du domaine public, le Conseil d'Etat a certes fixé les tarifs, mais c'est le Conseil administratif qui avancé le chiffre d'environ 6 000 000 de francs.

La présidente, constatant que les commissaires ne souhaitent pas déposer d'amendement à ce stade, propose de passer aux prises de position des différents groupes.

Le groupe UDC déclare que son groupe n'a rien à ajouter.

Le groupe PLR signale que tel est aussi le cas pour eux.

Pour le PDC on observe que trois des priorités qui sous-tendent le projet de budget relèvent des préoccupations de ce groupe, à savoir une Ville attentive aux besoins des familles, une ville verte et une ville plus sûre. Il se réjouit que les revendications du PDC soient enfin entendues. Il relève en outre l'accent placé sur la culture, notamment avec l'Alhambra et le MEG, la volonté d'être un employeur exemplaire ainsi que l'attention portée à la salubrité, à la propreté et à l'entretien.

Cependant, il ne se satisfait pas du projet de budget amendé puisque la dette se creuse. Le Conseil administratif ne la fait pas baisser. Le Conseil administratif est loin de préparer l'avenir. Eu égard à l'avenir plus sombre qui se dessine, il s'étonne de la légèreté de M<sup>me</sup> Salerno. Il rappelle en outre que la résolution 175, reposant sur une redéfinition des missions et prestations, a été rejetée lors du vote du budget en décembre 2013. Il soutient par ailleurs que le «désenchevêtrement» des tâches entre la Ville et le Canton appelé de ses vœux par M. Longchamp représente un objectif noble. La position anti Conseil d'Etat classiquement adoptée par le Conseil administratif se révèle assurément peu constructive. Il dénonce l'absence de priorités dans les différents départements, à l'exception du département de l'environnement urbain et de la sécurité.

A titre illustratif, rien n'a été supprimé au département de la culture et du sport. S'il est favorable à la politique muséale qui est développée, il aimerait que des priorités soient érigées concernant la politique culturelle. Il faut faire des choix. S'il se prononce a priori davantage pour le refus du projet de budget ainsi

soumis, la présence d'un magistrat persuasif et efficace de son groupe l'incite à s'abstenir pour le moment.

Pour le groupe MCG, faire de la politique, c'est prévoir l'avenir. Les citoyens attendent cela. Il convient de prendre en compte les menaces économiques et fiscales. Revenant sur le caractère inerte de l'administration allégué par un commissaire, il indique que le MCG répète justement ses préoccupations au Conseil administratif depuis 2011. Il faut ralentir l'inflation. Or, force est de constater que le Conseil administratif n'a pas infléchi sa politique. Par conséquent, la Ville se retrouve dans une situation difficile. Il relève en outre que la Suisse est isolée, positivement, au sein de l'Europe. Malgré un ralentissement de l'activité économique, on est loin de la déflation qui frappe l'Union européenne. Celle-ci n'est toutefois pas sans effet sur la Suisse puisque cette dernière réalise près de 80% de son commerce extérieur avec l'Allemagne. Il souligne aussi que si les grandes industries d'exportation se portent bien, les petits commerces sont en difficulté. Le constat s'impose en effet des arcades qui se vident. Le Conseil administratif ne doit pas rester inactif dans un tel contexte. Il attire également l'attention sur le fait que les comptes pour l'exercice 2013 auraient été déficitaires en l'absence des correctifs des années précédentes. En ce qui concerne les comptes pour l'exercice 2014, il y a un risque élevé pour que ceux-ci soient déficitaires. Il soutient certes la culture, mais il s'interroge quant aux modalités de financement de la Nouvelle Comédie et de l'Alhambra, qu'il faudra occuper. Des choix s'imposent. Le budget est de son point de vue illégal. Il n'existe aucun fondement juridique s'agissant des frais de police. Deux avis de droit ont été produits qui vont dans ce sens. Le rapport de la Cour des comptes est au demeurant extrêmement clair, concluant à l'arrêt de cette convention inique. En ce qui a trait au financement des routes d'importance cantonale, la Ville de Genève se contente de la ristourne sur les droits des carburants et émet une facturation au titre des frais de police aux fins de compensation. Si on supprimait ces 15 000 000 de francs, le budget augmenterait en conséquence. Le groupe MCG va demander la suppression de cette ligne lors de la séance plénière du 13 décembre. Il considère que l'on se moque des conseillères municipales et des conseillers municipaux. Le MCG ne votera pas ce projet de budget car des priorités ne sont pas fixées et rien n'est entrepris pour améliorer l'autofinancement des investissements.

La commissaire du groupe Socialiste indique que son groupe votera le projet de budget tel qu'amendé par le Conseil administratif. Le Conseil administratif a su faire face à la diminution des recettes fiscales, tout en ne remettant pas en cause les priorités établies. Elle souligne que les priorités du Conseil administratif correspondent à celles du Parti socialiste. Pendant les auditions, des questions ont été posées à propos de dispositifs, comme la création des postes de responsables de bâtiments scolaires, qui pose la problématique de l'entretien et de la surveillance des préaux, en présence de personnel formé. Elle cite aussi les travailleurs

sociaux hors murs, la régularisation des emplois de solidarité (EdS), les difficultés liées à la gestion différenciée s'agissant du Service des espaces verts (SEVE) ou encore les agents de la police municipale (APM). A cet égard, il faudra dresser un bilan concernant le contrat local de sécurité. Le travail de fond doit se poursuivre, et elle espère qu'il continuera encore la prochaine législature.

Le groupe des Verts félicite le Conseil administratif, lequel a su présenter un projet de budget amendé à l'équilibre malgré les mauvaises estimations fiscales. La politique de gestion de la dette est appliquée à satisfaction. Le taux d'intérêt se révèle particulièrement remarquable, oscillant entre 0,1% et 0,2%. Il se déclare en outre satisfait des arbitrages qui ont été opérés, notamment s'agissant de l'augmentation de l'aide en faveur des personnes âgées, d'une part, et de la création des trois postes de responsables de bâtiments scolaires, qui constitue un élément indispensable dans le cadre d'une politique de prévention en matière de sécurité, caractérisée par l'occupation de l'espace public, d'autre part.

Il observe par ailleurs que plus de 70% des postes demandés depuis quatre ans sont des postes d'APM. Il relève à cet égard que les Verts ont toujours voté ces postes, contrairement à la droite. Il s'interroge toutefois sur l'efficacité du dispositif en place ainsi que sur le lien avec la police cantonale, les unités de sécurité préventive et les travailleurs sociaux hors murs.

Il dresse le constat que le sentiment d'insécurité n'a pas baissé, nonobstant l'augmentation massive du nombre d'APM déployés sur le terrain ces dernières années. Il votera les postes sollicités, mais il appelle de ses vœux une analyse complète dès le début de l'année 2015.

De plus, il regrette le manque d'ambition en termes de mobilité, spécialement l'absence de mesures promouvant la mobilité douce. Les citoyen-ne-s y sont pourtant grandement favorables. Il fait également part de sa déception concernant la rénovation et l'entretien des bâtiments. Il salue le niveau des investissements, même s'il considère que celui-ci aurait pu être un peu plus élevé. Par exemple, en réduisant la consommation énergétique via la rénovation, on réalise des économies substantielles. Les citoyen-ne-s seraient en outre heureux si les routes étaient moins bruyantes. Il s'agit donc d'investir dans le phonoabsorbant. Il encourage de manière générale à abandonner des éléments de prestige pour se focaliser sur l'essentiel. Il conteste les affirmations selon lesquelles le Conseil administratif serait inactif dans le contexte de crise qui prévaut. Lorsqu'ils sont confrontés à des difficultés, les petits commerçants ont justement besoin de l'intervention des pouvoirs publics. Au vu de ce qui précède, les Verts voteront le projet de budget équilibré qui est proposé par le Conseil administratif.

Le commissaire d'Ensemble à Gauche met en évidence que le budget est celui du Conseil administratif in corpore. M. Barazzone est donc d'accord avec ses collègues.

Il ajoute que la droite ignore l'impact positif des secteurs associatif, social et culturel sur l'économie. Cela rapporte de l'argent. Il s'agit d'investissements. On se rend d'ailleurs aujourd'hui compte avec du recul que l'austérité prônée comme remède à la crise s'est révélée constituer une mesure néfaste au final.

Il affirme en outre que la gauche n'entend pas que les travailleurs soient victimes des cycles économiques. Il relève par ailleurs des problèmes en lien avec le projet de budget sous revue. Il mentionne entre autres la mauvaise gestion de certains dysfonctionnements, notamment concernant le Service du Conseil municipal, la trop faible rémunération des mamans de jour ainsi que la régularisation des EdS. En ce qui concerne le règlement sur les APM, il félicite son groupe. Il s'avérait en effet nécessaire de définir la police de proximité, étant toutefois précisé qu'il convient de clarifier encore davantage ce concept.

De plus, demeurent encore quelques incertitudes après l'échec du projet ConvergenceS. L'avenir du Service d'incendie et de secours (SIS) et du concept de sécurité incendie devra bientôt être traité. Le groupe EàG votera le budget, malgré un certain nombre de réticences. Il précise que la position dudit groupe est susceptible d'évoluer.

## 7.2 Vote des amendements de la commission des finances

Pas d'amendements présentés.

## 7.3 Vote du projet de budget 2015 amendé

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres a), b), c) et g), l'article 74, alinéa 5, et l'article 77 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

### **Délibération I. – Budget administratif et mode de financement**

*Article premier.* – Budget de fonctionnement

Les charges du budget de fonctionnement  
de la Ville de Genève sont arrêtées à

Fr.  
1 178 613 594

sous déduction des imputations internes de	36 831 940
soit un total des charges nettes de	<u>1 141 781 654</u>
et les revenus à	1 178 627 289
sous déduction des imputations internes de	36 831 940
soit un total des revenus nets de	<u>1 141 795 349</u>

L'excédent de revenus présumé s'élève à 13 695 francs.

*Article 2. – Budget des investissements*

Le budget des investissements se présente de la manière suivante:

a) patrimoine administratif	Fr.
dépenses	100 000 000
recettes	<u>0</u>
investissements nets	100 000 000
b) patrimoine financier	
dépenses	30 000 000
recettes	<u>0</u>
investissements nets	30 000 000
c) total	
dépenses	130 000 000
recettes	<u>0</u>
investissements nets	130 000 000

Le budget des investissements est approuvé à titre de trésorerie pour la part des crédits résultant de délibérations particulières votées et sous réserve de celles qui doivent l'être.

*Article 3. – Mode de financement*

Les investissements nets sont autofinancés comme suit:

a) patrimoine administratif		Fr.
investissements nets		100 000 000
amortissements ordinaires	79 731 587	
amortissements complémentaires	0	
excédent de revenus de fonctionnement	<u>+ 13 695</u>	
autofinancement		<u>79 745 282</u>
insuffisance de financement		20 254 718
b) patrimoine financier		
investissements nets		30 000 000
amortissements (autofinancement)		<u>4 798 730</u>
insuffisance de financement		25 201 270

c) total		
investissements nets		130 000 000
amortissements ordinaires	84 530 317	
amortissements complémentaires	0	
excédent de revenus de fonctionnement	<u>+ 13 695</u>	
autofinancement		<u>84 544 012</u>
insuffisance de financement		45 455 988

*Article 4.* – Compte de variation de la fortune

L'augmentation présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 13 695 francs correspondant à l'excédent de revenus du budget de fonctionnement.

*Article 5.* – Dérogation

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisitions de collections.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres a), b), c) et g), l'article 74, alinéa 5, et l'article 77 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

**Délibération II. – Centimes additionnels**

*Article premier.* – Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2015, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

*Article 2.* – Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2015 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de trois mois dans la commune, en conformité des articles 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

*Article 3.* – Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément

des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2015.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION III*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres a), b), c) et g), l'article 74, alinéa 5, et l'article 77 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

**Délibération III. – Emprunts**

*Article premier.* – Pour assurer l'exécution du budget administratif de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2015 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme, à concurrence du montant prévu par la délibération I, article 3, arrondi à 45 000 000 de francs, dans le cas où ce dernier montant ne serait pas couvert par l'excédent de trésorerie.

*Article 2.* – Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

*Article 3.* – Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2015, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

La présidente met aux voix la délibération I, article par article, en demandant aux commissaires s'il y a une opposition. Tel n'est pas le cas.

Chacun des articles de la délibération I est successivement adopté.

La présidente procède à l'identique s'agissant de la délibération II.

Chacun des articles de la délibération II est successivement adopté.

La présidente procède à l'identique s'agissant de la délibération III.

Chacun des articles de la délibération III est successivement adopté.

La présidente soumet la délibération I dans son ensemble au vote des commissaires.

La délibération 1 dans son ensemble est refusée par 7 non (2 MCG, 3 LR, 2 UDC) contre 7 oui (2 EàG, 2 Ve, 3 S) et 1 abstention (DC).

La présidente passe au vote sur la délibération II dans son ensemble.

La délibération 2 dans son ensemble est adoptée par 7 oui (2 EàG, 2 Ve, 3 S) et 8 abstentions (2 MCG, 1 DC, 3 LR, 2 UDC).

La présidente passe au vote sur la délibération III dans son ensemble.

La délibération III dans son ensemble est refusée par 7 non (2 MCG, 3 LR, 2 UDC) contre 7 oui (2 EàG, 2 Ve, 3 S) et 1 abstention (DC).

La présidente invite à présent les commissaires à se prononcer sur l'ensemble des projets de délibérations.

Le projet de budget pour l'exercice 2015 tel qu'amendé par le Conseil administratif est refusé par 7 non (2 MCG, 3 LR, 2 UDC) contre 7 oui (2 EàG, 2 Ve, 3 S) et 1 abstention (DC).

La présidente remercie M<sup>mes</sup> Heurtault-Malherbe, Fontaine et Van Gilst, ainsi que M. Krebs pour leur contribution.

## **8. Déclaration du rapporteur général**

Le rapporteur tient tout d'abord à remercier chaleureusement tous les services de l'administration de la Ville de Genève qui ont participé aux travaux des commissions spécialisées et de la commission des finances, et particulièrement le département des finances et du logement, représenté par Madame Heurtault-Malherbe, pour la transparence et le soutien qu'il a apportés à l'étude du projet de budget 2015. Le rapporteur remercie la présidente de la commission des finances, M<sup>me</sup> Figurek, pour la conduite de nos travaux dans un état d'esprit constructif et convivial.

Le rapporteur tient aussi à remercier M. Morel qui a su transcrire, suivre et traduire avec talent les propos (parfois confus) des un-e-s et des autres et apporter son soutien à la finalisation de ce rapport. Enfin, il faut également remercier l'ensemble de la commission qui a mené les débats avec efficacité et engagement.

Fin août, le Conseil administratif a déposé un projet de budget 2015 équilibré. Par la suite, ce budget a été examiné dans les différentes commissions spécialisées et approuvé par chacune d'entre elles.

Le 4 novembre, le Conseil administratif présente le projet de budget 2015 amendé dans lequel il tient compte des nouvelles informations délivrées par le Canton. La deuxième version du budget prévoit une diminution des recettes fis-

cales de 6,29 millions de francs compensée à hauteur de 6,1 millions de revenus issus de l'augmentation de la taxe d'utilisation du domaine public, hausse décidée par les autorités cantonales. Cette hausse représente 0,5% de l'ensemble des revenus.

Une partie de la commission des finances a alors refusé de voter le projet de budget, arguant que l'estimation des recettes dues aux contributions du domaine public était mal évaluée et que l'autofinancement des investissements était insuffisant. Il faut toutefois souligner qu'aucun groupe politique n'avait remis en question durant les débats en commission la nécessité des 130 millions d'investissements à faire pour Genève.

Au vote final, la commission des finances a refusé le projet de budget (par 7 non contre 7 oui et 1 abstention).

Le rapporteur tient à rappeler que le projet de budget équilibré présenté par le Conseil administratif respecte la loi sur l'administration des communes et qu'il est nécessaire pour notre municipalité de disposer d'un budget afin d'assurer les prestations essentielles pour notre population et notre ville.

*Annexes:* voir brochure

ANNEXES  
AU RAPPORT GÉNÉRAL

## Sommaire

– Annexe 1 – Département des autorités . . . . .	3169
– Annexe 2 – Département des finances et du logement . . . . .	3182
– Annexe 3 – Département des finances et du logement . . . . .	3211
– Annexe 4 – Département de la cohésion sociale et de la solidarité . .	3212
– Annexe 5 – Département de la culture et du sport . . . . .	3223
– Annexe 6 – Département de l’environnement urbain et de la sécurité	3225
– Annexe 7 – Département de la culture et du sport . . . . .	3226
– Annexe 8 – Département de l’environnement urbain et de la sécurité	3227
– Annexe 9 – (Concerne plusieurs départements) . . . . .	3228
– Annexe 10 – Département de l’environnement urbain et de la sécurité	3230
– Annexe 11 – Département de l’environnement urbain et de la sécurité	3233
– Annexe 12 – Département des constructions et de l’aménagement . .	3234
– Annexe 13 – Département de la culture et du sport . . . . .	3236
– Annexe 14 – Département de la culture et du sport . . . . .	3239

Département des autorités  
ANNEXE N° 1



CONSEIL ADMINISTRATIF  
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL  
DE LA VILLE DE GENÈVE

Madame Vera Figurek  
Présidente  
Commission des finances

Genève, le 16 octobre 2014

Réponses aux questions de la Commission des finances sur le projet de budget 2015

Madame la Présidente,

Je fais suite à l'audition du Département des Autorités du 9 septembre dernier et vous prie de trouver ci-après les réponses aux questions posées par la Commission des finances.

1. Question formulée par Mme Virginie Studemann relative au droit sur la benzine

Question:

Madame Studemann demande si le détail lié à la somme de 15 000 000,- Frs sera accessible aux commissaires.

Réponse:

Le décompte 2014 sera fourni dans le cadre de l'examen des comptes.  
Le détail 2013 est disponible dans le fichier ci-joint.



Droit sur la benzine 2013.pdf

2) Question formulée par M. Simon Brandt relative aux publications de la Ville

Question:

Monsieur Brandt souhaite que soit communiquée la liste exhaustive des publications de la Ville de Genève, y compris leur année de création et leur coût annuel respectif.

Réponse:

Seuls *Vivre à Genève* et *VG Magazine* dépendent du Département des autorités.  
Le détail de leur coût annuel est présenté dans le fichier ci-joint.



Publications Dépt A.pdf

Les années de création sont respectivement 2002 et 1963.

**Question posée par Mme Virginie Studemann relative à la coupe linéaire appliquée au groupe 31**

**Question:**

Madame Studemann demande à connaître le détail de la coupe linéaire de 1% appliquée au groupe 31 du Département.

**Réponse:**

Cette demande a été transmise à Madame Sandrine Salerno, Conseillère administrative en charge du Département de finances et du logement, qui répondra directement à la Commission des finances.

**Question posée par M. Adrien Genecand relative aux contentieux**

**Question 4:**

Monsieur Genecand exige de recevoir la liste des contentieux que la Ville de Genève mène, notamment s'agissant d'affaires politiques, ainsi que le coût exact y afférant.

**Réponse:**

Comme expliqué chaque année, le Service juridique ne peut malheureusement pas donner suite à cette demande pour des raisons de confidentialité.

En revanche nous pouvons vous indiquer que le Service juridique a traité 194 affaires de contentieux en 2013.

En vous souhaitant bonne réception de la présente et en restant à votre disposition pour tout autre complément d'information, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.



Jacques Moret

Annexes : ment.

Copie : M. Sami Kanaan, Maire  
Mme Sandrine Salerno, Conseillère administrative

SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2014 (matin)  
Budget 2015

3171

DE L'INTERIEUR DE LA MOBILITE ET DE L'ENVIRONNEMENT  
GENERALE DU GENIE CIVIL

DROIT SUR LA BENZINE VILLE DE GENEVE

EXERCICE 2013, BASE SUR LES COMPTES 2012  
Décompte arrondi au franc

Chap. 250  
à 270 VOIRIE

Rubriques	Libellé	Somma	Taux	Montants	Montants du décompte
<b>TOTAL DU DECOMPTE (Annexe 0)</b>					40'468'352
<b>4009000. LOGISTIQUE ET TECHNIQUE</b>					6'346'901
<b>DEPENSES</b>					
301000	Traitements	2'285'900	47.50	1'085'807	
303000	Assurances sociales	176'316	47.50	83'750	
304410	Caisse pension et prévoyance	300'605	47.50	142'788	
305000	Assurance maladie et accident	77'222	47.50	36'680	
306000	Prestations en nature	62'358	47.50	24'870	
308000	Personnel interimaire	1'338	47.50	634	
309000	Autres charges du personnel	61'305	47.50	29'120	
310000	Frais de bureau, imprimés, publicité	13'367	32.23	4'308	
311000	Mobilier, machines, véhicules, matériel	66'540	40.00	26'616	
312000	Eau, énergie, combustible	665'418	32.23	214'484	
313040	Fournitures élec.com. et transmission		59.34	0	
313100	Fournitures pour véhicules	725	59.34	430	
313110	Fournitures pour le nettoyage	27'954	32.23	9'010	
313190	Fournitures sécurisé et Intervention	14'758	59.34	8'758	313'100-313'190
313200	Fournitures pour ateliers+autres fourn.	775	59.34	460	
313320	Fournitures instal.électriques	256	32.23	83	
313400	Fournitures monuments/Mat. Fêtes		0.00	0	
313410	Fournitures de constructions		59.34	0	
313460	Fournitures de plantes et fleurs	150	0.00	0	
313480	Fournitures produits chimiques	20'877	32.23	6'728	
313490	Fournitures produits dénoyage		100.00	0	
313521	Fourniture de carburant	14'012	59.34	6'315	313'521-313'549
313530	Fournitures alimentaires	1'289	0.00	0	
313550	Fournitures marquées		100.00	0	
314000	Entretien des immeubles par des tiers	643'125	32.23	207'278	
315070	Entretien vêtements	6'845	32.23	2'208	
315	Entr.véhic. pièces		59.34	0	
315000	Entretien divers matériel	98'945	32.23	31'245	315'000-315'030-315'040
315160	Entretien autre matériel par des tiers	11'527	59.34	6'640	
315200	Entretien matériel atelier -lors	6'976	59.34	4'140	
315400	Entretien monuments/Mat. Fêtes		0.00	0	
316000	Autres locations	16'055	32.23	5'175	
316420	Location wc publics		0.00	0	
317000	Dédommagements	10'330	47.60	4'907	
318100	Ass. Véhicules	25'233	59.34	14'973	318'100-318'190
318000	Affranch.+ autres prestations	62'166	32.23	20'038	318'000-318'030-318'040-318'050-318'060-318'070-318'080-318'090-318'100-318'110-318'120-318'130-318'140-318'150-318'160-318'170-318'180-318'190
318050	Autres frais divers	330	32.23	106	
32010	Espag. Courants/Intérêts aux créanciers		0.00	0	
334020	Pertes sur débiteurs		32.23	0	
365	Subv. et gratifiés		0	0	
391	Locaux		32.23	0	
392000	Imp. Internes	26'904	32.23	8'316	

SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2014 (matin)  
Budget 2015

Libellé	Somma	Taux	Montants	Montants du décompte
Charges financ.	425'876	0,00	0	
<b>Total Dépenses</b>	<b>5'114'028</b>		<b>1'988'181</b>	
<b>déduire :</b>				
427170 Loyers	-8'700	32,23	-2'804	
429000 Autres revenus	0	0,00	0	
434000 Prestation services pour des tiers	-34'824	59,34	-20'665	
435150 Ventes caf.de produits alimentaires		0,00	0	
435180 Ventes diverses		59,34	0	
436000 Fibr. frais pers.	-5'335	47,50	-2'534	
439400 Autres contrib.	-105'306	32,23	-33'940	139'352 + 4'359/100
492 Imp. Internes	-20'293	32,23	-6'527	
<b>Total Recettes</b>	<b>-174'417</b>		<b>-66'470</b>	
<b>TOTAL NET 40090000</b>	<b>4'939'612</b>		<b>1'921'710</b>	
<b>Pas pris en considération</b>				
40000003 Gestion Cafétéria	0			
<b>Pas pris en considération</b>				
40090001 Unité matériel de fête	2'143'338			
<b>40090002 Unité gestion des véhicules</b>				
Dépenses	4'670'193	59,34	2'771'292	2'013'375
Charges financières (331-390)	84'875	59,34	50'365	1'327
Revenus	-56'176	59,34	-33'335	1'335 + 4'361 + 1'117
<b>TOTAL NET</b>	<b>4'698'891</b>		<b>2'788'322</b>	
<b>40090004 Unités ateliers généraux</b>				
301000 Traitements	1'442'760	47,50	685'311	
303000 Assurances sociales	109'336	47,50	51'935	
304410 Caisse pension et prévoyance	163'151	47,50	77'497	
305000 Assurance maladie et accident	51'783	47,50	24'597	
306000 Prestations en nature	2'073	47,50	984	
308000 Personnel interinaire	0	47,50	0	
309000 Autres charges du personnel	636	47,50	302	
310000 Frais de bureau, imprimés, publicité	891	32,23	223	
311000 Mobilier, machines, véhicules, matériel	194'569	40,00	77'828	
313100 Fournitures pour véhicules	0	59,34	0	
313110 Fourniture pour le nettoyage	5'788	32,23	1'865	
313180 Fournitures sécurité et intervention	1'509	59,34	895	
313200 Fournitures pour ateliers+autres fourn.	254'051	59,34	150'764	
313320 Fournitures instal.électriques	40'964	32,23	13'203	
313400 Fournitures monuments/mat. Fêtes	41'407	0,00	0	
313410 Fournitures de constructions	89'392	59,34	53'045	
313490 Fournitures produits chimiques	7'697	32,23	2'448	
313490 Fournitures produits déneigement	0	100,00	0	
313521 Fourniture de carburant	8'638	59,34	5'126	
313680 Fournitures marquages	0	100,00	0	
314000 Entretien des immeubles par des tiers	1'121'167	32,23	361'352	
315180 Entretien autre matériel par des tiers	97'145	59,34	57'646	
315200 Entretien matériel atelier tiers	16'205	59,34	9'669	
316000 Loyers, locations, redew.d'utilisation	130'841	32,23	42'170	316'100 + 1'014'250 + 600
316420 Location wo publics	166'046	0,00	0	
317000 Dédommagements	190	47,50	90	
318000 Honoraires + prestations de services	117'841	32,23	37'990	
392000 Imp. Internes	0	32,23	0	

SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2014 (matin)  
Budget 2015

3173

Postes	Libellé	Sommes	Taux	Montants	Montants du décompte
410390	Charges financ.	1'972	0.00	0	
<b>A déduire :</b>					
429000	Autres revenus	-13'443	0.00	0	1'972 X
434000	Prestation services pour des tiers	-	58.34	0	
436000	Dédommagement de tiers	-38'005	47.50	-18'052	
PS, Sur exercice 2009, CR employé dans le 4009000					
	<b>Total</b>	<b>4'014'394</b>		<b>1'636'869</b>	
<b>Pas pris en considération</b>					
2801000	Aménagement urbain et mobilité				
	Dépenses	10'538'856	0.00	0	
	Revenus	-64'346	0.00	0	0
<b>260200. DIRECTION DU GENIE CIVIL</b>					
<b>11'589'714</b>					
<b>ADMINISTRATION</b>					
REVENUS TOTALES		36'902'598	100.00	36'902'598	
REVENUS TOTAUX		-2'069'005	100.00	-2'069'005	
<b>A déduire :</b>					
26020100	Assainissement des eaux	-2'627'345	100.00	-2'627'345	
26020200	Rites & OA-Charges financières (331.032300)	-19'059'345	100.00	-19'059'345	
26020300	Entr. Monuments/fontaines	-1'557'189	100.00	-1'557'189	
<b>4010. VOIRIE - VILLE PROPRE</b>					
<b>22'531'736</b>					
<b>DEPENSES TOTALES NETTES</b>					
<b>52'363'342</b>					
40100000	Direction et administration	4'070'411	45.35	1'845'932	
40100001	Unité de collecte des déchets	24'641'038	0.00	0	
40100002	Unité nettoiement des voiries	26'096'042	100.00	26'096'042	
40100003	Unité gestion des Incivilités	2'966'088	0.00	0	
<b>A déduire :</b>					
40100002	Unité nettoiement des voiries				
20% nettoiement hors routes s/ 26096042		-5'219'208	100.00	-5'219'208	
332/390 Charges financières		-191'029	100.00	-191'029	

*partir de*

DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION  
SERVICE FINANCIER

RECAPITULATION :

FONCTIONNEMENT	(1)	40'468'352	32.00	12'949'873
ASSURANCES		40'000	32.00	12'800
INVESTISSEMENTS	(2)	10'229'599	32.00	3'273'472
<b>TOTAL</b>		<b>50'737'951</b>		<b>16'236'144</b>

*selon convention 32% = 20000000  
partir de  
des autres  
de 10000000*

*Σ Frais  
de 10000000*

**DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**  
**DE FINANCIER**  
**DROITS SUR LES CARBURANTS**

Part Etat entretien artères municipales - Part Ville de Genève aux frais de police

Comptes	Décomptes	Subventions
2005	2006	2008
2006	2007	2009
2007	2008	2010
2008	2009	2011
2009	2010	2012
2010	2011	2013
2011	2012	2014

Décompte 2011 carburant canton pour entretien et constructions des routes selon exercice comptable 2010 envoyé à l'OFS (Annexe 2) 158'264'270 ok-2011

Décompte 2011 de l'Etat à la Ville (32%) pour entretien et constructions des artères, selon décompte 2011 (comptes 2010) transmis à CFS 13'547'003 ok-2011 (con. 11002)  
**Total** 171'811'273

Versement de la Confédération (mesures autres que techniques) en 2013, basé sur le décompte 2011 (comptes 2010)  
 DIME : 06110100.46006150 Annexe 3 6'896'911  
Annexe 4 3'652'060 1er acpte 2013  
3'044'050 2ème acpte 2013  
0

Répartition proportionnelle Etat-Ville

13'547'003  
171'811'273 **7.8848**

Part Ville aux droits sur les carburants  
 7.8848% X 6'896'911 528'039

**Décompte Etat-Ville**  
 Subvention Etat à Ville pour entretien des routes  
 Décompte 2013, basé sur les comptes 2012 (voir page précédente)  
 Montant versé en 2012 à ville de Genève 16'236'144  
 Montant de la subvention restant à versée -2'000'000  
14'236'144

Contribution de la Ville de Genève aux frais de police 14'236'144

**Ecritures comptable**

	DEBIT	CREDIT	MONTANTS
Vers.DI	06110100 35206150	06010000 25900151	14'236'144
par IC	06010300 20700207	00000003 83011099	14'236'144
Vers.Vgen.	06110100 35206150	Montant d0 à la Ville de Genève	528'039
par BAP			

Page 4 Décompte Etat-Ville 2013 d'après cpte 2012(V1).xls

SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2014 (matin)  
Budget 2015

3175

INVEST.				
AMÉNAGEMENT DE L'INTERIEUR DE LA MOBILITE ET DE L'ENVIRONNEMENT				
SECTION GENERALE DU GENIE CIVIL				
VILLE DE GENEVE - COMPTES 2012 POUR EXERCICE 2013				
DEPENSES D'INVESTISSEMENTS 2013				
DATES	CREDIT	DEPENSES	DEPENSES	
LOI		2012	2012	
	A. Crédite votée dans l'année	MONTANTS	Décompte	Hors
	(Aménagement du domaine public)	VOTES	Décompte	Décompte
15.10.2012	Projet de minibus urbain à traction électrique	960'000		
12.09.2012	Complément de l'éclairage existant	124'700		
12.09.2012	Nouvelle installation d'éclairage public	124'700		
12.09.2012	Remplacement installation éclairage	276'600		
15.10.2012	Etude de rehaussement des quais Arrêt Tram	3'494'275		-32'424
22.02.2012	Aménagements route de Ferney	2'629'220	910'791	
21.03.2012	Rovêtements bitumeux phonoabsorbants	6'856'400	5'466	
02.04.2012	Supports signalétiques deuxième phase	580'000		
15.10.2012	Mise en place de revêtements bitumeux phonoabsorb	1'909'400		
15.10.2012	Travaux d'aménagements routiers	40'950		
15.10.2012	Etude aménagement espaces publics	1'574'000		4'050
15.10.2012	Etude aménagement domaine public	2'478'600		4'050
30.01.2012	Réalisation de mesures à l'essai durant une année	5'366'000		
20.03.2012	Aménagements linéaires scolaires	641'000	14'202	
15.10.2012	Toilettes publiques, rénovation 2ème tranche	4'260'000		83'527
21.02.2012	Unité des ateliers généraux renouvel. & acquisition d'équipements	269'200		145'650
	<b>TOTAL CREDITS VOTES</b>	<b>30'985'045</b>		
	<b>TOTAL DES DEPENSES 2012</b>	<b>1'200'158</b>	<b>930'449</b>	<b>269'710</b>
B. CREDITS EN COURS				
(Aménagement du domaine public)				
21.01.2007	Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse, liaison ferroviaire	9'043'000		172'595
23.08.2009	Etude d'un projet de piétonisation	45'000		
12.12.2009	Etude d'implantation	160'000	214'350	
27.06.2011	Projet d'aménagement du squar	2'133'600		8
23.06.2003	Etude d'aménagement urbain de la place	570'000		27'702
12.11.2004	Grenus, Elèves, Rousseau, aménagement piétonnier	468'000		4'342
18.09.2009	Fourniture et remplacement	3'596'000	349'067	
16.09.2009	Installation de systèmes de régulation de tension	518'000		34'508
16.09.2009	Fournit.lampes à incandesc.de cordon lumineux	130'744		
16.09.2009	Fournit.et remplac.de 450 supports	1'632'000	145'308	
01.12.2009	Etude pour la modification du carrefour	46'420	7'342	
18.05.2010	Etude de circulation et du projet d'aménagement urbain	815'000	50'715	
12.10.2010	Amélioration et rénovation de l'éclairage	385'360	296'118	
13.12.2011	Rénovation éclairage et illumination façades	100'000		63'374
13.12.2011	Etude d'un modèle unifié	120'000		83'043
13.12.2011	Etude de renouvellement des éclairages publics	160'000	4'548	
13.02.1998	Réhabilitation de la station-abri	662'600	545'416	
16.05.2001	Etude d'aménagement de la route	420'000		
26.05.2002	Etude de construction de chaussées et de collecteu	240'000		
26.05.2002	Etude de construction de chaussées, trottoirs, col	300'000		62'695
09.04.2003	Travaux d'adaptation de carrefours	4'905'000		
21.01.2004	Grenus, rampe d'accès au garage	1'063'000		
07.06.2005	Cornavin-Meyrin-Corn aménagements urbains	10'646'000		-137'693
11.02.1998	Etude de réfection de l'ouvrage	200'000	2'507	
10.11.1998	Reconstruction passerelle et collecteurs, refection	2'378'550		

INVEST.			
02	Déplacement de la trémie de sortie ouest	3'978'000	20'554
09.2003	Auscultation et entretien	6'882'950	-24'167
06.08.2006	Réaménagement chaussées	3'465'000	75'535
17.05.2006	Réalisation d'infrastructures pour les vélos	1'940'000	18'336
20.03.2007	Expertises, obligations légales	225'000	
10.10.2007	Etude circulation, aménagement & assainissement	210'000	
19.02.2008	Mesures conservatoires	333'500	
20.02.2008	Aménag.d'espaces publics et assainis. Des eaux	556'030	
28.04.2008	Travaux d'adaptation de carrefours et chaussées	3'380'420	1'683
21.05.2008	Aménagements routier et extérieur	2'593'200	1'161'059
24.06.2008	Frais d'étude de modération de la circulation	851'800	
10.11.2008	Travaux d'aménagement et de réfection	10'031'09'000	8'806'605
10.11.2008	Travaux liés à la déviation des lignes de bus	10'428'000	3'709'639
16.12.2008	Travaux de réaménagement de la rue	1'245'680	-4'933
17.12.2008	Travaux de construction d'un escalier	386'500	
23.06.2008	Divers ouvrages d'art	200'000	28'742
01.12.2009	Subvention pour les travaux d'entretien	557'000	
01.12.2009	Travaux d'aménagement	2'176'982	145'627
28.04.2010	Travaux d'aménagement	7'641'710	2'200'390
09.05.2010	Gros entretien et assainissement du bruit routier	1'443'000	269'539
09.06.2010	Réaménagement	62'000	5'624
09.06.2010	Voies CFF démolition et reconstruction encoirbellement	1'550'000	1'205'020
18.05.2011	Etude de projet de réaménagement	3'285'000	34'365
23.05.2011	Etude d'aménagement de la rue	1'069'200	635'794
23.05.2011	Travaux de réalisation d'un trottoir	614'300	291'899
26.09.2011	Réaménagement du chemin	2'308'200	406'572
29.04.2002	Amélioration de la sécurité des déplacements et nu	522'500	178'875
09.04.2003	Plan directeur transport public 03-06	2'000'000	96'039
05.10.2004	Bruit routier, mesures d'assainissement	2'760'000	3'958
17.05.2006	Etude d'aménagement	845'000	130'973
12.11.1996	Etude d'aménagement	315'000	
15.01.2002	Etude du génie civil et d'assainissement	520'000	
03.12.2003	Mesures d'aménagement urbain	1'062'000	
07.04.2004	Malagnou, route, mesures d'aménagement	920'000	15'096
07.04.2004	Eaux-Vives, quartier, étude mesure d'aménagement	1'020'000	
25.05.2002	Etude d'aménagement	100'000	5'726
17.05.2005	Aménagements d'un square public	130'000	
08.11.2006	Élargissement pour aménagement de pistes cyclables	1'420'000	332'335
09.06.2009	Etude de renouvellement	1'20'256	13'144
22.03.2011	Aménagement de circulation	2'225'000	13'860
07.06.2011	Projet d'aménagement de la place	185'000	32'466
13.12.2011	Etudes d'aménagement et de circulation	2'335'000	
19.04.2004	Etudes d'aménagement zones à 30km/h	80'000	49'125
13.12.2011	Plan directeur des chemins pour piétons	445'000	37'200
13.12.2011	Aménagement existant et prolongation	190'000	32'340
16.01.2002	Raconstruction et réaménagement	20'043'310	
15.01.2002	Etude d'aménagement	281'617	
24.05.2000	Aménagement de la nouvelle place	8'721'000	
19.01.2000	Entretien courant de diverses voies publiques	9'437'500	115'422
12.02.2003	Aménagement de zones 30km/h en ville de Genève	4'972'000	7'280
07.04.2004	Eaux-Vives, quartier, étude mesures d'aménagement	3'200'000	18'206
14.09.2005	Réfection du pont	10'038'000	4'182
14.09.2005	Construction d'une plate-forme et d'un débarcadère	41'70'500	
14.09.2005	Rehaussement d'une passerelle	769'000	5'390
14.09.2005	Construction d'un collecteur d'eaux usées	89'000	3'904
21.03.2007	Travaux d'aménagement de la zone piétonne	332'800	-22'142
24.08.2008	Travaux de modération de trafic	1'656'240	3'713
17.12.2008	Aménagement en rue résidentielle	514'760	

SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2014 (matin)  
Budget 2015

3177

INVEST.			
0009	Réaménagement d'une partie de la rue	2'188'700	4'351
03.2003	Etude d'une passerelle piétonne et cyclable au des	842'000	26'104
08.04.2010	Aménag. Cheminement piétonnier et pour vélos	315'010	
18.01.2011	Réfection des chaussées	5'692'000	2'392'078
19.01.2011	Amélioration de 2 zones 30km/h	1'289'030	17'710
18.02.2011	Construction d'une passerelle piétonne	16'335'000	8'416'934
12.10.2011	Aménagement de la place	4'461'574	1'835'276
25.05.2002	Délices, Parc, Clos Voltaire	30'000	
16.02.2011	Entretien des équipements de sécurité	659'000	310'880
14.08.1994	Aménagement et entretien Salle communale Palladium	260'000	291'581
25.05.1993	Rénovation chauffage	45'000	39'238
20.11.1991	Ch. Impératrice 10-12 Travaux d'aménagement	142'000	63'690
11.03.1997	Aménagement et entretien salle communale des Asters	41'306	43'378
TOTAL CREDITS VOTES		242'911'528	
<b>TOTAL DES DEPENSES 2012</b>		<b>32'571'467</b>	<b>8'289'150</b>
<b>C. Crédits terminés dans l'année</b>			
03.12.1991	Reconstruction collecteurs, aménagement ch. Piéton	13'907'364	
11.02.1998	Reconstruction des chaussées, trottoirs et collect	860'243	
02.12.2003	Camillo-Martin, Duches zones piétonnes	3'696'300	3'413
07.06.2005	Travaux d'aménagement et de réfection	18'109'000	
24.06.1997	Travaux de revêtement, ébranché	2'333'000	
16.01.2007	Travaux d'aménag. et création d'une piste cyclable	879'000	
17.12.2008	Sécurisation du cheminement de la promenade	597'000	
17.12.2008	Mise en état du cheminement	148'000	
09.04.2003	Aménagement d'une liaison piétonne	725'000	
05.12.1995	Réalisation de diversos rues à trafic modéré	3'061'600	
TOTAL CREDITS VOTES		44'306'507	
<b>TOTAL DES DEPENSES 2012</b>		<b>3'413</b>	<b>0</b>
<b>D. Crédits terminés avant l'année</b>			
<b>TOTAL DES DEPENSES 2012</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RECAPITULATION</b>			
		<b>DEPENSES</b>	
		2012	
		Cumul	Décompte Hors décrets
<b>A. Crédits votés dans l'année</b>		1'200'158	930'449 269'710
<b>B. Crédits en cours</b>		32'571'467	8'289'150 23'272'347
<b>C. Crédits terminés dans l'année</b>		3'413	0 3'413
<b>D. Crédits terminés avant l'année</b>		0	0 0
<b>TOTAL</b>		<b>33'775'068</b>	<b>10'229'599</b>
<b>TOTAL PRIS EN CONSIDERATION</b>		<b>(2)</b>	
Pas pris par Berne pour subv : TPG, parcs, promenades, parkings		23'545'469	
Pris par Berne pour subv : total trafic		10'229'599	
<b>PART 32% DE CHF 10'229'599 (Dépenses 2012 Décompte)</b>		<b>3'273'472</b>	

# Justificatif de saisie



Date de saisie : 21.02.2014  
Date de la facture : 21.02.2014  
Date de saisie : 21.02.2014  
Type de la pièce : ZX (vements annuels CGI)  
Utilisateur : MATTI

N° de la pièce : 1500000067 / 1500000067VGEI-2013  
Montant (Devise) : CHF  
Région : ARTÈRES  
N° Fournisseur :  
Fournisseur :

21.02.2014 Page 1 / 2

Compte	D. Paiement/Commande	Libellé	TVA	Devise	Élémt (*)	Ébit (*)	Crédit (*)
111002 /	CGE financier	Contre coût	Élémt 07P	Ordre interne	Réservation	15'236'144.00	
					Contribution Etat aux artères	CHF	
352010 /					Participation Ville aux frais de police	15'236'144.00	
	Prévisionnaire						
	A80010						
	CA						
111002 /					Rétrocession droits carburants	528'039.00	
						CHF	
451010 /					Contribution Etat aux artères		15'236'144.00
	Prévisionnaire						
	A80010						
	CA						
111002 /					Participation Ville aux frais de police		15'236'144.00
	A80010						
	CA						

(\*) Les montants indiqués peuvent comporter un écart (< 1 CHF) par rapport à la pièce définitive: 1500000067

Justificatif de saisie



CONFÉDÉRATION  
Suisse  
CGE

Compte D. saisie/ commande Libellé		21.02.2014 Page 2/2
Chr. financier	Centre coûts	Élément CTP
	V.A. Devise	Débit(*)
	Ordre Interne	Réservation
461000 /	Rétrocession droits carburants	528'039.00
SALV. des SNC	265003 /	
	Revenu Publications art	
	ZZ ✓ CHF	
Date / Visa Acheteur : _____		Date / Visa Responsable : <u>CGE</u>

(\*) Les montants indiqués peuvent comporter un écart (< 1 CHF) par rapport à la pièce définitive!

1500000067

**FORMULAIRE DE VIREMENT COMPTABLE**  
à envoyer à la CGE

Virement SAP n° : 2015.12.20

Période comptable : 2015.12

DEBIT			CREDIT								
Compte Général	Valeur en Fr.	Code TVA	Centre de coûts	Ordre interne	Elément d'OTP	Compte Général	Valeur en Fr.	Code TVA	Centre de coûts	Ordre interne	Elément d'OTP
111002	162236144.00					451010	162236144.00	ZZ			R57001
351010	162236144.00	Z0				111002	162236144.00				
111002	5260399.00					451001	5260399.00	ZZ			R55003
<b>Total</b>							<b>337000327.00</b>				

Moif : (joindre annexes)

Contribution de l'Etat de Genève à l'entretien des arrières municipales pour l'année 2015.  
R57001 = A6501059

Participation de la Ville aux frais de police de l'Etat - 162236144.00

Réimposition du droit sur les carburants - 5260399.00

Selon tableau annexé communiqué par Mme Kabballi du DETA.

Date pièce : 21.02.2014

Emis par : EV

Tél. interne : 2269

Signature du chef de service/administrateur :



15 x 057

VARTERIS.XLS

## Publications éditées par le Département des Autorités

---

<b>Vivre à Genève</b>	<b>Année 2013</b>
Photolithographie	Fr. 7'679
Distribution	Fr. 72'296
Impression et mailing	Fr. 286'058
Graphisme	Fr. 77'652
Illustrations (photos et dessins)	Fr. 7'327
<b>Total des charges</b>	<b>Fr. 451'011</b>
<b>Total des revenus</b>	<b>Fr. 46'948</b>
<b>Total final</b>	<b>Fr. 404'063</b>
Coût par exemplaire	Fr. 0.73

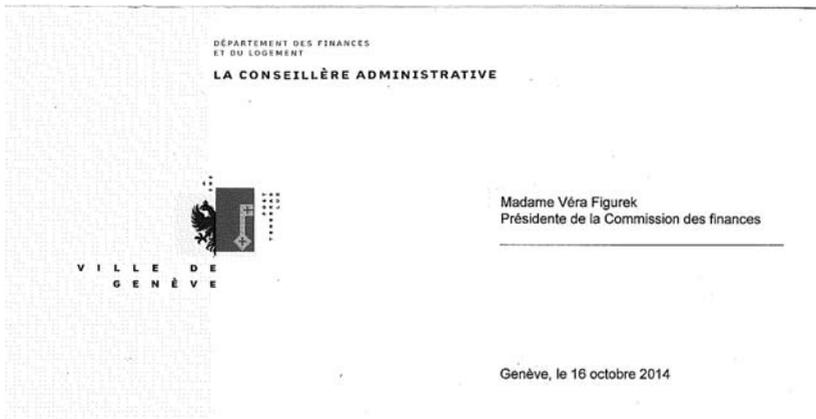
---

### VG Magazine

---

Photolithographie	Fr. 6'880
Distribution	Fr. 0
Impression et mailing	Fr. 20'562
Graphisme	Fr. 23'760
Illustrations (photos et dessins)	Fr. 960
<b>Total</b>	<b>Fr. 52'161</b>

---

Département des finances et du logement  
ANNEXE N° 2**Objet****Audit du 9 septembre 2014****PR-1092** - Projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2015**Sandrine Salerno**

Madame la Présidente,

Tél. 022 418 22 33  
sandrine.salerno@ville-ge.ch

Je fais suite à mon envoi du 2 écoulé concernant l'objet cité en référence pour vous transmettre, en annexe, les réponses restées en suspens.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de mes sentiments distingués.



Sandrine Salerno

Annexes mentionnées



Commission des finances

Date : 09.09.2014

Service : Département des finances et du logement

Sujet : **PR-1092** - Projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2015

---

**Question :** Un-e commissaire demande des explications circonstanciées concernant l'inscription des frais de police au budget 2015, alors que les conclusions de la Cour des comptes confirment l'illégalité de ceux-ci et que lesdites conclusions ont été acceptées par l'Etat et la Ville de Genève.

**Réponse :**

La Cour des comptes émet des recommandations dans ses rapports et ceux-ci ne constituent pas une source de droit. L'entité qui a été auditionnée est le canton, conséquence de quoi, la ville de Genève n'a pas été invitée par la Cour des comptes à se prononcer sur les recommandations émises.

Le projet de budget 2015 a été établi sur la base de la convention existante à ce jour entre le canton et la ville de Genève. Tant que cette convention sera en vigueur, la budgétisation et la comptabilisation de ces flux seront effectuées conformément à ladite convention.

Je rappelle aussi que le Conseil administratif a écrit au Conseil d'Etat pour faire part de sa disponibilité et de celle de ses services pour rediscuter le contenu de cette convention.

Le 15 octobre 2014.

SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2014 (matin)  
Budget 2015



Commission des finances

Date : 09.09.2014

Service : Département des finances et du logement

Sujet : **PR-1092** - Projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2015

---

**Question :** Un-e commissaire demande la liste des publications diffusées à l'externe de l'administration, précisant le coût y relatif ainsi que l'année de création.

**Réponse :** Aucun document de ce type n'est publié par la CMAI pour le département.

En annexe, vous trouverez la liste de tous les travaux réalisés, en 2014, par la CMAI à la demande des services de l'administration. Si des questions devaient subsister à ce sujet, Madame Sandrine Salerno, Conseillère administrative, vous propose d'y répondre à l'occasion de la prochaine audition concernant le projet de budget révisé.

Le 15 octobre 2014.

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2014 (matin)  
Budget 2015

3185

Sources / Type de travaux	Jobs	Quantité	Valeur cde
014 - Bulletin PRE à domicile	57	258816	55228
33353	1	1000	390
33352	1	10000	204
1085 - Bull. affé mensuel 16/20	1	3000	423
32780	2	8000	1488
1344 - Fyer "Femmes"	1	7000	1347
328015	1	1000	141
1344 - Fyer AS "Affiches à scandale"	1	1200	324
110629	1	1000	301
1344 - Fyer AS "Coratere"	1	1000	301
110653	1	1000	301
1344 - Esporillo "Cartes postales"	1	-	-
1669 - Sigarets "Prêt à domicile"	2	11000	710
33201	1	4000	268
1673 - Carte "MVG60"	1	10000	525
335951	1	-	-
338092	1	-	-
1673 - Carte "Historiettes"	1	5800	886
327872	1	5800	886
1673 - Carte "Instruments atypiques"	1	6500	1005
331482	1	6500	1005
1673 - dépliant "Voiture"	1	5800	6228
327871	1	5800	6228
1673 - Triptique "MVG60"	1	-	-
1673 - Triptique "Instruments atypiques"	1	6500	7537
331481	1	6500	7537
2860 - Communiqué de presse "Femme"	1	250	160
328013	1	250	160
2860 - communiqué de presse "Politiciens"	1	300	93
333485	2	50000	5786
2862 - Enveloppe C5 pour MSP	1	40000	4487
33484	1	10000	1259
2863 - MSP "Triptique IMV 60"	1	6100	2093
338093	1	6100	2093
2863 - MSP "Automatiques 2014"	1	-	-
2863 - MSP "Bodmer"	1	5000	3153
110637	1	6000	2053
2863 - MSP "Conférence 17.5.14"	1	887	452
33296	1	887	452
2863 - MSP "Coratere"	1	1200	602
33921	1	1200	602
2863 - MSP "Femme"	1	5700	2156
328012	1	5700	2156
2863 - MSP "Instruments atypiques"	1	5660	2274
333483	1	5660	2274
2863 - MSP "Instruments atypiques" PRE	1	251	390
333482	1	251	390
2863 - MSP Triptique "Voiture"	1	5500	2141
327873	1	5500	2141
3351 - En-tête du service	1	10000	816
33122	1	10000	816
3700 - Carte "Boissons"	1	300	127
336882	1	300	127
3700 - dépliant "Bibliothèque de Genkve"	1	300	536
336881	1	300	536
3700 - Dépliant "Sneiber"	1	300	338
32742	1	300	338
3700 - fiche "Salle de lecture"	1	1000	158
33782	1	1000	158
3700 - Fyer "Automatiques 2014"	1	-	-
34036	1	-	-
3700 - Fyer AS 4 - Histoire de policiers	1	7500	2448
33348	1	7500	2448
3868 - Carnet de req 16/21	2	120	1777
32915	1	40	743
37780	1	80	1034
4632 - Brochure "Histoire de femme"	2	800	1857
32973	1	400	958
329731	1	400	909
4632 - carte de vœux	1	1000	206
110610	1	1000	206
433 - Sigarets	2	606	351
33202	1	300	125
110658	1	306	126
4632 - Sigarets "Politiciens"	1	500	132
33405	1	500	132
6364 - Etiquettes autocollantes	1	100	206
331211	1	100	206
6455 - Planchés de cotes	2	200	122
33448	1	200	122
327811	1	200	115
6711 - Communiqué de presse "Belle époi"	1	1	98
33961	1	1	98
6711 - Communiqué de presse "Doyenne"	1	1	98
33954	1	1	98
6711 - Invitation presse "Femme"	1	250	137
328016	1	250	137
6711 - Invitation presse "Politiciens"	2	350	215
333485	1	300	167
333487	1	50	84
6778.1 - Flanber de cotes couleur chamo	1	100	102
32781	1	100	102

7018 - Feuille de cotés	2	200	134
32009	1	100	57
32010	1	100	67
32011 - Feuilles de cotés, 10 sorties	1	100	246
32012 - Feuilles de cotés, 10 sorties	1	100	246
32013 - Feuilles de cotés, 10 sorties	1	100	246
8117 - Diplomat "Dépôt Legal"	1	1000	438
32003	1	1000	438
8117 - Flyer Bodmer	1	5800	1157
33478	1	5800	1157
8286 - Brochure "Histoire politique"	1	1000	2772
33425	1	1000	2772
9227 - Papier Bio Top 3 Extra	1	66700	330
32822	1	66700	330
9213 - Carte de visite "Thierry Pellissier"	1	200	81
33543	1	200	81
9214 - Feuilles autocollantes	1	3000	297
33132	1	3000	297
9706 - Feuilles Ec-Dono	1	2000	241
34169	1	2000	241
9859 - Carte de visite "Carole Schaulin"	1	200	68
32744	1	200	68
Cartes de compliments 2 sorties	1	1000	146
33126	1	1000	146
Cartes de visite 2 sorties	1	400	146
33156	1	400	146
Enveloppes 3 sorties	1	8000	1220
33200	1	8000	1220
5748 - Enveloppes A3	1	2858	1744
32945	1	2858	1744
8117 - Brochure "Nouveautés annuelles 2"	1	150	1337
32797	1	150	1337
9842 - Echantillon Bibliothèque Musicale	1	2000	193
33453	1	2000	193
Enveloppes A4	18	288 580	85 488
10019 - Bibliothèque La Grande guerre	1	-	-
34219	1	-	-
10075 - Affiches + Flyers "Animation acét"	2	3815	537
337001	1	2975	646
337002	1	840	292
10075 - Affiches + Flyers "Animation juillet"	3	2465	758
336841	1	102	162
336842	1	111	162
336843	1	2020	488
10075 - Affiches + Flyers "Animation juin 2"	1	945	441
334331	1	945	441
10075 - Affiches + Flyers "Animation mai 2"	1	635	198
331592	1	635	198
10075 - Affiches + Flyers "Animation octob"	1	-	-
34133	1	-	-
10075 - Affiches + Flyers "Animation sept"	3	7165	1395
33292	1	4020	911
33293	1	675	257
33294	1	2470	427
10075 - Affiches + Flyers animations Avril	5	7505	1756
33152	1	246	68
33153	1	540	288
33154	1	2345	458
331524	1	2345	458
331525	1	1375	264
10075 - Affiches et flyers animations Mai 2	1	1375	264
332991	1	1375	264
10075 - Affiches + Flyers Animation septem	1	750	278
332921	1	750	278
1656 - Carnet de quittances +7/24	1	25	24
33950	1	25	24
1596 - Bibliographie Egalité "Genre et spo	5	3500	21373
33858	1	700	4738
33859	1	700	4738
33860	1	700	4738
33861	1	700	4738
33862	1	700	4738
33863	1	700	4738
33864	1	700	4738
33865	1	700	4738
33866	1	700	4738
33867	1	700	4738
33868	1	700	4738
33869	1	700	4738
33870	1	700	4738
33871	1	700	4738
33872	1	700	4738
33873	1	700	4738
33874	1	700	4738
33875	1	700	4738
33876	1	700	4738
33877	1	700	4738
33878	1	700	4738
33879	1	700	4738
33880	1	700	4738
33881	1	700	4738
33882	1	700	4738
33883	1	700	4738
33884	1	700	4738
33885	1	700	4738
33886	1	700	4738
33887	1	700	4738
33888	1	700	4738
33889	1	700	4738
33890	1	700	4738
33891	1	700	4738
33892	1	700	4738
33893	1	700	4738
33894	1	700	4738
33895	1	700	4738
33896	1	700	4738
33897	1	700	4738
33898	1	700	4738
33899	1	700	4738
33900	1	700	4738
33901	1	700	4738
33902	1	700	4738
33903	1	700	4738
33904	1	700	4738
33905	1	700	4738
33906	1	700	4738
33907	1	700	4738
33908	1	700	4738
33909	1	700	4738
33910	1	700	4738
33911	1	700	4738
33912	1	700	4738
33913	1	700	4738
33914	1	700	4738
33915	1	700	4738
33916	1	700	4738
33917	1	700	4738
33918	1	700	4738
33919	1	700	4738
33920	1	700	4738
33921	1	700	4738
33922	1	700	4738
33923	1	700	4738
33924	1	700	4738
33925	1	700	4738
33926	1	700	4738
33927	1	700	4738
33928	1	700	4738
33929	1	700	4738
33930	1	700	4738
33931	1	700	4738
33932	1	700	4738
33933	1	700	4738
33934	1	700	4738
33935	1	700	4738
33936	1	700	4738
33937	1	700	4738
33938	1	700	4738
33939	1	700	4738
33940	1	700	4738
33941	1	700	4738
33942	1	700	4738
33943	1	700	4738
33944	1	700	4738
33945	1	700	4738
33946	1	700	4738
33947	1	700	4738
33948	1	700	4738
33949	1	700	4738
33950	1	700	4738
33951	1	700	4738
33952	1	700	4738
33953	1	700	4738
33954	1	700	4738
33955	1	700	4738
33956	1	700	4738
33957	1	700	4738
33958	1	700	4738
33959	1	700	4738
33960	1	700	4738
33961	1	700	4738
33962	1	700	4738
33963	1	700	4738
33964	1	700	4738
33965	1	700	4738
33966	1	700	4738
33967	1	700	4738
33968	1	700	4738
33969	1	700	4738
33970	1	700	4738
33971	1	700	4738
33972	1	700	4738
33973	1	700	4738
33974	1	700	4738
33975	1	700	4738
33976	1	700	4738
33977	1	700	4738
33978	1	700	4738
33979	1	700	4738
33980	1	700	4738
33981	1	700	4738
33982	1	700	4738
33983	1	700	4738
33984	1	700	4738
33985	1	700	4738
33986	1	700	4738
33987	1	700	4738
33988	1	700	4738
33989	1	700	4738
33990	1	700	4738
33991	1	700	4738
33992	1	700	4738
33993	1	700	4738
33994	1	700	4738
33995	1	700	4738
33996	1	700	4738
33997	1	700	4738
33998	1	700	4738
33999	1	700	4738
34000	1	700	4738
34001	1	700	4738
34002	1	700	4738
34003	1	700	4738
34004	1	700	4738
34005	1	700	4738
34006	1	700	4738
34007	1	700	4738
34008	1	700	4738
34009	1	700	4738
34010	1	700	4738
34011	1	700	4738
34012	1	700	4738
34013	1	700	4738
34014	1	700	4738
34015	1	700	4738
34016	1	700	4738
34017	1	700	4738
34018	1	700	4738
34019	1	700	4738
34020	1	700	4738
34021	1	700	4738
34022	1	700	4738
34023	1	700	4738
34024	1	700	4738
34025	1	700	4738
34026	1	700	4738
34027	1	700	4738
34028	1	700	4738
34029	1	700	4738
34030	1	700	4738
34031	1	700	4738
34032	1	700	4738
34033	1	700	4738
34034	1	700	4738
34035	1	700	4738
34036	1	700	4738
34037	1	700	4738
34038	1	700	4738
34039	1	700	4738
34040	1	700	4738
34041	1	700	4738
34042	1	700	4738
34043	1	700	4738
34044	1	700	4738
34045	1	700	4738
34046	1	700	4738
34047	1	700	4738
34048	1	700	4738
34049	1	700	4738
34050	1	700	4738
34051	1	700	4738
34052	1	700	4738
34053	1	700	4738
34054	1	700	4738
34055	1	700	4738
34056	1	700	4738
34057	1	700	4738
34058	1	700	4738
34059	1	700	4738
34060	1	700	4738
34061	1	700	4738
34062	1	700	4738
34063	1	700	4738
34064	1	700	4738
34065	1	700	4738
34066	1	700	4738
34067	1	700	4738
34068	1	700	4738
34069	1	700	4738
34070	1	700	4738
34071	1	700	4738
34072	1	700	4738
34073	1	700	4738
34074	1	700	4738
34075	1	700	4738
34076	1	700	4738
34077	1	700	4738
34078	1	700	4738
34079	1	700	4738
34080	1	700	4738
34081	1	700	4738
34082	1	700	4738
34083	1	700	4738
34084	1	700	4738
34085	1	700	4738
34086	1	700	4738
34087	1	700	4738
34088	1	700	4738
34089	1	700	4738
34090	1	700	4738
34091	1	700	4738
34092	1	700	4738
34093	1	700	4738
34094	1	700	4738
34095	1	700	4738
34096	1	700	4738
34097	1	700	4738
34098	1	700	4738
34099	1	700	4738
34100	1	700	4738
34101	1	700	4738
34102	1	700	4738
34103	1	700	4738
34104	1	700	4738
34105	1	700	4738
34106	1	700	4738
34107	1	700	4738
34108	1	7	

8780 - Flyers "Labo Cig"	1	1	-	-
34080	1	1	1'500	289
8780 - Flyers Lettres frontalière	1	1	1'500	289
3277	1	1	500	210
8600 - Enveloppes C5	1	1	500	210
33003	1	1	100	79
8951 - Carte de visite Jean-Pierre Kazani	1	1	100	79
32584	1	1	200	139
9147 - Flyer A5 "Fermetur de la discothe"	1	1	200	139
32826	1	1	200	139
9487 - Carte collectiVité 17/168	1	1	600	422
341353	1	1	600	422
Echancier et Règlement Équik, 3 sorties	1	12'000	382	382
32015	1	16'000	557	557
Echancier et Règlement, 4 sorties	1	16'000	557	557
33555	1	16'000	557	557
Etiquettes autocollantes, 2 sorties	1	600	885	885
33585	1	600	885	885
Etiquettes autocollantes	10	96'000	11'894	11'894
2095 - Etiquettes pour env. travail A3 02/G	1	100	71	71
32891	1	100	71	71
5009-Enveloppes C5, sans fen. gommée, l	1	30'000	3'607	3'607
33154	1	40'000	4'514	4'514
5009-Enveloppes C5, sans fen. gommée, l	1	40'000	4'514	4'514
33402	1	1'200	213	213
5976 - Flyer "Nettoyage des locaux..."	1	1'200	213	213
33886	1	200	58	58
5993 - Carte "Accusé de réception des sps	1	200	58	58
33603	1	100	53	53
615 - Carte de vote "Christian Lafargue"	1	100	53	53
32021	1	13	156	156
5300 - Brochure Législation MP	1	13	156	156
33872	1	200	73	73
6844 - Carte de visite "Sandra Buchoff"	1	200	73	73
33408	1	1	440	440
6861 - Mise à jour de l'annuaire téléphonique	1	1	440	440
110516	1	25'500	2'707	2'707
7744 - Enveloppes FAX C5, maliquid, vitr	1	25'500	2'707	2'707
332811	10	131'381	22'805	22'805
CMH	10	43'665	4'523	4'523
Compagnie et graph	1	15	171	171
1561 - Brochure Index Seminum 2014	1	15	171	171
33542	1	1'500	564	564
1561 - Dépliant "La Umnea"	1	1'500	564	564
33570	1	1'000	469	469
1561 - Dépliants "Echopalines"	1	1'000	469	469
33868	1	7'000	1'923	1'923
1561 - Dépliants 2 sorties	1	7'000	1'923	1'923
33159	1	1'500	233	233
1561 - Flyer "La Umnea"	1	1'500	233	233

5662 - Marque page, 14 sorties	1	14'000	1'513	1'513
3402	1	14'000	1'513	1'513
5669 - Etiquettes autocollantes jonction	1	-	-	-
34022	1	2'000	119	119
6216 - carte "Demande de congés" 17/75	1	2'000	119	119
328041	1	2'000	113	113
6280 - Echancier 17/8, Biliboux	1	2'000	113	113
32847	2	12'000	656	656
6280 - Echancier Sarvette adulte, 17/8	1	6'000	313	313
33388	1	400	649	649
333880	1	400	649	649
5683 - Etiquettes autocollantes	2	3'000	1'143	1'143
328042	1	1'000	491	491
6947 - Dépliant Horaires Août	1	1'000	491	491
33189	4	13'000	4'872	4'872
6947 - Horaires BM	1	2'000	897	897
32762	1	1'000	383	383
32862	1	6'000	1'609	1'609
33073	1	4'000	1'227	1'227
33353	3	16'000	4'811	4'811
6947 - Horaires BM septembre	1	5'000	1'542	1'542
33737	1	5'000	1'485	1'485
33811	1	6'000	1'784	1'784
34017	1	500	151	151
7440 - Coupure/pliage de gardes	1	500	151	151
33153	1	50	227	227
7918 - Fiche Empunt 17/12	1	50	227	227
33159	1	700	4'068	4'068
8120 - Emv de lire No 36	2	1'400	10'165	10'165
8120 - Emv de lire No 37	1	700	5'031	5'031
33695	1	700	4'948	4'948
336951	1	400	308	308
8530 - Dépliant A5 "Programme Cinéma"	1	400	308	308
32701	1	1'000	221	221
8530 - Flyer "Fermetur de la Cité"	1	1'000	221	221
33432	1	1'500	270	270
8530 - Flyer "Semaine de l'égalité 2014"	1	1'500	270	270
110618	1	50	52	52
8780 - affiche "Labo Cig"	1	50	52	52
8780 - Affiches-flyer "La honte et la voix"	1	1'000	238	238
33150	1	1'000	263	263
8780 - Brochure "Programme Saison music	1	1'000	263	263
33438	1	5'000	956	956
8780 - Flyer "Fermetur de la Cité"	1	5'000	956	956
33314	1	7'000	1'234	1'234
8780 - Flyer "Fermetur de la Cité, 2 sorté	1	7'000	1'234	1'234
33485	1	7'000	1'234	1'234

330371	1	1500	233	33801	1	1500	308
Enquette TP/US	1	30000	286	Dir. Conditions sociales, jeunes	36	59 600	22 644
330372	1	30000	466	10004 - Carte de naissance	2	2 000	1742
330373	1	30000	466	3512	1	1000	842
8493 - Cartes de visite "Cédric Fortuit"	1	300	43	10004 - Foyer + affiche "visites à petits pa	1	1000	800
33541	1	300	51	3512	1	1000	800
9192 - Diplomat "La Linnaea"	1	500	276	10004 - Foyers AS "Rencontre associations"	1	4 600	864
331692	1	500	276	1004 - Foyers AS	1	250	112
9192 - Encart AS "La Linnaea"	1	500	167	33954	1	250	112
331691	1	500	167	2420 - brochure "Rapport de Gestion"	1	500	1582
Enveloppes 2 zones	1	1250	431	33429	1	500	1582
330668	1	1250	431	2420 - brochure Unité Vie associative	1	500	1582
330669	2	200	146	33963	1	500	1582
3850 - Carte de visite "Maxime Christen"	1	100	77	2420 - Carte postale, Esther Alder	1	25	138
843221	1	100	77	33070	1	25	138
843222	1	100	69	2420 - Foyer St-Gervais	1	6 600	797
843223	1	100	69	3068	1	6 600	797
843224	1	100	69	2420 - Repertoire des sources d'aide	1	1 000	1212
843225	1	100	69	33829	1	1 000	1212
332023 - à la jeunesse	9	21 000	692	33867	1	1 000	606
1371 - En-tête "Service de la jeunesse"	1	1 000	120	4558 - Contrat de quartier, Grottes	1	2 900	1501
33634	1	1 000	120	33420	1	2 900	1501
6233 - Set de table	1	3 000	786	4558 - Foyer "Contrat de quartier - Pâquis"	1	3 000	482
331209	1	3 000	786	34016	1	500	342
7140 - Enveloppe CA, ptx	1	1 000	337	4558 - Foyers AS "Grottes-Féqui"	1	500	342
33409	1	1 000	337	33297	1	500	342
7198 - Affiche A3 "Plaine de Jeune"	1	4 000	1201	6292 - Enveloppe de naissance	3	3 250	2 856
338211	1	4 000	1201	33761	1	1 000	738
7198 - Affiche A3 "Vive nous!"	1	300	160	33762	1	1 300	1 094
33248	1	300	160	6524 - Feuilles d'accompagnement	1	50	1024
843226 - Carte de visite "Palme de Jeune"	1	7 000	2105	2445	1	300	78
338212	1	7 000	2105	7917 - Carte de compliments "Manuelle P	1	1 000	133
9324 - Carte de visite "Estimée Inne"	1	500	205	33139	1	500	317
32706	1	500	83	8301 - Diplomat Contrats de quartier	1	500	317
9856 - Diplomat "Golf Urban"	1	3 000	1 047	33862	1	500	286
332272	1	3 000	1 047	8301 - Diplomat Engime et balade	1	500	286
9856 - Foyer + affiches "Golf Urban"	1	1 600	383	338623	1	500	286
332271	1	1 600	383	8301 - Diplomat Lettre d'informations	1	500	283
332271	8	11 200	2 736	8750 - brochure Unité vie associative	1	300	283
Département des activités	8	11 200	2 736	33435	1	250	972
3307 - En-tête Service Juridique	1	2 000	201	843226 - Carte postale Grandi en ville, 4 sor	2	4 400	478
33747	1	2 000	201	33902	1	400	176
6538 - en-tête officielle avec écusson	1	-	-	8750 - Foyer "Conférence de quartier"	2	10 600	1 418
3394	1	1500	787	33002	1	9 600	1 269
Enveloppes 63 à soufflet "VG"	1	1500	787	33002	1	1 000	469
33975	1	1500	787	8750 - Rapport 2024 année de l'enfance	1	1 000	1 279
8871 - En-tête "Comité Administratif"	2	5 000	483	34364	1	1 000	1 279
32758	1	2 500	216				
34137	1	2 500	236				
8923 - Enveloppes BA, VG logo seul	1	1 000	411				
33833	1	1 000	411				
9481 - Carte de visite "Rocollf Binder"	1	100	77				
33274	1	100	77				
9554 - Enveloppe CS/6, ptx, vito	1	1 500	308				



SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2014 (matin)  
Budget 2015

8419 - Carte de compliments	1	200	58
32777	1	200	58
8614 - Etiquettes autocollantes	1	100	179
8718 - Carte de visite "Stéphane Pellaton"	1	200	109
32785	1	200	109
8760 - Carte de visite "N. Seraillet Fragnier"	1	200	81
33272	1	200	81
8863 - Carte de visite "Demien Rigaut"	1	200	81
34011	1	200	81
9358 - Carte de visite "Alain Maréchal"	1	200	-
34091	1	-	-
<b>Description des finances</b>	<b>15</b>	<b>48 541</b>	<b>14 837</b>
4465 - brochure Bilan social 2013	1	250	2 403
33484	1	250	2 403
4466 - flyer Droits humains	1	100	74
31611	1	100	74
6213 - Affiches 3 sorties	1	100	102
33200	1	30	102
6574 - En tête "La Consciente Administrat	1	5 000	434
33472	1	5 000	434
6615 - Carte correspondance La Compellier	1	500	98
33473	1	500	98
7343 - carte visite Carmen Perez	1	300	81
34136	1	300	81
9486 - rapport d'activités FOP 2013	1	2 000	3 008
33897	1	2 000	3 008
9601 - Lettre circulaire "impôt"	1	2 550	553
8601-411	1	2 550	553
8601-411	1	1	49
32732	1	1	49
9838 - cartes	1	18 200	1 652
33548	1	18 200	1 652
9838 - cartes "entree de cooperation int."	1	18 500	1 711
33625	1	18 500	1 711
9838 - flyer AS "OGVS"	1	500	142
32957	1	500	142
9838 - Rapport annuel OGV5 2013	2	310	2 108
331831	1	210	1 338
341101	1	100	770
9838 - Rapport annuel OGV5 2013 (version)	1	300	2 421
33289	1	300	2 421
<b>OGVS des associations membres</b>	<b>62</b>	<b>138 200</b>	<b>3 597</b>
1420 - Carte de visite "Reemien Biscoff"	1	100	77
33222	1	100	77
4597 - Carte info modification de départ	1	500	78
32703	1	500	78
5338 - Dossier Generali	1	500	509
32849	1	500	509
6465 - Questionnaire d'évaluation 6/23	1	2 000	298

34211	1	2 000	298
6506 - Enveloppes C5, p1k	1	2 000	371
33194	1	2 000	371
5371 - Circulaire "La Tulipe Noire"	1	4 150	405
32672	1	4 150	405
6262 - brochure Annuaire du personnel 21	1	28	244
335492	1	28	244
6727 - brochure Liste du personnel 2014	1	25	939
335491	1	25	939
6727 - flyer AS "Accueil en ville de Genèb	1	100	72
32892	1	100	72
6862 - Lettre circulaire "Absence"	1	4 150	425
33240	1	4 150	425
6862 - lettre-circulaire "Informations gèrè	1	4 150	647
110646	1	4 150	647
6996 - Attestation salaire 2013	1	10 310	2 305
32790	1	200	732
7187 - Brochure Soutus du personnel VG	2	200	732
32795	1	100	356
32796	1	100	356
7784 - lettres circulaires 2 sorties	1	8 600	880
33855	1	8 600	880
8279 - lettre-circulaire échelle de traitemè	1	4 150	678
327142	1	4 150	678
8279 - lettre-circulaire Fête de l'Écolaké	1	-	-
34202	1	-	-
8279 - lettre-circulaire futur en tous genèr	1	4 300	721
33977	1	4 300	721
8279 - lettre-circulaire Invitation Rencontre	1	4 300	851
9830	1	4 300	851
86520	1	10 000	882
33810	1	5 000	434
33831	1	5 000	434
8882 - Brochure REGAP	2	200	702
327512	1	100	350
337962	1	100	352
9227 - BRV en pied, verges 609	1	500	67
34177	1	500	67
9282 - Enveloppes C5/6, p1k, vitro	1	2 000	353
33413	1	2 000	353
9355 - MSP salaires d'april 2014	1	4 150	2 165
32681	1	4 150	2 165
9355 - MSP salaires d'avril 2014	1	4 150	2 021
32681	1	4 150	2 021
9355 - MSP salaires de février 2014	1	4 150	1 920
32675	1	4 150	1 920
9355 - MSP salaires de janvier 2014	1	4 150	1 839
32674	1	4 150	1 839
9355 - MSP salaires de juillet 2014	1	4 150	1 927
31680	1	4 150	1 927

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2014 (matin)  
Budget 2015

3191

9155 - MSP salaires de juin 2014	1	4150	1765
9279	1	4150	1765
9355 - MSP salaires de mai 2014	1	4150	1765
9479 - Carte de visite "Elysée Alvarez"	1	200	76
9515 - MSP salaires de mars 2014	1	4150	1765
9555 - MSP salaires de mars 2014	1	4150	2021
9276	1	4150	2021
9355 - MSP salaires de septembre 2014	1	4150	2006
9282	1	4150	2006
9355 - MSP salaires d'octobre 2014	1	-	-
9283	1	-	-
9458 - Guide de l'apprenti 2014	2	301	1 981
9352	1	1	880
93521	1	300	801
9588 - Guide de l'apprenti 2014 octobre	1	250	882
9439	1	4100	882
9631 - Echelles de traitement	1	4100	2 069
9400	1	4100	2 069
9651 - Flyer Bienvenue	1	200	89
93641	1	200	89
9741 - Invitation à l'Escalade pour les retn.	1	-	-
942011	1	-	-
9744 - Enveloppes 05	1	21000	1756
942012	1	21000	1756
Direction du département culture et sport	22	72 850	11 901
1671 - Prog. Bicentenaire Terjule	1	11000	437
33430	1	11000	437
5901 - bons boisson GE200.CH	1	32000	108
110634	1	8000	1039
5901 - Flyer "Cuisine de l'histoire 1814	1	8000	1039
110635	1	3500	1039
6980 - Enveloppes C5 "Pavillon de la danse"	1	3500	629
331291	1	3500	629
6945 - Carte de compliments	1	200	62
33660	1	200	62
6912 - Carte de visite "Cort Oythoud"	1	200	81
33369	1	3550	736
819 - Affiche A3 "Rien de Fall"	1	3550	736
33813	1	400	146
819 - Menu GE200.CH	1	400	146
110633	1	200	74
8269 - carte visite R.V. Virginie Todeschini	1	200	74
340771	1	3100	371
8269 - carte de courtoisie "Pavillon de la danse"	1	3100	371
331781	1	3100	376
8248 - Flyer "Pavillon de la danse"	1	3100	376
331782	1	3100	376
9008 - MSP "Pavillon de la danse"	1	3100	572
331792	1	3100	572
9336 - carte visite R.V + compl. "Le Maire"	1	500	173
333642	1	500	173
9336 - en-tête "Le Maire" avec tarte	1	51000	457
333641	1	51000	457
9479 - Carte de visite "Elysée Alvarez"	1	200	76
9515 - MSP salaires de mars 2014	1	4150	2021
9555 - MSP salaires de mars 2014	1	4150	2021
9276	1	4150	2021
9355 - MSP salaires de septembre 2014	1	4150	2006
9282	1	4150	2006
9355 - MSP salaires d'octobre 2014	1	-	-
9283	1	-	-
9458 - Guide de l'apprenti 2014	2	301	1 981
9352	1	1	880
93521	1	300	801
9588 - Guide de l'apprenti 2014 octobre	1	250	882
9439	1	4100	882
9631 - Echelles de traitement	1	4100	2 069
9400	1	4100	2 069
9651 - Flyer Bienvenue	1	200	89
93641	1	200	89
9741 - Invitation à l'Escalade pour les retn.	1	-	-
942011	1	-	-
9744 - Enveloppes 05	1	21000	1756
942012	1	21000	1756
Direction du département culture et sport	22	72 850	11 901
1671 - Prog. Bicentenaire Terjule	1	11000	437
33430	1	11000	437
5901 - bons boisson GE200.CH	1	32000	108
110634	1	8000	1039
5901 - Flyer "Cuisine de l'histoire 1814	1	8000	1039
110635	1	3500	1039
6980 - Enveloppes C5 "Pavillon de la danse"	1	3500	629
331291	1	3500	629
6945 - Carte de compliments	1	200	62
33660	1	200	62
6912 - Carte de visite "Cort Oythoud"	1	200	81
33369	1	3550	736
819 - Affiche A3 "Rien de Fall"	1	3550	736
33813	1	400	146
819 - Menu GE200.CH	1	400	146
110633	1	200	74
8269 - carte visite R.V. Virginie Todeschini	1	200	74
340771	1	3100	371
8269 - carte de courtoisie "Pavillon de la danse"	1	3100	371
331781	1	3100	376
8248 - Flyer "Pavillon de la danse"	1	3100	376
331782	1	3100	376
9008 - MSP "Pavillon de la danse"	1	3100	572
331792	1	3100	572
9336 - carte visite R.V + compl. "Le Maire"	1	500	173
333642	1	500	173
9336 - en-tête "Le Maire" avec tarte	1	51000	457
333641	1	51000	457
9479 - Carte de visite "Elysée Alvarez"	1	200	76
9515 - MSP salaires de mars 2014	1	4150	2021
9555 - MSP salaires de mars 2014	1	4150	2021
9276	1	4150	2021
9355 - MSP salaires de septembre 2014	1	4150	2006
9282	1	4150	2006
9355 - MSP salaires d'octobre 2014	1	-	-
9283	1	-	-
9458 - Guide de l'apprenti 2014	2	301	1 981
9352	1	1	880
93521	1	300	801
9588 - Guide de l'apprenti 2014 octobre	1	250	882
9439	1	4100	882
9631 - Echelles de traitement	1	4100	2 069
9400	1	4100	2 069
9651 - Flyer Bienvenue	1	200	89
93641	1	200	89
9741 - Invitation à l'Escalade pour les retn.	1	-	-
942011	1	-	-
9744 - Enveloppes 05	1	21000	1756
942012	1	21000	1756
Direction du département culture et sport	22	72 850	11 901
1671 - Prog. Bicentenaire Terjule	1	11000	437
33430	1	11000	437
5901 - bons boisson GE200.CH	1	32000	108
110634	1	8000	1039
5901 - Flyer "Cuisine de l'histoire 1814	1	8000	1039
110635	1	3500	1039
6980 - Enveloppes C5 "Pavillon de la danse"	1	3500	629
331291	1	3500	629
6945 - Carte de compliments	1	200	62
33660	1	200	62
6912 - Carte de visite "Cort Oythoud"	1	200	81
33369	1	3550	736
819 - Affiche A3 "Rien de Fall"	1	3550	736
33813	1	400	146
819 - Menu GE200.CH	1	400	146
110633	1	200	74
8269 - carte visite R.V. Virginie Todeschini	1	200	74
340771	1	3100	371
8269 - carte de courtoisie "Pavillon de la danse"	1	3100	371
331781	1	3100	376
8248 - Flyer "Pavillon de la danse"	1	3100	376
331782	1	3100	376
9008 - MSP "Pavillon de la danse"	1	3100	572
331792	1	3100	572
9336 - carte visite R.V + compl. "Le Maire"	1	500	173
333642	1	500	173
1856 - Carte de visite "Jorge Petiblere"	1	100	69
33881	1	100	69
1916 - Enveloppes C5, pK, vitro	2	61000	962
33696	1	31000	460
329011	1	31000	502
4228 - Carte de visite "Iestica Juglan"	1	100	77
33841	1	100	77
4358 - Carte de compliments du service	2	500	127
34188	1	300	69
325012	1	200	58
520012	1	200	58
33944	1	100	54
33944	1	100	54
5026 - Carte de visite "Philippe Meylan"	1	100	53
33690	1	100	53
6336 - Carte de visite "J.-M. Perrin"	1	100	53
33374	1	100	53
6740 - Carte de visite "Christian Filletzar"	2	200	130
33151	1	100	77
34118	1	100	53
7320 - Carte de visite "Carine Affentrage"	1	100	69
33949	1	100	69
7533 - Carte de visite "Vanessa Moro"	1	100	59
33945	1	100	53
7896 - Carte A6, vierge	1	100	21
8579	1	3000	274
8579 - En-tête du service	1	3000	274
33697	1	3000	274
9763 - carte visite Maria Calvo	1	100	53
34051	1	100	53
9917 - Carte de visite "Eric Chénalin"	1	100	53
33407	1	100	53

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2014 (matin)  
Budget 2015

9918 - Cartes de visite "Nicolas Von Roth"	1	100	53
34181	1	100	53
<b>Direction Enseignement</b>			
2049 - Doc PFI (2015-2016)	29	11231	46397
3692 - Relance arrangements de paiement	1	78	283
3692 - Relance arrangements de paiement	2	46	165
34185	1	32	138
3692 - Relance débiteur du 07.08.2014	1	469	387
33835	1	489	387
3692 - Relance débiteur du 26.9.14	1	478	322
34144	1	478	322
3692 - Relance débiteur du 27.6.14	1	529	403
33617	1	529	403
3692 - Relance débiteur du 29.08.14	1	551	420
33960	1	581	420
3692 - Relance débiteur du 6.6.14	1	449	360
33500	1	449	360
3692 - Relance débiteur du 03.04.14	1	652	446
33207	1	652	446
3692 - Relance débiteurs du 07.03.14	1	780	453
33009	1	780	453
3692 - Relance débiteurs du 08.05.14	1	549	396
33340	1	549	396
3692 - Relance débiteurs du 16.10.2014	1	395	331
34256	1	395	331
3692 - Relance débiteurs du 23.01.14	1	811	469
32756	1	811	469
3692 - Relance débiteurs étrangers	1	39	90
3692 - Relance des arrang. de paiement d	1	29	94
33385	1	48	94
3692 - Relance des arrang. de paiement d	1	34	87
33889	1	34	87
3692 - Relance des arrangements de payer	1	41	91
33207	1	41	91
5241 - Doc "Budget 2014 gestion"	1	15	367
32740	1	15	367
5241 - doc: "Détail comptes 2013"	1	38	475
33223	1	38	475
9455 - PB 2013 per politique publique (po	1	300	6937
33741	1	300	6937
Budget par politique publique (po)	1	250	4773
32721	1	250	4773
6558 - Enveloppes CS	1	3000	500
33093	1	3000	500
8672 - Compta 2013 par service (paysage)	1	250	6865
33099	1	250	6865
8672-Compte 2013 per politique publique	1	250	8909
33098	1	250	8909
8908 - Budget 2014 par service	1	145	4703
32731	1	145	4703
8952.1 - PB 2015 PAR SERVICE (oblong)	1	300	7324
33740	1	300	7324
9259 - Feuilles classier Budget	1	40	487
9338 - Carte imprimés Unité comptabil	1	200	487
34050	1	200	487
Cartes de visites 5 sortes	1	500	345
33682	1	500	345
<b>Direction générale</b>			
10056 - complimnt Charta Graphique	11	5910	6842
32869	1	300	4462
10073 - maquette brochure AS	1	10	133
33237	1	10	133
6188 - Enveloppe CS, logo ville de Genève	1	500	192
33988	1	500	192
6289 - Flyer Charta graphique	1	300	221
6338 - Guide du Consultant	1	100	381
33006	1	100	382
8411 - carte visite Josefine Treibjahr	1	200	57
34154	1	200	57
8506 - Enveloppe C4, pfx	2	3500	867
33294	1	1750	421
34064	1	1750	446
9012 - enveloppe C3 "Charta graphique"	1	200	432
32518	1	200	432
9695 - Carte de visite "Jacques Moret" P\	1	100	124
33938	1	100	124
9005 - Carte de compliments infocom	1	200	62
32052	1	200	62
<b>Direction générale de l'enseignement Primaire</b>			
7652 - Deliant AS "Laques en l'air"	1	3500	1319
11024	1	3500	1319
<b>Enfants et institutions</b>			
1310 - laisser-passer "Ete des Ecoles"	70	186458	38005
331243	1	200	245
3313 - Affiche A3 Ludothèque (Château)	1	6	54
334772	1	6	54
3313 - dépt AS "Horaires Ludobus" 2 sorte	1	16200	4883
33283	1	16200	4883
3313 - Deliant Ludothèque (Château)	1	500	475
3313 - dépt + affiche Ecole de 2014	1	500	475
334775	1	500	475
4873 - Enveloppes CS, pfx, vitro	1	1000	242
32576	1	1000	242
4668 - Carte postale Croquons local, autor	1	400	109
34153	1	400	109

4655 - Carte postale Croquets local, petit	1	900	168
4656 - Fiers "Creté"	1	250	131
32811	1	900	168
4657 - Fiers AS "Prousting"	1	250	131
6000	1	2550	472
32812	1	2550	472
4658 - Tournois de Baby foot AS + A3	1	1200	246
334811	1	1200	246
4659 - Tournois de Baby foot, PAO	1	1200	246
334812	1	1200	246
4728 - Fier Soirées Jeux La Mareille	1	1	-
334776	1	1	-
5119 - Bons consommation mercredi	1	2200	148
331242	1	2200	148
5325 - Ev-été "Service des écoles..."	4	8000	782
32892	1	2000	179
33172	1	2000	201
33496	1	2000	201
33498	1	2000	201
5554 - Ev-été de lettre, 29/105	1	1000	118
33550	1	1000	118
5619 - Lettre circulaire + bulletin d'inscrip	1	8200	816
32861	1	8200	816
5655 - Bons bousson/collation vendredi	1	3000	422
331245	1	3000	422
6299 - Fier "Jica"	1	300	121
33568	1	300	121
6355 - Etiquettes autocollantes "Livre VGEI	1	11210	385
33059	1	11210	385
6314 - Carte de visite "Philippe Castagnar"	1	200	73
33498	1	200	73
6356 - Enveloppes BS 3 soufflet	1	2000	1124
33018	1	1500	392
33378	1	500	369
7746 - Bons collations mercredi	1	2100	182
331241	1	2100	182
7725 - Invitations 4 sorties	1	2870	520
33254	1	2870	520
7930 - Enveloppes CS, pfx, vitro	1	4000	832
32765	1	4000	632
8138 - Autorisation Parking 29/09 2 sorties	1	250	1440
110635	1	250	1440
8264 - 3 Affiches "Troc Eaux Vives/Piquis"	1	30	141
339702	1	30	141
8265 - 3 Flyers "Troc Eaux Vives/Piquis/Si	1	2500	585
33970	1	2500	585
8264 - dépliant "Sensibilisation"	1	2500	446
339701	1	2500	446
8264 - Dépliant AS Croquets local 2014	1	9200	2715
32809	1	9200	2715
8264 - Dipliants Ateliers sport et culture	1	8900	3346
33659	1	8900	3346
8264 - Fiers "Creté"	1	250	131
33571	1	250	131
8265 - Fiers "Prousting"	1	2550	472
33242	1	2550	472
8265 - Pannaux Fêtes des écoles	1	1	783
33187	1	1	783
8926 - Pannneau Parking	1	300	55
331244	1	300	55
9242 - Carte de visite "Françoise Kunz"	1	400	65
33189	1	400	65
9340 - AS Parcours Lud, Hugo-de-Svinger	1	550	140
32818	1	550	140
9340 - bulletin d'inscription Tournoi foute	2	3000	620
33108	1	1500	371
9340 - Fier AS "gr"	1	1500	269
33108	1	1500	269
9340 - Flyers-Affiches "Joux en famille"	1	16250	3278
34014	1	16250	3278
9340 - Fiers Fête des écoles 3 sorties Cyc	1	12000	1138
33256	1	12000	1138
9340 - Fiers Fête des écoles - Cycle 2	2	5000	2148
332571	1	4500	1605
332572	1	500	543
9340 - Fiers Fête des écoles 2 sorties Cysl	1	6950	641
33257	1	6950	641
9433 - flyer festival La Mareille	1	700	164
3224810	1	700	164
9433 - flyer Ludic Eaux-Vives	1	500	175
3224811	1	500	175
9433 - Flyers + affichettes TROC	1	3850	657
33185	1	3850	657
9433 - Rapport d'activités Ludobloque Stok	1	60	409
322484	1	60	409
9433 - Fier 30 ans Ludic Piquis	1	1000	233
334773	1	1000	233
9433 - flyers + affichettes "été 2014" St-Joa	1	1115	218
322489	1	1115	218
9439 - Fiers AS "Les Créailliers"	2	2500	383
33176	1	1000	174
33382	1	1500	209
9520 - Fier All parents	1	19000	1645
3224812	1	19000	1645
9567 - Dépliant Ludobloque (Château)	1	400	468
34381	1	400	268
9667 - flyer + affiche Horaires St-Jean	1	610	250
334774	1	610	250
9667 - Rapport d'activités Ludobloque Mar	1	60	345
322485	1	60	345
9667 - flyers + affichettes Journée nationale	1	615	187



334222	1	7500	868
Ensemble	1	5900	81
10058 - Fête des pompiers 2014	1	5900	15
110658 - Fête des pompiers	1	5900	66
Logistique et technique	10	8200	546
2380 - Carnet de course 34/185	1	300	262
33180	1	300	448
6612 - Enveloppes CA, pfx	1	500	179
32688	1	500	269
6672 - En-ête "Service logistique et mail"	1	2000	265
34277	1	2000	265
7115 - Brochure Statuts du personnel VG	1	10	50
34126	1	10	296
7773 - Fiche d'équipement personnel 34'	1	500	183
32609	1	500	183
8000 - Pecheurs REGAP	1	500	524
34162	1	10	924
9227 - RRV en pied, vége, 609	1	10	200
33891	1	500	500
9702 - Enveloppes CS, pfx, vitro	2	2000	586
33591	1	1500	242
34223	1	500	242
Cartes 2 sorties "François Demiere"	1	400	398
32798	1	400	414
Musee Arvens	44	84718	414
10053 - Mise sous pli Hagoya Dashi	1	500	866
34160	1	300	1359
10053 - Mise sous pli "Terre d'Islam"	1	2987	546
2787	1	2987	813
10053 - Mise sous pli "Terre d'Islam PRESSI"	1	2787	208
33752	1	21	208
10053 - MSP "Création contemporaine et"	1	3100	181
33079	1	3100	181
10053 - MSP "J-M Borgeaud - La terre au r"	1	3100	497
33623	1	3100	513
10089 - MSP "La Maisonnée"	1	3100	513
34189	1	-	181
1892 - Etiquettes autocollantes 13/72	1	500	250
33086	1	500	181
3697 - Invitations "Terre d'Islam"	1	3400	382
32738	1	3400	382
5000 - Foyer AS "Hagoya Dashi"	1	400	131
34139	1	400	131
6159 - Invitation presse "Terre d'Islam"	1	60	200
32753	1	60	118
6238 - Affiches "Marché potiers 2014"	3	5700	81
110650	1	3650	216
33762	1	50	515
33762	1	50	216
6238 - Affiches A3 "Borgeaud"	2	215	118
33925	1	-	-
34275	1	200	116
34292	1	15	81
6238 - Communiqué de presse "Borgeaud"	1	15	181
34180	1	30	262
34180	2	700	448
6238 - Dépliant - Parcours découverte"	2	700	448
33392	1	200	179
337761	1	500	269
6238 - Dépliant "Parcours Terre d'Islam"	1	500	265
338441	1	500	265
6238 - Dossiers de presse "Terre d'Islam"	1	50	296
328443	1	50	296
6238 - Feuilles de salle "Anouk Gresset" ai	1	1000	183
33318	1	1000	183
6238 - Feuilles de salle, 2 sorties	1	500	924
33452	1	500	924
9000 - Foyer "Vivre avec l'Islam"	1	200	186
33811	1	200	186
6238 - Foyer + affiche Roma baroque	1	620	242
34278	1	620	242
7247 - Carte invitation Céramique	1	3100	398
327002	1	3100	398
7247 - carte invitation Terre d'Islam	1	3350	414
327003	1	3350	414
7247 - Dossier pédagogique "Terre d'Islam"	1	50	866
32943	1	50	866
7247 - Plan du Musée	2	20000	1359
33127	1	10000	546
33520	1	10000	813
8000 - Feuille de salle "Création contemp"	1	60	208
33411	1	60	208
8226 - Feuille de salle "Un mur de carre"	1	1000	181
32842	1	1000	181
8502 - Invitation "Expo. J.-M. Borgeaud"	1	3800	497
33925	1	3800	497
8681 - enveloppes CS avec pp + adressage	1	2000	513
32700	1	2000	513
9018 - Dépliant "Nuit des Musées"	1	250	181
33776	1	250	181
9018 - Dépliant "Nuit des Musées" 2 sorte	1	1000	382
33245	1	1000	382
9018 - Foyer "Aneilles d'été 2014"	1	400	131
33400	1	400	131
9000 - Foyer AS Mapping	1	500	200
33836	1	500	118
9018 - Foyer AS Mille et une image	1	200	81
338361	1	200	81
9018 - Fierté + affiches "Mille et coulant"	1	515	216
33503	1	515	216
9018 - Programme Musée Arvens	1	-	-
33925	1	-	-

9018 - Revue de presse "Terre d'islam"	1	15	157	33622	1	2 000	271
32931	1	15	157	5341 - Invitation "Courbet"	1	11 000	685
Centre de veille 3 sorties + feuillet AS	1	1 600	199	33632	1	11 000	885
33887 - Centre - Sans impression	1	1 000	139	5441 - Invitation "Rodin"	1	10 500	1 412
318541 - Centre - Sans impression	1	1 000	44	33278	1	10 500	1 412
318541 - Centre - Sans impression	1	1 000	44	5441 - Invitation "Saitres 1"	1	11 000	889
Cartes 5 sorties + étiquettes autocollantes	1	1 500	270	33100	1	11 000	188
335542	1	1 500	270	5442 - Enveloppes CS/6	1	500	188
Musée d'art et d'histoire	85	352 450	21 325	33367	1	500	188
10003 - étiquettes 18/205	1	1 000	163	5449 - Brochure "John Julius a disparu"	1	10	648
34046	1	1 000	163	33097	1	10	648
10077 - Muséomix Fier/AS	1	13 000	1 820	5450 - Cartes coloriage 8 sorties	1	4 000	831
34124	1	13 000	1 820	31899	1	4 000	831
1671 - lettre circulaire Renover/Aggrandir	1	6 850	619	5449 - Diplomat Parcours découverte	2	1 000	662
33190	1	6 850	619	33308	1	1 000	662
1892 - Bons de réduction "Humaniser la g	1	5 000	980	333081	1	-	-
189245 - Bons de réduction "Humaniser la g	1	5 000	980	5449 - Diplomat Parcours découverte Luna	1	1 000	611
110632	2	201	46	33043	1	1 000	911
110632	1	201	46	5459 - Enveloppes 65 à soufflet	3	4 000	2 035
1106322	1	1	96	33192	1	1 000	697
3086 - 2ème page papier en-tête	1	500	152	33510	1	2 000	977
32759	1	500	152	33901	1	1 000	479
3170 - Programmes d'expositions 3 langui	1	3 500	2 197	5869 - Journal interne MAH avril 2014	1	270	259
32664	1	3 500	2 197	33166	1	270	259
3579 - Invitation presse "Saitres"	1	750	212	5873 - Fiches "Prêt entre bibliothèques" 1	1	1 000	496
33107	1	750	212	33624	1	1 000	496
3735 - Revue de presse (2 sorties)	1	14	687	6153 - Feuille de salle "Courbet"	1	1 000	208
32975	1	14	687	33504	1	1 000	208
3897 - Feuille de salle "Nozart"	1	500	172	6153 - Feuille de salles	1	500	269
3897 - Feuille de salle "Saitres"	1	500	172	330112	1	500	269
335322	1	500	111	6153 - Feuille de salles "Expo Kubur" 4, 50	1	4 000	1 275
3897 - invitation "l'Oreille en voyage"	1	500	111	34170	1	4 000	1 275
34034	1	-	-	6153 - Feuille de salles "Saitres"	1	1 000	392
3905 - Formulaire de prêt 18/57	1	5 000	649	33521	1	1 000	392
33821	1	5 000	649	6153 - Feuille de salles Expo Rodin Alama	1	500	283
4442 - 5e-tête du service	1	2 000	216	33517	1	500	283
33346	1	2 000	216	6153 - Feuilles de salle "Ph Kundig	1	500	277
4647 - Feuille de suite (2ème page en-tête)	1	500	103	32698	1	500	277
32831	1	500	103	6153 - Feuilles de salles 3 sorties	2	3 000	825
4733 - Carte Courbet	1	6 000	495	33795	1	1 500	454
33966	1	6 000	495	330111	1	1 500	371
33841	1	1 000	629	6413 - Invitation presse Courbet	1	740	247
4733 - Présentation maquette du MAH	2	4	854	33691 - Invitation presse Humaniser la gub	1	740	247
33184	1	4	854	33003	1	740	249
33684	1	2	77	6113 - Invitation presse Rodin	1	740	249
4733 - Programmes d'expositions 3 langui	1	9 450	8 359	6424 - Invitation "Expo CDAG - Le geste d	1	10 500	833
33755	1	9 450	8 359	33783	1	10 500	833
5311 - Fiches "Prêt entre bibliothèques" 1	1	2 000	271	6424 - Invitation "humaniser la gester"	1	11 000	911

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2014 (matin)  
Budget 2015

3197

32941	1	11 000	931
6978 - Carte de visite "Shyne Tregia-Déraz	1	200	73
6979 - Carte de visite "Thomas Bossi"	1	100	79
6980 - Carte de visite "Thomas Bossi"	1	100	79
33012 - En-ligne MAM + logos et signatures	1	300	129
6973 - En-ligne MAM + logos et signatures	1	300	129
33162 - 6973 - Invitation presse Kabuli	1	740	247
6973 - Invitation presse Kabuli	1	740	247
33889 - 7172 - Fiche inventaire 18/163	1	200	145
7172 - Fiche inventaire 18/163	1	200	145
34040 - 7915 - Bulletin de millure périodiques	1	1 000	125
7915 - Bulletin de millure périodiques	1	1 000	125
336101 - 7900 - Feuilles de salle Rigaud	1	1 000	152
7900 - Feuilles de salle Rigaud	1	1 000	152
33608 - 7900 - Feuilles sous pli expo Kabuli	1	900	316
7900 - Feuilles sous pli expo Kabuli	1	900	316
33663 - 8007 - Flyer "Reunions-vous, élever, agran	1	9 500	3 646
8007 - Flyer "Reunions-vous, élever, agran	1	1 500	506
33725 - 8007 - Flyer Sabrina Poppasa	1	1 500	206
8007 - Flyer Sabrina Poppasa	1	1 500	237
32771 - 8013 - Carnets entrées gratuite CICR	1	1 000	337
8013 - Carnets entrées gratuite CICR	1	8	507
32893 - 8013 - Carnets entrées gratuite Courbet	1	8	507
8013 - Carnets entrées gratuite Courbet	1	8	458
33631 - 8013 - Carnets entrées gratuite Rodin	2	14	604
8013 - Carnets entrées gratuite Rodin	2	7	302
332801 - 8204 - Revue de presse (4 sorties)	1	7	302
8204 - Revue de presse (4 sorties)	1	21	609
32610 - 8204 - Revue de presse 5 sorties	1	21	609
8204 - Revue de presse 5 sorties	1	150	1 849
33561 - 8685 - PASS M exposition temporaire	1	150	244
8685 - PASS M exposition temporaire	1	150	244
33444 - 8685 - Programmes d'expositions 2 bangu	1	800	880
8685 - Programmes d'expositions 2 bangu	1	800	880
33971 - 8685 - Programmes d'expositions 3 bangu	1	1 400	1 522
8685 - Programmes d'expositions 3 bangu	1	1 400	1 522
33757 - 8753 - Feuilles de salle Corps et esprits	1	500	248
8753 - Feuilles de salle Corps et esprits	1	500	248
32752 - 8753 - Feuilles de salles "Salines" anglais	1	500	288
8753 - Feuilles de salles "Salines" anglais	1	15 000	2 181
33214 - 8753 - Flyer Concours Instagram	1	15 000	2 181
8753 - Flyer Concours Instagram	1	15 000	2 853
33102 - 8753 - Flyer Erratum Courbet	1	22 000	2 853
8753 - Flyer Erratum Courbet	1	22 000	2 853
33877 - 8753 - Dépliant Parcours découverte	2	1 000	1 004
8753 - Dépliant Parcours découverte	2	1 000	1 004
33516 - 8841 - Mise sous pli "agrandissement"	1	1 000	1 004
8841 - Mise sous pli "agrandissement"	1	6 950	2 323
33187 - 8841 - Mise sous pli "Erratum Courbet"	1	6 950	2 323
8841 - Mise sous pli "Erratum Courbet"	1	9 500	3 180
33187 - 8841 - Mise sous pli expo Courbet	1	9 500	3 175
8841 - Mise sous pli expo Courbet	1	9 500	3 775
33630 - 8841 - Mise sous pli expo Salines	1	9 500	3 748
8841 - Mise sous pli expo Salines	1	9 500	3 748
33101 - 8849 - Mise sous pli "expo CICR"	1	9 500	2 714
8849 - Mise sous pli "expo CICR"	1	9 500	2 714
32896 - 8849 - Mise sous pli "expo Rodin"	1	9 500	2 714
8849 - Mise sous pli "expo Rodin"	1	9 500	2 714
33279 - 8849 - Mise sous pli "Travel"	1	-	-
8849 - Mise sous pli "Travel"	1	-	-
34068 - 8864 - Carte de visite "Matteo Campagnol	1	200	73
8864 - Carte de visite "Matteo Campagnol	1	200	73
33419 - 9840 - Etiquettes autocollantes 18/24	1	1 000	171
9840 - Etiquettes autocollantes 18/24	1	1 000	171
33810 - 9842 - Flyer "Reunions-vous, élever, agran	1	300	87
9842 - Flyer "Reunions-vous, élever, agran	1	300	87
34103 - Enveloppes 3 sorties	1	3 250	756
33406 - Musée d'ethnographie	1	3 250	756
Musée d'ethnographie	41	69 558	28 049
10084 - carton Les enfants inaugurent...	1	-	-
33715 - 10089 - carte entrée libre	1	-	-
10089 - carte entrée libre	1	-	-
110956 - 10098 - carton Archive de la diversité hurt	1	-	-
10098 - carton Archive de la diversité hurt	1	-	-
110955 - 2149 - Etiquette d'expédition	1	1 000	163
2149 - Etiquette d'expédition	1	1 000	163
32845 - 2285 - mise sous pli "inauguration"	1	-	-
2285 - mise sous pli "inauguration"	1	-	-
337122 - 2255 - mise sous pli "Save the Date"	1	1 100	274
2255 - mise sous pli "Save the Date"	1	1 100	274
1106339 - 2376 - Invitation AS "Inauguration"	1	12 000	1 608
2376 - Invitation AS "Inauguration"	1	12 000	1 608
33709 - 2555 - signets 6 sorties	2	12 000	469
2555 - signets 6 sorties	2	12 000	469
33710 - 33876 - Communiqué de presse Bloovurtur	1	600	287
33876 - Communiqué de presse Bloovurtur	1	200	159
342095 - 337 - Communiqué presse Diversité huma	1	200	159
337 - Communiqué presse Diversité huma	1	200	2925
342094 - 337 - Communiqué presse Ros Moctica	1	200	1116
337 - Communiqué presse Ros Moctica	1	200	1116
342092 - 3648 - Brochure nouveau MEG français	1	400	2752
3648 - Brochure nouveau MEG français	1	400	2752
33375 - 3648 - carton simple Nouveau MEG	2	3 000	359
3648 - carton simple Nouveau MEG	2	3 000	359
33718 - 342091	1	-	-
342091	1	3 000	359

SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2014 (matin)  
Budget 2015

6042 - Feuilles de cotas 2 sortes	2	130	123
32822	1	70	73
35510	1	60	50
4534 - Enveloppes B5 autoc. avec PP	1	1000	476
337124	1	1000	476
4534 - Enveloppes B5 blanche nouveau le	1	1000	406
337125	1	1000	406
1106589 - Enveloppes B5 blanche gommée #	1	1800	206
4534 - Enveloppes B5 blanche gommée #	1	4000	328
337131	1	4000	328
6708 - Carte postale "A vos crayons"	1	5000	410
340073	1	5000	410
7145 - carton Rod Mochica	1	-	-
33716	1	-	-
7685 - Enveloppes B5 blanche autoc.	1	1000	318
110657	1	1000	318
7685 - Enveloppes B5 blanche autoc. avec	1	3000	845
337123	1	3000	845
7876 - Plagette Nouveau MEG	1	1	514
337131	1	1	514
8265 - Carte invitation aux Médias	1	1400	416
33714	1	1400	416
8266 - Lettre-circulaire "Save the Date"	1	1000	480
110640	1	1000	222
8381 - Nouvelle mise en page "Bois Mochi	1	1	2534
32382	1	1	2534
8679 - carnet Découverte 2	1	25	548
340072	1	25	548
8679 - Cartons 2 sortes	1	10000	1328
34060	1	10000	1328
9285 - En-tête avec logo couleur MEG	1	4000	543
33713	1	4000	543
9285 - En-tête version numérique	1	4000	32
33781	1	1	32
9421 - Lettre invitation aux Officiels	1	1	32
33713	1	1200	535
Brochure Mochica	1	400	4141
32381	1	400	4141
Carte de visite 2 sortes	1	200	154
33784	1	200	154
Carte de visite et compléments, 4 sortes	1	800	238
33475	1	800	238
carte inauguration MEG - 6 sortes	1	3000	730
34642	1	3000	730
Carte 3 sortes	1	1000	17
33888	1	1000	17
33888	1	600	227
Cartes de visite et compléments	1	500	305
32314	1	500	305
Dépliant "carte géographique"	1	5000	2760
340071	1	5000	2760
Brochure de la Croix-rouge	1	5000	809
110072 - Bots de réduction	1	5000	809
110619	1	5000	809
Brochure "Muséomix"	3	360	774
10077	2	60	479
110645	1	30	323
110646	1	30	323
diplomat Muséomix	1	300	285
110647	1	300	295
Muséomix (tableau des sciences)	1	100	768
5579 - Brochure "Compter la lumière"	1	100	768
34151	1	100	768
Muséomix (tableau nature)	18	31205	16326
10005 - dépliant De plumes en plumes	1	350	273
33913	1	350	273
3167 - Etiquettes expédition	1	200	134
33731	1	200	134
3265 - Cartes de compliments "P-Henri He	1	200	77
4059	1	100	69
4059 - Carte de visite "Maha Zehn"	1	100	69
33980	1	100	69
4193 - Enveloppes C5, pH avec PP	1	3000	525
33539	1	3000	525
5579 - dépliant "Henri Drieker"	1	50	159
32368	1	50	159
5579 - dépliant "Nuits Musées"	1	1000	407
33307	1	1000	407
5579 - SUDOS (25 sortes)	1	35	2757
326943	1	35	2757
5579 - SUDOS (25 sortes)	1	15	944
326943	1	15	944
5579 - SUDOS (25 sortes)	1	20	2596
326942	1	20	2596
5758 - En-tête "MINI-MHS" Domaine des	1	12500	1024
32727	1	12500	1024
8031 - Carnet d'annuaire, conciergerie	1	20	716
33036	1	20	716
8432 - Cartes de compliments	1	200	89
33733	1	200	89
8334 - Brochure "Compter la lumière"	1	200	1790
33123	1	200	1790
8534 - Dossier pédagogique "Oiseau"	1	200	1874
32689	1	200	1874
9125 - Carte de visite "Hélène Ripz"	1	100	79
32685	1	100	79
9555 - Brochure "S'init comme chez nous	1	15	248
32685	1	15	248
Enveloppes 4 sortes	1	13000	2745
32723	1	13000	2745
Enveloppes 4 sortes	15	24200	5005



33132		1	1'000	264
Cartes de visite 4 séries + 1 complément		1	700	357
33189		1	1'000	357
Supportement urbain		2	1'000	3106
4187 - En-Rê		1	1'000	106
32977		1	2'000	106
5986 - carte visite Debby Assaraf		1	2'000	73
34129		1	200	73
6861 - Annuaire 2014		1	-	-
33171		1	-	-
7775 - Affiches "Espaces pédonaux aux Pâqu"		1	1'100	339
33741		1	1'100	339
7775 - "Diplôme" "Espaces pédonaux aux Pâq"		1	1'000	518
33724		1	1'000	518
7676 - "Paper" "Inauguration Passerelle de la"		2	1'500	257
7400		1	1'000	257
9418 - Enveloppe C5, véro, carte graminé4		1	1'500	275
32938		1	1'500	275
<b>Sous-total culture/jeu</b>		<b>5</b>	<b>5'118</b>	<b>2'182</b>
3519 - Affichette A4 Victoria Hall		1	1'000	319
33260		1	1'000	319
9539 - Affichette A4 Victoria Hall		2	2'400	708
33686		1	1'200	351
33681		1	1'200	357
9986 - Billet spectacles 2014 - 9 sorties		1	19	649
33693		1	19	649
Carte de visite 7 sorties		1	700	505
32743		1	700	505
<b>Sous-total spectacles</b>		<b>2</b>	<b>7500</b>	<b>19'83</b>
0086 - annexe de courtoisie 24/249		2	2'500	185
33182		1	2'500	185
33568		1	5'000	286
10010 - Carte de visite "Olivier Monnerat"		1	200	57
33506		1	200	57
10012 - Carte de visite "David Cohlaniier"		1	200	57
33217		1	200	57
3555 - En-rête du service		1	10'000	763
32877		1	10'000	763
2572 - Avis marché aux sapins		1	250	86
34020		1	250	86
8002 - Affiche avec QR 24/246.1		1	2'500	388
33429		1	2'500	388
4441 - Bloc Etat des lieux "Pavillon" 24/12		1	2'500	620
32713		1	3	620
6841 - Carte de visite "Paulette Guosso"		1	200	57
33248		1	200	57
5211 - Carte de vote "M. Berthelin"		1	200	57
34220		1	200	57
5222 - Carte de visite "Daniel Amiat"		1	200	57
33850		1	200	57
6140 - Carte de contact R/V, "Nudège Kje		1	200	89
33105		1	200	89
6140 - Carte de contact R/V, "Yanni Shall		1	200	97
33103		1	200	97
6140 - Carte de contact, 1 sortie, R/V		1	200	178
33490		1	400	178
6140 - Cartas de contact "F. Eckmann"		1	200	89
33817		1	200	89
6140 - Cartas de contact, R/V, 3 sorties		1	600	291
33104		1	600	291
6140 - Cartas de contact, R/V, 5 sorties		1	1'000	445
33102		1	1'000	445
6140 - Cartas de contact, R/V, 9 sorties		1	1'800	729
32671		1	1'800	729
6140 bis - Cartes de contact "Damien Mer		1	200	89
34015		1	200	89
6140 bis - Cartes de contact "José Folgar"		1	200	89
34014		1	200	89
6140 bis - Cartas de contact, Miguel Alvan		1	200	97
33289		1	200	97
6140 bis - Cartas de contact, R/V, 5 sorties		3	3'000	1'455
33147		1	1'000	485
33148		1	1'000	485
6140bis - Carte de contact R/V "S. Rodrigu		1	200	97
33149		1	200	97
32792		1	200	97
6140bis - Carte de contact R/V "Tomaz G		1	200	70
310622		2	1'200	542
6140bis - Carte de contact, 3 sorties, R/V		1	600	275
334872		1	600	275
6140bis - Carte de contact, 4 sorties, R/V		1	800	356
33488		1	800	356
6140bis - Carte de contact, 5 sorties, R/V		2	1'000	445
33489		1	1'000	445
33847		1	1'000	453
6307 - Carte A7, "Atelier technique et log		1	200	48
32791		1	200	48
7159 - Carte de correspondance "Poste de		1	500	107
33543		1	500	107
7297 - Carte de correspondance AB		1	1'000	142
732181		1	1'000	142
732182 - Carte de correspondance Daniel Pe		1	-	-
34151		1	-	-
7279 - Carte de visite "Cecilia Zwarg"		1	200	57
32998		1	200	57
8002 - Liste des amendas d'ordre		1	300	1'551
32926		1	300	1'551
8354 - Cartas de contact R/V		1	1'000	139
336681		1	1'000	139





SEANCE DU 13 DECEMBRE 2014 (matin)  
Budget 2015

3203

33844	1	1 242	620	33825	1	500	155
7956 - Carte de compléments du service	1	1 000	138	Cartes 2 sorties	1	1 500	193
8082 - Carte de visite "Pierre Sallu"	1	300	15	Enfants - carte information	1	1 500	171
33887	1	300	61	Enveloppes 2 sorties	1	3 500	617
8072 - Mise sous pli rapaisé de déclaration	1	4 000	1 058	Service des sports	58	60 180	18 761
33581	1	4 000	1 058	1031 - Flyers 5 sorties, Sports actifs 2014	1	2 900	317
8001 - Banderole 8/81	1	20 000	5 114	33777	1	2 900	317
33270	1	20 000	5 114	1031 - Flyers Ecole des sports	1	1 000	154
8802 - Facture BVR 8/82	1	5 000	679	34128	1	1 000	154
33466	1	5 000	679	1268-bibos déclaration d'accident 23/33	1	20	967
8803 - Reliefs avec BPR	1	1 000	2 006	2392	1	20	967
32643	1	1 000	2 006	1353 - BVR 12-306-8 / SPO	1	5 000	375
8841 - Mise sous pli "Déclaration 2014"	1	12 000	2 660	3115 - BVR -12-818-0	1	5 000	375
33078	1	12 000	2 660	327163	1	500	24
9406 - Enveloppes CS, vitro, patin gonflable	1	10 000	1 174	356 - Carnet de bon de commande 23/51	1	50	241
33857	1	10 000	1 174	341754	1	50	241
Enveloppes 3 sorties	1	15 000	1 944	3584 - Formulaire distribution 23/49	1	20	100
33485	1	15 000	1 944	341752	1	20	100
Service des finances	3	2 500	714	4294 - Carte de visite "Thomas Wenger"	1	100	63
2432 - Consommation théorique 12/42	1	1 000	384	33094	1	100	63
33309	1	1 000	384	6052 - Carte Horaires - Muséologie	1	1 000	138
5374 - En-ête du service	1	500	82	32782	1	1 000	138
33390	1	500	82	6052 - Carte Horaires public - Piscines	1	3 000	592
6812 - Enveloppes CS, pfa, vitro	1	1 000	248	663458	1	3 000	592
33880	1	1 000	248	663458	1	3 000	592
Service des transports	1	1 000	358	14176	1	-	-
5790 - Centre de correspondance	1	1 000	105	6052 - dépliant Ecoles de Sport 2014	1	3 000	1 923
33021	1	1 000	105	33288	1	3 000	1 923
Service des équipements	5	69 000	2 652	6052 - Horaires Piscines Vaerembael/Vernet	1	5 000	288
4184 - En-ête du service	1	5 000	388	32722	1	5 000	288
6360 - Carte de visite "Hélène Lecocq"	1	500	398	5659 - Carte de visite "Philippe Clotte"	1	100	77
33074	1	500	398	33522	1	100	77
7031 - Etiquettes autocollantes 30/41	1	400	422	6752 - En-ête du service	1	10 000	816
33377	1	400	422	332611	1	10 000	816
9888 - Flyer AS "Quel avenir, Parc Beaulieu"	1	8 200	651	7195 - bloc fiches de transmission 23/163	1	10	458
32827	1	8 200	651	341753	1	10	458
Enveloppes 3 sorties	1	5 000	1 084	7901 - Carte 10 entrées (3 sorties)	1	2 400	556
32767	1	5 000	1 084	33131	1	2 400	556
Service des pompes d'assainissement	3	7 000	2 342	34254	1	100	577
5790 - Centre de correspondance	1	1 500	166	8251 - Fiches de travail - 4 sorties	1	100	77
33021	1	1 500	166	8251 - Flyers AS "Genève sur glace"	1	2 300	468
34090	1	2 500	166	8451 - Flyers AS "Genève sur glace"	1	500	111
4704 - Carte de correspondance du parc	1	500	98	84095	1	500	111
33742	1	500	98	8281 - Flyers A6, info Abonnement	1	3 000	174
5894 - En-ête du service	1	5 000	449	33434	1	3 000	174
33167	1	5 000	449				
6888 - Enveloppes 86, pfa, Centre funérain	1	2 500	493				
32697	1	2 500	493				
8395 - Fiches "Quartier", AS 32/30	1	500	155				



328943	1	20	596
328961	1	20	200
347	1	35	2100
3409	1	25	21004
5552 - Manuel de théorie pour permis	1	19	324
329941	1	19	324
9959 - Jequette des classeurs Ecole Latine	2	53	165
329444	1	43	102
329444	1	20	53
9959 - Support de cours Ecole Latine	1	25	616
33511	1	25	616
Service Juridique	2	1005	381
10073 - maquette brochure AS	5	61	
110620	1	5	61
1907 - Et-dite Service Juridique	1	1000	120
33169	1	1000	120
Service des affaires ext.	318	156	566
10016 - Enveloppes CS, mailquick, VG pou	1	500	110
33840	1	500	110
10079 - MSP "Genève Multiculturelle"	1	1600	422
34037	1	1600	422
10079 - MSP Via-à-vis	1	1600	509
338821	1	1600	509
10080 - MSP Repenser la frontière	1	1600	422
339931	1	1600	422
2869 - Enveloppes CS/6, logo seul	2	3000	593
33169	1	2000	347
34168	1	1000	246
2869 - Invitation "Eclaircissement Avenir"	1	1000	246
33169	1	300	143
2885 - Invitation "Inauguration passerelle	2	250	197
33976	1	200	141
339761	1	50	51
2915 - enveloppe retour Concert ONU	1	1000	158
33874	1	1000	158
2995 - Menu	1	30	128
34186	1	30	128
3057 - Invitation "Champignons suisses	1	300	156
33462	1	300	156
3057 - Invitation "Inauguration du Labo CI	1	400	183
33805	1	400	183
3057 - Invitation "Inauguration rue Lisign	1	180	129
33928	1	180	129
3057 - Invitation "Feu en ville..."	1	400	168
33128	1	400	168
3067 - Invitation "Inauguration oeuvre Fra	1	2100	566
33111	1	2100	566
3067 - Invitation "Vernissage expo. Vis-à-v	1	2100	330
33946	1	2100	330
3314 - Cartes de compliments	1	1000	123

32869	1	1000	123
3880 - Invitation "Associations sportives à	1	200	243
3409	1	160	509
3880 - Invitation "Bienvenue en ville de Ge	3	40	146
33760	1	40	146
33076	1	50	190
34012	1	70	173
4254 - Invitation Concert ONU AS	1	1500	929
338731	1	1500	929
4684 - Invitation "Ancien mariage"	1	400	140
34168	1	400	140
5259 - Invitation Exposition Dashi d'Ovazi	1	700	221
34066	1	700	221
5370 - Lettre cérémonie "Nouveaux habit	1	8100	1188
340811	1	8100	1188
5370 - Enveloppes CS, logo ville de Genève	3	1000	266
33340	1	1000	266
33533	1	500	142
33584	1	1500	245
33984	5	125	519
6497 - Menu	1	30	100
32772	1	20	129
32732	1	40	104
33424	1	15	92
33514	1	20	94
33928	1	20	94
6328 - en-dite officielle avec écusson	1	-	-
33874	1	8100	2041
6331 - Menu sous pl "Nouveaux habitants"	1	8100	2041
6331	1	500	166
6331 - Enveloppes B5 blanche suoc.	1	500	166
34134	1	400	254
6634 - enveloppe B4	1	400	254
34100	1	1500	546
6915 - cartus-réponses Concert ONU	1	1500	546
33873	2	50	275
6951 - Menu	1	30	152
32773	1	20	123
34157	1	20	147
7183 - Menu	1	20	147
33969	1	400	168
7486 - Invitation "Inauguration EVE Bepu"	1	400	168
34005	1	2100	378
7446 - Invitation "Prix suisse de la perform	1	2100	378
34005	1	2100	378
7568 - Invitation "Concert de l'ONU 2014"	1	800	216
33678	1	800	216
7568 - Invitation "Onu - Albanie"	1	300	188
34130	1	300	188
7766 - Enveloppes CS, patte gommée + Pi	1	8500	1112
340815	1	8500	1112

SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2014 (matin)  
Budget 2015

7774 - enveloppe CS petite gommée + PP	2	3 600	703
339622	1	1 600	327
340371	1	2 000	376
7774 - enveloppe CS petite gommée + PP 1	1	1 600	327
339622	1	1 600	327
7809 - invitations "Forum ONG"	1	600	210
34184	1	600	210
7809 - invitations "500 ans au quotidien"	1	6 600	880
33347	1	6 600	880
7897 - invitations "à compléter"	1	500	115
33685	1	500	115
7920 - invitation Concert ONU (programm	1	500	357
336735	1	500	357
8058 - En-ébe du service	1	2 000	216
33273	1	2 000	216
8310 - flyer "1er août"	1	2 000	337
33200	1	2 000	337
8320 - flyer + affiche "1er août"	1	2 000	337
33489	1	2 000	337
8320 - flyer + affiche "Repenser la frontie	1	8 250	1 142
33815	1	11 000	1 885
8320 - Visite guidée "Nouveaux habitants"	1	11 000	1 885
340313	1	16 200	3 692
8712 - dépliant 2 sortes "Nouveaux habita	1	16 200	4 642
340812	1	16 200	4 642
8763 - flyer + affiche "EAG"	1	1 620	380
33985	1	1 620	380
8979 - Menu	1	80	152
33736	1	80	152
8979 - Menu	2	160	304
33121	1	20	141
33580	1	20	123
9058 - invitation "Réunion Conseil CIB	1	500	184
34155	1	500	184
9092 - invitation "Championnat de Dbc G	1	250	127
33443	1	250	127
9231 - invitation "568 Tournoi scolaire"	1	150	69
33262	1	150	69
9231 - invitation "Genève, la gentille"	1	100	96
33510	1	100	96
9231 - invitation "Triathlon 2014"	1	140	100
34044	1	140	100
9232 - Diplôme invitation Prix M. Ennals 2	2	1 054	1 146
337932	1	1 054	1 146
337894	1	300	306
9232 - flyer + affiche Prix Mardi Ennals 2	2	1 960	454
337981	1	1 660	338
337983	1	270	116
9232 - Plan d'écobis parc la Grange	1	2 000	337
33525	1	2 000	337
9323 - invitation "Expo Humanité à Gue	1	200	226
33081	1	200	226
9323 - invitation "Expo Gustave Courbet"	1	200	251
33069	1	200	251
9323 - invitation "Fête nationale 1er Août	1	580	384
33111	1	580	384
9323 - Menu	6	340	804
32954	1	25	101
33165	1	25	150
33505	1	20	147
33930	1	30	128
34023	1	30	128
34185	1	20	123
9423 - invitation "Dompter la lumière"	1	2 700	428
33228	1	2 700	428
9423 - invitation "Glèbe de Marignac"	1	3 100	447
33357	1	3 100	447
9423 - invitation "Dynamique ancestrale"	1	2 100	351
33369	1	2 100	351
9423 - invitation "Nuit de la Science"	1	3 000	461
33463	1	3 000	461
9430 - invitation "51e tournoi interservice	1	150	85
32950	1	150	85
9430 - invitation "Ethnopolis"	1	1 600	317
33155	1	1 600	317
9431 - invitation "100e salon musical"	1	200	107
33372	1	200	107
9431 - invitation "27ème Swiss Open Start	1	150	101
33591	1	150	101
9431 - invitation "Championnats d'Europe	1	200	107
33607	1	200	107
9431 - invitation "Festival Pirene de jeun	1	130	99
33907	1	130	99
9431 - invitation "Inauguration La Glazou	1	450	136
33806	1	450	136
9431 - invitation "Point Info-service Pélag	1	250	113
34026	1	250	113
9454 - invitation "Clôture - Journées	1	400	134
33501	1	400	134
9454 - invitation "Concours d'architecture	1	400	105
33191	1	400	105
9454 - invitation "Génère-Service"	1	300	107
34085	1	300	107
9454 - invitation "Journé Metzrus et Cuil	1	300	99
33669	1	300	99
9454 - invitation en l'honneur des Lions d	2	500	271
33804	1	250	156
33804	1	250	156
9543 - invitation "Expo 500 ans au quotidi	1	6 100	818
32862	1	6 100	818

9543 - Invitation "Métanger à l'office"	1	100	133	32925		1	2502	412
9552 - Invitation "Parcours Prioritaire"	1	100	133	32928		1	1500	2397
33165	1	200	100	1500		1	1500	2397
9543 - Invitation "Source Citoyenne"	1	300	100	416		1	1000	416
32726	1	300	100	1000		1	1000	416
9543 - Invitation "Travail pour l'abolition d."	1	200	107	12000		3	12000	1033
34041	1	200	107	388		1	5000	388
9544 - Invitations "Nature Urbaine"	1	500	143	339231		1	2000	201
32725	1	500	143	434		1	5000	434
9544 - Invitations "Poésie en ville"	1	1100	216	4837 - Circulaire 2 sorties		1	12250	1385
33979	1	1100	216	332511		1	17250	1385
9544 - Invitations "Prix Pils Mômes"	1	600	153	5185 - Cartes de correspondance A6		1	100	70
33138	1	600	153	33140		1	100	70
9544 - Invitations "Veritage expo Primal"	1	200	117	5365 - En-fête UAC Plainpalaù/Inction/A		1	1000	120
9541 - flyer + affiche "Genève multiculturel"	1	200	117	33892		1	1000	120
338153	1	200	117	5281 - cartes postales Fête des voisins		1	96300	2319
9546 - Invitation + affiche Déléguésitaires	1	5000	956	32946		1	96300	2319
33313	1	2050	238	33916 - Dépliant Promotions déjeunés		1	2100	1155
9591 - Invitation AS "Mabine"	1	1600	269	33915		1	2100	1155
33853	1	1600	269	5281 - Dépliant "1er octobre" Journée in		1	4000	2566
9782 - Invitation "Inauguration crèche du	1	150	148	33792		1	4000	2566
34156	1	150	148	5281 - Dépliant "nouvelles technologies"		1	1000	438
9782 - Invitation "Inauguration structure f	1	200	124	34035		1	1000	438
33006	1	200	124	5381 - Dépliant Journée int. de la personn		1	8120	5019
33684	1	250	129	33670		1	8120	5019
10070 - enveloppes CS avec PP	1	250	129	5281 - étiquette autocollante Fête des vo		1	10000	768
33349	1	250	129	329463		1	10000	768
33350	1	7000	1078	5281 - Programme 99		1	1600	1485
336153	1	7000	1078	32691		1	1600	1485
10070 - Enveloppes CS, Maliquick, + PP +A	1	5000	738	5281 Animations estivales Franchis		2	1100	947
326382	1	5000	738	33566		1	1000	473
1284 - Cartes de visite "Françoise Cateau"	1	100	77	33600		1	1000	473
340631	1	100	77	5285 - Flyer + affiche Las religions se ras		1	-	-
187 - Enveloppes CS, PK, vitro	1	5000	674	34276		1	1050	1703
339232	1	5000	674	5288 - Programme 99		1	1050	1703
2371 - Enveloppes CS, profnix	1	1000	266	33744		1	8290	1625
33752	1	1000	266	5285 - Flyer+affiche 2 sorties		1	8290	1625
233145	1	900	381	33437		2	3000	1150
2973 - Flyer + Affichette Tressous de l'Esp	1	4170	603	5377cmh - enveloppes CS/6 "80-50 ans"		1	1500	575
33570	1	4170	603	326601		1	1500	575
2975 - Flyer Prés de chez vous	1	400	123	5313 - Mises sous plé Promotion Seniors		1	1835	560
34032	1	400	123	33919		1	1835	560
2973 - Flyers "Vieille pour les écoles"	1	11270	192	5285 - Flyer + affiche attention fiscale		1	4813	489
33130	1	11270	192	33873		1	4813	489
2973 - Flyers 3 sorties + 1 affiche	1	2502	412	5313 - MSP Film Canicule rive DROITE		1	6000	1468
	1	2502	412	5313 - MSP Film Canicule rive GAUCHE		1	6000	1468
	1	2502	412	33250		1	6000	1468
	1	2502	412	5839 - en-fête infirmerie des Minicrètes		1	5000	96





9911 - Journal de l'Europe No 20	1	1050	1581
34132	1	1050	1581
9987 - Affiche 44 Points info service 3 sor	1	510	1355
34131	1	510	1355
9987 - Diplomat + flyer Points info service	1	3000	7977
34132	1	3000	7977
9987 - Diplomat Points info service	1	1000	462
339322	1	1000	462
9987 - 46quettes "Edition 2014"	2	545	244
33879	1	115	134
34019	1	430	110
9987 - flyer + affiche "Dancing community	1	420	133
33860	1	420	133
9987 - flyer + affiche Dancing community	1	250	145
33928	1	250	320
Carte de visite 4 sorties	1	800	320
34133	1	1700	450
Carte de visite 5 sorties	2	1700	450
32954	1	1000	330
32965	1	750	330
Cartes 2 sorties	1	200	117
33751	1	200	117
Cartes 3 sorties	1	900	205
34073	1	900	205
Cartes de visite 2 sorties	1	200	126
32739	1	200	126
Cartes visites 5 sorties	1	500	347
33138	1	500	347
Carte de visite P. Engel et carte correspond.	1	300	146
34133	1	300	146
En-cadres + cartes de correspondance	1	1200	188
329151	1	1200	185
Enveloppes 2 sorties	2	9000	1371
33004	1	8000	1040
33442	1	1000	331
Enveloppes 3 sorties	1	6000	1170
329162	1	6000	1170
enveloppes CS 2 sorties avec pp	1	3000	613
32709	1	3000	613
flyer + affiche Le quartier s'opose	1	8570	1525
32748	1	8570	1525
<b>Sous-total des dépenses</b>	<b>2</b>	<b>800</b>	<b>268</b>
1092 - Carte visite Florence Lambalet	1	100	77
34085	1	100	77
8825 - Carte de visite "Xavier de Rivaz"	1	100	53
34018	1	100	53
9458 - carte de visite Anne-Marie Nickran	1	100	53
34059	1	100	53
9551 - Carte de visite "Christelle Ermont"	1	100	77
33883	1	100	77
<b>Total des dépenses</b>	<b>1351</b>	<b>3311018</b>	<b>918311</b>

<b>Vente - Ville pontac</b>	<b>15</b>	<b>124 500</b>	<b>8 252</b>
2555 - En-tête du service	1	3 000	274
33395	1	3 000	274
3552 - Règlement LC 11 911	1	1 000	561
4787	1	1 000	561
977 - Enveloppes C4 pour calendrier	1	-	-
34165	1	-	-
4850 - Carte de visite Jérôme Audemar	1	100	63
32695	1	100	63
6206 - Carte de correspondance "Unité de	1	1 000	85
32883	1	1 000	85
7373 - enveloppe CS patte autocollante	1	1 000	250
34029	1	1 000	250
8671 - Carte de visite "Alan Walger"	1	100	52
31987	1	100	52
8914 - Carte de visite "Agnès Aubry"	1	200	57
34211	1	200	57
9142 - Carte de visite "Fabrice Fortin"	1	200	57
34119	1	200	57
9666 - carte visite Pierre Llaudet	1	-	-
34116	1	200	57
9701 - Enveloppes CS, p4, vitro	1	2 000	363
33220	1	2 000	363
9997 - Enveloppes C4, p4	1	1 000	313
33959	1	1 000	313
Carte de visite 4 sorties	1	400	276
33137	1	400	276
Carte de visite 5 sorties	2	1 000	692
33116	1	500	315
33136	1	500	377
Calendriers pour calendrier	1	11 500	5709
34166	1	11 500	5709
<b>Total général</b>	<b>1351</b>	<b>3311018</b>	<b>918311</b>

Département des finances et du logement  
ANNEXE N° 3



Commission des finances

Date : 09.09.2014

Service : Département des finances et du logement

Sujet : **PR-1092** - Projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2015

---

**Question :** Un-e commissaire demande des explications circonstanciées concernant l'inscription des frais de police au budget 2015, alors que les conclusions de la Cour des comptes confirment l'illégalité de ceux-ci et que lesdites conclusions ont été acceptées par l'Etat et la Ville de Genève.

**Réponse :**

La Cour des comptes émet des recommandations dans ses rapports et ceux-ci ne constituent pas une source de droit. L'entité qui a été auditionnée est le canton, conséquence de quoi, la ville de Genève n'a pas été invitée par la Cour des comptes à se prononcer sur les recommandations émises.

Le projet de budget 2015 a été établi sur la base de la convention existante à ce jour entre le canton et la ville de Genève. Tant que cette convention sera en vigueur, la budgétisation et la comptabilisation de ces flux seront effectuées conformément à ladite convention.

Je rappelle aussi que le Conseil administratif a écrit au Conseil d'Etat pour faire part de sa disponibilité et de celle de ses services pour rediscuter le contenu de cette convention.

Le 15 octobre 2014.

Département de la cohésion sociale et de la solidarité  
ANNEXE N° 4DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE  
ET DE LA SOLIDARITÉ

LA DIRECTION

Commission des finances  
du Conseil municipal  
Madame Véra FIGUREK  
Présidente

Genève, le 17 octobre 2014

Objet PR-1092 – Projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2015  
Réponses aux questions de la Commission des financesFV/SCb Madame la Présidente,  
Chère Madame,

Pour donner la suite qui convient à l'audit du Département de la cohésion sociale et de la solidarité par la Commission des finances du 14 octobre 2014, j'ai l'honneur de vous communiquer les réponses apportées aux questions qui nous ont été posées.

-oOo-

**Question 1. Quel est le budget dédié au nettoyage des écoles par des tiers ? Sur quelle rubrique comptable figurent ces montants ? Quelles économies pourraient être réalisées au terme de la réorganisation ?**

Ci-dessous, les comptes concernés par les entreprises contractées pour le nettoyage des écoles par des tiers :

	308751 – personnel intérimaire	314300 – Entretien des bâtiments publics	Total
	personnel détaché et remplacement maladie et accident nettoyage écoles	contrats d'entreprise global nettoyage écoles	
Projet budget 2015	CHF 730'000	CHF 280'000	CHF 1'010'000

Depuis 3 ans, et en vue de la réorganisation, le service des écoles n'a pas remplacé les collaboratrices et les collaborateurs qui ont quitté le service. Dès l'entrée en vigueur de la réorganisation, le service procédera à l'engagement des postes vacants (14.8 EPT responsables de bâtiment scolaire et auxiliaires d'entretien). Ceci permettra de compenser le dépassement budgétaire lié au recours à des entreprises privées, pour un montant estimé à CHF 950'000, essentiellement sur le compte 308751.

Les objectifs de réorganisation étant :

- garantir la présence quotidienne du personnel Ville de Genève dans les bâtiments scolaires de 07h00 à 19h30;
- lutter contre les incivilités, en renforçant la présence dans les préaux ainsi que la fréquence des nettoyages;
- augmenter la mise à disposition des locaux à des clubs sportifs, des associations ou partenaires de quartier, également les week-ends et les vacances scolaires;
- moderniser et améliorer qualitativement l'entretien dans les écoles;
- améliorer la représentation de la Ville de Genève au sein des conseils d'établissement et garantir le lien école et quartier.

-oOo-

**Question 2. Quel serait le coût de la création des trois postes des responsables de secteur ?**

Le coût de création des 3 postes de responsables de bâtiments scolaires (RBS) totalise CHF 336'228.-.

-oOo-

**Question 3. Quel serait le coût de création d'un poste de TSHM ?**

Un poste de TSHM à 100% représenterait CHF 118'793.-, à 80 % CHF 95'034.40.

-oOo-

**Question 4. Combien a coûté la campagne d'information concernant les prestations complémentaires municipales et en quoi a-t-elle consisté ?**

En 2012, le Département a mené une campagne d'information sur les prestations Ville en faveur des Bénéficiaires AVS/AI des prestations cantonales.

Au final, CHF 11'334.60 ont été dépensés, soit CHF 3'974.40 pour la conception graphique, CHF 2'816.30 pour l'impression (flyers, cartons bus et affiches) et CHF 4'543.90 pour la diffusion (presse et TPG).

Des affiches ont été produites, des cartons d'information ont été posés dans les TPG, des annonces presse ont été publiées et des flyers ont été distribués lors de la croisière du Service social, notamment.

Par ailleurs, cette information a donné lieu à plusieurs communiqués de presse et à plusieurs articles dans le Vivre à Genève.

-oOo-

**Question 5. Est-il possible de recevoir les dernières données concernant la fréquentation des Points infos services ? Quels sont les montants consacrés aux Points infos services dans le projet de budget 2015 ?**

Rappel

- La mise en place des Points info-services répond à la priorité du Conseil administratif de rapprocher l'administration du/de la citoyen-ne et lui permettre ainsi un meilleur accès aux prestations tant municipales, cantonales qu'associatives ; la volonté du Conseil administratif a été de les implanter au sein des structures municipales, plus précisément au sein du Département de la cohésion sociale et de la solidarité et du Service social.

Dispositif

- En septembre 2013, la Ville de Genève a ouvert deux premiers Points info-services, l'un à la direction du Service social, rue Dancet (Plainpalais), l'autre au sein de l'Unité d'action communautaire (UAC) Servette/St-Jean/Pt-Saconnex, rue Hoffmann (Servette) ;
- Le 16 octobre 2014, un 3ème Point info-services a été inauguré à la rue Gautier (Pâquis) au sein de l'UAC Pâquis/Grottes/St-Gervais ;
- Un 4ème verra le jour au cours du 1er trimestre 2015, à la rue Montchoisy (Eaux-Vives), au sein de l'UAC Eaux-Vives/Champel/Cité.

Les données statistiques relatives à la période du 01.10.2013 au 30.09.2014 (deux Points info-services), sont développées ci-dessous et en Annexe 1

- 3282 demandes ont été admises au deux Points info-services ;
- Le Point info-services de Plainpalais assume également la réception de la direction du Service social et de deux unités. Il est ouvert 8h par jour, 5 jours par semaine et c'est pour cette raison que le nombre de contacts (58%) est supérieur à celui de la Servette (42%), ouvert 4 demi-journées par semaine ;
- 67% des demandes se font au guichet, ce qui démontre l'importance du contact humain direct bien qu'existent un numéro de téléphone gratuit (32% des demandes) et une adresse mail ; d'ailleurs, les personnes ont connaissance du Point info-services du fait qu'il est situé en arcade (42%) mais également de plus en plus par le bouche à oreille (12%).

La prestation est connue de la population genevoise. Ceci démontre la pertinence d'implanter la structure dans une arcade accessible, visible et connue du quartier (en l'occurrence au sein des UAC) ;

- Le temps de réponse pour chaque question se situe entre 6 et 10 min, mais peut aller jusqu'à 20 mn. Ces variations dépendent de la diversité des questions posées, de la recherche nécessaire à l'information et du temps pris pour l'écoute ;
- Les personnes qui se rendent aux Points info-services habitent principalement les quartiers concernés, ce qui révèle leur pertinence comme structures de proximité ;
- Le bénéficiaire du Point info-services est en grande majorité UNE bénéficiaire (65%), âgée de 26 à 60 ans (33% entre 26 et 40 ans ; 36% entre 40 et 60 ans) qui vient pour une demande qui la concerne directement (82%) ;

- S'agissant de la langue de l'interlocuteur-trice, le français est quasiment toujours utilisé. Cela ne signifie pas que le public est de langue française, mais qu'il est possible de se comprendre en français ;
- Les questions portent sur des demandes de compréhension de courriers administratifs (aide au remplissage d'un formulaire par ex.), les activités et loisirs (ainé-e-s, enfants, locations de salles), les finances et le budget ainsi que le travail et le chômage (assurance chômage et aide sociale), le logement (soit pour une situation urgente de logement ou soit pour une demande à plus long terme);
- Le type de réponse apportée relève de l'accompagnement dans la démarche (27%), l'information (28%) et l'orientation (45%) qui sont les trois objectifs de base des Points info-services. S'agissant de l'accompagnement, 29% des demandes sont transmises à une assistante sociale du Service social. A cela s'ajoutent 23% d'aide à la constitution d'un dossier.

Ces chiffres démontrent que les Points info-services jouent un rôle de prévention et permettent ainsi d'éviter la péjoration de situations sociales. Pour ce qui est de l'aide à la rédaction, l'offre d'écrivain public s'est développée dans les quartiers de la Servette (au sein du Point info-services et de la bibliothèque municipale de St-Jean) et de Plainpalais (au sein de l'UAC Plainpalais/Jonction/Acacias).

Les Points info-services ont aussi permis de favoriser l'implication des habitant-e-s dans la vie de quartier qui, en tant que bénévoles, fournissent des prestations (comme celle d'écrivain public) et/ou participent à des actions et projets de proximité. En cela, les Points info-services s'intègrent dans le cadre de la politique de proximité soutenue par la Ville de Genève, renforcent l'intégration sociale, le bien vivre ensemble et sont un instrument de cohésion sociale. L'orientation est la réponse à la grande majorité des demandes, ce qui confirme l'existence d'informations éparses, fragmentées et trop sectorisées. Elle démontre aussi l'importance du travail en réseau et l'implication de partenaires institutionnels ou associatifs.

#### Montants consacrés aux Points Infos-services dans le budget 2015

4.5 équivalents temps plein sont prévus pour assurer cette prestation, soit un budget de CHF 453'906.- (nature 30x'xxx). Dans la mesure où cette activité est directement complémentaire à celle des Unités d'action communautaire, les ressources requises sont mises à disposition par les UAC.

*Nota bene :*

Coût évalué sur la base du document DRH "PB 2015 - coût budgétaire d'un poste"; classe F

-oOo-

#### **Question 6. Quel serait le coût d'extension de l'ouverture des abris PC ?**

Le coût d'extension de l'ouverture des abris PC est estimé à CHF 1.8 million :

- Extension de la période "hivernale" du 15 octobre au 15 avril (+2.5 mois / capacités de 200 places) ;
- Introduction d'une période "été" du 16 avril au 14 octobre (+6 mois / capacités de 100 places).

SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2014 (matin)  
Budget 2015

Le coût du dispositif pour la saison 2013/2014 se monte à CHF 5 millions.

L'extension du dispositif conduirait à une augmentation de CHF 1.8 million, soit un coût total de CHF 3.3 millions.

-oOo-

**Question 7. Pourquoi le budget dédié à la prise en charge des cotisations AVS-AI n'a-t-il pas été adapté dans le projet de budget 2015**

Il s'agit d'une erreur de présentation, sans impact sur l'équilibre du budget, et qui sera rectifiée dans le Projet de Budget 2015 soumis au vote. Le Service social estime que la prise en charge de ces cotisations devrait atteindre CHF 300'000.- en 2015.

Cette estimation est basée sur les comptes 2013 (réalisé = CHF 315'000) ainsi que sur l'état de nos connaissances en mars 2014 qui tablait sur une stabilisation à ce niveau.

L'augmentation de quelque CHF 175'000.- serait principalement compensée par une baisse du budget des allocations sociales ponctuelles de même montant.

Pour mémoire, les **remises de cotisations AVS** sont accordées lorsque le paiement des cotisations ne peut être raisonnablement exigé de personnes sans activité lucrative et que la cotisation minimale met la personne dans une situation intolérable. Dans ce cas, le Canton et la Commune de domicile versent le montant de la cotisation minimale (à hauteur de 50 % chacun) en vue d'éviter des lacunes de cotisation. Sur le Canton de Genève, cette prise en charge est limitée à deux ans (Loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (Art. 11 LAVS; 31 et 32 RAVS)).

-oOo-

J'espère que ces compléments d'information répondront à vos attentes.

Le Département de la cohésion sociale et de la solidarité reste à votre disposition si vous souhaitez des éclaircissements supplémentaires.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, chère Madame, l'assurance de ma considération distinguée.



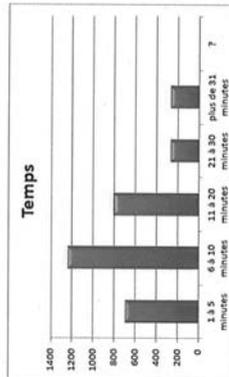
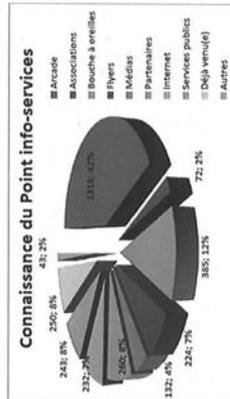
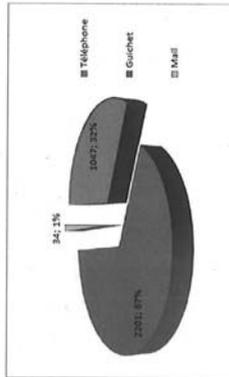
Frédéric VALLAT  
Directeur

Annexe : (1)

Copies : Mme Esther ALDER, Conseillère administrative  
Mme Sophie HEURTAULT MALHERBE, Cheffe du Service de la Direction financière

Annexe 1 – Statistiques PIS Générales 2013-2014

Statistiques PIS 2013-2014 / 3282 contacts

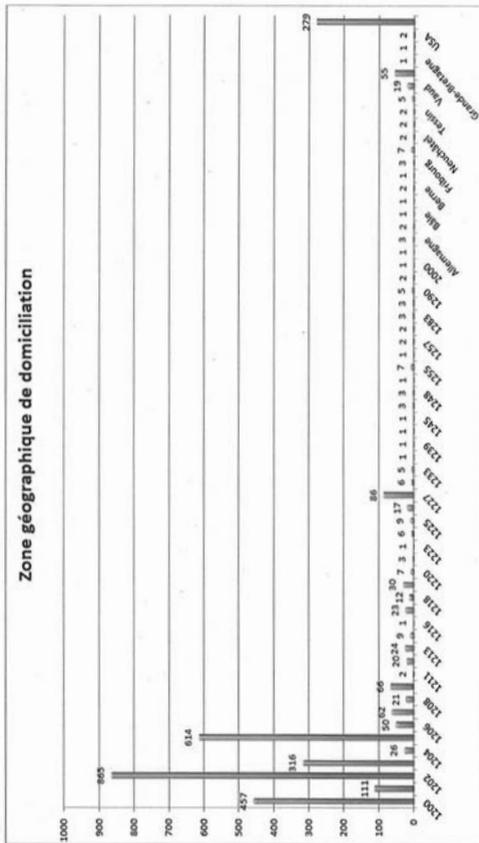


-0873877

1

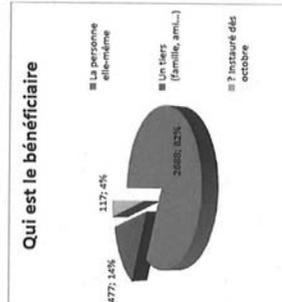
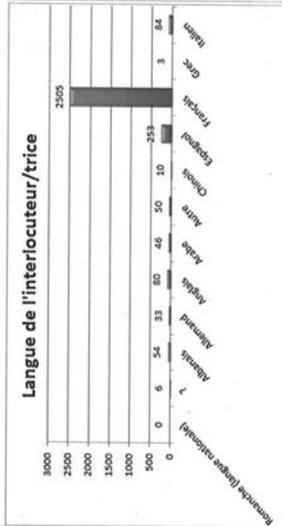
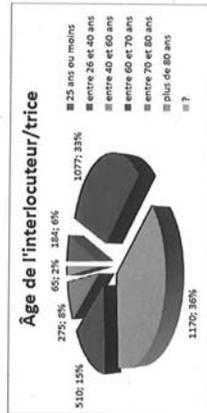
17.10.2014

Statistiques PIS 2013-2014 / 3282 contacts



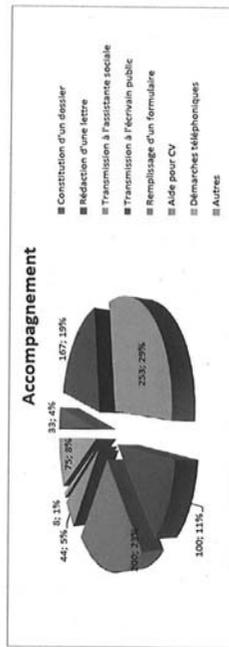
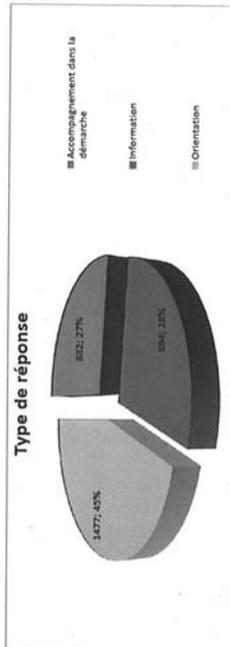
\*0873877

Statistiques PIS 2013-2014 / 3282 contacts





Statistiques PIS 2013-2014 / 3282 contacts



\*0873517

5

17.10.2014



Département de la culture et du sport  
ANNEXE N° 5

DÉPARTEMENT  
DE LA CULTURE ET DU SPORT  
LA DIRECTION

VILLE DE  
GENÈVE

PAR COURRIEL

Aux membres de la Commission des finances

Genève, le 28 octobre 2014

**Objet** PB – 2015 : Compléments demandés lors de l'audition du 15 octobre 2014

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,

Comme convenu lors de l'audition du Département de la culture et du sport du 15 octobre dernier, relative au projet de budget 2015, je reviens vers vous avec les éléments demandés.

**Civilistes employés au DCS :**

72 civilistes sont actifs pour l'année 2014 au sein du département. Vous trouverez ci-dessous les services concernés et les missions qui leurs sont dévolues :

Service	Missions	Nb
Service de la promotion culturelle	Enquêteur (enquête sur les publics)	1
Service culturel	Unité d'art contemporain : recherche bibliographique, saisie d'informations et actualisation, classement	1
Grand Théâtre de GE	Assistant d'édition	1
Conservatoire et Jardin botaniques	Jardinier, collaborateur scientifique, conception d'exposition, médiation	7
Musée d'art et d'histoire	Enquêteur, collaborateur scientifique, assistance préparation des expositions, aide à la restauration, documentation et archivage	3
Musée d'ethnographie	Dé/montage des expositions, surveillance, entretien et nettoyage, manutentions diverses, travail sur les objets et le fonds sonore	8
Muséum d'histoire naturelle	Accueil, interviewer (enquête sur les publics), aide-préparateur	11
Musée Ariana	Rangement, classement, vérification, exécution de tâches secondaires, surveillance des salles	21
Bibliothèques municipales	Enquêteur (Bibliobus et Labo-Cité), aide-bibliothécaire	3
Bibliothèque de Genève	Equipement du livre ou de partitions, tri, rangement et conditionnement de documents, aide à la préparation d'expositions, collaboration à l'accueil du public	16

ROUTE DE MALAONDU 19  
CASE POSTALE 9, CH-1211 GENÈVE 17  
T +41(0)22 418 55 02/04  
F +41(0)22 418 55 01

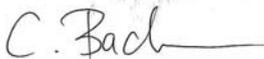
www.ville-geneve.ch - www.geneva-city.ch  
TPO BUS 1-8 (ARRÊT TRANCHÉES)  
BUS 1-5-B (ARRÊT MUSÉUM)  
TRAM 12 (ARRÊTS VILLERUEUSE DU ROCHES)  
PARKING VILLERUEUSE

PAPIER ECOLOGIQUE, 100% RECYCLE

---

PB – 2015 : Compléments demandés lors de l'audition du 15 octobre 2014

En vous remerciant pour l'attention portée à ces éléments, et restant à votre disposition pour toute question complémentaire, je vous prie de croire, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, à l'expression de mes salutations les meilleures.



Carine Bachmann



## Centre d'Édition Contemporaine

## Genève

## Compte de pertes et profits 2013

	2013		2012	
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
<b>Expositions, Éditions &amp; Productions</b>				
Frais d'exposition, d'édition et invitations extérieures	77'563.41		48'056.57	
Sponsors expositions et éditions		10'300.00		22'156.65
<b>Total</b>	<b>77'563.41</b>	<b>10'300.00</b>	<b>48'056.57</b>	<b>22'156.65</b>
<b>Stock et diffusions</b>				
Rétrocessions	70'753.21		65'632.46	
Ventes éditions		134'875.28		106'162.08
Frais de diffusion généraux	380.00			44.40
Participation aux frais généraux ventes		243.35		166.25
Participation aux frais de restauration		2'400.00		
<b>Total</b>	<b>71'133.21</b>	<b>137'518.63</b>	<b>65'632.46</b>	<b>106'402.71</b>
<b>Coordination - administration</b>				
Personnel	122'391.26		114'782.40	
Personnel temporaires	8'557.00		8'340.00	
Charges et assurances sociales	21'686.96		18'595.60	
Assurances commerciales	2'469.85		2'533.00	
Frais fonctionnement bureau	19'632.10		16'231.46	
Loyer, entretien locaux et électricité	3'512.89		3'263.70	
Loyer - mise à disposition Ville Genève	30'824.00	30'824.00	30'824.00	30'824.00
Frais fiduciaires	1'000.00		1'000.00	
Frais de tenue des comptes	18'045.00		14'040.00	
Frais informatiques	6'971.75		6'542.34	
Réparation installations	-		290.60	
Amortissements	3'855.19		3'460.25	
Déplacements et représentation	20'324.40		14'161.25	
Déménagement - matériel emballage	517.55			
Subvention Ville de Genève		150'000.00		150'000.00
Prix extraordinaire (F.CAC)		30'000.00		
Collation membres		9'485.00		8'745.00
Don Loterie Romande		30'000.00		
Sponsor Migros				3'000.00
Intérêts créanciers		39.15		33.05
Frais bancaires	553.25		527.17	
Perte de change / intérêt débiteur	219.60		301.89	
Gains de change		967.30		63.88
Don au cabinet des estampes	84'404.00	84'404.00		
Produits extraordinaires				1'000.00
Charges extraordinaires	499.60		973.50	
Abandons créanciers fournisseurs				1'786.00
Abandon débiteurs douteux	60.00			
<b>Total</b>	<b>346'418.31</b>	<b>335'719.45</b>	<b>232'867.16</b>	<b>195'462.63</b>
<b>PERTE DE L'EXERCICE 2013</b>		<b>11'606.85</b>		<b>22'434.20</b>
<b>TOTAL</b>	<b>495'144.93</b>	<b>495'144.93</b>	<b>346'456.19</b>	<b>346'456.19</b>



Département de l'environnement urbain et de la sécurité  
ANNEXE N° 8

SERVICE DE LA SECURITE ET DE L'ESPACE PUBLICS

Effectif et postes votés APM - 2011 à 2015

<b>Postes APM votés en 2011</b>	<b>13</b>
<b>Effectif APM au 31.12.2011</b> (dont 9 aspirant-e-s à l'Ecole de formation)	<b>105</b>
Postes Vacants	10
<b>Total nombre de postes APM</b>	<b>115</b>
<b>Postes APM votés en 2012</b>	<b>5</b>
<b>Effectif APM au 31.12.2012</b> (dont 31 aspirant-e-s à l'Ecole de formation)	<b>118</b>
Postes Vacants	2
<b>Total nombre de postes APM</b>	<b>120</b>
<b>Postes APM votés en 2013</b>	<b>29</b>
<b>Effectif APM au 31.12.2013</b> (dont 25 aspirant-e-s à l'Ecole de formation)	<b>138</b>
Postes Vacants	11
<b>Total nombre de postes APM</b>	<b>149</b>
<b>Postes APM votés en 2014</b>	<b>19</b>
<b>Postes créés à l'interne du DEUS</b>	<b>6</b>
<b>Effectif APM au 31.12.2014</b> (dont 16 aspirant-e-s à l'Ecole de formation)	<b>154</b>
Postes Vacants (dont 11 déjà engagés pour l'Ecole de formation de Janvier 2015)	20
<b>Total nombre de postes APM</b>	<b>174</b>
<b>Postes APM proposés en 2015</b>	<b>26</b>
<b>Effectif APM au 31.12.2015</b> (dont 35 aspirant-e-s à l'Ecole de formation de Septembre 2015)	<b>200</b>
Postes Vacants	0
<b>Total nombre de postes APM</b>	<b>200</b>

Liste des subventions accordées pour les institutions privées en 2013 - LOM

Nom	Subventions	Nom	Subventions
Fondation Genève Tourisme & Congrès	-143'692.54	International Osteoporosis	-2'246.40
Course de l'Escalade	-8'763'28	Genève-Servette HC SA	-2'180.00
Terre des Hommes Suisse	-41'487.64	ASSOCIATION THAIS	-2'160.60
Compagnie de 1602	-36'052.89	Maison de l'Architecture	-2'150.00
Association "Pour y croire encore"	-35'891.43	Association Dionysos	-2'065.00
Association Genève Marathon	-24'276.89	FC Athlétique-Regina	-2'034.01
Société de la Restauration	-17'266.24	Fondation Culturelle Islamique	-2'016.00
Association Musicodanse	-16'591.41	Association Du Troc du Quartier	-1'968.04
Comité D'Organisation Des	-16'128.21	Mamco Musee D'Art Moderne	-1'956.00
Association Electron Festival	-14'851.03	Paroisse Saint-Francois	-1'883.00
LAKE PARADE S.A.	-13'481.40	Société Féminine de Gymnastique	-1'875.18
Genève Natation	-13'409.00	Parti Suisse du Travail-Section Genève	-1'871.27
Association FTA	-11'953.36	Paroisse Protestant Suisse-Allemande	-1'856.24
The IMEAL Association Un repas	-10'870.23	CICR - Comité International	-1'850.00
Association Infos-Conseils Chiens	-9'514.85	Les Amis du Mamco	-1'752.00
Association BiubStock	-9'153.05	Cinéma tous écrans	-1'707.20
Maison de Quartier Asters-Servette	-8'857.31	Haute école de musique - HEM	-1'632.00
Pré-en-Bulle Association	-8'605.66	Gli Angeli Genève	-1'560.00
Théâtre de l'Orangerie	-8'600.79	CIGUE - Coopérative de logement	-1'547.25
Compagnie des Vieux-Grenadiers	-7'981.20	Association pour la reconversion	-1'498.40
Pré-en-Bulle Association	-7'900.57	Théâtre du Loup	-1'480.00
Association Festival Archipel	-7'719.94	Fédération Genevoise d'Echecs	-1'460.04
Club Alpin Suisse Sect Genevoise	-7'325.18	Association INSIEME	-1'459.08
Mapping V J'ing Festival	-6'749.00	Holy Trinity Anglican Church, Geneva	-1'409.23
La Bâtie - Festival de Genève	-6'597.99	Association Tambour Battant	-1'368.00
Mouvement des Aînés - MDA	-6'245.01	FraterNoël	-1'362.96
HUG Hôpitaux Universitaires Genève	-6'188.40	Association MOS ESPA	-1'360.00
Association Le Bateau Genève	-5'492.00	Stop Suicide c/o Maison des Associations	-1'359.00
Association Nasca es mi Tierra	-5'409.01	Association Les CréAteliers	-1'328.00
Salon International de l'automobile	-5'367.60	Ass Soutien Musique Vivante	-1'250.00
Servette Football Club 1890 SA	-5'258.39	Association l'Usine	-1'241.01
Mission Permanente de la Suisse	-5'217.50	Ass. habitants centre & Vieille-Ville	-1'229.97
CICR - Comité International	-4'979.96	Association Les Traverses Musicales	-1'225.01
Association Fever 360	-4'744.20	Association les Saturnales	-1'220.00
AMND ASS MAMAN N'DEYE DIALLO	-4'560.01	Association Run Evasion Rhône	-1'200.00
Ecole Ohaleï Mena'Hem Habad	-4'482.02	Association Ensemble Vide	-1'190.03
Confrérie du Gruyère	-4'440.18	Association de l'EMS	-1'165.00
Paroisse Jean XXIII	-4'108.03	Société Militaire du Canton	-1'161.81
Club Suisse de la Presse	-3'946.05	Fondation Trajets	-1'144.00
Maison de Quartier des Pâquis	-3'885.54	Théâtre Am Sram Gram	-1'128.00
Fondation des Clefs de Saint-Pierre	-3'840.00	Ateliers d'Ethnomusicologie	-1'109.80
Association Habitants	-3'652.00	Gaos Association	-1'090.00
Etat GE DSPE CE-SG	-3'621.78	Maison de naissance	-1'057.32
Concours de Genève	-3'153.60	Association le Trialogue	-1'014.00
Transports Publics Genevois	-3'144.00	Cie théâtrale Hemorragie	-1'008.00
CinéTransat	-3'106.00	Association VeggiePride Genève	-1'000.00
Rentes genevoises	-3'104.46	Club Sportif Italien FC	-996.00
Groupe des Intérêts de	-3'099.98	Genève Natation	-995.00
Croix-Rouge genevoise, Association	-3'070.51	Association Festival International du	-977.61
Club de pétanque les Reds	-2'992.04	Association Roller Skate Party	-957.00
Centre Accueil Genève International	-2'889.05	Croix-Rouge genevoise, Association	-938.26
Office des Nations Unies à Genève	-2'809.97	Natation Sportive Genève	-920.00
Groupe des amis des Concerts	-2'790.00	Pro Velo Genève	-900.01
Association "La Comète"	-2'728.00	ASSOCIATION DU SERVETTE FC	-876.00
Fondation de la Haute Horlogerie	-2'689.18	Badminton Club Rousseau	-864.00
HANDICAP INTERNATIONAL	-2'689.18	Association Genevoise de	-862.40
Association Savoir Patient	-2'689.18	Geneva Darts League	-844.00
IATA-INTERNATIONAL AIR	-2'689.18	Pré-en-Bulle Association	-837.21
Cercle International de Genève	-2'656.80	Animation jeunesse de l'Eglise	-800.00
Permanent Mission of the Republic	-2'648.70	Groupe Sportif SIS	-776.00
Association Not Only That	-2'644.00	Groupe folklorique "Danças e	-756.00
ARTO - Théâtre de Séraphin	-2'611.20	Association de Comparsas	-744.00
Foyer du Vallon - EMS	-2'592.00	UGS - Urania Genève Sport FC	-744.00
Association Fatum	-2'585.00	Cappella Genevensis	-742.50
Théâtre de Carouge	-2'582.84	Association l'Usine	-726.42
Association Habitants	-2'574.00	Réseau Danse Suisse	-714.80
Fondation Telethon Action Genève	-2'573.14	Association Phuture	-708.40
Restaurant de l'Hôtel-de-Ville	-2'567.15	Association AD3C	-705.01
Association Hôpital Des Nourous	-2'539.20	Groupe Sida Genève	-700.00
Union Interparlementaire	-2'489.98	Musique Municipale	-700.00
Fondation Kémi Malaika	-2'484.00	Paroisse Sainte-Thérèse	-696.00
Musique Municipale	-2'413.78	LA PARFUMERIE Clerc Philippe	-695.00
Association la Bulle d'Air	-2'320.01	HEPIA, Association des Etudiants	-690.00
T-Interactions Association pour	-2'308.50	Association Genevoise d'Athlétisme	-688.00
SPORT GENEVE BENFICA	-2'264.01	Maison de Quartier Asters-Servette	-680.02
Black Boys HC	-676.00	Fondation CIOMAL de l'Ordre	-233.28

SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2014 (matin)  
Budget 2015

3229

Liste des subventions accordées pour les institutions privées en 2013 - LOM

Nom	Subventions	Nom	Subventions
Association Dionysos	-670.00	Eglise Internationale	-232.00
GeneveSynchro Onex	-664.01	AGIR	-232.00
Association des	-663.12	Société Genevoise de Minéralogie	-232.00
Tournesol Zogmal Marianne	-659.01	Genève Roule	-228.00
Fondation Les Marronniers	-632.00	Eglise Protestante De Genève	-220.00
Association Promorgane	-619.66	Syna - Syndicat	-219.00
Centre de la Photographie	-596.80	Croix-Rouge genevoise, Association	-216.00
LA PARFUMERIE Clerc Philippe	-593.00	Association "La Comète"	-200.00
Centre Religieux Et Culturel	-580.00	ADAP Association pour le Développement	-196.80
PTR Post Tenebras Rock	-552.00	Tournoi de Talampaya	-194.00
Association Toutes en moto Suisse	-550.00	Association Musique Recherche	-194.00
Association des étudiants	-550.00	Zabriskie Point	-192.00
Association OpenMilonga	-545.60	Centre Islamique de Genève	-192.00
The Library In English	-542.41	Understrom Event's	-190.00
Communauté Oecuménique	-540.02	Understrom Event's	-190.00
Association Patrimoine Industriel	-540.00	Genève-Servette HC SA	-190.00
Arcade 84 Association	-520.60	Foyer du Vallon - EMS	-187.20
Association Folklorique	-504.00	Amicale du Terre-Neuve de Genève	-184.80
Club Maccabi	-504.00	Centre D'Art Contemporain	-176.00
Association Genève Futur Hockey	-496.00	Communauté Roumaine de Suisse	-168.00
SIT Syndicat Interprofessionnel	-485.01	Ass cantonale genev basketball	-166.00
KIMURA JJB GENEVE	-484.00	Fondation des Clefs de Saint-Pierre	-137.60
Ass Etudiants Sciences du Mouvement	-480.00	Collonge-Bellerive Wake Sport	-120.00
Consulat Général De France	-477.50	Adelphia Genevensis Société	-108.00
Société De Zoufingue	-472.00	ADAP Association pour le Développement	-100.80
Shung Do Kwan Budo	-470.41	Centre Sportif Sous-Moulin	-86.40
Maison de Quartier des Pâquis	-465.60	Association des Montbrillantiens	-84.00
Assoc. HAPAP - Habitants du Parc	-464.01	Compagnie Les Trois Mâts	-84.00
Musée International Croix Rouge	-462.50	Association FromPeru	-72.00
RUBAN BLANC - Campagne Suisse	-457.40	Association Le Bloc	-72.00
Villa Dutoit	-456.01	Association Danse-Habile	-50.40
Association Musique Recherche	-436.00	Union des sociétés françaises	-48.00
Genève Rink-Hockey Club	-435.00	BLOQUE/URANIA - GENEVE-SPORT	-43.20
Association Camarada	-431.20	Association l'Usine	-43.20
IRP - Bal du Printemps, Genève	-430.00	Union des sociétés françaises	-36.00
Ass Cantonale Genevoise	-408.00	Centre Sportif Sous-Moulin	-28.80
Paroisse Catholique Saint-Paul	-408.00	Lumière pour Haïti	-24.00
Fédération Mottatôm	-408.00	Association ACTéMO	-24.00
Yamabushi	-407.00		
Centre de Loisirs Franchises	-405.60		-874'896.51
MAISON DE RETRAITE PT-SACONNEX	-401.60		
Caritas	-384.75		
Centre de Loisirs Franchises	-377.60		
Collectif d'Associations pour	-375.00		
ASSOCIATION PREMIERE LIGNE	-371.01		
Cie Folle de parole	-370.00		
Association Arbre de Noël	-360.00		
Football Club HUG	-350.40		
Centre Sportif Sous-Moulin	-345.60		
Baz'art de St-Gervais	-336.00		
FC Champel	-336.00		
Services Industriels de Genève	-336.00		
Association Dionysos	-330.00		
Chav'évènement	-328.00		
Association CÉNC	-322.00		
Eglise Du Christ Scientiste	-320.00		
Société De Zoufingue	-318.40		
Société De Zoufingue	-310.50		
Maison de Quartier des Pâquis	-302.00		
Athena Helvetica Genève	-295.00		
Association Ugnayan Bayan	-288.00		
Association Fever 360	-278.40		
Les Amis du Mamco	-273.60		
Théâtre Spirale	-270.40		
Pro Velo Genève	-270.00		
La Compagnie	-270.00		
Fondation de Secours Mutuels aux	-269.60		
Association Etudiants En Médecine	-260.00		
Association Database9	-260.00		
Dialogal	-260.00		
Communauté Israélite de Genève	-252.00		
Association Oraibi Books	-252.00		
Fondation Théâtre Marionnettes de Genève	-251.20		
Servette Football Club 1890 SA	-240.00		

Département de l'environnement urbain et de la sécurité  
ANNEXE N° 10

EFFECTIF JOURNALIER PAR POSTE ET HEURES AU 01.10.2014

POSTES	JOURS	06h00	07h00	08h00	09h00	10h00	11h00	12h00	13h00	14h00	15h00	16h00	17h00	18h00	19h00	20h00	21h00	22h00	23h00	24h00	01h00	02h00	03h00
ACACIAS		3	3	3	6	6	6	6	6	9	9	6	6	6	3	3	3	3	3	3			
CHARMILLES		3	3	3	7	7	7	7	7	10	10	7	7	7	3	3	3	3	3	3			
Eaux-VIVES	LUNDI	4	4	4	8	8	8	8	8	12	12	8	8	8	4	4	4	4	4	4			
GROTTES		3	3	3	6	6	6	6	6	9	9	6	6	6	3	3	3	3	3	3			
JONCTION		3	3	3	7	7	7	7	7	11	11	8	8	8	4	4	4	4	4	4			
PÂQUIS		4	4	4	8	8	8	8	8	12	12	8	8	8	4	4	4	4	4	4			
<b>Total agents</b>		<b>20</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>63</b>	<b>63</b>	<b>43</b>	<b>43</b>	<b>43</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
POSTES	JOURS	06h00	07h00	08h00	09h00	10h00	11h00	12h00	13h00	14h00	15h00	16h00	17h00	18h00	19h00	20h00	21h00	22h00	23h00	24h00	01h00	02h00	03h00
ACACIAS		3	3	3	6	6	6	6	6	9	9	6	6	6	3	3	3	3	3	3			
CHARMILLES		3	3	3	7	7	7	7	7	10	10	7	7	7	3	3	3	3	3	3			
Eaux-VIVES	MARDI	4	4	4	8	8	8	8	8	12	12	8	8	8	4	4	4	4	4	4			
GROTTES		3	3	3	6	6	6	6	6	9	9	6	6	6	3	3	3	3	3	3			
JONCTION		3	3	3	7	7	7	7	7	11	11	8	8	8	4	4	4	4	4	4			
PÂQUIS		4	4	4	8	8	8	8	8	12	12	8	8	8	4	4	4	4	4	4			
<b>Total agents</b>		<b>20</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>63</b>	<b>63</b>	<b>43</b>	<b>43</b>	<b>43</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
POSTES	JOURS	06h00	07h00	08h00	09h00	10h00	11h00	12h00	13h00	14h00	15h00	16h00	17h00	18h00	19h00	20h00	21h00	22h00	23h00	24h00	01h00	02h00	03h00
ACACIAS		3	3	3	6	6	6	6	6	9	9	6	6	6	3	3	3	3	3	3			
CHARMILLES		3	3	3	6	6	6	6	6	9	9	6	6	6	3	3	3	3	3	3			
Eaux-VIVES	MERCREDI	5	5	5	9	9	9	9	9	13	13	8	8	8	4	4	4	4	4	4			
GROTTES		3	3	3	6	6	6	6	6	9	9	6	6	6	3	3	3	3	3	3			
JONCTION		3	3	3	7	7	7	7	7	11	11	8	8	8	4	4	4	4	4	4			
PÂQUIS		4	4	4	8	8	8	8	8	12	12	8	8	8	4	4	4	4	4	4			
<b>Total agents</b>		<b>21</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>63</b>	<b>63</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>



POSTES	JOURS	06h00	07h00	08h00	09h00	10h00	11h00	12h00	13h00	14h00	15h00	16h00	17h00	18h00	19h00	20h00	21h00	22h00	23h00	24h00	01h00	02h00	03h00	
ACACIAS										3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3				
CHARMILLES										3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3				
EAUX-VIVES										4	4	4												
GROTTES	DIMANCHE	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	3	3	3										
JONCTION										3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3				
PÂQUIS										4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4				
<b>Total agents</b>		<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Département de l'environnement urbain et de la sécurité  
ANNEXE N° 11

**Rétrospective des postes SPP votés pour compenser les départs en cessation d'activité**

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Personnel SPP du SIS								
Départs SPP	5	4	0	6	2	3	4	24
Postes créés par la DBH pour compenser départs	4							4
Postes votés pour compenser départs		7	9		4			20
Nouveaux postes votés				7				7
Nouveaux postes créés (transformation ou DB)				3				3
Variation	-1	3	9	4	2	-3	-4	10

Département des constructions et de l'aménagement  
ANNEXE N° 12

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS  
ET DE L'AMÉNAGEMENT

**LE CONSEILLER ADMINISTRATIF**



VILLE DE  
GENÈVE

dossier adm

copies lettres

copies notes

Mme Charollais

M. Macherel

NOTE à

Madame Vera Figurek  
Présidente de la commission des finances  
Secrétariat du Conseil municipal  
Palais-Eynard

---

Genève, le 6 novembre 2014  
CAM/mds

**Objet** PR-1092  
Projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2015

**Le codirecteur  
du département**  
Claude-Alain Macherel  
Tél. +41 22 418 20 60

Madame la Présidente,

Je donne suite à l'audition de notre département par la commission des finances du 14 octobre dernier concernant le projet de budget 2015.

Vous trouverez ci-joint les compléments de réponses demandés par la commission concernant les sujets suivants :

**Projet de budget par politique publique**  
Priorités et perspectives

La page 85 du projet de budget par politique publique 2015 précise qu'un minimum de 2 à 4 immeubles de logements et de 3 à 5 objets administratifs ou publics sont prévus d'être rénovés en 2015.

Il s'agit notamment des objets suivants :

**Immeubles de logements :**

- 27, rue de Lausanne
- 7, rue de la Tour-de-Boël.

**Objets administratifs ou publics :**

- Alhambra
- école de Baulacre
- surélévation de la crèche de Chateaubriand
- rénovation de BOT III
- rénovation du cimetière de Châtelaine.

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 4  
CASE POSTALE 3983, CH-1211 GENEVE 3  
T +41(0)22 418 20 20  
F +41(0)22 418 20 21

www.ville-geneve.ch  
www.geneva-city.ch  
TPO BUS 36 (ARRÊT HÔTEL-DE-VILLE)

PAPIER ÉCOLOGIQUE 100% RECYCLÉ

**Projet de budget par politique publique**  
**Objectifs**

La page 86 du projet de budget par politique publique 2015 précise en matière de mise en œuvre de la stratégie de piétonisation l'aménagement de 3 rues et places supplémentaires, ainsi que la création de 3 zones à priorité piétonne.

Il s'agit notamment des projets suivants :

- square de Chantepoulet
- place du Rhône
- square de Ste-Clotilde
- rue Doctresse-Champendal
- place du Vélodrome (2e étape).

D'autres projets sont encore en phase d'étude et ne pourront vraisemblablement pas voir leur réalisation se concrétiser avant 2016 :

- place de la Synagogue
- place du Petit-Saconnex
- rue des Rois.

Espérant ainsi avoir répondu à l'attente de la commission, je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, mes plus cordiaux messages.



Rémy Pagan

Copies : M. Claude-Alain Macherel, codirecteur  
Mme Isabelle Charollais, codirectrice



PAR COURRIEL

Aux membres de la Commission des arts et  
de la culture

Genève, le 30 septembre 2014

**Objet****PB – 2015 : Compléments demandés lors de l'audition du 22 septembre 2014****La Directrice**Carine Bachmann  
[carine.bachmann@ville-geneve.ch](mailto:carine.bachmann@ville-geneve.ch)Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,

Comme convenu lors de l'audition du Département de la culture et du sport du 22 septembre dernier, relative au projet de budget 2015, je reviens vers vous avec les éléments demandés.

**1. Postes de travail situés à la discothèque de Vieusseux (BMU) :**

Pour assurer la gestion de la collection et les 22 heures hebdomadaires d'ouverture au public, la discothèque de Vieusseux s'appuyait, avant déménagement, sur 8 collaboratrices, occupant 4.6 ETP.

La discothèque des Minoteries compte quant à elle 8 collaborateurs-trices (4.1 ETP) et assure 23 heures hebdomadaires d'ouverture au public.

Le futur pôle Musique de la Cité permettra d'élargir l'accès au public à 43 heures d'ouverture par semaine et de réunir le personnel et les collections des deux discothèques en un lieu central.

Le personnel, à qui il sera par ailleurs demandé de prendre en compte les évolutions technologiques et les développements numériques afin de mettre en place de nouveaux partenariats et des actions de médiations culturelles, devra ainsi non seulement assurer des horaires d'ouverture élargis, mais aussi gérer une plus vaste collection.

**2. Programme de formation des personnes en Emploi de solidarité (EDS) :**Vous trouverez en **Annexe 1 et 2**, le Programme spécifique de mise à niveau professionnel à l'intention du personnel EdS du Département de la Culture et du Sport de la Ville de Genève, ainsi que la brochure remise aux participant-e-s du programme.

PB – 2015 : Compléments demandés lors de l'audition du 22 septembre 2014

**3. PB 2015, par politique publique: p. 104 : explication de l'écart de 6949% (groupe 312) et explication de la situation pour les groupes 30, 31, 33 et 39 :**

Ces écarts entre compte et budget sont un correctif faisant suite à l'introduction des classifications fonctionnelles des communes genevoises. En effet, le groupe de nature comptable 312 (Eau, énergie, combustible), ainsi que la Direction du Département de la culture et du sport avaient été classés, par erreur, dans la classification fonctionnelle 30 "Encouragement à la culture". Lors du processus budgétaire 2015, ils ont été transférés dans la classe "Administration" 0, chapitre 05 "Administration générale".

**4. PB 2015, par politique publique : p. 106 : explication de l'écart de -41% sur la dime du livre (groupe 461- subventions acquises – cantons) et transmettre la loi cantonale sur le dépôt légal :**

Cette subvention est restituée à la BGE proportionnellement à l'enregistrement des inscriptions universitaires. Suite à l'acceptation par le peuple, en votation populaire le 9 février dernier, de l'initiative fédérale « Contre l'immigration de masse », l'Université de Genève nous a transmis une prévision de baisse conséquente d'inscriptions pour l'année académique 2014-2015. Par conséquent, cette estimation a conduit à une révision des prévisions de cette subvention pour la BGE.

Par ailleurs, vous trouverez en **Annexes 3 et 4**, la loi cantonale et le règlement d'application de la loi instituant le dépôt légal.

**5. PB 2015, par politique publique : Avoirs à vue (p. 108) :**

Les "Avoirs à vue" du chapitre 40 "Revenus des biens" correspondent aux intérêts actifs sur les comptes courants et dépôts à vue (chèques postaux, banques et comptes de dépôt).

Les intérêts portent sur les :

- Comptes bancaires courants
- Intérêts CCP
- Intérêts sur compte de dépôt auprès de l'Etat

**6. Musée d'ethnographie: besoins présentés pour la réouverture :**

Je vous prie de trouver en **Annexe 5**, la présentation powerpoint du 11 mars 2013, réalisée à la CARTS dans le cadre de l'étude de la PR-1014. Vous y trouverez, notamment, le nombre de postes et le budget total nécessaires pour la réouverture, à la page 37 et suivantes.

**7. Masse salariale du Centre d'Édition Contemporaine :**

Concernant le Centre d'Édition Contemporaine, je vous prie de trouver en **Annexe 6** les comptes pour l'année 2013. Comme vous pourrez le voir, la masse salariale, non-détaillée, représentait CHF 122'391.-, sur un total de charges de CHF 495'144.-. Aussi, le soutien financier de la Ville de Genève a été de CHF 150'000.- pour l'année 2013 et destiné au financement de l'ensemble des frais de fonctionnement. Ainsi, il convient de relever que le Centre bénéficie d'autres recettes qui participent également au financement de fonctionnement, dont les frais relatifs au personnel.

**8. Mise à disposition de locaux pour l'Ecole de Musique La Lyre (PB 2015 par service, page 115) :**

Bien que sa présidence ait changé, cette Ecole de Musique est toujours active. Il est probable qu'il y ait eu confusion avec la société chorale "La Lyre" qui elle a disparu il y a quelques années. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter leur site web: <http://www.lalyre.ch/index.html>.

SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2014 (matin)  
Budget 2015

PB – 2015 : Compléments demandés lors de l'audition du 22 septembre 2014

**9. Mise à disposition de locaux pour l'Harmonie Big Band des Eaux-Vives (PB 2015 par service, page 115):**

L'Harmonie Big Band des Eaux-Vives dispose de locaux pour 118 m2, situés dans l'école des Eaux-Vives. La mention aux budgets/comptes sur deux lignes distinctes s'explique par le fait que l'un des locaux était partiellement partagé entre plusieurs tiers à l'époque; cette pratique a perduré. Néanmoins, le Service des écoles a reconnu que cette distinction n'a plus lieu d'être et apportera donc la modification nécessaire au budget 2015, soit une ligne unique pour les 118 m2 totaux.

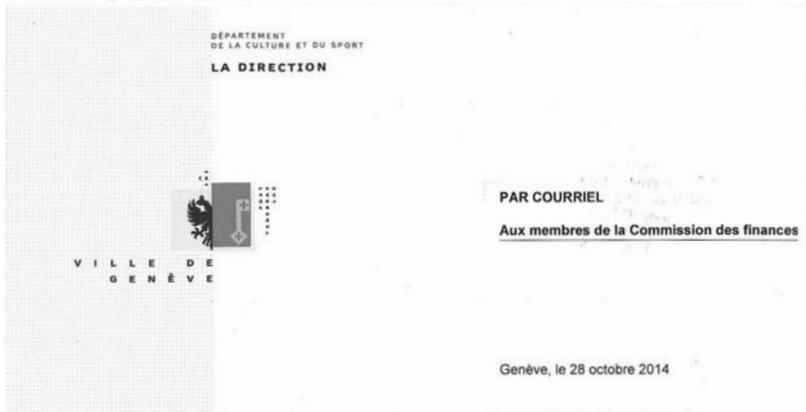
En vous remerciant pour l'attention portée à ces réponses, et restant à votre disposition pour toute question complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, à l'expression de mes salutations les meilleures.



Carine Bachmann

*Annexes mentionnées*

Département de la culture et du sport  
ANNEXE N° 14



**Objet**

**PB – 2015 : Compléments demandés lors de l'audition du 15 octobre 2014**

La Directrice  
Carine Bachmann  
carine.bachmann@ville-ge.ch

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,

Comme convenu lors de l'audition du Département de la culture et du sport du 15 octobre dernier, relative au projet de budget 2015, je reviens vers vous avec les éléments demandés.

**Civilistes employés au DCS :**

72 civilistes sont actifs pour l'année 2014 au sein du département. Vous trouverez ci-dessous les services concernés et les missions qui leurs sont dévolues :

Service	Missions	Nb
Service de la promotion culturelle	Enquêteur (enquête sur les publics)	1
Service culturel	Unité d'art contemporain : recherche bibliographique, saisie d'informations et actualisation, classement	1
Grand Théâtre de GE	Assistant d'édition	1
Conservatoire et Jardin botaniques	Jardinier, collaborateur scientifique, conception d'exposition, médiation	7
Musée d'art et d'histoire	Enquêteur, collaborateur scientifique, assistance préparation des expositions, aide à la restauration, documentation et archivage	3
Musée d'ethnographie	Dé/montage des expositions, surveillance, entretien et nettoyage, manutentions diverses, travail sur les objets et le fonds sonore	8
Muséum d'histoire naturelle	Accueil, interviewer (enquête sur les publics), aide-préparateur	11
Musée Ariana	Rangement, classement, vérification, exécution de tâches secondaires, surveillance des salles	21
Bibliothèques municipales	Enquêteur (Bibliobus et Labo-Cité), aide-bibliothécaire	3
Bibliothèque de Genève	Equipement du livre ou de partitions, tri, rangement et conditionnement de documents, aide à la préparation d'expositions, collaboration à l'accueil du public	16

SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2014 (matin)  
Budget 2015

PB – 2015 : Compléments demandés lors de l'audition du 15 octobre 2014

En vous remerciant pour l'attention portée à ces éléments, et restant à votre disposition pour toute question complémentaire, je vous prie de croire, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, à l'expression de mes salutations les meilleures.



Carine Bachmann

**Le président.** Je rappelle l'article 74, alinéa 6, de la loi sur l'administration des communes (LAC) stipulant que, «en approuvant le budget, le Conseil municipal ne peut pas dépasser la somme totale des charges fixées par le maire ou le Conseil administratif, sans prévoir concurremment la couverture financière de ce dépassement».

Je vous demanderai également de remettre directement à M<sup>me</sup> Cabussat les amendements que vous souhaitez déposer dans les meilleurs délais, si ce n'est déjà fait. Je précise que même les amendements et recommandations acceptés par les commissions doivent être redéposés, faute de quoi ils ne seront pas traités. Je donne maintenant la parole à la présidente de la commission des finances, M<sup>me</sup> Vera Figurek.

**M<sup>me</sup> Vera Figurek, présidente de la commission des finances (EàG).** Merci, Monsieur le président. Je prendrai la parole ici en tant que présidente de la commission des finances. Je ne donnerai pas la position de mon groupe Ensemble à gauche, puisque nous aurons largement le temps de le faire plus tard.

Tout d'abord, Mesdames et Messieurs, je tiens à vous dire, comme je vous le signalais lors du renvoi du projet de budget à la commission des finances et aux commissions spécialisées, que le calendrier de nos travaux avait déjà été prévu par l'ancien président de la commission des finances, M. Jean-Charles Lathion, que j'avais remercié à cette occasion. Nous avons été confrontés à des problèmes d'agenda, quant aux dates prévues, mais, l'un dans l'autre, nous avons pu prendre contact avec les services des différents départements, grâce au Service du secrétariat du Conseil municipal, et notamment à notre procès-verbaliste, M. Marc Morel, qui a aussi été un assistant de commission, et que je remercie ici. Nous avons vraiment été en lien direct avec l'administration municipale. Je tenterai de ne pas oublier les personnes qui nous ont vraiment aidés durant tout ce processus.

Tout d'abord, Monsieur le président, j'aimerais que vous transmettiez les remerciements de la commission des finances à M<sup>me</sup> Sophie Heurtault Malherbe, dont la présence nous a accompagnés durant tous nos travaux et qui a répondu à toutes nos questions. Je remercie bien évidemment la magistrate, M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, et tous ses services, dont la directrice du département des finances et du logement, M<sup>me</sup> Bohler. Je remercie tous les collaborateurs et collaboratrices qui ont travaillé dans l'ombre, que nous n'avons pas forcément pu auditionner, mais qui ont fait un travail remarquable.

Dans le rapport de commission, vous trouvez la liste des personnes qui ont été auditionnées et qui ont répondu à toutes les questions des commissaires. Je tiens à commenter ce point. Il est vrai que notre commission des finances est très

exigeante. Nous avons accompli un travail très détaillé. En tant que présidente, la tâche n'est pas toujours simple; je dois transmettre nos questions et veiller à ce que les réponses soient faites. Parfois, ou quelquefois, dira-t-on, les commissaires ne sont pas satisfaits ou satisfaites des réponses qui leur sont apportées et disent donc qu'on ne leur a pas répondu. Je sais qu'ils meurent d'impatience de prendre la parole sur ce sujet-là, c'est pourquoi j'ai préféré les devancer pour dire que le travail a été fait, en détail, et que, si les commissaires ne sont pas contents de leur réponse, ils peuvent s'en fabriquer une eux-mêmes. (*Remarque de M. Daniel Sormanni.*) Oui, Monsieur Sormanni, je voulais voir si vous étiez déjà réveillé à 8 h, ce matin... (*Rires.*)

Je remercie M. Alfonso Gomez, le rapporteur général, qui a œuvré petit à petit, à chaque fois qu'on terminait une séance, pour pouvoir être à jour. Nous avons commencé les travaux le 27 août 2014; ils se sont terminés le 12 novembre 2014, je crois, et M. Gomez devait rendre son rapport le 19 novembre 2014. Je tiens à le remercier car, pour une fois, ce n'est pas un copier-coller des procès-verbaux de commission que nous avons toutes et tous. A titre personnel, j'ai beaucoup apprécié l'introduction, qui permet de remettre ce budget dans le contexte économique et social que nous vivons actuellement.

Je ne ferai pas de déclaration politique, mais je voudrais quand même vous rendre attentives et attentifs, Mesdames et Messieurs, au fait que nous sommes ici en processus budgétaire et que notre rôle, en tant que conseillères et conseillers municipaux, est de voter le budget. Vous le savez, mais j'insiste: vous voyez dans les discussions du Grand Conseil, encore confidentielles puisqu'elles se tiennent en commission des finances, qu'il n'est pas évident de se mettre d'accord pour avoir un budget. Nous remercions, je remercie le Conseil administratif, qui a tenu compte des demandes de l'ensemble du parlement en nous proposant un budget équilibré lors de son dépôt. Dans le projet de budget amendé, les membres du Conseil administratif ont trouvé une compensation aux 6 millions de francs qui nous manquaient et ils ont fait des arbitrages dans leur département. Des efforts ont été fournis, sans pénaliser la population, ni les prestations qui lui sont délivrées. Il faut le souligner. Je ne donnerai pas la position de notre groupe, qui sera exprimée par notre cheffe de groupe, notre commissaire à la commission des finances et nos autres collègues. J'en appelle tout de même à votre bon sens. Aujourd'hui, je pense que nous pourrions trouver un accord qui satisfasse tous les groupes, puisque vous aviez toutes et tous accepté d'entrer en matière dès le départ et de renvoyer ce projet de budget en commission, ce qui prouve que vous étiez d'accord sur la forme. Sur le fond, on peut encore discuter.

Au terme des travaux de commission, nous n'avons pas accepté le budget, en raison des abstentions de certains groupes. Je ne développerai pas le sujet, car je pense que M. Gomez le fera. Nous n'avons pas eu vent des amendements des uns et des autres, parce que les groupes ont voulu, j'imagine, s'assurer un effet de

surprise sur ce dernier budget de la législature. Souvent, et cela a été évoqué, les débats de commission ne sont pas confidentiels; l'une ou l'autre personne dévoile ce qui se passe en commission. On ne sait jamais qui le fait, mais les groupes ont donc été méfiants, cette année, et n'ont pas souhaité présenter leurs amendements en commission, se réservant le droit de les déposer aujourd'hui. J'espère, Mesdames et Messieurs, que ces amendements sont quand même proches des discussions et des questions survenues en commission, afin que nous ne prenions pas trop de temps en séance plénière. L'objectif est quand même de travailler en commission.

En tant que présidente de la commission des finances, je ne peux qu'être satisfaite des travaux que nous avons effectués, malgré les aléas de calendrier et, comme je vous le disais, les exigences des uns et des autres en commission – ce qui prouve que nous travaillons de manière très détaillée et sérieuse. Je déplore que nous n'ayons pas disposé des amendements, que nous n'ayons pas pu les étudier en commission. Tout le travail se fera aujourd'hui. J'espère que nous ne prendrons pas trop de temps et que les déclarations des uns et des autres seront politiques, plutôt que de s'accrocher à des positions partisans. Ce serait dommage.

En conclusion, Mesdames et Messieurs, je vous rends attentifs au fait que les comptes arriveront au mois d'avril. Le processus sera compliqué et nous étudions déjà la planification des travaux. Je signale encore que le gros travail de la commission des finances sera la répartition des charges entre le Canton et les communes, puisque vous lui avez renvoyé le projet de délibération PRD-94 qui traite du sujet. Comme vous avez pu le découvrir hier soir, ou les soirs précédents, en compulsant ce projet de budget, les services de M<sup>me</sup> Salerno et la magistrate en personne nous ont avertis, le 27 août 2014, que les prochains budgets devront être établis en regard de cette répartition des charges entre Canton et communes. Ce ne sera pas une surprise pour vous. Aujourd'hui déjà, nous entamerons les discussions en regard de ce gros projet qui nous attend.

Voilà, Mesdames et Messieurs, je vous remercie et je remercie infiniment les membres de la commission des finances. Je laisse la parole au rapporteur général, à qui vous céderez la parole, Monsieur le président, j'imagine. J'ajoute qu'un rapport de minorité avait été envisagé par le Parti socialiste, les Verts et Ensemble à gauche. Finalement, nous n'avons pas déposé ce rapport, parce que le projet de budget n'a pas été clairement refusé. Il a été refusé parce que des groupes se sont abstenus. La tâche était donc un peu difficile, d'autant plus parce que nous n'avions pas les amendements. Il aurait été compliqué d'orienter le rapport politiquement. Je me réserve le droit de reprendre la parole pour mon groupe.

**Le président.** Merci, Madame Figurek. Vous vous êtes donc exprimée en tant que présidente de la commission des finances. Pour la suite de nos travaux,

que vous avez évoquée, je passerai la parole au rapporteur général, M. Alfonso Gomez. Ensuite de quoi j'ouvrirai le premier débat et j'inviterai chaque groupe politique à donner sa position. J'ouvrirai ensuite le deuxième débat et je proposerai d'emblée de voter l'amendement général du Conseil administratif. J'espère que c'est clair. Je passe la parole à M. le rapporteur général Alfonso Gomez.

**M. Alfonso Gomez, rapporteur général (Ve).** Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les membres du Conseil administratif et du Conseil municipal, chères et chers collègues, j'aimerais tout d'abord m'excuser auprès de vous, car mon rapport contient quelques coquilles, comme vous avez pu le constater, dont certaines vous ont été signalées dans un erratum, joint au présent rapport. Nous avons signalé ces corrections, mais, malheureusement, elles n'ont pas pu être intégrées car les délais d'impression étaient très courts et la toute première version du rapport était déjà partie à l'impression.

Comme chaque année, la rédaction du rapport sur le projet de budget se fait dans des conditions particulièrement «sportives», dirons-nous. Cette année plus encore que les années précédentes, car nos tout derniers rapports ont quasiment été validés le dernier jour prévu pour la reddition du rapport final. Nous n'avons donc pas eu de bon à tirer auquel nous aurions pu apporter soit des corrections, soit des modifications. Comme M<sup>me</sup> la présidente de la commission l'a dit, nos travaux se sont terminés le 12 novembre 2014, avec un dernier rapport validé en commission des finances le 19 novembre 2014, qui a fait l'objet d'une prise de position des groupes. Certaines réponses des départements étaient encore en suspens à ce moment-là et sont arrivées les 21 et 22 novembre 2014, alors que la date limite de la remise du rapport était fixée au 23 novembre 2014. Comme vous le constatez, le temps à disposition était particulièrement restreint. Je vous promets néanmoins d'avoir fait au mieux et je compte donc sur votre indulgence et votre bienveillance quant au résultat du présent rapport.

Cela a été dit, la commission des finances a commencé ses travaux le 27 août 2014, par la remise du projet de budget 2015 par le Conseil administratif. Les premières auditions ont eu lieu le 9 septembre 2014. La commission des finances s'est réunie à sept reprises en tout, avec des séances de relevée presque à chaque fois. Les commissions spécialisées ont également étudié dans le détail chacun des départements concernés. Elles se sont réunies au total huit fois, me semble-t-il. La commission des finances a reçu les présidentes ou présidents, ainsi que les rapporteuses ou rapporteurs desdites commissions spécialisées, en plus du rapport de ces commissions. Ces rapports étaient de qualité, je dois le dire, malgré le fait que, souvent, les conditions de leur élaboration furent tout aussi difficiles, sportives, voire épiques. Je tiens donc à remercier ici leurs auteurs pour leur travail de préparation indispensable aux travaux de la commission des finances.

Il est à noter que chacune des commissions a approuvé le budget du département qu'elle analysait. La commission des travaux et des constructions l'a fait par 7 oui et 7 abstentions. La commission des arts et de la culture par 7 oui et 6 abstentions. La commission des sports par 9 oui et 4 abstentions – le sport est manifestement toujours plus rassembleur. La commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication par 6 oui et 7 abstentions. La commission de la cohésion sociale et de la jeunesse par 8 oui, 2 non et 3 abstentions. Tout cela était de bon présage. On se retrouvait dans une espèce de configuration qui laissait espérer une acceptation du budget de la Ville de Genève. Comme écrivait André Malraux dans *L'Espoir*: «Un monde sans espoir est irrespirable.»

Mais revenons au cœur des travaux de la commission des finances. Que dit le projet de budget de fonctionnement 2015 de la Ville de Genève? A mon sens, trois points sont à relever. Le premier point est que l'article 77, alinéa 1, de la LAC est respecté. Vous me direz, Mesdames et Messieurs, que c'est évident, mais ce n'est pas rien. C'est important, et même primordial. Cela veut dire que le budget de fonctionnement de la commune est à l'équilibre. C'est essentiel, à mon sens.

Le deuxième point est la légère augmentation de la dette par rapport à 2014. Elle est en augmentation car les investissements de la Ville de Genève sont eux aussi en augmentation, bien entendu. Que sont-ils? La création et la rénovation de nos biens, de notre patrimoine et, finalement, de notre richesse. Ce sont les montants que nous avons approuvés: la rénovation des petits et grands théâtres, ou encore la rénovation et la construction d'immeubles. En tant que ville-centre d'une agglomération de 1 million d'habitants, en tant que ville internationale, en tant que ville qui défend une qualité de vie pour ses habitants, la Ville de Genève a des responsabilités sur ses biens et sur son patrimoine. Manifestement, dans ce projet de budget, elle les assume.

Le troisième point à soulever tient à l'augmentation des postes, pour lesquels le Conseil administratif nous a présenté de vraies priorités. Nous sommes amenés à approuver des postes pour la petite enfance, par exemple, pour la régularisation des postes temporaires et également pour la police municipale, qui représente presque 70% des augmentations totales des effectifs de la Ville de Genève depuis quatre ans. L'ensemble de ces postes a été discuté et voulu par une grande majorité de ce Conseil municipal.

J'en conclus, sur le plan financier, que ce projet de budget est à l'équilibre. Il porte sur l'avenir et la régénérescence de notre patrimoine. Il assure des prestations de qualité à la population. Il ne s'agit pas d'une position partisane, bien entendu. Je crois que nous pouvons nous retrouver autour de ces trois points, en tout cas dans une grande majorité. Certes, on peut estimer çà et là que ce projet de budget souffre de quelques imperfections et chaque groupe ici présent aura

l'occasion d'exprimer ses souhaits et ses griefs. Certes, les uns et les autres auraient peut-être aimé que telle ou telle priorité soit davantage mise en avant, mais ce projet de budget reste quand même le fruit d'un véritable compromis gouvernemental et du rapport entre nos différentes forces. Tel que présenté par le Conseil administratif, le projet de budget à voter devrait convenir aux conseillers municipaux. Les votes dans les commissions spécialisées le démontrent. Le fait que la commission des finances n'a présenté aucun amendement plaiderait en ce sens – évidemment, je parle au conditionnel.

Je tiens à souligner que les nouvelles prévisions fiscales du Canton, qui prévoyait une relative baisse des rentrées fiscales, auraient pu mettre à bas cet édifice d'équilibre que j'ai mentionné tout à l'heure. Le Conseil administratif a eu l'intelligence de nous présenter un projet de budget 2015 amendé, qui sauvegarde les trois points que j'ai cités précédemment. Malgré ce climat, qu'on pourrait juger favorable, la commission des finances n'a pas estimé pour autant, dans sa dernière séance, qu'elle était à même d'approuver ce budget. De manière surprenante, permettez-moi ce commentaire: la commission a refusé ce projet de budget par 7 oui, 7 non et 1 abstention, comme M<sup>me</sup> la présidente de la commission des finances l'a dit. Cela, je le répète, sans qu'aucune des composantes de la commission des finances ne présente le moindre amendement.

Enfin, je relève que nos travaux se sont déroulés dans une atmosphère de sérieux et de courtoisie, contrairement à ce qui se passe au niveau cantonal. La comédie budgétaire qui s'est jouée au niveau cantonal n'a pas eu lieu dans notre commission des finances. Je m'en réjouis, je le salue et j'espère que nos travaux des prochaines heures, et peut-être des prochains jours, suivront ce respect mutuel et ce sérieux. On compare ici et là le Conseil d'Etat à un vaisseau fantôme soumis au gré des vents, à un vaisseau à la dérive. Je crois que les habitantes et les habitants de la Ville de Genève ne souhaitent pas que nos débats ressemblent à ceux du Canton. Je pense qu'il y a des enjeux bien trop importants dans la petite enfance, dans l'aide à nos aînés, dans la sécurité, dans la répartition des compétences intercommunales ou des compétences face au Canton, dans la fiscalité et dans les politiques de proximité. Nous nous devons d'avoir un budget, et un bon budget bien entendu, pour les prestations à la population, pour le maintien des équilibres financiers et, comme cela a été dit dans la presse, d'un cadre institutionnel prévisible et favorable, soit une confiance souhaitée tant par nos concitoyens que par le monde de l'économie. Il faut quand même souligner que cette confiance se reflète dans la note émise par les grandes agences de notation et qui permet à notre ville de s'assurer des financements à des taux qui sont certainement les plus bas de son histoire.

Pour terminer, j'aimerais encore remercier toutes celles et tous ceux qui ont contribué, dans la lumière ou dans l'ombre, par leurs actions et par leur travail, à permettre que la Ville de Genève puisse discuter et préparer son budget 2015.

Je tiens à remercier particulièrement le Service du secrétariat du Conseil municipal et sa cheffe, M<sup>me</sup> Cabussat, ainsi que M<sup>me</sup> Heurtault Malherbe, du département des finances et du logement, et M. Marc Morel, notre procès-verbaliste, qui nous ont accompagnés, soutenus et aidés tout au long de nos travaux. Mesdames et Messieurs, à nous de jouer maintenant. Je vous remercie pour votre attention. (*Applaudissements.*)

*Premier débat*

**Le président.** Merci, Monsieur Gomez. Je donne la parole à M<sup>me</sup> la conseillère administrative Sandrine Salerno, qui désire la prendre à ce stade du débat.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, depuis la fin de l'été, le Conseil administratif affiche très clairement les priorités qui sont les siennes pour le budget 2015.

Nos priorités sont bien évidemment une ville plus attentive aux familles. Le projet de budget 2015 comprend la création de 194 nouvelles places de crèche. Sur l'ensemble de la législature, le Conseil administratif, avec votre appui, aura créé 300 places supplémentaires dans les institutions de la petite enfance – on a déjà eu l'occasion de vous le dire, mais je vous le répète. Le Conseil administratif a décidé d'ouvrir les restaurants scolaires dans certaines écoles, le mercredi matin, car cela correspond à un besoin réel de bon nombre de nos concitoyennes et concitoyens. Le Conseil administratif souhaite créer trois postes supplémentaires de responsable de bâtiment scolaire; il entend également être plus attentif au nettoyage, et donc à l'usage des préaux dans les écoles publiques.

Le Conseil administratif a également décidé de mettre l'accent sur une politique publique pour laquelle nous sommes forts et reconnus, celle de la culture, avec l'ouverture de l'Alhambra en 2015 et avec un soutien renforcé au Musée d'ethnographie de Genève.

Le Conseil administratif a également décidé de poursuivre son travail de verdissement de notre territoire municipal, qui est déjà particulièrement vert, puisque 20% du territoire municipal sont constitués d'espaces verts et de parcs. L'année 2015 verra l'ouverture souhaitée d'un nouveau parc, le parc Gustave et Léonard Hentsch.

Enfin, cela a été dit, le Conseil administratif a entendu le souhait du Conseil municipal, qu'il partage, de renforcer la police municipale. Le projet de budget 2015 prévoit 26 postes supplémentaires d'agent de la police municipale et quatre postes supplémentaires au Service d'incendie et de secours de la Ville de Genève.

Mais le Conseil administratif est également attentif aux collaborateurs et collaboratrices qui forment la fonction publique. Grâce à elles, grâce à eux, nous pouvons donner des prestations de qualité aux Genevoises et aux Genevois. Ouvrir un parc, c'est bien, mais il faut des hommes et des femmes pour l'entretenir; idem pour les écoles et pour tous les services publics. Le budget est donc à l'équilibre, mais il maintient les mécanismes salariaux, car c'est un engagement, en tout cas moral, que vous avez contracté et que nous avons contracté, lorsque nous avons accepté le statut du personnel et la nouvelle grille salariale. Pour l'année 2014-2015, le nombre d'apprentis augmente en Ville de Genève; celle-ci a la volonté d'assumer un rôle d'entreprise formatrice. Elle régularise aussi les personnes en emploi de solidarité dans les bibliothèques municipales.

Ce budget est finalement une pesée d'intérêts au niveau financier. Il est à l'équilibre et contient 130 millions de francs d'investissements – cela peut faire sourire certains. Je vous donne le résultat des autres grandes villes suisses: à Zurich, moins 148,5 millions de francs; à Bâle-Ville, moins 31 millions; à Lausanne, où le budget a été voté il y a quelques jours, moins 20 millions de francs; enfin, à Lugano, où le budget déposé est en discussion, moins 40 millions de francs. Dans un contexte particulier, l'exercice du Conseil administratif a donc été complexe. Il souhaite privilégier, d'une part, les prestations à la population et, d'autre part, le souci de l'équilibre financier et de la capacité de la Ville à financer lesdites prestations.

Concrètement, puisque nous parlerons de la dette pendant ces débats, parlons-en! Depuis 2007, la dette a baissé dans votre commune, Mesdames et Messieurs. Aujourd'hui, nous sommes à une baisse de la dette de 286 millions de francs. Les taux d'intérêt, soit la charge de la dette que la Ville paie, sont les plus bas de Suisse: notre collectivité est celle qui paie l'intérêt de la dette le plus bas de Suisse. Nous sommes donc un peu à la croisée des chemins. Le Conseil administratif a souhaité maintenir, voire renforcer certaines prestations à la population, mais il a aussi été soucieux de l'équilibre financier, de la capacité de la Ville à fournir ses prestations et, notamment, de l'assise financière de la Ville pour ce faire.

Le débat d'aujourd'hui est donc aussi un débat de crédibilité institutionnelle. Au-delà des partis, des hommes et des femmes qui ont voté pour ces partis et pour vous, Mesdames et Messieurs – relativement peu, puisque trois électeurs sur dix seulement se déplacent aux urnes en ville de Genève –, au-delà de celles et ceux qui ont fait des choix partisans, une population a remis son destin collectif entre les mains de 80 conseillères et conseillers municipaux. Au-delà des querelles et des postures partisans, dans une situation qui peut susciter des interrogations, mais qui reste tout de même enviable en regard de ce que d'autres villes suisses traversent, il serait de bon ton, et même souhaitable, que les citoyennes et les citoyens de la Ville de Genève aient un budget au terme de cette journée – qui, je

l'espère, ne sera pas trop longue –, un budget qui leur garantira des prestations, essentielles notamment pour celles et ceux qui défendent les familles. Si le projet de budget 2015 ne devait pas être voté, très concrètement et à titre d'exemple, 194 places de crèche ne seraient pas ouvertes. La responsabilité que vous devrez assumer, les uns et les autres, est importante.

Elle l'est aussi dans un contexte politique particulier. Vous avez d'ailleurs souhaité en discuter: aujourd'hui, l'ensemble des communes genevoises et, parmi elles, la Ville de Genève, au premier titre, négocient avec l'Etat le dossier compliqué de répartition des charges et compétences entre Canton et communes. Quel signal donnerons-nous au Canton si nous n'arrivons pas, dans une situation somme toute favorable, à lever la tête, à regarder devant nous, à dessiner un avenir meilleur pour celles et ceux qui nous font confiance et à avancer? C'est également cela, l'enjeu du débat budgétaire. Au-delà des difficultés qui pointent, des risques sur la fiscalité, des modifications législatives fédérales, voire cantonales, nous devons à la fois penser à l'année 2015 – et elle est assurée – et démontrer au Canton que, oui, nous sommes un partenaire de discussion et de négociation crédible et que nous assumons la responsabilité qui nous a été confiée au 1<sup>er</sup> juin 2011 de gérer la Ville et de la gérer au-delà des querelles et des postures partisans.

Je nous souhaite en tout cas, ainsi qu'aux citoyennes et aux citoyens de la Ville de Genève, d'avoir un Conseil municipal qui fait face à ses responsabilités, qui entend le message et les besoins de la population et qui y répond dans la sérénité. Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements.*)

**Le président.** J'invite maintenant les groupes à annoncer leur position et je donne la parole à un membre par parti, en commençant par M. le conseiller municipal Daniel Sormanni.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Merci, Monsieur le président. En préambule, je dois dire que j'ai été assez surpris des propos de la présidente de la commission des finances, tout à l'heure. Elle a décrit le travail de la commission, ce qui est bien, mais je crois que le travail de commissaire, de quelque commission que ce soit, d'ailleurs, est d'être critique, de poser des questions et d'obtenir des réponses, des réponses qui le satisfassent. Vous transmettez à M<sup>me</sup> la présidente de la commission des finances, Monsieur le président, qu'on obtient parfois des réponses – pas toujours, contrairement à ce qu'elle affirme –, mais que chercher des réponses par nous-mêmes est le comble de l'incrédulité! Nous sommes justement là pour obtenir les bonnes réponses de l'administration et nous avons encore le droit d'être insatisfaits de certaines réponses, surtout quand elles sont

partielles ou incomplètes. C'est notre libre arbitre. J'espère que nous parviendrons aujourd'hui à avoir une bonne vue de la situation budgétaire et de l'avenir de notre commune, ainsi qu'à savoir comment nous voulons l'envisager, au-delà de nos contingences partisans politiques, pour reprendre les propos que la magistrate a tenus à l'instant. Nous voulons nous positionner dans ce débat, qui doit être critique, et je regrette les propos de la présidente de la commission, qui me paraissent totalement déplacés!

Il faut quand même dire que la commission des finances a fait son travail. Le résultat du vote n'a pas connu d'abstention: il y a eu 7 oui et 7 non. Il suffit de lire le rapport de M. le rapporteur général, qui a retracé ce qui s'est passé. Enfin, oui, il y en a eu une, du Parti démocrate-chrétien... mais, enfin, il y a eu 7 oui et 7 non. Des positions ont donc été prises par rapport à ce projet de budget. Celui-ci, tel qu'il ressort de la proposition du Conseil administratif en septembre, puis dans sa version amendée en novembre, ne nous satisfait pas et c'est la raison pour laquelle nous l'avons refusé.

En trente ans de Conseil municipal, à peu près, je n'ai jamais vu un débat budgétaire tel que celui-là. A la commission des finances, la première audition, celle du département que j'estime être le plus important, celui des finances et du logement, a débuté le 9 septembre 2014 – j'avais d'ailleurs manifesté mon insatisfaction par rapport à cette date. Puis il ne s'est plus rien passé pendant plus d'un mois, avant que les auditions reprennent. Ce n'est pas la faute de la présidente de la commission des finances, mais, compte tenu de ce problème d'organisation, il n'était pas nécessaire de se précipiter le 9 septembre 2014, pour ensuite attendre un mois et demi pour continuer les auditions. Lorsqu'on reçoit le document, on a besoin de le digérer, si je puis m'exprimer ainsi. D'aucuns ne lisent peut-être pas le projet de budget; ce n'est pas mon cas. En ce qui me concerne, je le lis intégralement pour essayer d'en comprendre les modifications et le sens politique, car un budget a un objectif politique, en principe, qui doit refléter ce que le gouvernement de la Ville souhaite. A mon sens, c'est notre devoir de l'examiner. A peine ce document arrivé, on a parlé au département des finances et du logement, alors qu'on n'avait pas vraiment les éléments pour le faire. En tout cas, c'est mon avis.

Certes, notre projet de budget est à l'équilibre, mais il est précaire. Je parle du budget de fonctionnement. Le budget en général ne l'est pas, puisque nous devons continuer de nous endetter pour financer nos investissements. Ne l'oublions jamais. Lors des modifications de novembre, le Conseil administratif est venu avec une légère baisse des recettes de 6 millions de francs, à la suite des dernières estimations du Groupe de perspectives économiques. Et hop! On sort du chapeau 6 millions de francs de taxes. Pour équilibrer le projet de budget, je trouve que c'est un peu léger... Vous me direz que c'est le Conseil d'Etat qui a décidé de modifier un règlement sur les taxes des chantiers en ville de Genève, mais laissez-moi exprimer mon scepticisme sur le fait de changer les

taxes: comme hier, les gens continueront à laisser traîner un certain nombre de chantiers. L'un des objectifs est que les entreprises qui ouvrent un chantier sur la voie publique s'activent, c'est-à-dire qu'elles fassent leur travail et qu'elles ferment le chantier. Or, tous ceux qui se déplacent en ville de Genève, à pied, à vélo, à moto, en voiture ou en transport public, le savent bien: de nombreux chantiers ne bougent pas pendant des semaines. Le Conseil d'Etat s'est fixé comme objectif d'essayer de faire en sorte qu'ils bougent. Au-delà d'un certain nombre de jours, de trente jours, je crois, la taxe augmente de près de 400%. On peut se dire que la situation continuera comme hier et que les entreprises paieront la taxe augmentée. Mais non! Il ne faut pas rêver: l'objectif est bien que les entreprises terminent leur chantier et arrêtent de payer. Alors miser sur 6 millions de francs de plus me laisse dans le doute le plus absolu. Il y a quelques années, on supputait de la même façon sur les amendes à mettre pour inscrire 20 ou 25 millions de francs de recettes au budget, sur l'incivilité des gens. Ce n'est pas sérieux. Ce n'est pas ainsi qu'on équilibre un projet de budget. (*Brouhaha.*) La même question se pose d'ailleurs à l'Etat: un article dans *Le Matin* parle aujourd'hui du fait que les radars ont rapporté 5 millions de francs de moins que prévu, ce qui déséquilibre le budget. Rendez-vous compte où on en est! On suppute là-dessus pour équilibrer un projet de budget! C'est faux d'agir de la sorte!

Depuis 2011, et nous étions les premiers à le dire, nous demandons à ce Conseil administratif de freiner la machine. Nous n'avons pas dit qu'il fallait diminuer le budget, ni licencier des gens; nous avons juste dit qu'il fallait arrêter d'augmenter le budget, d'augmenter le personnel, de se trouver de nouvelles tâches et de dépenser davantage chaque année. Aujourd'hui, le budget culmine à 1,178 milliard de francs! (*Brouhaha.*) Je vous passe les virgules. Ce n'est pas raisonnable dans le contexte d'aujourd'hui.

**Le président.** S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, peut-on avoir un peu plus d'attention pour l'orateur? Je vous remercie. (*Commentaires.*) Ici même, au bureau, nous avons de la peine à entendre. Je vous remercie de bien vouloir regagner vos places. Je sais qu'il y a un problème d'acoustique et de sonorisation de cette salle. C'est pour cela que je vous invite à écouter. Si vous devez discuter, allez le faire à l'extérieur, ce sera beaucoup plus sympathique pour tout le monde. Poursuivez, Monsieur Sormanni!

*M. Daniel Sormanni.* Merci, Monsieur le président. Malheureusement, le Conseil administratif n'a pas saisi ce message. Il n'a pas saisi l'occasion de ralentir la machine et d'éviter cette inflation perpétuelle du budget. Le projet de budget 2015 augmente. Il comprend 50 postes supplémentaires, dont 25 d'agents de la police municipale, que nous voulons, je vous l'accorde, mais tous les autres

postes pourraient se discuter parce qu'on est dans une inflation permanente. (*Remarque.*) L'an dernier, il y avait aussi une inflation du budget et des postes. Pas une inflation de la Ville. Cette année, le taux d'inflation est négatif en Suisse.

Nous ne pouvons pas continuer comme ça. M<sup>me</sup> la magistrate nous a expliqué, encore ce matin, que le contexte est compliqué, que les négociations avec l'Etat sur la répartition des tâches entre les communes et le Canton ont débuté et que des menaces fiscales pèsent sur la Ville. Ce sont bel et bien des menaces; si elles se réalisent demain, que ferez-vous quand vous aurez 300 millions de francs de recettes en moins dans le budget? Dites-moi ce que vous ferez, Mesdames et Messieurs de l'Alternative! Vous ne savez pas. Moi non plus. Ce qui m'inquiète, c'est que le gouvernement non plus, probablement.

J'aimerais rappeler la troisième réforme de la fiscalité des entreprises, approuvée hier par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances – je l'ai entendu ce matin à la radio en venant ici. Cette réforme se mettra en place. Pour faire court, c'est le fameux taux d'imposition à 13%. Qu'on l'aime ou pas, il nous tombera dessus et il faudra composer avec les baisses de recettes qu'il induira. S'y ajoutent encore la péréquation intercommunale, les débats entre l'Etat et la Ville, ainsi que la taxation au lieu de domicile, à la place d'une répartition entre lieu de travail et lieu de domicile qui avantage fortement la Ville de Genève, qui accueille l'essentiel des emplois de ce canton – en tout cas aujourd'hui; demain, on ne sait pas. Nous avons besoin de ces emplois; vous verrez, Mesdames et Messieurs, comment nous devons baisser le budget de 50%, probablement, le jour où il n'y aura plus d'emplois en Ville de Genève.

Personne ne veut arriver à cette situation. La solution ne sera pas d'augmenter les centimes additionnels, vous le savez bien, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil administratif. Comment ferez-vous? Je crois que vous ne le savez pas et cela nous inquiète. Nous voulons que ce gouvernement ralentisse la machine aujourd'hui; ce sera plus difficile lorsque nous nous retrouverons, demain, dans la situation que j'ai décrite. Cela n'a rien à voir avec l'année des hannetons, comme on appelle les élections, puisque nous le disons depuis 2011. Et je ne vous parle même pas de la taxe professionnelle, que d'aucuns veulent supprimer: pour l'instant, le rapport PL 8640-A est gelé à la Commission fiscale du Grand Conseil, mais vous ne savez pas quand les députés le sortiront de leur chapeau. Et là, 120 millions de francs disparaîtront.

Alors, non, ce n'est pas un bon projet de budget, dans le sens qu'il ne prend pas en compte toutes ces problématiques. C'est pourquoi nous l'avons refusé en commission des finances et nous le refuserons aujourd'hui en l'état. Pas parce que nous ne sommes pas responsables; je vous rappelle que nous avons très souvent accepté le budget, depuis 2011, et même, une fois, avec le Parti socialiste et les Verts, contre tous les autres partis. C'était un budget relativement bon, mais on pourrait

presque dire, dans le contexte actuel, que c'était une erreur de l'avoir fait. Nous espérons encore – c'était notre deuxième année – que le gouvernement avait compris le message. Lui-même, par la voix de M<sup>me</sup> la magistrate, nous parle presque à chaque séance de ces dangers fiscaux qui menacent notre bonne Ville de Genève.

Voilà ce que nous voulions dire à ce stade, Mesdames et Messieurs. Nous déposerons un certain nombre d'amendements. Nous devons donner un signal et ralentir la machine, pour avoir des lendemains qui pourront continuer de sourire à tous, comme aujourd'hui, où tout vous paraît facile. On a un projet de budget prétendument à l'équilibre, mais il est très précaire puisqu'il est équilibré grâce à des taxes totalement hypothétiques.

Encore un mot sur les investissements: ils sont trop élevés. Nous le disons depuis le début, depuis 2011. Je vous rappelle que M. Pagani a dépensé près de 154 millions de francs en investissements – je crois que c'était en 2012. C'était déraisonnable. Même si, l'an dernier, on était aux alentours de 100 ou 110 millions de francs, la moyenne est trop élevée. Nous demanderons une baisse des investissements. Il y a des choses à faire et nous pouvons les faire, mais nous devons simplement les étaler un peu plus dans le temps et ralentir la machine. C'est d'ailleurs l'une des rares choses que je reprendrais de l'Etat: il planifie ses investissements en fonction de ses moyens, avec un plan annuel d'investissements, grâce auquel on sait ce qui sera fait, quel nouveau chantier sera ouvert, quel chantier en cours sera poursuivi, et pour quel montant, et quel chantier sera terminé, et pour quel montant. Il y a une liste et elle est votée. En ce qui me concerne, je veux arriver à ce résultat au Conseil municipal. Nous ne pouvons pas le faire aujourd'hui, mais nous saurions où nous allons et comment nous y allons. Nous aurions des prévisions beaucoup plus précises des investissements.

Pour équilibrer un projet de budget, il n'y a pas que le budget de fonctionnement. C'est une approche globale. Il n'y a que deux moyens: soit on diminue drastiquement le budget de fonctionnement pour pouvoir financer les investissements que nous voulons, soit on réduit le budget d'investissements pour qu'il se rapproche le plus possible de l'autofinancement. La dette ne peut pas augmenter continuellement. Oui, je peux saluer le fait que la dette a été diminuée pendant les années de vaches grasses. Peut-être pas suffisamment, mais il y a eu une grosse diminution. Mais c'est fini! Depuis deux ans, elle augmente de nouveau et, si nous n'y prenons pas garde, elle atteindra rapidement 1,8 milliard de francs, niveau qui était le sien il y a quelques années. Il est faux de fonctionner de la sorte; il faut maintenir la dette dans un cadre raisonnable. Certes, la Ville de Genève a des biens d'une certaine valeur – nous avons reçu la nouvelle expertise Stratus. Tant mieux si la Ville a un patrimoine financier, mais il faut savoir qu'il nous coûte autant qu'il nous rapporte. Finalement, il n'y a pas vraiment de bénéfice. Sa valeur théorique fait que, en théorie, nous pourrions vendre nos immeubles locatifs, ce que personne ici ne voudra faire, évidemment, en tout cas pas l'Alternative.

Donc, maîtrisons l'investissement, maîtrisons le fonctionnement, c'est ainsi que nous assurerons l'avenir de notre municipalité et des habitants de la ville de Genève! Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.

**M. Adrien Genecand** (LR). Tout d'abord, je relève que l'exposé de la présidente de la commission des finances aurait dû être un peu plus complet. A partir du moment où l'on estime qu'on doit commenter ce genre de choses, il faut aller jusqu'au bout. Je vous rappelle, Madame la présidente de commission, que votre magistrat, M. Pagani, n'a pas donné une réponse, qui est pourtant fondamentale, à la question de savoir combien de logements la Ville de Genève a construits elle-même – non sur son territoire, mais elle-même. Ce n'est pas tout à fait exact qu'il ne l'a pas donnée puisqu'il l'a lue et, se rendant compte qu'elle ne lui convenait pas, il a décidé de nous la remettre plus tard, ce qu'il n'a jamais fait. Si vous voulez donc émettre des critiques sur le sujet, soyez au moins exhaustive! Je vous en remercie par avance.

Sur le fond, nous refusons ce projet de budget pour une raison assez simple. Pour la première fois depuis plus de vingt ans, les revenus des personnes physiques baissent de 12 millions de francs, ce qui veut dire deux choses: soit tout le monde se trouve dans la même situation que la camarade socialiste Margret Kiener Nellen, élue fédérale, et est capable d'effectuer de gros rachats de son deuxième pilier, entièrement déductibles de ses impôts, soit des gens perdent leur emploi et paient moins d'impôts. Ce sont les deux explications possibles quand on encaisse moins d'impôts. Je pense plutôt qu'on est dans une situation économique défavorable, dont on commence à voir les premiers effets sur le salaire des gens et les rentrées fiscales. Or, c'est la seule chose fondamentale dans notre budget: combien encaisse-t-on de revenus? Un pourcent de moins pour la première fois depuis plus de dix ans. C'est fondamental. Ces 12 millions de francs sont légèrement compensés par l'impôt sur les personnes morales, mais il est inutile de vous dire que, dans les trois prochaines années, avec la révision probable de la fiscalité des entreprises, validée encore tout récemment par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances, comme mon collègue l'a dit, les recettes issues de l'impôt sur les personnes morales diminueront aussi. C'est donc assez alarmant de voir que les personnes physiques gagnent moins depuis une année.

A partir de là, la réflexion est assez simple. Sommes-nous capables de tenir nos charges avec les revenus prévus, en baisse? La réponse est non, puisque les charges augmentent. Le projet de budget de charges est plus élevé pour l'année prochaine qu'il ne l'a été pour cette année et pour l'année passée. Ce n'est tout simplement pas raisonnable, puisqu'on sait que l'indice des prix à la consommation en Suisse – où il est plus favorable qu'à Genève, je pense – est de zéro sur

l'année 2014 et fait l'objet d'une prévision à moins 0,1% pour 2015. Avant-hier, la Banque nationale suisse l'a rappelé lors d'une conférence de presse. C'est la situation au niveau fédéral. Je rappelle aussi que les cours du brut ont chuté quasiment de moitié, depuis le début de l'année, et que la baisse des cours du pétrole reste un indicateur déflationniste assez marquant. Cela veut dire, a priori, que nos revenus seront encore en dessous de ce qui a été budgétisé. Sachant cela, ne pas prendre la responsabilité de changer le cap en termes de dépenses revient à parier sur le miracle. Et le miracle n'arrivera pas.

La dette est très bien gérée, en termes de taux d'intérêt. Cela n'est pas contestable et je suis très clair là-dessus: notre taux de dette est exceptionnel par rapport au Canton. Cela dit, nous devons nous rendre compte de la situation non sur le taux de dette, mais sur la dette cachée. La fameuse évaluation de notre patrimoine immobilier nous permet d'être très à l'aise, avec un patrimoine de plus de 2 milliards de francs, mais, si nous voulons aller jusqu'au bout du raisonnement, nous devons prendre en compte le taux de vétusté figurant dans ce tableau de plusieurs dizaines de pages. Nous avons posé la question en commission des finances: la logique ne voudrait-elle pas que le taux de vétusté soit appliqué à ce patrimoine de 2 milliards de francs? Nous découvririons qu'il y a en tout cas entre 300 et 500 millions de francs de dette cachée dans nos immeubles, que nous devons rénover, un jour ou l'autre. Partant de là, si on rajoute ce chiffre sur le montant que nous devons voter aujourd'hui, on est au plus élevé de la dette depuis dix ans, et pas du tout au plus bas de la dette.

Concrètement, cela veut donc dire que, lorsque vous tenez un discours sur les investissements et la dette, il faut aller jusqu'au bout. Dans le même projet de budget, vous nous expliquez que tout a été magnifiquement bien géré et, en parallèle, à la fin, pour arranger les boulons, vous baissez de 2 millions de francs le niveau prévu pour les impondérables en termes de rénovation de bâtiment. Ce n'est pas crédible de dire qu'on rénove des immeubles et que la dette se porte bien, tandis qu'on baisse les dépenses prévues sur ces immeubles, alors qu'on sait qu'elles surviendront. Tout cela pour arriver à un projet de budget que vous appelez à l'équilibre.

L'équilibre budgétaire tient à 13 000 francs en 2014; cela représente 40 francs par jour. Le lendemain de la présentation du projet de budget amendé en commission des finances, on pouvait lire dans le journal, par la voix de Rémy Pagani, que la rénovation du Grand Théâtre occasionnerait un dépassement de plusieurs centaines de milliers de francs. Cela veut dire que le dépassement budgétaire était déjà consacré en moins de vingt-quatre heures. Dire qu'on est à l'équilibre, quand on est à 40 francs par jour, c'est se moquer du monde. Cela reste des règles comptables, propres à notre collectivité fédérale, mais c'est se moquer du monde, quand on s'endette de 40 à 45 millions de francs. Moi, quand je m'endette de 40 à 45 millions de francs...

*Une voix.* Ben t'as de la chance! (*Rires.*)

*M. Adrien Genecand.* ... et que j'ai 13 000 francs à l'équilibre, je n'estime pas que je suis plus riche l'année d'après. C'est la réalité pour les gens qui nous regardent: il est tout simplement incompréhensible de parler d'équilibre quand la dette augmente de 45 millions de francs. C'est incompréhensible pour un ménage, sauf si la dette servait à augmenter notre patrimoine. C'est là que c'est intéressant. Ce n'est pas souvent le cas: on s'endette rarement pour la création d'immeubles. Dans la grande majorité des cas, à mon avis, on s'endette pour la rénovation de bâtiments ou de patrimoine existant, comme le Grand Théâtre ou, bientôt, le Musée d'art et d'histoire. Quand on ne fait que remettre l'investissement à niveau, on n'est pas plus riche l'année d'après: on a simplement une dette beaucoup plus élevée, sans actif tangible qu'on peut mettre en parallèle, comme quand quelqu'un s'endette pour acheter une maison. C'est là que ces règles comptables deviennent problématiques: on devrait distinguer l'investissement qui crée des actifs de l'investissement qui ne vise qu'à remettre à niveau le patrimoine. Car on ne fait là que permettre aux générations futures de bénéficier de ce dont on a bénéficié aujourd'hui. Cela ne crée pas de la valeur. Voilà pour les investissements.

Nous ne pouvons pas entrer en matière sur ce projet de budget, qui va droit dans le mur. Les prévisions économiques sont largement alarmistes depuis deux, trois semaines. On aurait pu se dire qu'on reverrait tout cela à la baisse... Nous nous réjouissons qu'on augmente le nombre de policiers municipaux ou les prestations à la petite enfance, mais, au moins, et nous vous le répétons assez souvent, Mesdames et Messieurs, on pourrait se dire que les mécanismes salariaux pour la fonction publique ne seront pas versés cette année. Cela revient simplement à lui dire qu'elle a touché une somme X l'année passée, qu'elle touchera une somme X l'année prochaine, mais qu'il n'y a pas d'augmentation cette année. L'indice des prix à la consommation n'augmente pas cette année et il n'augmentera pas l'année prochaine. On va vers une situation plutôt dramatique qu'est la déflation. Il est raisonnable de dire à tout le monde d'attendre de voir comment elle se développe. On aura au moins pu prévoir cela. Verser les annuités ou augmenter les mécanismes salariaux aujourd'hui nous donne l'assurance qu'on va droit dans le mur et qu'on en arrivera à la situation française. On peut faire des promesses: c'est magnifique et cela facilite les campagnes, mais la réalité est que vous passez pour des rigolos, le jour où vous ne pouvez plus les tenir parce que vous n'avez plus les moyens financiers de le faire. Regardez le président François Hollande, contraint de devoir réfléchir à l'application de politiques de droite libérale. Il n'a simplement plus le choix: avoir un ministre comme Emmanuel Macron est un aveu assez clair que le fonctionnement socialiste, qui consiste à faire des promesses intenable, ne joue pas. Même en France, François Hollande n'y arrive plus et se retrouvera dans une situation où, après avoir promis tout et

n'importe quoi, il appliquera peu ou prou le programme de l'Union pour un mouvement populaire, qui n'est pas exactement le programme économique le plus à droite qui existe sur cette planète, pour tout vous dire. Parenthèse fermée.

Voilà pourquoi nous refuserons ce projet de budget: il ne tient pas compte des réalités économiques, il va droit dans le mur et il table simplement sur quelques hausses de taxes qui, à mon avis, relèvent de la supputation et ne compenseront pas le problème fondamental, à savoir que les gens de ce canton gagnent malheureusement moins d'argent aujourd'hui qu'il y a un an – nous le regrettons. Cela ne leur permettra pas de payer plus d'impôts l'année prochaine, ni à notre municipalité de vivre au-delà du budget qu'elle a dépensé cette année et l'année passée. Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements.*)

**M. Jacques Pagan** (UDC). Chers collègues, la position de l'Union démocratique du centre concernant ce projet de budget 2015 ne vous surprendra pas. Elle ne vous a jamais surpris les années précédentes où, à chaque fois, nous avons dû refuser les projets de budget présentés par le Conseil administratif. Notre réponse sera non, pour des motifs largement partagés avec les deux préopinants. Nous n'avons pas fait de proposition d'amendement et nous nous en tiendrons, pour ceux déposés par d'autres partis, à un choix sélectif, en fonction de la ligne politique directrice de notre parti, qui vous est connue depuis fort longtemps.

Il y a plusieurs raisons qui nous poussent à dire non à ce projet de budget. Comme cela a été dit, on observe une hausse systématique des dépenses et des frais de fonctionnement, notamment des subventions, qui atteignent un montant de 247 millions de francs. Je rejoins M. Genecand. Quand vous dites aux gens dans la rue que les subventionnements de la Ville de Genève atteignent 247 millions de francs, ils se demandent si c'est un organisme de charité publique et ce que l'on fait de cet argent. Cela suscite un véritable étonnement, à une époque de difficultés économiques qui me paraissent visibles, quand vous vous baladez dans la rue, que vous voyez les gens et que vous sentez la température des lieux. Nous allons au-devant d'une vraisemblable catastrophe; nous devons bien entendu tout faire pour essayer de l'éviter. Il faut être conscient de la situation, ce que ce projet de budget ne traduit absolument pas.

Outre la hausse des dépenses et des frais de fonctionnement, il a aussi été fait mention de la fragilité des revenus, tout à l'heure, et de la baisse des rentrées fiscales qu'elle induira. La dette ne cesse de se creuser; elle est de l'ordre de 1,5 milliard de francs actuellement, je crois. Le projet de budget 2015 conclut de manière positive par un excédent d'actifs de 13 000 francs... Vous voyez la corrélation entre l'importance de la dette et le petit bonus que nous obtiendrions si nous acceptions ce projet de budget 2015. Cela a quelque chose de pour le moins surprenant.

J'exprime un regret au nom de l'Union démocratique du centre, mais je peux aussi l'émettre, me semble-t-il, au nom du Parti libéral-radical, du Mouvement citoyens genevois et du Parti démocrate-chrétien. L'année dernière, pratiquement jour pour jour, votre Conseil municipal a refusé la résolution R-175 «Finances publiques: pour une réflexion de fond sur les charges de fonctionnement!». La première chose que nous serons appelés à faire ces prochains mois sera de réactualiser cette résolution, dont je vous rappelle la teneur, parce qu'elle nous paraît absolument indispensable pour mieux maîtriser les besoins de la collectivité et l'avenir financier de notre commune. «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif la mise sur pied d'un projet visant à identifier, qualifier et quantifier toutes les prestations publiques et de moyens servies par la municipalité; le Conseil administratif rendra un rapport circonstancié (...); les mesures proposées devront permettre d'augmenter le taux d'autofinancement des investissements», ce qui nous paraît une finalité absolument essentielle en matière de gestion des deniers publics. Deuxième but poursuivi: «la définition et la mise en œuvre d'outils de pilotage et de monitoring des politiques publiques et prestations susmentionnées; le Conseil administratif proposera au Conseil municipal une priorisation politique de ces prestations en vue de l'élaboration et de l'étude du projet de budget 2015», dont nous parlons actuellement. C'est très dommage que cette résolution n'ait pas été adoptée. Elle nous permettrait peut-être d'y voir beaucoup plus clair que ce n'est le cas maintenant. C'est un point important.

Fondamentalement, et indépendamment de l'aspect financier des choses, ce projet de budget ne poursuit pas des finalités politiques qui sont pleinement partagées par l'Union démocratique du centre. On peut se féliciter, bien entendu, de la création de nouvelles places dans des crèches. C'est une mesure inévitable en fonction de l'évolution des mœurs sociétales; on peut quand même le regretter, car cela traduit un changement profond de notre société dans sa conception de la famille. Nous le ressentons d'une manière inquiétante, à l'époque où celle-ci est éclatée, ce qui crée des problèmes débordant largement le cadre familial, puisque la société en tant que telle doit bien souvent en assumer les conséquences.

Une ville de culture... Bien sûr, nous saluons la culture. Il y a d'abord une culture extrêmement simple à trouver, soit faire en sorte que tout un chacun puisse lire et écrire, afin d'avoir véritablement accès à la culture. Dans cette optique, il faut aussi soutenir les libraires, car quel est le lieu d'accès à la culture le plus simple pour quelqu'un qui peut lire? C'est de rentrer dans une librairie, de regarder des ouvrages, de les compulsier et de s'inquiéter de tel ou tel titre auprès d'un libraire spécialisé. C'est là où vous trouvez véritablement la culture, en plus du merveilleux système moderne qui s'appelle internet, grâce auquel on a accès au monde entier, en tapant quelques mots qui font appel à votre seule imagination, pour qu'elle trouve des points d'appui à l'extérieur. Je dois dire que c'est absolument stimulant pour l'esprit et que, à côté de cela, la culture doit être un effort

personnel, par exemple par la fréquentation des musées et des théâtres, certainement importante. On doit développer le goût pour la culture et l'apprentissage de la connaissance, afin que les gens puissent s'éveiller à de nouvelles perspectives et enrichir leur personnalité. Au niveau des enfants, on peut regretter, parmi les projets du Conseil administratif, cette politique d'éveil à la culture des petits... Je crois qu'il faut laisser faire la nature. Les enfants sont des enfants; ils doivent apprendre par eux-mêmes à découvrir le monde extérieur. Il ne sert à rien de vouloir les bousculer dans leur développement affectif et intellectuel, qui trouvera sa place tôt ou tard. Je ne veux pas aller plus loin, mais on est en train de faire des enfants de petits adultes, avec tout ce qu'il y a de négatif à ce sujet. C'est une appréciation personnelle, mais je rappellerai la fameuse parole de Georges Bernanos, qui disait que les adultes sont des enfants qui ont mal vieilli. Ne faisons pas en sorte que nos enfants vieillissent prématurément, s'il vous plaît!

Un autre point important, que nous partageons avec le Conseil administratif, est le problème sécuritaire, qui perdure, malheureusement. J'aimerais rappeler à cette noble assemblée que, en 2001, lorsque l'Union démocratique du centre est entrée pour la première fois au Grand Conseil, elle a suggéré la création d'une commission permanente consacrée à la sécurité. On nous a alors ri au nez, tous partis confondus, mais, hélas, la réalité des choses a fait qu'on s'est rendu compte du caractère avant-gardiste de cette idée. Il a bien fallu passer par la création d'une commission qui puisse étudier les problèmes de société, notamment ceux qui mettent en cause l'intégrité des personnes et la sauvegarde de leurs biens.

Nous sommes absolument favorables à l'aide sociale. Encore faut-il qu'elle réponde aux normes légales, ce qui n'est peut-être pas tout à fait le cas dans le cadre communal puisqu'il s'agit d'une compétence cantonale. Et j'aborde là un sujet important qui est celui de la répartition des tâches entre Canton et communes. C'est un gros morceau. En lisant le projet de budget 2015, on n'a pas le sentiment que ce dossier, déjà ouvert, qui commence à être traité, génère ses effets. On a l'impression qu'il est mis de côté et cela nous inquiète beaucoup. De ce qui se fera – au pas de course, selon la volonté du président Longchamp – dépendront notre activité future et les budgets sur lesquels nous serons appelés à nous prononcer. C'est un gros problème, qui m'angoisse, personnellement, car ce sera un chamboulement complet de nos institutions. D'autres chamboulements institutionnels interviendront dans la mouvance de la nouvelle Constitution, du mois d'octobre 2012, dont on ne mesure pas encore tous les effets possibles et vraisemblables. Il faut essayer de voir ce qui peut être fait.

En même temps que le déploiement de cette nouvelle Constitution, tout un programme de développement de ce projet d'agglomération franco-valdo-genevoise, qui est important, est prévu. La Ville de Genève est partie prenante avec les Français, les Vaudois et les cantons. Que se passera-t-il? Le problème de finan-

cement semble plus ou moins déjà réglé, mais par quoi se traduira-t-il? Tout cela fait partie d'un ensemble de mesures qui sont là, mais qu'on ne sent pas poindre. Avec ce projet de budget 2015, on nous demande de statuer sur des dépenses et des revenus, alors que toute une économie des institutions n'apparaît pas et resurgira ultérieurement pour modifier une attitude peut-être trop généreuse que nous aurions en acceptant ce projet de budget 2015.

Certaines inconnues sont réelles et liées à l'application de la nouvelle loi sur la culture du 16 mai 2013. Où cela nous mènera-t-il? Je me permets simplement de vous donner lecture de la Déclaration conjointe du Conseil d'Etat de la République et canton de Genève et du Conseil administratif de la Ville de Genève, concernant la mise en œuvre de la loi cantonale sur la culture. (*Brouhaha.*) C'est une déclaration qui remonte au mois d'octobre 2013. Les considérants sont ceux-ci: «les changements intervenus ou en cours au niveau constitutionnel, législatif, politique, économique et social, financier et fiscal à l'échelle nationale, intercantonale, régionale et municipale, avec notamment un développement important de l'agglomération genevoise», ce qui résume déjà en quelques mots ce que je viens de vous dire; «les besoins en matière de conservation du patrimoine immobilier et culturel, et en matière de développement des infrastructures culturelles; l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur la culture le 27 juillet 2013; la consultation en cours au sujet de l'avant-projet de loi modifiant la loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité (...); l'importance d'assurer la pérennité et le développement du financement de la culture; la déclaration d'intention du 12 juin 2012 «pour la mise en place d'une politique culturelle concertée et renforcée» signée par (...) M. Charles Beer et M. Sami Kanaan». Vous avez là tout un programme précis qui fait référence à des textes importants. Or, nous ne voyons rien venir au travers de la lecture attentive de ce projet de budget 2015. Que signifie cela?

Au-delà de la crise économique générale à laquelle il faut malheureusement s'attendre, comme M. Genecand l'a relevé, et parce que la Suisse n'est pas un paradis pour milliardaires isolé dans le monde, singulièrement dans le cadre de l'Europe dont nous subissons progressivement l'influence, une arrivée massive d'immigration étrangère interviendra, de plein fouet, si nous n'y prenons pas garde. Nombre de Français, par exemple, viennent s'établir et créer ici une société à moindres frais. Ils se font signer un contrat de travail et peuvent en toute impunité venir s'installer. (*Brouhaha.*) C'est absolument stupéfiant. Regardez simplement les publications du Registre du commerce dans la *Feuille d'avis officielle*. Elles sont édifiantes. Quel sera le résultat? Nous serons bien évidemment heureux si ces sociétés peuvent se développer, gagner beaucoup d'argent et payer des impôts, mais, quand cela se termine par des faillites et que des créanciers suisses restent sur le carreau, cela constituera un phénomène d'accélération de la paupérisation des gens habitant sur le territoire cantonal et sur le territoire

de la commune. Tout cela constitue des problèmes graves. Au niveau communal, nous n'avons pas les moyens de les supprimer. Au niveau fédéral, les choses sont engagées, mais avec énormément de difficultés.

J'arrête là ma liste de dangers. Ceux qui ont un goût pour les films d'horreur seraient bien inspirés de prendre connaissance de la neuvième édition de l'étude menée par le World Economic Forum sur les risques globaux que l'humanité court. Je vous souhaite beaucoup de plaisir... C'est absolument passionnant, d'ailleurs: les risques sont mesurés et évalués. (*Brouhaha.*) Il y en a un dont il faut parler, par un clin d'œil aux places de crèche que le Conseil administratif entend créer: c'est la situation des personnes âgées. Dans ses prévisions de l'année dernière, le World Economic Forum dit qu'il y a un grand danger dans le fait que la plupart des Etats occidentaux ne prennent pas soin de penser à ce problème des générations. Des personnes âgées arriveront «sur le marché», entre guillemets, et il faudra bien s'en occuper. Cela se traduira par des frais énormes et par la mise à disposition d'un personnel hautement qualifié. Cela aura un coût évidemment considérable. Attention, pensez-y! Dans le fond, il faut penser à la fois aux plus petits, mais également aux personnes âgées, qui ont droit à notre respect et à notre aide.

Voilà, Mesdames et Messieurs, la position de l'Union démocratique du centre. Celle-ci, comme pour les précédents projets de budget du Conseil administratif de la Ville, est aussi due au fait que la politique de dépenses n'est pas adaptée aux besoins réels de la commune. Ce serait illogique de notre part de dire oui à ce projet de budget 2015, qui est un budget de transition, puisque les choses sérieuses débiteront à partir de l'année prochaine. En réalité, nous avons une logique précautionneuse en matière de deniers publics; nous voulons que l'argent soit affecté à des fins importantes et urgentes. Nous voulons surtout que l'impact de ces deniers publics sur les mesures qu'ils permettent de financer soit quantifié et évalué de manière précise. C'est très important et, une fois, en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, je me suis un peu énervé sur le sujet face à M<sup>me</sup> la conseillère administrative Alder. J'avais dit que, si M<sup>me</sup> Alder est une femme très généreuse, avec une vision ouverte et une sensibilité profonde et totalement respectable, il semble qu'il lui manque parfois ce «plus», qui consiste à établir sa vision, les coûts générés et le profit retiré, dans le sens noble du terme. Cela manque et il serait bon qu'on tienne compte de cette efficacité des moyens financiers investis à l'avenir.

Pour terminer, et je m'arrêterai là, même si c'est un peu de la musique d'avenir, un budget est une autorisation de dépenser et d'exécuter des décisions pour un délai de douze mois – elles ne sont pas toutes obligatoires, Dieu merci! Douze mois, c'est très court et tout l'avenir est devant nous. J'aimerais donner un conseil qui découle d'une saine lecture de la nouvelle Constitution genevoise. La Commission des droits politiques de l'Assemblée constituante, que j'ai présidée au

début, avant que M. Pierre Gauthier me succède, a exigé une information des citoyens aussi large que possible de la part du Canton et, par imitation, de la commune, sur ce qui se passera à l'avenir. Il faut qu'ils soient au courant des problèmes qui se posent. Ils le sont par la force des choses, mais l'autorité doit aussi signaler les voies qu'elle pense utiliser, ainsi que les projets qu'elle pense mettre à exécution, sur une base démocratique, bien entendu, avant même qu'on en arrive à les formuler sous forme de projet de résolution ou qu'ils soient contenus à l'intérieur d'un budget. C'est très important car on verrait alors la tendance et on comprendrait mieux les chiffres qui découlent de la seule lecture de ces volumineux documents, dont on nous a demandé de saisir la substantifique moelle. L'exercice n'a pas été facile. Voilà une leçon qu'on pourrait tirer quant à l'avenir: pour avoir de l'espoir, il faut savoir où l'on va et où l'on veut nous mener. Cela ne découle pas explicitement de ce projet de budget 2015. Nous ignorons plus encore ce qu'il cache; vous nous permettrez donc de ne pas être d'accord avec son contenu.

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG).** Le Conseil administratif a annoncé les priorités politiques pour ce projet de budget 2015. Dans l'ensemble, Ensemble à gauche le partage et les soutiendra.

Au préalable, un constat s'impose: on parle d'un budget à l'équilibre, mais que signifie un équilibre budgétaire? Un équilibre entre revenus et charges. Nous constatons que, souvent, nous parlons des revenus – et vous le faites, sur les bancs d'en face – comme s'ils étaient influencés par des facteurs qui nous échappent, comme si une crise, avec des répercussions encore légères, était imminente, alors que les revenus sont principalement le résultat d'acteurs politiques et économiques très bien identifiables. S'il y a une diminution des recettes fiscales, ce sont les cadeaux offerts aux plus riches et aux entreprises qui la provoquent. Les revenus sont le résultat d'une politique, de droite, au niveau de la Confédération et du Canton, qui introduit lois et mesures qui, de manière extrêmement concrète, diminuent ou menacent de diminuer les ressources des collectivités publiques, ici de la Ville de Genève. Par rapport aux revenus, une attitude responsable consiste aussi à voir comment les augmenter. Nous l'affirmons: les revenus ne sont pas une donnée neutre. Il ne s'agit pas de fatalité, comme la pluie et le beau temps. Ils sont le résultat d'une volonté politique de droite.

D'autre part, dans cet équilibre budgétaire, il y a les dépenses prévues. Pour Ensemble à gauche, un budget de gauche doit répondre aux besoins prépondérants de la population qui, entre parenthèses, augmente de manière régulière. La question que nous posons face au projet de budget tel qu'il est présenté par le Conseil administratif, soit le regard avec lequel nous l'avons analysé, est donc la suivante: le projet de budget répond-il aux besoins de la population? Les charges

prennent-elles en compte les prestations nécessaires que la Ville doit offrir à la population? Le projet de budget prend-il également en compte les conditions des travailleurs et travailleuses du secteur public? Rappelons que la Ville est l'un des plus grands employeurs du canton à offrir ces prestations.

D'une manière générale, la position d'Ensemble à gauche est la suivante. Le projet de budget présenté par le Conseil administratif se décline selon un certain nombre de priorités. Une ville attentive aux besoins de la famille? Oui! Nous soutenons la priorité claire du Conseil administratif de développer les prestations pour la petite enfance, ainsi que celles du péri/parascolaire, indispensables avec l'introduction du mercredi matin au niveau de l'école primaire. Cette augmentation progressive devra se poursuivre dans la durée, afin de répondre aux besoins de la population. Nous sommes aussi attentifs au fait que ce développement doit se faire en respectant les conditions de travail du personnel.

Autre priorité: une ville de culture et de sport. Oui au développement nécessaire de nouvelles institutions culturelles! La Ville a choisi de rénover deux institutions culturelles majeures, le Musée d'ethnographie de Genève et l'Alhambra, et elle se doit de les ouvrir au public de manière adéquate et large. N'oublions pas que la Ville assure une part importante des activités culturelles du canton, voire de la région. Il est essentiel de soutenir une culture très diversifiée, des grandes institutions aux espaces indépendants et alternatifs. La Ville est aussi un espace de résistance face à une tentative d'emprise qui se prépare avec la nouvelle répartition des tâches entre Canton et communes. Ici aussi se pose la question des conditions de travail. Si nous sommes satisfaits que neuf personnes en emploi de solidarité soient engagées à un poste fixe, nous regrettons qu'il ne soit pas encore possible d'internaliser toutes les personnes occupant ces emplois au statut précaire.

Une ville plus sûre? Oui au développement de la police de proximité. Rappelons qu'Ensemble à gauche était en faveur d'une plus grande présence de la police municipale dans les quartiers depuis le début, depuis 2010, et que nous continuerons à soutenir ce développement. Nous savons aussi que le renforcement du sentiment de sécurité n'est pas uniquement lié à une présence policière, mais qu'il résulte de plusieurs facteurs, comme l'aménagement de l'espace public, par exemple, l'amélioration de l'éclairage, les nettoyages effectués dans les espaces publics, le soutien au tissu social, des approches basées sur la prévention et l'intégration, ou encore des nouvelles formes d'intervention, telle la médiation.

Une ville verte? Oui au développement de la végétalisation des quartiers. Les plantations d'arbres ou les aménagements végétaux temporaires dans les quartiers sont désirables, mais que devient l'entretien des espaces publics et des parcs? De nouvelles tâches ne doivent pas se faire au détriment du personnel. Rappelons que les syndicats du Service des espaces verts ont manifesté à plusieurs reprises pour attirer notre attention sur des problèmes de surcharge de travail.

Un employeur exemplaire? La Ville se doit d'être un employeur irréprochable en termes de respect des conditions de travail et des conditions salariales. Ensemble à gauche s'est toujours engagé pour des commissions du travail et des commissions du personnel. Nous considérons que la Ville en a les moyens et qu'elle se doit de donner un exemple au secteur privé. Oui, nous sommes en faveur des nouvelles prestations prévues dans le projet de budget établi par le Conseil administratif, mais elles ne devront en aucun cas se faire sur la base d'une surcharge de travail et au détriment de la santé du personnel. Le temps de travail nécessaire à de nouvelles prestations doit être pris en compte, afin d'éviter surcharge et stress. Celles-ci doivent être correctement rétribuées et nous sommes en faveur de l'internalisation des prestataires, chaque fois que cela est possible, comme pour la voirie ou les concierges, par exemple.

Concernant les investissements, Ensemble à gauche est satisfait du montant de 130 millions de francs prévu dans ce projet de budget. Rappelons qu'ils sont absolument indispensables. Il est de notre responsabilité d'assurer le maintien des bâtiments administratifs, tels que les écoles, les institutions culturelles, sociales et sportives, les aménagements et, bien sûr, les immeubles du parc locatif de la Gérance immobilière municipale. Aujourd'hui, nous sommes amenés à rattraper des retards qui ont été accumulés ces dernières années. La Ville a aussi la responsabilité de construire les infrastructures et équipements collectifs nécessaires à la population, là où ils n'existent pas encore, comme de nouvelles crèches et de nouvelles écoles. Il s'agit d'un processus de construction à moyen et à long terme, qui doit se faire de manière progressive. D'ailleurs, la Ville dispose d'un excellent outil dans ce processus, le plan financier d'investissement, qui permet de le coordonner au mieux et de faire un choix de priorités. Il ne faut pas oublier que les investissements donnent aussi du travail aux entreprises genevoises privées, comme aux personnes salariées de la Ville et du Canton. Ils donnent ainsi une perspective de développement et produisent des richesses. Nous défendons le principe d'un investissement optimal. Dans la mesure où les investissements constituent une richesse pour les générations futures, on ne peut pas avoir la même attitude et la même conception que devant un budget de fonctionnement, qui existe à un moment donné.

Pour conclure, nous soutiendrons ce projet de budget. Mes collègues et moi-même, nous ferons nos commentaires et propositions de manière plus précise et détaillée dans l'étude du projet de budget de chaque département. Merci.

**Le président.** Merci, Madame Studer. Je donne encore la parole à M. le conseiller municipal Grégoire Carasso. Ensuite, nous prendrons une pause d'une demi-heure.

**M. Grégoire Carasso** (S). Merci, Monsieur le président. Le groupe socialiste compte 17 sièges dans ce parlement. Il n'en compte pas encore 41. L'Alternative, composée des socialistes, des Verts et d'Ensemble à gauche, n'est plus majoritaire dans ce parlement. Elle est à quelques unités de ces 41 sièges qui lui permettraient de voter un budget sans aller chercher une majorité au-delà de ses propres rangs, comme elle l'a fait depuis de nombreuses années. Pour les rangs socialistes, la copie que le Conseil administratif nous a présentée est bonne dans sa version amendée. Evidemment, si nous étions 41 socialistes sur 80 conseillers municipaux dans cette enceinte, le curseur entre prévention et répression, par exemple, aurait été légèrement différent à la marge. Je pense notamment à l'équilibre entre travailleurs sociaux hors murs, que nous considérons comme essentiels, et agents de la police municipale. Les socialistes n'ayant pas encore 41 sièges dans cette enceinte, il y a un enjeu de majorité, raison pour laquelle nous travaillons sur un budget à l'équilibre – la droite, l'Union démocratique du centre et le Mouvement citoyens genevois ont longtemps posé cela comme une sacro-sainte revendication – qui nous permettra de mener des politiques publiques pour une Ville solidaire et durable. C'est une conviction pour le groupe socialiste.

Les éléments qui font que nous sommes particulièrement heureux de soutenir aujourd'hui – je serais tenté de dire défendre – ce projet de budget sont d'abord le maintien des mécanismes salariaux. En Ville de Genève, il y a un partenariat social. Lorsque nous approuvons le règlement de la fonction publique municipale et que nous passons des accords, nous les respectons. Certains, ici, sont férus de droit commercial et de droit public... *Pacta sunt servanda* n'est pas juste une blague qu'on peut balayer lorsqu'on a envie, tout à coup, de réaliser plus de bénéfice, sans même savoir quoi en faire, d'ailleurs. Les mécanismes salariaux et le partenariat social figurent dans ce projet de budget, comme depuis que la gauche est majoritaire en Ville de Genève, et les socialistes s'en félicitent.

Ce projet de budget nous permettra de poursuivre l'effort pour les prestations sociales financières individuelles, destinées aux personnes âgées, aux personnes en situation d'invalidité et aux familles au bénéfice de l'allocation de rentrée, que nous tenons à soutenir. Dans une commune qui compte 20% d'espaces verts, comme cela nous a été rappelé tout à l'heure, ce projet de budget nous permettra aussi de compter un parc supplémentaire dans un quartier qui en a grand besoin, les Charmilles, avec le parc Gustave et Léonard Hentsch. J'ajouterai encore, parce que c'est essentiel aux yeux du groupe socialiste, que les 194 nouvelles places de crèche signifieront, pour la majorité qui acceptera ce projet de budget, ou le laissera accepter, l'accueil de 300 enfants de plus, l'année prochaine, en Ville de Genève. Elle est déjà la commune qui offre le plus grand nombre de places en crèche, mais l'effort doit être poursuivi car nous n'avons pas encore atteint l'objectif politique un enfant/une place. Enfin, avec la réouverture de l'Alhambra, ainsi que l'extension et l'inauguration du Musée d'ethnographie de Genève,

nous avons une politique culturelle qui demande des moyens et que nous sommes heureux de soutenir.

Face à cette conviction du groupe socialiste que nous avons là un projet de budget qui nous permettra de poursuivre et développer des politiques publiques pour une Ville solidaire et durable, le Parti libéral-radical, l'Union démocratique du centre et le Mouvement citoyens genevois, en rangs dispersés, avancent masqués dans les débats, alors que nous étions coincés dans des débats et parfois qualifiés de petits comptables frustrés, à d'autres époques. Pas d'amendements en commission des finances, pas d'amendements communiqués la veille, toujours pas d'amendement sur la table... J'ai vu certains s'affairer à gribouiller des choses, tout à l'heure; j'imagine que vous les avez préparés. C'est votre approche du débat citoyen et démocratique: aucune fuite. Surtout, ne partageons pas. Gardons cela caché le plus longtemps possible, l'effet d'annonce et la posture politique en seront d'autant plus beaux! C'est sans doute vos convictions, mais ce n'est pas celles du groupe socialiste.

Notre groupe a aussi l'impression que le petit comptable n'avance pas seulement masqué, mais qu'il est aussi dans un état d'esprit profondément chagrin. Il faut vous écouter... Il faut écouter mon préopinant libéral-radical, M. Genecand, qui s'évertue à aller nous chercher les contextes politiques les plus improbables, à nous citer, même, la loi Macron pour essayer de faire passer un sentiment d'urgence, de peur et de doute. Fondamentalement, les socialistes travaillent en Ville de Genève depuis vingt-cinq ans, avec une majorité de gauche, celle de l'Alternative; cette ville est parmi les mieux gérées du continent et de Suisse. C'est régulièrement mis en évidence, alors que le Parti libéral-radical, aux commandes du Canton de Genève depuis des décennies, gère le Canton le plus endetté de Suisse, un navire qui prend l'eau de toute part. Nous tenions à vous rappeler ces fondamentaux. (*Applaudissements.*)

C'est dans cet état d'esprit que M. Sormanni – je crois qu'il a dû aller boire un café... (*Protestations.*) Ah non, pardon, il est là! Ah, la droite élargie! Mes hommages... – s'évertuait à nous dire que les 6 millions de francs de recettes supplémentaires, provenant des taxes sur le domaine public, sont ridicules et non crédibles. Je ne crois pas déformer votre propos. Cette décision est pourtant celle du Conseil d'Etat, reposant sur des modèles d'application validés par le Conseil d'Etat, mais vous êtes dans un esprit tellement chagrin, cela vous embête tellement de ne pas pouvoir procéder à la hache comme l'année dernière, à moins que vous nous le réserviez pour tout à l'heure, que même une augmentation de recettes, décidée et validée par le Conseil d'Etat, avec des modèles réalistes et soutenus par l'autorité supérieure, même ces lignes-là, vous vous affairiez à essayer de les contester.

Tout à l'heure, beaucoup a été dit sur la dette et le financement des investissements. L'année dernière, le groupe socialiste s'était déjà amusé à regarder la

situation des autres communes à Genève. Oublions le Canton; nous ne vous en tenons pas rigueur. La magistrate Sandrine Salerno nous a brossé la situation des autres villes de Suisse; vous me permettez ici de dire quelques mots sur les autres communes de Genève. Pour rappel, les investissements en Ville de Genève sont autofinancés à hauteur de 65%. La nouvelle marotte du Parti libéral-radical et, semble-t-il, de l'Union démocratique du centre et du Mouvement citoyens genevois, est de dire qu'il faut financer les investissements à hauteur de 100%, pour qu'il n'y ait aucun impact sur la dette, approche financière tout ce qu'il y a de plus absurde pour une collectivité publique, comme pour des particuliers ou des entreprises. Mais bon, la nouvelle doctrine que le Parti libéral-radical, l'Union démocratique du centre et le Mouvement citoyens genevois veulent appliquer à la seule Ville de Genève est celle-ci... Laissons le Canton de côté parce que, là, vous touchez le fond. Les autres communes de Genève, pour ne considérer que celles qui investissent plus de 10 millions de francs l'année prochaine, soit 300 millions de francs au total, ce qui est à souligner, connaissent un taux d'autofinancement moyen de 31%.

Evidemment, on ne résiste pas, étant donné vos incohérences, à souligner que, dans ces belles communes, il y a des magistrats du Parti libéral-radical bien établis... A Versoix, par exemple, le taux d'autofinancement des investissements n'est pas à 65%, comme en Ville, mais à 39%. A Veyrier, c'est à 29% que les financements d'investissements sont assurés. A Satigny, 28%. A Plan-les-Ouates, 28%. A Onex... Ah non, c'est un magistrat du Mouvement citoyens genevois, à Onex, me semble-t-il... Onex est à 41%. Monsieur le président, vous transmettez à M. Sormanni que je me demande s'il va expliquer au conseiller administratif Stauffer que 41% de financement des investissements (*il imite la voix de M. Sormanni*), c'est inadmissible! (*Rires et applaudissements.*) Et qu'il faut couper dans le budget de fonctionnement pour financer tous les investissements d'Onex?

*M. Daniel Sormanni (MCG).* Et la dette de ces communes?

*M. Grégoire Carasso.* Et la dette de ces communes? Excellent point, Monsieur Sormanni. La dette de ces communes augmente partout. Elle est au total d'un ordre de grandeur de 70%, par rapport à celle de la Ville de Genève. Je vous parie que, dans deux ans, la dette de ces autres communes genevoises, dont vous gérez si bien les affaires, aura rejoint celle de la Ville. Lorsqu'on parle de ville-centre et de dette, vous conviendrez qu'il est pertinent de comparer l'excellente situation financière et la très bonne gestion de la dette de la Ville de Genève à d'autres villes de Suisse. Si vous voulez la comparer à Veyrier, nous ferons l'exercice volontiers, mais le *trend* est bien celui que j'ai décrit et vous ne pouvez pas faire comme si ces réalités n'existaient pas.

Vous l'aurez compris, Monsieur le président, le groupe socialiste défendra ce projet de budget avec conviction. Nous nous réjouissons de découvrir les amendements du Parti libéral-radical, de l'Union démocratique du centre et du Mouvement citoyens genevois, que nous espérons réfléchis, et nous nous y opposerons avec conviction. Vous pouvez compter sur nous. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Merci, Monsieur Carasso. Nous prenons maintenant une pause et reprendrons nos débats à 10 h 10 précises. Mesdames et Messieurs, je vous remercie.

Séance levée à 9 h 40.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . .	2886
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	2886
3. Pétitions. . . . .	2886
4. Rapport général de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2015 (PR-1092 A) . . . . .	2887

Le mémorialiste:

*Ramzi Touma*